ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

1904

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

MDCCCCIV

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.

CHRONOLOGIE

L'année 1904 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6617 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leyde), pour faciliter les recherches historiques ;

la quatrième de la 670e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler*, Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377 ;

l'an 2657 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1904.

Nombre d'or.	5	Indiction romaine . . .	2
Épacte	XIII	Lettre dominicale . . .	CB
Cycle solaire.	9		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrïer Julien. Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est XXV, et la lettre dominicale DC, pour l'année 1904.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2651

L'année 1322 des Turcs commence le 18 mars 1904, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1904 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5664 des Juifs a commencé le 22 septembre 1903, et l'année 5665 commencera le 10 septembre 1904.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	31 janvier.	Quatre-Temps.	25, 27 et 28 mai.
Cendres	17 février.	Trinité	29 mai.
Quatre-Temps.	24, 26 et 27 févr.	Fête-Dieu	2 juin.
Pâques.	3 avril.	Quatre-Temps.	21, 23 et 24 sept.
Ascension. . . .	12 mai.	1er dim. de l'Avent . .	27 nov.
Pentecôte	22 mai.	Quatre-Temps.	14, 16 et 17 déc.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars,	à	0 h.	59 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à	8	51	du soir.
Automne	le 23 sept.,	à	11	40	du matin.
Hiver	le 22 déc.,	à	6	14	du matin.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 4 avril. — Lundi de Pâques.
* 12 mai. — Ascension.
* 23 mai. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
15 novembre. — Fête patronale du roi régnant Léopold II.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura, en 1904, deux éclipses de Soleil, une annulaire et une totale, invisibles en Belgique. Il n'y aura pas d'éclipse de Lune.

Le 17 mars, éclipse annulaire de Soleil, invisible à Bruxelles commencement de l'éclipse générale, à 2 h. 36 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 8 h. 45 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans la moitié orientale de l'Afrique, dans la moitié Sud-Est de l'Asie, dans l'Océan Indien et dans la moitié occidentale du Grand Océan

Le 9 septembre, éclipse totale de Soleil, invisible à Bruxelles : commencement de l'éclipse générale, à 6 h. 8 m. du soir; fin de l'éclipse générale, à 11 h. 21 m. du soir. Cette éclipse sera visible dans le Grand Océan et dans la moitié occidentale de l'Amérique du Sud.

Janvier.

1 V. CIRCONCISION DE N.-S.
2 S. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 D. Ste Geneviève, vierge.
4 L. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 M. ÉPIPHANIE OU LES ROIS.
7 J. Ste Mélanie, vierge.
8 V. Ste Gudule, vierge.
9 S. S. Marcellin, évêque.
10 D. S. Agathon, pape.
11 L. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 J. S. Hilaire, év. de Poit.
15 V. S. Paul, ermite.
16 S. S. Marcel, pape.
17 D. S. Antoine, abbé.
18 L. Chaire de s. Pierre à R.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 J. Ste Agnès, v. et m.
22 V. SS. Vincent et Anastase.
23 S. Épousailles de la Vierge.
24 D. S. Timothée, év. d'Eph.
25 L. Conversion de s. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 J. S. Julien, év. de Cuença.
29 V. S. Franç. de Sales, év.
30 S. Ste Martine, v. et mart.
31 D. *Sept.* S. Pierre Nolasque.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Février.

1 L. S. Ignace, év. et mart.
2 M. PURIF. OU CHANDELEUR.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 J. S. André, Ste Jeanne, v.
5 V. Ste Agathe, vierge et m.
6 S. S. Amand, Ste Dorothée.
7 D. S. Romuald, abbé.
8 L. S. Jean de Matha.
9 M. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 J. S. Séverin, abbé.
12 V. Ste Eulalie, v. et mart.
13 S. Ste Euphrosine, vierge.
14 D. S. Valentin, p. et m.
15 L. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, vierge.
17 M. *Les Cendres.* S. Théodule.
18 J. S. Siméon, évêque et m.
19 V. S. Boniface, év. de Laus.
20 S. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 D. Le Bap. Pépin de Landen.
22 L. C. de s. Pier. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, év.
24 M. *Q.-temps.* S. Mathias, ap.
25 J. Ste Walburge, vierge.
26 V. *Q.-temps.* Ste Adeltrude.
27 S. *Q.-temps.* S. Alexandre.
28 D. S. Julien, martyr.
29 L. S. Oswald, archevêque.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 24.

Mars.

—

1 M. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 J. Ste Cunégonde, impérat.
4 V. S. Casimir, roi.
5 S. S. Théophile.
6 D. Ste Colette, vierge.
7 L. S. Thomas d'Aquin.
8 M. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 J. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 V. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 S. S. Grégoire le Grand, p.
13 D. Ste Euphrasie.
14 L. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 J. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 V. S. Gabriel, archange.
19 S. S. Joseph, patr. de la B.
20 D. *Passion.* S. Wulfran, év.
21 L. S. Benoît, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 J. S. Agapet, év. de Synn.
25 V. Annonciat. S. Humbert.
26 S. S. Ludger, év. de Munster.
27 D. *Rameaux.* S. Rupert, év.
28 L. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 J. S. Benjamin, martyr.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 24
Pleine Lune le 31.

Avril.

—

1 V. *Vend.-Saint.* S. Hugues.
2 S. S. François de Paule.
3 D. PAQUES. S. Richard, év.
4 L. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 M. S. Célestin, pape.
7 J. S. Albert, ermite.
8 V. S. Perpétue, év. de Tours.
9 S. Ste Waudru, abbesse.
10 D. S. Macaire, évêque.
11 L. S. Léon le Grand, pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménégilde, mart.
14 J. S. Justin, martyr.
15 V. SS. Anastasie et Basilisse.
16 S. S. Drogon, ermite.
17 D. S. Anicet, p. et martyr.
18 L. S. Ursmar, év. et abbé.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 J. S. Anselme, archev.
22 V. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 S. S. Georges, martyr.
24 D. S. Fidèle de Sigmaring.
25 L. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêq. et m.
28 J. S. Vital, martyr.
29 V. S. Pierre de Milan, mart.
30 S. Ste Catherine de S., v.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 23
Pleine Lune le 29

Mai.

—

1 D. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 L. S. Athanase, évêque.
3 M. Invention de la Croix.
4 M. Ste Monique, veuve.
5 J. S. Pie V, pape.
6 V. S. Jean Porte-Latine.
7 S. S. Stanislas, év. et mart.
8 D. Apparition de S. Michel.
9 L. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, arch. de Flor.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 J. ASCENSION. S. Nérée.
13 V. S. Servais, év. de Tongr.
14 S. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 D. Ste Dymphne, v. et m.
16 L. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 M. S. Venant, martyr.
19 J. S. Pierre Célestin, pape.
20 V. S. Bernardin de Sienne.
21 S. Ste Itisberge, vierge.
22 D. PENTECOTE. Ste Julie.
23 L. S. Guibert.
24 M. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 M. *Q.-temps.* S. Grégoire VII.
26 J. S. Philippe de Néri.
27 V. *Q.-temps.* S. Jean I, pape.
28 S. *Q.-temps.* S. Germain, év.
29 D. LA TRINITÉ. S. Maximin.
30 L. S. Ferdinand III, roi.
31 M. Ste Pétronille, vierge.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 29.

Juin.

—

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 J. LA FÊTE-DIEU. S. Marcell.
3 V. Ste Clotilde, reine.
4 S. S. Optat, év. de Milève.
5 D. S. Boniface, év. et mart.
6 L. S. Norbert, évêque.
7 M. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, év. de Noyon.
9 J. S. Prime.
10 V. Ste Marguerite, r. d'Écosse
11 S. S. Barnabé, apôtre.
12 D. S. Jean de Sahagem.
13 L. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Gr., archev.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 J. S. Jean-François-Régis.
17 V. Ste Alène, vierge et mart.
18 S. SS. Marc et Marcellin, m.
19 D. Ste Julienne de Falconieri.
20 L. S. Sylvère, pape.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 J. Ste Marie d'Oignies.
24 V. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 S. S. Guillaume, abbé.
26 D. SS. Jean et Paul, mart.
27 L. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 M. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 J. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 27.

Juillet.

1 V. S. Rombaut, évêque.
2 S. Visitation de la Vierge.
3 D. S. Euloge, martyr.
4 L. S. Théodore, évêque.
5 M. S. Pierre de Luxemb.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 J. S. Willebaud, évêque.
8 V. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 S. SS. Martyrs de Gorcum.
10 D. Les sept Frères Martyrs.
11 L. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 J. S. Bonaventure, évêque.
15 V. S. Henri, emp. d'Allem.
16 S. N.-D. du Mont Carmel.
17 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
18 L. S. Camille de Lellys.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jérôme Émilien.
21 J. Ste Praxède, vierge.
22 V. Ste Marie-Madeleine.
23 S. S. Apollinaire, év. de R.
24 D. Ste Christine, v. et mart.
25 L. S. Jacques le Majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 J. S. Victor, martyr.
29 V. Ste Marthe, vierge.
30 S. SS. Abdon et Sennen, m.
31 D. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Août.

1 L. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Alphonse de Liguori.
3 M. Invention de S. Étienne.
4 J. S. Dominique, confess.
5 V. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 S. Transfiguration de N. S.
7 D. S. Donat, év. et mart.
8 L. S. Cyriaque, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 J. S. Géry, év. de Cambrai.
12 V. Ste Claire, vierge.
13 S. S. Hippolyte, martyr.
14 D. S. Eusèbe, martyr.
15 L. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 M. SS. Joachim et Libérat, a
18 J. Ste Hélène, impératrice.
19 V. SS. Louis Florés, Jules.
20 S. S. Bernard, abbé.
21 D. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 L. S. Timothée, martyr.
23 M. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemi, apôtre.
25 J. S. Louis, roi de France.
26 V. S. Zéphirin, pape et m.
27 S. S. Joseph Calasance.
28 D. S. Augustin, év. et doct.
29 L. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 M. Ste Rose de Lima, vierge.
31 M. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 26.

Septembre.

—

1 J. S. Gilles, abbé.
2 V. S. Étienne, roi de Hong.
3 S. S. Remacle, év. de Maest.
4 D. Ste Rosalie, vierge.
5 L. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 J. Nativité de la Vierge.
9 V. S. Gorgone, martyr.
10 S. S. Nicolas de Tolentino.
11 D. SS. Prote et Hyacinthe.
12 L. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 J. S. Nicomède, martyr.
16 V. SS. Corneille et Cyprien.
17 S. S. Lambert, év. de Maest.
18 D. S. Joseph de Cupertino.
19 L. S. Janvier, martyr.
20 M. S. Eustache, martyr.
21 M. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 J. S. Maurice et ses comp.
23 V. *Q.-temps.* Ste Thècle, v.
24 S. *Q.-temps.* N.-D. de la M.
25 D. S. Firmin, év. et martyr.
26 L. S. Cyprien et Ste Justine.
27 M. SS. Côme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 J. S. Michel, archange.
30 V. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.

Octobre.

—

1 S. S. Bavon, patr. de Gand.
2 D. S. Léodegaire, évêque
3 L. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 J. S. Brunon, confesseur.
7 V. S. Marc, pape.
8 S. Ste Brigitte, veuve.
9 D. S. Denis et ses comp., m.
10 L. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 J. S. Édouard, roi d'Angl.
14 V. S. Calixte, pape et mart.
15 S. Ste Thérèse, vierge.
16 D. S. Mummolin, évêque.
17 L. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 J. S. Jean de Kenti.
21 V. Ste Ursule et ses comp. m.
22 S. S. Mellon, évêque.
23 D. S. Jean de Capistran.
24 L. S. Raphaël, archange.
25 M. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 J. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 V. SS. Simon et Jude, apôt.
29 S. Ste Ermelinde, vierge.
30 D. S. Foillan, martyr.
31 L. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.
Dernier Quartier le 31.

Novembre.

—

1 M. TOUSSAINT.
2 M. *Les Trépassés.*
3 J. S. Hubert, év. de Liège.
4 V. S. Charles Borromée, év.
5 S. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 D. S. Winoc, abbé.
7 L. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 J. S. André Avellin.
11 V. S. Martin, év. de Tours.
12 S. S. Liévin, év. et mart.
13 D. S. Stanislas Kostka.
14 L. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevêque.
17 J. S. Grégoire Thaumatur.
18 V. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 S. Ste Élisabeth de Thuring.
20 D. S. Félix de Valois.
21 L. Présentat. de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 J. S. Jean de la Croix.
25 V. Ste Catherine, v. et m.
26 S. S. Albert de Louv., év.
27 D. *Avent.* S. Acaire, évêque.
28 L. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Décembre.

—

1 J. S. Éloi, év. de Noyon.
2 V. Ste Bibienne, v. et m.
3 S. S. François-Xavier.
4 D. Ste Barbe, martyre.
5 L. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 J. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 V. Ste Léocadie, v. et mart.
10 S. S. Melchiade, p. et m.
11 D. S. Damase, pape.
12 L. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et m.
14 M. *Q.-temps.* S. Nicaise, év.
15 J. S. Adon, arch. de Vienne.
16 V. *Q.-temps.* S. Eusèbe, év.
17 S. *Q.-temps.* Ste Begge, v.
18 D. Expect. de la Vierge.
19 L. S. Némésion, martyr.
20 M. S. Philogone.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 J. S. Hungère, év. d'Utr.
23 V. Ste Victoire, vierge et m.
24 S. S. Lucien.
25 D. NOËL.
26 L. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 J. S. Thomas de Cantorb.
30 V. S. Sabin, évêq. et mart.
31 S. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Premier Quartier le 29.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Questions pour le programme du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts.*

Questions pour le programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Élection du jury pour les *Prix De Keyn* (XIIe Concours, 2de période : enseignement moyen et art industriel.

Désignation des commissaires pour la IIIe période du *Prix Ed. Mailly.*

Lectures pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Rédaction définitive du programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Beaux-Arts.*

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1904); *Prix De Keyn* (XIIe Concours, 2de période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Mai. — Jugement des travaux soumis pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* et pour les *Prix De Keyn.*

Mai. — Élection des membres, associés et correspondants dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative* de l'Académie.

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours littéraire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Juin. — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme du Concours annuel; désignation des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours littéraire de la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 30 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux à soumettre au jury de la Ire période du *Prix Louis Melsens.*

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Juillet. — Désignation du jury pour la 1re période du *Prix Melsens.*

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Lectures pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au Concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (partie littéraire et sujets d'art appliqué).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses (1).

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques :* aux Concours pour les *Prix de Stassart* (*Histoire nationale* et *Notice sur un Belge célèbre*); au Concours pour le *Prix Teirlinck.*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

(1) Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance aura lieu le dernier dimanche de novembre.

Novembre. — Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques:* pour les *Prix de Stassart* et pour le *Prix Teirlinck.*

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences* et de la IIIe période du *Prix Mailly.*

Séance publique de la *Classe des Sciences:* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la Ire période du XIIIe Concours pour les *Prix De Keyn*; à la IIe période du *Prix Théophile Gluge*; à la Ire période du *Prix Ch. Lagrange*; à la VIIIe période du *Prix Adelson Castiau* et a la VIIe période du *Prix Joseph Gantrelle.*

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

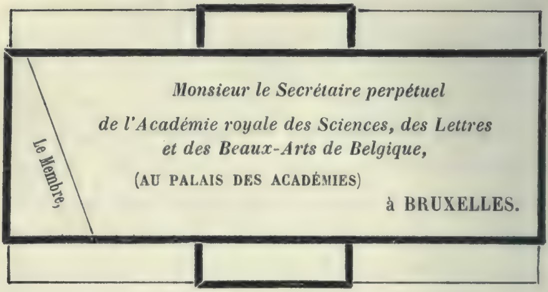
N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci ; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions, sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :



ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BERTHELOT (René), rue Defacqz, 38, à Ixelles.
BIOT (Gust.), rue de la Baleine, 30, à Anvers.
BLOCKX (Jan), rue Demoy, 14, à Anvers.
BORDIAU (Gédéon), rue Joseph II, 68, à Bruxelles.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 13, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue des Vanniers, 29, à Gand.
DANSE (Auguste), rue J.-B. Labarre, 28, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles, et à Vienne, Albrecht gasse (Autriche).
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron Jules), rue des Augustins, 31, à Liége.
DE GREEF (Guillaume), rue de la Station, 49, à Jette-Saint-Pierre.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue Léopold, 38, à Louvain.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 34, à Ixelles.
DE PAEPE (Polydore), rue Joseph II, 44, à Bruxelles.
DERUYTS (Jacques), rue des Augustins, 35, à Liége.
DESCAMPS (le chev. Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.

De Smedt (Ch.), rue des Ursulines, 14, à Bruxelles.
De Tilly (le lieutenant-général Jos.), rue Masui, 162, à Schaerbeek.
Dewalque (Gust.), rue Simonon, 16, à Liége.
Dillens (Julien), rue Saint-Bernard, 51, à Saint-Gilles.
Discailles (Ern.), rue Royale, 243, Saint-Josse-ten-Noode; rue de Flandre, 35, à Gand.
Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
Duvivier (Ch.), place de l'Industrie, 26, à Bruxelles.
Errera (Léo), rue de la Loi, 38, à Bruxelles.
Fétis (Éd.), rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles.
Folie (F.), rue Raikem, 11, à Liége.
Fraipont (J.), Mont-St-Martin, 35, à Liége.
Francotte (Polyd.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.
Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.
Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.
Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.
Gevaert (A.), place du Petit-Sablon, 18, à Bruxelles.
Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.
Giron (Alfr.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
Gossart (Ernest), à La Hulpe.
Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.
Hennebicq (A.), rue de Lausanne, 1, à St-Gilles.
Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.
Huberti (Gustave), avenue Rogier, 30, à Schaerbeek.
Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.
Janlet (Ém.), rue de la Concorde, 58, à Ixelles.
Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, à Liége.
Kurth (G.), rue Rouvroy, 6, à Liége.
Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.
Lambeaux (Jef), avenue Brugmann, 49, à Saint-Gilles.
Lameere (Auguste), avenue du Haut-Pont, 10, à Ixelles.
Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.

Lamy (Th.), rue des Moutons, 153, à Louvain.
Lancaster (Albert), avenue Brugmann, 297, à Uccle.
Laurent (Émile), à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Leclercq (Jules), rue de la Loi, 89, à Bruxelles.
Lenain (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.
Le Paige (C.), à Ougrée, Institut astronomique (Liége).
Loise (F.), rue Louise, 4, à Saint-Servais (Namur).
Malaise (C.), rue Latérale, à Gembloux.
Mansion (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
Maquet (Henri), rue du Trône, 20, à Bruxelles.
Marchal (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
Markelbach (Alex.), chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek.
Masius (V.), rue Beeckman, 14, à Liége.
Massau (Junius), rue Marnix, 22, à Gand.
Mathieu (Émile), rue Haut-Port, 56, à Gand.
Mellery (Xavier), rue Mellery, 80, à Laeken.
Mercier (Désiré), rue des Flamands, 1, à Louvain.
Mesdach de ter Kiele (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
Meunier (C.), rue de l'Abbaye, 63, à Ixelles.
Monchamp (Georges), rue de l'Évêché, 14, à Liége.
Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
Neuberg (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
Nys (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
Pelseneer (Paul), boulevard Léopold, 53, à Gand.
Pirenne (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand.
Plateau (Félix), chaussée de Courtrai, 148, à Gand.
Prins (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
Radoux (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
Robie (J.), chaussée de Charleroi, 147, à St-Gilles.
Rolin (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
Rooses (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
Smits (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
Snieders (Aug.), à Borgerhout lez-Anvers.
Solvay (Lucien), rue Scailquin, 12, à St-Josse-ten-Noode.

SPRING (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.
STECHER (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
TARDIEU (Ch.), rue de la Tulipe, 38, à Ixelles.
TERBY (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
THOMAS (Paul), rue Plateau, 41, à Gand.
TINEL (Edgar), boulevard Ste-Catherine, 2, à Malines.
VAN BAMBEKE (Ch.), rue Haute, 7, à Gand.
VAN BENEDEN (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.
VAN DEN EEDEN, rue d'Enghien, 20, à Mons.
VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
VANDERKINDERE (Léon), avenue des Fleurs, 51, à Uccle.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure (rive gauche), 131, à Gand.
VAN DUYSE (Flor.), rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
VAN EVEN (Édouard), rue Édouard Van Even, 6, à Louvain.
VANLAIR (C.), boulevard d'Avroy, 53, à Liége.
VAUTHIER (Maurice), avenue de Cortenberg, 205, à Bruxelles.
VERCOULLIE (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.
VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.
WALTZING (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.
WAUTERS (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
WAXWEILER (Em.), avenue de la Couronne, 152, à Ixelles.
WILLEMS (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à Schaerbeek.
WILMOTTE (Maurice), rue Raikem, 22, à Liége.
WINDERS (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

RAUÏS (N.), *chef de bureau,* rue Juste Lipse, 51, à Bruxelles.
MEIRSSCHAUT (Pol.), *sous-chef de bureau,* rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.
TOBAC (H.), *huissier de 1re classe*, avenue Beckers, 43, à Etterbeek.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(10 Janvier 1904.)

LE ROI, PROTECTEUR.

Président de l'Académie pour 1904 : DESCAMPS (le chev. Ed.).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : le chev. MARCHAL (Edm.).

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1904.

Le directeur de la Classe des Sciences, FREDERICQ (L.).
» » des Lettres, DESCAMPS (le chev. Ed.).
» » des Beaux-Arts, DE LALAING (le comte J.).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.).
Le délégué de la Classe des Sciences, DE TILLY (J.).
» » des Lettres, MESDACH DE TER KIELE (Ch.).
» » des Beaux-Arts, FÉTIS (Éd.).

CLASSE DES SCIENCES.

FREDERICQ, Léon, directeur pour 1904.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

FOLIE, François-J.-Ph., ✠ O.; à Liége . .	Élu le	15 décem. 1874.
DE TILLY, Jos.-M., ✠ G. O.; à Schaerbeek.	—	16 décem. 1878.
VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ O.; à Gand	—	14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ O.; à Liége. . .	—	15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ C.; à Louvain	—	15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand.	—	15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége . . .	—	14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége	—	15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	—	5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠; à Louvain . .	—	15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége. . .	—	15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége.	—	15 décem. 1897.
LANCASTER, Albert-B., ✠; à Uccle . . .	—	15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J.; à Liége	—	15 décem. 1903.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DEWALQUE, Gustave-G.-J., ✠ C.; à Liége	Élu le 16 décem. 1859.
DUPONT, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort	— 15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ C.; à Liége	— 16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux	— 15 décem. 1873.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand	— 15 décem. 1874.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand	— 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠; à Liége	— 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J.-F., ✠ O.; à Bruxelles	— 15 décem. 1886.
FREDERICQ, Léon, ✠; à Liége	— 14 décem. 1894.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége	— 15 décem. 1896.
ERRERA, Léo-A., ✠; à Bruxelles	— 15 décem. 1898.
VANLAIR, Constant.-F., ✠ O.; à Liége	— 16 décem. 1899.
FRAIPONT, Julien-J.-J., ✠; à Liége	— 16 décem. 1901.
FRANCOTTE, Pol.-Ch.-J., ✠; à St-Josse-t.-N.	— 15 décem. 1903.
PELSENEER, Paul; à Gand	— 15 décem. 1903.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

DELACRE, Maurice; à Gand	Élu le 15 décem. 1893.
CESÀRO, Giuseppe-R.-P.; à Cheratte	— 14 décem. 1894.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.; à Louvain	— 15 décem. 1898.
MASSAU, Junius, ✠; à Gand	— 15 décem. 1902.
N.	

Section des Sciences naturelles.

GRAVIS, A., ✠; à Liége	Élu le 16 décem. 1899.
LAURENT, Émile, ✠; à Gembloux	— 17 décem. 1900.
LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles	— 15 décem. 1902.
N.	
N.	

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

DE COLNET D'HUART, Alex.; à Luxembourg.	Élu le	15 décem. 1873.
STRUVE, Otto-Wilhelm; à Poulkova . . .	—	15 décem. 1874.
KELVIN (lord) [William THOMSON], ✠ C.; à Glasgow.	—	16 décem. 1878.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. .	—	15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague	—	15 décem. 1887.
BERTHELOT, Marcel.-P.-E., ✠ G. C.; à Paris	—	16 décem. 1889.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . .	—	15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington	—	15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, J.-D.; à Amsterdam . .	—	15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin	—	15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . .	—	14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, J.-H.; à Berlin.	—	14 décem. 1894.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome	—	13 décem. 1895.
MENDELÉEFF, Dmitri-Ivanovitsch; à Saint-Pétersbourg.	—	15 décem. 1896
JANSSEN, Pierre-Jules-César; à Paris . .	—	15 décem. 1896.
KLEIN, F.; à Gœttingue	—	15 décem. 1897.
SALMON, G.; à Dublin	—	15 décem. 1897.
MOISSAN, Henri; à Paris	—	16 décem. 1899.
JORDAN, M.-E.-C.; à Paris.	—	16 décem. 1899.
CESÀRO, Ernest; à Naples.	—	17 décem. 1900.
MITTAG-LEFFLER, Gustave; à Djursholm-Stockholm	—	16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux.	—	15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris	—	15 décem. 1902.
DARWIN, G.-Howard; à Cambridge (Angl.).	—	6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin	—	15 décem. 1903.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

HOOKER, sir Jos.-Dalton; The camp, Summing dale, à Berkshire (Angleterre) . . Élu le 16 décem. 1872.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
KÖLLIKER, Rod.-Albert; à Wurtzbourg . . — 14 décem. 1877.
GAUDRY, Jean-Albert, ✠ O.; à Paris. . . — 16 décem. 1889
ENGELMANN, Th.-W.; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1893.
SUESS, Édouard; à Vienne . . . . — 14 décem. 1894.
RENAULT, B.; à Paris . . . . — 14 décem. 1894.
STRASSBURGER, Édouard, ✠ O.; à Bonn . — 13 décem. 1895.
MAREY, Étienne-Jules; à Paris . . . . . — 13 décem. 1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres . . . — 13 décem. 1895.
TREUB, Melchior; à Buitenzorg (Batavia) . — 15 décem. 1896.
HAECKEL, Ern.-Henri; à Iéna . . . . . . — 15 décem. 1897.
CHAUVEAU, J.-B.-Aug.; à Paris . . . . . — 15 décem. 1897.
PFEFFER, Wilhelm; à Leipzig . . . . . . — 15 décem. 1897.
DE LAPPARENT, A.-A.; à Paris. . . . . . — 15 décem. 1897.
LANKESTER, Edwin Ray; à Londres. . . . — 15 décem. 1898.
KARPINSKY, Alexandre; à St-Pétersbourg . — 15 décem. 1898.
MURRAY, Sir John; à Édimbourg. . . . . — 16 décem. 1899.
MAUPAS, E.; à Alger. . . . . — 16 décem. 1899.
ZITTEL, Ch.-Alf. von; à Munich . . . . . — 16 décem. 1901.
GIARD, Alfred, ✠; à Paris. . . . . — 16 décem. 1901.
FLEMMING, Walther; à Kiel. . . . . . . — 15 décem. 1902.
PFLÜGER, Édouard-Fred.-Willem; à Bonn . — 15 décem. 1902.
ROUX, Wilhelm; à Halle-s/S. . . . . . — 15 décem. 1903.
LÉVY, Auguste-Michel; à Paris . . . . . — 15 décem. 1903.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DESCAMPS, le chev. Ed., directeur pour 1904.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.
(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . .	Élu le 5 mai 1879.
STECHER, Jean-A., ✠ C.; à Liége	— 9 mai 1881.
VANDERKINDERE, Léon-A.-V.-J., ✠ C.; à Uccle	— 7 mai 1888.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand	— 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode.	— 5 mai 1891.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le bon J.-R.-M.-Jules, ✠; à Liége	— 8 mai 1893.
FREDERICQ, Paul, ✠; à Gand.	— 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ O.; à Liége	— 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . .	— 10 mai 1897.
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Gand. .	— 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	— 7 mai 1900.
WILLEMS, Alphonse, ✠ O.; à Bruxelles . .	— 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠; à Bruxelles	— 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice; à Liége.	— 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠; à Gand	— 4 mai 1903.

Section des Sciences morales et politiques.
(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. O.; à Vienne.	Élu le 12 mai 1873.

LAMY Thomas-J., ✠ C.; à Louvain . . .	Élu le	8 mai 1882.
GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ O.; à Saint-Gilles (Bruxelles)	—	5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles	—	4 mai 1891.
GIRON, Alfred, ✠ G. O.; à Ixelles	—	9 mai 1892.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles.	—	6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles	—	6 mai 1895.
DESCAMPS, le chev. Édouard-E.-F., ✠ O.; à Louvain	—	11 mai 1896.
MONCHAMP, George-M.-M.-J., ✠; à Liége. .	—	11 mai 1896.
DUVIVIER, Charles-A., ✠ O.; à Bruxelles . .	—	9 mai 1898.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠; à Louvain . .	—	8 mai 1899.
DE PAEPE, Polydore, ✠ G. O.; à Bruxelles .	—	8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles.	—	8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠; à Bruxelles	—	5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ O.; à Louvain	—	5 mai 1902.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

LOISE, Ferdinand, ✠ O.; à St-Servais (Namur).	Élu le	12 mai 1873.
GOSSART, Ernest, ✠; à La Hulpe	—	9 mai 1898.
CUMONT, Franz; à Gand	—	1 déc. 1902.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand.	—	1 déc. 1902.
WALTZING, J.-P.; à Liége.	—	7 déc. 1903.

Section des Sciences morales et politiques.

LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . .	Élu le	4 déc. 1899.
ROLIN, Albéric, ✠; à Gand.	—	6 mai 1901.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Bruxelles . . .	—	6 mai 1901.
WAXWEILER, Émile; à Ixelles	—	1 déc. 1902.
DE GREEF, Guillaume; à Jette-Saint-Pierre .	—	1 déc. 1902.

Section d'Histoire et des Lettres

(25 associés.)

D'ANTAS, le chev. M., ✠ G. C.; à Rome . .	Élu le	6 mai 1872.
OPPERT, Jules ; à Paris	—	4 mai 1874.
DELISLE, Léopold-Victor ; à Paris	—	10 mai 1875.
BOHL, Joan, ✠; à Amsterdam	—	9 mai 1881.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred ; à Paris . .	—	5 mai 1884.
SULLY PRUDHOMME, René-François-Arm^d^ ; à Paris.	—	4 mai 1885.
PERROT, Georges ; à Paris	—	10 mai 1886.
SNIEDERS, Auguste, ✠ O.; à Borgerhout lez-Anvers	—	10 mai 1886.
NADAILLAC, J.-F.-A. du POUGET, m^is^ de; à Paris.	—	7 mai 1888.
HIRSCHFELD, Otto ; à Berlin	—	6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean ; à Amsterdam.	—	5 mai 1890.
LAVISSE, Ernest ; à Paris	—	8 mai 1893.
VOLLGRAFF, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	—	6 mai 1895.
HOMOLLE, J.-Théoph., ✠ C.; à Athènes . .	—	6 mai 1895.
FRIEDLAENDER, Louis ; à Strasbourg . . .	—	6 mai 1895.
REINACH, Théodore ; à Paris.	—	11 mai 1896.
LEMAÎTRE, Jules-E.-J. ; à Paris	—	10 mai 1897.
MEYER, Paul; à Paris.	—	9 mai 1898.
DIELS, Hermann ; à Berlin	—	5 mai 1902.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Marie-Henry ; à Paris.	—	1 déc. 1902.
PARISOT, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	—	1 déc. 1902.
NABER, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	—	7 déc. 1903.
MONOD, Gabriel-J.-J.; à Paris	—	7 déc. 1903.
N.		
N.		

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

D'OLIVECRONA, Samuel-Rodolphe-Detler-Canut; à Stockholm.	Élu le	10	mai	1880.
DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	—	5	mai	1884.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	—	10	mai	1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . .	—	9	mai	1887.
CANONICO, Tancrède; à Florence	—	7	mai	1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	—	7	mai	1888.
LALLEMAND, Léon; à Paris	—	7	mai	1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	—	7	mai	1888.
WORMS, Émile; à Paris	—	6	mai	1889.
DE FRANQUEVILLE, le c^te^ Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris	—	5	mai	1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin.	—	8	mai	1893.
DE MARTENS, Frédéric; à Saint-Pétersbourg.	—	8	mai	1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford	—	8	mai	1893.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève	—	7	mai	1894.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres.	—	6	mai	1895.
BRYCE, James; à Londres.	—	11	mai	1896.
WESTLAKE, John; à Londres	—	9	mai	1898.
BODIO, Luigi; à Rome	—	9	mai	1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch.; à Amsterdam . .	—	8	mai	1899.
HAGERUP, Georges-Francis; à Christiania .	—	8	mai	1899.
QUACK, H.-P.-G.; à Amsterdam	—	7	mai	1900.
LEHR, P.-Ernest; à Lausanne	—	6	mai	1901.
TONIOLO, G.; à Pise	—	7	déc.	1903.
HOLLAND, Thom.-Erskine; à Oxford . . .	—	7	déc.	1903.
BERTHELOT, fils, René; à Ixelles (Bruxelles).	—	7	déc.	1903.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

DE LALAING, le comte Jacques, directeur pour 1904.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles. . Élu le 5 janv. 1882.
MARKELBACH, Alex.-P.-J., ✠ O.; à Schaerb. — 10 janv. 1889.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) . — 8 janv. 1891.
HENNEBICQ, A., ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles). — 7 janv. 1892.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles . . . . — 9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles . . . — 10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek . . . — 9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier. ✠ O.; à Bruxelles. . . — 2 juill. 1903.
N. . . . .

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles . Élu le 10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek . — 12 mai 1886.
MEUNIER, Constantin, ✠ O.; à Ixelles. . . — 5 janv. 1899.
LAMBEAUX, Jef, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles). — 9 janv. 1902.

Section de Gravure :

BIOT, Gustave-J., ✠ O.; à Anvers . . . . Élu le 10 janv. 1884.
LENAIN, Louis, ✠; à Ixelles. . . . . . . — 8 janv. 1903.

Section d'Architecture :

WINDERS, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à Ixelles . . . . . — 9 janv. 1896.
MAQUET, Henri-J., ✠ O.; à Bruxelles. . . — 9 janv. 1896.
BORDIAU, Gédéon, ✠ C.; à Bruxelles. . . — 9 janv. 1902.

Section de Musique :

GEVAERT, F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles. Élu le 4 janv. 1872.
RADOUX, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . . — 3 avril 1879.
HUBERTI, L.-Gustave, ✠; à Schaerbeek . . — 2 avril 1891.
MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ O.; à Gand . . . — 10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ O.; à Malines . . . . — 9 janv. 1902.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard-L.-F., ✠ C.; à Bruxelles. . Élu le 8 janv. 1847.
HYMANS, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . . . — 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . . — 10 janv. 1889.
VAN EVEN, G.-Édouard, ✠ O.; à Louvain. . — 7 janv. 1892.
TARDIEU, Charles-H., ✠; à Ixelles . . . . . — 5 janv. 1893.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

COURTENS, Frans, ✠ O.; à Bruxelles. . . Élu le 10 janv. 1901.
FRÉDÉRIC, Léon; à Schaerbeek. . . . . . . — 8 janv. 1903.
CLAUS, Émile; à Astene (Flandre orientale). — 7 janv. 1904.

Sculpture :

DILLENS, Julien, ✠; à Saint-Gilles . . Élu le 8 janvier 1903.

Gravure :

DANSE, Auguste, ✠; à Uccle. . . . . Élu le 2 juillet 1903.

Architecture :

ACKER, Ernest, ✠; à Saint-Gilles . . . Élu le 8 janvier 1903.

Musique :

VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . . — 9 janvier 1902.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

VAN DUYSE Florim., ✠ O.; à Gand. . . Élu le 11 janvier 1894.
SOLVAY, Lucien, ✠; à St-Josse-ten-Noode. — 4 janvier 1900.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

HÉBERT, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris . Élu le 12 janvier 1871.
FRITH, William-POWELL, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
WILLEMS, Florent-J.-E., ✠ C.; à Paris . — 7 décem. 1882.
MENZEL, Adolphe; à Berlin . . . . . — 6 janvier 1887.
BOUGUEREAU, William-Adolphe, ✠; à Paris . . . . — 9 janvier 1890.
ALMA TADEMA, Lawrence, ✠ O.; à Londres. — 8 janvier 1891.

Lefebvre, Jules, ✠ C.; à Paris	Élu le 8 janvier 1891.
Breton, Jules-A., ✠ O.; à Courrières (France)	— 7 janvier 1892.
Stevens, Alfred, ✠ G. O.; à Paris . . .	— 10 janvier 1895.
Israëls, Joseph, ✠ C.; à La Haye . . .	— 5 janvier 1899.
Cormon, Fernand; à Paris	— 9 janvier 1902.
N.	

Sculpture :

Monteverde, Jules; à Rome	Élu le 8 janvier 1874.
Guillaume, Cl.-J.-B.-Eugène; à Paris .	— 6 janvier 1876.
Thomas, Gabriel-Jules; à Paris. . . .	— 11 janvier 1883.
Kundmann, Charles; à Vienne	— 11 janvier 1883.
Begas, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . .	— 8 janvier 1885.
Dubois, Paul; à Paris	— 5 janvier 1893.
Mercié, Antonin; à Paris.	— 5 janvier 1893.
Frémiet, Emmanuel; à Paris	— 10 janvier 1901.

Gravure :

Stang, Rudolphe; à Amsterdam . . .	Élu le 8 janvier 1874.
Chaplain, Jules-Clément; à Paris. . .	— 5 janvier 1888.
Unger, William-Georg.-Bodo; à Vienne .	— 5 janvier 1893.
Flameng, Léopold, ✠ O.; à Paris. . .	— 4 janvier 1900.

Architecture :

Vespignani, le comte Virginio; à Rome .	Élu le 12 janvier 1871.
Raschdorff, J.-Charles; à Berlin . . .	— 5 janvier 1882.
Waterhouse, Alfred; à Londres . . .	— 7 janvier 1886.
Vaudremer, F.-A.-E.; à Paris.	— 3 mars 1892.
Daumet, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . .	— 10 janvier 1895.
Aitchison, George; à Londres	— 7 janvier 1897.
Cuypers, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde	— 5 janvier 1899.
Normand, Alfred-N.; à Paris	— 9 janvier 1902.

Musique :

Saint Saëns, Camille-Ch., ✠; à Paris .	Élu le	8 janvier 1885.
Bourgault-Ducoudray, Louis-Albert; à Paris	—	6 janvier 1887.
Massenet, Jules-E.-J., ✠; à Paris. . .	—	5 janvier 1893.
Reyer, L.-Et.-Ern.; à Paris	—	11 janvier 1894.
Cui, César; à Saint-Pétersbourg . . .	—	9 janvier 1896.
d'Indy, Vincent; à Paris	—	7 janvier 1897.
Grieg, Edw.-Hagerup; à Copenhague. .	—	6 janvier 1898.
Lassen, Édouard; à Weimar.	—	9 janvier 1902.
Svendsen, Johan-Severin; à Copenhague	—	8 janvier 1903.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir Sourindro Mohun Tagore, ✠ C.; à Calcutta	Élu le	4 janvier 1877.
Bode, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
Gonse, Louis; à Paris.	—	11 janvier 1894.
Weale, W.-H.-James; à Londres . . .	—	9 janvier 1896.
Lafenestre, Georges-Édouard; à Paris .	—	10 janvier 1901.
Colvin, Sidney; à Londres	—	10 janvier 1901.
Justi, Ch.-N.-H.; à Bonn	—	10 janvier 1901.
Michel, Franç.-Em.; à Paris.	—	2 juillet 1903.
Bredius, Abraham; à La Haye	—	7 janvier 1904.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, DEWALQUE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

LANCASTER (A.),	délégué de la	Classe des Sciences.
LE PAIGE,	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
VAN DER MENSBRUGGHE,	id.	id.
BORMANS,	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
STECHER (J.),	id.	id.
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROBIE,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
VAN DUYSE (Florim.),	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
DEWALQUE.	BORMANS.	HENNEBICQ.
LANCASTER.	DE PAEPE.	HUBERTI.
MOURLON.	DESCAMPS.	HYMANS.
SPRING.	GIRON.	MAQUET.
VAN DER MENSBRUGGHE.	LAMY.	ROBIE.

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . , président.
Folie, membre.
Lancaster, id.
Spring, membre.
Van der Mensbrugghe, id.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Éd. Fétis. G. Biot. A. Hennebicq.

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

Gevaert, *président.*
Fétis, *secrétaire.*
Radoux, membre.
Huberti, membre.

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

Fétis.
Gevaert.
Hennebicq.
Hymans.
Marchal.
Tardieu.
Vinçotte.
Winders.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

Bormans (S.), président.
Kurth (God.), secrétaire et trésorier.
Devillers (Léopold), membre.
Gilliodts-Van Severen, id.
Vanderkindere (L.), id.
de Pauw (N.), id.
Pirenne (H.), id.
Cauchie (A.), membre suppléant.
Berlière (Ursmer), id.

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

CRÉPIN (François), membre titulaire, décédé à Bruxelles, le 30 avril 1903.

RENARD (Alphonse-F.), membre titulaire, décédé à Ixelles, le 9 juillet 1903.

BRIALMONT (Alexis-H.), membre titulaire, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 21 juillet 1903.

STOKES (sir G.-G.), associé, décédé à Cambridge (Angleterre), le 1er février 1903.

DE LA VALLÉE POUSSIN (Charles-L.-J.-X.), associé, décédé à Bruxelles, le 15 mars 1903.

CREMONA (Louis), associé, décédé à Rome, le 10 juin 1903.

GEGENBAUR (Charles), associé, décédé à Heidelberg, le 14 juin 1903.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

VON LÖHER (Franz), associé, décédé à Munich, le 1er mars 1892.

DESMAZE (Charles), associé, décédé à Paris, le 17 septembre 1900.

PARIS (Gaston-B.-P.), associé, décédé à Cannes, le 6 mars 1903.

BEETS (Nicolas), associé, décédé à Utrecht, le 13 mars 1903.

LEFÈVRE-PONTALIS (Antonin), associé, décédé à Paris, le 19 avril 1903.

DI GIOVANNI (Vincenzo), associé, décédé à Salaparuta (Sicile), le 20 juillet 1903.

MOMMSEN (Théodore), associé, décédé à Berlin, le 1er novembre 1903.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

STALLAERT (Joseph-J.-F.), membre titulaire, décédé à Ixelles, le 24 novembre 1903.

LARROUMET (L.-B.-Gust.-P.), associé, décédé à Paris, le 25 août 1903.

GÉROME (J.-L.), associé, décédé à Paris, le 10 janvier 1904.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le bon de Feltz. . 1816-1820.
Le pnce de Gavre . 1820-1832.
Ad. Quetelet. . . 1832-1835.
Le baron de Stassart . 1835.
Le baron de Gerlache . 1836.
Le baron de Stassart. . 1837.
Le baron de Gerlache . 1838.
Le baron de Stassart. . 1839.
Le baron de Gerlache . 1840.
Le baron de Stassart. . 1841.
Le baron de Gerlache . 1842.
Le baron de Stassart. . 1843.
Le baron de Gerlache . 1844.
Le baron de Stassart. . 1845.
Le baron de Gerlache . 1846 [1].
Le baron de Stassart. . 1847.
Verhulst. . . . . . 1848.
F. Fétis . . . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1851.
Le baron de Gerlache . 1852.
Le baron de Stassart. . 1853.
Navez . . . . . . 1854.
Nerenburger . . . . 1855.
Le baron de Gerlache . 1856.
de Ram . . . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
F. Fétis . . . . . . 1859.
Gachard . . . . . . 1860.
Liagre . . . . . . 1861.
Van Hasselt . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1863.
Schaar . . . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.
Faider . . . . . . 1866.
Le vicomte Du Bus . . 1867.
F. Fétis . . . . . . 1868.
Borgnet . . . . . . 1869.
Dewalque . . . . . 1870.
Gallait . . . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Thonissen . . . . . 1873.
De Keyzer . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . 1875.
Faider. . . . . . . 1876.
Alvin . . . . 1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1879.
Gallait . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden. . . 1881.
Le Roy . . . . 1882.
Éd. Fétis. . . . . . . 1883.
Dupont . . . . 1884.
Piot . . . . 1885.
Alvin . . . . 1886.
De Tilly . . . . 1887.
Bormans. . . . . . . 1888.
F.-A. Gevaert . . . . 1889.
J.-S. Stas. . . . . . 1890.
G. Tiberghien . . . . 1891.
Éd. Fétis. . . . . . . 1892.
Van Bambeke . . . . 1893.
Ch. Loomans . . . . 1894.
F.-A. Gevaert . . . . 1895.
A. Brialmont. . . . . 1896.
le cte Goblet d'Alviella . 1897.
Ch. Tardieu. . . . . 1898.
W. Spring . . . . . 1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele . . 1900.
Éd. Fétis . . . . . . 1901.
Éd. Van Beneden . . . 1902.
P. Mansion. . . . . . 1903.
le chev. Éd. Descamps . 1904.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem . . . . 1816 à 1821.
Dewez . . . . 1821 à 1835.
Ad. Quetelet . . . . 1835 à 1874.
Liagre . . . . 1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal . . . . Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin. . . . . . . 1846.
Wesmael. . . . . . . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
Le vte Du Bus . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
De Hemptinne. . . . 1851.
Kickx. . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . 1855.
Dumont. . . . . . . 1856.
Gluge. . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens. . . . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck. . . . . 1862.
Wesmael . . . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le vte Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge. . . . . 1873.
Candèze. . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . 1876.
Maus . . . . 1877.
Houzeau . . . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879.
Stas. . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden. . . 1883.
Éd. Dupont . . . . . 1884.
Morren. . . . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly. . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas. . . . . 1890.
F. Plateau. . . . . 1891.
F. Folie. . . . . . 1892.
Van Bambeke. . . . 1893.
M. Mourlon . . . . . 1894.
G.Van der Mensbrugghe. 1895.
A. Brialmont . . . . 1896.
Alfr. Gilkinet . . . . 1897.
Éd. Dupont. . . . . 1898.
W. Spring . . . . . 1899.
Ch. Lagrange. . . . 1900.
Jos. De Tilly . . . . 1901.
Éd. Van Beneden. . . 1902.
P. Mansion. . . . . 1903.
L. Fredericq . . . . 1904.

Classe des Lettres.

Le b^{on} de Gerlache . . 1846.
Le b^{on} de Stassart . . 1847.
Le b^{on} de Gerlache . . 1848.
Le b^{on} de Stassart . . 1849.
de Ram. . . . . . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
Le b^{on} de Gerlache . . 1852.
Le b^{on} de Stassart . . 1853.
de Ram . . . . . . 1854.
M.-N.-J. Leclercq . . 1855.
Le b^{on} de Gerlache . . 1856.
de Ram. . . . . . . 1857.
M.-N.-J. Leclercq . . 1858.
Le b^{on} de Gerlache . . 1859.
Gachard . . . . . . 1860.
de Ram. . . . . . . 1861.
De Decker. . . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
Gachard . . . . . . 1864.
Grandgagnage. . . . 1865.
Faider . . . . 1866.
Roulez . . . . 1867.
Le b^{on} Kervyn de Lettenhove . . . . . 1868.
Borgnet . . . . . . 1869.
Defacqz . . . . . . 1870.
Haus . . . . 1871.
De Decker. . . . . . 1872.
Thonissen. . . . . . 1873.
Chalon. . . . . . . 1874.
le b^{on} Guillaume. . . 1875.
Ch. Faider . . . . . 1876.
Alphonse Wauters . . 1877.
de Laveleye . . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
Nypels . . . . 1880.
H. Conscience . . . 1881.
Le Roy . . . . 1882.
Rolin-Jaequemyns . . 1883.
Wagener . . . . . . 1884.
Piot. . . . . 1885.
P. Willems . . . . . 1886.
Tielemans. . . . . . 1887.
Bormans . . . . . . 1888.
Potvin . . . . 1889.
Stecher. . . . . . . 1890.
G. Tiberghien. . . . 1891.
T. Lamy. . . . . . . 1892.
Paul Henrard. . . . 1893.
Ch. Loomans . . . . 1894.
L. Vanderkindere . . 1895.
A. Henne . . . . . . 1896.
le c^{te} Goblet d'Alviella . 1897.
F. vander Haeghen . . 1898.
A. Giron. . . . . . . 1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele . . 1900.
P. Fredericq . . . . 1901.
G. Kurth . . . . . . 1902.
N. . . . . 1903.
le chev. Éd. Descamps. 1904.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis . . . . . . 1846.
Navez . . . . 1847.
Alvin . . . . 1848.
F. Fétis. . . . . . 1849.
Baron . . . . 1850.
Navez . . . . 1851.
F. Fétis . . . . . . 1852.
Roelandt . . . . . . 1853.
Navez . . . . 1854.
F. Fétis . . . . . . 1855.
De Keyser . . . . . 1856.
Alvin . . . . 1857.
G^me Geefs . . . . . 1858.
F. Fétis . . . . . . 1859.
Baron . . . . 1860.
Suys . . . . 1861.
Van Hasselt . . . . 1862.
Éd. Fétis . . . . . . 1863.
De Keyser . . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.
De Busscher . . . . 1866.
Balat . . . . 1867.
F. Fétis 1868
De Keyser. . . . . . 1869.
Fraikin. . . . . . . 1870.
Gallait . . . . 1871.
Éd. Fétis . . . . . . 1872.
Alvin. . . . . 1873.
De Keyser . . . . . 1874.
Balat. . . . . 1875.
Gevaert . . . . . . 1876.
Alvin . . . . 1877.
Portaels . . . . . . 1878.
Le chev. de Burbure . 1879.
Gallait . . . . 1880.
Balat. . . . . 1881.
Siret . . . . 1882.
Éd. Fétis . . . . . . 1883.
Slingeneyer 1884
Pauli . . . . 1885.
Alvin . . . . 1886.
Fraikin . . . . 1887.
Robert . . . . 1888.
Gevaert. . . . . . . 1889.
Schadde . . . . . . 1890.
H. Hymans. . . . . 1891.
Éd. Fétis . . . . . . 1892.
Samuel . . . . 1893.
J. Stallaert. . . . . 1894.
F.-A. Gevaert . . . . 1895.
Th. Radoux . . . . 1896.
Th. Vinçotte . . . . 1897.
Ch. Tardieu . . . . 1898.
J. Robie. . . . . . . 1899.
Alfr. Cluysenaar . . . 1900.
Éd. Fétis . . . . . . 1901.
H. Maquet. . . . . 1902.
G. Huberti. . . . . 1903.
Le comte J. de Lalaing. 1904.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

BIJVOEGSEL

TOT DE

LEVENSSCHETS VAN DOMIEN SLEECKX

WERKEND LID DER KONINKLIJKE ACADEMIE

In deze *Levensschets* (zie *Annuaire de l'Académie royale de Belgique,* 1903, blz. 173-198) heb ik breedvoerig gesproken over de stichting te Brussel, in 1844, van het eerste Vlaamschgezind *dag*blad, dat in België door de Flaminganten na 1830 werd opgericht.

Sleeckx was aan de redactie verbonden met Jaak Vande Velde als medewerker en beide stonden eerst onder de leiding van Jan De Laet, die hoofdopsteller was.

Een paar brieven van Jaak Vande Velde aan zijnen broeder Hippoliet, destijds procureur des Konings te Veurne (20en November 1844 en 25en April 1845), heb ik aldaar afgedrukt, omdat zij eenig licht werpen over de lotgevallen van dat dagblad *Vlaemsch België* en van zijnen onmiddellijken opvolger *De Vlaemsche Belgen,* alsook over het aandeel dat Sleeckx nam aan de beide redacties.

Sedert dien werden mij nog twee andere brieven van Jaak Vande Velde aan zijnen broeder ter hand gesteld. Zij dagteekenen uit het eerste minst gekend tijdvak van *Vlaemsch België* (25en Mei en 1en Juni 1844) en zijn even belangrijk als de twee reeds afgekondigde epistels.

Men zal er verrassende onthullingen in vinden over de houding der toenmalige staatspartijen en der Roomsch-katholieke geestelijkheid tegenover het nieuw opgericht dagblad der Vlaamschgezinden alsook — wat nog meer onverwacht is — over de vergeefsche pogingen door de redactie bij den gezant van Pruisen te Brussel aangewend om door die mogendheid geldelijk gesteund te worden.

Als eene nuttige aanvulling van mijne *Levensschets* laat ik ze hier onveranderd in hun geheel volgen. De eerste luidt aldus :

Bruxelles, 25 mai 1844 (1).

Très cher Hippolyte,

Je vais payer une dette que je dois au frère que j'aime le plus pour la sympathie qui existe entre nos deux caractères et pour l'attachement qu'il a toujours pour moi. Cette dette consiste dans l'explication et l'histoire en termes concis de la position que

(1) Op de keerzijde het adres :

Monsieur

Monsieur Hipp. Vande Velde, procureur du Roi,

à Furnes.

Flandre occidentale.

(Met de postmerken : *Après le départ. Bruxelles, 26 mai 1844. — Furnes, 28 mai 1844.*)

j'occupe ici, parce que cette explication doit lui faire apprécier le mérite de cette position ainsi que l'avenir qu'elle promet. Si j'ai attendu jusqu'à ce jour pour entreprendre cette tâche, c'est que l'incertitude relativement à la réussite de nos affaires, m'empêchait d'appuyer sur la valeur des conséquences qu'on pouvait en tirer. Aujourd'hui que la position est assurée ou du moins qu'elle est en bon chemin de le devenir, il n'y a plus tant de danger à parler au futur et je commence ainsi :

Le journal ne fut en principe qu'une émanation de la littérature flamande, qui elle-même est dirigée en grande partie par une société secrète dont je parlerai plus tard et à laquelle j'appartiens. Le petit capital avec lequel nous commencions cette œuvre, si grand par lui-même, fut la source d'une foule de difficultés qui auraient découragé tout le monde, mais dans lesquelles nous puisions nos forces et notre courage pour accélérer le mouvement flamand, auquel nous sommes dévoués corps et âme. Nous comptions, non sans quelque fondement, sur l'appui des flamands pour obvier à la pénurie de la première mise de fonds, et, en effet, le premier semestre fut si prospère en abonnés qu'aucun journal ne pourrait se vanter d'avoir été salué avec tant d'enthousiasme à sa naissance. Cependant le second trimestre vint chasser cette illusion qui nous rendait si confiant dans l'avenir, et nous fit faire l'expérience bien triste que les partisans du flamand se réduisent à un nombre trop faible pour assurer l'existence d'un pauvre journal. Nous avons voulu ériger le flamand en état de parti; la naissance de *Vlaemsch België* est venu démontrer par des chiffres que nous avons fait un rêve.

Je crois vous avoir dit dans une de mes premières lettres que le *Vlaemsche België* aurait été un journal catholique. Je me trompai. Et je me trompai, parce qu'à cette époque l'on ne m'admettait guère dans les secrets de l'administration. Le journal n'était ni catholique ni libéral; il était flamand, c'est-à-dire qu'il était créé pour défendre les intérêts des flamands. Au milieu de tout cela, il voulait rester indépendant et fronder toutes les opinions politiques

qui s'opposaient au mouvement flamand. Mais je me suis aperçu qu'au lieu d'être indépendant, comme il fallait l'être, nous n'étions qu'impartial, c'est-à-dire que nous voulions ménager tous les partis. Je crois même que le mauvais état de nos finances nous fit défier de nos forces et que nous cherchions tout simplement à faire des abonnés pour vivre. C'est alors que les libéraux nous ont appelés des catholiques et que les catholiques, toujours plus fins que les autres, nous ont comparé à un navire en panne, qui déployera ses voiles à la première brise, sans s'inquiéter du côté d'où elle viendra.

Tout cela me fit voir que le mouvement flamand existait, qu'il avait même de la force, mais qu'il n'en avait pas assez pour marcher autrement que sous la tutelle d'un parti. A cette occasion, je vous dirai, cher Hippolyte, que le parti libéral n'a jamais fait la moindre démarche pour nous attirer. Aussi, à vrai dire, il a perdu quelque chose de mon estime; car, avec le défaut d'être aussi aristocrate que l'autre parti, il a encore celui de ne jamais invoquer que des principes français dans la propagation de ses idées. De plus il manque d'unité. Le parti catholique, au contraire, nous tendit la main depuis le commencement, avec beaucoup de défiance, il est vrai, mais c'est égal; il comprit au moins que le *Vlaemsch België* pouvait un jour devenir un organe puissant, et qu'il importait de rechercher notre alliance, pour chasser du pays tous ces journaux de la France, qui viennent nous en imposer.

A vrai dire, notre journal penchait vers le catholicisme, mais il y avait une question sur laquelle nous n'étions pas d'accord, et qui devait nous séparer pour toujours de ce parti; cette question résultait du principe même auquel le journal doit sa naissance, et pouvait se résumer ainsi : « Lorsque le principe flamand et le » principe catholique se trouveront en collision, quel est celui » auquel on donnera la priorité ? » La résolution, cher Hippolyte, ne pouvait pas être douteuse pour nous; aussi, quand la question s'est présentée en action, par l'élection de M. Dubus à Turnhout, n'avons-nous pas hésité à mettre notre principe en avant, et avons-

nous combattu fortement la candidature du wallon. Cette opposition contre un champion du parti catholique nous coûtait cher. Le clergé nous refusait désormais sa protection et la mort du journal en serait inévitablement suivi, si nous n'avions prévenu la catastrophe par une convention favorable qui est sur le point d'être signée.

Mais n'anticipons pas sur les événements et racontons en peu de mots quel est le personnel de la rédaction. Alors vous comprendrez mieux ce que je veux vous dire. Vous vous imaginez sans doute que je suis ici le dernier des rédacteurs, n'est-ce pas? Pécuniairement vous pourriez avoir raison, cher Hippolyte; mais moralement, je pourrais peut-être dire que je me trouve, sinon à la tête, du moins dans un état qui est aussi honorable que celui des deux autres. M. De Laet est, pour parler sans détour, un fainéant et un fainéant-né. Des autres qualités je vous entretiendrai un jour personnellement. Sleeckx est un travailleur comme moi et je n'ai qu'à me louer de son énergie. Cela fait que le journal est ordinairement l'ouvrage de deux et non de trois personnes. [Les] articles de fonds sont ordinairement de moi, et je ne mentirais pas en disant que les trois quarts de la rédaction en fait de politique intérieure, en fait de questions sur le mouvement flamand, en fait de travaux des Chambres, en fait d'industrie, etc., sont dus à mon ardeur et à mon courage, pour sauver l'honneur du journal. M. Sleeckx nous donne la revue politique, les questions de politique extérieure, la critique d'ouvrages littéraires, les nouvelles allemandes, etc. Le reste du journal se partage entre nous deux. Mais le résumé de la séance des Chambres appartient à moi seul.

Voilà pour la composition ordinaire de chaque numéro du journal. Demain, je vous donnerai la suite des détails, parce que j'ai encore d'autres choses importantes à vous écrire avant de terminer ma lettre.

J'ai porté aujourd'hui à M. De Ridder la nouvelle que la nomination de M. De Cuyper à la place de conseiller près la cour de cassation vient d'être signé. Il m'a promis de remuer ciel et terre pour mener à bonne fin la combinaison, dont vous m'avez entretenu

un jour et qui aurait pour résultat de nous conférer le grade d'avocat-général près la cour de Gand.

Embrassez Fanny pour moi.

JAEK.

Si vous m'écrivez quelque chose de particulier, faites-le sous l'adresse de M. De Ridder.

Ziehier nu den tweeden brief, die eigenlijk niets anders is dan een vervolg op den eersten :

Bruxelles, 1er juin 1844 (1).

TRÈS-CHER FRÈRE,

Vous êtes probablement aussi impatient pour recevoir ma lettre que moi je le suis pour l'écrire, et cependant j'ai dû laisser écouler quelques jours entre la première et celle-ci, parce qu'une nouvelle série de tracasseries m'ont fait perdre mon temps en voyages.

Je crois, si j'ai bonne mémoire, que ma dernière lettre sur l'histoire intime de *Vlaemsch België* vous a donné une idée assez nette de notre état financier à cette époque et de la marche politique que nous voulions suivre. Oui, je m'en souviens maintenant, nous nous trouvions face à face avec la question Dubus. Je vous dirai donc que, pour être conséquent avec nous-mêmes et avec la mission que nous avions acceptée, nous devions naturellement rompre en

(1) Op de keerzijde het adres :

Monsieur

Monsieur Hipp. Vande Velde, procureur du Roi,

à Furnes.

Flandre occidentale.

(Met de postmerken : *Après le départ. Bruxelles 1er juin 1844.* — *Furnes, 3 juin 1844.*

visière avec ce wallon, qui venait empiéter sur nos droits en se portant candidat pour l'élection de Turnhout. Avant de nous prononcer, un comité de littérateurs fut convoqué. Dans ce comité il fut résolu qu'on attaquerait Dubus sous le seul point de vue des flamands, qu'on laisserait intacts les qualités parlementaires du candidat et qu'on ne proposerait dans sa place personne. Il me semble que voilà assez de ménagements pour le clergé qui tenait fortement à son élection, et nous menaçait de retirer sa protection, si nous avions l'audace d'exécuter notre plan. Le plan fut exécuté et le clergé se fâcha. C'est ainsi que nous commencions le second trimestre, qui ne vit pas augmenter nos abonnés, alors au nombre de 300. Nous en sommes encore aujourd'hui au même nombre.

Si, dans ce moment-là, ma voix eut été considérée pour quelque chose dans la balance, on n'aurait pas attaqué Dubus. On aurait gardé le silence, comme on l'a fait pour la question de l'enseignement supérieur. Mais enfin la majorité en décida autrement, et au fonds je ne voyais pas qu'elle eu si grand tort, puisque nous avons le verbe haut, quand on place un receveur wallon dans une province flamande, et que d'ailleurs ce principe fut la base du journal.

M. van Hemel, supérieur du petit séminaire à Malines, homme malin s'il en fut jamais, se désabonna et nous écrivit que désormais il lui serait impossible de coopérer à la réussite de notre entreprise de quelque manière que ce fut. Il faut savoir que ce M. van Hemel est celui de tous les prêtres qui a travaillé le plus pour tenir la littérature dans la route semi-catholique qu'elle a suivie depuis 1840; en outre il est connu pour son attachement à la cause flamande. Mais, comme le prêtre doit consulter le corps auquel il appartient par l'habit, avant de consulter le sentiment national auquel on obéit quand le cœur est libre, il en résulte que cette sympathie pour la littérature flamande est subordonnée au devoir passif du catholicisme. Cette crainte m'a bien souvent fait supposer que le parti prêtre ne nous avait jamais voulu du bien que pour nous rendre impuissant.

Nous courions ainsi quatre mois. Entretemps il fut tiré des plans

qui sont restés sans exécution et dont par conséquent je ne vous parlerai pas avant de vous voir. Il y en eut un cependant dont je dirai un mot : c'était celui de chercher une alliance avec la Prusse; et à cet effet nous nous sommes même rendus un jour auprès du baron d'Arnim (1). Nous l'engagions à faire prendre par la Prusse les actions qui nous restaient, et pour récompense nous lui promettions de défendre les intérêts du pays contre les influences françaises. Cette démarche n'a pas eu de résultat, quoique en définitive il eût donné une impulsion véritablement indépendante à la marche de notre journal.

Il y a trois semaines, le clergé fit des ouvertures pour nous tirer tout-à-fait dans le parti catholique. Ces ouvertures me firent concevoir des idées de prospérité et Sleeckx et moi nous piétinions ferme pour amener la chose à bonne fin. Il est vrai, le journal aurait perdu son indépendance, mais la couleur à adopter ne nous aurait certainement pas empêché de consacrer quelques colonnes à l'extension du mouvement flamand. De plus, les idées flamandes et la langue flamande auraient pénétré partout sous la tutelle d'un parti qui a pour le moment la main haute sur les destinées du pays et du gouvernement.

Le rédacteur en chef (2) fut cependant un obstacle personnel à la réalisation de nos rêves d'avenir. Ses antécédents politiques sont libéraux et assez connus à Anvers, où il a beaucoup contribué à la réélection de Rogier. Si le journal, comme vous pourriez me le répondre, a une teinte catholique, il n'est cependant pas dévoué au parti, et les circonstances nous permettent encore toujours de combattre sous la bannière de l'autre, même en conservant la forme religieuse. Le clergé sait cela très bien, aussi craint-il toujours que nous leur échapperons un jour.

C'est dans cette circonstance que je me suis montré le plus actif, ainsi que mon co-rédacteur. Au commencement, nos instances

(1) Destijds gezant van den Koning van Pruisen te Brussel.
(2) Jan De Laet.

auprès de M. De Laet furent infructueuses et nous avions déjà beaucoup de motifs pour croire qu'il n'eut voulu jamais consentir à un revirement dans la politique du journal, lorsque la mauvaise position des finances l'y a enfin contraint et de quelle mauvaise position, après tout, il est la cause. Je vous assure que nous avons fait bien des scènes désagréables à ce garçon-là. Enfin il y est. Et maintenant nous sommes en pourparlers avec M. van Hemel, pour conclure une alliance. Ce n'est pas, Hippolite, que cette route catholique me va, à moi, mais je sens que le bonheur de la littérature réclame une telle convention; car voyez un peu quel mal immense nous ferions au progrès du mouvement flamand, si *Vlaemsch België* venait à tomber. La littérature serait au moins jetée dix années en arrière. Et quelle joie ne serait-ce pas pour nos ennemis de pouvoir dire : Voilà ce grand mouvement des flamands qui n'a pas assez de puissance pour soutenir un organe! Quel applaudissement sardonique pour eux et quel chagrin moral pour nous, qui y sacrifions notre existence et notre nom! Je tremble seulement d'y songer, Hippolyte.

Aussi j'espère que tout ira bien. Jusqu'ici du moins tout fait prévoir que le clergé ferait plus tôt une petite concession que de laisser perdre une si bonne occasion pour augmenter sa force et son influence. Et l'intérêt fait faire tant de choses à un parti qui le comprend si bien.

C'est là où nous en sommes maintenant, Hippolyte, un peu découragés du peu d'appui que nous avons trouvé chez nos compatriotes, un peu mécontents du sieur De Laet, qui a mal emmanché l'affaire, mal disposés envers le parti libéral, qui cherche ses inspirations ailleurs que sous le ciel de la Belgique, et réduits à donner la main aux catholiques qu'une opinion héréditaire dans notre famille n'estime pas trop. Cependant je l'ai toujours dit! plutôt un ennemi qui comprend le grandiose de nos efforts, qu'un ami qui les méconnaît. Et puis j'aime encore beaucoup plus la domination du parti catholique que celle de la France!

Mais pourquoi nous plaindre, Hippolyte? D'après les relevés de

la poste aux lettres, il paraît certain qu'aucun journal n'a promis un si bel avenir que le nôtre, si on en juge par le chiffre des abonnés. Les flamands nous aideraient encore, si notre capital ne menaçait d'être mangé avant le terme que nous avions fixé pour arriver au nombre normal de nos lecteurs.

Laissez-moi finir ici, Hippolite; un autre jour je vous raconterai le reste. Ma lettre prochaine vous donnera le résultat de nos négociations avec l'archevêque, ainsi que l'espoir d'un mieux, ou la crainte d'une chute!

A propos, savez-vous que Prudent v. D. me boude à propos du journal; le pauvre garçon croit que je me laisse mener et, comme De Laet est son ennemi, il suppose que je le suis devenu aussi. Quelle misère!

Je vous embrasse tous deux de tout mon cœur.

JAEK.

Beide brieven verdienen, mijns dunkens, aan de vergetelheid onttrokken te worden; want zij leeren ons veel nieuws over het inwendig leven in de redactie van *Vlaemsch België* en over de geheime geschiedenis der Vlaamsche Beweging omstreeks 1844.

Gent. PAUL FREDERICQ.



NOTICE

SUR

CHARLES-LOUIS-JOSEPH-XAVIER

DE LA VALLÉE POUSSIN

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE

né à Namur le 6 avril 1827, décédé à Bruxelles le 15 mars 1903.

Charles de la Vallée Poussin est né à Namur le 6 avril 1827. Son père, officier français, se fixa en Belgique à la suite de son mariage avec Mlle Marie-Thérèse de Cauwer, qui appartenait à une ancienne famille de race flamande, mais établie depuis longtemps dans le pays de Namur (1).

(1) L'homme savant et bienveillant dont je suis appelé à faire la notice a déjà eu l'honneur d'être apprécié trois fois : par M. Louis Henry, professeur à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique (*Revue générale*, mai 1903); par M. E. Van den Broeck, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, secrétaire général de la Société belge de

Après avoir fait ses humanités au Collège Notre-Dame de la Paix, à Namur, Charles de la Vallée se rendit à Paris, pour se préparer à l'École polytechnique et prendre, comme son père, la carrière des armes savantes.

Mais des circonstances de diverses natures le firent dévier de cette voie. Après une dizaine d'années, où son temps et son activité se partagèrent entre des études scientifiques et littéraires, il fit la connaissance de notre illustre géologue d'Omalius d'Halloy et s'adonna, sous sa direction, à l'étude de la géologie.

***

En 1863, à la mort de M. Martens, les cours que celui-ci donnait ayant été divisés, Charles de la Vallée fut nommé professeur de minéralogie et de géologie.

M. le Prof^r L. Henry nous dit : « La nomination de M. de la Vallée fut une des meilleures à tous les égards. Jusqu'alors la chaire des sciences minérales n'avait constitué à Louvain qu'un poste assez secondaire, surtout au point de vue pratique; la création des écoles spéciales d'ingénieurs, qui suivit de près l'entrée à l'Université de M. de la Vallée, en fit bientôt une des plus importantes de la Faculté des sciences agrandie.

géologie, de paléontologie et d'hydrologie (*Charles de la Vallée Poussin, sa vie et ses travaux.* BULL. DE LA SOC. BELGE DE GÉOLOGIE, ETC. Bruxelles, mai 1903); par M. F. Kaisin, professeur à l'Université catholique de Louvain (*Charles de la Vallée Poussin. Sa vie, ses travaux.* REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, 3e série, t. IV; Louvain, octobre 1903).

M. de la Vallée fut, peut-on dire, le premier professeur *vrai* de géologie que compta l'Université catholique. Pendant plus de quarante ans, il y professa, en même temps que la *Minéralogie*, qui lui sert d'introduction, la vaste *Science de la Terre*, si importante et si intéressante à tous les titres, parmi les sciences de la nature.

» Tous ceux, et ils sont nombreux aujourd'hui, qui ont eu l'avantage d'être ses élèves, tous ceux qui sont au courant du mouvement scientifique en Belgique pendant le dernier tiers du XIX[e] siècle, rendent hommage à l'excellence de l'enseignement du professeur, aussi bien qu'à l'éminente supériorité du naturaliste que fut Ch. de la Vallée.

» Il possédait d'ailleurs, à un degré peu ordinaire, les qualités nécessaires pour le haut enseignement, la culture des sciences naturelles, et notamment la culture d'une branche qui en réclame d'aussi spéciales que la géologie positive.

» Sa parole était aisée, correcte, transparente pour les faits et les idées dont elle était l'expression, toute de clarté, comme son intelligence elle-même. »

Il guidait chaque année ses élèves dans des excursions géologiques, pour leur apprendre à bien connaître l'échelle stratigraphique de nos terrains. Sa vaillante endurance lui avait valu de la part de ses élèves le nom de *Jarret d'acier*.

Grâce à lui également, les collections minérales de l'Université, malgré la modicité des crédits ordinaires mis à sa disposition, avaient été rendues aptes à servir d'illustration à l'enseignement des sciences minérales.

M. de la Vallée avait épousé Mlle Euphémie-Louise-Marie-Pharaïlde de Monge, vicomtesse de Franeau, qu'il eut la douleur de perdre à Grindelwald (Suisse), le 28 septembre 1898. Elle lui donna trois fils : l'aîné, M. Joseph de la Vallée Poussin, chef du Cabinet du Ministre de la Justice; le second, M. Charles de la Vallée Poussin, mathématicien distingué, correspondant de l'Académie et professeur de la Faculté des sciences à l'Université de Louvain, où il a succédé à Philippe Gilbert, et le troisième, M. Léon de la Vallée Poussin, ingénieur aux Ateliers de la Meuse.

Ch. de la Vallée Poussin, d'apparence si forte, fut frappé d'une première attaque de paralysie en octobre 1902, à Bruxelles, chez son fils aîné; en novembre, il était atteint de nouveau et, après quelques mois d'une vie lamentable, s'éteignait le 15 mars 1903, à Bruxelles. Il fut inhumé à Saint-Servais lez-Namur, dans le caveau de la famille, à côté de sa respectable compagne. Selon le désir exprimé par la famille, aucun discours ne fut prononcé.

Le service funèbre solennel de M. de la Vallée fut célébré le vendredi 20 mars, en l'église de Saint-Quentin, sa paroisse, au milieu d'une grande affluence de monde. On remarquait dans l'assistance le corps professoral de l'Université de Louvain au grand complet, des représentants et des délégués de l'Académie royale de Belgique, de la Commission géologique, des sociétés géologiques de Belgique, de la Société scientifique de Bruxelles, etc.

***

La seconde partie du nom de la Vallée Poussin évoque le souvenir du grand peintre français : Poussin, mort en

1665. Et, en effet, nous avons appris que le peintre Poussin, mort sans postérité, avait une nièce dont la descendance a conservé le nom de Poussin.

***

Toutes les sociétés scientifiques ou géologiques auxquelles appartenait Ch. de la Vallée Poussin ont été unanimes à exprimer de sympathiques regrets et à rendre hommage à ses talents.

A la séance du 4 avril 1903 de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, M. P. Mansion, directeur de la Classe et président de l'Académie, après avoir rappelé les principaux titres et fonctions du défunt, dit : « Chez M. de la Vallée Poussin, le savant était doublé d'un lettré; il savait exposer avec une grande clarté et en très bon style les questions les plus ardues de philosophie scientifique. En dehors de sa spécialité, il s'intéressait d'ailleurs à une foule de questions sociales, philosophiques ou religieuses. C'était un chrétien convaincu.

» Je n'ai pas besoin de vous parler de l'homme, de l'aménité de son caractère, de la sûreté de ses relations, de la dignité de sa vie. A l'Académie comme ailleurs, il n'avait que des amis. Aussi la Classe des sciences sent-elle vivement la perte qu'elle a faite en la personne de son dernier associé résidant. »

Dans la même séance du 4 avril, sur la proposition de la Section des sciences naturelles, laquelle, d'après le règlement, avait été convoquée le matin afin de pourvoir au remplacement de M. de la Vallée Poussin, la Classe,

en vue de rendre hommage à la mémoire de l'éminent confrère qu'elle venait de perdre, décida également, à l'unanimité, de remettre au mois d'octobre les propositions relatives à son remplacement.

A la séance du Conseil de direction de la Commission géologique de Belgique, M. le président J. Dejaer, annonçant la mort de Ch. de la Vallée Poussin, rappelle que le regretté vice-président fut toujours un collègue aussi savant que de bon conseil. Il exprime les regrets que cause à la Commission la perte de ce savant éminent.

A la séance du 10 avril 1903 de la Société géologique de Belgique, M. le président Ad. Firket s'exprime ainsi : « Notre vénéré confrère fut l'un des fondateurs de la Société géologique de Belgique et, à trois reprises différentes, il y remplit, avec la plus haute distinction, les fonctions de président annuel. Il a enrichi nos publications de nombreuses et intéressantes communications concernant la minéralogie, la géologie et la géographie physique.

» Aussi lettré que savant, doué d'un remarquable talent d'élocution, il savait exposer les questions les plus compliquées avec une grande clarté et dans un style excellent.

» A ces qualités de l'esprit, il joignait celles du cœur; d'une aménité parfaite, d'une rare bienveillance, il était aimé comme homme autant qu'estimé comme savant, et ses relations, empreintes de la plus grande courtoisie, étaient non moins sûres qu'agréables; aussi n'avait-il que des amis, et sa perte sera-t-elle vivement ressentie par tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître personnellement.

» Les services importants que Charles de la Vallée Poussin a rendus aux sciences minérales ainsi qu'à notre Société m'engagent à vous proposer la reproduction de son portrait dans nos *Annales,* en même temps qu'y paraîtront sa biographie et la liste de ses publications. »

La Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, voulant rendre un hommage respectueux et admiratif aux travaux et à la carrière de Ch. de la Vallée Poussin, et aux services qu'il a rendus à la géologie, a publié dans ses *Bulletins*, quoiqu'il ne fît pas partie de la Société, son portrait et une notice sur sa vie et ses travaux, due à son secrétaire général, M. E. Van den Broeck.

Nous ne pouvons que nous associer à toutes ces appréciations, qui ne sont que l'expression de la réelle vérité et que nous partageons complètement.

***

Ch. de la Vallée a fait partie des différentes commissions qui eurent pour but l'élaboration et la confection de la Carte géologique du royaume. Dans toutes, il se distingua par son grand esprit de conciliation, surtout dans le principe, lorsqu'il s'agissait d'éviter des questions de préséance et lorsque les discussions arrivaient à un point où les géologues allaient faire preuve d'un caractère quelque peu rocailleux. Joignant à une exquise politesse une extrême bienveillance, par quelques bons arguments il savait empêcher ou apaiser les discussions et mettre les parties d'accord.

Appelé, au décès d'Alphonse Briart, à la vice-présidence

de la Commission géologique, il s'est toujours acquitté de ces fonctions, surtout lorsqu'il remplaçait le président, avec une aménité qui fait que sa mort laisse de poignants regrets.

Il a collaboré à la Carte géologique au $^1/_{40\,000}$, dressée par ordre du Gouvernement, pour le levé des roches cristallines et pour une bonne partie de leur description.

Il a également fourni à la Commission géologique des rapports sur les levés de planchettes exécutés par M. le baron Octave van Ertborn, avec la collaboration de M. Paul Cogels.

***

Nous voyons Ch. de la Vallée produire des rapports remarquables sur des travaux manuscrits soumis à son appréciation, soit par l'Académie, soit par la Société géologique de Belgique. Il a toujours soin de faire ressortir le mérite du travail, et s'il se permet quelques observations ou de donner quelques conseils, il le fait avec tellement de tact que l'auteur ne peut nullement s'en offusquer.

Il fut associé, pendant une période de vingt-cinq années, à l'éminent pétrographe A. Renard, et leur collaboration ne cessa qu'en 1901, à la suite de circonstances également étrangères à leurs études scientifiques et à leurs relations personnelles.

Dans leurs travaux publiés en collaboration, tout ce qui a rapport à la partie spécialement lithologique est surtout dû à A. Renard, quoique de la Vallée ait pris à cette étude une part des plus actives. Tandis que pour les observations géologiques sur le terrain, la position de la roche et

le gisement, c'est à de la Vallée qu'on le doit. Ajoutons que dans les premières années Renard ressentit une heureuse influence de s'être associé à un confrère plus expérimenté que lui.

***

Nous allons d'abord nous occuper des travaux faits en collaboration avec A. Renard, puis de ceux qui sont propres à Ch. de la Vallée.

La Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique avait mis au concours pour 1874 la question suivante : *Faire connaître, notamment au point de vue de leur composition, les roches plutoniennes, ou considérées comme telles, de la Belgique et de l'Ardenne française.*

A la suite des rapports des plus favorables des trois commissaires chargés d'examiner un mémoire présenté en réponse à cette question, et sur leur proposition, la médaille d'or fut décernée aux auteurs : M. le Prof[r] Ch. de la Vallée Poussin et le R. P. A. Renard S. J., en décembre 1874. L'Académie décida en même temps que leur travail ainsi que les planches qui l'accompagnaient seraient imprimés dans les *Mémoires couronnés.*

A l'occasion de ce prix académique, le Recteur de l'Université de Louvain décerna à M. Ch. de la Vallée Poussin, sur la proposition de la Faculté des sciences, le grade de docteur en sciences *ad honores.*

Ce mémoire fit époque dans la science. Plus de cent cinquante plaques minces permirent de se faire une idée plus juste de la composition des roches dites plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française. Les levés et les observations relatives aux gisements et les

déductions tirées appartiennent spécialement à Ch. de la Vallée.

Dumont avait fait connaître presque tous les gisements; les auteurs en découvrirent quelques-uns, et nous-même appelâmes l'attention sur la roche cristalline de Grand-Pré et celle de Neuville-sur-Meuse. Dumont avait donné ses opinions sur le mode de formation de ces gisements, et sa description macroscopique des roches est très remarquable pour l'époque où elle fut faite.

Le présent mémoire modifiait les appellations de Dumont dans le sens suivant : la chlorophyre de Quenast et de Lessines fut rapportée à la diorite quartzeuse, et ultérieurement elle devint une porphyrite; l'hypersténite de Hozémont au gabbro; de même celle de Grand-Pré (Mozet); la chlorophyre schistoïde et le porphyre schistoïde d'Hennuyères, de Fauquez, des environs de Rebecq, de Marcq et du Vert-Chasseur ou Steenkuyp, près Enghien, et l'albite phylladifère de Pitet, furent considérés comme des porphyroïdes.

Ces porphyroïdes sont, les unes, des roches clastiques d'origine sédimentaire où l'action métamorphique s'est exercée de la même manière que dans les strates siluriennes du voisinage. Elles impliquent l'antériorité dans la mer silurienne, où elles se déposèrent, de masses cristallines ayant une tout autre origine que la leur. Dans d'autres, tous ces éléments sont formés sur place : ce sont les porphyroïdes cristallines.

Les arkoses du Brabant, dont quelques-unes avaient été considérées comme éruptives ou métamorphiques, avec les cristaux arrondis et déformés qu'on y rencontre, indiquent que ce sont des roches charriées. Les auteurs

du mémoire considèrent ces arkoses comme des couches sédimentaires du système silurien, dérivant probablement de roches éruptives du type dioritique, déjà émises à la même époque. C'est donc un mode de formation identique à celui des porphyroïdes clastiques.

L'eurite et l'hyalophyre pailletés de Spa deviennent le porphyre quartzifère. Il est éruptif. La diorite quartzifère du champ Saint-Véron est considérée comme représentant le même gisement de roche signalé à Lembecq par Dumont.

Quant aux roches cristallines de l'Ardenne française, la diorite des Forges de la commune, de Dumont, devient l'amphibolite grenue de Laifour; l'albite chloritifère ou chloralbite est une amphibolite schisteuse; la diorite de Remagne conserve son nom; l'hyalophyre de Mairus devient une porphyroïde.

Le microscope a aussi fait reconnaître, dans ces diverses roches, la présence de substances minérales nouvelles pour la Belgique, mais existant pour la plupart à l'état de cristaux infiniment petits ou microlithes.

Ce mémoire faisait faire un grand progrès à l'étude des roches cristallines, dont la plupart ont été étudiées avec soin. C'est la première fois que l'on appliquait à nos roches belges la méthode encore nouvelle d'études de plaques minces au microscope polarisant. Si quelques conclusions théoriques conformes à l'état de la science à cette époque ont dû être modifiées depuis lors par les auteurs eux-mêmes, la description des roches telle qu'ils la donnaient en 1874 a gardé encore aujourd'hui toute sa valeur.

Le mémoire couronné de MM. de la Vallée Poussin et

Renard ne parut qu'en 1876, sous le titre : *Mémoire sur les caractères minéralogiques et stratigraphiques des roches dites plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.*

La première partie, couronnée en 1874, reçut, en 1876, un complément dont nous allons présenter les parties les plus saillantes. Les auteurs donnent d'abord la description de la roche de Grand-Pré (Mozet), que j'avais assimilée à celle de Hozémont, et qu'ils considèrent comme un gabbro. Ils décrivent l'albite phylladifère de Monstreux, qui est une porphyroïde.

Les eurites de Grand-Manil et de Nivelles conservent leur nom. Le porphyre schistoïde de Marcq près Enghien devient une eurite schistoïde.

Ch. de la Vallée et Renard font connaître également la composition de fragments de roches cristallines enclavées dans les poudingues de Fépin et de Burnot, et un échantillon de roche amphibolique, dont on ne connaît pas d'analogue en Belgique, trouvé à Bousalle (Andenne), dans un poudingue qui est l'analogue de celui de Fépin.

Ils s'occupent plus spécialement des *roches réputées plutoniennes des Ardennes françaises,* qui n'avaient été qu'ébauchées dans le mémoire présenté en 1874.

Les roches considérées par Dumont comme des variétés d'hyalophyre, de diorite et d'albite, y sont dénommées porphyroïdes et amphibolites.

Ces roches et leurs gisements sont décrits avec beaucoup de soin, ainsi que les roches amphiboliques que l'on observe en différents points de la vallée de la Meuse, aux environs de Laifour, etc., qu'ils rapportent aux quatre types suivants : 1° diorite schistoïde; 2° amphibolite

granitoïde ; 3° amphibolite schisteuse ; 4° chloritoschiste amphibolique.

***

Le mémoire que nous venons d'analyser servit de base à bien des travaux subséquents dus à l'association féconde des deux savants.

Nous voyons ensuite de la Vallée publier à l'Académie, en collaboration avec Renard, des notes : sur des fragments de roches tourmalinifères rencontrés dans le poudingue de Bousalle; sur la diorite du champ Saint-Véron, à Lembecq, et sur les porphyres de Bierghes.

A la Société géologique de Belgique, avec le même collaborateur, des notes sur l'ottrélite, sur le mode d'origine des roches cristallines de l'Ardenne française; et à la Société géologique du Nord, à Lille, une notice sommaire sur la porphyrite de Quenast.

Ch. de la Vallée Poussin et Renard ont publié, en 1896, dans les *Mémoires* in-8° de l'Académie : *Les tufs kératophyriques de la Méhaigne* (étude stratigraphique et pétrographique). Ch. de la Vallée avait déjà donné antérieurement un travail *Sur la microstructure et la nature géologique des masses porphyriques des environs de Pitet.*

Dans le mémoire de 1896, les roches désignées antérieurement sous le nom de porphyroïdes deviennent les tufs kératophyriques, dont les sept affleurements connus ne forment qu'un gisement unique. Ces masses feldspathiques sont intercalées régulièrement dans les couches siluriennes. Elles sont clastiques, d'origine sédimentaire et formées à la manière des tufs volcaniques. Leurs élé-

ments, primitivement isolés, rappellent les produits incohérents, cendres et poussières, des volcans actuels.

Quant à la manière dont se sont formés ces éléments, les auteurs croient que les bancs supérieurs du dépôt sont constitués de projections directes dans la mer; tandis que la masse inférieure, de beaucoup la plus importante, serait le résultat d'une sédimentation littorale d'éléments désagrégés, d'un tuf kératophyrique quartzifère, provenant d'un centre éruptif peu éloigné des côtes, d'un volcan qui devait se trouver dans la région de l'ouest ou du sud-ouest.

***

Abordons maintenant les publications faites par Ch. de la Vallée Poussin seul. Il donne à l'Académie une note sur les porphyroïdes fossilifères rencontrées dans le terrain silurien du Brabant. Il fait connaître la nature de la structure et le gisement des rhyolites anciennes, dites eurites, de Grand-Manil; puis après, celles de Nivelles et des environs. Les eurites porphyroïdes et quartzeuses de Dumont deviennent rhyolite bréchiforme avec tufs remaniés et rhyolite d'aspect schistoïde, le tout éruptif et régulièrement enclavé dans les roches siluriennes, parallèlement à leur stratification.

Il a également publié : une note sur des bancs de calcaire renfermant des foraminifères et des cristaux de quartz; une note sur le caractère intrusif de quelques roches porphyriques des Ardennes françaises, à propos d'une observation faite dans une carrière sur la route de Deville, où il avait observé un filon épais de roche por-

phyroïde injecté transversalement au plan des couches des quartzites encaissantes.

En fournissant la preuve que cette disposition est originaire et qu'on ne peut invoquer des dérangements ultérieurs de terrains, il justifie, pour ce point, la théorie de von Lassaulx. De la Vallée a reconnu et décrit des faits contredisant ses vues antérieures. « De tels sentiments de conscience scientifique », dit M. E. Van den Broeck, « ne sont malheureusement pas l'apanage de tout le monde, alors que rien n'est plus honorable cependant que de reconnaître spontanément que l'on s'est trompé. »

Ch. de la Vallée a produit bon nombre d'articles dans les *Annales de la Société géologique de Belgique.*

Il y a fait connaître la microstructure et la nature géologique des masses porphyriques des environs de Pitet, les conditions de l'excavation de la vallée de la Meuse; comment ce fleuve a traversé le massif ardoisier de Rocroi, et la transformation par dynamo-métamorphisme des roches dioritiques de l'Ardenne française en chloritoschiste. Il a décrit les cristaux de quartz de la carrière de Nil-Saint-Vincent. Il a donné des preuves lithologiques de l'existence de roches scandinaves en Belgique. Il a signalé des nodules calcaréo-schisteux dans les schistes rouges de Pepinster et la présence de la tétraédrite dans les fissures de la diorite du champ Saint-Véron, à Lembecq.

Dans son rapport sur l'excursion de la Société géologique dans les calcaires carbonifères de la région dinantaise, et dans une note sur les relations des étages tournaisien et viséen de M. Dupont, de même que dans une note sur la coupe de la Chapelle, à Hastière, Ch. de la Vallée a combattu les idées émises par ce géologue

relatives à sa théorie des lacunes et à la disposition et à l'âge des calcaires construits.

Les recherches du savant professeur tendaient à démontrer que, contrairement aux idées de M. Dupont, il n'y avait que de simples superpositions là où ce dernier voyait des remplissages de chenaux séparant des récifs déjà construits. C'est cette manière de voir qui a été adoptée par MM. le chanoine de Dorlodot, G. Dewalque, Lohest et Stainier, et dans la légende de la Carte géologique de la Belgique.

Nous le voyons également publier des notices géologiques se rapportant au Devonien, au Crétacé et au Tertiaire.

***

Mais cette spécialisation géologique n'empêcha pas Ch. de la Vallée de s'occuper d'autres parties des sciences, de faire des résumés concis et substantiels sur des questions scientifiques d'actualité : Paléontologie et Darwinisme; J. Barrande et sa carrière scientifique; Les excavations naturelles du Colorado; James Hutton et la géologie de notre temps; Le viviparisme et la question des générations spontanées; Les recherches récentes sur l'homme fossile; Les explorations scientifiques à l'ouest des États-Unis, etc.

M. le Prof[r] L. Henry a parfaitement analysé une lecture faite à la Société scientifique de Bruxelles : *De la certitude en géologie.* « C'est une œuvre parfaite de bon sens et de sagesse. Quoique ancienne déjà, elle est d'une actualité toujours présente, et les naturalistes aussi bien que les métaphysiciens et les apologistes peuvent y

trouver les plus utiles leçons. Il la faudrait citer presque tout entière, tant elle abonde en aperçus profonds, éclatants de lumière et de vérité. Mais je dois me borner à quelques lignes et je choisirai celles où il expose avec tant de lucidité la différence des procédés et des habitudes intellectuelles des esprits, suivant les genres d'études divers auxquels ils sont accoutumés.

» Celui qui se replie en soi-même, dit-il, pour découvrir les rapports nécessaires de ses idées, n'opère pas comme celui qui ramène toute son attention sur les objets extérieurs afin d'en épier de son mieux les manifestations variées et d'y lire, s'il se peut, la loi qui les régit. L'un et l'autre exercent au fond les mêmes facultés intellectuelles : mais les conditions sont tout autres. Car l'assentiment interne qu'accorde la raison à une proposition vraie ne ressemble pas à la conviction qui naît de la vue des faits. Les faits naturels ont leur langage qu'on ne comprend bien qu'en leur présence; ils ont leurs relations mutuelles et leur enchaînement nécessaire qu'on saisit d'une manière immédiate et qui seulement alors emportent une pleine assurance. La vue des choses ne se remplace jamais. On conçoit que les grands naturalistes aient tant recommandé la pratique de l'observation comme la voie unique, laborieuse il est vrai, mais sûre, pour arriver à voir clair dans le domaine du monde extérieur. Aussi l'esprit humain, selon les cas, parvient à l'entière certitude par des voies si diverses que les esprits spéculatifs sont rarement bons observateurs, et que des observateurs très sensés sont souvent de pauvres métaphysiciens. Aussi arrive-t-il que l'intelligence, comme systématisée par l'habitude des mêmes

opérations, devient moins apte à percevoir les vérités d'un autre ordre. Telle est l'indigence humaine.

» Ne croirait-on pas, ajoute judicieusement M. Henry, entendre Descartes dans son *Discours de la méthode?* »

Ch. de la Vallée analyse l'œuvre de Joachim Barrande, l'éminent ingénieur des ponts et chaussées qui, après avoir été le précepteur du comte de Chambord, à Prague, se fixa en Bohême, où il fit l'étude stratigraphique et surtout paléontologique du Silurien de ce pays.

Dans son magistral *Système silurien du centre de la Bohême,* en vingt-deux volumes in-4°, renfermant six mille pages de texte et mille cent soixante planches, J. Barrande a décrit trois mille cinq cent soixante espèces, se rapportant aux Poissons, aux Crustacés, aux Acéphales, aux Brachiopodes et à une partie des Graptolithes. Il reste environ quatorze cents espèces appartenant aux Échinodermes, Bryozoaires et Polypiers, dont les manuscrits des descriptions et figures ont déjà été préparés par l'auteur. A remarquer que, en 1840, lorsque Barrande commença ses recherches, on connaissait en tout vingt-deux espèces décrites pour la Bohême.

A propos de l'exposé de Ch. de la Vallée sur les *Explorations géologiques à l'ouest des États-Unis* et de son étude *Sur les excavations naturelles du Colorado,* M. Ern. Van den Broeck dit : « Ce sont les rapports officiels de Hayden, alors chef du Service géologique, qui inspirèrent à M. de la Vallée son merveilleux tableau de cette région incomparable constituée par l'Ouest américain, et il vivifie ses descriptions aussi bien d'une poésie intense que d'un intérêt scientifique extraordinaire, au point que celui qui, comme moi, a eu l'heureuse chance de parcourir ces

régions merveilleuses, se surprend à ne pas concevoir comment M. de la Vallée a pu faire un exposé si parfait sans avoir ressenti par lui-même les impressions que décrit si bien son œuvre. Cela est surtout vrai pour la région des Cañons et particulièrement du Gardiner, du Colorado, du parc de la Yellowstone. »

Dans son article sur James Hutton, le chef de l'école plutonienne, il fait observer que, dès 1788, ce savant étonnant eut des idées géniales, en avance de près d'un siècle, sur les lois et les phénomènes de la géographie physique et de la géographie rationnelle, attachant peut-être une trop grande importance à l'action de la chaleur, mais voyant juste dans le mécanisme de l'ablation des reliefs terrestres, dans la question du creusement des cours d'eau, dans l'entraînement par ruissellement et sédimentation fluviale, etc.

Il a fait deux lectures très remarquables à deux séances publiques de la Classe des sciences : *La géographie physique et la géologie,* en décembre 1886, et *Sur les causes générales des mouvements orogéniques,* en 1888.

***

Sa brillante éducation littéraire aurait pu le porter à tout autre chose qu'à l'étude des sciences minérales ; aussi n'est-il pas étonnant qu'en outre des nombreuses publications sur les sciences minérales dont nous donnons la liste dans la note bibliographique, il ait écrit, avec une rare élégance, un grand nombre d'articles et de comptes rendus critiques, littéraires ou scientifiques, dans la revue : *La Belgique,* 1858-1860; le *Journal de*

Bruxelles, 1860-1861 ; la *Revue catholique,* 1859-1875; la *Revue des Questions scientifiques,* 1877-1885, etc.

***

Le Gouvernement, voulant reconnaître les services qu'il avait rendus à la science et à l'enseignement, l'avait nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1888, et promu officier en 1897.

LISTE DES PUBLICATIONS

DE

CHARLES DE LA VALLÉE POUSSIN

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Mémoires.

Mémoire sur les caractères minéralogiques et stratigraphiques des roches dites plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française, en collaboration avec l'abbé Renard. Mémoire couronné, 1876. (*Mém. cour. et des sav. étr.*, t. XL.)

Les tufs kératophyriques de la Méhaigne (étude stratigraphique et pétrographique), en collaboration avec l'abbé Renard. (*Mém. cour. de l'Acad.*, in-8°.) Bruxelles, 1896 ; avec une carte géologique et 2 planches.

Bulletins (*2e série*).

Note sur des fragments de roches tourmalinifères (luxulianite) rencontrés dans le poudingue de Bousalle, en collaboration avec l'abbé Renard. (T. XLIII, p. 359.)

Notice sur la diorite quartzifère du champ Saint-Véron (Lembecq), en collaboration avec l'abbé Renard. (T. XLVIII, p. 128.)

(*3e série.*)

Note sur des porphyroïdes fossilifères rencontrées dans le terrain silurien du Brabant. (T. Ier, p. 904.)

Note sur les porphyres de Bierghes, en collaboration avec l'abbé Renard. (T. IX, p. 254.)

Les anciennes rhyolites dites eurites de Grand-Manil. (T. X, p. 253.)

Les eurites quartzeuses (rhyolites anciennes de Nivelles et des environs). (T. XIII, p. 498.)

Rapport sur la note de M. W. Prinz intitulée : *Sur des cristaux d'oligiste formés sur d'anciennes armes de fer.* (*Ibid.*, p. 703.)

Rapport sur le travail de MM. Renard et C. Klément intitulé : *Sur la nature minérale des silex de la craie de Nouvelles, et contribution à l'étude de leur formation.* (T. XIV, p. 695.)

Sur les bancs de calcaire carbonifère renfermant des foraminifères et des cristaux de quartz. (T. XV, p. 368.)

La cause générale des mouvements orogéniques. (T. XVI, p. 718.)

Rapports sur les notes de M. A. Franck : *Sur la monazite de Nil-Saint-Vincent et sur l'albite de Revin.* (T. XXI, pp. 8 et 528.)

Rapport sur le travail de M. G. Cesàro : *Sur les cas dans lesquels deux formes hémiédriques conjuguées ne sont pas superposables.* (T. XXII, p. 198.)

Rapport sur la note de MM. G. Vincent et J. Couturieaux : *Sur les terrains éocènes entre la Dyle et le chemin de fer de Bruxelles à Nivelles.* (*Ibid.*, p. 439.)

Rapport sur la communication de M. A. Franck : *Note cristallographique sur l'axinite de Quenast.* (T. XXIV, p. 532.)

Rapport sur le premier mémoire de M. G. Cesàro : *Des polyèdres qui peuvent occuper dans l'espace plusieurs positions identiques en apparence.* (T. XXV, p. 78.)

Rapport sur la méthode de M. G. Cesàro pour mesurer le retard des minéraux en lames minces. (T. XXVI, p. 177.)

Rapport sur un travail de M. G. Cesàro : *Formation de l'opale noble par l'action de l'acide hydrofluosilicique sur le verre.* (T. XXVI, p. 707.)

Rapport sur un travail de M. Witmeur : *Sur l'unité de dessin dans les lois qui régissent l'entité chimique et l'entité physique de la matière inorganique à l'état solide.* (T. XXVII, p. 359.)

Rapport sur un travail de M. Cesàro : *Sur une méthode simple pour chercher la variation de l'angle d'extinction dans les différentes faces d'une même zone. Application à la zone verticale de l'axinite.* (T. XXVIII, p. 131.)

Rapport sur un travail du même : *Sur une nouvelle forme de la chalcopyrite.* (*Ibid.*, p. 134.)

Rapport sur une note de M. G. Cesàro intitulée : *Sur la notation à assigner à certaines formes à indices compliqués dans le gypse.* (T. XXIX, p. 326.)

Rapport sur une note de M. Stöber : *Sur les cristaux d'épidote de Quenast et de barytine de Fleurus.* (*Ibid.*, p. 331.)

Caractère intrusif de quelques roches porphyriques des Ardennes françaises. (*Ibid.*, p. 605.)

Rapport sur le mémoire de M. Cesàro : *Sur l'emploi du calcul des probabilités en pétrographie.* (*Ibid.*, p. 799.)

Rapport sur une note de M. Stöber : *Sur la détermination de l'indice de réfraction.* (T. XXX, p. 453.)

La géographie physique et la géologie. (T. XXXII, p. 925.)

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante posée par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique : *On demande la description des minéraux phosphatés, sulfatés et carbonatés du sol belge. On ajoutera l'indication des gisements et celle des localités.* (*Ibid.*, p. 771.)

Rapport sur le travail de M. J. De Windt : *Établir les relations qui existent au point de vue lithologique entre les roches considérées comme cambriennes des massifs de Rocroi, du Brabant et de Stavelot.* (T. XXXIV, p. 275.)

Rapport sur le travail de M. Vanhove : *La description cristallographique des quartz de Quenast.* (T. XXXIX, p. 495.)

Rapport sur un mémoire de M. Cesàro : *Sur la résolution graphique des cristaux*. (T. XL, p. 362.)

Biographie nationale.

Notice sur van Dyen.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Sur la microstructure et la nature géologique des masses porphyriques des environs de Pitet. (*Ann. de la Soc. géol. de Belgique*, t. II.)

Observations sur la note de M. A. Rutot intitulée : *Sur l'extension du Lamna elegans Ag. à travers les terrains crétacé et tertiaire*. (*Ibid.*)

Les conditions de l'excavation de la vallée de la Meuse. (*Ibid.*, t. III.)

Note sur les cristaux de quartz de la carrière de Nil-Saint-Vincent. (*Ibid.*)

Phyllade chloritifère du Brabant, avec empreintes d'origine douteuse. (*Ibid.*, t. III.)

Cailloux impressionnés, provenant du conglomérat tertiaire du Rigi. (*Ibid.*, t. IV.)

Découverte de nodules calcaréo-schisteux dans les schistes rouges de Pepinster. (*Ibid.*, t. V.)

Sur la diorite du champ de Saint-Véron à Lembecq, et la présence de la tétraédrite dans les fissures de cette roche. (*Ibid.*)

Note sur l'ottrélite, en collaboration avec l'abbé Renard. (*Ibid.*, t. VI.)

Sur les preuves lithologiques et l'existence de roches scandinaves en Belgique. (*Ibid.*, t. XI.)

Note sur des plantes rencontrées dans les grès du terrain landenien d'Huppaye. (*Ibid.*)

Sur les progrès accomplis dans l'étude microscopique des roches éruptives et réclamation de priorité. (*Ann. de la Soc. géol. de Belgique*, t. XI.)

Note sur le mode d'origine des roches cristallines de l'Ardenne française, en collaboration avec l'abbé Renard. (*Ibid.*, t. XII.)

Sur un caillou de roche trouvé dans les sables pliocènes d'Anvers. (*Ibid.*)

Comment la Meuse a pu traverser le terrain ardoisier de Rocroi. (*Ibid.*)

Observations sur les recherches récentes pratiquées par MM. Rutot et Van den Broeck dans le tuffeau de Ciply. (*Ibid.*, t. XIII, p. XLVIII.)

Observations sur une note de M. Briart traitant des amygdaloïdes des *Schalstein*. (*Ibid.*, t. XV, p. CXXXIX.)

Rapport sur le mémoire de M. Briart relatif aux dépôts gypseux et salifères d'Espagne. (*Ibid.*, t. XVI, p. XXII.)

Rapport sur l'excursion de la Société géologique dans les calcaires carbonifères de la région dinantaise. (*Ibid.*, t. XVI, p. CV.)

Note sur les relations des étages tournaisien et viséen de M. Dupont avec son étage waulsortien. (*Ibid.*, t. XVIII, p. 1.)

Rapport sur la contribution à l'étude du Frasnien présentée par M. Stainier. (*Ibid.*, t. XIX, p. 107.)

Coupe de la chapelle à Hastière. (*Ibid.*, t. XIX, p. 309.)

Extension de l'étage givétien au sud de Rochefort. (*Ibid.*, t. XX, p. LIV.)

Observations sur l'extension verticale de la *Cardiola retrostriata*. V. Buch. (*Ibid.*, t. XXI, p. 3.)

Discours sur les travaux scientifiques de M. G. Dewalque prononcé à l'occasion de la promotion de ce savant comme commandeur de l'Ordre de Léopold. (*Ibid.*, t. XX, p. LXXXI.)

Observations sur la série de Bure aux environs d'Esneux. (*Ibid.*, t. XXV, Mém., p. 9.)

La grauwacke. (*Ibid.*, t. XXV, p. CXXXIV.)

Rectification à mes observations sur la série de Bure aux environs d'Esneux. (*Ibid.*, t. XXVI, p. LIII.)

Discours sur la vie et les travaux de M. P.-J. Van Beneden prononcé à l'occasion de son cinquantenaire comme professeur à l'Université de Louvain.

Note sur une section de terrain devonien mise à jour à la nouvelle route d'Haillot. (*Ann. de la Soc. scient. de Bruxelles*, t. I.)

Note sur quelques roches à empreintes organiques rencontrées dans le terrain devonien inférieur du Condroz. (*Ibid.*, t. II.)

Note sur les terrains des environs de Fauquemont. (*Ibid.*, t. VIII.

Note sur les couches à *Acervularia*. (*Ibid.*, t. IX.)

Sur un galet de granite trouvé à Wépion. (*Ibid.*, t. X.)

Transformation par dynamométamorphisme des roches dioritiques de l'Ardenne française en chloritoschistes. (*Ibid.*, t. XII, p. 77.)

Sur les calcaires carbonifères de la région dinantaise. (*Ibid.*, t. XV, p. 16.)

Sur le mode d'origine et la date des *porphyroïdes* de Rognon-Fauquez. (*Ibid.*, t. XVIII, p. 26.)

Paléontologie et Darwinisme. (*Revue des Questions scient.*, t. I.)

De la certitude en géologie. (*Ibid.*, t. V.)

J. Barrande et sa carrière scientifique. (*Ibid.*, t. XVI.)

Les excavations naturelles de Colorado. (*Ibid.*, t. XIX, p. 1.)

Erdprofil der Zone von 31° bis 65° N. Br. im Maasverhältnisse 1 : 1 Million, von Ferdinand Ling. (*Ibid.*, t. XXIII, p. 217.)

Les formes du terrain, par MM. de la Noë et de Margerie. (*Ibid.*, t. XXIV, p. 571.)

La statique océanographique, par M. Thoulet. (*Ibid.*, t. XXIX, p. 643.)

Abrégé de géologie et Précis de minéralogie par M. de Lapparent. (*Ibid.*, t. XX, p. 193, et t. XXV, p. 239.)

James Hutton et la géologie de notre temps. (*Ibid.*, t. XXX, p. 194.)

Le cours élémentaire de géologie stratigraphique de M. Vélain. (*Ibid.*, t. XXXI, p. 235.)

La troisième édition du Traité de géologie, par M. de Lapparent. (*Ibid.*, t. XXXIII, p. 248, et t. XXXV, p. 237.)

Ueber die Feldspath und Hornblendegesteine der französischen Ardennen. En collaboration avec l'abbé Renard. (*Zeitschrift der deutschen geologischen Gesellschaft*, t. XXVIII.)

Le viviparisme et la question des générations spontanées. (*Revue catholique de Louvain*, t. XX.)

Les recherches récentes sur l'homme fossile. (*Ibid*, t. XXX et XXXI.)

Les explorations géologiques à l'ouest des États-Unis. (*Ibid.*, t. XXXIII et XXXIV.)

La cristallographie. (*Revue néoscolastique*, t. I, p. 322, t. II, pp. 139 et 257.)

Rapport sur les travaux présentés à la Commission de la Carte géologique de la Belgique par M. le baron O. van Ertborn, avec la collaboration de M. Paul Cogels, en exécution de la convention du 24 décembre 1879, et comprenant le levé géologique de la planchette de Lubbeek. (*Commission de la Carte géologique de Belgique.*) Bruxelles, 1881.

Rapport sur le levé de la planchette de Kermpt (Bolderberg), présenté à la Commission géologique de la Belgique, par M. le baron van Ertborn, avec la collaboration de M. P. Cogels. (*Ibid.*) Bruxelles, 1881.

Rapport sur le mémoire de M. G.-F. Matthew concernant le développement des trilobites. (*Ann. de la Soc. malacologique de Belgique*, t. XXIII.) Bruxelles, 1888.

Observations relatives aux couches laekeniennes et lediennes. (*Ibid.*, t. XXVI.)

Cristaux de quartz dans le calcaire carbonifère. (*Ann. de la Soc. géologique du Nord*, t. XXV, p. 161.) Lille, 1888.

Notice sommaire sur la porphyrite de Quenast, en collaboration avec l'abbé Renard. (*Ibid.*, t. XXVIII, p 131.) Lille, 1889

Les eurites ou rhyolites anciennes de Piroy, avec A. Renard. (*Commission de la Carte géologique de Belgique*)

Charles de la Vallée Poussin a publié des appréciations des ouvrages suivants : 1° dans *La Belgique, Revue mensuelle, Revue belge et étrangère* :

Les manieurs d'argent de M. Oscar de Vallée. (T. V, 1858.)

M. de Chateaubriand. La tribune moderne. Chateaubriand et son influence, par M. de Villemain. (T. VI, 1858.)

Chateaubriand et son temps, par le comte Marcellus. (T. VII, 1859.)

Les helminthes et la génération spontanée. Mémoire sur les vers intestinaux, par P.-J. Van Beneden. (*Ibid.*)

Quelques découvertes en Afrique. (T. VIII, 1859.)

Une page de l'histoire du fer en Belgique. (*Ibid.*)

Le percement de l'isthme de Suez. (T. IX, 1860.)

Deux apologies chrétiennes. (T. X, 1860.)

Un essai de religion au XIXe siècle. (*Ibid.*)

Les derniers inédits de Descartes et de Leibniz. (T. XI, 1861.)

2o Dans la *Revue des Questions scientifiques* :

La force de la terre (Das Antlitz der Erde), par Ed. Suess, traduit de l'allemand par Emm. de Margerie. (2e série, t. XIII et XVIII.)

Notions générales de l'écorce terrestre, par A. de Lapparent. (2e série, t. XIII.)

Traité de géologie, par A. de Lapparent, 4e éd. (2e série, t. XVII et XVIII.)

The principles of stratigraphical geology, by J. E. Marr. (2e série, t. XV.)

Leçons de géographie physique, 2e édition, par A. de Lapparent. (2e série, t. XIV et XVIII.)

Treatise of cristallography, by W. J. Lewis. (2e série, t. XVII.)

Cours de minéralogie, par A. de Lapparent, 3 édition. (2e série, t. XV.)



Peter Henry

BIOGRAPHIE

VAN

PETER BENOIT

WERKEND LID DER ACADEMIE

geboren te Harelbeke (West-Vlaanderen) den 17en Augustus 1834, overleden te Antwerpen den 8en Maart 1901.

I

Benoit's kinderjaren. — Eerste letterkundige opvoeding. — Het Brusselsch Conservatorium.

Peter-Leonard-Leopold Benoit (1) werd den 17en Augustus 1834 geboren te Harelbeke, een stadje van West-Vlaanderen gelegen aan den oever der Leie, waar men nog vóór weinige jaren op de bouwvallen wees van den

(1) Volgens de akte van geboorte: Benoit, Petrus-Leonardus-Leopoldus, zoon van Petrus-Jacobus en van Monnie, Rosalie, zijne echtgenoote.

burg der Forestiers, de eerste graven van Vlaanderen. In de *Vlaamsche Brieven* (1) wordt ons met vrome hand, in 't breed en in 't lang « volgens de oudste Chronijcken », de legende van Harelbeke en zijne Forestiers opgehangen. Sprekend van het meermalen, in vroeger tijden, « tot puinen toe » vernielde stedeken, drukt de Meester zich uit in dezer voege : « En gij herreest, om lang na het bestaan uwer grondbeschaving-ontginnende « Forestiers », als eene bescheiden ster in de beschaafde sfeer te herschijnen, met uwen edelen dicht- en kunstgeest, met uwe gilden en kamers van rhetorica, met uwe taalkundige maatschappijen, uw kerkorkest en -koor, bij hetwelk wij, kind nog, als « cantus » optraden, en waar latertijds onze eerste compositiën ten gehore werden gebracht, wees nogmaals herdacht en gegroet, o Harelbeke ! »

Inderdaad, de geschiedenis van die wakkere kamers van rhetorica, welke in vroeger eeuw zoo machtig bijdroegen tot de algemeene beschaving en het in eere houden der moedertaal, doet zien, hoe, reeds in 1447, de « Ghesellen » van Harelbeke eene vertooning gaven te Tielt, en hoe tot in de XVIII[de] eeuw verschillende tooneelmaatschappijen te Harelbeke groeiden en bloeiden (2).

(1) Aanvankelijk verschenen in *Den Vlaamschen Kunstbode;* na 's Meesters dood uitgegeven in één bundeltje. Antwerpen, z. j. (1902).

(2) Zie o. a. EDM. VANDER STRAETEN, *Le théâtre villageois en Flandre,* II, 1881, blz. 105. De Harelbeeksche *Ghesellen* gingen te Kortrijk battementeeren, en de « Ezelrie (in verband met *la Fête de l'Ane*) hantierne ».

Men vond er namelijk de *Rym-constighe Jonckheyd* (1753); de *Rymconst-minnende Jonckheyd* (1755); de *Beminders der Rhetorica* (1706); de *Rymconst-minnaers ende ieverzugtige Leerlingen* (1775); de maatschappij : *Vrolijk overal.*

In 1770 namen de *Beminders der Rhetorica* deel aan den kampstrijd te Kortrijk. Uit eene aanteekening op het register van de *Kamer van Sotteghem,* die insgelijks in dien kampstrijd meedeed, blijkt hoe de Harelbeeksche Factor sommige leden der Kamer in het opzeggen van hun rol te stade kwam, door het klimmen en dalen der stem aan te duiden door middel van de muziek; hoe hij namelijk : « aen eenige van zijne medespeelders hunne partije op noten gestelt heeft, d'een hooger dan dander (1) ». Wat nu het « kerkorkest » betreft, te Harelbeke zal wel het gebruik bestaan hebben, zooals het in andere steden en dorpen van ons land tot omtrent 1830 heeft bestaan, dat al wie viool of bas hanteerde, op zon- en feestdagen door zijn « talent » de kerkelijke plechtigheden opluisterde. De alles overrompelende, overweldigende piano had dan nog aan het klassieke strijkkwartet, en zijne doorluchtige vertegenwoordigers Haydn, Mozart en Beethoven, geen zulke schade toegebracht als het thans het geval is. De werken van die groote meesters werden toen uitgevoerd tot in de kleinste steden. En mocht het kerkorkest in Gods tempel niet altijd godvruchtige muziek laten hooren, weerklonken daar meer dan eens aan opera's van den tijd ontleende

(1) In 1855 kwam te Harelbeke eene nieuwe maatschappij tot stand (*De Eendragt*. Gent, 20en Januari 1856, blz. 68).

zangen, toch had dit orkest tot gevolg, dat de bevolking niet heel en al van moderne muziek verstoken bleef. Wij mogen dus gerust aannemen, dat de Meester hoegenaamd niet overdrijft, wanneer hij ons spreekt van het taal- en kunstvereerende Harelbeke. Uit zijn woorden kunnen wij leeren, hoe op dit stille, niet ondichterlijke hoekje gronds de eerste sprankelen der kunst in zijne jonge ziel ontkiemden.

Geen wonder dus, dat Benoit's grootvader langs moederlijke zijde, Bernard Monnie, aan de edele « rymkomst » deed, ten minste als *improvisator,* want de man heeft, naar het schijnt, nooit verzen *geschreven,* maar vond er genoegen in, trouw- en doopfeesten op te luisteren met zijne voor de vuist opgesneden gedichten. Evenals haar vader, was Benoit's moeder met een wonderlijk geheugen begaafd, een geheugen gestoffeerd met sprookjes en vertellingen. Zij kon, schrijft Pol de Mont, gansche brokstukken voordragen uit *Kotzebue,* die destijds zoo populair was onder de rederijkers (1).

Ook de vader van Peter, de nederige sluismeester, had onderricht in de muziek genoten, en het was van hem, dat de toekomstige Vlaamsche Meester zijn eerste lessen in de muziekkunst ontving.

Doch Benoit's eigenlijke eerste leeraar in de muziek was Pieter Carlier, organist te Desselgem, een dorpje op een uurtje afstand van Harelbeke gelegen. In de *Vlaamsche Brieven* lezen wij, hoe de jonge Peter, van

(1) Pol de Mont, in *Mannen van beteekenis,* Haarlem, 1892, blz. 306.

1847 tot 1851, jaar waarop hij, onder de leiding van F.-J. Fétis en Ch. Bosselet, grondige studiën zou aanvangen, studiën die hij later onder K.-L. Hanssens voortzette, twee- of driemaal per week naar Desselgem trok. Pieter Carlier, vernemen wij, « was geen gewoon mensch; hij bezat een schranderen geest en eene warme kunstenaarsziel; wat meer is, hij was een man van karakter. Omtrent 1846 tot organist aangesteld, — dit was bij de Carlier's eene kunsterfenis, — vormde hij langzamerhand een aantal zangers, die niet alleen met de voordracht van den Gregoriaanschen zang, maar ook, op hooge feestdagen, met die van de moderne muziek gelast waren ».

Verder leert Benoit, hoe Carlier wel eens naar Gent of naar Brussel eene opera of het een of ander concert ging hooren en, bij zijn terugkeer, daarvan aan zijne musici vertelde; hoe hij, Benoit, eerst in 1849, tijdens zijne reis naar Brussel, waar hij, voor de eerste maal, zijne composities aan Fétis zou onderwerpen, ook voor het eerst de opvoering eener groote opera, Meyerbeer's *Prophète,* bijwoonde, een werk dat op zijn « forsch en voor begeestering vatbaar gemoed » een onbeschrijfelijken indruk maakte, dien hij ook niet vergat.

Over Peter's letterkundige opvoeding weten wij zooveel, dat hij, op zijn negende of tiende jaar, in den cantonalen wedstrijd tusschen de leerlingen der lagere scholen de gouden medaille won; dat zijn vader van hem een schoolmeester wilde maken; doch dat de jonge knaap bij het recepiendarisexamen de door de leeraars der Liersche Staatsnormaalschool gestelde vragen met

een velletje wit papier beantwoordde, « ten einde... maar niet te gelukken toch (1) ».

Den 3en September 1850 had de prijsuitreiking plaats in het alsdan te Harelbeke bestaande pensionaat. Op het programma der plechtigheid kon men lezen : « La musique est composée et dirigée par Benoit, Pierre, élève de l'établissement. Le directeur, T.-A. Iserbyt (2) ».

Fétis getuigt (3) hoe Benoit, door zijn vader begeleid, hem te Brussel werd voorgesteld en als leerling van het Conservatorium werd aangenomen. Fétis deed den jongeling de leergangen van piano en harmonie volgen en gelastte zich zelf hem de compositie aan te leeren. Twee jaar later behaalde Benoit den tweeden prijs van harmonie. In 1854 werd hem de eerste prijs toegewezen. Hetzelfde jaar verwierf hij den prijs van contrapunt en fuga. Het volgende jaar nam hij deel aan den kampstrijd voor den prijs van Rome, en bekwam eene eervolle vermelding met de cantate : *Le dernier jour d'Herculanum* (4).

(1) Pol de Mont, *t. a. p.*, blz. 305.

(2) Waarschijnlijk dezelfde die nog in 1854 « geheimschrijver » was van de « Maetschappy van Vlaemsche letteroefening, onder kenzin : *Vrolyk overal* », en de prijskaart van ditzelfde jaar onderteekende.

(3) *Biographie universelle des musiciens.*

(4) De eerste prijs werd behaald door Pieter de Mol; een tweede prijs werd niet toegekend (*Le Guide musical*, 12en Juli 1855).

II

Eerste composities. — De prijs van Rome. — Reis naar Duitschland.

Van toen af verschenen werken van Benoit in druk. Onder de allereerste door hem uitgegeven composities moet men rekenen *La Guirlande lyrique,* « recueil de six mélodies, avec accompagnement de piano, paroles de C. Michaëls », uitgegeven in 1855, bij de gebroeders Schott, te Brussel. Bij dezelfde uitgevers gaf Benoit, in 1856, twaalf andere melodieën in druk, waarop het jaar nadien volgden twaalf twee- of driestemmige motetten (1).

Vooraleer hij de eerste maal naar den Staatsprijs meedong, had Benoit ook les genomen in het orkestreeren en het dirigeeren bij K.-L. Hanssens, destijds orkestdirigent van den Muntschouwburg. Hanssens had hem den toegang tot het orkest verleend gedurende de vertooningen. Daar de triangelslager ziek geworden was, werd zijn ambt *ad interim* waargenomen door Benoit, en deze laatste

(1) Schott's catalogus van 1891 vermeldt daarenboven acht andere melodieën op Franschen tekst en twintig motetten voor drie gelijke stemmen. *Trois mélodies sans paroles* en *Deux scherzandos,* beide voor piano, insgelijks bij Schott gedrukt, worden op den titel aangeduid als op. 2 en op. 3. Deze piano-composities zullen zeker in 1859 verschenen zijn, zooals te lezen staat in de door Benoit zelf opgestelde lijst zijner werken. Zie *Notices biographiques et bibliographiques,* uitgave der Koninklijke Belgische Academie 1897, blz. 604.

stond op het punt tot titularis benoemd te worden, als Jacob Kats, de toenmalige bestuurder van het Vlaamsch Tooneel (Théâtre du Parc), hem als orkestmeester engageerde (1).

Nu schreef de jonge componist de muziek *à tremolos,* zegt G. Eekhoud, van verschillende drama's. Op 25en Juli 1856, bij gelegenheid van den vijf en twintigsten verjaardag der inhuldiging van Koning Leopold I, werd op het voornoemde tooneel voor de eerste maal opgevoerd : *De Belgische Natie,* melodrama, op woorden van den bestuurder Kats, door Benoit gecomponeerd en, volgens het te Brussel in 1856 gedrukte tekstboekje, « verrykt met zangstukken van Orlandus Lassus, Grétry en Grisar (2) ». Hierop volgde *Het Dorp in 't Gebergte,* opera-comique in drie bedrijven, voor den tekst *Kotzebue* nagevolgd door Kats. Benoit behaalde hiermede grooten bijval. Opera's met Nederlandschen tekst waren toen nog eene zeldzaamheid. « Rarement », schreef *Le Guide musical* van 18en December 1856, « un succès aussi complet a couronné une entreprise aussi téméraire (3). »

De « Ouverture de l'opérette flamande » *Het Gouden Kruisbeeld,* den 19en Augustus 1856 in het *Institut des Aveugles* te Brussel ten gehoore gebracht (4), behoort waarschijnlijk mede tot een van de stukken door Benoit

(1) GEORGES EEKHOUD, *Peter Benoit, sa vie, son esthétique et son enseignement, son œuvre.* Bruxelles, 1887, blz. 15.

(2) Zie FR. DE POTTER, *Vlaamsche Bibliographie,* 1902, blz. 521.

(3) In Januari 1867 werd het stuk met evenveel bijval hernomen in « Le Théâtre national du Cirque »; zie *Le Guide musical* van 31en Januari 1867.

(4) *Le Guide musical* van 21en Augustus 1856.

voor het Vlaamsch Tooneel van Brussel gecomponeerd.

In 1857 behaalde Benoit den eersten prijs van Rome met de cantate : *La Mort d'Abel,* gedicht door Clemens Wytsman, den Dendermondschen geschiedschrijver, dichter en componist (1825-1870). De eerste uitvoering van deze compositie had plaats op de jaarlijksche zitting der Koninklijke Belgische Academie, in den Augustijnentempel, te Brussel, den 27en September (1).

Reeds in December van hetzelfde jaar had de jonge laureaat zooveel gezag verkregen, dat hij bij machte was om zijn bekroond werk, benevens eene fraaie ouverture, te doen uitvoeren te Kortrijk, waar sedert lang het muzikale leven uitgedoofd scheen (2).

Thans kon Benoit, door het Staatsbestuur gesteund, eene reis in den vreemde ondernemen. In de zitting der Koninklijke Belgische Academie van 7en Januari 1858, deed Fétis kennen, dat hij den jongen componist eenige wenken had gegeven aangaande zijne reis en zijne studiën, en hem had aangeraden zich in de eerste plaats naar Leipzig te begeven, waar de muziek ernstig in eer werd gehouden (3). Naderhand zou Benoit Dresden en Berlijn bezoe-

(1) In *Le Guide musical* van 1en October 1857 wordt dit werk uitvoerig besproken door Edm. Vander Straeten.

(2) Het voornoemde muziekblad van 10en December 1857 waaraan wij deze bijzonderheid ontleenen, spreekt van eene « charmante ouverture », zonder meer.

(3) Dank zij Mendelssohn (1809-1847), die in 1835 in deze stad zijne werkzaamheid en zijn woonstede overbracht, er een nieuw leven schiep op het gebied der toonkunst, in 1843 het Conservatorium hielp stichten, waaraan hij als leeraar zijne beste krachten wijdde, en aldus den grondslag legde van Leipzigs muzikale vermaardheid.

ken (1). G. Eekhoud (2) zegt ons, dat de laureaat achtereenvolgens Leipzig, Dresden (waar hij den zomer van 1858 doorbracht), Praag, Berlijn en Munich bezocht. Te Berlijn liet hij, onder de leiding van Aug.-H. Reithardt (1793-1861), den inrichter van het Domkoor, een prachtig achtstemmig *Ave Maria* uitvoeren.

Gedurende zijne reis deed hij aan de Belgische Academie eene *Petite Cantate de Noël* geworden, waarvan Daussoigne-Méhul getuigde, dat dit werk in menig opzicht eene merkwaardige compositie mocht heeten (3).

Nog zond hij aan de Koninklijke Academie een verslag getiteld : *De l'École de musique flamande et de son avenir*, een bewijs dat de gedachten die hij later met taaien wil, én door zijne composities, én door talrijke schriften, ook als bestuurder der Antwerpsche Muziekschool zou huldigen en verdedigen, hem van toen af bezielden (4).

(1) *Le Guide musical* van 4en Februari 1858.

(2) *T. a. p.*, blz. 16.

(3) G. Eekhoud, *t. a. p.*, blz. 17. — In het Gentsch weekblad *De Eendragt* van 24en October 1858 leest men : « Sedert (zijne bekroning in den Staatsprijskamp) gaf hij (P. B.) uit : *Guirlande musicale* (verschenen, zooals wij hierboven zeiden, in 1855); *Le Salut de Noël*, waervan (*sic*) een *Ave Maria* voor acht stemmen eerstdaegs te Berlyn zal uitkomen, by Bode en Bock, en waervan de opdragt is aenvaerd door Nushards (l. : Reithardt), koninklijken muziekbestuerder van de Kathedrael te dier stede. »

(4) Ondanks de door ons aangewende stappen, zijn wij er niet in geslaagd mededeeling te bekomen van dit verslag.

III

Terugkeer in België. — LE ROI DES AULNES. — LE SALUT DE NOËL (eerste deel der godsdienstige Tetralogie). — De Klaviersonate. — De Mis.

Bij zijn terugkeer in België was Benoit's eerste gedachte voor zijne geliefkoosde vaderstad. Op 27en Januari 1859 liet hij te Harelbeke door een gemengd koor van negentig zangers een *Lof* uitvoeren (1). « M. Benoit, par une pareille œuvre », zegt *Le Guide musical* van 3en Februari 1859 (2), « se place au rang des compositeurs de musique religieuse qui offrent le plus d'avenir. »

Te Brussel, waar hij zich metterwoon vestigde, werd, eenige dagen later, het in Duitschland geschreven *Ave Maria* ten gehoore gebracht. Nog leest men in hetzelfde nummer van het voormelde muziekblad : « Profitant de l'occasion qu'il a eue de se rendre compte sur les lieux du véritable objet et des prétentions des apôtres de la *musique de l'avenir,* notre jeune compositeur a résumé

(1) Misschien het hierna vermelde *Salut de Noël.*

(2) In hetzelfde nummer wordt gesproken van verschillende te Leipzig verschenen werken voor piano, en van een « morceau dramatique avec orchestre », geschreven « pour Mlle Elmire, prima donna du Théâtre de la Monnaie, à l'occasion d'un concert qui y sera donné vers la fin du mois, au bénéfice des pauvres honteux ». — Volgens AUG. THYS, *Les Sociétés chorales en Belgique,* tweede uitgaaf, Gent, 1861, blz. 252, ging de tekst uit van Victorin Chabrié.

ses observations dans un écrit dont la prochaine publication ne manquera pas que d'être intéressante. »

Men kan niet zeggen, dat Benoit, ook in later tijd, den invloed van Wagner onderging : steeds wist hij zijne persoonlijkheid te behouden.

Het was niettemin interessant geweest te weten hoe Benoit in 1859 over Wagner dacht, doch het aangekondigde schrift schijnt niet het licht te hebben gezien.

Op 2en December van ditzelfde jaar voerde men ten tooneele, in het *Casino des Galeries,* eene « Legende » in één bedrijf, *Le Roi des Aulnes,* tekst van E. Castin, gecomponeerd door Benoit (1). Dit stuk werd later omgewerkt. De fraaie onder den naam van *Elzenkoning* bekende ouverture dagteekent van het jaar 1859 (2). In dit stuk evenals in de sonate voor klavier (in *ges*), die beide tot zijne eerste composities behooren, laat de invloed van Weber, den meester met wien hij dweepte, zich nog sterk gevoelen.

Le *Salut de Noël* werd voor het eerst uitgevoerd te Brussel, in de kerk van Sinte-Gudula, op Zondag 25en December 1860 (3).

Deze compositie, het eerste deel der godsdienstige *Tetralogie* uitmakend, bestaat uit zes verschillende deelen : 1. *Tantum ergo* (orkest en koor); 2. *Ave verum* (vijfstemmig, zonder begeleiding); 3. *Alma redemptoris,* drie deelen (orkest en koor); 4. *Cantate de Noël,* vijf

(1) FERD. FABER, *Histoire du théâtre français en Belgique,* V, 1880, blz. 215. — Volgens F. F. stierf Castin op 27en Maart 1861, en bleef de tekst onuitgegeven.

(2) Met dit jaartal wordt ze in Benoit's lijst aangeduid.

(3) *Le Guide musical* van 29en December 1860.

deelen (koor, solo en orkest); 5. *Ave Maria* (wellicht het reeds vermelde werk : dubbelkoor zonder begeleiding); 6. *Genitori* (orkest en koor).

In de zitting van de Koninklijke Belgische Academie, op 12[en] Januari 1860, gaf Fétis eene ontleding van dit werk en deed er de hooge waarde van uitschijnen, tevens wijzend op den eigen toon door den componist aangeslagen. Dit was nu, volgens Fétis, waarlijk godsdienstige muziek, dien naam ten volle waardig. Den jongen Meester eene schitterende toekomst voorspellend, zag de beroemde muziekgeleerde ook in deze compositie eene ineerherstelling van het godsdienstige drama der XV[e] en XVI[e] eeuw.

Tot de voorname composities van het jaar 1860 behooren de *Sonate in ges* voor Klavier, en de *Mis* voor gemengd koor, tenor solo, groot orkest, orgel en harpen. De sonate werd eerst uitgegeven, als vier en dertigste werk, na 's Meesters dood (1). De *Mis* maakt het tweede deel uit van de godsdienstige *Tetralogie* (2). Ziehier hoe Fétis zich alweer uitdrukte over deze compositie : « Ce qui frappe au premier abord dans la musique du jeune compositeur, c'est l'accord du style avec l'objet religieux de cette œuvre. Ce style est grave, mais ce n'est pas à dire que ce soit celui de la musique d'église des maîtres qui ont écrit dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, ni dans la première du XIX[e], car le jeune artiste marche

(1) Antwerpen. Algemeen depot bij Mej. A. Mertens. Dit werk komt niet voor op Benoit's lijst, waar echter verschillende composities voor piano uit de jaren 1859, 1860 en 1861 worden vermeld.

(2) Benoit's lijst.

dans une voie qui est la sienne et n'accepte pas l'autorité de la tradition. » Die lofspraak volgde op de uitvoering welke te Brussel plaats had in Sinte-Gudula-kerk, den 21en Juli 1861; een heuglijke dag voor Benoit, die van dien stond af stormenderhand eene eervolle plaats onder de groote componisten innam.

Benoit's werk werd het volgende jaar met denzelfden bijval ten gehoore gebracht te Gent door de *Société royale des Chœurs,* onder het bestuur van Eduard de Vos (1).

Vermelden we terloops eene *Benedictio,* gezongen in Sinte-Gudula-kerk op 22en November 1860, na de uitvoering van eene *Mis* van Gounod (2).

De uitgevers Schott hadden het plan opgevat de *Mis* in druk te laten verschijnen. Niettegenstaande de door hen gegeven verzekering, dat die onderneming gansch onbaatzuchtig was, en alleen tot doel had het werk van den jongen Meester te verspreiden, moest de ontworpen uitgave, natuurlijk bij gebrek aan belangstelling, achterwege blijven. Het prospectus ervan is te vinden in *Le Guide musical* van 1en Mei 1862. De prijs der inschrijving was bepaald op twintig frank.

Hetzelfde nummer van ditzelfde muziekblad kondigt Benoit's benoeming aan tot orkestbestuurder van de *Bouffes-Parisiens.*

(1) In de *Éphémérides* dezer maatschappij, Gent, 1863, blz. 18, leest men onder dagteekening van 21en April 1862 : « La société exécute en l'église Notre-Dame-Saint-Pierre, la messe à deux chœurs de M. Pierre Benoit. » — Ed. de Vos bestuurder der Maatschappij, was tevens kapelmeester van Sint-Pieterskerk.

(2) *Le Guide musical* van 22en November 1860. Dit werk wordt in Benoit's lijst niet vermeld.

IV

Verblijf te Parijs. — De Bouffes-Parisiens. — Terugkeer te Brussel. — Te Deum. — Requiem. — Concerten. — 's Meesters eerste op Nederlandschen tekst gedrukte liederen. — De nationale festivals.

Ondanks de door hem reeds behaalde zegepralen, was Benoit daarom nog geen propheet in zijn eigen land geworden. De jonge Meester kon van den dauw niet leven en besloot, naar het voorbeeld van zooveel anderen, het lot in Frankrijks hoofdstad te gaan wagen. Voor het tooneel werd Parijs te dien tijd, en ja nog een tiental jaar later, als toongevend aangezien; geene opera kon wereldberoemd worden, had ze niet te Parijs het eerste daglicht, of liever het eerste voetlicht gezien. Was de groote Wagner zelf niet overtuigd, nog in 1869, dat zijn roem alleen door de opvoering van zijn *Tannhäuser* in de *Groote-Opera* kon gevestigd worden?

Reeds in December 1860, bij gelegenheid van een feest, ingericht door de meerendeels uit werklieden destijds bestaande koormaatschappij *Les Enfants de la Belgique,* wordt Benoit genoemd onder de voornaamste te Parijs verblijvende kunstenaars op dit feest aanwezig (1).

Weldra zou hij bestuurder van dit zanggenootschap worden. Eenige maanden later behaalden *Les Enfants de la Belgique,* onder zijne leiding, den eersten prijs in

(1) *Le Guide musical* van 17en December 1860.

den zangwedstrijd van Vernon. In de hoop van een orkest ter beschikking van de jonge te Parijs verblijvende Belgische componisten te kunnen stellen, richtte Benoit in den schoot dier zangmaatschappij eene orkestsectie in. Ook op het concert van 12en Mei 1861 liet hij een *Scherzo* en een *Adagio* van een door hem gecomponeerd quatuor voordragen (1).

Le Roi des Aulnes, thans omgewerkt, én voor den tekst én voor de muziek, werd in 1861 aangenomen in het *Théâtre-Lyrique* (2).

Maar het mocht den componist niet gelukken aan de beurt te komen. Alleen de fraaie ouverture is, zooals we reeds zeiden, bekend. Fétis deed ze hooren op het concert dat de plechtige zitting van de Koninklijke Belgische Academie, op 24en September van hetzelfde jaar, voorafging (3). Omstreeks dien tijd moet Benoit er op bedacht zijn geweest ook eene opera : *Le Règne du Caprice,* tekst van Joseph Demoulin, te componeeren. Nog schreef hij omtrent dien tijd zijn prachtig *Te Deum* en, op woorden van Hittman, de muziek van een vaderlandsch koor, bestemd om tijdens de Septemberdagen, met werken van andere Belgische componisten, te worden uitgevoerd

(1) *Le Guide musical* van 30en Mei 1861. — *Idem*, 6en Juni 1861. — *De Eendragt,* 4en Mei 1862.

(2) THYS, *t. a. p.,* blz. 253. — *Le Guide musical* van 13en-20en Juni 1861, waar terzelfder tijd « une série de petits morceaux de piano (de *Contes et Ballades*) » worden aangekondigd, waarvan de eerste twee (op. 4 en 5) verschenen bij Heugel, de overige bij Richault.

(3) *Le Guide musical* van 12en en 26en September 1861.

op de Paleisplaats te Brussel, onder de leiding van Fischer (1).

Tot slot van het tooneeljaar werden in 1852 twee operetten in één bedrijf opgevoerd, de eerste : *Un 1er Avril*, woorden van Rochefort en Marx, muziek van Debillemont; de tweede : *L'Homme entre deux âges*, woorden van Emile Abraham, muziek van Henri Cartier. Dien avond dirigeerde Benoit voor de eerste maal het orkest van de *Bouffes*, en wel als opvolger van P.-J.-A. Varney (2). Deze laatste had het bestuur van het orkest verlaten om bestuurder te worden van het theater, in vervanging van Offenbach die, sedert Februari 1852, van de directie had afgezien.

Eenige dagen na Benoit's aanstelling trokken de *Bouffes* naar Weenen (3). In Juni kwamen ze te Brussel aan. « Cette gracieuse phalange, conduite par un de nos compatriotes, M. Pierre Benoit, l'éminent chef d'orchestre », zoo luidde het in *Le Guide musical* van 17en en 24en Juli 1862, « est destinée à charmer nos loisirs durant un mois. » Intusschen schreef Benoit over de Parijsche concerten verdienstelijke « comptes rendus », waarvan ons eenige staaltjes door het gemelde muziekblad zijn bewaard gebleven (4).

(1) *Le Guide musical* van 17en October en 12en September.

(2) *Ibid.* van 15en Mei 1862 : Varney, P.-J.-Alph. (1811-1879), schreef voor de *Bouffes* de muziek van verschillende operetten.

(3) *Ibid.* van 22en Mei.

(4) *Ibid.* van 14en December 1862 en 15en Januari 1863, over volksconcerten gegeven door Pasdeloup; — *Ibid.*, 1en Januari 1863, over een concert waarin Vieuxtemps zich liet hooren. Ook na zijn

Dit alles belette hem niet het reeds gemelde *Te Deum* te componeeren en daarenboven het *Requiem* voor dubbelkoor en orkest (1).

In Maart 1863, nam Benoit zijn ontslag als dirigent van het orkest der *Bouffes* (2). Dus, na minder dan één jaar dit « ambt » te hebben bekleed, een jaar dat voor hem eene eeuw van oor- en zielmarteling moet zijn geweest.

Drie, vier maanden later, vinden wij hem te Brussel terug. Bij koninklijk besluit van 2en Juni wordt « Benoit, compositeur à Bruxelles », tot lid benoemd van de jury voor den prijs van Rome van ditzelfde jaar.

Nog in Mei 1863 wordt aangekondigd (3), dat *Le Roi des Aulnes* door het bestuur van de *Opéra-Comique* is aanvaard; men voegt er bij : « Welligt zullen ook zijne andere tooneelwerken aldaer worden aengenomen, namelijk : *L'Amour mendiant* en *Le Lutin d'Ascone,* waervan de libretto's door Belgen zijn geschreven (4). »

Het *Te Deum* (5) zou eerst worden uitgevoerd den 21en Juli 1863, bij gelegenheid van den twee en dertigsten verjaardag van 's Konings inhuldiging. Dit verheven, sta-

terugkeer in België schreef Benoit dergelijke verslagen; zie in *Le Guide musical* van 7en Februari 1867, een verslag over het « 6e concert populaire » te Brussel door Ad. Samuel bestuurd, en zelfde blad, 21en Februari daarop volgende, een artikel over werken van Hendrik Waelput.

(1) *Le Guide musical* van 26en Februari 1863.

(2) *Ibid.* van 12en Maart 1863.

(3) In de *Eendragt* van 17en Mei 1863, blz. 92.

(4) Deze werken, zoowel als het voornoemde : *Le Règne du Caprice*, staan op Benoit's lijst niet vermeld.

(5) Derde deel der *Tetralogie.*

tige werk maakte een diepen indruk. Al de artisten der hoofdstad, Fétis aan hun hoofd, zoowel als de Ministers Rogier, Vandenpeereboom en Vanderstichelen, waren aanwezig en stuurden den componist hunne warme gelukwenschen toe (1). Minister Vandenpeereboom vroeg aan den jongen Meester waarmede hij hem aangenaam kon zijn. Zonder aarzelen vroeg Benoit eene verbetering van positie voor zijn vader, die op dat oogenblik de plaats van ontvanger-sluismeester bekleedde te Sint-Eloois-Vijve, in West-Vlaanderen. Aan dien vromen wensch werd dan ook voldaan (2).

Ofschoon reeds in 1862 aangekondigd, was het *Requiem* eerst voleindigd in Februari 1863, nadat Benoit er twee jaar aan besteed had (3). Dit uitgebreid werk voor soli gemengd koor, groot orkest en harpen, maakt het vierde deel uit van de *Tetralogie*. Het werd voor de eerste maal uitgevoerd, onder het bestuur van Fischer, te Brussel, in Sinte-Gudula-kerk, den 23en September 1863 (4), ter nagedachtenis der strijders van 1830. Evenals het *Te Deum*, maakte het *Requiem* grooten opgang; vorm, gedachte, middelen van uitdrukking, alles werd nieuw en oorspronkelijk bevonden.

(1) *Le Guide musical* van 30en Juli en 6en Augustus 1863.

(2) Volgens COSYN (in *Caecilia*, 's Gravenhage, 22en Maart 1879) zou dit feit eerst later, tijdens de uitvoering van den *Lucifer* te Brussel, gebeurd zijn, wat niet belette, voegt Cosyn er bij, dat de Minister kort daarna den zoon het ridderkruis der Leopoldsorde vereerde en dat Benoit door zijne tusschenkomst stichter-bestuurder der Vlaamsche Muziekschool van Antwerpen werd.

(3) *Le Guide musical* van 1en Mei 1862 en 26en Februari 1863.

(4) *Ibid.* van 24en September 1863 en 1en October zelfden jaargang.

Bij die gelegenheid vermelde Edm. Vander Straeten in het dagblad *L'Écho du Parlement* de niet onaardige wijze waarop een beroemd schilder zich over de *Tetralogie* uitdrukte. Die schilder, wiens naam door Vander Straeten niet wordt genoemd, was niemand anders dan Wiertz, die het *Kerstmislof* een vlietje noemde, de *Mis* eene rivier, het *Te Deum* een vloed, het *Requiem* een oceaan!

Eenige dagen vroeger (Augustus 1863), bij het vernemen van het afsterven van zijn vriend Edm. Vander Straeten's vader, componeerde Benoit een vierstemmig *Pie Jesu* dat gezongen werd in de kerk te Oudenaarde, gedurende den dienst ter nagedachtenis van den ontslapene (1).

Omtrent dien tijd had Benoit het plan opgevat van een groot tooneelwerk, bestaande uit drie opera's: *Ambiorix, Dirk van den Elzas* en *Willem de Zwijger,* waardoor drie groote tijdvakken van onze geschiedenis zouden worden verpersoonlijkt (2). De moeilijkheden waarmede de uitvoering van dit grootsche ontwerp gepaard ging, zullen den Meester belet hebben aan die opvatting gevolg te geven.

Den 16en December 1863 bestuurde Benoit in den Schouwburg te Luik eene door hem, bij gelegenheid van den drie en zeventigsten verjaardag van Koning Leopold I, op tekst van Marcel Briol gecomponeerde cantate.

Te dien tijde was des Meesters vruchtbaarheid waarlijk verbazend.

Bijna op denzelfden stond schrijft hij eene militaire

(1) *De Eendragt,* 6en September 1863.

(2) *Ibid.* van 4en October 1863, blz. 28.

cantate voor het regiment der grenadiers (17en Maart 1864), en richt te Brussel, te Luik en te Antwerpen concerten in uitsluitend samengesteld uit werken van zijne compositie (1). Het onthaal dat hem te Gent te beurt viel op een der concerten der Koninklijke Koormaatschappij, gaf aanleiding tot het componeeren van het mannenkoor getiteld : *De Maaiers,* gedicht van Nap. Destanberg.

Nog moet de Meester te dien tijd de hoop gekoesterd hebben een zijner tooneelwerken te Parijs te zien opvoeren en eene laatste poging hebben aangewend om zijn wensch te zien verwezenlijken.

In Januari 1865 werd aangekondigd, dat een van hem uitgaande partituur, tekst van Vilbort, was aangenomen in het *Théâtre-Lyrique* (2).

Dit belette echter Benoit niet te Brussel op 12en Maart 1865, onder de leiding van Fischer, een groot concert in het Hertogelijk Paleis in te richten.

Het eerste deel bevatte : « 1° *Ouverture* (préface de la Cantate militaire); 2° *Ave Maria* à 2 chœurs (écrit pour le *Dom-kor* de Berlin; 3° *Sanctus* et *Benedictus* du *Requiem* (fragment de la quatrième partie de la quadrilogie); 4° *Noël* (première partie de la quadrilogie). »

(1) *Le Guide musical,* 11en Januari, 17en, 24en Maart, 14en April, 5en Mei, 14en, 21en Juli 1864. — De voormelde te Luik uitgevoerde cantate zal wel het bij koninklijk besluit van 12en April 1864 gepri-meerde tooneelwerk, in één bedrijf en drie tafereelen, zijn, waarvan o. a in *Het Laatste Nieuws* van 10en Maart 1903 wordt gesproken, en tot titel voerend : *Le 16 Décembre ou l'Anniversaire royal, à-propos patriotique.* Beide gelegenheidswerken worden in Benoit's lijst niet vermeld.

(2) *Le Guide musical* van 26en Januari 1865.

Het tweede deel begreep : « 1° Ouverture du *Roi des Aulnes*; 2° L'*Angelus du soir,* mélodie avec accompagnement d'orgue et de harpe; 3° *Invocation à l'Harmonie,* scène dramatique pour orchestre et chœurs, écrite pour l'inauguration de la nouvelle salle de la Grande Harmonie à Anvers (1). »

Volgens het programma werden de soli van Noël voorgedragen door Cornelis, en werd het orgel bespeeld door Alph. Mailly, de harp door Hasselmans. L'*Angelus du soir* werd eenstemmig gezongen door de juffrouwen leerlingen van de zangklassen van het Brusselsch Conservatorium. De bijval was zeer groot (2). Eene maand nadien gaf de Meester een concert te Gent, in het Casino, waar hij niet minder toegejuicht werd (3). Voor hen die weten met hoeveel beslommeringen en zorgen de inrichting van een concert of een muziekfeest gepaard gaat, valt het niet moeilijk te beseffen, welke werkzaamheid Benoit aan den dag moest leggen, met welken taaien wil hij moest bezield zijn om, op eigen wieken drijvende, tot zulken schitterenden uitslag te geraken.

Eenige maanden later diende Benoit een verslag in bij het Staatsbestuur over de inrichting van de muziekfestivals van den Neder-Rijn, tot eene dergelijke instelling besluitend voor België. « Ces fêtes annuelles », schreef hij, « seraient pour la Belgique un grand bienfait; elles populariseraient les œuvres allemandes,

(1) De *Invocation à l'Harmonie* werd te Antwerpen voor het eerst uitgevoerd met het *Te Deum,* den 24[en] Augustus 1864.

(2) *Le Guide musical* van 16[en] Maart 1865.

(3) *Ibid.* van 2[en] April 1865.

à la grande satisfaction intellectuelle des masses, qui sont plutôt familiarisées jusqu'à ce jour avec les productions italiennes et françaises. L'art national se retremperait à cette source pure, il se développerait rapidement et ne tarderait pas à briller d'un vif éclat à côté des grandes écoles qui se disputent le monde (1). »

Een tweede verslag, gericht tot den Minister van Binnenlandsche zaken, wijst op de middelen om die muziekfeesten, naar aanleiding van de Duitsche festivals, ook ten onzent in te richten (2). Die vertoogen hadden tot onmiddellijk gevolg het tot stand brengen te Brussel van eene zangvereeniging voor dames, onder de leiding van J. Fischer (3). Het volgende jaar stelde Minister Vandenpeereboom eene commissie in, onder voorzitterschap van Fétis, met de opdracht om te onderzoeken, hoe, door middel van een bond der verschillende zangmaatschappijen van het land, Belgische festivals konden worden tot stand gebracht (4).

In Augustus 1865 behaalde de Gentsche koninklijke *Société des Chœurs* den eersten prijs in den koorzangwedstrijd te Kamerijk met het opgelegde koor *Les Faucheurs* (5).

(1) *Le Guide musical* van 6en en 16en Juli 1865.

(2) Beide verslagen zijn in 1866 in druk verschenen, te Brussel, bij Deltombe.

(3) *Le Guide musical*, 26en October 1865.

(4) *Ibid.*, 26en October 1865.

(5) *Ibid.* van 17en en 24en Augustus 1865. Een tweede insgelijks opgelegd koor was de fraaie compositie van Gevaert, thans bekend onder den naam van *Les Proscrits*, en die vroeger tot titel voerde : *L'Exil et la Résignation.* Beide teksten gingen uit van Napoleon

Schott's catalogus van October 1865 vermeldt de drie bekende liederen, gedicht door Em. Hiel : ***Wannes en Trientjen, Zij lachten,*** en ***Pachter Jan,*** waarschijnlijk wel de eerste melodieën op Nederlandschen tekst die Benoit liet drukken, en waarin dan ook een tot daartoe in het moderne Vlaamsche lied onbekende eigenaardige toon wordt aangeslagen, die, men mag het gerust zeggen, zelfs niet te vinden is in de liederen voorgaandelijk door Benoit gecomponeerd (1).

Den 3en Maart 1886 gaf Benoit een concert te Antwerpen, in de zaal van den *Cercle*, waarop, benevens het *Ave Maria* en fragmenten van de *Requiem-mis*, werden ten gehoore gebracht het concerto voor piano, voorgedragen door Mej. Sophie Dumon, en het concerto voor fluit, gespeeld door J. Dumon. De correspondent van den *Guide musical* (2), na den buitengewonen bijval van dit concert te hebben vastgesteld, voegt er bij : « M. Benoit, nous l'avons dit, poursuit une idée, veut créer une école.

Destanberg. *Les Faucheurs* is de fransche titel van het hiervoren genoemde koor : *De Maaiers* (zie NAP. DESTANBERG, *Al de liberale liedjes en gedichten,* Gent, 1886, blz. 257).

(1) In een bijvoegsel van *Le Guide musical* van 5en October 1865 worden die Nederlandsche liederen aangekondigd, benevens Fransche *Mon Amour* (cantilène), *A Toi* (couplets), *Écoute-moi* (aubade), insgelijks van Benoit. — Reeds in *De Eendragt* van 26en Juni 1864, had men kunnen lezen : « De heer Benoit, die, alhoewel nog in jeugdigen ouderdom, reeds eene schoone plaats tusschen de grootste toondichters bekleedt, vervaerdigt op dit oogenblik eenige melodieën op de Vlaemsche gedichten van E. Hiel. »

(2) Nummer van 8en Maart 1866.

Y parviendra-t-il? Nous l'espérons, mais n'osons l'affirmer; il a d'abord contre lui les mélodistes dont la musique est toujours mieux goûtée du public que la musique imitative; ensuite, il lui faut, pour produire ses œuvres, des centaines d'exécutants, chose qui ne se trouve pas facilement. » Wat de heer Dupré, schrijver van het artikel hier met « musique imitative » bedoelt, is voor ons een raadsel. Benoit geen melodist! Maar ook aan Beethoven, aan Wagner en aan zooveel anderen heeft men verweten, dat ze geen melodisten waren.

Dat het bijeenbrengen van honderden zangers veel moeilijkheden oplevert, staan wij gaarne toe, doch, zooals we reeds zeiden, was Benoit de man er niet na, om zich door hinderpalen te laten afschrikken. Het einde zag zijn werk bekronen. En misschien, mocht hij juist door dit groot getal uitvoerders, er ook velen aan zijne meesterlijke compositiën interesseeren.

Einde April liet Benoit, die zich geen oogenblik rust vergunde, met de medewerking van den Brusselschen *Cercle musical* en de Gentsche *Société royale des Chœurs,* opnieuw verschillende zijner werken hooren, waaronder het achtstemmig *Ave Maria* en *De Maaiers* (1).

Thans was de tijd aangebroken waarop de Meester zich van het terrein van het dramatisch kerkelijk oratorium op het gebied van het wereldlijk oratorium zou verplaatsen.

In Juni 1866 wordt voor de eerste maal gewag gemaakt van het oratorium *Lucifer,* gecomponeerd op het gedicht van E. Hiel (2).

(1) *Le Guide musical* van 3en Mei 1866.

(2) *Ibid.* van 21en en 28en Juni 1866.

V

Het wereldlijke oratorium : LUCIFER. — De opera : ISA. — Het bestuur der Vlaamsche Muziekschool. — PROMETHEUS. — De SOCIÉTÉ DE MUSIQUE. — Pennestrijd met Fétis. — DE SCHELDE.

Lucifer werd voor de eerste maal uitgevoerd te Brussel op 30en September 1866, in het Hertogelijk Paleis. Julius Vuylsteke (1) verhaalt ons, hoe, niettegenstaande twee gelegenheidscantaten, werken van blijvende waarde, door Gevaert op Nederlandschen tekst gecomponeerd (2), eerst met het besluit aangaande het vrije gebruik der beide landstalen in den Staatsprijskamp, door Minister Vandenpeereboom in 1885 genomen, voor de Vlaamsche muziek een nieuw licht opging, en hoe zich Benoit, « door zijn initiatief en overtreffend talent », aan het hoofd dier Vlaamsche muziekbeweging plaatste. « Waarlijk », zegt Vuylsteke, « gewrochten als *Lucifer* behooren tot de zeldzame; en wat niet minder zeldzaam heeten mag is de buitengewone opgang, die Benoit's muziek te beurt

(1) In *Den Nederlandschen Spectator*, 1867, herdrukt in *Verzamelde Prozaschriften*, II, 1887, blz. 1 vlg.

(2) *De Nationale Verjaerdag*, gedicht van Pr. van Duyse, voor de eerste maal uitgevoerd te Brussel, ter gelegenheid van den XXVsten verjaardag der inhuldiging van Z. M. Leopold I; *Jakob van Artevelde*, gedicht van Nap. Destanberg, voor de eerste maal uitgevoerd te Gent, den 14en September 1863, ter gelegenheid van de inhuldiging van Jacob van Artevelde's standbeeld.

viel, de warme sympathieën, waar hij zich dadelijk meester van maakte. Hier was het oordeel der mannen van het vak niet in strijd met dat van het groote publiek; de lof, meer dan dat, de ontroering was eenstemmig en algemeen, en gaf het bewijs dat hij de juiste snaar had getroffen, dat hij een voortbrengsel had geleverd dat in het Nederlandsche harte diepen weerklank vond, omdat ons volk zijn genie in dat gewrocht voelde leven. »

Fétis getuigde ditmaal van den *Lucifer* : « Cette œuvre fera le tour du monde (1). » Buitengewoon was dan ook de bijval dien Benoit's werk beurtelings te Brussel, te Gent en te Antwerpen verwierf.

Op *Lucifer* volgde *Isa,* lyrisch drama in drie bedrijven, woorden van Em. Hiel, voor de eerste maal opgevoerd op het Brusselsch *Nationaal Tooneel*, den 24en Februari 1867. Verschillende stukken werden gebisseerd, en men was het andermaal eens, om te verklaren, dat de componist van *Lucifer*, zich als hoofdman der Vlaamsche muziekkunst had aangesteld.

Thans was Benoit eindelijk profeet in zijn eigen land geworden. Met de ondersteuning van Minister Vandenpeereboom (2) werd hij tot bestuurder der Antwerpsche

(1) *Le Guide musical* van 29en Augustus en 5en September 1867.

(2) Benoit's *Verhandeling over de nationale toonkunde,* I, 1875, is opgedragen « als eene dankbare hulde » aan den Staatsminister Alfons Vandenpeereboom. « Dank aan U, Weledele Heer », leest men in de opdracht, « werd o. a. het gebruik onzer Moedertaal bij de muziekprijskampen van den Staat ingevoerd, de groote festivals ingericht, waarvan het eerste te Brussel in 1869 plaats had, en de uitvoering van het eerste Vlaamsche oratorio mogelijk gemaakt,

Muziekschool benoemden, den 2en Augustus 1867, in die hoedanigheid aangesteld door de Commissie van beheer, onder voorzitterschap van den schepen d'Hane-Steenhuyse. Den Meester verwelkomend, liet de voorzitter hooren welke groote verwachtingen de stad Antwerpen van zijne benoeming koesterde. In zijn antwoord, drukte Benoit er op, dat het hem vooral zou te doen zijn om de muzikale studiën oorspronkelijkheid bij te zetten.

In een der geschriften door hem met kwistige hand verspreid, ten bate van zijne strekkingen en van zijn leerstelsel (1), heeft de Meester zelf aangetoond hoe het vóór zijne komst met de muziek in de groote handelsstad was geschapen. Aan een verzoek, in 1835 door twee Antwerpsche toonkunstenaars gedaan, tot bekomen van geldelijke ondersteuning van wege de stad, ten einde eene muziekschool te stichten, werd geen gevolg gegeven. In 1842 bekwamen de heeren Bessems, Fr. Aerts en Corn. Schermers eene toelage van 2000 frank, « voor het geven van muziekonderricht, bestaande uit leergangen van notenleer, viool, vioolcel en piano-forte ». Dit onderwijs, zonder eigenlijke bestuurlijke inrichting, duurde tot in 1859. In dit jaar werd het onderwijzend personeel gebracht op tien leeraren. Ongeveer honderd vijftig leerlingen — de leergangen waren alleen voor knapen toegankelijk — woonden driemaal in de week de lessen

een in grondbeginsel zoo belangrijk kunstfeit, dat aanleiding gaf tot de stichting der Vlaamsche Muziekschool van Antwerpen, waartoe gij zoo krachtdadig hebt medegeholpen. »

(1) *De Vlaamsche Muziekschool van Antwerpen.* Antwerpen, 1889, blz. 1.

bij. Die toestand bleef duren tot in 1866, wanneer het bestuur aan Benoit werd aangeboden. Deze aanvaarde, « op voorwaarde dat de school *namelijk* en *feitelijk* eene *Vlaamsche muziekschool* zou wezen ». De Antwerpsche magistraat, in overleg met het Staatsbestuur, hierin toegestemd hebbend, werd de muziekschool den 17en November 1867 geopend. Stippen wij hier aan, dat in diezelfde geschiedenis van de Antwerpsche Muziekschool, Benoit zelf de geschriften doet kennen aan zijn pen ontvloeid, die met nut kunnen geraadpleegd worden voor degenen die inlichtingen verlangen omtrent zijn leerstelsel, zijne grondbeginselen, « zijne muzikale zaak », zooals hij die noemt (1).

Bescheiden genoeg verzwijgt Benoit wat men nog in 1864 in den Antwerpschen *Précurseur* kon lezen, namelijk dat de leergangen van hobo, gegeven door De Groot, en van Nederlandsche declamatie, gegeven door niemand

(1) Die geschriften, alle sedert 1873 verschenen in *Den Vlaamschen Kunstbode,* te Antwerpen, zijn getiteld : *De Vlaamsche Muziekschool te Antwerpen, hare inrichting en strekking. — Verhandeling over de nationale toonkunde. — De muzikale opvoeding en opleiding in België. — Het droombeeld eener muzikale wereldkunst. — Over « Schijn en blijk » in onze muzikale Vlaamsche beweging. — Onze muzikale beweging op dramatisch gebied. — Een koninklijk Vlaamsch Conservatorium te Antwerpen. — Onze Nederlandsche éénheid.* — Verder worden nog genoemd : *Redevoering op het XIXe Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres, te Brugge,* 1884 (zie Handelingen van dit Congres, blz. 217-234). — *Verhandelingen gehouden in het Willems-Fonds* (zie Verslagen dezer vereeniging). — *Algemeene Aanwijzer der Werkzaamheden der Muziekschool* (deel I).

minder dan Jan Van Beers, door geen enkel leerling gevolgd werden. Benoit's leerstelsel, en alles wat hij sedert den dag zijner benoeming te Antwerpen, tot, men mag het in waarheid zeggen, zijn jongste levensuur verkondigde, en door het woord en door de pen, in talrijke conferenties en niet minder talrijke schriften, — want hij sprak en schreef even gemakkelijk, — ligt besloten in de volgende woorden, ontleend aan het voornoemde schrift van 1889 (1) : « De kunstminnende Scheldestad mag met voldoening neerzien op de ontwikkeling harer muziekschool. Door alle moeilijkheden heen, heeft zij deze weten te leiden tot haar heerlijk doel. Begrijpende, dat het onderwijs, onder welken vorm het zich ook voordoe, op een *nationaal beginsel* moet gegrondvest zijn om ernstige vruchten af te werpen, heeft zij dit grondbeginsel voor onze school aangenomen. Daardoor heeft zij tevens bewezen welk onderscheid zij maakt tusschen een uitsluitend muziekaal vakonderwijs, zonder zielkundige basis, en een onderwijs dat zijne bestanddeelen vindt in de *natuur* en de *eigene geaardheid* eens volks. Het eene verhindert alle natuurlijkheid in den geest, door dezen uitsluitend van vreemde bestanddeelen te doordringen, en kan bijgevolg, hoe *schitterend* de uitslag ook moge schijnen, toch immers maar eene *uitwendige* beschaving teweeg brengen. Het andere daarentegen ontwikkelt eerst den natuurlijken geest, voert dezen tot *eigen kennis* en geeft hem het middel ter beseffing en voortbrenging van *eigen schoon*. Vervolgens wordt hem dit besef een licht tot juistere waardeering

(1) Blz. 12-13.

van het *vreemde schoon* ». « Het voertuig van ons onderwijs », zegt Benoit nog, « is de Nederlandsche taal. Bij de bizondere leergangen », voegt hij er bij, « wordt de leerling, die het Nederlandsch niet machtig is, zooveel mogelijk bij middel *zijner moedertaal* onderwezen. »

Dit mag eens voor al gelden tot bewijs, dat de Meester nooit eenige onverdraagzaamheid koesterde jegens andere talen dan de Nederlandsche.

Van het *nationaal beginsel* uitgaande, beschouwde Benoit het Nederlandsche volkslied als een der steunpilaren van zijn leerstelsel. « Door het volksgevoel, door de volkstaal », zoo drukt de Meester zich reeds uit in 1870, « ontstond de moderne muziek verschillend in elk land, en Vlaamsch in onze oude liederen (1). »

De vele beslommeringen van allen aard, waarmede het inrichten der nieuwe school voor den bestuurder onvermijdelijk was verbonden, beletten niet den componist rustloos zijne baan te vervolgen. Reeds in Januari 1868 kondigden de dagbladen Benoit's *Prometheus* (2) en *Schelde* aan, beide gedicht door Hiel, en werd er ook bekend gemaakt dat de Meester de leiding der Antwerpsche *Société de musique* op zich had genomen.

Eenige maanden later, in April 1868, werd door de voornoemde maatschappij, onder Benoit's directie, Niels

(1) Conferentie over « onze oudste Vlaamsche liederen », gegeven in het Willems-Fonds, te Gent (*Volksbelang* van 5en Maart 1870).

(2) De tekst is eene omwerking van den Franschen tekst van Romain Cornut (zie E. Hiel, *Psalmen, Zangen en Oratorios.* Antwerpen, 1870, blz. 116 en 117). De Fransche tekst komt voor in *Le Guide musical* van 25en Mei 1867.

Wilhelm Gade's Oratorium *Die Kreuzfahrer*, te Antwerpen voor de eerste maal uitgevoerd. Jaren lang was de Meester de ziel van dit genootschap, dat een groot getal belangrijke werken van de verschillende scholen ten gehoore bracht en daardoor niet weinig bijdroeg om den kunstroem der Scheldestad te ontwikkelen en te louteren.

Buiten de groote werken van den Meester zelf door de *Société de musique* voorgedragen, moge het volstaan hier onder andere te melden : *Die Schöpfung,* van Haydn (1882); Mozart's *Requiem* (1874, 1882, 1892); *La Damnation de Faust,* van Berlioz (1877, 1886); *Bonifacius,* van Nicolaï (1878); *Cormala,* van N.-W. Gade; Verdi's *Requiem* (1879); *Die Jahreszeiten,* van Haydn (1881); *Le Hoyoux,* van E. Mathieu (1883); *Das Paradies und die Peri,* van Schumann (1883); *Roméo et Juliette,* van Berlioz (1885); die *Matthäus Passion,* van Bach (1887, 1888); *L'Enfance du Christ,* van Berlioz (1888); *Paulus,* van Mendelssohn (1887, 1892).

Hierbij dient nog vermeld het festival van Gounod (1879) en dat van Liszt (1881). Bij gelegenheid van het muziekfeest ter eere van Gounod ingericht, uitsluitend uit werken van den Franschen Meester samengesteld, schreef deze aan Benoit den bekenden brief van 13en November 1879, waarin onder andere wordt gezeid : « Les conservatoires de musique sont français en France, allemands en Allemagne, italiens en Italie, ils devraient donc, ils doivent être flamands en pays flamand; cela est *logique,* et je ne sais pas un seul argument solide à produire contre cette thèse qui n'exclut pas l'étude d'aucune langue en dehors de la langue maternelle, ni d'aucune œuvre de musique en dehors des œuvres nationales....

Je fais donc des vœux sincères pour que *justice logique* soit enfin rendue à une cause que votre talent et votre probité servent depuis si longtemps avec un infatigable courage et une persévérance digne d'un meilleur sort. »

Gewoonlijk werden de uitvoeringen voorafgegaan van eene conferentie gegeven door Benoit over het werk, den componist en zijne strekking. Zoo wijdde hij voordrachten aan Beethoven (1870); aan de Italiaansche school, van Palestrina tot Verdi (1870); aan de Fransche school, van Goudimel tot den modernen tijd (1871). In die voordrachten en in de door hem opgestelde programma's beurtelings de Duitsche, Scandinavische, Italiaansche en Fransche school in oogenschouw nemend, hing Benoit aldus voor zijne toehoorders het breede tafereel op der gansche muziekgeschiedenis.

Nauwelijks was de Vlaamsche muziekschool geboren, of haar bestuurder geraakte in een pennetwist met zijn oud-leermeester Fétis. In de maand September 1868, bij gelegenheid van de jaarlijksche zitting der Koninklijke Belgische Academie, was de bestuurder van het Brusselsch Conservatorium, de beroemde muziekgeleerde, te velde getrokken tegen degenen die van eene inheemsche muziek droomden, « qui se sont persuadé que la Belgique doit avoir une musique à son usage ». — « Les arts », zei Fétis, « sont la gloire la plus pure et la plus brillante d'un pays, mais pour qu'elle soit acquise, il faut l'assentiment universel. » Verder wees de geleerde schrijver op de Belgische musici, die gedurende de XV[de] en de XVI[de] eeuw in den vreemde hadden geleefd, en op Grétry, die zijn leven te Parijs had doorgebracht, en die,

had hij als zijn stadgenoot Hamal (1) te Luik verbleven, evenals deze laatste onbekend zou gestorven zijn.

Benoit nam den handschoen moedig op, en in eene reeks brieven (2) verzette zich tegen de stelling van Fétis, als zou de muziek, wereldkunst, tot geen geslacht behooren en van geene hoegenaamde school moeten zijn. Hij haalde het voorbeeld van Weber aan, die er alleen op bedacht was eene nationale dramatische toonkunst te stichten, nadat het innerlijke gedeelte der Duitsche zelfstandigheid zich sedert lang had lucht gegeven in de werken van Bach, Händel, Haydn, enz. Hij wees op Wagner, een ander vertegenwoordiger van het krachtige Germaansche ras : « Indien er slechts eene enkele waarheid bestaat », zei Benoit, « er zijn verschillende wijzen (vormen) om deze uit te drukken. Daarom ook is het dat de groote genieën, in het algemeen genomen, wereldburgers zijn, doch in 't bizonder behooren zij tot hun eigen ras. Hadden onze componisten in plaats van de wijk naar den vreemde te nemem, zich om hunne taal en hun eigen land bekommerd, wij waren niet sedert drie eeuwen schatplichtigen der uitheemsche muziek geweest. » En hij besloot met deze woorden : « De Vlamingen zullen hunne muziekkunst hebben. Wat

(1) Hamal (Jean-Noël), geboren te Luik in 1709, daar gestorven in 1778, componist van de bekende « *opéra burless* » *Li Voègge di Chaudfontaine*, en de opera *Li Ligeois ègagi*, beide gecomponeerd in 1757.

(2) Verschenen, onder den titel van *Vlaamsche Brieven*, in het *Volksbelang* van 24en en 31en October, 7en, 14en en 25en November 1868. Eene Fransche vertaling is te vinden in *Le Guide musical* van 8en October 1868 en volgend nummer.

zij vragen, is, dat men hun eene plaats onder de zon toekenne. En zoo men hun die weigert, dan zal men ze tot een eenvoudig middel zien overgaan om haar te verkrijgen : zij zullen ze nemen ».

Het was onze plicht, bij dit verschil van meening tusschen Fétis, een der schranderste muziekgeleerden van alle tijden, en Benoit, een oogenblik stil te staan, om te doen zien met welke moeilijkheden van allen aard de stichter der Vlaamsche Muziekschool te kampen had.

Zóo gezeid, zóo gedaan; voor degenen die nog mochten twijfelen, dat de Vlaamsche componisten stormenderhand hunne plaats « onder de zon » zouden veroveren, kwam een nieuw krachtig, vaderlandsch werk al dadelijk het bewijs leveren dat Benoit waarheid gesproken had.

De eerste uitvoering van het oratorium *De Schelde,* op het fraaie gedicht van Hiel gecomponeerd, had plaats te Antwerpen, den 22en Februari 1869. Ziehier hoe men reeds bij de eerste uitvoering over het werk dacht; men kent het thema door den dichter ontwikkeld : het aanzicht van de Schelde verwekt in zijnen geest de denkbeelden van liefde en geluk, van arbeid en kunsten, van handel en scheepvaart, en de herinneringen aan de groote historische gebeurtenissen waarvan de Vlaamsche stroom door de eeuwen heen getuige was. In deze machtige schepping, waarin de natuur, de liefde, het vaderland, de vrijheid, het werk en de kunst beurtelings de edelste snaren der menschelijke ziel doen trillen, heeft het veelzijdig en grootsch talent van Peter Benoit zich te huis gevoeld, en het zou moeilijk zijn een denkbeeld te geven van den overmeesterenden indruk welken

dit reusachtig gewrocht op de menigte heeft teweeg gebracht, die den Antwerpschen Schouwburg letterlijk vulde. Vooral na het einde van het tweede deel, dat gebisseerd werd, en na de finale van het derde steeg de geestdrift ten top (1).

Met niet minder bijval werd *De Schelde* eenige dagen nadien te Brussel onthaald (2).

Zooals zij het vroeger voor Benoit's heerlijke *Mis* hadden willen doen, beproefden thans de uitgevers Schott *De Schelde* uit te geven. Ofschoon de partituur voor een spotprijs werd aangeboden (3), moest de uitgave, andermaal bij gebrek aan belangstellenden, onderblijven. Eerst na 's Meesters dood zou een piano-partituur van dit grootsche, vaderlandsche werk het licht zien.

Het jaar 1870 en het daarop volgende werden ingenomen door concerten in de Muziekschool, door de uitvoering van werken van Italiaansche en Duitsche meesters in de *Société de musique,* en door conferenties gehouden te Antwerpen over de oude Vlaamsche muziekschool (4), te Gent en te Brussel over het oude Vlaamsche lied.

(1) *Het Volksbelang* van 27en Februari 1869. Zie mede *Le Guide musical* van 25en Februari 1869.

(2) De eerste uitvoering te Brussel had plaats den 7en Maart 1869. Zie het verslag in *Le Guide musical* van 11en Maart 1869.

(3) Zie *Le Guide musical* van 5en en 9en Januari 1871, de aankondiging van *De Schelde,* oratorio de Pierre Benoit, paroles de E. Hiel. — Souscription : Partition d'orchestre, 20 francs; parties séparées d'orchestre, 20 francs; partition chant et piano, 6 francs; parties séparées des chœurs, 6 francs.

(4) *Le Guide musical* van 10en Februari en 26en Mei 1870 (Antwerpen); *Ibid.,* 17en Maart 1870 (Gent); 14en April (Brussel). Deze laatste voordracht ingericht door de *Ligue de l'Enseignement.*

VI

De Kerkmuziek. — Drama Christi. — Staat der godsdienstige muziek te Antwerpen. — De Oorlog.

Thans keerde Benoit voor een oogenblik tot de godsdienstige muziek terug. Den 27en November 1871 werden in de Antwerpsche Sint-Joris-kerk de muurschilderingen van Guffens en Swerts ingehuldigd, voorstellend « Het Leven en den Dood van Christus ». Op de evangelische teksten, onder die tafereelen geplaatst, schreef Benoit zijn *Drama Christi* voor koor en soli, met begeleiding van orgel, celli, contrabassen, trompetten en bazuinen, in den trant der middeleeuwsche mysteries waaruit eens het oratorium ontstond (1). De indruk door Benoit's treffende muziek teweeg gebracht, deed de kerkoverheid oogen en ooren openen. De Meester werd verzocht het toezicht te willen nemen van het doksaal der hoofdkerk. Uit louter liefde voor de kunst voldeed hij dan ook gaarne aan dit verzoek.

(1) Van dit werk zijn, bij onze wete, alleen verschenen : het heerlijke « *Alleluja*, à quatre voix d'hommes, sans accompagnement », bij de uitgevers Schott (1871), zooals blijkt uit de aanteekening bij de partituur gevoegd : « Cet allegro est tiré du drame religieux flamand : *Bespiegelingen uit het leven Christi* » en na 's Meesters dood, het *Onze Vader* (*Gebed des Heeren*), 3e tafereel uit het geestelijk zanggedicht *Drama Christi*.

Een bevoegd schrijver doet ons kennen hoe het alsdan binnen Antwerpen met de godsdienstige muziek geschapen was. Wij laten hem een oogenblik het woord: « *Les lamentations de Palestrina* », zegt Alph. Govaerts (1), « composées il y a trois siècles, furent, sous l'intelligente et savante direction de notre ami Pierre Benoit, exécutées pour la première fois dans notre ville, en 1872. Dire les obstacles que rencontrèrent ceux qui prirent l'initiative de cette exécution, mettrait à nu la sotte vanité et la crasse ignorance de personnages qui prétendent avoir la haute main sur ce qui se pratique à Anvers en fait de musique d'église. La réussite qui couronna nos efforts nous fit oublier ces misères. Espérons que *Les lamentations de Palestrina* ne devront plus, à l'avenir, céder la place à celles de compositeurs de la force d'un Godecharle, d'un Krafft ou d'un Van Campenhout (2). »

Jos. Bessems, kapelmeester der Onze-Lieve-Vrouwkerk, had zijn ontslag genomen; tot zijn opvolger werd, op voorstel van Benoit, Lodewijk Kiven benoemd. Benoit vervaardigde een reglement waarbij onder andere werd bepaald, dat de Gregoriaansche zang, alsook de antwoorden op het voorzingen des priesters aan het altaar, alleen door de gewone kerkzangers zouden worden voorgedragen, en niet door andere zangers, met den kerkzang

(1) *La musique d'église. Considérations sur son état actuel et histoire abrégée de toutes les écoles de l'Europe,* Antwerpen, 1876, blz. 66.

(2) Fr. Van Campenhout (Brussel, 1780-1848), de componist van de *Brabançonne,* zijn beste werk, volgens Fétis, *Biogr. univ.*

onbekend, of tot hunne taak niet genoeg voorbereid.

Nu werden, op aanduiding van den Meester, tal van werken uit de bibliotheek der hoofdkerk geweerd, en vele andere aangekocht. Op voorname kerkelijke feestplechtigheden nam de Meester zelf den maatstok ter hand. Doch ondanks zijn onvermoeibaren ijver, kon er met den ouden slenter niet afgebroken worden, en voerde men werken uit, die Benoit ongeschikt voorkwamen, zoodat hij in 1873, als opzichter van den kerkzang, zijn ontslag nam.

Intusschen had Benoit, met het oog op het aanstaande festival, zijn oratorium *De Oorlog* op touw gezet. Dichter Jan van Beers leverde den tekst. Met September 1872 was, buiten de orkestratie, het grootste gedeelte van het werk klaar. Echter werd het slechts voor de eerste maal uitgevoerd op den 16en Augustus 1873, bij gelegenheid van het XIIIde Taal- en Letterkundig Congres (1). Op betrekkelijk korten tijd werd het werk gecopieerd en ingestudeerd. De koren werden voorgedragen door vijfhonderd zangers.

Het eerste gedeelte ademt al de frischheid en de liefelijkheid der Lente. De Mensch heerscht als koning over de aarde. In het tweede, rijzen de Geesten der duisternis op; trompetten weerschallen, trommels slaan, en bij het juichen van de Geesten der hel, breken over de

(1) *Le Guide musical* van 26en September 1872, 5en April, 21en Mei en 10en-17en Juli 1872. — Het werk — de eenige, meenen wij, van Benoit's werken in druk verschenen volledige orkestpartituur — is opgedragen aan Mevrouw Louisa de Deken en aan haren zoon, Gustaaf de Deken, Benoit's boezemvriend.

aarde al de rampen van den oorlog los. Met het derde, treden de legerscharen op en vangt de slag aan :

> Zie, als zeeën, die verwoed
> Samen horten,
> Stormen en storten
> Al de kohorten
> Elkaar te gemoet.

Daär verneemt men het « Hoezee! » der overwinnaars, te samen smeltend met het « Wee! » der verwonnelingen, het « Lof en eer, U, Jehovah Sebaoth, God! », der eersten, en het « gevloekt zij 't lot, gevloekt bij God », der tweeden.

In het vierde gedeelte, warrelt de Dood over het met stervenden en gewonden overdekte slagveld, en zoekt eene moeder haren van dorst stikkenden zoon op. De Spotgeest die, het heele werk door, zijne akelig grijnzende stem laat hooren, roemt « het volbrachte dagwerk », terwijl de « Geest der duisternis » de aarde aan Pest, Ellende en Hongersnood ten prooi geeft. Als slotkoor treden « Geesten des lichts » op, smeekend om Gelijkheid, Vrijheid en Rede over alle volkbeheer.

De Oorlog moet aangezien worden als een der beste, der machtigste, der diepst doordachte werken van den Meester. Ons gevoelen dienaangaande willen wij trachten door een voorbeeld te staven.

Benoit's muziek is altijd schilderachtig; en als schilder, — hoewel hij diep gevoelde, — behoort hij tot de school der impressionisten. Wat hij schrijft, zweeft hem voor het oog als een panorama; plastisch monumentaal is zijne opvatting.

Evenals de vroegere Nederlandsche componisten steunt Benoit op de polyphonie der stemmen, op den zang. Zijne muziek is steeds zangerig en tonaal. Dat ze zangerig is, blijkt aan tal van populair geworden thema's uit verschillende zijner werken; dat ze ook steeds tonaal is, vloeit uit het feit dat het plan waarop 's Meesters composities berusten, altijd op natuurlijke overgangstonen steunt : In den aanvang van het eerste gedeelte van den *Oorlog,* b. v., waar het « solokoor », afwisselend met het « kleine koor », op een vroolijk schallen van den hoorn, en eene van leven tintelende beweging der eerste violen, de Lente bezingt, vangen de stemmen aan in *h* groote terts. Deze aanvang dient hier slechts tot overgangstoon; reeds met de derde maat gaat de componist over in *h* kleine terts om dan met de vijfde maat voor goed *g* als grondtoon aan te slaan (1). Hoe jeugdig en frisch, dit tusschen linker en rechter groep afwisselend koor :

Beken
En vlieten
Verbreken
Hun boeien,
En schieten
En vloeien
Met tintlenden glans,
Kabbelend
En babbelend
Hunne oevers langs.

De stemmen reciteeren het fraaie gedicht en het orkest,

(1) Blz. 35 van de orkestpartituur.

over hen als een zachte lentewasem verspreidend, zet het dichterlijke tafereel leven en beweging bij.

Niets zoo sierlijk als het vroeger door den hoorn aangeslagen thema, thans verbreed en door de violen los en lustig herhaald. Zoolang de volzin duurt, verwijlt de componist in *g* groote terts, vier maten brengen hem in *es*, en mannenstemmen bezingen op een aan het hoorn-thema ontleende motief de :

Heiden
En weiden
Vol schitterende kleuren,

terwijl vrouwenstemmen een breede, slepende, gevoelvolle melodie aanheffen. Na dit koor, dat ook in *es* sluit, gaat de Meester, op de woorden : « Tusschen de golvende voren », enz., tijdelijk over in *ces,* om enharmonisch in *e* groote terts te treden, de twee tusschen mannen- en vrouwenstemmen afwisselende thema's te hernemen, op de woorden :

Onder den zoelen
Adem der winden, enz.

en vervolgens te dalen in *c* groote terts, om murmelend, geheimzinnig weer te geven het « ronken en snorren », het « gonzen en dommelen » van « bieën en hommelen en muggen en torren », crescendo over te gaan tot het « luidjubelend vooglengeschal », en, bij de ontwakende lentebotten, met het gansche orkest, onder het herhalen van het hoorn-thema, los te barsten in *g,* een blijde hymne aan te heffen, in geestdrift te bezingen de

Levensweelde, liefde, vrijheid,
Hemelblijheid
Overal !

Doch waar zou het heen, wilden wij al het schoone van den *Oorlog* en van zooveel andere meesterstukken doen uitschijnen! Elk jaar bracht eene compositie van blijvende waarde mede. Wij zien ons dus verplicht, kortheidshalve, de voornaamste werken die op de reeds vermelde volgden, met een enkel woord aan te duiden, en waar het pas geeft, naar de daarvan verschenen besprekingen te verwijzen (1).

VII

De verdere groote werken. — Composities van minderen omvang.

Na de machtige, breede Schelde te hebben verheerlijkt, bezong Benoit de door Vlaandrens rijke beemden kronkelende Leie. Het *Leielied*, voor baryton-solo, koor en orkest, woorden van Adolf Verriest, werd voor de eerste maal uitgevoerd te Kortrijk den 8en September 1875, bij gelegenheid van het bezoek van HH. MM. den Koning en de Koningin. De solo werd voorgedragen door Em. Blau-

(1) De reeds meermalen aangehaalde lijst, door Benoit uitgegeven, herzien door Dr Marten Rudelsheim, en door dezen vermeerderd met eene belangrijke *Proeve van Biographie*, verscheen als *Peter Benoit's nummer* in *Kunst en Letteren*, en werd herdrukt in het fraaie boek *In Memoriam* (Peter Benoit, zijn leven, zijne beteekenis), Gent, 1902, door JULIUS SABBE aan de nagedachtenis van zijnen ontslapen vriend gewijd.

waert, den wakkeren, knappen zanger, die Benoit steeds moedig ter zijde stond.

Rijk aan muzikale kleur, echt Vlaamsch van aard is dit werk, waarin Benoit thema's uit de *Schelde* en die der *Leie* laat samenvloeien, met « zijn » Wilhelmus van Nassouwen; wij zeggen : *zijn*, want het prachtige slot van het tweede deel van de *Schelde* is niet, zooals wel eens gezegd wordt, aan de oude melodie ontleend, maar gaat wel van den Meester uit (1).

Charlotte Corday, gesproken lyrisch drama in vijf bedrijven, woorden van Ernest Van der Ven, naar Frenzel, voor soli, koren en orkest, werd voor de eerste maal opgevoerd op het Nederlandsch Tooneel te Antwerpen, den 18en Maart 1876 (2).

De ouverture, symphonische beschrijving der omwenteling, op eene meesterlijke bewerking der *Marseillaise* berustend, en de idyllische dansmuziek zijn algemeen bekend, zoowel als de sinds lang populair geworden wals (3). Ook de beschrijving, door den componist, van

(1) Het gedicht van Ad. Verriest staat gedrukt in *Rond den Heerd*, Brugge, 1875, blz. 337. Over het *Leielied*, zie mede A.-J. Cosyn, in den *Vlaamschen Kunstbode*, 1875, blz. 418, vlg., en 1897, blz. 236-238. De zang en piano-partituur verscheen eerst na des Meesters dood.

(2) Zie *Le Guide musical* van 30en Maart 1876.

(3) De voornaamste deelen van Benoit's werk werden uitgegeven door de uitgevers Schott, te Brussel, als : « Fragments de la partie musicale pouvant servir pour concerts. » — Zie over *Charlotte Corday*, Nicolaï, in *Cæcilia*, 's Gravenhage, 1891, blz, 171 vlg.; zie mede A.-M. Oomen in den *Vlaamschen Kunstbode*, 1876, blz. 186, en het antwoord der Redactie.

de omwenteling in de straten van Parijs, waar de thema's van de *Marseillaise,* de *Ça ira* en de *Carmagnole* eerst afzonderlijk gehoord, vervolgens op prachtige wijze te zamen komen, is een stuk van blijvende waarde.

De Pacificatie van Gent, gesproken lyrisch drama in vijf bedrijven en acht tafereelen, tekst van Em. van Goethem, voor soli, koren en orkest, werd voor de eerste maal uitgevoerd den 3en September 1876, in den Grooten Schouwburg te Gent, bij gelegenheid van den drie honderdsten verjaardag der Pacificatie. De *Ouverture,* het *Trommellied* (1), *Alva's intrede te Brussel* (marsch), *De liefde van Anna en Joris, Het Karakterbeeld van Willem den Zwijger, De Spaansche Furie, Het Feest der Pacificatie,* zijn de muzikale hoofdgedachten van dit werk (2).

Vlaandrens kunstroem (Rubens-cantate), gedicht van Julius de Geyter, voor gemengd koor, kinderstemmen en orkest, werd voor de eerste maal uitgevoerd te Antwerpen op de Groenplaats, den 18en Augustus 1877 (3). Bij gelegenheid der drie honderdste verjaring van Rubens' geboorte, werden dichter en componist door de Antwerp-

(1) Dit *Trommellied*, voor baryton-solo en koor, verscheen in druk met piano-begeleiding onder den titel van *Geuzenzang,* als nr 15 van de IXe reeks der *Nederlandsche Zangstukken,* uitgegeven door het Willems-fonds, te Gent.

(2) Zie Dr Rudelsheim's lijst.

(3) Zie *De Eendracht.* Gent, 5en Maart 1876. — De *Rubens-Cantate* werd nog onder andere uitgevoerd te Antwerpen den 25en Augustus en 24en September 1877; te Gent den 12en Januari 1878; te 's Gravenhage in 1878; te Luik in 1881; te Leeuwarden in 1881; te Amsterdam in 1884; te Antwerpen op 10en Augustus en 11en September 1890; te Rotterdam in 1890; te Doornik in 1892.

sche regeering met het schrijven van deze cantate gelast. De burgemeester De Wael had Benoit verzocht ditmaal iets in populairen trant te schrijven. Aan dit verlangen werd in ruime mate voldaan. Na vijf en twintig jaar klinken de *Marsch* (*Intocht der werelddeelen*) en het *Beiaardslied* nog even frisch als den eersten dag. Dit populaire werk is niettemin een in alle opzichten verheven kunstwerk, met groote lijnen, hoog in kleur, echt Rubeniaansch. *Vlaanderens kunstroem* staaft den roem en spant de kroon van de Vlaamsche muziek.

Met het oog op denzelfden verjaardag, componeerde Benoit nog daarenboven, op een gedicht van Frans de Cort, de choraal-symphonie *Antwerpen,* waarmede de Gentsche *Melomanen,* den 20en Augustus 1877, in den zangwedstrijd te Antwerpen, den eereprijs behaalden. Sprekende van deze compositie, schreef Nicolaï : « Maar niet alleen het volk heeft reden fier te zijn op Benoit, heel de Vlaamsche kunstwereld moet hem huldigen, nu hij, behalve de zooeven omschreven cantate (Rubens-cantate), nog een lofzang op Rubens heeft getoonzet zoo grootsch van conceptie, zoo geniaal van uitvoering als nog wel nooit een mannenkoor werd geschreven ».

De Wæreld in! (Kindercantate), gedicht van Julius de Geyter, voor koor van meisjes en knapen en orkest. De Kindercantate, heel België en heel Nederland door bekend, werd voor het eerst uitgevoerd te Antwerpen, in de groote zaal der Harmonie, op Zondag 25en Augustus 1878, door ruim twaalfhonderd kinderen der gemeentescholen. Deze compositie behoort ongetwijfeld tot de fraaiste werken van Benoit. Die stroom van frissche melodieën, zoo zacht en zoo lieflijk, grijpt de ziel der

kinderen aan, en boezemt de jonge harten liefde in voor den huiselijken haard, voor het vaderland, voor de menschheid.

Door deze compositie schiep Benoit een genre, dat aanleiding gaf tot menige kindercantate, waarvan echter geen enkele, buiten 's Meesters eigen *Van Rijswijck-cantate,* het voorbeeld evenaarde.

« Deze muziek », zei de *Rotterdamsche Courant*, « is Benoit, den kunstenaar, wel waardig : zij draagt zijn stempel. Doch, gelijk de *Rubens-cantate* den begaafden man ons tevens kennen deed als *volks*-componist, zoo openbaart deze *School-cantate* (dit was de vroegere naam van het werk) hem als *kinder*-componist. Ziedaar een eeretitel ook voor den kunstenaar! »

Joncfrou Katelyne, dramatisch romantisch tooneel, gedicht van Julius de Geyter, is eene krachtige scene gecomponeerd voor de talentvolle zangeres Mevr. De Give-Ledelier. Deze droeg het werk de eerste maal voor te Brussel in den Alhambra, den 4en Mei 1879, op een Nationaal Concert, waar uitsluitend werken van Belgische componisten op het programma gebracht waren.

Hucbald, gedicht van Julius De Geyter, voor gemengd koor, kinderstemmen, symphonisch orkest, daarbij nog een orkest van harmonie en een ander van fanfaren, was aanvankelijk bestemd voor de inhuldiging der Brusselsche nationale tentoonstelling. De muziek was bijna voltooid, toen Benoit, deze voor de open lucht minder geschikt achtend, van Julius De Geyter, ééne maand vóór de inhuldiging, een nieuw gedicht verlangde; dit gedicht werd door De Geyter op eenige uren geschreven; aldus kwam de *Triomfmarsch* (*De Genius des*

Vaderlands) tot stand. Dit grootsche werk werd voor de eerste maal uitgevoerd, door veertienhonderd zangers en instrumentisten, te Brussel, bij de opening der tentoonstelling op 16en Juni 1880. Het werd gebisseerd, wat bij eene gelegenheidscantate zeker nog niet gebeurd was. Het vaderlandsche lied: *Reist de wereld rond; reizet, hoort en ziet,* waarmede de *Triomfmarsch* sluit, is populair gebleven.

Den 5en Mei 1897, bij gelegenheid van de opening der Antwerpsche expositie, werd deze merkwaardige compositie door zeventienhonderd uitvoerders ten gehoore gebracht.

Hucbald werd eerst later uitgevoerd en wel door de *Société de musique,* op 1sten April 1885, en later nog, in 1893, in den *Cercle catholique.*

De Muze der geschiedenis in drie deelen : *De Muze — De Negen provinciën — Reist de wereld rond*, gedicht door Julius De Geyter, voor gemengd koor, kinderstemmen, symphonie, orkest van harmonie en van fanfares, op verzoek der Antwerpsche regeering geschreven en gecomponeerd, werd voor de eerste maal ten gehoore gebracht door vijftienhonderd uitvoerders, te Antwerpen op de Groenplaats, den 21en Augustus 1880, bij gelegenheid der nationale feesten. In dit machtig volksepos, worden de lotgevallen van het vaderland bezongen door de eeuwen heen. In de « cantate » waarmede het werk sluit vieren de hedendaagsche negen provinciën, door eigen volksmelodiën getypeerd, beurtelings België's onafhankelijkheid en zelfbestaan om met volle borst in een ontzaglijken samenzang het aan den *Triomfmarsch* ontleende populaire *Reist de wereld rond* te doen weerklinken.

Hymnus aan de Schoonheid, gedicht van Em. Hiel, voor gemengd koor, baryton-solo (Em. Blauwaert), orkest, orgel en harpen gecomponeerd, werd voor de eerste maal uitgevoerd te Brussel, tijdens het nationaal festival, den 26en Augustus 1882. Achter de Inleidingsrei, die de Schoonheid viert, treden Domheid en Geweld te voorschijn, die door het volk worden bekampt. Na dien strijd dreunt het orgel en barsten de Thebaansche trompetten los, aankondigend den idealen « Dans in den tempel der Schoonheid », waarop volgen de « Kunstenaarsspelen » voor baryton-solo, en de « Slotrei ».

Kinderhulde aan een Dichter (Van Rijswijck-cantate), gedicht van Julius de Geyter, voor kinderstemmen (knapen en meisjes), voor de eerste maal uitgevoerd te Antwerpen den Zondag 5en October 1884, bij gelegenheid van de inhuldiging van Jan van Rijswijck's standbeeld, is een waardige tegenhanger van het kinder-oratorio *De Wæreld in!*

Feestzang (Hymnus aan den Vooruitgang), gedicht van Jan van Beers, voor gemengd koor, kinderstemmen, orkest en harpen, werd voor de eerste maal uitgevoerd te Antwerpen den 2en Mei 1885. Deze cantate werd voorafgegaan door een bij de intrede des Konings aangeheven *Domine salvum fac regem* insgelijks door Benoit gecomponeerd.

Voor die uitvoering was een machtig orkest tot stand gebracht : vijftig eerste, vijftig tweede violen, dertig altviolen, dertig vioolcellen, twintig basviolen, een orgel, acht harpen enz., begeleidden achthonderd mannen- en vrouwenstemmen, en daarbij vijfhonderd kinderstemmen.

Melden wij terloops de door Benoit opgemaakte programma's van de vijf en dertig tijdens diezelfde wereldtentoonstelling gegeven concerten, programma's waarop werken van al de Europeesche Scholen voorkwamen.

Treur- en triomfzang (Conscience-cantate), gedicht van Victor-A. de la Montagne, voor gemengd koor, kinderstemmen en orkest, werd voor de eerste maal uitgevoerd op het Kielkerkhof den 19en September 1886, bij gelegenheid van de onthulling van Conscience's gedenkteeken. Benoit, die dirigeerde, bevond zich toen op dezelfde plaats, waar hij voorloopig werd ter aarde besteld. Na de uitvoering der cantate, die diepen indruk maakte, trokken al de maatschappijen van het gansche Vlaamsche land, met hun met rouwfloers omtogen vaandel, eerbiedig voorbij Conscience's graf.

Op 14en November 1886, in den Alhambra-Schouwburg te Brussel, werd door de Brusselsche afdeeling van het Willems-fonds aan haren ondervoorzitter, den heer burgemeester K. Buls, zijn bronzen borstbeeld aangeboden, een meesterstuk van Jef Lambeaux. Te dier gelegenheid werd voor de eerste maal door ruim vierhonderd zangers en instrumentisten uitgevoerd de feestcantate: *Juicht met ons*, voor de plechtigheid gecomponeerd op een gedicht van Em. Hiel, voor soli, vrouwenstemmen en barytonsolo, met hare eigenaardige begeleiding, bestaande uit twee kleine en twee groote fluiten, twee hobo's, harpen, harmonium, groote trompetten, twee klokkenspelen, gong, twee bekkens, triangel en groote trom. De soli werden voorgedragen door Em. Blauwaert en Mevr. De Give-Ledelier.

De Rhyn, gedicht van Julius de Geyter, in volkstrant

getoonzet, voor gemengd koor, kinderstemmen, soli, orkest, orgel en harpen, opgedragen aan de *Société de musique*, ter gelegenheid van de vijf en twintigste verjaring van hare oprichting (1864-1889), werd voor de eerste maal uitgevoerd te Antwerpen den 2en Juni 1889 (1).

Deze compositie munt uit door fraaie, natuurlijke melodieën en een rijke polyphonie, door de meeste verscheidenheid in de gebruikte rhythmen en eene gelukkige bewerking der thema's. In dit werk werden enkele oude Nederlandsche liederen door den Meester benuttigd.

Van *Karel van Gelderland*, gesproken lyrisch drama, in vijf bedrijven en een voorspel, tekst van Fr. Gittens, had de eerste opvoering plaats in den Nederlandschen Schouwburg te Antwerpen, den 29en September 1892. Bij deze gelegenheid werd Benoit's marmeren borstbeeld, hem in 1886 door de leeraren der Muziekschool aangeboden, aan de stad geschonken, op 's Meesters verzoek, en in de wandelzaal van den Schouwburg geplaatst. Arthur Cornette, voorzitter van het Benoit-Comiteit, voerde, tijdens de opvoering van dit lyrisch tooneelspel, het woord. Na vastgesteld te hebben hoe reeds aan de muziek eene zeer aanzienlijke plaats werd ingeruimd in *Charlotte Corday* en in de *Pacificatie van Gent*, wees de spreker er op, hoe de Meester eerst in zijn *Karel van Gelderland* den volmaakten vorm had bereikt, waarnaar hij tot daartoe

(1) Zie *Den Vlaamschen Kunstbode* van 1889, blz. 332, en Pol de Mont, in *De Toekomst*. Gent, 1889, blz. 296. — De *Rhyn* werd uitgevoerd te 's Gravenhage in November 1889, en het volgende jaar, onder leiding van Nicolaï; te Düsseldorf in 1892; te Kampen in 1892.

had gestreefd: « de volkomen versmelting van de melodie met de handeling, van den idealen klank met het zinrijke woord, van de harmonie der akkoorden met de afwisselende gemoedstoestanden bij spelers en toehoorders (1) ».

Goedheil, gedicht van Dr. C.-J. Hansen, was aanvankelijk bestemd om door Benoit in muziek te worden gebracht en te worden uitgevoerd bij gelegenheid van de onthulling van het standbeeld te Antwerpen aan Hendrik Conscience, tijdens zijn leven, opgericht. Het was echter slechts een tiental jaar later dat Benoit dit gedicht, op verzoek van Alfons Bayens, in koraalvorm componeerde. De eerste uitvoering dezer compositie gebeurde op de Groenplaats, den 10en September 1893, op den tienden verjaardag van Conscience's afsterven.

Het Meilief, landelijk en krijgshaftig spel in drie bedrijven, tekst van Julius de Meester, voor de eerste maal vertoond te Isegem den 22en October 1893, munt uit door tal van zoete en frissche melodiën. Het was eene poging van den Meester om de kunst, ook op mindere plaatsen ingang te doen vinden bij het volk.

Volkshulde aan een Dichter (Ledeganck-cantate) van Jan Bouchery, voor gemengd koor, kinderstemmen en fanfares, werd voor het eerst uitgevoerd te Eekloo, ter gelegenheid der plechtige onthulling van Ledeganck's standbeeld, op Zondag 24en Augustus 1897. Deze fraaie compositie, waarin de kinderen zoo lieflijk den lof der *Boekweit*, onderwerp van een van Ledeganck's mooiste gedichten, bezingen, waarin de mannen met kleur en

(1) Zie hetzelfde tijdschrift 1892, blz. 491 en vlg., waarin mede te vinden is eene studie van HUBERT MELIS over Benoit.

kracht den roem der *Drie Zustersteden* verkondigen, leverde het bewijs dat de jaren den Meester niets van zijn bevallige zangerigheid, niets van zijn coloriet hadden ontnomen.

Benoit's grootere composities mogen ons zijne werken van minderen omvang niet doen vergeten. Al had hij slechts deze laatste geschreven, nog zouden zij ruimschoots voldoende zijn om den roem van een componist te staven. Op elk gebied der toonkunst was de Meester werkzaam, buiten het vak der eigenlijke symphonie, door Beethoven tot het toppunt der volmaaktheid gebracht. Het veld van den koorzang werd door hem uitgebreid, met zijn *Moïse au Sinaï* (1864), zijn koor *De Maaiers* (1866), *Antwerpen*, de hiervoren genoemde choraal-symphonie (1877), *Het Dietsche bloed*, in Benoit's lijst met het jaartal 1879 opgegeven, en voor de eerste maal door de *Société de musique* op 29en Maart 1881 uitgevoerd.

Ook het Nederlandsche lied werd door hem met talrijke meesterstukken verrijkt. Het zij voldoende hier te herinneren aan de melodieën op gedichten van Hiel gecomponeerd : de reeds genoemde *Wannes en Trientje; Zij lachten; Pachter Jan;* de liederen-cyclus : *De liefde in 't leven,* enz. ; de liederen uitgegeven door het comiteit in den schoot van het Willems-fonds gesticht « tot bevordering van den Nederlandschen zang », waarvan Benoit sedert de stichting (1871), tot aan zijn dood, de ijverige voorzitter was.

Wie kent niet het *Denderliedeken, Mijn hart is vol verlangen,* den *Feest- en Strijdzang,* voor Julius Vuylsteke's feest gecomponeerd? Wie kent niet *Mijne Moederspraak* en zooveel andere heerlijke melodieën, die den smaak

van ons volk louterden en datzelfde volk waarlijk leerden zingen?

Men voege daarbij de composities voor klavier, de concerto's, de fraaie driestemmige Mis (1), de talrijke kleinere gelegenheidswerken, want voor elken traan en elken lach van zijn volk had Benoit een lied, en men blijft overtuigd, dat de minder uitgebreide werken niet geringer van verdienste zijn dan zijne machtigste scheppingen.

VIII

Huldebetoogingen ter eere van den Meester. — Het Koninklijk Vlaamsch Conservatorium. — Benoit's laatste levensjaren. — Zijn afsterven.

Had de Meester een langen strijd te voeren vooraleer zijn geniale scheppingen naar waarde werden geschat, het heeft nochtans den bestuurder der Muziekschool en den componist in zijn leven aan geen dank- en huldebewijzen ontbroken.

Den 19en Februari 1882, op het concert gegeven te Brussel, bij gelegenheid van het vijftigjarig bestaan in de hoofdstad van het Conservatorium voor muziek, waren op het programma gebracht, benevens werken van Fétis, Vieuxtemps, de Bériot, Servais en Lassen, de *Sanctus* en de *Benedictus* van Benoit's Mis. « C'était », leest men in

(1) PETER BENOIT, *Missa tribus vocibus virorum, comitante organo.* Brussel, Schott, gebr., z. j.

een bevoegd muziekblad van den tijd (1), « le seul morceau du programme où le chœur eût à intervenir. Et ç'a été le triomphe de cette journée jubilaire. Cela nous console de la médiocrité de bien des œuvres belges du temps passé. Cet art-là est bien vivant, bien puissant, et l'arbre qui a produit de si beaux fruits est debout dans sa pleine vigueur. Revanche du présent! Ce *Sanctus* et ce *Benedictus* sont d'une grande conception et d'une entraînante inspiration. Lorsque le chœur, l'orchestre et l'orgue mêlent leurs voix pour chanter le *Pleni sunt cœli gloria tua,* c'est un véritable rayonnement de sonorités faisant explosion comme un cri universel de glorification. L'effet est irrésistible et profond. Aussi M. Benoit a-t-il été l'objet d'une longue ovation ».

Op tweeden Pinksterdag 1886 werd aan Benoit door het leeraarkorps der Antwerpsche Muziekschool, tot blijk van hooge achting en diepe genegenheid, zijn marmeren borstbeeld aangeboden. Het quartet door hem in 1859 te München gecomponeerd, diende als inleiding tot de plechtigheid. F.-Jos. Van den Branden bood in naam der professors het borstbeeld aan (2), en drukte den wensch uit dat het nageslacht in dit kunststuk zou vereeren : « den grooten toondichter, den stoutmoedigen baanbreker in de kunst, den herstichter der Vlaamsche Muziekschool ».

Benoit dankte en sloot zijne rede met deze woorden : « Dat de leus : « Onze kunst zal nationaal zijn », nog meer

(1) *Le Guide musical* van 23en Februari 1882.

(2) Zooals wij hierboven zagen, werd dit borstbeeld in 1892 aan de stad Antwerpen geschonken.

weerklank vinden moge dan voorheen, opdat 't geen wij stichten willen, tot stand komen moge. Laat ons voor geene hoegenaamde opofferingen schrikken en wel in 't geheugen behouden, dat overtuiging en volharding de twee hoofdsterkten zijn onzer dierbare, ja heilige zaak; en voor die zaak willen en moeten wij leven en sterven. Wij hebben het woord van Goethe begrepen, en tot het onze gemaakt : *Kunst ist auch Religion!* (1) ».

Den 3en October 1893 had eene heuglijke vertooning plaats in den Nederlandschen Schouwburg van Antwerpen. De opera-troep trad voor de eerste maal op en ving de reeks wekelijksche voorstellingen aan met eene vertaling van Weber's *Freyschütz*. Na het afloopen der vertoonig hield het bestuur van het lyrisch tooneel eene receptie waarop zangers, zangeressen en belangstellenden waren uitgenoodigd. De heildronk aan den stichter der Vlaamsche muzikale beweging beantwoordde Benoit met eene parabel : « De kogels tegen de nationale muziek gericht hadden ten slotte alleen Caspar gedood. Max bleef ongedeerd en behaalde de overwinning. Zoo was de Vrijschutter het zinnebeeld van de nieuwe zegepraal door de nationale muziek op hare vijanden behaald (2) ».

In 1892 werd te Antwerpen de vijf en twintigste verjaardag gevierd van de stichting der Antwerpsche Muziekschool en van de aanstelling van haren bestuurder. Een eerste feest ingericht door Benoit's oud-leerlingen en leerlingen, onder voorzitterschap van den schrijver dezer, bestond uit drie concerten gegeven in de groote zaal der

(1) *De Vlaamsche Kunstbode*, 1886, blz. 368.
(2) *Ibid.*, 1893, blz. 535.

Koninklijke Harmonie, op 4^{en}, 5^{en} en 6^{en} Juni. Den eersten dag werd 's Meesters oratorium *De Schelde* uitgevoerd, nadat zijne intrede in de zaal was begroet door eene opzettelijk voor de gelegenheid door den voorzitter van het feest gecomponeerde fanfare. Het concert van den tweeden en den derden dag was gewijd aan werken van oud-leerlingen en leerlingen van de school.

Het programma van 5^{en} Juni bevatte : *Plechtige Optocht,* van E. Huybrechts; *Verre van Vlaanderen,* lied van E. Janssens; inleiding uit *Parisina,* van Ed. Keurvels; *Dramatisch tafereel,* van A. Timmermans; *Finaal* uit de *Symphonie,* van L. Mortelmans; *Lied,* van Stordiau; *Lied,* van C. Lenaerts; *Tarentelle,* van F. Andelhof; *Orkeststuk,* van Van den Eynde. — Het programma van 6^{en} Juni begreep : Openingstuk van het drama *Ferencz Renyi,* van Aloïs Bergs; *De Nacht,* mannenkoor van Paepen; *Ontwaakt,* mannenkoor van E. Dierkx; *Lied,* van Ed. Blaes; *Harpzang,* van J. Blockx; *Symphonisch Gedicht,* van G. Wagner; *Jubelzang,* voor solo en koor, van G. van Vlemmeren; *Pagina d'Amore,* van Fr. van der Stucken; *Yolande,* 2^{e} deel en slotkoor van het 3^{e} deel, door Emiel Wambach.

Dit familiefeest werd weldra door eene algemeene huldebetooging gevolgd.

Op 24^{en} Mei 1902 stoomde en stroomde het gansche Vlaamsche land naar de Scheldestad, verlichte beschermster der kunsten, om met de Antwerpenaren den held van de toonkunde te vieren. Evenals men vroeger Conscience had vereerd, omdat hij zijn volk had leeren lezen, bracht men thans hulde aan Benoit, omdat hij zijn volk had leeren zingen. Nederland had insgelijks

zijne afgevaardigden. Aan het hoofd van den ontzaglijken stoet die de straten doortrok, stond Nicolaï. Op de Sint-Jacobs-markt, aan het lokaal der Muziekschool, waar Benoit, omringd door de overheden, zich aan het middelvenster bevond, had eene grootsche betooging plaats. Deze werd gevolgd van een concert waarop werd uitgevoerd de *Van Rijswijck-Cantate,* voorafgegaan van eene redevoering van Arthur Cornette, die op schitterende wijze al de verdiensten deed uitschijnen van den Meester die sedert vijf en twintig jaren « eene schier onafzienbare reeks meesterstukken had voortgebracht, in alle richtingen nieuwe wegen had gebaand, voor de kunst ruimer uitzichten had geopend, breeder kunstvelden betreden », en die hem zijn bronzen portretmedaillon aanbood, een kunstwerk aangeworven « met de penningen van vele honderden inschrijvers van binnen en buiten Antwerpen ». Aan de maatschappijen die aan den stoet hadden deel genomen, werd een gedenkpenning overhandigd, bevattend langs den eenen kant het portret van Benoit, langs den anderen een opschrift aan de plechtigheid herinnerend.

Na het concert had in de zaal van den *Cercle artistique* een banket plaats waaraan ruim tweehonderd dischgenoten deel namen, en waar het natuurlijk aan heildronken niet ontbrak. Benoit dankte, en bracht op zijn beurt hulde toe aan al degenen die hem hadden gesteund en in de eerste plaats aan wijlen Minister Alphons Vandenpeereboom en wijlen Schepen d'Hane-Steenhuyse, aan de leeraren der Muziekschool, en aan het Stadsbestuur, dat steeds zooveel belang voor de Vlaamsche Muziekschool getoond had.

Ook in den vreemde werd Benoit hooggeschat en gevierd. Wij hebben reeds met één woord gewezen op den bijval te Düsseldorf met den *Rhyn* behaald.

De *Kindercantate,* zeiden wij insgelijks, is in Nederland zoo populair als in België. Op 25en December 1880 werd *De Wæreld in!* onder leiding van Nicolaï, Benoit's trouwen voorstander en vriend, te 's Gravenhage door vijfhonderd schoolkinderen gezongen. Bij die gelegenheid werd den Meester door een klein meisje eene kroon aangeboden met het opschrift :

Aan den grooten componist
PETER BENOIT,
de kleine Haagsche zangers.

Benoit, door zijne onovertroffene cantate, riep de kinderen tot zich, en zoowel in Nederland als in België, traden de kleinen hem te gemoet, om hem met al de reinheid en de oprechtheid van het jonge hart eene hulde te brengen zooals er een componist zelden te beurt viel.

In Maart 1883 had te Angers een concert plaats, uitsluitend samengesteld uit werken van Benoit. In de toejuichingen die hem daar ten deel vielen, vond de Meester nieuwe krachten om op de door hem ingeslagen baan te volharden. In eenen brief, aan Jules Bordier, den voorzitter van de *Association artistique* van Angers, de maatschappij van wie het concert uitging, herinnerde Benoit aan de woorden van Béranger :

J'aime qu'un Russe soit Russe,
Et qu'un Français soit Français.

onder andere zeggende : « Je reviens d'Angers, affermi dans mes convictions artistiques déjà anciennes, et plus décidé que jamais à m'en inspirer non seulement dans mes œuvres, mais dans mon enseignement et dans ma propagande ».

In Mei 1883 werd de *Lucifer* uitgevoerd te Parijs, in April 1889 te Londen. Maar vooral bij onze stambroeders van het Noorden waren Benoit's grootere werken bekend. Reeds in Februari 1878 werd de *Lucifer* uitgevoerd te Amsterdam, en van toen af nam 's Meesters populariteit in Nederland met elk jaar toe. Hij zelf heeft ons in hoogst interessante en gemoedelijk geschreven brieven (1) den indruk doen kennen op hem tijdens zijne reizen in het Noorden teweeg gebracht door hetgeen hij hoorde en zag. Deze correspondentie licht ons in over de Nederlandsche musici met wie de Meester in vriendschappelijke betrekking kwam, en omtrent Hollands muzikalen toestand, ook wel uit een Hollandsch oogpunt beschouwd.

Eindelijk werd op Benoit's werken en zwoegen de kroon gezet. Wat hij sinds jaren had verlangd, door talrijke schriften in de dagbladen, en in tijdschriften, door redevoeringen bij elke gelegenheid uitgesproken, en vooral door zijne heerlijke scheppingen verdedigd, werd hem thans toegekend.

Op Dinsdag 15en Juni 1897 ontving de gemeenteraad van Antwerpen een schrijven van den Minister van Schoone Kunsten, den heer De Bruyn, waarbij bericht

(1) Toegericht aan A.-J. Cosyn, redakteur van *Den Vlaamschen Kunstbode* (zie jaargang 1878, blz. 121 vlg.).

werd, dat de Staat de voorwaarden aanvaardde, door de Stad gesteld voor de hervorming der Vlaamsche Muziekschool tot Koninklijk of Staatsconservatorium voor de Vlaamsche muziek (1).

Bij het vernemen van die blijde maar, werd dadelijk een comiteit samengesteld om, ter eere van den gevierden bestuurder, eene monsterbetooging op touw te zetten. Op 12en September trokken de Vlamingen opnieuw naar Antwerpen om den Meester nogmaals eene openbare hulde te brengen. Ruim driehonderd maatschappijen uit alle deelen van Vlaanderen waren daarbij vertegenwoordigd, om den koenen strijder die sedert vijf en dertig jaar voor de belangen der Vlaamsche kunst in de bres stond, te vereeren. Op het Stadhuis werd Benoit plechtig ontvangen door burgemeester van Rijswijck, omringd van schepenen en raadsleden.

De Gouverneur der provincie, baron Osy van Zegwaert, had zich bij hen gevoegd om, op zijne beurt, aan den Meester hulde te bewijzen. 's Namiddags had in de groote zaal der Harmonie een concert plaats waarop eene opzettelijk door Lodewijk Mortelmans voor het feest vervaardigde symphonische compositie, *Hulde aan Benoit,* werd uitgevoerd. Fontaine zong het roerend lied: *Mijne Moederspraak;* ten slotte kwam aan de beurt Benoit's *Feestzang* (Hymnus aan den Vooruitgang) (2).

(1) Eerst een jaar later, en wel bij koninklijk besluit van 15en Juni 1898 (*Staatsblad* van 26en juni 1898), werd de overeenkomst tusschen Staat en Stadsbestuur goedgekeurd en werd de Vlaamsche Muziekschool bepaald tot Koninklijk Vlaamsch Conservatorium verheven.

(2) Zie verder *Den Vlaamschen Kunstbode,* 1897, blz. 431 vlg.

Met die verheffing der Vlaamsche Muziekschool tot Koninklijk Vlaamsch Conservatorium had Benoit zijnen levensdroom zien verwezenlijken. Het scheen dat hij thans in rust en vrede de vruchten zou plukken van zijn onverdroten arbeid, en gelukkig zou mogen staren op de lange afgelegde baan.

Maar juist dan leverde de inrichting van het nieuwe bestuur voor hem allerlei moeilijkheden op; daarbij liet zijne gezondheid sedert eenigen tijd te wenschen over; de kloeke reus was geknakt. Van lieverlede scheen de ziekte hem minder verdraagzaam van karakter, ja, eenigszins wantrouwig te maken. De vroegere gewoonlijk zoo opgeruimde en opgewekte, de zoo schitterende geestesstemming had voor ingetogenheid en mijmering plaats gemaakt. Benoit was reeds sedert eenigen tijd voor de kunst verloren, toen op 8en Maart 1901 de dood den lieven zanger, den wakkeren strijder de eeuwige rust kwam schenken.

Zijne begrafenis was die van een koning; niet alleen kunstenaren, vrienden en vereerders vormden de statige schaar, die van alle kanten des lands was toegestroomd, maar het gansche volk was daar om den meest populairen onzer kunstenaren naar zijne laatste rustplaats te brengen.

In verheven taal drukte Antwerpens burgemeester, Jan van Rijswijck, bij de lijkbaar de gevoelens uit die op dit oogenblik vele harten vervulden. « Sedert vijf en dertig jaar », sprak de gemoedelijke redenaar, « is het Vlaamsche land, is deze stad vooral vol van hem, vol van den machtige, van den hoogbegeesterde, die geld en aardsche goederen versmaadde om algeheel op te gaan in

zijne kunst en hare strekking. Sedert vijf en dertig jaar is er in deze stad geene plechtigheid geweest zonder hem. Bij elk openbaar feest was zijne cantate, zijn feestlied het voorname nummer van het programma. En, wanneer hij dan optrad voor zijn machtig orkest, en de onvermijdelijke ovatie eindelijk bedaarde, wanneer men ingetogen begon te luisteren naar de eerste tonen, en tevens *hem* aanschouwde, die de muzikale schaar beheerschte en in toom hield, vermanend en leidend de ontketende klanken en de losgebroken stemmen, die hij deed samensmelten tot een reuzenharmonie, dan ging door de menigte de heilige rilling van het schoone, een hooge fierheid ook op den man, die zoo geheel tot ons, tot zijn volk behoorde.

» Wat heeft hij triomfen gevierd! Eene laatste maal tijdens zijn leven, in 1897, bij gelegenheid van de stichting van *zijn* conservatorium, was het een toeloop van heinde en verre, uit dorpen en steden. Immers, geen zoo nederige fanfare in het Vlaamsche land, met halfomnevelde muzikale verzuchting, of zij zag naar hem op als naar den baanbreker, den held.

» Hij was toen nog de geweldige, allen weerstand tartend; dat krachtige hoofd, dat forsch gestel, zijn thans gebroken.

» Zoo iets ons troosten kan, dan is het, dat hij zijn dagwerk heeft volbracht; dat vele jongeren zich verdringen op zijn spoor, elk arbeidend naar eigen ingeving, allen het oog gericht op den Meester en zijn voorbeeld.

» De dood wekt nieuw leven; zoo is dan deze doode de onsterfelijkheid ingegaan. De droeve plicht die wij heden aan hem vervullen, is niet zijne laatste hulde.

Nog heden zal ik de eer hebben aan Antwerpens gemeenteraad voor te stellen, — wel wetend daardoor den wensch van heel Antwerpen, heel Vlaanderen te gemoet te komen, — dat een openbaar monument zal opgericht worden te zijner eer.

» Maar ook dit is niet de laatste hulde.

» Hij zal gehuldigd worden in de toekomst, zoo dikwerf Vlamingen in hun stambewustzijn van eigen kracht en eigen schoon, zullen luisteren naar de machtige polyhymnen of de gevoelvolle zangen van den grooten Vlaamschen harpenaar. »

Antwerpens burgemeester sprak waarheid, wanneer hij Benoit's onbaatzuchtigheid roemde. De begeesterde Meester versmaadde werkelijk geld en aardsche goederen, om als het ware in hooger sfeer te leven en slechts naar zijn ideaal, de Vlaamsche kunst, te streven. « Geen middelwegen ingeslagen », luidden zijn eigen woorden, bij zijne op het huldefeest van 12en September 1897 uitgesproken redevoering, « eerst Vlaamsch wezen, dan de kunst beoefenen als Vlaming ».

Guido Gezelle's taal tot de zijne makend, voegde hij er bij : « Al ware onze kunst nog zoo bescheiden, al stond zij nog verre beneden uitheemsche kunsten, dat ze weze wat zij kan, wat ze moet, het is de onze en we hebben haar lief ».

Deze liefde voor de taal samengesmolten met de liefde voor de kunst, wist hij zijn leerlingen in te prenten. Met dankbaar hart wordt hij door hen herdacht, ook door den schrijver dezer regelen, wiens eerste stappen op de baan der kunst hij als leeraar met vaderlijke bezorgheid leidde.

Het valt niet te ontkennen, Benoit's eerste werken zijn niet op Nederlandschen tekst geschreven : doch de schuld hiervan ligt niet aan den Meester, maar wel aan het onderwijs dat vóór vijftig jaar weinig of geen rekening hield met het aanleeren der moedertaal; ook Hendrik Conscience's eerste schriften waren niet in de moederlijke taal gesteld; maar beiden, Conscience en Benoit, eens dat ze den rechten weg waren ingeslagen, zijn er geen haar breed meer van afgeweken, tot roem van hen zelf, van hun volk en van hun land; beiden waren bezield met die overtuiging die Willems, den stichter der Vlaamsche Beweging, bezielde toen hij schreef : « Mijn vaderland is mij niet te klein ».

Benoit's opgeruimd en rondborstig karakter verschafte hem vele vrienden, en deze weten te vertellen van zijne fijne « réparties ».

Mocht hem soms een wat al te bijtend woordje ontsnappen, dadelijk wist hij het weer goed te maken. Eens, op eene repetitie in de *Société de musique* waar men aanvankelijk meestal Fransch sprak, hadden de dames het met het ter studie gelegde werk erg verbroddeld.

Benoit maakte zich boos, en daar ontviel hem het scherpe : « Vous êtes toutes des croûtes. » De dames namen het natuurlijk zeer euvel, protesteerden, wilden heengaan, en het ging slecht keeren, toen Benoit er bijvoegde : « ... mais d'aimables croûtes ». De dames lachten, waren ontwapend en de repetitie was gered.

Op de Muziekschool kon de Meester ook wel eens een woord laten ontglippen, dat na te denken gaf. Op een concert van de school, zou men werken van leerlingen uitvoeren, en een jonge componist — een kosterszoon —

bood voor de gelegenheid eene symphonie aan. Het ongeluk wilde, dat het eerste deel van het werk heel en al op een aan Halévy's *Juive* ontleend thema berustte. 't Was één « Fille chère, Dieu m'éclaire », heel het Allegro door. Benoit had nauwelijks de oogen op de partituur geslagen, of hij vroeg aan den kosterszoon : « Ge zijt toch ook een christen mensch? » — « Ja, Meester », stamelde de onthutste jonge componist, die wel gevoelde dat er iets aan zijne muziek schortte. — « Welnu, mijn beste jongen », vervolgde Benoit, « dan moogt ge de Joden niet bestelen ».

Benoit was lid der Koninklijke Belgische Academie, correspondeerend lid van het *Institut de France*, commandeur der Leopoldsorde, officier der Nederlandsche Orde van Oranje-Nassau, enz. — Eerlang wordt den Meester op het Antwerpsche Kielkerkhof, waar hij naast zijn vriend Conscience rust, een gedenkteeken gewijd, — eerlang rijst te Antwerpen Benoit's standbeeld op en wordt hem in zijn geliefkoosd Harelbeke een ander standbeeld opgericht.

Doch boven al de huldebetoogingen die hij in zijn leven ontving, boven al de eeretitels die hem werden toegekend, en de gedenkteekenen die hem na zijn dood ter nagedachtenis opgericht worden, blijven zijne onsterfelijke zangen zweven die, beter nog dan steen en brons, zijn naam voor de nakomelingschap bewaren.

JAN BLOCKX.



Médaille des Concours.



Sceau du Diplôme de Membre.

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE

(1772-1904)

PROTECTEUR : SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES

Siège : Palais des Académies, Bruxelles

APERÇU HISTORIQUE

En 1769, il se forma à Bruxelles une *Société littéraire,* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice Marie-Thérèse auprès du prince Charles de Lorraine,

lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. La première séance eut lieu, le 5 mai de la même année, chez le comte de Neny, chef et président du Conseil privé de Sa Majesté (1).

Trois ans après, la Société littéraire vit élargir son cadre et reçut de Marie-Thérèse, par lettres patentes datées du 16 décembre 1772, le titre d'*Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, ainsi que plusieurs privilèges importants pour l'époque. La première séance fut tenue à la Bibliothèque royale, sous la présidence de M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'au 21 mai 1794, jour où elle s'assembla pour la dernière fois à cause des événements politiques. Elle publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés, dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de

(1) Un abrégé de l'Histoire de l'Académie (1769-1872) a été donné par Ad. Quetelet, dans l'ouvrage intitulé : *Centième anniversaire de fondation,* tome Ier.

M. Ed. Mailly, membre de la Classe des sciences, a écrit, en 1883, l'Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. (Voyez *Mémoires couronnés et autres Mémoires,* coll. in-8°, tomes XXXIV et XXXV, 1883.)

1841, 7e année, et dans les Tables générales des mémoires (1772-1897), pp. 1-36, publiées en 1898.

Par arrêté du 7 mai 1816, le Roi Guillaume Ier la rétablit, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*. L'installation eut lieu au Musée des tableaux, à Bruxelles, le 18 novembre de la même année.

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur l'utilité de la création d'une Classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme nécessaire. Différents plans de réorganisation furent proposés, soit au sein, soit en dehors de l'Académie; le Gouvernement reprit l'examen de ces plans, et, par ses arrêtés du 1er décembre 1845 (1), signés par le Roi Léopold Ier, sépara les Classes des sciences et des lettres et créa la Classe des beaux-arts.

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de son rétablissement par le Roi Guillaume.

(1) Voyez ci-après, comme *Annexes*, les lettres patentes de Marie-Thérèse, ainsi que les arrêtés du Roi Guillaume Ier et de Léopold Ier.

La relation en a été publiée dans les *Bulletins*, 2e série, t. XXI, p. 455.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1873, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'Impératrice Marie-Thérèse. Cet anniversaire a fait l'objet de la publication : *Centième anniversaire de fondation* de l'Académie, 1772-1872. Bruxelles, Hayez, 1872; 2 vol. gr. in-8°.

ORGANISATION
ET DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES [1].

L'Académie est divisée en trois Classes : celle des sciences, celle des lettres et des sciences morales et politiques, et celle des beaux-arts.

La première Classe (Classe des sciences) est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences physiques et mathématiques et la section des sciences naturelles.

La première section comporte la physique et la chimie expérimentales, les mathématiques

(1) Voyez le volume in-12 : *Réglements et documents concernant les trois Classes.*

pures comprenant l'analyse et la géométrie, les mathématiques appliquées comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc. La section des sciences naturelles comporte la botanique, la géologie, la minéralogie et la zoologie.

La seconde Classe (Classe des lettres et des sciences morales et politiques) est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres et celle des sciences morales et politiques. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde, la philosophie, le droit, les sciences économiques et sociales, la statistique.

La troisième Classe (Classe des beaux-arts) comprend les subdivisions ou sections suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Chaque Classe est composée de trente membres, de dix correspondants et de cinquante associés étrangers au pays.

Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé, d'un caractère honorable et auteur

d'un ouvrage important relatif aux travaux de la Compagnie.

Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Les nominations aux places vacantes sont faites par chacune des Classes où les places viennent à vaquer. Elles se font deux fois par an en comité secret : pour les sciences, en juin et en décembre; pour les lettres et les sciences morales et politiques, en mai et en décembre, et pour les beaux-arts, en janvier et en juillet.

L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant, si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu cette majorité, on procède à un scrutin de ballottage. En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus âgé est élu. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

La présentation pour les places vacantes est faite par la section. La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats. Il en est de même pour l'admission de candidatures nouvelles.

Les listes de présentation pour chaque Classe

doivent être doubles. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu avec l'assentiment de la Classe dans la séance qui précède celle de l'élection.

Dans la Classe des sciences, lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

Lorsque la Classe des beaux-arts est appelée à procéder à l'élection pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place et ainsi de suite.

Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

***

Chaque Classe nomme son directeur annuel. Il n'est pas immédiatement rééligible.

Le Roi nomme pour la présidence annuelle un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois Classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Le directeur est élu une année avant d'entrer en fonctions; pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur et prend aussi place au bureau. Il remplace le directeur en cas d'absence.

Le directeur a la direction générale de sa Classe : il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de sa Classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des statuts et des règlements et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Les directeurs peuvent admettre aux séances des savants de distinction, étrangers au pays.

Le secrétaire perpétuel appartient aux trois Classes; il est élu par elles au scrutin secret et à la majorité absolue. Il est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi.

La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de l'Académie.

Il tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés

à chaque Classe et y fait les réponses. Il désigne lui-même son remplaçant en cas de maladie ou autre empêchement légitime.

***

Chaque Classe possède son règlement intérieur, qui a reçu l'approbation royale. Le règlement général a été décrété par le Roi. Il ne peut y être apporté de changement qu'une fois par an, dans la séance générale des trois Classes ; ces changements devront avoir obtenu « l'assentiment des deux tiers des membres présents » ; et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Quant aux Statuts organiques, ils ne peuvent également être changés qu'en assemblée générale des trois Classes et du consentement de l'Académie « donné par les trois quarts des membres présents ». Tout changement est aussi soumis à l'approbation du Roi.

Chaque Classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres, ses correspondants et ses associés regnicoles ; les membres des autres Classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative ; de plus, chaque Classe a une séance publique annuelle, où il est rendu compte des travaux et où sont

remis les prix des concours. Les deux autres Classes y assistent avec le privilège des jetons de présence et des frais de voyage. Les pièces destinées à être lues dans cette séance sont préalablement soumises à la Classe.

Les membres et associés regnicoles reçoivent chacun un jeton de présence lorsqu'ils assistent aux séances de leur Classe respective ; des frais de voyage sont alloués à ceux habitant la province. Les correspondants reçoivent aussi des jetons et des frais de voyage lorsqu'ils ont été chargés de faire rapport.

Chacune des Classes peut admettre le public à ses séances mensuelles, en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables.

Chaque année, les trois Classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Les budgets des trois Classes sont arrêtés par une commission administrative, composée des directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement par chaque Classe.

Les comptes sont soumis pour approbation aux commissions spéciales des finances de chaque Classe lors de l'établissement annuel des recettes et des dépenses.

***

L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les arts.

L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable et sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

L'Académie fait partie de l'Association internationale des Académies dont le but est de préparer ou de promouvoir des travaux scientifiques d'un intérêt général qui seront proposés par une des Académies qui en font partie, et, d'une manière générale, de faciliter les rapports scientifiques entre les différents pays.

Les vacances de l'Académie commencent immédiatement après les séances d'août et durent jusqu'au 30 septembre.

***

Chaque Classe met annuellement au concours six questions, à chacune desquelles il est attribué comme prix une médaille d'or d'une valeur

de 600 francs au moins (1). Ces prix peuvent être majorés avec l'intervention du Gouvernement, et selon l'importance des questions, une allocation spéciale peut être mise, à cet effet, à la disposition de la Compagnie. Aucun des membres titulaires ne peut prendre part au concours ni donner des instructions à ceux qui concourent. Les académiciens qui ont posé les questions qui doivent figurer au programme des concours annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui concourent ; ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et soumis, avec les ouvrages, à l'examen et aux observations de tous les membres. Depuis 1872, il existe dans la Classe des beaux-arts un concours d'art appliqué, uniquement réservé aux Belges ou naturalisés. Au programme de chaque année figurent deux sujets d'après un roulement de matières.

Les prix des concours sont adjugés à la pluralité des voix et proclamés en séance publique de chacune des Classes qui a mis les sujets au concours; ces séances ont lieu pour la Classe des lettres et des sciences morales et politiques dans

(1) Ces programmes sont gratuitement à la disposition des intéressés au secrétariat de l'Académie.

la semaine du 7 mai, jour anniversaire du rétablissement de l'Académie par le Roi des Pays-Bas, Guillaume I[er]; pour la Classe des beaux-arts, le dernier dimanche d'octobre ou le dernier dimanche de novembre; et pour la Classe des sciences, le 16 décembre, jour anniversaire de la signature des lettres patentes par Marie-Thérèse. On peut aussi accorder une mention à un second mémoire qui, au jugement de l'Académie, a mérité cette distinction. Si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, la question peut être maintenue au concours.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

L'Académie publie un Bulletin ou Compte rendu des séances mensuelles, un Annuaire, qui paraît au commencement de chaque année, et des Mémoires, mis au jour à mesure que l'impression en est votée.

Ne sont admis pour les recueils que les travaux lus en séance ou bien qui ont été l'objet de rapports.

Les Classes ne font pas de rapports sur les ouvrages déjà livrés à la publicité, à l'exception des ouvrages sur lesquels le Gouvernement

demande un avis. Toutefois, lorsqu'un membre présente un ouvrage qui lui paraît digne de fixer l'attention, il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse concise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La Classe décide si ce résumé sera inséré au Bulletin. Dans tous les cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'engage en rien la Classe.

Tout manuscrit dont l'impression n'a pas été ordonnée doit être déposé dans les archives. Toutefois les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Les auteurs de travaux imprimés ont droit à 50 exemplaires lorsque leur communication a paru au Bulletin ou dans l'Annuaire, et à 100 exemplaires lorsqu'elle a été imprimée dans les Mémoires.

Les Bulletins des séances ont été créés en 1832 ; ils comptent déjà cent quarante-quatre volumes in-8° avec quatre volumes de tables. Ces Bulletins sont divisés en deux parties depuis 1899, la première pour les sciences, et la seconde pour les lettres et sciences morales et politiques, et les beaux-arts.

L'Annuaire, créé en 1835, a atteint son soixante-

dixième volume; il donne la liste des membres et leurs domiciles, ainsi que la composition des commissions instituées au sein de l'Académie. Il est spécialement destiné à recevoir les notices biographiques consacrées aux académiciens décédés. Celles-ci sont accompagnées de portraits gravés au burin.

Dans sa séance du 6 août 1903, la Classe des beaux-arts a décidé que tout nouvel académicien aura à faire, dans les dix mois qui suivront son entrée à l'Académie, la notice biographique du membre décédé qu'il aura remplacé dans sa section, à moins qu'un autre confrère ne s'engage à faire ce travail dans le délai de deux ans.

Les Mémoires de l'Académie se composent de deux séries :

1° Mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles, tomes I à V (1772-1795), in-4°; Mémoires couronnés (1769-1788), y compris les mémoires sur les questions proposées par la Société littéraire de Bruxelles;

2° Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tomes I à LIV (1820-1904), in-4°; Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, tomes I à LXII (1818-1904), in-4°; Mémoires couronnés et

autres mémoires, tomes I à LXIII (1840-1904), in-8°; Tables générales des mémoires (1772-1897), vol. in-8°.

Les mémoires des trois Classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination; ils paraissent par fascicules.

L'Académie a publié aussi, en 1872, deux volumes intitulés : *Centième anniversaire de fondation* (1772-1872).

Elle a mis au jour quatre éditions (1854-1897) des *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés.*

***

L'Académie accepte les billets cachetés d'auteurs ou d'inventeurs. Elle les tient en dépôt dans ses archives jusqu'au moment où les auteurs ou inventeurs en réclament l'ouverture.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE

Lors de sa réorganisation, en 1845, l'Académie fut chargée de publier une Biographie nationale, une Collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc., et une Collection des

anciens monuments de la littérature flamande. De ces trois commissions, créées dans le sein de la Classe des lettres, seule subsiste encore la Commission de la Biographie nationale, dont le Dictionnaire biographique, commencé en 1862, est à la lettre R (1904).

La Commission pour les œuvres des grands écrivains du pays a mis au jour soixante-huit volumes grand in-8° ayant pour objet les écrits de Chastellain, de Froissart, de Jehan le Bel, de Philippe de Commines, de Jehan et Baudouin de Condé, d'Adenés li Roys, de Ghillebert de Lannoy, de li Muisis, de Jehan le Maire de Belges, etc., etc.

Quant à la Commission pour les anciens monuments de la littérature flamande, elle a publié neuf volumes grand in-8°, parmi lesquels les œuvres de Van Maerlant.

Depuis 1886, la publication des anciens monuments de la littérature flamande a été attribuée à l'Académie royale flamande de littérature et de philologie, qui siège à Gand.

Depuis 1845 est rattachée à l'Académie, dont elle forme une annexe, la Commission royale d'histoire, instituée en 1834 à l'effet de rechercher et de mettre à jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres docu-

ments de même nature, également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Ses publications servent de complément à celles de l'Académie. Elles se composent jusqu'à ce jour de cent neuf volumes de chroniques, format in-4°, et de cent quatre volumes in-8° : comptes rendus des séances, avec tables, et annexes aux bulletins.

En 1872 a été rattachée à la Classe des beaux-arts une Commission pour la publication des œuvres des grands musiciens belges qui jusqu'ici a fait rééditer, sous le patronage du Gouvernement, trente livraisons des œuvres de Grétry. Cette commission se compose de tous les membres de la section de musique de la Classe et d'un membre de la section des sciences et des lettres, dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par M. le Ministre de l'Intérieur, qui nomme aussi le bureau.

Des personnes aptes à donner un concours efficace à la Commission peuvent lui être adjointes par le même Ministre.

Chacune des commissions précitées est gérée par un règlement spécial.

LOCAL DE L'ACADÉMIE

Par arrêté royal du 30 avril 1876, le Palais de la rue Ducale, à Bruxelles, a été mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie royale de médecine (1). Il portera désormais, dit cet arrêté, le nom de PALAIS DES ACADÉMIES.

En vertu de l'arrêté royal du 1er décembre 1845, la salle des séances publiques de l'Académie est ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Depuis l'établissement de l'Académie, en 1876, dans son local actuel, la salle des séances mensuelles est ornée des portraits, grandeur naturelle, de : 1° l'Impératrice Marie-Thérèse, fondatrice de l'Académie, le 16 décembre 1772; 2° Guillaume Ier, Roi des Pays-Bas, qui a rétabli

(1) L'Académie royale de médecine est une institution autonome, tout à fait distincte, qui a été créée par arrêté royal du 19 septembre 1841. Elle occupe l'aile ouest du palais, tandis que l'Académie royale des sciences, etc., occupe l'autre aile.

l'Académie, le 7 mai 1816, en faisant abstraction des privilèges accordés à celle-ci par Marie-Thérèse; 3° Léopold Ier, Roi des Belges, qui a réorganisé, en 1845, l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles en Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, en créant la Classe des beaux-arts; 4° Léopold II, Roi des Belges, qui a inauguré le Palais précité, le 15 décembre 1877.

La galerie des bustes des académiciens décédés compte actuellement 20 bustes de membres de la Classe des sciences, 27 bustes de membres de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, et 24 bustes de membres de la Classe des beaux-arts.

L'Académie possède également les bustes du comte de Cobenzl, du baron Falk, de J.-B. Van Helmont, de Mercator, de Roland de Lassus et de Gossec.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES

La bibliothèque, les archives et les collections de médailles, d'autographes et de manuscrits, appartiennent en commun aux trois Classes et

sont sous la surveillance spéciale de la commission administrative, qui est composée des trois directeurs, d'un délégué de chaque Classe et du secrétaire perpétuel.

La bibliothèque, confiée au secrétaire perpétuel, renferme plus de cent vingt-cinq mille volumes et brochures. Elle est constituée par les dons faits à l'Académie, par les publications que celle-ci reçoit en échange de ses travaux, et par les collections de livres qui lui ont été léguées par le baron de Stassart et Ed. Ducpetiaux; ainsi que par les ouvrages que reçoit la Commission royale d'histoire.

Le catalogue de la bibliothèque comprend quatre volumes.

Il existe un catalogue spécial de la bibliothèque du baron de Stassart.

COSTUME DES ACADÉMICIENS

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écus-

son surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique. — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

DONATIONS ET LEGS

Des donations et des legs peuvent être faits à l'Académie : sa personnification civile se confond avec celle de l'État.

Dix-huit fondations y existent déjà, à savoir :

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES [1].

Prix de Stassart, institué en 1851 pour une notice manuscrite sur un Belge célèbre. Montant du prix : 600 francs. — Sexennal.

Prix de Stassart, institué en 1854 pour une réponse à une question d'histoire nationale. Montant du prix : 3000 francs. — Sexennal.

(1) Les prix marqués d'un * sont exclusivement réservés aux Belges ou naturalisés.

Prix de Saint-Genois, institué en 1867 pour une réponse à une question d'histoire ou de littérature en langue flamande. Montant du prix : 1000 francs. — Décennal.

Prix Teirlinck, institué en 1873 pour une réponse à une question de littérature flamande. Montant du prix : 1000 francs. — Décennal.

Prix Anton Bergmann, institué en 1875 pour la meilleure histoire ou monographie, en néerlandais, d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique d'au moins cinq mille habitants. Montant du prix : 1000 francs. — Quinquennal.

* Prix Joseph De Keyn, institué en 1880 pour les ouvrages manuscrits ou imprimés d'écrivains belges conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses; ils devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel. Montant des prix : 3000 francs. — Annuel.

* Prix Adelson Castiau, institué en 1879 pour le meilleur mémoire, imprimé ou manuscrit, en faveur de l'amélioration de la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres. Montant du prix : 1000 fr. — Triennal.

* Prix Joseph Gantrelle, institué en 1890 pour

une réponse à une question de philologie classique. Montant du prix : 3000 francs. — Biennal.

Prix Émile de Laveleye, institué en 1895 pour l'économie politique et la science sociale. A décerner tous les six ans au savant belge ou étranger, vivant au moment de l'expiration de la période de concours, dont l'ensemble des travaux sera considéré, par le jury, comme ayant fait faire des progrès importants à l'économie politique et la science sociale, y compris la science financière, le droit international et le droit public, la politique générale ou nationale. Montant du prix : 2400 francs. — Sexennal.

* Prix Eugène Lameere, institué en 1903, à décerner à l'auteur du meilleur ouvrage d'enseignement de l'histoire à l'usage des écoles primaires, moyennes ou normales de Belgique, ouvrage dans lequel l'image jouera un rôle important pour l'intelligence du texte. Prix : 500 francs. — Quinquennal.

CLASSE DES SCIENCES

* Prix Charles Lemaire, institué en 1890 pour le meilleur mémoire répondant à des questions relatives aux travaux publics. Montant du prix : 1400 francs. — Biennal.

* Prix Édouard Mailly, institué en 1891 pour le Belge qui aura fait faire quelque progrès à l'astronomie ou qui aura contribué à répandre le goût et la connaissance de cette science dans le pays. Montant du prix : 1000 francs. — Quadriennal.

* Prix Louis Melsens, institué en 1900 pour l'ouvrage le plus remarquable, imprimé ou manuscrit, se rapportant à la chimie ou la physique appliquées. Montant du prix : 1720 francs. — Quadriennal.

Prix Charles Lagrange, institué en 1900 pour la physique du globe, à décerner au meilleur travail (imprimé ou manuscrit) mathématique ou expérimental, constituant un progrès important dans la connaissance mathématique de la Terre. Montant du prix : 1200 francs. — Quadriennal.

Prix de Selys Longchamps, institué en 1900 pour des mémoires publiés ou à publier, concernant la faune de Belgique. Montant du prix : 2500 francs. — Quinquennal.

Prix Théophile Gluge, institué en 1902 pour le meilleur travail, imprimé ou manuscrit, de physiologie ; à décerner sans distinction de nationalité ou de religion. Montant du prix : 1000 francs. — Biennal.

* Prix François Deruyts, institué en 1902 pour

le savant ou le groupe de savants qui aura fait faire quelque progrès à la géométrie supérieure synthétique ou analytique. Montant du prix : 1200 francs. — Quadriennal.

* Prix de la Belgica, institué en 1902. Subsides à des Belges désirant entreprendre des travaux océanographiques. — Dates indéterminées (1).

PRIX DU GOUVERNEMENT

PRIX DÉCENNAUX, QUINQUENNAUX ET TRIENNAUX

Le Gouvernement, sur la proposition de l'Académie, institua en 1845 un prix quinquennal de 5000 francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

Il étendit cette disposition en instituant en 1851 cinq prix quinquennaux, de 5000 francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auraient été publiés en Belgique par des auteurs belges et qui se rattacheraient à l'une des caté-

(1) Les programmes détaillés de ces concours sont à la disposition des concurrents au secrétariat de l'Académie, où ils sont délivrés gratuitement.

gories suivantes : 1° sciences morales et politiques ; 2° littérature française ; 3° littérature flamande ; 4° sciences physiques et mathématiques ; 5° sciences naturelles.

Un arrêté royal de 1882 remplaça le prix quinquennal des sciences morales et politiques par un prix quinquennal des sciences historiques, un prix décennal des sciences philosophiques et un prix décennal de philologie. Il fut institué, en outre, un prix quinquennal des sciences sociales. Le montant du prix attribué à chacun de ces concours est de 5000 francs.

Un arrêté royal de 1895 décida que les prix quinquennaux des sciences physiques et mathématiques et des sciences naturelles sont remplacés par les six prix décennaux suivants, également de 5000 francs chacun : 1° prix décennal des mathématiques pures, comprenant l'analyse et la géométrie ; 2° prix décennal des mathématiques appliquées, comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc. ; 3° prix décennal de physique et de chimie expérimentales ; 4° prix décennal des sciences zoologiques ; 5° prix décennal des sciences botaniques ; 6° prix décennal des sciences minéralogiques.

Depuis 1889, le prix quinquennal de littérature flamande a été placé dans les attributions de l'Académie royale flamande de littérature et de philologie.

Le Gouvernement institua, en 1858, un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Le prix qui sera décerné à l'ouvrage couronné consiste en une médaille d'or de la valeur de 150 francs, et une somme de 500 francs au moins et de 1500 francs au plus à déterminer par M. le Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes nationales de l'année qui suivra la clôture de chaque période.

Un prix triennal de littérature dramatique en langue flamande a été institué également en 1858; il est soumis au même règlement que le prix triennal de littérature française.

Ce prix est aussi placé, depuis 1889, dans les

attributions de l'Académie royale flamande, siégeant à Gand (1).

Les jurys des concours triennaux, quinquennaux et décennaux sont nommés par le Gouvernement sur une liste double de candidats présentés par les Classes compétentes. La proclamation des résultats des concours a lieu en séance publique de l'Académie.

Pour le prix quinquennal de statistique, fondé par X. Heuschling, la Classe des lettres et des sciences morales et politiques présente trois membres du jury sur une liste double de candidats.

GRANDS CONCOURS D'ART

Le Gouvernement, revisant les arrêtés royaux de 1817 et de 1847, a institué, depuis 1889, des prix pour les grands concours de peinture, d'architecture, de sculpture et de gravure.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage afin de se perfectionner à l'étranger.

(1) Ces prix sont annoncés chaque fois par la voie du *Moniteur belge*. Les intéressés peuvent demander les programmes au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Cette pension est de 5000 francs pour les peintres et les sculpteurs, de 4000 francs pour les architectes et les graveurs.

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie du concours. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans révolus le 31 décembre de l'année pendant laquelle le concours a lieu, peut être admis à concourir. Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il atteint cet âge.

Les concours ont lieu à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

Depuis 1834, il existe un grand concours bisannuel de composition musicale, qui a lieu à Bruxelles. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4000 francs pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie. Les règles quant à la nationalité, l'admission au concours et l'entrée en possession de la pension sont les mêmes que pour les arts graphiques et plastiques.

Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Par une disposition ministérielle du 14 juillet 1903, le concours préparatoire pour la musique est obligatoire pour tous les concurrents, sauf pour ceux qui ont obtenu un second prix à un concours antérieur s'ils se trouvent encore dans les conditions d'âge et autres.

Ils ne peuvent bénéficier plus d'une fois de cette faveur, à moins qu'ils n'aient remporté de nouveau un second prix. Les concurrents admis dans ces conditions seront considérés comme concurrents supplémentaires. Aucun concurrent n'est admis à concourir plus de trois fois.

Pour les grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, le Gouvernement choisit trois membres artistes de la Classe des beaux-arts pour faire partie du jury de sept membres.

Pour les grands concours de composition musicale, la Classe des beaux-arts désigne chaque fois trois membres de sa section de musique pour faire partie du jury, également de sept membres, que nomme le Gouvernement. Ces trois membres forment la section permanente du jury; leur mission cesse avec le nouveau concours.

Les artistes qui désirent prendre part à ces

concours doivent s'adresser à M. le Ministre de l'Agriculture, qui a les beaux-arts dans ses attributions. Trois mois avant l'ouverture de chaque concours paraît à cet effet un avis officiel dans le *Moniteur belge.*

FONDATION GODECHARLE

Par son testament (15 mars 1871), le sieur Napoléon Godecharle, avoué à Bruxelles, ordonne que les revenus de sa succession soient affectés à des bourses qui seront conférées à des artistes statuaires, peintres d'histoire et architectes, pour perfectionner leur éducation artistique en visitant les grands établissements de l'étranger.

Depuis 1886, la Fondation Godecharle, datant de 1878, année de la mort du fondateur, a été placée dans les attributions de la Classe des beaux-arts en ce qui concerne l'appréciation des rapports semestriels des lauréats.

Le taux des bourses est de 4000 francs par an; elles sont accordées pour un terme de trois années. Les artistes qui désirent obtenir la jouissance d'une de ces bourses en feront la demande à la Commission provinciale des fonda-

tions des bourses de la province de Brabant, dans les quinze premiers jours de l'ouverture de chaque exposition triennale de Bruxelles où ils exposeront leurs sujets de concours. Ces artistes devront être âgés de moins de 25 ans.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

Chev. EDMOND MARCHAL.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettres patentes de l'Impératrice Marie-Thérèse érigeant la Société littéraire de Bruxelles en Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres (16 décembre 1772).

MARIE-THÉRÈSE, par la grâce de Dieu, Impératrice douairière des Romains, Reine de Hongrie, de Bohême, etc. A tous ceux, qui ces présentes verront, Salut. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la Société Littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre Ville de Bruxelles, il nous a été représenté que pour remplir complettement le but de cet Etablissement, il seroit convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, Nous avons érigé et institué, comme par les présentes, nous érigeons et instituons, la dite Société en Corps permanent sous le titre d'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres, en lui assignant

pour la tenue de ses assemblées la Salle de Notre Bibliothèque Royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du Public. Voulons, que les Membres de cette Académie se conforment exactement au règlement attaché sous Notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons, par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des Membres de cette Académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des Censeurs de Livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires, qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au Public, pourvu que ces Écrits, Productions et Mémoires ayent été examinés et approuvés par l'Académie. Agréons, que ladite Académie puisse se choisir pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les privilèges convenables. Accordons à cette Académie la faculté de se servir pour toutes les affaires, qui la concernent, d'un Sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende : *Sigillum Caesareae Regiae Scientiarum et Litterarum Academiae*, dont le Secrétaire perpétuel aura la garde.

Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, Nous déclarons, que la qualité d'Académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seroient pas déjà ennoblis ou de naissance noble, les distinctions et préro-

gatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'Acte de leur admission en cette Compagnie.

Voulons que l'enrégistrement des présentes pour autant qu'il en échoit se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons SON ALTESSE ROYALE LE DUC CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE ET DE BAR, Notre Très-Cher, et Très-Aimé Beaufrère et Cousin, administrateur de la Grande Maîtrise en Prusse, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne et en Italie, Notre Lieutenant Gouverneur et Capitaine-Général des Pays-Bas, et donnons en mandement à tous nos Concils, Justiciers, Officiers et Sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux Rois et Hérauts d'armes en nos provinces Belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite Académie des Sciences et Belles-Lettres, de même que tous les Membres qui la composent, de tous les honneurs, privilèges, prérogatives et distinctions qu'il Nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; Car, ainsi Nous plaît-il : en témoignage de quoi, Nous les avons signées et nous y avons fait mettre Notre grand Scel.

Donné à Vienne le 16 décembre l'an de grâce mil sept cens soixante-douze, et de Nos Règnes le trente-troisième, paraphé K. Rvdt. Signé MARIE-THÉRÈSE, plus bas étoit par l'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE ET REINE. Contresigné A.-G. DE LEDERER, et y est appendu le grand Sceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer blanc.

II

Arrêté du Roi des Pays-Bas Guillaume I[er] rétablissant l'Académie créée par Marie-Thérèse (7 mai 1816).

Wij WILLEM, bij de gratie Gods, Koning der Nederlanden, Prins van Oranje-Nassau, Groot-Hertog van Luxemburg, enz.

Gelet op de verdiensten der voormalige Akademie van Wetenschappen en Fraaye letteren te Brussel gevestigd, in het uitbreiden van nuttige kundigheden, en willende geene gelegenheid laten voorbijgaan om blijken te geven van het belang hetwelk wij stellen in zoodanige stichtingen welke bevorderlijk kunnen zijn aan den bloey der Wetenschappen en letteren en aan den Vaderlandschen roem in dezen;

Gezien de voordragt van Onzen Commissaris-Generaal voor het Onderwijs en voor de Kunsten en Wetenschappen;

Hebben besloten en besluiten :

1. — De voormalige Akademie der Wetenschappen en fraaye letteren te Brussel gevestigd door de Keizerin Maria Theresia zal hersteld worden, zoo na mogelijk op den voet waarop zij voorheen bestond en alleen met die veranderingen, welke door de omstandigheden van tijden gevorderd worden en door Ons nader zullen worden bepaald.

2. — Onze Commissaris-Generaal zal de consideratiën en het advies der nog overig zijnde leden der voornoemde Akademie innemen over de veranderingen welke het

Reglement derzelve naar aanleiding van het 1ste art. dezes besluit zoude behooren te ondergaan alsmede over de benoeming van nieuwe honoraire en gewone leden en aan Ons vervolgens een voordragt wegens beide onderwerpen doen.

Gegeven, te 's Hage, den 7en Mey 1816.

(*get.*) WILLEM.

Overeenkomstig het oorspronkelijke.

De Secretaris-Generaal
van Binnenlandsche Zaken.

III

Arrêté du Roi des Belges Léopold Ier réorganisant l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, décidant que l'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par Marie-Thérèse, prendra le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et y adjoignant, à cet effet, une Classe des beaux-arts (1er décembre 1845).

LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.

Considérant que, par suite des progrès des lettres et des sciences en Belgique, la constitution actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles est devenue susceptible de plusieurs modifications essentielles.

Considérant les services éminents rendus par cette institution et voulant donner plus de développement à ses travaux en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable ;

Voulant en même temps donner une nouvelle preuve de Notre haute sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à encourager la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts dans le pays ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — L'Académie des sciences et des belles-lettres, fondée par l'Impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

. . . .

ART. 23. — Les dispositions qui précèdent formant les Statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et avec consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des Membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

LÉOPOLD.

L'Académie, dans son état actuel, est toujours soumise aux mêmes dispositions réglementaires que comportaient les lettres patentes du 16 décembre 1772, de Marie-Thérèse, sauf les privilèges accordés alors aux académiciens et qui avaient déjà disparu dans le règlement du 3 juillet 1816 approuvé par le Roi Guillaume Ier.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES

D'après un arrêté royal du 10 janvier 1849, il a été formé, sous la dénomination de Caisse centrale des artistes belges, une association dont le but est d'assurer des pensions ou des secours aux artistes ainsi qu'aux littérateurs infirmes et à leurs familles. Le siège est au secrétariat de l'Académie.

Pour en faire partie, il faut être agréé par le Comité, payer la cotisation de 12 francs par an et n'avoir pas dépassé l'âge de 40 ans. Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves, et, dans aucun cas, ne sont accordées qu'après dix années de participation; la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

L'association se compose de membres titulaires et de membres honoraires, c'est-à-dire d'amateurs qui contribuent à alimenter la Caisse sans aspirer à la pension.

Les statuts sont délivrés gratuitement au secrétariat de l'Académie.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES

EXPOSÉ DE LA SITUATION

au 31 décembre 1903, par M. H. Hymans, secrétaire.

MESSIEURS,

Les cinquante-cinq ans écoulés depuis la fondation de la Caisse ont fait mieux ressortir, chaque jour, la haute et salutaire pensée de son illustre promoteur. Au moment où Gallait prit l'initiative de constituer, pour le bénéfice exclusif des artistes, ce qu'on appellerait aujourd'hui une mutualité, la Belgique ne possédait ni Caisse d'épargne ni Caisse de retraite sous la garantie de l'État. Les sociétés d'assurance sur la vie y étaient en quelque sorte inconnues. L'établissement d'une société de prévoyance, administrée gratuitement, étrangère à toute idée de spéculation et recrutant ses membres parmi les seuls ouvriers de la pensée : peintres, sculpteurs, architectes et littérateurs, était une œuvre d'autant plus méritoire que notre pays, à ce moment, traversait la redoutable crise de 1848.

Dans des proportions plus modestes que la France, que l'Angleterre, que la Bavière, où fonctionnent des institutions de même nature, la Caisse a pu, jusqu'à ce jour, réaliser les intentions de ses fondateurs. Peut-être arriverons-nous à leur donner une expression plus complète en organisant, conformément au vœu des statuts, un service médical et pharmaceutique. Nous aurons alors couronné l'œuvre de nos devanciers.

L'exercice qui vient de finir a, dans une mesure appréciable, concouru à assurer la stabilité de l'institution. Sans mettre en péril l'avenir, nous avons pu attribuer aux pensions des veuves et orphelins une nouvelle majoration de cinquante francs, portant ainsi à six cents francs le maximum temporaire.

Rapproché du taux extraordinairement réduit des versements, c'est presque une libéralité. Quel petit employé, quel artisan, pour assurer le sort des siens, juge avoir satisfait à ses obligations en imputant sur son salaire une contribution mensuelle de *un franc?* Pourtant, telle est la cotisation demandée aux artistes affiliés à la Caisse.

Actuellement, en dehors des secours temporaires, vingt veuves bénéficient d'une pension. A la réserve d'une seule, avantagée déjà par diverses pensions à charge du Trésor public, toutes ces dames touchent la pension intégrale de six cents francs.

Si l'on se souvient que la Caisse (art. 1 du Règlement) a été instituée « pour assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles », on s'expliquera qu'il n'y ait point de rapport à établir entre nos rentes et celles calculées sur un traitement fixe.

Il appartient au Comité, toujours d'après les Statuts, de se prononcer sur la collation des pensions. Envisager celles-ci comme un simple appoint ne semble d'accord ni avec le but poursuivi par les promoteurs de l'œuvre, ni avec l'esprit de son Règlement.

N'est-ce pas, au contraire, dans une pensée de grande et noble solidarité qu'ils ont voulu voir les artistes à qui a souri la fortune, soutenir de leur obole l'institution destinée à venir en aide à de moins favorisés qu'eux?

Au nom même de ce principe, nous sommes contraints, une fois de plus, de déplorer la faible participation du public et des artistes à l'œuvre que nous avons l'honneur d'être appelés à administrer.

Dans un pays où, journellement, les œuvres d'art atteignent des prix imprévus il y a un quart de siècle, où se dépensent des sommes considérables pour l'embellissement des demeures, est-il admissible que la liste des membres honoraires de la Caisse compte à peine douze noms et que de ceux-ci à peine six soient étrangers à l'Académie?

La mort a fait dans nos rangs des pertes profondément regrettables. Le nombre déjà si restreint des membres honoraires se trouve encore réduit par le décès de Mme Briavoinne, depuis quarante ans une de nos associées. Notre éminent et cher confrère Jos. Stallaert avait tenu, lui aussi, en qualité de membre honoraire, à contribuer à la Caisse dont il fut, en outre, un des administrateurs les plus dévoués. Pour notre œuvre, sa perte est ainsi deux fois douloureuse.

Une pension de veuve s'est éteinte par la mort de la bénéficiaire. En revanche, une autre pension a été ouverte. La situation reste donc la même.

Le nombre des membres effectifs s'élève, à peine le croirait-on, à cinquante-cinq participants. L'ensemble des cotisations, membres honoraires compris, donnait l'année dernière 867 francs!

Il va de soi que si la Caisse n'avait pour subsister que cette ressource unique, elle serait condamnée à disparaître.

Par bonheur, elle a trouvé de généreux appuis. Le nom de M. Henri van Cutsem mérite de figurer en lettres d'or dans ses annales. La libéralité de cet ami des arts nous a permis de venir au secours de plus d'une infortune.

On aime à signaler l'exemple d'un collectionneur éclairé dont la main secourable vient libéralement en aide aux artistes que peut-être une injuste méconnaissance, un revirement du goût, réduit à la misère. Au risque de froisser la modestie bien connue de notre généreux donateur, nous n'hésitons pas à proclamer qu'il a bien mérité de la Belgique.

Nous l'avons dit, il y a maintenant des caisses de prévoyance de tout genre. Le public, vraiment, n'a que l'embarras du choix. Que les artistes aient recours à telle ou telle de ces institutions, c'est au mieux. Nous ne nous dispensons pas cependant de signaler à leur sollicitude une œuvre créée spécialement à leur intention, dont il leur appartient d'assurer l'existence, moins encore pour le profit personnel qu'ils en peuvent retirer que pour l'admirable principe qu'elle consacre.

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1903, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Reliquat de l'exercice 1902 clôturé le 31 décembre. . . . . .fr.	90 12	
2. Cotisations des membres honoraires et effectifs.	863 »	
3. Intérêts des fonds placés, en 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$, au Crédit communal	21,019 50	
4. Intérêts des fonds placés, en 3 p. $^0/_0$, au Crédit communal	529 50	
5. Intérêts des fonds placés en rente belge, 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$	1,500 »	
6. Soulte d'une obligation 3 p. $^0/_0$ sortie au pair au tirage	25 »	
7. Soulte de la conversion en 3 p. $^0/_0$ de sept obligations de 1,000 fr. et de trois obligations de 100 fr., 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$, sorties aussi au tirage	15 35	
ENSEMBLE . . . . . .fr.		24,042 47

II. — DÉPENSES.

1. Pensions de dix-neuf veuves à 600 francs et d'une veuve à 500 francs	11,900 »	
2. Secours : 1° à Mme Ve V..., 600 francs; 2° à Mme D... D..., 150 francs; 3° à Mme H..., 50 francs; 4° à Mme D.., 50 francs; 5° à Melle D.., 150 francs	1,000 »	
3. Achat d'un capital nominal de 11,300 fr., en obligations du Crédit communal, 3 p. $^0/_0$.	10,906 15	
4. Écritures et frais divers	330 »	
ENSEMBLE . . . . . .fr.		24,136 15
A défalquer : avance pour achat d'obligations		93 68
RESTE. . . . . .fr.		24,042 47

III. — AVOIR SOCIAL.

	VALEURS.	INTÉRÊTS.
Capital inscrit au Grand-livre 4 ½ p. % du Crédit communal, le 31 décembre 1902, fr. 467,100, réduit le 31 décembre 1903 à . . . . fr.	459,800 »	20,985 65
par suite de la conversion en 3 p. % de 7,300 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.		
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. % du Crédit communal, augmenté des 7,300 francs précités et de 11,300 francs d'achats en 1903.	42,600 »	1,278 »
Capital inscrit au Grand-livre 2 ½ p. % de la Dette publique belge	60,000 »	1,500 »
TOTAUX. . . . . fr	562,400 »	23,763 65
A restituer au Trésorier l'avance ci-dessus pour achat d'obligations	93 62	»
RESTE . . . . . fr.	562,306 38	23,763 65

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1904.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. le c^te^ J. DE LALAING, directeur;
GEVAERT, vice-directeur;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. ÉD. FÉTIS;
H. HYMANS, secrétaire du Comité;
BORDIAU;
J. ROBIE;
H. MAQUET.

Sous-comité d'Anvers.

M. P. KOCH, président.

Sous-comité de Gand.

M. F. VAN DER HAEGHEN, président.

Sous-comité de Liége.

M. RADOUX, président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(1er janvier 1904.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.
S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membre d'honneur.

M. HENRI VAN CUTSEM, à Bruxelles.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
DE HAAS, J.-H.-L., peintre, place du Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, le comte C., rue des Meuniers, 64, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
FOLOGNE, Égide, architecte du Palais du Roi, rue de Namur, 12, à Bruxelles	12
HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur à la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles . .	12
KOCH, Pierre, directeur du Musée de peinture, à Anvers, Grand Hôtel, à Anvers	12
MAQUET, Henri (de l'Académie), architecte consultant du Roi, rue du Trône, 20, à Bruxelles	12

Marchal (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Markelbach, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek 24
Prisse, le baron É., rue Gallait, 146, à Schaerbeek . . . 12
Robie, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 147, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 97, à Ixelles . . 12
Van der Haeghen, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

Allaert, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12
Antoine, Charles-Léon, professeur à l'École de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12
Audelhof, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12
Biot, G. (de l'Académie), graveur, professeur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, rue de la Baleine, 30, à Anvers. 12
Braecke, Pierre, statuaire, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12
Cantillon, Émile, sculpteur, rue Houzeau, 36, à Molenbeek-Saint-Jean 12
Charlier, Guillaume, statuaire, avenue de Cortenberg, 35, à Bruxelles. 12
De Groot, G. (de l'Académie), statuaire, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12
De Jans, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
De Rudder, Isidore, statuaire, rue de Hennin, 74, à Ixelles . 12

DE RUYTER, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
DEWAELE, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard de la Citadelle, 59, Gand 12
FARASYN, Edgar, artiste peintre, rue du Moulin, 30, à Anvers 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles. 12
GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, place du Petit-Sablon, 18, à Bruxelles. 12
GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles . . . 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue le Titien, 22, à Bruxelles . . 12
HENNEBICQ, J. (de l'Académie), peintre, rue de Lausanne, 1, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12
HERBO, Léon, peintre, rue Wiertz, 65, à Ixelles 12
HERMANS, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
HERTOGS, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
HOUYOUX, L., artiste peintre, digue de Mer, 4, à Middelkerke. 12
HUBERTI, Gustave (de l'Académie), professeur au Conservatoire royal, 30, avenue Rogier, à Schaerbeek 12
JANLET, Émile (de l'Académie), architecte, rue de la Concorde, 58, à Ixelles 12
KERCKX, Jean, statuaire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers 12
LAGAE, Jules, statuaire, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12
LAMORINIÈRE, J.-P.-J., peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12
LYNEN, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12
MATHIEU, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12

Motte, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons 12
Pion, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12
Portielje, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12
Portielje, Gérard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. . . . 12
Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, 29, à Liége 12
Rooses, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers 12
Rul, Henri, artiste peintre, à Cappellen lez-Anvers . . . 12
Soubre, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Keyenveld, 106, à Ixelles 12
Stobbaerts, Jean, peintre, rue Vifquin, 54, à Schaerbeek . 12
Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
Timmermans, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers. 12
Van Biesbroeck, L., statuaire, ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 6, à Gand 12
Van Damme-Sylva, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 64, à Schaerbeek. 12
Vanden Eycken, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Van Engelen, Pierre, peintre, rue du Moulin, 50, à Anvers . 12
Van Even, Edward (de l'Académie), archiviste de la ville, rue Edw. Van Even, 6, à Louvain 12
Van Kuyck, peintre, longue rue d'Argile, 200, à Anvers . . 12
Van Lamperen, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire royal, rue de Florence, 43, à Ixelles 12
Van Leemputten, Frans, peintre, rue du Grand Chêne, 24, à Anvers 12
Van Strydonck, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Souveraine, 119, à Ixelles 12

VERPLANCKE, Bern., ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Belle-Vue, 108, à Gand 12
VINÇOTTE, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
VULNERS, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique, rue de l'Étoile, 8, à Namur. 12
WAUTERS, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12
WINDERS, Jacques (de l'Académie), architecte, 85, rue du Péage, à Anvers 12
WOTQUENNE, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal de Bruxelles, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles 12

N. B. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. La Caisse centrale des Artistes belges n'ayant pas la personnification civile, ne peut entrer en possession de legs en sa faveur que pour autant que ceux-ci aient été faits à la Classe des beaux-arts de l'Académie avec affectation à la Caisse.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

1905

SOIXANTE ET ONZIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

MDCCCCV

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.

CHRONOLOGIE

L'année 1905 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6618 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leide).

la première de la 671e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler*, Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377 ;

l'an 2658 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1905.

Nombre d'or.	6	Indiction romaine . . .	3
Épacte	XXIV	Lettre dominicale . . .	A
Cycle solaire.	10		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est VI, et la lettre dominicale B, pour l'année 1905.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2652

L'année 1323 des Turcs commence le 8 mars 1905, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1905 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5665 des Juifs a commencé le 10 septembre 1904, et l'année 5666 commencera le 30 septembre 1905.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	19 février.	Quatre-Temps.	14, 16 et 17 juin.
Cendres	8 mars.	Trinité	18 juin.
Quatre-Temps.	15, 17 et 18 mars.	Fête-Dieu	22 juin.
Pâques.	23 avril.	Quatre-Temps.	20, 22 et 23 sept.
Ascension. . . .	1 juin.	1er dim. de l'Avent . .	3 déc.
Pentecôte	11 juin.	Quatre-Temps.	20, 22 et 23 déc.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars,	à	6 h.	58 m.	du matin.
Été	le 22 juin,	à	2	52	du matin.
Automne	le 23 sept.,	à	5	30	du soir.
Hiver	le 22 déc.,	à	12	4	du soir.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 24 avril. — Lundi de Pâques.
* 1er juin. — Ascension.
* 12 juin. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
15 novembre. — Fête patronale du roi régnant Léopold II.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura, en 1905, deux éclipses de Soleil, une annulaire, invisible en Belgique, et une totale, visible en Belgique comme éclipse partiellé, et deux éclipses partielles de Lune en partie visibles en Belgique.

Le 19 février, éclipse partielle de Lune, en partie visible à Bruxelles : premier contact avec l'ombre, à 5 h. 54 m. du soir; milieu de l'éclipse, à 7 h. du soir; dernier contact avec l'ombre, à 8 h. 7 m. du soir. Le premier contact avec l'ombre se fera à 54° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 24° vers l'Ouest; dans les deux cas, pour l'image directe. La Lune se lèvera, à Bruxelles, voilée par la pénombre, à 5 h. du

du soir. Cette éclipse sera visible dans la moitié occidentale du Grand Océan, en Australie, en Asie, en Afrique et en Europe.

Le 6 mars, éclipse annulaire de Soleil, invisible à Bruxelles : commencement de l'éclipse générale, à 2 h. 19 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 8 h. 5 m. du matin. Cette éclipse sera visible sur les côtes Sud-Est de l'Afrique, dans la moitié méridionale de Madagascar, dans la partie méridionale de l'océan Indien, en Australie, dans la Nouvelle Zélande, dans la moitié Sud-Est des Indes orientales et dans la mer Glaciale Antarctique.

Le 15 août, éclipse partielle de Lune, en partie visible à Bruxelles : premier contact avec l'ombre, à 2 h. 39 m. du matin; milieu de l'éclipse, à 3 h. 41 m. du matin; dernier contact avec l'ombre, à 4 h. 43 m. du matin. Le premier contact avec l'ombre se fera à 134° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 160° vers l'Ouest; dans les deux cas, pour l'image directe. La Lune se couchera, à Bruxelles, à 4 h. 38 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans la moitié Sud-Ouest de l'Europe, en Afrique, dans l'océan Atlantique, dans l'Amérique du Nord, dans la moitié septentrionale de l'Amérique du Sud et dans la moitié orientale du Grand Océan.

Le 30 août, éclipse totale de Soleil, visible à Bruxelles comme éclipse partielle : commencement de l'éclipse générale, à 10 h. 38 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 3 h. 37 m. du soir. A Bruxelles, on aura : commencement de l'éclipse partielle, à 11 h. 56 m. du matin; plus grande phase, à 1 h. 10 m. du soir; fin de l'éclipse partielle, à 2 h. 20 m. du soir. L'entrée de la Lune, à Bruxelles, sur le disque solaire se fera à 82° du point Nord du disque solaire, en comptant vers l'Ouest; le dernier contact à 128° vers l'Est; dans les deux cas, pour l'image directe. Cette éclipse sera visible dans la moitié orientale de l'Amérique du Nord, dans la moitié septentrionale de l'océan Atlantique, dans la moitié septentrionale de l'Afrique, en Europe, dans l'Asie occidentale et dans les régions polaires arctiques.

Janvier.

1 D. Circoncision de N.-S.
2 L. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 M. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 J. S. Télesphore, pape.
6 V. Épiphanie ou les Rois.
7 S. Ste Mélanie, vierge.
8 D. Ste Gudule, vierge.
9 L. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 J. S. Arcade, martyr.
13 V. Ste Véronique de Milan.
14 S. S. Hilaire, év. de Poit.
15 D. S. Paul, ermite.
16 L. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de s. Pierre à R.
19 J. S. Canut, roi de Danem.
20 V. SS. Fabien et Sébastien.
21 S. Ste Agnès, v. et m.
22 D. SS. Vincent et Anastase.
23 L. Épousailles de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de s. Paul.
26 J. S. Polycarpe, év. et m.
27 V. S. Jean Chrysostome, év.
28 S. S. Julien, év. de Cuença.
29 D. S. Franç. de Sales, év.
30 L. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Février.

1 M. S. Ignace, év. et mart.
2 J. Purif. ou Chandeleur.
3 V. S. Blaise, év. et mart.
4 S. S. André, Ste Jeanne, v.
5 D. Ste Agathe, vierge et m.
6 L. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 J. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 V. Ste Scholastique, vierge.
11 S. S. Séverin, abbé.
12 D. Ste Eulalie, v. et mart.
13 L. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. S. Valentin, p. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 J. Ste Julienne, vierge.
17 V. SS. Théodule et Julien.
18 S. S. Siméon, évêque et m.
19 D. *Sept.* S. Boniface, év.
20 L. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 M. Le Bap. Pépin de Landen.
22 M. C. de s. Pier. à Antioche.
23 J. S. Pierre Damien, év.
24 V. SS. Mathias et Modeste.
25 S. Ste Walburge, vierge.
26 D. Ste Adeltrude, abbesse.
27 L. S. Alexandre, évêque.
28 M. S. Julien, martyr.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 26.

Mars.

—

1 M. S. Aubin, év. d'Angers.
2 J. S. Simplice, pape.
3 V. Ste Cunégonde, impérat.
4 S. S. Casimir, roi.
5 D. S. Théophile.
6 L. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 M. *Les Cendres.* S. Jean de D.
9 J. Ste Françoise, veuve.
10 V. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 S. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 D. S. Grégoire le Grand, p.
13 L. Ste Euphrasie.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 M. *Q.-temps.* S. Longin.
16 J. Ste Eusébie, vierge.
17 V. *Q.-temps.* Ste Gertrude.
18 S. *Q.-temps.* S. Gabriel.
19 D. S. Joseph, patr. de la B.
20 L. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoît, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 J. S. Victorien, martyr.
24 V. S. Agapet, év. de Synn.
25 S. Annonciat. S. Humbert.
26 D. S. Ludger, év. de Munster.
27 L. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 J. S. Véron, abbé.
31 V. S. Benjamin, martyr.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 27.

Avril.

—

1 S. S. Hugues, év. de Grenob.
2 D. S. François de Paule.
3 L. S. Richard, év. de Chich.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 J. S. Célestin, pape.
7 V. S. Albert, ermite.
8 S. S. Perpétue, év. de Tours.
9 D. *Passion.* Ste Waudru, ab.
10 L. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon le Grand, pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 J. S. Herménégilde, mart.
14 V. S. Justin, martyr.
15 S. SS. Anastasie et Basilisse.
16 D. *Rameaux.* S. Drogon, er.
17 L. S. Anicet, p. et martyr.
18 M. S. Ursmar, év. et abbé.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 J. Ste Agnès, vierge.
21 V. *Vend.-Saint.* S. Anselme.
22 S. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 D. PAQUES. S. Georges.
24 L. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 J. S. Antime, évêq. et m.
28 V. S. Vital, martyr.
29 S. S. Pierre de Milan, mart.
30 D. Ste Catherine de S., v.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 26.

Mai.

—

1 L. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 M. S. Athanase, évêque.
3 M. Invention de la Croix.
4 J. Ste Monique, veuve.
5 V. S. Pie V, pape.
6 S. S. Jean Porte-Latine.
7 D. S. Stanislas, év. et mart.
8 L. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, arch. de Flor.
11 J. S. Franç. de Hiéronymo.
12 V. SS. Nérée et Achillée, m.
13 S. S. Servais, év. de Tongr.
14 D. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 L. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 J. S. Venant, martyr.
19 V. S. Pierre Célestin, pape.
20 S. S. Bernardin de Sienne.
21 D. Ste Itisberge, vierge.
22 L. Ste Julie, vierge et mart.
23 M. S. Guibert.
24 M. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 J. S. Grégoire VII, pape.
26 V. S. Philippe de Néri.
27 S. S. Jean I, pape.
28 D. S. Germain, év. de Paris.
29 L. S. Maximin, év. de Trèv.
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 M. Ste Pétronille, vierge.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Juin.

—

1 J. ASCENSION. S. Pamph.
2 V. SS. Marcellin et Érasme.
3 S. Ste Clotilde, reine.
4 D. S. Optat, év. de Milève.
5 L. S. Boniface, év. et mart.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 M. S. Robert, abbé.
8 J. S. Médard, év. de Noyon.
9 V. S. Prime.
10 S. Ste Marguerite, r. d'Écosse
11 D. PENTECOTE. S. Barn.
12 L. S. Jean de Sahagem.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 M. *Q.-temps.* S. Basile le Gr.
15 J. SS. Guy et Modeste, m.
16 V. *Q.-temps.* S. J.-F.-Régis.
17 S. *Q.-temps.* Ste Alène, v.
18 D. La Trinité. S. Marc, m.
19 L. Ste Julienne de Falconieri.
20 M. S. Sylvère, pape.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 J. La Fête-Dieu. S. Paulin.
23 V. Ste Marie d'Oignies.
24 S. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 D. S. Guillaume, abbé.
26 L. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 J. SS. Pierre et Paul, ap.
30 V. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.

Juillet.

—

1 S. S. Rombaut, évêque.
2 D. Visitation de la Vierge.
3 L. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 M. S. Pierre de Luxemb.
6 J. Ste Godelive, martyre.
7 V. S. Willebaud, évêque.
8 S. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 D. SS. Martyrs de Gorcum.
10 L. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 J. S. Anaclet, pape et m.
14 V. S. Bonaventure, évêque.
15 S. S. Henri, emp. d'Allem.
16 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
17 L. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellys.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 J. S. Jérôme Émilien.
21 V. Ste Praxède, vierge.
22 S. Ste Marie-Madeleine.
23 D. S. Apollinaire, év. de R.
24 L. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 J. S. Pantaléon, martyr.
28 V. S. Victor, martyr.
29 S. Ste Marthe, vierge.
30 D. SS. Abdon et Sennen, m.
31 L. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Alphonse de Liguori.
3 J. Invention de S. Étienne.
4 V. S. Dominique, confess.
5 S. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 D. Transfiguration de N. S.
7 L. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriaque, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 J. S. Laurent, martyr.
11 V. S. Géry, év. de Cambrai.
12 S. Ste Claire, vierge.
13 D. S. Hippolyte, martyr.
14 L. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 J. SS. Joachim et Libérat, a.
18 V. Ste Hélène, impératrice.
19 S. SS. Louis Florés, Jules.
20 D. S. Bernard, abbé.
21 L. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 M. S. Philippe Béniti.
24 J. S. Barthélemi, apôtre.
25 V. S. Louis, roi de France.
26 S. S. Zéphirin, pape et m.
27 D. S. Joseph Calasance.
28 L. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 M. Ste Rose de Lima, vierge.
31 J. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 30.

Septembre.

—

1 V. S. Gilles, abbé.
2 S. S. Étienne, roi de Hong.
3 D. S. Remacle, év. de Maest.
4 L. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 J. Ste Reine, vierge.
8 V. Nativité de la Vierge.
9 S. S. Gorgone, martyr.
10 D. S. Nicolas de Tolentino.
11 L. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 J. Exaltation de la Croix.
15 V. S. Nicomède, martyr.
16 S. SS. Corneille et Cyprien.
17 D. S. Lambert, év. de Maest.
18 L. S. Joseph de Cupertino.
19 M. S. Janvier, martyr.
20 M. *Q.-temps.* S. Eustache.
21 J. S. Mathieu, apôtre.
22 V. *Q.-temps.* S. Maurice.
23 S. *Q.-temps.* Ste Thècle, v.
24 D. N.-D. de la Merci.
25 L. S. Firmin, év. et martyr.
26 M. S. Cyprien et Ste Justine.
27 M. SS. Côme et Damien, m.
28 J. S. Wenceslas, martyr.
29 V. S. Michel, archange.
30 S. S. Jérôme, docteur.

Premier Quartier le 6.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Octobre.

—

1 D. S. Bavon, patr. de Gand.
2 L. S. Léodegaire, évêque
3 M. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 J. S. Placide, martyr.
6 V. S. Brunon, confesseur.
7 S. S. Marc, pape.
8 D. Ste Brigitte, veuve.
9 L. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 J. S. Wilfrid, év. d'York.
13 V. S. Édouard, roi d'Angl.
14 S. S. Calixte, pape et mart.
15 D. Ste Thérèse, vierge.
16 L. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 J. S. Pierre d'Alcantara.
20 V. S. Jean de Kenti.
21 S. Ste Ursule et ses comp. m.
22 D. S. Mellon, évêque.
23 L. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 M. SS. Crépin et Crépinien.
26 J. S. Évariste, pape et m.
27 V. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 S. SS. Simon et Jude, apôt.
29 D. Ste Ermelinde, vierge.
30 L. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.

Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Novembre.

—

1 M. TOUSSAINT.
2 J. *Les Trépassés.*
3 V. S. Hubert, év. de Liège.
4 S. S. Charles Borromée, év.
5 D. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 L. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroi, év. d'Am.
9 J. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 V. S. André Avellin.
11 S. S. Martin, év. de Tours.
12 D. S. Liévin, év. et mart.
13 L. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 J. S. Edmond, archevêque.
17 V. S. Grégoire Thaumatur.
18 S. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 D. Ste Élisabeth de Thuring.
20 L. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 J. S. Clément I, pape et m.
24 V. S. Jean de la Croix.
25 S. Ste Catherine, et m.
26 D. S. Albert de Louv., év.
27 L. S. Acaire, évêque.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 J. S. André, apôtre.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 20.
Nouvelle Lune le 26.

Décembre.

—

1 V. S. Éloi, év. de Noyon.
2 S. Ste Bibienne, v. et m.
3 D. *Avent.* S. François-Xav.
4 L. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 J. S. Ambroise, év. et doct.
8 V. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 S. Ste Léocadie, v. et mart.
10 D. S. Melchiade, p. et m.
11 L. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et m.
14 J. S. Nicaise, évêque.
15 V. S. Adon, arch. de Vienne.
16 S. S. Eusèbe, évêque.
17 D. Ste Begge, vierge.
18 L. Expect. de la Vierge.
19 M. S. Némésion, martyr.
20 M. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 J. S. Thomas, apôtre.
22 V. *Q.-temps.* S. Hungère.
23 S. *Q.-temps.* Ste Victoire, v.
24 D. S. Lucien.
25 L. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 J. SS. Innocents.
29 V. S. Thomas de Cantorb.
30 S. S. Sabin, évêq. et mart.
31 D. S. Sylvestre, pape.

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 26.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Adoption du programme du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1907.

Questions pour le programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Élection du jury pour les *Prix Ch. Lagrange* (1re période) et *Th. Gluge* (2de période); *Prix De Keyn* (XIIIe Concours, 1re période : enseignement primaire); *Jos. Gantrelle* (7e période) et *Adelson Castiau* (8e période).

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Rédaction du programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1905); *Prix de Stassart* (Histoire nationale); *Prix De Keyn* (XIIIe Concours, 1re période); *Prix Gantrelle* (7e période) et *Prix Castiau* (8e période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Mai. — Jugement du Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* et des *Prix perpétuels.*

Élection des membres, associés et correspondants dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative* de l'Académie.

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours littéraire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Juin. — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme du Concours annuel; désignation des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours littéraire de la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 30 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux à soumettre au jury du *Prix Charles Lemaire* (7e période, 1903-1905).

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Juillet. — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Désignation du jury pour la 7e période du *Prix Charles Lemaire.*

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au Concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (partie littéraire et sujets d'art appliqué).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses [1].

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

[1] Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance aura lieu le dernier dimanche de novembre.

Novembre. — Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences :* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 2de période du XIIIe Concours pour les *Prix De Keyn.*

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

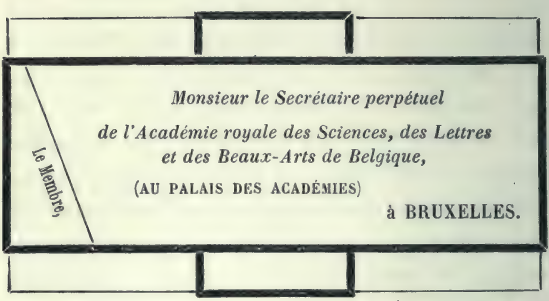
N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci ; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions, sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :



ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BERTHELOT (René), rue Defacqz, 38, à Ixelles.
BIOT (Gust.), rue de la Baleine, 30, à Anvers.
BLOCKX (Jan), avenue de la Couronne, 80, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 13, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), chaussée de Charleroi, 228, à St-Gilles lez-Bruxelles.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue des Vanniers, 29, à Gand.
DANSE (Auguste), rue J.-B. Labarre, 28, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles, et à Vienne, Albrechtgasse (Autriche).
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron Jules), rue des Augustins, 31, à Liége.
DE GREEF (Guillaume), rue de la Station, 49, à Jette-Saint-Pierre.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue Léopold, 38, à Louvain.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 34, à Ixelles.
DE PAEPE (Polydore), rue Joseph II, 44, à Bruxelles.
DERUYTS (Jacques), rue des Augustins, 35, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.

De Smedt (Ch.), rue des Ursulines, 14, à Bruxelles.

De Tilly (le lieutenant général Jos.), rue Masui, 162, à Schaerbeek.

Dewalque (Gust.), rue Simonon, 16, à Liége.

Discailles (Ern.), rue Royale, 243, Saint-Josse-ten-Noode; rue de Flandre, 35, à Gand.

Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.

Durand (Théophile), rue Albert De Latour, 28, à Schaerbeek.

Duvivier (Ch.), place de l'Industrie, 26, à Bruxelles.

Errera (Léo), rue de la Loi, 38, à Bruxelles.

Fétis (Éd.), rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles.

Folie (F.), rue Raikem, 11, à Liége.

Fraipont (J.), Mont-St-Martin, 35, à Liége.

Francotte (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.

Francotte (Polyd.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.

Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.

Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.

Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.

Gevaert (A.), place du Petit-Sablon, 18, à Bruxelles.

Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.

Giron (Alfr.), rue Goffart, 16, à Ixelles.

Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.

Gossart (Ernest), à La Hulpe.

Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.

Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.

Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.

Huberti (Gustave), avenue Rogier, 30, à Schaerbeek.

Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.

Janlet (Ém.), rue de la Concorde, 58, à Ixelles.

Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, à Liége.

Kurth (G.), rue Rouvroy, 6, à Liége.

Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.

Lambeaux (Jef), avenue Brugmann, 49, à Saint-Gilles.

Lameere (Auguste), avenue du Haut-Pont, 10, à Ixelles.

Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.

LAMORINIÈRE (J.-P.-J.), rue de la Province, 163, à Anvers.
LAMY (Th.), rue des Moutons, 153, à Louvain.
LANCASTER (Albert), avenue Brugmann, 297, à Uccle.
LECLERCQ (Jules), rue de la Loi, 89, à Bruxelles.
LENAIN (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.
LE PAIGE (C.), à l'Observatoire de Liége.
LOHEST (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
MALAISE (C.), rue Latérale, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
MAQUET (Henri), rue du Trône, 20, à Bruxelles.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
MARKELBACH (Alex.), chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 14, à Liége.
MASSART (Jean), rue Albert De Latour, 44, à Schaerbeek.
MASSAU (Junius), rue Marnix, 22, à Gand.
MATHIEU (Émile), rue Haut-Port, 56, à Gand.
MELLERY (Xavier), rue Mellery, 80, à Laeken.
MERCIER (Désiré), rue des Flamands, 1, à Louvain.
MESDACH DE TER KIELE (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
MEUNIER (C.), rue de l'Abbaye, 59, à Ixelles.
MONCHAMP (Georges), rue de l'Évêché, 12, à Liége.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
NEUBERG (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
NYS (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
PELSENEER (Paul), boulevard Léopold, 53, à Gand.
PIRENNE (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand.
PLATEAU (Félix), chaussée de Courtrai, 148, à Gand.
PRINS (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
RADOUX (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
ROBIE (J.), chaussée de Charleroi, 147, à St-Gilles.
ROLIN (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
SMITS (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
SOLVAY (Lucien), rue Scailquin, 12, à St-Josse-ten-Noode.

SPRING (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.
STECHER (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
SWARTS (Frédéric), boulevard du Jardin zoologique, 46, à Gand.
TARDIEU (Ch.), rue de la Tulipe, 38, à Ixelles.
TERBY (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
THOMAS (Paul), rue Plateau, 41, à Gand.
TINEL (Edgar), boulevard Ste-Catherine, 2, à Malines.
VAN BAMBEKE (Ch.), rue Haute, 7, à Gand.
VAN BENEDEN (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.
VAN DEN EEDEN, rue d'Enghien, 20, à Mons.
VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
VANDERKINDERE (Léon), avenue des Fleurs, 51, à Uccle.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure (rive gauche), 131, à Gand.
VAN DUYSE (Flor.), rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
VAN EVEN (Édouard), rue Édouard Van Even, 6, à Louvain.
VANLAIR (C.), boulevard d'Avroy, 53, à Liége.
VAUTHIER (Maurice), avenue de Cortenberg, 205, à Bruxelles.
VERCOULLIE (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.
VERHEYDEN (Isidore), rue de l'Abbaye, 59, à Ixelles.
VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.
WALTZING (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.
WAUTERS (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
WAXWEILER (Ém.), avenue de la Couronne, 152, à Ixelles.
WILLEMS (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à Schaerbeek.
WILMOTTE (Maurice), rue Raikem, 22, à Liége.
WINDERS (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

RAUÏS (N.), *chef de bureau*, rue Juste Lipse, 51, à Bruxelles.
MEIRSSCHAUT (Pol.), *sous-chef de bureau*, rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.
TOBAC (H.), *huissier de 1re classe*, avenue Beckers, 43, à Etterbeek.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(**10 Janvier 1905.**)

LE ROI, PROTECTEUR.

Président de l'Académie pour 1905 : GEVAERT (Fr.-Aug.).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : le chev. MARCHAL (Edm.).

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1905.

Le directeur de la Classe des Sciences, DE HEEN (P.).
» » des Lettres, MONCHAMP (G.).
» » des Beaux-Arts, GEVAERT (F.-A.).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.).
Le délégué de la Classe des Sciences, DE TILLY (J.).
» » des Lettres, MESDACH DE TER KIELE (Ch.).
» » des Beaux-Arts, FÉTIS (Éd.).

CLASSE DES SCIENCES.

DE HEEN, Pierre, directeur pour 1905.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

FOLIE, François-J.-Ph., ✠ O.; à Liége . .	Élu le 15 décem. 1874.
DE TILLY, Jos.-M., ✠ G. O.; à Schaerbeek.	— 16 décem. 1878.
VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ O.; à Gand	— 14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ O.; à Liége. . .	— 15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ C.; à Louvain	— 15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand.	— 15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége. . .	— 14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége	— 15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	— 5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠; à Louvain . .	— 15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠; à Ixelles . .	— 15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége. . .	— 15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége.	— 15 décem. 1897.
LANCASTER, Albert-B., ✠; à Uccle . . .	— 15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J.; à Liége	— 15 décem. 1903.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DEWALQUE, Gustave-G.-J., ✠ C.; à Liége . Élu le 16 décem. 1859.

DUPONT, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort. . — 15 décem. 1869.

VAN BENEDEN, Édouard, ✠ C.; à Liége. . — 16 décem. 1872.

MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux . . . . — 15 décem. 1873.

PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand . . — 15 décem. 1874.

VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand. — 15 décem. 1879.

GILKINET, Alfred-Charles, ✠; à Liége . . — 15 décem. 1880.

MOURLON, Michel-J.-F., ✠ O.; à Bruxelles. — 15 décem. 1886.

FREDERICQ, Léon, ✠; à Liége . . . . . — 14 décem. 1894.

MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége . — 15 décem. 1896.

ERRERA, Léo-A., ✠; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1898.

VANLAIR, Constant.-F., ✠ O.; à Liége . . — 16 décem. 1899.

FRAIPONT, Julien-J.-J., ✠; à Liége. . . . — 16 décem. 1901.

FRANCOTTE, Pol.-Ch.-J., ✠; à St-Josse-t.-N. — 15 décem. 1903.

PELSENEER, Paul; à Gand . . . . — 15 décem. 1903.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

DELACRE, Maurice; à Gand . . . . . . Élu le 15 décem. 1893.

CESÀRO, Giuseppe-R.-P.; à Cheratte . . . — 14 décem. 1894.

DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.; à Louvain . — 15 décem. 1898.

MASSAU, Junius, ✠; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1902.

SWARTS, Frédéric; à Gand . . . . — 4 juin 1904.

Section des Sciences naturelles.

GRAVIS, A., ✠; à Liége . . . . Élu le 16 décem. 1899.

LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles . . . . . — 15 décem. 1902.

DURAND, Théophile, ✠; à Schaerbeek . . — 4 juin 1904.

LOHEST, Max.; à Liége. . . . . — 4 juin 1904.

MASSART, Jean; à Schaerbeek . . . . . . — 4 juin 1904.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

DE COLNET D'HUART, Alex.; à Luxembourg. Élu le 15 décem. 1873.
STRUVE, Otto-Wilhelm; à Poulkova . . . — 15 décem. 1874.
KELVIN (lord) [William THOMSON], ✠ C.; à Glasgow. . . . . — 16 décem. 1878.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan . . — 15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague . . . . — 15 décem. 1887.
BERTHELOT, Marcel.-P.-E., ✠ G. C.; à Paris — 16 décem. 1889.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . . — 15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington . . . . — 15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, J.-D.; à Amsterdam . . — 15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin . . . . — 15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . . — 14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, J.-H.; à Berlin. . . . . . — 14 décem. 1894.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome . . . . — 13 décem. 1895.
MENDELÉEFF, Dmitri-Ivanovitsch; à Saint-Pétersbourg. . . . . — 15 décem. 1896.
JANSSEN, Pierre-Jules-César; à Paris . . — 15 décem. 1896.
KLEIN, F.; à Gœttingue . . . . — 15 décem. 1897.
MOISSAN, Henri; à Paris . . . . — 16 décem. 1899.
JORDAN, M.-E.-C.; à Paris. . . . . . . — 16 décem. 1899.
CESÀRO, Ernest; à Naples. . . . . . . — 17 décem. 1900.
MITTAG-LEFFLER, Gustave; à Djursholm-Stockholm . . . . — 16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux. — 15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris . . . . — 15 décem. 1902.
DARWIN, G.-Howard; à Cambridge (Angl.). — 6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin . . . . — 15 décem. 1903.
LENARD, Philipp; à Kiel . . . . — 4 juin 1904.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

HOOKER, sir Jos.-Dalton; The camp, Summing dale, à Berkshire (Angleterre) . . Élu le 16 décem. 1872.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
KÖLLIKER, Rod.-Albert; à Wurtzbourg . . — 14 décem. 1877.
GAUDRY, Jean-Albert, ✠ O.; à Paris. . . — 16 décem. 1889
ENGELMANN, Th.-W.; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1893.
SUESS, Édouard; à Vienne . . . . — 14 décem. 1894.
STRASSBURGER, Édouard, ✠ O.; à Bonn . — 13 décem. 1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres . . . — 13 décem. 1895.
TREUB, Melchior; à Buitenzorg (Batavia) . — 15 décem. 1896.
HAECKEL, Ern.-Henri; à Iéna . . . . . . — 15 décem. 1897.
CHAUVEAU, J.-B.-Aug.; à Paris . . . . — 15 décem. 1897.
PFEFFER, Wilhelm; à Leipzig . . . . . . — 15 décem. 1897.
DE LAPPARENT, A.-A.; à Paris. . . . . . — 15 décem. 1897.
LANKESTER, Edwin Ray; à Londres . . . — 15 décem. 1898.
KARPINSKY, Alexandre; à St-Pétersbourg . — 15 décem. 1898.
MURRAY, Sir John; à Édimbourg . . . . . — 16 décem. 1899.
MAUPAS, E.; à Alger . . . . — 16 décem. 1899.
GIARD, Alfred, ✠; à Paris . . . . — 16 décem. 1901.
FLEMMING, Walther; à Kiel. . . . . . . — 15 décem. 1902.
PFLÜGER, Édouard-Fred.-Willem; à Bonn . — 15 décem. 1902.
ROUX, Wilhelm; à Halle-s/S. . . . . . — 15 décem. 1903.
LÉVY, Auguste-Michel; à Paris . . . . . — 15 décem. 1903.
VON KOENEN, Adolphe; à Gottingen . . . — 4 juin 1904.
DE VRIES, Hugo; à Amsterdam . . . . . — 15 décem. 1904.
N . . . .

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

MONCHAMP, Georges, directeur pour 1905.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.
(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . .	Élu le 5 mai 1879.
STECHER, Jean-A., ✠ C.; à Liége	— 9 mai 1881.
VANDERKINDERE, Léon-A.-V.-J., ✠ C.; à Uccle	— 7 mai 1888.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand	— 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode.	— 5 mai 1891.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le b^on J.-R.-M.-Jules, ✠; à Liége	— 8 mai 1893.
FREDERICQ, Paul, ✠; à Gand.	— 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ O.; à Liége	— 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . .	— 10 mai 1897.
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Gand. .	— 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	— 7 mai 1900.
WILLEMS, Alphonse, ✠ O.; à Bruxelles . .	— 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠; à Bruxelles	— 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice; à Liége.	— 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠; à Gand	— 4 mai 1903.

Section des Sciences morales et politiques.
(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. O.; à Vienne.	Élu le 12 mai 1873.

Lamy Thomas-J., ✠ C.; à Louvain . . . Élu le 8 mai 1882.
Goblet d'Alviella, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . — 5 mai 1890.
Prins, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles . . . . . — 4 mai 1891.
Giron, Alfred, ✠ G. O.; à Ixelles . . . . . — 9 mai 1892.
Mesdach de ter Kiele, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles. . . . . — 6 mai 1895.
Denis, Hector, à Ixelles . . . . — 6 mai 1895.
Descamps, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Louvain . . . . — 11 mai 1896.
Monchamp, George-M.-M.-J., ✠; à Liége. . — 11 mai 1896.
Duvivier, Charles-A., ✠ O.; à Bruxelles . . — 9 mai 1898.
Brants, Victor-L.-J.-L., ✠; à Louvain . . — 8 mai 1899.
de Paepe, Polydore, ✠ G. O.; à Bruxelles . — 8 mai 1899.
Beernaert, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles. — 8 mai 1899.
Nys, Ernest, ✠; à Bruxelles . . . . — 5 mai 1902.
Mercier, Désiré, ✠ O.; à Louvain . . . . — 5 mai 1902.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

Gossart, Ernest, ✠; à La Hulpe . . . . Élu le 9 mai 1898.
Cumont, Franz; à Gand . . . . — 1 déc. 1902.
Vercoullie, J., ✠; à Gand. . . . . — 1 déc. 1902.
Waltzing, J.-P.; à Liége. . . . . — 7 déc. 1903.
Francotte, Henri, ✠; à Liége . . . . . . — 5 déc. 1904.

Section des Sciences morales et politiques.

Lameere, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . . Élu le 4 déc. 1899.
Rolin, Albéric, ✠; à Gand. . . . . — 6 mai 1901.
Vauthier, Maurice, ✠; à Bruxelles . . . . — 6 mai 1901.
Waxweiler, Émile; à Ixelles . . . . — 1 déc. 1902.
De Greef, Guillaume; à Jette-Saint-Pierre . — 1 déc. 1902.

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

D'ANTAS, le chev. Martens, ✠ G. C.; à Rome.	Élu le	6 mai 1872.
OPPERT, Jules; à Paris	—	4 mai 1874.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	—	10 mai 1875.
BOHL, Joan, ✠; à Amsterdam	—	9 mai 1881.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris . .	—	5 mai 1884.
SULLY PRUDHOMME, René-François-Armd; à Paris.	—	4 mai 1885.
PERROT, Georges; à Paris	—	10 mai 1886.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	—	6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam.	—	5 mai 1890.
LAVISSE, Ernest; à Paris	—	8 mai 1893.
VOLLGRAFF, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	—	6 mai 1895.
HOMOLLE, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . .	—	6 mai 1895.
FRIEDLAENDER, Louis; à Strasbourg . . .	—	6 mai 1895.
REINACH, Théodore; à Paris.	—	11 mai 1896.
LEMAÎTRE, Jules-E.-J.; à Paris	—	10 mai 1897.
MEYER, Paul; à Paris.	—	9 mai 1898.
DIELS, Hermann; à Berlin	—	5 mai 1902.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Marie-Henry; à Paris.	—	1 déc. 1902.
PARISOT, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	—	1 déc. 1902.
NABER, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	—	7 déc. 1903.
MONOD, Gabriel-J.-J.; à Paris	—	7 déc. 1903.
CHEVALIER, Cyr-Ulysse-Joseph; à Romans .	—	9 mai 1904.
KAMPRECHT, K.; à Leipzig	—	9 mai 1904.
N.		
N.		

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

D'OLIVECRONA, Samuel-Rodolphe-Detler-Canut; à Stockholm. . . . . Élu le 10 mai 1880.
DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . . — 5 mai 1884.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin. . . . . . . — 10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . . — 9 mai 1887.
CANONICO, Tancrède; à Florence . . . . — 7 mai 1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig . . . . — 7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon; à Paris . . . . — 7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne . . . . — 7 mai 1888.
WORMS, Émile; à Paris . . . . — 6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c[te] Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris . . . . — 5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin. . . . . . . — 8 mai 1893.
DE MARTENS, Frédéric; à Saint-Pétersbourg. — 8 mai 1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford. . . . . — 8 mai 1893.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève . . . . . — 7 mai 1894.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres. . . . . — 6 mai 1895.
BRYCE, James; à Londres. . . . . — 11 mai 1896.
WESTLAKE, John; à Londres . . . . . . — 9 mai 1898.
BODIO, Luigi; à Rome . . . . — 9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch.; à Amsterdam . . — 8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis; à Christiania . — 8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G.; à Amsterdam. . . . . — 7 mai 1900.
LEHR, P.-Ernest; à Lausanne . . . . . . — 6 mai 1901.
TONIOLO, G.; à Pise . . . . — 7 déc. 1903.
HOLLAND, Thom.-Erskine: à Oxford. . . . — 7 déc. 1903.
BERTHELOT, fils, René; à Ixelles (Bruxelles). — 7 déc. 1903.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

GEVAERT, Fr.-Aug., directeur pour 1905.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles. .	Élu le	5 janv. 1882.
MARKELBACH, Alex.-P.-J., ✠ O.; à Schaerb.	—	10 janv. 1889.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) .	—	8 janv. 1891.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek . . .	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier. ✠ O.; à Bruxelles. . .	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ O.; à St-Josse-t.-Noode .	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon; à Schaerbeek.	—	7 juill. 1904.

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles .	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek .	—	12 mai 1886.
MEUNIER, Constantin, ✠ O.; à Ixelles. . .	—	5 janv. 1899.
LAMBEAUX, Jef, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	9 janv. 1902.

Section de Gravure :

BIOT, Gustave-J., ✠ O.; à Anvers	Élu le	10 janv. 1884.
LENAIN, Louis, ✠; à Ixelles.	—	8 janv. 1903.

Section d'Architecture :

WINDERS, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à Ixelles . . . . — 9 janv. 1896.
MAQUET, Henri-J., ✠ O.; à Bruxelles. . . — 9 janv. 1896.
ACKER, Ernest, ✠; à St-Gilles (Bruxelles) . . — 7 juill. 1904.

Section de Musique :

GEVAERT, F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles. Élu le 4 janv. 1872.
RADOUX, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . . — 3 avril 1879.
HUBERTI, L.-Gustave, ✠; à Schaerbeek . . — 2 avril 1891.
MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ O.; à Gand . . . — 10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ O.; à Malines . . . . . . — 9 janv. 1902.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard-L.-F., ✠ C.; à Bruxelles. . Élu le 8 janv. 1847.
HYMANS, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . . — 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . . — 10 janv. 1889.
VAN EVEN, G.-Édouard, ✠ O.; à Louvain. . — 7 janv. 1892.
TARDIEU, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles . . . — 5 janv. 1893.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

CLAUS, Émile, ✠; à Astene (Fl. orient.). . Élu le 7 janv. 1904.
LAMORINIÈRE, J.-P.-J., ✠ C.; à Anvers . . — 5 janv. 1905.
VERHEYDEN, Isidore, ✠; à Bruxelles. . . — 5 janv. 1905.

Sculpture :

N. . . . .

Gravure :

DANSE, Auguste, ✠; à Uccle. . . . . Élu le 2 juillet 1903.

Architecture :

BRUNFAUT, J.; à St-Gilles lez-Bruxelles . Élu le 5 janvier 1905.

Musique :

VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . — 9 janvier 1902.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

VAN DUYSE Florim., ✠ O.; à Gand. . . Élu le 11 janvier 1894.
SOLVAY, Lucien, ✠; à St-Josse-ten-Noode. — 4 janvier 1900.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

HÉBERT, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris . Élu le 12 janvier 1871.
FRITH, William-POWELL, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
WILLEMS, Florent-J.-E., ✠ C.; à Paris . — 7 décem. 1882.
MENZEL, Adolphe; à Berlin . . . . . — 6 janvier 1887.
BOUGUEREAU, William-Adolphe, ✠; à Paris . . . . — 9 janvier 1890.
ALMA TADEMA, Lawrence, ✠ O.; à Londres. — 8 janvier 1891.

LEFEBVRE, Jules, ✠ C.; à Paris. . . . Élu le 8 janvier 1891.
BRETON, Jules-A., ✠ O.; à Courrières (France) . . . . — 7 janvier 1892.
STEVENS, Alfred, ✠ G. O.; à Paris. . . — 10 janvier 1895.
ISRAËLS, Joseph, ✠ C.; à La Haye. . . — 5 janvier 1899.
CORMON, Fernand; à Paris. . . . . . . — 9 janvier 1902.
BONNAT, Léon-Joseph-Florentin; à Paris. — 7 juillet 1904.

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . Élu le 8 janvier 1874.
GUILLAUME, Cl.-J.-B.-Eugène; à Paris . — 6 janvier 1876.
THOMAS, Gabriel-Jules; à Paris. . . . — 11 janvier 1883.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.
DUBOIS, Paul; à Paris . . . . — 5 janvier 1893.
MERCIÉ, Antonin; à Paris. . . . . . . — 5 janvier 1893.
FRÉMIET, Emmanuel; à Paris . . . . . — 10 janvier 1901.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . . Élu le 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris. . . — 5 janvier 1888.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne. — 5 janvier 1893.
FLAMENG, Léopold, ✠ O.; à Paris. . . — 4 janvier 1900.

Architecture :

VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome . Élu le 12 janvier 1871.
RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . — 5 janvier 1882.
WATERHOUSE, Alfred; à Londres . . . — 7 janvier 1886.
VAUDREMER, F.-A.-E.; à Paris. . . . . — 3 mars 1892.
DAUMET, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . . — 10 janvier 1895.
AITCHISON, George; à Londres . . . . — 7 janvier 1897.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde — 5 janvier 1899.
NORMAND, Alfred-N.; à Paris . . . . . — 9 janvier 1902.

Musique :

SAINT SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris .	Élu le	8 janvier 1885.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert; à Paris	—	6 janvier 1887.
MASSENET, Jules-E.-J., ✠; à Paris. . .	—	5 janvier 1893.
REYER, L.-Et.-Ern.; à Paris	—	11 janvier 1894.
CUI, César; à Saint-Pétersbourg . . .	—	9 janvier 1896.
D'INDY, Vincent, ✠; à Paris.	—	7 janvier 1897.
GRIEG, Edw.-Hagerup; à Copenhague. .	—	6 janvier 1898.
SVENDSEN, Johan-Severin; à Copenhague	—	8 janvier 1903.
RIMSKY-KORSAKOW, Nicolas; à Saint-Pétersbourg	—	7 juillet 1904.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta	Élu le	4 janvier 1877.
BODE, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
GONSE, Louis; à Paris.	—	11 janvier 1894.
WEALE, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres .	—	9 janvier 1896.
LAFENESTRE, Georges-Édouard; à Paris .	—	10 janvier 1901.
COLVIN, Sidney; à Londres	—	10 janvier 1901.
JUSTI, Ch.-N.-H.; à Bonn	—	10 janvier 1901.
MICHEL, Franç.-Em.; à Paris.	—	2 juillet 1903.
BREDIUS, Abraham, ✠ O.; à La Haye. .	—	7 janvier 1904.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, DEWALQUE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

LANCASTER (A.),	délégué de la	Classe des Sciences.
LE PAIGE,	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
VAN DER MENSBRUGGHE,	id.	id.
BORMANS,	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
STECHER (J.),	id.	id.
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROBIE,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
VAN DUYSE (Florim.),	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
DEWALQUE.	BORMANS.	DE GROOT.
LANCASTER.	DE PAEPE.	HUBERTI.
MOURLON.	DESCAMPS.	HYMANS.
SPRING.	GIRON.	MAQUET.
VAN DER MENSBRUGGHE.	LAMY.	ROBIE.

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . , président.
Folie, membre.
Lancaster, id.
Spring, membre.
Van der Mensbrugghe, id.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Éd. Fétis. G. Biot. N. . . . .

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

Gevaert, *président.*
Fétis, *secrétaire.*
Radoux, membre.
Huberti, membre.

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

Fétis.
Gevaert.
Hymans.
Marchal.
Tardieu.
Vinçotte.
Winders.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

NECROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

LAURENT (Émile), correspondant, décédé à bord de l'*Alberville*, retour du Congo, le 20 février 1904.

ZITTEL (Ch.-Alf. von), associé, décédé à Munich, le 5 janvier 1904.

SALMON (Georges), associé, décédé à Dublin, le 22 janvier 1904.

MAREY (Étienne-Jules), associé, décédé à Paris, le 15 mai 1904.

RENAULT (B.), associé, décédé à Autun, le 14 octobre 1904.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

LOISE (Ferdinand), correspondant, décédé à Saint-Servais (Namur), le 24 mai 1904.

NADAILLAC (J.-F.-A. du POUGET, marquis de), associé, décédé au château de Rougemont, près de Cloys (Eure-et-Loir), le 2 octobre 1904.

SNIEDERS (Auguste), associé, décédé à Borgerhout lez-Anvers, le 19 novembre 1904.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

BORDIAU (Gédéon), membre titulaire, décédé à Bruxelles, le 23 janvier 1904.

HENNEBICQ (André), membre titulaire, décédé à St-Gilles (Bruxelles), le 31 mars 1904.

DILLENS (Julien), correspondant, décédé à St-Gilles (Bruxelles), le 24 décembre 1904.

LASSEN (Édouard), associé, décédé à Weimar, le 15 janvier 1904.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b^on^ de Feltz.	1816-1820.	Nerenburger	1855.
Le p^nce^ de Gavre	1820-1832.	Le baron de Gerlache	1856.
Ad. Quetelet.	1832-1835.	de Ram	1857.
Le baron de Stassart	1835.	d'Omalius d'Halloy	1858.
Le baron de Gerlache	1836.	F. Fétis	1859.
Le baron de Stassart.	1837.	Gachard	1860.
Le baron de Gerlache	1838.	Liagre	1861.
Le baron de Stassart.	1839.	Van Hasselt	1862.
Le baron de Gerlache	1840.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Le baron de Stassart.	1841.	Schaar	1864.
Le baron de Gerlache	1842.	Alvin	1865.
Le baron de Stassart.	1843.	Faider	1866.
Le baron de Gerlache	1844.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Stassart.	1845.	F. Fétis	1868.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Borgnet	1869.
Le baron de Stassart.	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst.	1848.	Gallait	1871.
F. Fétis.	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Thonissen	1873.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	De Keyzer	1874.
Le baron de Gerlache	1852.	Brialmont	1875.
Le baron de Stassart.	1853.	Faider.	1876.
Navez	1854.	Alvin	1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	Éd. Fétis	1892.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	Van Bambeke	1893.
Gallait	1880.	Ch. Loomans	1894.
P.-J. Van Beneden	1881.	F.-A. Gevaert	1895.
Le Roy	1882.	A. Brialmont	1896.
Éd. Fétis	1883.	le c^te Goblet d'Alviella	1897.
Dupont	1884.	Ch. Tardieu	1898.
Piot	1885.	W. Spring	1899.
Alvin	1886.	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
De Tilly	1887.	Éd. Fétis	1901.
Bormans	1888.	Éd. Van Beneden	1902.
F.-A. Gevaert	1889.	P. Mansion	1903.
J.-S. Stas	1890.	le chev. Éd. Descamps	1904.
G. Tiberghien	1891.	F.-A. Gevaert	1905.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835.
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin. . . . . . . 1846.	Gloesener . . . . . . 1876.
Wesmael. . . . . . . 1847.	Maus . . . . 1877.
Verhulst. . . . . . . 1848.	Houzeau . . . . . . 1878.
Le v^{te} Du Bus . . . . 1849.	de Selys Longchamps . 1879.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.	Stas . . . . 1880.
De Hemptinne . . . . 1851.	P.-J. Van Beneden . . 1881.
Kickx. . . . . 1852.	Montigny . . . . . . 1882.
Stas . . . . 1853.	Éd. Van Beneden. . . 1883.
de Selys Longchamps . 1854.	Éd. Dupont . . . . . 1884.
Nerenburger . . . . . 1855.	Morren . . . . 1885.
Dumont . . . . 1856.	Mailly . . . . 1886.
Gluge. . . . . 1857.	De Tilly. . . . . . . 1887.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.	Crépin . . . . 1888.
Melsens . . . . 1859.	Briart . . . . 1889.
P.-J. Van Beneden . . 1860.	Stas . . . . 1890.
Liagre . . . . 1861.	F. Plateau. . . . . . 1891.
de Koninck . . . . . 1862.	F. Folie. . . . . . . 1892.
Wesmael . . . . . . 1863.	Van Bambeke. . . . . 1893.
Schaar . . . . 1864.	M. Mourlon . . . . . 1894.
Nerenburger . . . . . 1865.	G. Van der Mensbrugghe. 1895.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.	A. Brialmont . . . . . 1896.
Le v^{te} Du Bus . . . . 1867.	Alfr. Gilkinet . . . . 1897.
Spring . . . . 1868.	Éd. Dupont. . . . . . 1898.
Nyst . . . . 1869.	W. Spring . . . . . . 1899.
Dewalque . . . . . . 1870.	Ch. Lagrange . . . . . 1900.
Stas . . . . 1871.	Jos. De Tilly . . . . . 1901.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.	Éd. Van Beneden. . . 1902.
Gluge . . . . 1873.	P. Mansion. . . . . . 1903.
Candèze . . . . 1874.	L. Fredericq . . . . . 1904.
Brialmont . . . . . . 1875.	P. De Heen. . . . . . 1905.

Classe des Lettres.

Le bon de Gerlache . . 1846.
Le bon de Stassart . . 1847.
Le bon de Gerlache . . 1848.
Le bon de Stassart . . 1849.
de Ram. . . . . . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
Le bon de Gerlache . . 1852.
Le bon de Stassart . . 1853.
de Ram. . . . . . . 1854.
M.-N.-J. Leclercq . . 1855.
Le bon de Gerlache . . 1856.
de Ram. . . . . . . 1857.
M.-N.-J. Leclercq . . 1858.
Le bon de Gerlache . . 1859.
Gachard . . . . . . 1860.
de Ram. . . . . . . 1861.
De Decker. . . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
Gachard . . . . . . 1864.
Grandgagnage. . . . 1865.
Faider . . . . 1866.
Roulez . . . . 1867.
Le bon Kervyn de Lettenhove . . . . . 1868.
Borgnet . . . . . . 1869.
Defacqz . . . . . . 1870.
Haus . . . . 1871.
De Decker. . . . . . 1872.
Thonissen. . . . . . 1873.
Chalon. . . . . . . 1874.
le bon Guillaume. . . 1875.
Ch. Faider . . . . . 1876.
Alphonse Wauters . . 1877.
de Laveleye . . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
Nypels . . . . 1880.
H. Conscience . . . . 1881.
Le Roy . . . . 1882.
Rolin-Jaequemyns . . 1883.
Wagener . . . . . . 1884.
Piot. . . . . 1885.
P. Willems . . . . . 1886.
Tielemans. . . . . . 1887.
Bormans . . . . . . 1888.
Potvin . . . . 1889.
Stecher. . . . . . . 1890.
G. Tiberghien. . . . 1891.
T. Lamy. . . . . . . 1892.
Paul Henrard . . . . 1893.
Ch. Loomans . . . . 1894.
L. Vanderkindere . . 1895.
A. Henne . . . . . . 1896.
le cte Goblet d'Alviella . 1897.
F. vander Haeghen . . 1898.
A. Giron. . . . . . 1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele . . 1900.
P. Fredericq . . . . . 1901.
G. Kurth . . . . . . 1902.
N. . . . . 1903.
le chev. Éd. Descamps . 1904.
G. Monchamp . . . . . 1905.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Gevaert	1876.
Navez	1847.	Alvin	1877.
Alvin	1848.	Portaels	1878.
F. Fétis.	1849.	Le chev. de Burbure	1879.
Baron	1850.	Gallait	1880.
Navez	1851.	Balat.	1881.
F. Fétis	1852.	Siret	1882.
Roelandt	1853.	Éd. Fétis	1883.
Navez	1854.	Slingeneyer	1884.
F. Fétis	1855.	Pauli	1885.
De Keyser	1856.	Alvin	1886.
Alvin	1857.	Fraikin	1887.
G^me^ Geefs	1858.	Robert	1888.
F. Fétis	1859.	Gevaert.	1889.
Baron	1860.	Schadde	1890.
Suys	1861.	H. Hymans.	1891.
Van Hasselt	1862.	Éd. Fétis	1892.
Éd. Fétis	1863.	Samuel	1893.
De Keyser	1864.	J. Stallaert.	1894.
Alvin	1865.	F.-A. Gevaert	1895.
De Busscher	1866.	Th. Radoux	1896.
Balat	1867.	Th. Vinçotte	1897.
F. Fétis	1868	Ch. Tardieu	1898.
De Keyser.	1869.	J. Robie.	1899.
Fraikin.	1870.	Alfr. Cluysenaar	1900.
Gallait	1871.	Éd. Fétis	1901.
Éd. Fétis	1872.	H. Maquet.	1902.
Alvin.	1873.	G. Huberti.	1903.
De Keyser	1874.	Le comte J. de Lalaing.	1904.
Balat.	1875.	F.-A. Gevaert.	1905.

NOTICES BIOGRAPHIQUES



NOTICE

SUR

JOSEPH DELBŒUF

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Liège le 30 septembre 1831, décédé à Bonn le 13 août 1896.

AVANT-PROPOS.

Lorsqu'il fut question de rédiger la notice biographique de J. Delbœuf, la Classe des sciences de l'Académie rencontra certaines difficultés dans le choix de celui de ses membres auquel cette rédaction devait être confiée. En effet, Delbœuf avait exercé son activité scientifique dans des champs si divers : philosophie, philologie, mathématiques, psychophysique, qu'il devenait nécessaire de recourir à différents spécialistes pour apprécier les nombreux travaux qu'il a publiés.

Le signataire de cette notice, qui n'est ni philosophe, ni philologue, ni mathématicien, ni physiologiste, n'a accepté de retracer la carrière si bien remplie de Del-

bœuf, que sous la condition que ses confrères de l'Académie voulussent bien, chacun dans sa spécialité, lui transmettre l'analyse des travaux de leur savant et regretté collègue. Il a reçu de M. Léon Fredericq une analyse très complète des travaux de psychophysique ainsi qu'une note sur *Delbœuf naturaliste.*

Enfin, M. Folie, qu'une amitié de plus de cinquante années unissait à Delbœuf, a bien voulu lui communiquer les renseignements qu'il avait rassemblés pour servir de canevas à une biographie de son ami d'enfance.

Que ces savants confrères reçoivent ici mes remerciements.

L'appréciation des travaux philosophiques de Delbœuf a été puisée, en partie, dans les rapports des jurys chargés de décerner les prix décennaux des sciences philosophiques pour la période 1878 à 1887 et la période 1888 à 1897, ainsi que dans le *Liber memorialis* de l'Université de Liége.

***

Delbœuf, Joseph-Remi-Léopold, est né à Liége, le 1er octobre 1831. Il était fils unique d'un potier d'étain, dont le métier n'était plus guère florissant et dont les ressources avaient été considérablement amoindries par la maladie et la mort de plusieurs enfants. Il n'avait commencé à fréquenter l'école primaire qu'à l'âge de neuf ans, mais il y avait conquis rapidement la première place. Ses succès continuèrent à l'Athénée de Liége. En compagnie de F. Folie, son camarade inséparable, il employait tous ses instants de liberté à parcourir les environs de Liége à la recherche des orvets, des scara-

bées, des papillons, des nécrophores, à l'exploration des mares. L'étude de la botanique l'intéressait moins vivement, ce qui tient sans doute, comme le pense M. Folie, à ce qu'il était daltonien au point de ne pas trouver la moindre différence entre la couleur des fleurs et celle des feuilles d'un poirier du Japon.

Pendant que Delbœuf était en quatrième, son père mourut d'une maladie de cœur. Cette mort le plongea dans un dénûment complet. Heureusement, la classe de quatrième avait pour professeur un homme de grand cœur, Leclercq, fort répandu dans les meilleures familles de Liége et qui s'ingénia à procurer à Delbœuf, malgré son jeune âge, des répétitions qui lui permirent de subvenir, pendant ses années d'athénée, à ses besoins et à ceux de sa vieille mère. A l'Université encore, il n'eut d'autres ressources que celles qu'il se procurait en donnant des leçons particulières. En dépit de conditions aussi défavorables à la bonne marche de ses études, Delbœuf subit en 1855, avec la plus grande distinction, l'examen de docteur en philosophie; son diplôme constate que l'examen a été approfondi, tout à la fois sur les matières philosophiques et sur les matières philologiques. En 1858, il subit, avec distinction, l'examen de docteur en sciences physiques et mathématiques.

La bourse de voyage à laquelle il avait droit lui permit de se rendre à l'Université de Bonn, où il s'attacha particulièrement à Ueberweg, avec lequel il discuta longuement les fondements philosophiques de la géométrie; il étudia à fond Euclide, et amassa dans ses entretiens avec le savant allemand les matériaux de ses *Prolégomènes,* dont nous parlons ci-dessous.

Le 15 décembre 1860, un arrêté ministériel confia à Delbœuf un cours de grec à l'École normale des humanités. Les fonctions de maître de conférences au même établissement lui furent conférées en 1863; toutefois, il ne les remplit que pendant quelques mois. La mort inopinée de Callier ayant laissé la chaire de philosophie vacante à l'Université de Gand, un arrêté royal de décembre de la même année désigna Delbœuf pour remplacer le défunt en qualité de professeur extraordinaire. Non seulement tous les cours de philosophie portés au programme de la candidature et du doctorat rentrèrent dans ses attributions, mais il eut encore à enseigner à l'École normale des sciences la psychologie et la logique. Une seconde circonstance imprévue, la mort de L. de Closset, le ramena dans sa ville natale et lui fit reprendre ses études philologiques. En 1866, il fut chargé, à l'Université de Liége, de deux cours de latin et d'un cours de grec, en outre, d'un cours de grec à l'École normale des humanités. En 1869, Delbœuf fut élevé au rang de professeur ordinaire. En 1877, il fut élu correspondant de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique et en 1887 membre titulaire de cette Classe.

***

Les deux premiers travaux importants de Delbœuf sont : les *Prolégomènes philosophiques de la géométrie et solution des postulats,* dont nous avons dit un mot déjà, et les *Essais de logique scientifique,* suivis d'une *Étude sur la question du mouvement considérée dans ses rapports avec le principe de contradiction*. Bien que différents par

leur titre et par leur objet, ces deux ouvrages ont cependant un fond commun : l'auteur ne croit pas à la certitude *a priori*, ni, par conséquent, à l'existence de propositions évidentes par elles-mêmes. Selon lui, toute proposition peut et doit être démontrée. On va tour à tour du particulier au général et du général au particulier; ils s'étayent réciproquement. La majeure d'un raisonnement n'est qu'une proposition hypothétique basée sur un nombre de faits plus ou moins grand et dont l'évidence croît à mesure qu'elle est confirmée par des faits nouveaux.

L'expérience est donc le seul critérium de certitude admis par Delbœuf. L'homme croit souvent posséder la certitude absolue, mais il n'y a là qu'un fait psychologique naturel et nécessaire. En vertu de ces prémisses, la géométrie est une science expérimentale, aussi bien que la chimie et la physique. Il y a dans toute science une partie inductive et une partie déductive; si la vérification par les faits tourne à l'honneur des principes, la science est constituée (sauf erreur) et le rôle de l'expérience devient de moins en moins important ou finit par s'annuler, par exemple en mathématiques. Le même phénomène se produit, à divers degrés, en mécanique, en astronomie, en optique; au contraire, la physique, la chimie, les sciences biologiques, etc., en sont encore à chercher leurs principes et ne se composent jusqu'ici que de la partie expérimentale. Quant à la géométrie, les axiomes qu'on met ordinairement en tête des traités sont-ils les vrais principes de cette science? Delbœuf pense que non et justifie cette négation par l'existence des postulats. Il donne une définition de la droite et du

plan identique, pour le fond, à celle que l'on a retrouvée plus tard dans un manuscrit de Leibnitz : *La ligne droite (ou le plan) est une ligne (ou une surface) homogène.* Cette définition fut beaucoup discutée, même critiquée; les uns disaient : Mais le cercle est une ligne homogène. — Point, répondait Delbœuf, un arc de 45° n'est pas semblable à un arc de 90°. Alors on lui opposait l'hélice; il répondait qu'une demi-spire n'est pas semblable à une spire entière. Delbœuf finit par rallier les opposants.

Pour apprécier la valeur de cet ouvrage (1), il faut remarquer que Delbœuf, au moment de sa publication, ne connaissait qu'indirectement et incomplètement les mémoires de Lobatchevski et ignorait la célèbre dissertation de Riemann, éditée en 1867 seulement, qui donna une vive impulsion à la géométrie non euclidienne. Le mérite de Delbœuf à discerner les bases de la géométrie par la seule critique du système d'Euclide fut donc grand. De nombreux mathématiciens s'accordent à considérer comme une intuition géniale la découverte de la propriété caractéristique de l'espace (euclidien), dans le fait d'admettre la possibilité de figures semblables. Après trente ans de travaux sur la géométrie non euclidienne, des mathématiciens tels que Klein et Lie reconnaissent les deux propriétés indiquées par Delbœuf (l'*homogénéité* et l'*isogénéité*) comme des axiomes fondamentaux de la géométrie.

Dans l'*Essai de logique scientifique,* Delbœuf applique sa méthode critique d'une part à la logique, d'autre part

(1) Rapport du jury chargé de décerner le prix décennal des sciences philosophiques (période 1888-1897).

à la mécanique. Les principes de la logique, dit-il, sont réels ou formels. Les premiers sont au nombre de trois : 1° On peut conclure de la représentation des phénomènes aux phénomènes eux-mêmes ; 2° On peut poser comme identiques les résultats de l'abstraction des différences ; 3° L'enchaînement logique des idées correspond à l'enchaînement réel des choses. Ces principes se déduisent du postulat de la raison, à savoir que la certitude est possible (formule de l'*illusion essentielle*, du fait psychologique naturel et nécessaire, dont il a été question plus haut). — Les principes formels sont le principe de contradiction et celui du tiers exclu, qui se complètent et se déterminent l'un l'autre.

Appliquant ses idées à la mécanique, l'auteur étudie la notion du mouvement et se demande si elle est compatible avec le principe de contradiction ; il arrive à renverser en partie l'ordre traditionnel des catégories et à s'arrêter à celui-ci : espace, force, mouvement, temps, vitesse. Il considère la force comme l'équivalent (mécanique) de la position (géométrique) du point dans l'espace. Le mouvement est la mesure de la force. Le temps est l'unité de mouvement. La vitesse est le rapport du mouvement au temps. L'auteur prétend, avec ces principes, simplifier la mécanique sans nuire à la rigueur de la construction de cette science.

Les idées exposées par Delbœuf dans ce travail soulevèrent des discussions et des critiques. L'auteur reconnut lui-même, plus tard, que sa définition des parallèles (des droites de même direction) et de l'angle de deux droites (la différence de leur direction) manque de clarté, et les démonstrations qui en découlent, de rigueur.

A mentionner encore la *Logique algorithmique* (1), dans laquelle Delbœuf cherche à appliquer à la logique un système de notations qui la rattache à l'arithmétique et à l'algèbre, et lui permette de fournir des solutions sûres et promptes.

Les études de philosophie mathématique ont été, pendant toute la vie de Delbœuf, l'objet de son attention. Il y revient dans quatre études publiées de 1893 à 1895 : *L'espace réel est-il l'espace géométrique euclidien* (2)? *Les nouvelles géométries ont leur point d'attache dans la géométrie euclidienne* (3). *Les postulats réels de la géométrie euclidienne sont à la base des métagéométries* (4). *Axiomes et postulats de la géométrie de l'espace homogène* (5).

Il y soutient cette thèse, discutable mais spécieuse et forte, que les géométries non euclidiennes ne sont pas indépendantes de la géométrie euclidienne et lui empruntent tacitement leurs données primordiales. Il y défend aussi cette opinion, plus paradoxale, mais dérivant naturellement du point de vue où il se place dans ses *Prolégomènes,* que l'espace réel n'est pas l'espace euclidien. Il développe cette idée dans sa note intitulée : *Mégamicros;* mais avant de parler de ce travail, il est nécessaire de faire connaître, tout d'abord, celui qui est intitulé : *La liberté et ses effets mécaniques* (6). *Détermi-*

(1) Liége, Desoer, 1876.
(2) *Revue philosophique,* novembre 1893.
(3) *Ibid.,* avril 1894.
(4) *Ibid.,* août 1894.
(5) *Ibid.,* avril 1895.
(6) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 1881, 3e sér., t. I.

nisme et liberté; la liberté démontrée par la mécanique (1).

Dans ces travaux, Delbœuf se pose en adversaire irréductible du déterminisme. C'est une citation de Laplace, rappelée par Du Bois-Reymond, qui provoque la réfutation de l'auteur. « Une intelligence », avait dit Laplace, « qui, pour un instant donné, connaîtrait toutes les » forces dont la nature est animée et la situation respec- » tive des êtres qui la composent, si d'ailleurs elle était » assez vaste pour soumettre ces données à l'analyse, » embrasserait dans la même formule les mouvements » des plus grands corps de l'univers et ceux du plus » léger atome; rien ne serait incertain pour elle, et » l'avenir comme le passé serait présent à ses yeux. » L'esprit humain offre, dans la perfection qu'il a su » donner à l'astronomie, une faible esquisse de cette » intelligence. »

Si cette théorie, qui constitue le système de l'*harmonie préétablie* de Leibnitz, est vraie, dit Delbœuf, un fatalisme inexorable pèse sur l'univers, la liberté est un vain mot; l'homme, en se croyant libre, est le jouet d'une illusion incompréhensible; il n'y a plus, à proprement parler, de vérité ni de science; toutes les opinions, celles que l'on qualifie d'absurdes aussi bien que celle qui prend la défense du libre arbitre, sont également légitimes; dans ses discours comme dans ses écrits, chacun de nous n'est que le porte-voix du Destin.

Delbœuf examine les arguments qui servent d'appui aux moralistes et à leurs adversaires, les déterministes.

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1882, 3e sér., t. III, et *Revue philosophique*, 1882.

Les uns s'appuient sur le sens intime qui nous assure que nous sommes libres. Les autres, faisant appel au raisonnement, repoussent la liberté parce qu'elle leur paraît en contradiction avec tel ou tel axiome. Les premiers opposent à ceux-ci les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, les droits imprescriptibles de la morale, les enseignements de l'histoire qui font progresser les nations. Les seconds montrent dans le libre arbitre, ou la destruction de la toute-puissance et de l'omniscience divines, ou la négation du principe de causalité, ou le bouleversement des lois immuables de la nature; et la découverte moderne du principe de la conservation de l'énergie et de la tranformation des forces a paru donner à leur thèse un appui considérable.

A cela, les défenseurs du libre arbitre répondent que les affirmations de la conscience ont une certitude supérieure à celles qui dérivent d'une induction, si bien établie qu'elle puisse être; et que, d'ailleurs, nous savons distinguer en nous-mêmes des mouvements libres et des mouvements non libres.

Le sens intime, répliquent les déterministes, est victime d'une illusion parfaitement naturelle. Vous vous croyez libres parce que vous ne voyez pas ce qui vous fait agir.

C'est vous qui êtes aveugles, rétorquent les moralistes. Vous qui ne voulez pas voir que la nature comporte des forces libres, des forces psychiques, immatérielles, capables de se diriger elles-mêmes et aussi d'agir sur les forces matérielles.

Nous pouvons, après cet exposé, nous rendre compte du point de vue auquel va se placer Delbœuf. Partisan de la liberté, certes il l'est, mais il entend recourir pour la

caractériser à d'autres arguments que ceux qui ont été invoqués jusqu'à présent par les moralistes. Ceux-ci, dit-il, pour appuyer leur thèse, devraient sortir du for intérieur, pénétrer dans le domaine des lois naturelles et faire voir qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'existence des forces libres.

Or si Delbœuf admet la liberté, il ne veut pas en faire l'apanage de *forces libres*. Déjà en mécanique le mot *force* est passablement obscur, car la force ne peut s'évaluer que par la quantité de mouvements qu'elle imprime ou qu'elle est capable d'imprimer, et s'individualise par sa direction. Mais la conception d'une force libre, d'une force individuelle qui peut faire varier elle-même son intensité et sa direction, c'est un véritable non-sens. Tout changement de direction, toute variation de vitesse suppose l'intervention d'une force particulière parfaitement déterminée. Quand donc on veut considérer les êtres libres comme des magasins de forces dont ils disposeraient à leur gré, on ne fait que déguiser sous un masque scientifique une absurdité qui n'en devient que plus choquante.

Il n'y a donc pas de forces libres et il ne peut y en avoir dans le sens rigoureux que certains psychologistes voudraient attacher à ces mots. Il est dès lors nécessaire de donner de la liberté une définition strictement mécanique. C'est ce que fait Delbœuf.

La chose, dit-il, était facile du moment qu'on se rendait bien compte de l'antithèse. La proposition fondamentale du déterminisme est la suivante : L'état présent de l'univers et, par conséquent, le mouvement du moindre de ces atomes est la conséquence unique et

nécessaire de l'état immédiatement précédent et la cause suffisante de l'état immédiatement suivant, de telle sorte qu'une intelligence assez vaste pourrait ainsi, d'un seul coup d'œil, embrasser tout le passé et tout l'avenir.

La négation partielle de cette proposition fournit évidemment la définition cherchée : *La liberté est une faculté ou une puissance,* peu importe le mot, *qui engendre des mouvements qui ne sont pas renfermés dans les mouvements immédiatement précédents et qui, par conséquent, ne peuvent se prévoir.*

Une pareille faculté est-elle possible? Oui, dit Delbœuf, pour être libre, dans le sens qui vient d'être défini, il suffit que l'individu ait la faculté de suspendre son action, c'est-à-dire de ne pas répondre immédiatement à l'excitation qui le sollicite et de retarder le moment où il déploiera la force qui est en lui emmagasinée à l'état de tension.

L'individu tire-t-il en cela quelque chose de rien? Nullement. Il se sert du *temps,* source mystérieuse de ce qui a été, de ce qui est et de ce qui doit être. En différant le moment d'agir, il ne met pas au jour de nouvelles forces, seulement il agit sur un univers autrement disposé.

Il y a dans la nature des mouvements qui ne peuvent se prévoir, ce sont les mouvements volontaires des animaux. Le hanneton de Töpfert qui a trempé sa tarière dans l'encre décrit sur le papier d'admirables dessins, il se détourne, changeant d'idée encore, il revient, formant un S. Tous ces mouvements ont pour caractère la discontinuité; il existe donc des puissances dont le mode d'action se caractérise par l'indépendance des effets. Or

la discontinuité ne peut s'expliquer que par la puissance volontaire. La faculté que possède l'individu de retarder le moment de l'action enfante un couple de forces à l'aide duquel les êtres libres accomplissent leurs volontés.

Nous ne pouvons nous dispenser, dit O. Merten (1), de « mettre en relief la supériorité du point de vue auquel » se place M. Delbœuf pour étudier la question du libre » arbitre. Il aborde véritablement de front l'objection » redoutable des déterministes, à laquelle la vieille » psychologie se bornait à opposer la lumière du sens » intime; il fait mieux que l'aborder, il la résout en » montrant que le libre arbitre consiste en un pouvoir » suspensif qui ne crée pas d'énergie nouvelle, mais qui » suffit à sauver la liberté des assauts du déterminisme. » A ce point de vue, l'étude de M. Delbœuf sur le déter- » minisme et la liberté est une leçon sévère à l'adresse » du spiritualisme étroit qui s'enferme dans le sens » intime sans se préoccuper des lois générales qui régis- » sent la matière... Elle trace au spiritualisme nouveau » la voie dans laquelle il doit entrer, s'il ne veut pas » succomber sous les coups de la physiologie ».

Nains et géants est une étude psychophysique dont l'objectif est le même que celui du travail précédent. Delbœuf montre que le travail (P × H) exécuté par un muscle d'un poids donné peut être sensiblement égal chez des animaux de taille différente. Chez les animaux de petite taille, les fibres musculaires sont courtes; H, l'étendue du mouvement, est petit, mais P, le poids

(1) Rapport du jury du Concours décennal des sciences philosophiques (période de 1878 à 1887). M. Merten, rapporteur.

5

soulevé, la *force absolue,* comme on dit en physiologie, est considérable. Chez les animaux de grande taille, H une valeur considérable, mais P, le poids soulevé, est petit. Dans le travail, P × H, exécuté par un petit animal, c'est l'élément P qui l'emporte; dans celui qu'accomplissent les muscles des grands animaux, c'est l'élément H qui prédomine. Un grand animal n'est donc pas l'équivalent d'un petit que l'on verrait au moyen de lunettes grossissantes. Comme le dit Delbœuf : « Le point important est celui-ci : c'est qu'un monde minuscule n'est » pas et ne peut pas être une réduction proportionnelle » d'un monde plus grand. Il y a là une impossibilité que » je ne fais qu'indiquer et qui tient à la constitution » même du temps et de l'espace. »

Cette idée est encore celle que Delbœuf a développée sous une forme humoristique dans son *Mégamicros* (1). Dans son *Exposition du système du monde,* Laplace écrivait : « La loi de l'attraction réciproque au carré de » la distance est celle des émanations qui partent d'un » centre. Elle paraît être la loi de toutes les forces dont » l'action se fait apercevoir à des distances sensibles, » comme on l'a reconnu dans les forces électriques et » magnétiques. Ainsi cette loi, répondant exactement à » tous les phénomènes, doit être regardée, par sa sim- » plicité et par sa généralité, comme rigoureuse. Une de » ses propriétés remarquables est que si les dimensions » de tous les corps de l'univers, leurs distances mutuel- » les et leurs vitesses venaient à croître ou à dimi- » nuer proportionnellement, ils décriraient des courbes

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e sér., t. XXIV.

» entièrement semblables à celles qu'ils décrivent; en
» sorte que l'univers, réduit ainsi successivement jus-
» qu'au plus petit espace imaginable, offrirait toujours
» les mêmes apparences aux observateurs. Ces apparen-
» ces sont, par conséquent, indépendantes des dimensions
» de l'univers, comme, en vertu de la loi de proportion-
» nalité de la force à la vitesse, elles sont indépendantes
» du mouvement qu'il peut avoir dans l'espace. La sim-
» plicité des lois de la nature ne nous permet donc
» d'observer et de connaître que des rapports. »

Delbœuf ne peut se rallier à certaines propositions contenues dans la page de Laplace que nous avons reproduite. Ce sont celles où il est dit que les univers en nombre infini, construits à des échelles différentes. seraient indiscernables; qu'ainsi l'univers, agrandi ou diminué, présenterait toujours les mêmes apparences aux observateurs; que, par conséquent, ces apparences sont indépendantes des dimensions de l'univers, car la simplicité des lois de la nature ne nous permet d'observer et de connaître que des rapports.

Ainsi, dit Delbœuf, en n'envisageant que le Soleil et la Terre, si ce système et tout ce qu'il contient se réduisait de moitié, en dimension linéaire, bien entendu, si la vitesse de la terre dans son orbite devenait également une fois plus petite, les densités du Soleil et de la Terre restant les mêmes aux points homologues, il n'y aurait, d'après le théorème de Laplace, d'autre changement que le changement des dimensions, et un observateur du système ne s'en apercevrait pas. Delbœuf construit une planète hypothétique, entièrement semblable à la Terre, une fois plus petite seulement, mais, à part cela, présen-

tant les mêmes mers, les mêmes continents, les mêmes villes, la même année de 365 jours, etc. Il donne à cette planète le nom fictif de Mars. Un habitant de la Terre, Mégamicros, pendant son sommeil se trouve transporté dans la nouvelle planète; en même temps sa taille est diminuée en conséquence. Il est évident que Mégamicros ne s'apercevra de rien par l'intermédiaire du goût, de l'odorat, non plus que par le toucher, sa main se trouvant adaptée aux objets qu'elle aura à saisir, non plus que par la vue, toutes les unités de mesure ayant été diminuées en conséquence. Il n'en est plus de même du sens de l'effort et de la fatigue. Ainsi les Martiens (c'est ainsi que Delbœuf appelle les habitants de sa planète hypothétique) ont inventé, comme nous, un système métrique. Ils ont divisé un de leurs méridiens en quarante millions de parties égales et ont pris une de ces parties pour unité de longueur et l'ont appelée mètre. Ce mètre ne vaut que cinquante de nos centimètres. Pour mesure de superficie, ils ont pris un carré de 100 mètres de côté et l'ont appelé hectare. Leur mètre carré et leur hectare ne valent que le quart des mesures qui chez nous portent le même nom. Pour avoir une mesure de capacité, ils ont construit un cube d'un décimètre carré de côté et l'ont appelé litre. Leur litre a une contenance huit fois plus petite que notre litre, mais, en volume, leur corps est aussi huit fois aussi petit que notre corps.

Enfin, pour avoir une unité de poids, ils ont pris un litre d'eau distillée et l'ont appelé kilogramme. L'eau distillée a, sur la planète des Martiens, la même densité que sur la Terre, ainsi l'exige l'énoncé du problème. Mais il ne faudrait pas se hâter d'en inférer que leur

kilogramme vaut le huitième du nôtre. Il n'en vaut que le seizième. En effet, la densité de Mars (la planète fictive) étant la même que celle de la Terre, sa masse est proportionnelle à son volume et, par conséquent, elle n'est que le huitième de celle de la Terre. D'un autre côté, le rayon de Mars étant de moitié plus petit, les corps situés à sa surface sont plus rapprochés de son centre de gravité et, par conséquent, pèsent quatre fois davantage que s'ils étaient éloignés à la distance d'un rayon terrestre. D'où il suit que la pesanteur, à la surface de Mars, est la moitié de la pesanteur à la surface de la Terre, et qu'un litre martien d'eau distillée, au lieu de peser un huitième, ne pèsera qu'un seizième de kilogramme. On comprend, en effet, que la masse, pour une même densité, est proportionnelle au volume, tandis que le poids est la masse multipliée par un nouveau facteur, la gravité, qui n'est pas, sur Mars, la même que sur la Terre.

Ainsi, Mégamicros, en s'éveillant, ne s'aperçoit pas, à la simple vue, du changement survenu pendant son sommeil, mais il se rend à son lavabo, soulève son pot à eau qui contient par exemple deux litres martiens. Sur la Terre, deux litres, représentant deux kilogrammes, exigeaient un certain effort pour être élevés, supposons à 30 centimètres. Mais sur Mars, ces deux litres ne pèsent plus que 2 kilogrammes martiens, c'est-à-dire, en mesures terrestres, 125 grammes ou seize fois moins. De plus, il ne doit pas les élever à une hauteur de 30 centimètres, mais de 15 centimètres seulement, sa taille étant diminuée de moitié, de sorte que le travail est réduit à un trente-deuxième. D'autre part, sa force,

qui est proportionnelle au volume ou à la masse de ses muscles, n'est réduite qu'au huitième. Par conséquent, toute proportion gardée, il doit faire un effort quatre fois moindre; son pot à eau lui fait l'effet d'être devenu extraordinairement léger, ses habits également.

Si Mégamicros s'était habitué à soulever des haltères, et s'il soulevait sur la terre un poids de 50 kilogrammes au-dessus de sa tête, il peut actuellement jongler avec des haltères de 200 kilogrammes. De même en montant l'escalier, il peut monter les marches quatre à quatre. Son énergie musculaire est, il est vrai, en proportion de son volume, réduite au huitième, mais son poids est réduit au seizième, et il doit s'élever une fois moins haut; il sautera beaucoup plus haut qu'auparavant. Les chutes sont devenues inoffensives; son enfant tombera du premier étage sans se faire de mal, etc., etc. Delbœuf développe ce thème longuement et conclut :

« La loi de Laplace est vraie mécaniquement — nous » devons l'admettre — dans les limites strictes de son » énoncé. Mais elle est fausse à coup sûr dans les consé- » quences psychiques que Laplace en tire, et les plus » simples phénomènes d'élasticité ont mis cette fausseté » en évidence. Si cependant la loi d'attraction univer- » selle était seule à rendre raison de toute espèce de » manifestations, tant psychiques que physiques, en » d'autres termes, si, dans l'univers, il n'y avait que des » atomes matériels situés à des distances sensibles et » s'attirant en raison de leurs masses et réciproquement » aux carrés de leurs distances, la conclusion de Laplace » serait inattaquable : un observateur ne pourrait pas » s'apercevoir d'une diminution ou d'une augmentation

» dans les dimensions de l'univers. Mais pourquoi?
» Parce qu'il n'y aurait plus d'*observateur*. Or, comme je
» crois l'avoir démontré, du moment qu'il y aura un
» observateur, il s'apercevra du changement; et s'il s'en
» aperçoit, c'est que, sans doute, la *faculté d'observation*
» échappe — avec d'autres — à la loi de l'attraction
» universelle; c'est qu'elle ne dépend pas uniquement
» de la masse des atomes et de leurs distances. Elle est
» la même chez la fourmi que chez l'éléphant. Dernière
» conclusion : Si toutes ces déductions sont exactes,
» l'espace réel est différent de l'espace géométrique et
» les dimensions de l'univers sont absolues. »

Georges Lechalas (1) présentait à la théorie de Delbœuf les objections suivantes : « Les corps minorés de Delbœuf
» sont composés d'une manière identique à la nôtre,
» c'est-à-dire que leurs éléments n'ont pas été *minorés*
» mais réduits en nombre. Or, il est bien clair que
» lorsque nous supposons un monde identique au nôtre,
» sauf quant à l'échelle, nous posons cette condition de
» la façon la plus absolue, l'appliquant aux molécules
» qui composent ce corps aussi bien qu'à l'enveloppe
» générale de ce corps... Ce n'est donc point le problème
» des mondes semblables qu'a étudié M. Delbœuf, mais,
» en le généralisant un peu, celui des objets semblables
» familier à tous les techniciens. »

Delbœuf répondait : « Dans *Mégamicros* j'écrivais :
» Au point de vue de la géométrie, la cellule, la molé-
» cule, l'atome sont des univers encore indéfiniment
» divisibles et, partant, capables de contenir dans leurs

(1) *Revue philosophique*, 1894.

» limites toutes les figures imaginables, tandis qu'au
» point de vue chimique ou philosophique, ce sont des
» quantités absolues, non réductibles dans leur espèce. »

***

Le rapport du jury du prix décennal pour la période 1888-1897 émet les considérations suivantes, qui nous paraissent caractériser, d'une façon très juste et très heureuse, le mérite des travaux de Delbœuf : « Des
» mathématiciens éminents ont apprécié avec une grande
» sévérité les travaux de géométrie de Delbœuf; d'autres
» les ont au contraire considérés avec faveur; c'est que
» ceux-ci et ceux-là professent sur les bases de la
» géométrie et les métagéométries des idées fort diffé-
» rentes... Il ne s'agit pas, au surplus, de savoir dans quel
» camp se trouve la vérité absolue, mais bien de consi-
» dérer si Delbœuf a exprimé des idées originales, dont
» la discussion a servi et servira aux progrès de la
» science mathématique, s'il les a exposées avec préci-
» sion et logique, si elles ont une véritable portée philo-
» sophique. Il nous paraît impossible de ne pas répondre
» affirmativement à ces questions. Delbœuf a été, dans la
» philosophie des mathématiques comme dans les autres
» domaines où son activité s'est exercée, un remueur
» d'idées, aimant à ébranler les opinions reçues, à
» découvrir des vues nouvelles, souvent exactes, parfois
» erronées, toujours ingénieuses. Ses travaux géomé-
» triques sont d'un philosophe et d'un savant. »

Les mathématiques et le transformisme. Une loi mathé-

matique applicable à la théorie du transformisme (1). — La *loi mathématique de Delbœuf applicable au transformisme* peut être formulée de la façon suivante. Si, dans la série des générations successives d'une espèce animale, il y a, à chaque génération, un nombre, si petit qu'il soit, d'individus ayant dévié du type paternel et en constituant une variété, et si, à chaque génération, les descendants se multiplient d'après la même loi, c'est-à-dire donnent la même proportion d'individus déviés, la variété constituant la déviation finira par devenir prépondérante et envahira l'espèce tout entière.

Supposons, par exemple, que, dans une population blanche, il existe une cause de variation qui, à chaque génération, fasse apparaître un enfant nègre pour quatre-vingt-dix-neuf enfants blancs, Delbœuf démontre, par le calcul, qu'au bout d'un certain nombre de générations, toute la population sera devenue nègre. En effet, à chaque génération s'introduit un centième nouveau de sang nègre, s'ajoutant à l'influence héréditaire de un centième de sang nègre provenant des générations précédentes. Chaque génération s'enrichit donc en sang nègre par rapport à la génération précédente : le sang nègre doit faire tache d'huile.

Une cause constante de variations, si faible qu'elle soit, agissant à travers une longue suite de générations, finit par faire que les individus variés l'emportent en nombre sur les individus qui ont conservé le type primitif.

Cette *loi mathématique* fut très favorablement accueillie par certains transformistes. M. Giard, dans ses savantes

(1) *Revue scientifique*, janvier 1877 (analyse de M. L. Fredericq).

leçons publiées dans la *Revue scientifique,* y a fait allusion à différentes reprises en la qualifiant de *loi* Delboeuf.

M. G. Sorel (1), au contraire, critique vivement l'application des raisonnements déductifs et du calcul algébrique dans une matière qui ne devrait relever que de l'expérience et de l'induction. M. Delbœuf « a pris des » bases arbitraires, choisies avec beaucoup de sagacité, » en vue d'obtenir des résultats déterminés. Il ne nous » a rien appris : car nous sommes encore plus incapables » de vérifier les principes que les conséquences. C'est » ce qui arrive presque toujours quand on raisonne par » syllogisme : les prémisses sont plus difficiles à prouver » que le résultat. »

Une loi mathématique applicable à la dégénérescence qui affecte les Infusoires ciliés à la suite de fissiparités constamment répétées (2). — Dans cet article, Delbœuf applique sa loi mathématique à l'explication de la dégénérescence qui affecte les Infusoires ciliés, à la suite de fissiparités répétées. Il a été provoqué par les recherches de Maupas, résumées ci-après dans l'analyse du travail : *Pourquoi mourons-nous?*

La matière brute et la matière vivante, étude sur l'origine de la vie et de la mort (3). — Le savant rapport du jury décennal des sciences philosophiques (1878-1887),

(1) *A propos des lois mathématiques de M. Delbœuf* (Revue scientifique, du 9 avril 1892, pp. 461-464).

(2) *Revue scientifique,* mars 1891.

(3) Paris, Alcan, 1887. Extrait en grande partie de la *Revue philosophique.*

rédigé par O. Merten, donne à l'œuvre de Delbœuf l'appréciation suivante. Nous ne pouvons faire mieux que de la reproduire en entier. Delbœuf résume lui-même ses thèses dans les termes suivants :

« Les propriétés des atomes ne sont pas immuables ;

» Elles ne leur sont pas inhérentes, mais elles leur » sont, partiellement au moins, venues du dehors;

» La matière non vivante ne peut engendrer la vie ni, » par conséquent, la sensibilité et la pensée; les orga- » nismes ne sont pas des combinaisons assimilables à la » matière brute ;

» L'univers n'est pas soumis à des lois fatales, et, s'il » recommençait *ab ovo,* il n'est nullement dit qu'il » repasserait par les mêmes phases ; les lois dites fatales » sont les résidus d'actes primitivement libres; l'intel- » ligence, sœur inséparable de la sensibilité et de la » liberté, est le véritable démiurge.

» A l'appui de la première thèse, M. Delbœuf fait » remarquer que tout ce qui se produit a une cause et » doit se tirer de quelque chose qui est détruit par cela » même. La force, en se transformant, perd une partie » de sa transformabilité disponible. Tel est le principe » de la fixation de la force déjà exposé par lui dans un » ouvrage précédent. La matière tend donc vers la stabi- » lité ; le mobile se transforme en fixe, le virtuel en » acte, le possible en fait. Les éléments matériels n'ont » donc pas des propriétés immuables.

» Quant à la seconde thèse, une propriété déterminée » d'un corps, dit M. Delbœuf, ne se montre qu'à deux » conditions, à savoir : qu'il soit placé dans un certain » milieu et qu'il soit mis dans un certain état. Les pro-

» priétés observables des corps ne leur appartiennent
» donc pas entièrement en propre, mais leur sont atta-
» chées en partie par le travail de la communauté.

» La matière non vivante, dit-il enfin dans la troisième
» thèse, ne peut engendrer la vie. Du repos on ne tire
» pas le mouvement, ni de l'homogène l'hétérogène, ni
» de l'obscurité la lumière, ni de la mort la vie. Au lieu
» de soutenir, comme Claude Bernard, que la vie n'est
» qu'une modalité des phénomènes généraux de la
» nature, il faut regarder la chimie inorganique comme
» un cas particulier de la chimie vivante. Les corps
» vivants en empruntant des éléments au monde exté-
» rieur, ne font que reprendre leur bien, leur produit.

» Nous ne nous appesantirons pas sur le corps de
» l'ouvrage qui est consacré à une étude presque exclu-
» sivement physiologique sur la vie, la nutrition, la
» naissance et la mort, et nous aborderons les *Considé-
» rations générales,* où l'auteur développe la quatrième
» des thèses rapportées plus haut.

» Puisque l'univers, dit M. Delbœuf, marche de l'insta-
» ble vers le stable, et que le stable ne redevient pas
» de lui-même instable, nous devons nous représenter
» les éléments primordiaux qui l'ont constitué comme
» ayant dû être essentiellement instables. Les instables
» sont des éléments qui restent indépendants et ne
» s'unissent que pour se désunir aussitôt après. Ils ont
» en eux-mêmes un principe d'action, un principe de
» mouvement; seulement ils n'ont pas de direction. Ils
» sont donc libres. Être libre, c'est simplement suspen-
» dre sa réponse à la sollicitation. Ce qui est libre peut
» attendre une sollicitation plus forte et dont il fixe lui-

» même le degré de force. L'univers, qui renferme des
» êtres libres, n'est donc pas soumis à des lois fatales.
» Le positivisme se compromet lorsqu'il affirme que
» nos facultés supérieures sont dues à un arrangement
» de molécules en soi intelligentes et insensibles.

» Les éléments primordiaux de l'univers sont donc
» doués de sensibilité, d'intelligence et de liberté. Dans
» le principe, ils vivent d'une vie latente et indépendante,
» leur liberté n'a aucune résistance à vaincre. Immé-
» diatement après leur naissance, les éléments s'entre-
» choquèrent et, affectés dans leur sensibilité, ils appli-
» quèrent leur intelligence et leur liberté à fuir les
» heurts désagréables, à rechercher les rencontres
» agréables. Ainsi se créèrent les affinités et les répu-
» gnances. Les éléments eurent des désirs et des craintes
» et acquirent des habitudes qui devinrent ce que nous
» appelons leurs lois. Celles-ci sont les résidus d'actes
» primitivement libres. Des alliances se conclurent, et
» l'infinie variété primitive d'une infinité de choses diffé-
» rant l'une de l'autre de quantités infinitésimales fit
» place à des groupements de substances susceptibles de
» s'organiser. C'est ainsi qu'apparurent dans le monde
» les toutes premières molécules organisées, qui se
» groupèrent à leur tour; la liberté, la sensibilité, l'intel-
» ligence se concentrèrent de plus en plus dans des
» agglomérations spéciales. Chaque membre de la com-
» munauté concentra ses aptitudes sur une fonction
» déterminée, et les libertés et les consciences molécu-
» laires se fondirent en des libertés et des consciences
» composées. L'univers vit donc se former peu à peu
» des agrégats où les éléments primordiaux, renonçant

» en partie à leur existence propre, concoururent à
» donner à l'ensemble une indépendance plus grande et
» une vie plus intense.

» De cette façon se manifestèrent dans l'univers deux
» ordres d'existences, des existences à phénomènes
» complexes et des existences à phénomènes simples,
» celles-là de plus en plus libres, celles-ci de plus en
» plus mécaniques et esclaves. Une vaste hiérarchie
» s'établit. La plante, pour s'épanouir, sépare le carbone
» de l'oxygène, les animaux profitent de la séparation
» de ces deux corps pour les réunir de nouveau dans
» leur sang. L'homme apparaît ensuite, qui détruit ou
» domestique les espèces animales ou végétales. Le
» monde se meut ainsi vers la pensée, parce que tout
» ce qu'il renferme est mis et continue à se mettre au
» service de la pensée. Celle-ci poursuit sa route jusqu'au
» jour où elle aura reconquis, par la science, l'univers
» qui est son œuvre. Elle saura alors d'une manière
» explicite que c'est l'intelligence qui est le véritable
» démiurge. »

Certes, la conception de Delbœuf est grandiose, comme le dit M. Merten, mais elle est aussi des plus discutables. Delbœuf nage ici en pleine abstraction, et le savant rapporteur précité énumère avec justesse et compétence les objections graves que fait naître à l'esprit la théorie de l'auteur (1).

D'un autre côté, M. Léon Fredericq relève dans ce travail un certain nombre de faits particuliers, cités par Delbœuf à l'appui de sa thèse et qui sont inexacts ou

(1) Même rapport, pp. 31 et suiv.

douteux. Par exemple : ce qu'il dit de l'impossibilité d'obtenir par synthèse directe une substance instable, de l'action de la salive sur les graisses, de l'origine organique du diamant et de sa phosphorescence, de la stabilité relative du bois et de la fécule, de la durée de la vie des neutres chez les fourmis et les abeilles, etc.

A ce travail se rattachent les deux articles publiés dans la *Revue philosophique* (1) sous le titre de : *Pourquoi mourons-nous?*

Maupas a constaté que les Infusoires, lorsqu'ils se multiplient exclusivement par fissiparité, finissent par être atteints d'une dégénérescence qu'il appelle *sénile.* Chez les *Stylonichies*, par exemple, cette dégénérescence apparait, à l'état sporadique, vers la centième génération; vers la deux centième, elle attaque un nombre d'individus de plus en plus grand; elle se généralise enfin vers la deux cent trentième à la deux cent quarantième génération, à partir de laquelle tous les individus en sont affectés. La mort et l'extinction de ce cycle de générations devient alors inévitable, dans un délai plus ou moins long.

Vers la cent trentième génération apparaissent des individus, de taille un peu diminuée, capables de se conjuguer : des individus sexués pourrait-on dire, si la différenciation entre deux sexes pouvait être constatée. La conjugaison consiste dans l'accolement momentané de deux individus qui échangent un segment de leur petit noyau ou *micronucleus;* un autre noyau plus gros, le *macronucleus*, n'intervenant pas dans la conjugaison

(1) *Revue philosophique.* Paris, 1891, pp. 225 et 408.

et présidant essentiellement aux fonctions de la vie de nutrition. L'organisme nouveau formé par la conjugaison est régénéré, c'est-à-dire qu'il peut recommencer le cycle possible de générations agames, jusqu'à l'épuisement fatal. De plus, l'Infusoire n'arrive à maturité, à l'état de puberté en quelque sorte, qu'après un certain nombre de générations agames (vers la cent trentième); mais si on laisse ces dernières se poursuivre, les individus résultants manifestent un éloignement de plus en plus prononcé pour la conjugaison; les unions, quand elles ont lieu, sont de moins en moins heureuses; vers la deux cent trentième génération, elles sont généralement stériles; plus loin encore, les individus s'atrophient et ne cherchent plus à se conjuguer.

Ainsi donc, contrairement à l'opinion de Weismann, les Protozoaires ne sont pas immortels, puisqu'ils ne peuvent se diviser indéfiniment, et l'abîme infranchissable qui semblait exister entre les Protozoaires immortels et les Métazoaires mortels est comblé par les recherches de Maupas. Les uns et les autres ne sont immortels que dans l'espèce. Chez les uns comme chez les autres, l'organisme, dans sa nature essentielle, n'est qu'un mécanisme qui, comme tous les mécanismes, se détériore et s'use par le jeu même de ses fonctions.

La bipartition répétée est la cause de la sénescence ou, comme Delbœuf l'appelle, de la déséquilibration. C'est un cas particulier de sa loi mathématique applicable au transformisme (1). Du moment qu'une cause constante fait varier un type dans une proportion aussi faible que

(1) Voyez ci-dessus, p. 67.

l'on veut, les variations finissent par lui disputer victorieusement la place. Dès la première bipartition, il y a déjà une différence entre le progéniteur et ses produits; il y a aussi une certaine opposition entre ces derniers; la différence doit donc aller en s'accentuant pour aboutir à la sexualité.

Le rajeunissement des Infusoires est un phénomène analogue à la fécondation de l'œuf par le spermatozoïde. L'assimilation serait tout à fait juste si l'œuf et le spermatozoïde étaient tous deux hermaphrodites et contenaient, le premier, un spermatozoïde, le second, un ovule susceptibles de se féconder de leur côté. C'est peut-être ce qui a lieu, seulement, ce second spermatozoïde et ce second œuf seraient à l'état atrophique et seraient rejetés plus tard comme inutiles.

Les *Stylonichies* font choix de l'individu avec lequel elles se conjugueront; l'intelligence est ainsi le facteur indispensable de la pérennité des races. Que l'on sépare les Stylonichies, deux par deux, au lieu de leur laisser le champ libre et que l'on compte le nombre de conjugaisons, Delbœuf est persuadé que ce nombre sera très réduit, parce que ce sera le hasard qui aura ménagé les rapprochements et qu'il y aura peu de chance que l'on ait réuni des futurs assortis.

S'appuyant sur l'adage bien connu : *Omne vivum ex vivo*, Delbœuf repousse la théorie biologique d'après laquelle les êtres vivants dériveraient d'un protoplasme albuminoïde contractile dont les mouvements, d'abord réflexes, se diversifièrent en se compliquant pour former des organismes graduellement doués de sensibilité, puis de volonté, enfin de conscience et de liberté. Cette

théorie, dit-il, exige au début la génération spontanée. Le défaut de cette conception métaphysique provient de l'opposition que l'on a mise entre le règne minéral et les règnes vivants. Aussi Delbœuf cherche-t-il à faire disparaître cette opposition. Voici l'exposition de sa cosmogonie : « Voulons-nous imaginer l'univers à sa naissance » hypothétique? Rien que des atomes, vivants, sensibles, » doués de volonté et de liberté, c'est-à-dire se mouvant » en sachant qu'ils se meuvent ou, plus exactement, » suspendant leur mouvement en sachant qu'ils le » suspendent. D'abord des unions fortuites et fugitives, » qui entrèrent en lutte les unes avec les autres ; et puis, » alors comme aujourd'hui, les plus intelligentes se » maintenant le plus longtemps, jusqu'à ce que, entrant » à leur tour en lutte avec de plus intelligentes encore, » qui persistèrent, elles-mêmes disparurent pour tou- » jours.....

» Si cette cosmogonie est le rebours de la cosmogonie » courante, le transformisme qui en découle est aussi le » rebours du transformisme orthodoxe. Ce n'est point » par un petit nombre d'espèces que les règnes végétal » et animal ont fait ici-bas leur apparition, si toutefois ce » mot apparition est bien exact. Au contraire, les espèces » ont été innombrables, aussi nombreuses que les indi- » vidus. Mais, de ces individus, les uns donnèrent une » descendance destinée à disparaître, les autres une » descendance destinée à survivre. »

Pour ce qui concerne les causes de la mort, Delbœuf les trouve dans *la précipitation des organes vers l'inorganique*. Le dépérissement de la matière vivante est d'une nature spéciale, il est dû à des lois physiques et chi-

miques que l'auteur a cherché à mettre en évidence et qui exigent que les substances organisées se stabilisent, qu'elles se transforment de plus en plus en matière homogène organique, puis en matière brute.

***

Ce travail de Delbœuf, comme le précédent, est une œuvre de spéculation pure. L'auteur nage en plein *platonisme* et fait assez bon marché de la science positive. « Le savant », dit-il (page 253), « doit se mettre en garde » contre ce sophisme, cause de tant d'erreurs, que ce » qu'on ne voit pas n'existe pas. »

Nous ne croyons pas, pour notre part, qu'aucun savant ait jamais déclaré que ce qu'on ne voit pas n'existe pas, attendu que tous les jours la science s'enrichit d'observations nouvelles; autant vaudrait dire que nous connaissons la science tout entière. Ce que beaucoup de savants refusent de faire, c'est de chercher des conclusions et des théories en dehors des observations positives de la science. Nous ne voyons pas où est là le sophisme. Par contre, nous le découvrons très bien dans la proposition inverse de la précédente et que l'on peut énoncer : *ce que l'on ne voit pas existe* ou bien, moins rigoureusement : nous pouvons rétablir par la pensée ce que l'observation ne nous fait pas connaître. De ce point de vue, le champ qui s'étend devant nous est très vaste et *chacun peut le peupler* à sa manière.

Travaux sur la physiologie des sensations (psychophysique) (1).

Une partie importante des travaux de Delbœuf dans le domaine de la psychophysique a été exécutée de 1864 à 1866, pendant son séjour à l'Université de Gand. L'illustre physicien Joseph Plateau, avec lequel Delbœuf s'était lié dès son arrivée à Gand, s'occupait depuis longtemps de recherches analogues sur les sensations optiques; il est probable que l'impulsion première de ces travaux de Delbœuf est venue de Plateau. Une partie des méthodes expérimentales employées par Delbœuf, notamment l'idée d'utiliser l'égalité des contrastes lumineux pour la vérification expérimentale de la formule de Fechner, est empruntée à J. Plateau. Toutefois Delbœuf ne peut être considéré comme un simple disciple du physicien de Gand. C'est, du reste, ce que ce dernier constatait lui-même lorsqu'il écrivait, à propos du mémoire de Delbœuf sur la *Mesure des sensations* (2) :

« L'idée du travail de M. Delbœuf lui appartient en » propre, et ce n'est que lorsqu'il m'eut fait part de ses

(1) L'analyse des travaux mentionnés dans ce chapitre est entièrement de la plume de M. Fredericq.

(2) Un mot par M. J. Plateau au sujet du mémoire présenté par M. Delbœuf et intitulé : *Étude psychophysique. Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue* (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e sér., t. XXXIV, pp. 141-142).

» projets sur la question que je lui communiquai une
» partie des idées développées dans ma note. Il rapporte
» d'ailleurs avec exactitude dans son travail ce qui me
» revient. »

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que Delbœuf, chargé de l'enseignement de la psychologie à l'Université de Gand, fut conduit tout naturellement à étudier les travaux de l'école psychophysique allemande. Le remarquable livre de Wundt (*Menschen und Thierseele*), dont il prit connaissance à ce moment, n'a peut-être pas été étranger à la direction nouvelle imprimée à ses études pendant son séjour à Gand.

Le premier travail de Delbœuf sur la physiologie des sensations fut présenté à la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique le 14 janvier 1865 et inséré dans le *Bulletin* du 4 février (tome XIX, 2e série), sous le titre : *Note sur certaines illusions d'optique, essai d'une théorie psychophysique de la manière dont l'œil apprécie les distances et les angles.*

L'auteur s'occupe de la *Pseudoscopie de Zöllner* (lignes droites parallèles, semblant perdre leur parallélisme, lorsqu'on les coupe par un système convenable d'obliques) et de quelques illusions analogues dont plusieurs avaient été signalées par Aug. Kundt.

Le principe général qui lui sert de guide pour expliquer ces illusions, c'est que l'œil juge des angles et des longueurs par le sentiment instinctif de l'effort musculaire qu'il doit effectuer pour aller d'un point à un autre de l'objet ; il faut aussi tenir compte du fait qu'une partie de l'effort est dépensée dans les passages du repos au mouvement et du mouvement au repos.

Ce sont ces variations de nos sensations musculaires qui nous font juger des variations de l'étendue.

Cela posé, on comprend que toute cause qui tend à augmenter gratuitement la fatigue doit faire juger plus grande l'étendue à mesurer. Les muscles droits internes et externes de l'œil sont plus forts que les muscles droits supérieur et inférieur. Il suit de là que l'effort pour mesurer une longueur horizontale est moindre que l'effort nécessaire pour mesurer cette même longueur placée verticalement, et la ligne verticale paraîtra plus longue que la ligne horizontale.

De même, deux figures égales, deux cercles ou deux droites, placées immédiatement l'une au-dessus de l'autre, ne seront pas jugées égales. La figure supérieure semblera manifestement plus grande que l'inférieure. Delbœuf explique ce fait en admettant que le muscle droit supérieur de l'œil est plus faible que le muscle droit inférieur. De plus, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les muscles de l'œil éprouvent une certaine fatigue en passant de l'état de repos à celui de mouvement et vice versa; cet effort supplémentaire a pour effet d'augmenter le travail des muscles de l'œil d'une quantité qui est la même, quelle que soit la longueur à mesurer. Une droite d'une longueur A sera de ce fait allongée en apparence de la même quantité m qu'une droite plus longue 2A. Le rapport entre les deux droites, qui est en réalité $\frac{A}{2A}$, c'est-à-dire $\frac{1}{2}$, deviendra en apparence $\frac{A+m}{2A+m}$, c'est-à-dire que la petite droite A nous paraîtra plus grande que la moitié de la grande 2A. S'agit-il de comparer deux angles dont l'un est obtus et

l'autre aigu, l'œil agrandit chacun d'eux d'une petite quantité, ce qui fait apparaître le premier comparativement plus petit, et le second comparativement plus grand. M. Delbœuf donne un grand nombre d'exemples de pseudoscopies; il les analyse par le même principe général qu'il formule, en terminant, de la façon suivante :

« L'œil établit une augmentation d'écart constante entre deux points, quelle qu'en soit la distance, et entre les deux côtés d'un angle, quelle qu'en soit la grandeur.

» COROLLAIRE. Quand il compare les deux parties d'une droite ou d'un angle, étant tenu compte de l'augmentation précitée, il agrandit la petite aux dépens de la plus grande.

» Il existe un sens des formes de l'étendue, qu'on pourrait appeler le sens géométrique, et qui n'est autre que le sens musculaire. Il est servi par divers instruments plus ou moins parfaits : il emploie, si nous pouvons ainsi parler, des compas plus ou moins précis, à savoir les parties mobiles du corps . . . . . . le tronc, les jambes, les bras, les mains . . . Enfin l'œil, grâce à sa forme sphéroïdale, à la disposition symétrique des muscles qui le font mouvoir, est un instrument sans égal et d'une sensibilité exquise. »

Seconde note sur de nouvelles illusions d'optique. Essai d'une théorie psychophysique de la manière dont l'œil apprécie les grandeurs (1). — Cette note se rapporte également à la fausse appréciation que l'œil fait de certaines figures tracées.

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e sér., t. XX, p. 70.

« Les figures se composent soit de deux larges anneaux noirs placés l'un près de l'autre sur le même fond blanc, soit de deux larges anneaux blancs placés aussi l'un près de l'autre sur le même fond noir, et l'expérience consiste à comparer, dans chacune de ces figures, le diamètre extérieur de l'un des anneaux avec le diamètre intérieur de l'autre. Les deux anneaux de chaque figure sont tracés avec des dimensions relatives telles que les différents observateurs jugent, en moyenne, les diamètres comparés égaux entre eux; or, dans la première figure, les diamètres réels sont à peu près comme 3 à 4, dans la seconde, comme 4 à 5.

» Delbœuf essaie d'expliquer cette singulière illusion à l'aide d'une théorie fondée encore sur le sentiment de l'effort musculaire des yeux, théorie qu'il appuie sur d'ingénieux arguments (1). »

Sur une illusion d'optique (2). — Dans ce travail, Delbœuf essaie de donner une nouvelle explication d'une illusion d'optique signalée l'année précédente par Franz Brentano, dans la *Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnesorgane* (31 mai 1892).

Si l'on tire deux lignes droites égales à quelque distance l'une de l'autre, et qu'à leurs extrémités on place deux angles en sens inverse, comme le montrent

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e sér., t. XX. Rapport de M. Plateau, p. 6.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e sér., t XXIV (*Revue scientifique*, t. LI, 25 février 1893). — Voir aussi l'analyse de VON KRIES, dans *Jahresber. der Physiol. de Hermann*, 1893, t. II, p. 162.

les figures 1 et 2, elles cessent de paraître égales; celle qui a ses angles tournés en dedans (fig. 2) est devenue en apparence notablement plus petite, celle qui a ses angles tournés en dehors (fig. 1), notablement plus grande.



Fig. 1 du mémoire de Delbœuf.



Fig. 2 du mémoire de Delbœuf.

Pour M. Brentano, l'explication repose sur cette loi, bien connue, que, dans la comparaison des angles, nous tendons à exagérer la valeur des angles aigus et à amoindrir celle des angles obtus. Ainsi, les traits obliques formant les angles aigus de la figure 2 viennent troubler notre jugement sur la position du sommet de l'angle aigu. Nous agrandissons cet angle aigu, c'est-à-dire que nous imprimons une torsion aux deux petits traits obliques (côtés de l'angle), de manière à leur accorder une position qui rapproche le sommet de l'angle dans la direction du milieu de la grande ligne droite.

Delbœuf rejette cette explication. Il admet que l'illusion est due à l'attraction que les figures, quelle qu'en soit la forme, disposées aux extrémités des distances à mesurer, exercent sur l'œil. Parmi les variantes qu'il figure à l'appui de sa manière de voir, je reproduis ici sa figure 29.



Fig. 29 du mémoire Delbœuf.

Ici les angles sont disposés « en sens inverse de ceux des figures types ». « C'est là une preuve irréfragable que leur qualité d'aigu ou d'obtus n'a rien à voir.



Fig. 35 du mémoire Delbœuf.

» Enfin, dans la figure 35, l'effet est, je crois, au maxi-

mum, parce que la volonté qui commande à l'œil de mesurer et de comparer la plus grande distance entre les deux cercles de gauche et la plus petite entre les deux cercles de droite ne parvient pas à s'en faire obéir.

» Telle est l'hypothèse que je crois pouvoir substituer à celle de M. Brentano.

» Si elle est juste, il s'ensuit que l'œil, sauf dans le cas de figure régulière, ne peut se faire une idée adéquate du plus simple des polygones, un triangle par exemple. Car, outre la déformation qu'il fait éprouver aux angles, il ne juge pas exactement de la position des sommets, puisque chacun d'eux est tiré inégalement par les deux autres. » (Delbœuf, *loc. cit.*)

Cette explication et les considérations qui l'accompagnent ont été critiquées par Brentano (1), par Guge (2) et par Ch. Brunot (3).

Au reste, l'explication de Ch. Brunot ne diffère pas beaucoup de celle de Delbœuf. « Pour juger de la distance moyenne de deux objets, dit Brunot, l'œil prend instinctivement la distance des centres de figure de ces deux objets, et ce qu'il compare, ce sont les distances de ces centres de figure. »

(1) *Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnesorgane*, 1893, t. VI, p. 1.

(2) *Revue scientifique*, 1893, t. LII, p. 593.

(3) *Ibidem*, p. 210. — Voir également Jastrow, *Revue scientifique*, 26 novembre 1892.

Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique (1). — On sait que la gamme diatonique majeure, ou gamme majeure correcte, comporte sept tons : *ut, ré, mi, fa, sol, la, si,* dans l'intervalle de l'octave compris entre *ut* de n vibrations et *ut* de 2^n vibrations, et choisis de telle sorte que les rapports de leurs nombres de vibrations avec le nombre de vibration de ut^n soient relativement simples :

$$\begin{aligned} ut &: ré = 8 : 9 \\ ut &: mi = 4 : 5 \\ ut &: fa = 3 : 4 \\ ut &: sol = 2 : 3 \\ ut &: la = 3 : 5 \\ ut &: si = 8 : 15 \\ ut^n &: ut^{2n} = 1 : 2. \end{aligned}$$

Les rapports 1 : 2 ($ut^n : ut^{2n}$, octave), 2 : 3 (*ut* : *sol*, quinte), 3 : 4 (*ut* : *fa*, quarte), 4 : 5 (*ut* : *mi*, tierce majeure) et 3 : 5 (*ut* : *la*, sixte majeure) sont les plus simples possibles. Les rapports 8 : 9 (*ut* : *ré*, seconde) et 8 : 15 (*ut* : *si*, septième) laissent seuls un peu à désirer au point de vue de la simplicité.

Les intervalles entre deux notes consécutives, c'est-à-dire les rapports entre leurs nombres de vibrations, sont aussi relativement simples et représentés par $\frac{9}{8}$ (*ton majeur*), par $\frac{10}{9}$ (*ton mineur*), ou par $\frac{16}{15}$ (*demi-ton*) comme l'indique le tableau suivant :

$$ut \,\frac{9}{8}\, ré \,\frac{10}{9}\, mi \,\frac{16}{15}\, fa \,\frac{9}{8}\, sol \,\frac{10}{9}\, la \,\frac{9}{8}\, si \,\frac{16}{15}\, ut.$$

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e sér., t. XXI, p. 339.

Dans la gamme tempérée, on a légèrement altéré tous les intervalles, sauf celui de l'octave, de manière à faire disparaître la différence entre le ton majeur $\frac{9}{8}$ (*ut* : *ré*, *fa* : *sol* et *la* : *si*) et le ton mineur $\frac{10}{9}$ (*ré* : *mi* et *sol* : *la*). De plus, l'intervalle *mi* : *fa* et *si* : *ut* représenté par $\frac{16}{15}$ et connu sous le nom de demi-ton a été également altéré légèrement, de manière à devenir exactement la moitié du ton entier. Enfin, on a intercalé une note supplémentaire au milieu de chaque intervalle d'un ton entier, c'est-à-dire entre *ut-ré, ré-mi, fa-sol, sol-la* et *la-si*. On obtient ainsi une succession de douze sons de ut^{n} à ut^{2n}, séparés par des intervalles d'un demi-ton, tous égaux entre eux. Les nombres de vibrations de ces douze sons constituent une progression géométrique dont la raison est

$$\sqrt[12]{2}.$$

Pour la construction de la gamme tempérée, on a donc divisé arbitrairement l'intervalle de l'octave en douze intervalles égaux. Il se trouve que six des sons ainsi obtenus coïncident, à peu de chose près, avec les sons *ré, mi, fa, sol, la, si* de la gamme correcte, l'intervalle ut^{n}—ut^{2n} étant absolument correct. L'avantage de la gamme tempérée est de permettre toutes les transpositions avec un nombre de sons fixes relativement restreint (douze par octave).

Delbœuf construit sa gamme par un procédé qu'il considère comme plus rationnel et dont nous allons essayer de donner une idée, en simplifiant un peu la forme mathématique de son raisonnement.

Dans l'intervalle de l'octave, entre *ut*^{n} et *ut*^{2n}, il commence par intercaler arbitrairement le son *sol*, qui constitue la quinte de *ut*^{n} et dont le nombre de vibrations est, comme on sait, $\frac{3}{2}n$. Entre l'*ut*^{n} et *sol* $\frac{3}{2}n$, il intercale un nouveau son, qui est à l'*ut*^{n} comme l'*ut*^{2n} est au *sol* de $\frac{3}{2}n$, donc un son de $\frac{4}{3}n$ (le *fa* de la gamme). Entre ce son de $\frac{4}{3}n$ vibrations et l'*ut*^{n}, il intercale un nouveau son, qui est à *ut*^{n} comme le *sol* de $\frac{3}{2}n$ est au *fa* de $\frac{4}{3}n$ vibrations ; ce sera le *ré*, et ainsi de suite; il s'arrête lorsqu'il a déterminé douze sons compris entre *ut*^{n} et *ut*^{2n}. Il simplifie arbitrairement l'un des rapports, le son $\frac{81}{64}n$ vibrations (le *mi* de la gamme), qu'il remplace par celui de $\frac{80}{64}$, ou $\frac{5}{4}n$, du reste fort peu différent, de manière à faire coïncider avec le *mi* de la gamme correcte ou naturelle. La gamme chromatique devient alors :

$$1 \cdot \frac{16}{15} \cdot \frac{9}{8} \cdot \frac{6}{5} \cdot \frac{5}{4} \cdot \frac{4}{3} \cdot \frac{45}{32} \cdot \frac{3}{2} \cdot \frac{8}{5} \cdot \frac{5}{3} \cdot \frac{9}{5} \cdot \frac{15}{8} \cdot 2$$

ut^n *ré* *mi* *fa* *sol* *la* *si* *ut*^{2n}

Cette série se compose de nombres extrêmement simples, constituant, à peu de chose près, une progression géométrique dont la raison est la racine douzième de 2, soit 1,0595. En effet, les rapports de ces nombres sont, respectivement, en fractions ordinaires et en fractions décimales :

$\frac{16}{15}$	$\frac{135}{128}$	$\frac{16}{15}$	$\frac{25}{24}$	$\frac{16}{15}$	$\frac{135}{128}$
1,0666	1,0547	1,0666	1,0416	1,0666	1,0547

$\frac{16}{15}$	$\frac{16}{15}$	$\frac{25}{24}$	$\frac{27}{25}$	$\frac{25}{24}$	$\frac{16}{15}$
1,0666	1,0666	1,0416	1,0800	1,0416	1,0666

La gamme de Delbœuf est donc une gamme obtenue par un procédé mathématique (sauf le *mi* modifié arbitrairement) et dans laquelle la gamme naturelle est conservée exactement.

Aucun des sons n'est altéré, comme dans la gamme chromatique ; tous les inconvénients de la gamme naturelle, lorsqu'il s'agit de transposer au moyen d'un instrument à sons fixes, sont donc conservés en ce qui concerne les sons *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut.* Delbœuf admet cinq sons supplémentaires, comme dans la gamme tempérée.

Ajoutons que les nombres trouvés par Delbœuf sont exactement ceux donnés par Sauveur.

L'œuvre capitale de Delbœuf se rapportant à la physiologie des sensations, celle qui a le plus contribué à sa réputation dans ce domaine, est le mémoire portant pour titre : *Étude psychophysique. Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue* (1).

On sait que Weber a le premier formulé la relation qui existe entre l'intensité de nos sensations et celle des excitants qui les ont provoquées : *la sensation croît en*

(1) *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique*, 1873, t. XXIII. Ainsi que le dit Delbœuf dans une note placée en tête de la partie expérimentale de son travail, les expériences ont été faites à Gand dans le courant des années 1865 et 1866.

proportion arithmétique lorsque l'intensité de l'excitant croît en proportion géométrique (loi de Weber ou loi psychophysique). Fechner a donné à cette loi une expression mathématique, en faisant observer que les sensations croissent proportionnellement aux logarithmes des excitants, d'où la formule célèbre :

$$S = K \log \delta,$$

dans laquelle S représente la sensation, δ l'excitation. et K une constante.

Delbœuf critique d'abord cette formule au point de vue mathématique; il fait remarquer que pour certaines valeurs de δ, la valeur S devient négative, que pour une excitation $\delta = 0$, la valeur de S devient égale à l'infini négatif, ce qui conduit à des absurdités. Il montre, avec Fechner lui-même et Helmholtz, qu'en certains cas elle est en défaut au point de vue physiologique. Ainsi la formule : $S = K \log \delta$ donne, pour la différence de deux sensations S et S′, l'équation

$$S - S' = K \log \frac{\delta}{\delta'},$$

c'est-à-dire que la différence de deux sensations devrait rester constante lorsque le rapport des excitations reste constant. Or, pour les sensations lumineuses, ceci n'est vrai qu'entre certaines limites. Ainsi l'opposition entre les teintes sombres et les teintes claires d'une gravure se conserve dans des limites assez larges d'éclairage; mais si l'éclairage est trop faible, on ne distingue plus rien et, pareillement, s'il est trop éclatant, on est ébloui.

La modification proposée par Delbœuf à la formule de

Fechner consiste dans l'introduction d'une valeur c, représentant l'état d'excitation propre, subjective de la rétine, due à des causes internes en dehors de toute excitation extérieure. Cette valeur c vient s'ajouter à la valeur δ de l'excitation extérieure et la formule devient :

$$S = K \log \frac{\delta + c}{c}.$$

La seconde modification de la formule de Weber proposée par Delbœuf consiste dans l'adjonction d'une loi nouvelle. Elle fait entrer en ligne de compte l'altération qu'éprouve l'organe par suite de l'excitation même à laquelle il est soumis. Cette excitation, surtout si elle est forte, vient diminuer la sensibilité; et la diminution est d'autant plus sensible que la soustraction opérée dépasse le pouvoir réparateur inhérent à l'appareil. Pour produire des accroissements égaux de sensation, l'excitation, surtout aux dernières limites, doit donc croître plus rapidement que ne l'indique la loi précédente. C'est ce que Delbœuf exprime par la formule suivante, dans laquelle f représente la fatigue due à l'épuisement ou encore à l'effort, m la masse de sensibilité disponible :

$$f = K \log \frac{m}{m - \delta} \quad \text{ou plus simplement} \quad f = \log \frac{m}{m - \delta},$$

c'est-à-dire que pour que l'épuisement croisse suivant une progression arithmétique, il faut que les accroissements d'excitation décroissent suivant une progression géométrique.

De la combinaison de ces deux formules ressort une conséquence digne d'être signalée : c'est que la sensation

est à son maximum à la fois d'intensité et de pureté quand l'excitation se tient aux environs de $\frac{m-c}{2}$. En deçà, l'importance de l'excitation interne c croît de plus en plus rapidement; au delà, la fatigue de plus en plus forte tend à masquer peu à peu la sensation.

Delbœuf soumet la formule $S = \log \frac{c+\delta}{c}$ à une série de vérifications expérimentales, en appliquant le principe de l'égalité des contrastes découvert par J. Plateau. Il forme au moyen de portions de secteurs blancs, tournant rapidement devant un fond noir, trois zones concentriques d'intensités lumineuses différentes, la zone extérieure étant la plus sombre et l'intérieure la plus claire; il emploie une disposition ingénieuse et fort simple, qui lui permet de faire varier par degrés très petits l'intensité lumineuse de la zone intérieure, les intensités respectives des deux autres demeurant les mêmes; il arrive ainsi, par des tâtonnements successifs, à faire en sorte que les trois teintes paraissent exactement graduées, c'est-à-dire que les deux différences d'éclat semblent bien équivalentes. Les intensités lumineuses des trois zones δ, δ' et δ'' peuvent être mesurées par les largeurs angulaires des secteurs correspondants exprimées en degrés. En partant de la formule

$$3 = K \log \frac{c+\delta}{c},$$

Delbœuf trouve que lorsque l'égalité des deux contrastes est établie, on doit avoir :

$$\delta'' = \frac{\delta'^2 - c\delta + 2c\delta'}{c+\delta}.$$

Il donne les valeurs trouvées expérimentalement dans plusieurs séries d'expériences à côté des valeurs théoriques calculées au moyen de sa formule, pour deux valeurs différentes de c, savoir : 0.5 et 0.12.

L'accord est des plus satisfaisants entre les résultats de l'expérience et ceux du calcul.

« Cependant, cela ne suffirait pas à légitimer complètement la formule de Delbœuf; en effet, dans les limites de ces expériences, les valeurs de δ'' qu'on déduirait de la formule de Fechner présenteraient un accord à fort peu près aussi satisfaisant; mais, nous le savons, cette dernière formule donne des sensations négatives dès que δ est moindre que l'unité, et donne une sensation négative infinie quand l'excitation δ est nulle, tandis que la formule de Delbœuf fournit des valeurs positives de la sensation pour les plus petites valeurs de δ, et donne une sensation nulle pour une excitation nulle. » (J. Plateau.)

Ce n'est pas tout ; si la formule de Fechner était exacte, l'égalité des deux contrastes, une fois établie dans les trois zones de Delbœuf, devrait se maintenir parfaitement quand l'éclairage de l'appareil varie. Or, cela n'a pas lieu. En éclairant l'appareil, le soir, au moyen d'une bougie, Delbœuf reconnaît que si l'on a amené l'égalité des deux contrastes, cette égalité cesse quand on éloigne ou qu'on rapproche la bougie; dans le premier cas, la zone intérieure tranche trop sur la zone moyenne; dans le second cas, c'est l'inverse qui se produit. Or la formule nouvelle conduit précisément à cette conclusion que le degré d'éclairement influe sur l'égalité des deux contrastes, et influe dans le sens qu'indiquent les expériences ci-dessus.

« Ainsi, en premier lieu, la formule de Delbœuf est fondée sur le même fait d'observation qui a conduit Fechner à la sienne, mais elle interprète ce fait d'une manière plus complète; en second lieu, elle poursuit la sensation jusqu'au cas d'une excitation nulle; en troisième lieu, appliquée aux sensations de lumière, elle donne, par la méthode de l'égalité des contrastes, des résultats qui s'accordent avec ceux de l'expérience; enfin, toujours appliquée aux sensations de lumière, elle rend compte des détails les plus minutieux du phénomène; elle peut donc, je pense, être considérée comme exprimant la véritable loi de la sensation. » (J. PLATEAU.)

Delbœuf donne ensuite des détails sur les expériences se rapportant à l'existence de la quantité c et à la détermination de sa valeur. Il rend compte enfin d'une expérience démontrant que la rotation rapide d'un secteur blanc, limité d'un côté par un rayon rectiligne et découpé de l'autre côté suivant la « courbe des excitations », produit une figure lumineuse circulaire dans laquelle la lumière se dégrade d'une manière continue et uniforme. Si on limite le secteur blanc, non par une courbe continue, mais par des accroissements brusques de sa valeur augulaire calculés suivant la formule, on obtient, par sa rotation, une série de zones concentriques présentant, de la périphérie au centre, des accroissements égaux de luminosité et constituant une véritable *échelle des sensations*.

Viennent ensuite des expériences relatives à l'épuisement et destinées à vérifier la formule

$$f = \frac{m}{m - \delta}.$$

Ces expériences consistaient à faire déformer, un grand nombre de fois de suite, par la même personne, le ressort d'un dynamomètre Regnier, en donnant chaque fois le maximum d'effort. Les expériences, répétées sur un certain nombre de sujets, ont donné parfois des résultats assez discordants. Delbœuf montre, par des considérations judicieuses, qu'il existe, dans ce cas, des causes perturbatrices extrêmement influentes ayant pour résultat de masquer en grande partie les déductions théoriques. Il conclut, cependant, par les paroles suivantes : « A tout prendre, les résultats que nous avons » fait connaître confirment plutôt qu'ils n'infirment la » formule. »

Dans un article de polémique, inséré dans la *Revue scientifique* (1), Delbœuf réfutait certaines objections présentées dans un article anonyme, inséré dans la même *Revue* sous le titre : *A propos du logarithme des sensations* (2).

Deux ans après la publication de son étude psychophysique, Delbœuf présentait à la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique un travail très étendu et d'une portée encore plus générale, sous le titre de : *Théorie générale de la sensibilité. Mémoire contenant les éléments d'une solution scientifique des questions générales relatives à la nature et aux lois de la sensation, à la*

(1) *Revue scientifique*, 24 avril 1875.

(2) *Ibidem*, 13 mars 1875. — Voir également la réponse de M. Ribot, même publication, 13 mars 1875, et celle de Wundt (*Ibidem*, 24 avril 1875), ainsi que la réponse de l'anonyme (*Ibidem*, 24 avril 1875)

formation et au rôle des organes des sens, à l'action de la sensibilité sur le développement physique et intellectuel de l'individu et de l'espèce (1). « Au lieu de prendre pour point de départ de leurs systèmes et de leurs spéculations une catégorie unique de phénomènes, les faits internes tels qu'ils se révèlent immédiatement à la conscience, les philosophes de la nouvelle école se fondent sur l'observation simultanée des phénomènes externes d'un côté, des faits psychiques corrélatifs de l'autre. Ils espèrent arriver par cette voie à la connaissance des lois qui relient le phénomène physique de l'impression au phénomène psychique de la sensation. Ces lois, ils cherchent à les établir en se fondant sur l'observation et sur l'expérience; ils espèrent pouvoir déduire des lois connues la cause ou les causes qui les déterminent et arriver ainsi à la solution du grand problème de la philosophie.

» La science fondée sur cette méthode a reçu le nom de psychophysique. Au nombre de ceux qui ont contribué à la créer, il faut citer en première ligne les Weber, les Fechner, les Helmholtz, les Wundt, et j'ajoute

(1) *Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVI. — Voir également les rapports de MM. Van Beneden, Schwann et Folie : *Bulletin de l'Académie*, 2e sér., t. XXXIX, l'analyse détaillée donnée par Delbœuf lui-même dans la *Revue scientifique* du 31 juillet 1875. Dans la *Revue philosophique* de mars 1877, janvier et février 1878, voir l'article : *La loi psychophysique* (Hering et Fechner), ainsi que le volume publié en 1885, chez Alcan, sous le titre de : *Questions de philosophie et de science*, et, enfin, la *Psychologie comme science naturelle* (Revue de Belgique, 1874-1875).

les Delbœuf. Le nom de M. Delbœuf se trouve cité, en effet, dans les travaux récents à côté de ceux des fondateurs de cette science. Dès aujourd'hui, il fait autorité en matière de psychophysique. »

Ainsi s'exprimait M. Édouard Van Beneden dans le rapport qu'il présenta à la Classe des sciences de notre Académie sur ce mémoire de Delbœuf.

Après une introduction qu'il est impossible de résumer en quelques mots, l'auteur aborde l'étude de la sensation au point de vue quantitatif. Il rappelle la formule qu'il a proposé de substituer à celle de Fechner comme expression de la loi psychophysique :

$$S = \log \frac{c + \delta}{c}.$$

Il a été conduit à modifier « profondément l'idée qu'il se faisait de l'excitation physiologique, représentée dans sa formule antérieure par la quantité c. Cette quantité, d'abord conçue comme constante, fut ensuite reconnue comme variable; toutefois, l'auteur, ayant considéré cette excitation interne comme constamment petite relativement à l'excitation externe, crut pouvoir négliger ces variations. Mais cette quantité, quand il s'agit des sensations de température, devient la chaleur de la peau, quantité considérable par rapport aux légères variations de la chaleur extérieure qui déterminent nos sensations de température ».....

« Il faut donc, quand il s'agit de la température, remplacer dans la formule de la sensation c par T_0, la température de la peau à un moment donné; et si T est

la température extérieure, l'excitation externe δ peut s'exprimer par $T - T_0$. La formule devient donc

$$S = \log \frac{T}{T_0}.$$

» L'auteur discute cette formule; il montre que le second membre est positif ou négatif, suivant que T est plus grand ou plus petit que T_0. Quand T sera égal à T_0, ce qui ne tardera pas à se produire, la sensation deviendra nulle. Toutes les conséquences de la formule sont conformes à l'observation.... »

« Il y a une température moyenne naturelle, qui nous convient le mieux, et l'expérience montre que si la température extérieure à laquelle nous nous accommodons nous éloigne de cette température moyenne, nous tendons à y revenir. Le sentiment qui correspond à cette tension est la fatigue, qui, en croissant, devient peine, puis douleur. Quand, au contraire, après en avoir été écartés, nous sommes sollicités à revenir vers cette température naturelle, nous éprouvons une diminution de tension; il se produit un relâchement qui cause le sentiment de la satisfaction, du plaisir.

» Soit A le maximum de tension que nous puissions supporter, c'est-à-dire la quantité de notre flexibilité vers le chaud ou le froid, D la tension qui correspond à une sensation S, le sentiment de fatigue qui accompagne la sensation sera

$$f = \log \frac{A}{A - D},$$

quantité qui peut être positive ou négative et qui représente ainsi tantôt la douleur, tantôt le plaisir.

» L'auteur démontre ensuite que cette théorie de la sensation de température s'applique à toutes les sensations; il fait voir que pour toutes les sensations, on doit pouvoir et que l'on peut distinguer un état qui représente l'état naturel de l'organe. Il définit pour les différents sens, les sensations positives et négatives; il montre que tout organe tend à s'accommoder dans des limites déterminées à l'excitation, enfin que, pour tous les sens, les phénomènes de fatigue répondent à la théorie. En un mot, il montre que la théorie généralisée des sensations de température est celle de la sensibilité simple ou de la sensation considérée exclusivement au point de vue quantitatif.

» Il formule cette théorie sous la forme de trois lois qu'il exprime ainsi : 1° la sensation, du moment où elle apparaît, va en s'affaiblissant, alors même que la cause excitante conserve une intensité constante; 2° pour produire des accroissements de sensation égaux, il faut que les accroissements d'excitation suivent une progression géométrique; 3° la faculté d'accommodation ou d'élasticité de l'organisme sensible s'exerce entre deux limites extrêmes, qui ne peuvent être dépassées sans amener la désorganisation.

» La première loi, qui est la généralisation d'un fait d'observation, est analogue à la loi du refroidissement de Newton; d'où l'on doit conclure que toute sensation est le résultat d'une rupture d'équilibre.

» La seconde a une formule identique à celle qui exprime le travail nécessaire pour effectuer la compression d'un gaz; elle prouve que la sensation est proportionnelle au travail nécessaire pour produire l'impression.

» La troisième doit être de même nature que la loi encore inconnue qui régit les forces moléculaires; d'où il résulte que l'organisme est comparable à un corps élastique.

» Le point capital de cette partie du travail de l'auteur réside dans la définition de l'équilibre naturel et de l'équilibre de tension. Il a reconnu que l'impression et par conséquent la sensation, est l'effet d'une rupture d'équilibre. Dès que cette rupture se produit, il y a chute de la force extérieure vers l'organisme ou vice versa; l'impression est le travail de cette chute. La chute peut avoir lieu dans les deux sens : de l'extérieur vers l'intérieur; dans ce cas, la sensation est positive, par exemple la sensation de la chaleur; ou de l'intérieur vers l'extérieur; dans ce cas il y a sensation négative, par exemple la sensation de froid.

» L'observation journalière démontre que toute modification dans notre état sensible n'arrive pas à la conscience; toute impression ne se traduit pas en sensation. L'auteur recherche les causes de cette insensibilité apparente : il en trouve cinq..... »

L'importance, le rôle, les propriétés de l'organe de sens sont longuement développés dans le chapitre suivant.

L'auteur étudie ensuite la sensation au point de vue qualitatif. Les causes extérieures les plus diverses peuvent donner naissance à des sensations de même qualité; d'un autre côté, des causes extérieures identiques peuvent donner naissance à des sensations de qualités différentes. Delbœuf fait dans cette partie de son travail l'analyse de la sensation au point de vue qualitatif. Il

cherche à déterminer l'origine de la spécificité des sensations : la spécificité des excitations ne peut, à elle seule, rendre compte de la spécificité des sensations. Delbœuf démontre que celle-ci exige la spécificité des organes des sens.

La seconde partie du travail de Delbœuf s'occupe principalement de la perception. Il cherche à déterminer les conditions requises pour qu'un organisme acquière la connaissance du monde extérieur et distingue ce qui appartient à son individualité de ce qui n'est pas lui. Il cherche à établir qu'il est nécessaire et suffisant pour cela que l'animal puisse se donner des sensations à lui-même, ce qui suppose qu'il puisse se mouvoir en sachant qu'il se meut, en d'autres termes, en ayant le sentiment de l'effort qu'il déploie. Il fait l'analyse du sentiment de l'effort.

Il montre ensuite comment il arrive nécessairement que dans l'organisme tout mouvement voulu, c'est-à-dire un mouvement produit après un effort préalable fait en vue de le produire, devient de plus en plus facile à produire au fur et à mesure qu'il se produit plus souvent, et finit par devenir automatique. Lorsque l'effort destiné à le produire est extrêmement faible, il n'est plus senti et devient inconscient. La volonté évolue ainsi naturellement en habitude, puis en inconscience. L'habitude transmise par hérédité constitue l'instinct, et le dernier terme de l'instinct est la réflexivité ou l'inconscience absolue.

Le dernier chapitre de cette partie traite de la connaissance de lui-même que l'animal peut acquérir. Elle dépend, d'après l'auteur, d'une propriété du tact ou du sens de la pression.

Cet important travail n'eut pas le même succès que le mémoire sur la mesure des sensations. Cela provenait, je pense, d'une circonstance que Delbœuf ne pouvait prévoir au moment où il publiait ses recherches.

Delbœuf avait pris comme base de tous ses raisonnements les sensations de température, ce qui l'avait conduit à modifier sa première formule et à admettre entre autres, pour un même ordre de sensations, des sensations positives (sensation de chaud) et négatives (sensation de froid). Or, peu d'années après la publication de ce travail, Blix, Goldscheider et d'autres démontraient que les sensations de froid et de chaud sont *qualitativement* différentes et correspondent à des énergies spécifiques distinctes. La peau contient au moins trois espèces de terminaisons nerveuses : les nerfs de la *pression* ou nerfs du toucher proprement dit, ceux du *froid* et ceux du *chaud*, sans parler d'une quatrième espèce de nerfs cutanés, de ceux de la *douleur*, admis par beaucoup de physiologistes. Les sensations de chaud sont donc *spécifiquement* différentes de celles du froid et correspondent à deux modalités sensorielles distinctes.

Si nos sensations de froid ont l'air d'être reliées par des degrés insensibles aux sensations de chaud, c'est une pure illusion, comparable à celle qui fait que notre œil, contemplant le spectre solaire, croit aussi passer par des transitions insensibles du rouge, à l'orangé, au jaune, au vert, etc. La découverte de Blix a ôté à la théorie de Delbœuf son argument principal et l'a fait rentrer dans la catégorie des spéculations pures. Cette théorie n'a plus, me semble-t-il, qu'un intérêt historique. C'est pourquoi j'ai cru pouvoir me contenter d'en donner

une analyse fort succincte, empruntée en grande partie au résumé qu'en a donné M. Éd. Van Beneden. Je lui ai même emprunté textuellement toute la partie citée entre guillemets.

Le daltonisme. Recherches expérimentales et théoriques, par J. Delbœuf et W. Spring (1), et *Moyen de produire et de corriger le daltonisme*, par J. Delbœuf et W. Spring (2). — Delbœuf était daltonien. Dans son enfance déjà, cette infirmité lui avait valu certaines mésaventures qu'il raconte avec humour au début de son travail. Il avait affirmé un jour à ses camarades de classe que la langue était bleue, ce qui l'avait rendu le point de mire de leurs railleries. « Quand, dans les premiers jours de l'été, je parcourais avec mes petits amis les bois des environs de Liége, j'étais aussi habile qu'eux à cueillir des myrtilles, mais les fraises échappaient toujours à ma vue, ou ne se laissaient découvrir que lorsque j'avais le nez dessus. » . ... « Je persistais néanmoins à attribuer mon infirmité apparente à un défaut de mémoire en ce qui concerne les qualités des couleurs. Ce fut en 1846 qu'un article du *Magasin pittoresque* relatif au daltonisme m'éclaira sur la particularité qui affectait chez moi l'organe de la vision. » ..... « Je venais, en 1864, d'être nommé professeur de philosophie à l'Université de Gand, lorsque j'eus connaissance, pour la première fois, de l'hypothèse Young-Helmholtz, par le livre de Wundt (*Menschen und Thierseele*). Je lus ensuite ce qui avait

(1) *Revue scientifique*, 23 mars 1878.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1878, 2e sér., t. XLV.

trait à cette question dans l'*Optique physiologique* du savant professeur de Heidelberg. »

Delbœuf eut l'idée de vérifier l'exactitude de la théorie de Helmholtz en plaçant devant ses yeux, atteints de daltonisme, une solution rouge de fuchsine. « L'effet obtenu fut merveilleux. Non seulement les couleurs que je confonds habituellement, le bleu, le carmin et le violet d'un côté, le rouge écarlate et le brun de l'autre, m'apparurent comme notablement différentes; mais le rouge écarlate surtout prit un éclat qui m'était tout à fait inconnu. » Delbœuf constata sur d'autres daltoniens que l'interposition de la solution de fuchsine les guérit également momentanément de leur infirmité. Ces premières expériences avaient été faites à Gand en 1864, avec le concours de M. Rottier, préparateur de chimie à l'Université. Elles étaient en bonne voie lorsque diverses circonstances leur firent subir une interruption forcée. Delbœuf les reprit en mai 1877, aidé par W. Spring pour la partie physico-chimique. La solution de fuchsine employée éteignait principalement le vert du spectre, comme le montra l'examen spectroscopique. Delbœuf émit l'hypothèse que le daltonisme pourrait être dû, non à une cécité ou à une diminution de sensibilité des fibres du rouge, mais bien uniquement à une exaltation de la sensibilité des fibres nerveuses du vert. Si cette hypothèse était exacte, le non-daltonien deviendrait momentanément semblable au daltonien, quand on le fait regarder à travers une solution de couleur complémentaire à celle de la fuchsine. Le chlorure de nickel, qui remplit jusqu'à un certain point cette condition physique, réalisa suffisamment les prévisions de Delbœuf. De

même que la fuchsine rendrait l'œil du daltonien semblable à l'œil normal, de même le chlorure de nickel rendrait, d'après Delbœuf, l'œil normal semblable à celui du daltonien. Ici aussi, la fuchsine viendrait rétablir l'état normal et corriger l'effet du vert de nickel.

***

Cette nouvelle théorie du daltonisme n'eut pas la fortune de plaire aux spécialistes. Hermann trouve que les résultats de Delbœuf s'expliquent aussi bien dans la théorie de Helmholtz et que, d'autre part, la théorie de Delbœuf ne rend pas compte de ce fait que les daltoniens voient le spectre plus ou moins fortement rogné à son extrémité rouge (1).

Dans la séance même du 5 janvier 1878 de l'Académie où l'impression du travail de Delbœuf sur le daltonisme était votée, le Secrétaire perpétuel de l'Académie donnait lecture d'une dépêche par laquelle M. le Ministre des Travaux publics faisait appel au concours de l'Académie pour être éclairé au sujet de plusieurs points se rapportant au daltonisme. La question fut renvoyée à l'examen d'une Commission composée de MM. Schwann, Éd. Van Beneden, Delbœuf et W. Spring. Delbœuf, rapporteur de la Commission, donna lecture de son rapport dans la séance suivante, le 2 février 1878.

Le rapport de Delbœuf fut jugé assez intéressant pour que le Secrétaire perpétuel demandât au Gouvernement l'autorisation de le livrer à la publicité dans les

(1) *Jahresbericht über die Fortschritte der Physiologie*, 1878.

Bulletins de l'Académie. Ce rapport fut inséré dans le *Bulletin* du 6 avril 1878 (pp. 364-370, vol. XLV, 2e série), sous le titre : *Rapport sur les questions relatives au daltonisme intéressant les administrations de chemin de fer.* L'auteur expose d'abord un certain nombre de données classiques sur le degré de fréquence du daltonisme, sa production chez l'adulte, le mode d'examen des daltoniens, etc. Il termine en proposant d'adapter aux locomotives un appareil analyseur consistant en deux vitres, l'une verte, l'autre rouge, à travers lesquelles le machiniste examinerait les signaux verts ou rouges, dès qu'il aurait le moindre doute sur la couleur de ces signaux. De plus, les verres rouges des signaux devraient être choisis de manière à agir à peu près comme le ferait une couche de fuchsine intercalée entre deux lames de verre, c'est-à-dire ils devraient éteindre uniquement le vert spectral. De même, le verre vert des signaux devrait agir sur la lumière à la façon du vert de nickel, c'est-à-dire éteindre uniquement le pourpre.

Signalons encore un travail fait par Delbœuf en 1883 (1) au laboratoire de physiologie de l'Université de Liége et dans lequel il montre que la sensibilité à de faibles différences d'éclairage est plus développée à la périphérie qu'au centre de la rétine humaine.

Dans le méridien vertical, le maximum de sensibilité se trouve entre 30° et 60° de la tache jaune, pour les autres

(1) *Un nouveau centre de la vision dans l'œil humain.* (REVUE SCIENTIFIQUE, 1883, pp. 167. — Analyse par W. SCHÖN, dans *Jahresbericht über die Fortschritte der Physiologie,* 1883, pp. 187-188.)

méridiens entre 20° et 30°. Les portions supérieures et internes de la rétine sont relativement plus sensibles.

***

Aux travaux de Delbœuf sur la psychophysique se rattache le livre intitulé : *Le sommeil et les rêves considérés principalement dans leurs rapports avec les théories de la certitude et de la mémoire* (1).

L'auteur pose en principe que le fondement de toute croyance est le sentiment de l'existence d'une réalité extérieure agissant sur notre sensibilité. Toute perception est susceptible de passer à l'état de conception. Les rêveries sont les conceptions des êtres éveillés et les rêves sont les conceptions des êtres en tant qu'endormis, c'est-à-dire en tant que privés de la faculté perceptive. Le critérium distinctif du rêve est ordinairement le réveil. Mais il n'y a pas cependant de signe infaillible et universel qui nous permette d'affirmer avec une assurance absolue qu'un rêve était un rêve et rien de plus. Ce signe infaillible nous fait même défaut pour l'état de veille, et nous devons nous contenter d'une certitude subjective. Il n'y a pas de proposition, si certaine que nous la jugions, qui ne puisse être l'objet d'un doute, mais d'un doute purement spéculatif et théorique. La

(1) *Revue philosophique*, 1879-1880. Publié ultérieurement en un volume. Paris, Félix Alcan, 1885, 262 pages. — L'analyse que nous donnons ci-dessus est, textuellement, celle qui a été donnée par M. Merten, dans le Rapport du jury décennal des sciences philosophiques pour la période 1878 à 1887.

8

certitude relative est la seule qui soit accessible à notre raison ; elle doit suffire à notre ambition et est de nature à la satisfaire. On reconnaît ici les conclusions générales de l'*Essai de logique scientifique.*

Abordant ensuite la question des rapports du sommeil et des rêves avec la théorie de la mémoire, M. Delbœuf interprète le principe qui dit que rien ne se perd dans la nature, ni un atome de la matière, ni un moment de la force. Si la nature ne laisse rien se perdre, le travail d'où est sorti ce qui a été fait a passé tout entier dans son œuvre. Aucune puissance ne peut obtenir que ce qui a été fait n'ait pas été fait. L'effet ne peut donc reproduire la cause sans gain ni perte. Par conséquent, chaque fois que le transformable devient transformé, il se produit inévitablement de l'intransformable ; les choses ne tournent pas dans un cercle; elles ont un commencement et elles ont une fin, un état initial et un état final.

Toute transformation d'une force aboutit à sa fixation partielle. Le point de départ de la force est une rupture d'équilibre ; son point d'arrivée, un état d'équilibre. Les forces qui agissent sur l'organisme rompent l'arrangement des molécules de la superficie ; cette rupture s'infiltre dans les profondeurs de la substance vivante et y amène un nouvel état d'équilibre. Tout acte de sentiment, de pensée ou de volition imprime en nous une trace plus ou moins profonde, mais indélébile, généralement gravée sur une infinité de traits antérieurs, surchargée plus tard d'une autre infinité de linéaments de toute nature. La vie de l'être sensible est comme un album ou un atlas auquel on ajoute sans cesse de nou-

veaux feuillets. Les forces contenues dans la périphérie sans cesse reformée arrêtent au passage les forces extérieures, et la combinaison qui en résulte se condense dans l'organisme sous la forme de tendances, d'habitudes ou d'instincts.

Telle est l'origine de la mémoire conservatrice. Mais comment la mémoire reproductrice est-elle possible? Notre âme est un tissu compliqué de connexions formées dans tous les sens. Le moindre ébranlement agite tout un monde; toute impression est accompagnée de la réapparition d'impressions anciennes qui, parfois, se mettent au premier rang et relèguent à l'arrière-plan la cause qui les a réveillées.

Le rêve n'est que la reproduction du passé, dont les données s'enchaînent et se déroulent conformément aux habitudes actuelles. Le monde où s'agite le rêve est fictif et formé de débris du passé. Telle pensée insignifiante et fugitive, ensevelie depuis longtemps dans l'oubli, cachée au milieu de ces débris qui se sont accumulés et fixés dans l'être sensible, peut réapparaître à l'œil de la conscience, et le rêve est ainsi une ouverture dérobée, par où nous pouvons, de temps en temps, jeter un coup d'œil sur l'immensité des trésors qui se sont amassés en nous.

Les dimensions de ce rapport, dit encore M. Merten (1), ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des observations aussi fines que nombreuses qui sont contenues dans cette étude remarquable. Elles sont groupées avec un art admirable autour de l'analyse d'un rêve de

(1) *Ibid.*, p. 26.

M. Delbœuf et font de son travail un véritable modèle de psychologie expérimentale. Le principe de la fixation de la force est appliqué ici d'une manière magistrale, et la forme vivante et littéraire que l'auteur a su donner à sa pensée rehausse encore la valeur de ses recherches.

Travaux sur l'hypnotisme.

De l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme (1). - Delbœuf venait d'assister à quelques expériences pratiquées à la Salpêtrière sur des hypnotisées. Il avait vu le docteur Charcot produire chez l'une d'elles une brûlure, par simple suggestion ; chez une autre, la simple parole du docteur donnait et enlevait des maux factices ; mais dans le cas de la brûlure, si l'imagination pouvait faire apparaître ou disparaître la douleur, ne serait-elle pas impuissante à faire disparaître un mal ayant produit une altération corporelle? C'est à élucider cette question que s'applique l'auteur ; il semble résulter de ses nombreuses expériences que la suggestion peut non seulement supprimer la douleur, mais encore produire une guérison rapide de véritables altérations des tissus. Nous citons une de ces expériences : Sur un sujet de bonne volonté, Delbœuf brûle, au moyen d'un fer porté au rouge sombre, deux régions exactement correspondantes des deux bras ; le fer rougi s'appliquait pendant le même temps (une seconde et demie) sur chaque bras ; il avait

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1887, 3e sér., t. XIII.

d'abord annoncé au sujet qu'il n'éprouverait aucun mal au bras droit et uniquement au bras droit. La patiente ressentit en effet la brûlure au seul bras gauche; le lendemain matin, le bras droit présentait une escarre nette, de la largeur exacte du fer, sans inflammation ni rougeur, le bras gauche une plaie avec cloches enflammées sur une étendue de 3 centimètres de diamètre, et la brûlure ne cessa d'empirer, jusqu'au moment où l'expérimentateur suggéra à la patiente qu'elle n'aurait plus de mal. A partir de cette parole, la plaie sécha, et l'inflammation disparut rapidement. Ainsi la suggestion avait eu le pouvoir d'arrêter, non seulement au début, mais même dans le cours de l'évolution, les effets de propagation d'une brûlure.

Delbœuf relate encore une expérience intéressante pratiquée sur une personne frappée d'hémiplégie droite, avec perte de la parole. qui, à la suite de suggestions, recouvra l'usage des membres paralysés.

Quelle est l'explication de l'action curative des phénomènes hypnotiques? Voici celle que donne l'auteur.

La douleur hypnotise pour ainsi dire le patient, fait qu'il pense à son mal; et, en y pensant, il l'exaspère. La jeune hystérique de la Salpêtrière à qui, pendant quinze ou vingt minutes, on fait croire que de la cire brûlante lui ronge le poignet, a fini par être brûlée. Nous, dans l'état normal, nous créons l'agrandissement de la plaie à force de la sentir et d'avoir notre attention fixée sur elle. L'hypnotisme, qui distrait cette attention, ne fait qu'opérer en sens inverse de la douleur; il diminue le mal en faisant que nous n'y songions plus.

Quel est maintenant le mécanisme de l'hypnotisme,

quelle est son origine? Comment l'idée agit-elle sur le corps et d'où lui vient son pouvoir? Delbœuf conclut de ses expériences que le sujet s'exerce, dans un esprit absolu d'obéissance, à réaliser ce que son magnétiseur désire ; et si on demande d'où vient cet excès de complaisance, Delbœuf répond que, pour le sujet, le magnétiseur qui murmure à son oreille lui apparait comme une création de son propre esprit qui vient lui parler dans son rêve, de sorte que, au fond, il obéit à sa propre volonté.

Dans un dernier chapitre, Delbœuf cherche à pénétrer plus profondément dans l'explication des causes de la suggestion et risque, ainsi qu'il le dit lui-même, une synthèse spéculative :

Dans la vie ordinaire, les organes qui sont sous la dépendance du grand sympathique sont soustraits à l'action de la volonté. Les muscles lisses, les vasomoteurs, les glandes fonctionnent sans que les hémisphères cérébraux interviennent en aucune façon. Ce n'est pas que toute intervention leur soit absolument interdite. Mais, en ce cas, leur rôle est obscur et compliqué.

En a-t-il toujours été ainsi? C'est peu probable. Si nous remontons à l'origine des espèces animales, lorsque les fonctions de la vie de relation étaient exercées par cette même substance protoplasmique qui préside aux fonctions de la vie végétative, l'animal était averti de tout ce qui se passait dans son intérieur, comme de tout ce qui se passait à sa périphérie. Mais avec les progrès de la division du travail, son attention se dirigea de plus en plus, d'une part, sur l'état des organes chargés

spécialement de le mettre en relation directe avec l'extérieur et de l'avertir de ce qui, au dehors, pouvait affecter, soit en bien, soit en mal, l'intégrité de son individu; d'autre part, sur ses moyens d'attaque ou de défense dont il apprit à se servir avec une sûreté, une adresse et une vigueur de jour en jour plus grandes. Quant aux soins du ménage intérieur, il s'en démettait au fur et à mesure, pour les confier à un serviteur qu'il avait dressé à cet effet et sur le zèle duquel il pouvait désormais se reposer.

C'est donc l'importance et l'éclat de la vie de relation qui soustraient aujourd'hui à notre attention les phénomènes de la vie végétative. L'obligation continuelle de pourvoir aux nécessités de l'existence absorbe notre volonté, et la régularité machinale du fonctionnement des organes internes la dispense de s'occuper de ce qu'ils font.

Son intervention ne serait cependant pas toujours inutile. Parfois la machine se détraque, un rouage gauchit, un conduit s'obstrue, un corps étranger pénètre dans les engrenages; il faudrait un aide habile pour chasser l'obstacle, déboucher le canal, redresser la roue. Or l'hypnotisme a précisément pour objet de dégager la force libre, de la soustraire momentanément à l'intérêt que présente le spectacle extérieur et de lui permettre ainsi de se porter tout entière sur le point menacé. L'hypnotisé est arraché violemment du monde que lui révèlent ses sens; toute sa puissance sensible et volontaire est dirigée sur un point unique, que son hypnotiseur lui désigne ou qu'il signale lui-même à son hypnotiseur. On conçoit que, dans ces conditions, il

puisse se remettre à mouvoir des appareils qui ne lui sont pas absolument inconnus, mais qu'il a perdus de vue, et auxquels il n'a pas touché depuis longtemps.

De l'étendue de l'action curative de l'hypnotisme. L'hypnotisme appliqué aux altérations de l'organe visuel (avec la collaboration de M. Nuël, professeur à l'Université de Liége, et du docteur Leplat, ancien assistant du cours d'ophtalmologie à la même Université). — Cette note est entièrement consacrée à des expériences entreprises sur deux sujets presque aveugles, dont la vue a été considérablement améliorée par le secours de l'hypnotisme. Le caractère tout spécialement technique de ces expériences n'en permet pas l'analyse; les faits sont exposés dans leur sécheresse expérimentale; en quelques mots, Delbœuf en revient aux considérations qu'il a exposées dans le travail précédent.

A la séance publique de la Classe des sciences, le 15 décembre 1894, Delbœuf donnait lecture d'un nouveau travail : *L'hypnose et les suggestions criminelles*. Depuis quelques années, dit l'auteur, il n'est pour ainsi dire plus de crime un peu dramatique où l'on ne cherche à invoquer l'hypnotisme en faveur de l'accusé. Aussi la question est-elle du plus pressant intérêt, non seulement pour le philosophe, mais pour le magistrat, le juriste, le législateur.

Dans un ouvrage publié en 1866, le docteur Liebault posait en principe qu'une personne mise en somnambulisme est à la merci de celui qui l'a amenée en cet état..... « Ce que j'avance », disait-il, « résulte, pour moi, » d'expériences que je tentai sur une jeune fille très

» intelligente et qui, en état de sommeil profond, était
» la plus revêche et la plus indépendante de caractère
» que j'eusse rencontrée. Cependant, je parvins toujours
» à m'en rendre maître. J'ai pu faire naître dans son
» esprit les résolutions les plus criminelles, j'ai sur-
» excité des passions à un degré extrême; ainsi, il
» m'est arrivé de la mettre en colère contre quelqu'un et
» de la précipiter à sa rencontre un couteau à la
» main..... Je l'ai envoyée poignarder sa meilleure amie
» qu'elle croyait voir devant elle, d'après mon affirma-
» tion : le couteau alla s'émousser contre un mur.....
» L'endormeur peut suggérer à son somnambule, non
» seulement d'être médisant, calomniateur, voleur,
» débauché, etc., pour une époque ultérieure au som-
» meil, mais il peut l'employer, par exemple, à accomplir
» pour lui des actes de vengeance personnelle.....
» Quand le crime sera commis, quel est le médecin
» légiste qui viendra éclairer la justice et faire soup-
» çonner d'innocence un homme qui n'aura jamais
» montré de signe de folie, qui aura gardé toutes les
» apparences de la raison, et qui, convaincu de sa mau-
» vaise action, avouera de bonne foi l'avoir accomplie de
» son propre mouvement?..... »

Tel était le point de vue, non seulement de M. Liebault, mais aussi de MM. Liégeois, Beaunis et Bernheim, c'est-à-dire de l'école de Nancy; celle-ci faisait de l'hypnose un phénomène purement psychologique et nécessairement passager, et ne craignait pas de soutenir qu'il peut rendre « le plus sage immoral, le plus chaste impudique ». Au contraire, l'école de la Salpêtrière à la suite de son chef, le docteur Charcot, voyait dans les

hypnotisés des malades, comme le sont à ses yeux les fous et les criminels, et affirmait qu'on ne pourrait les inciter au crime !

Delbœuf avoue avoir partagé d'abord les idées de l'école nancéenne et fait connaître à la suite de quelles expériences il est devenu son adversaire convaincu. A la fin de mai de l'année 1890, de passage à Nancy, il passait la soirée chez M. Beaunis en compagnie de MM. Liebeault, Bernheim et Liégeois. La question des suggestions criminelles fut naturellement mise sur le tapis et discutée à fond sans avancer d'un pas. On prit rendez-vous pour le lendemain à l'hôpital, où M. Bernheim promettait une expérience, suivant lui, tout à fait convaincante.

M. Bernheim endort un grand diable, très suggestible, et lui dit : « Tout à l'heure, à votre réveil, vous déroberez » son orange à ce malade que vous voyez là dans ce lit. » Remarquez bien que c'est malhonnête, ce que vous » allez faire. C'est un vol et vous risquez de vous faire » punir. » Le sujet, éveillé, est suivi par Delbœuf, qui, du reste, l'a prévenu de la surveillance qu'il allait exercer sur lui ; il profite d'un moment où, à dessein, cette surveillance semble se relâcher, pour voler l'orange de son camarade, qui a les yeux fixés sur lui.

Ainsi donc, dit Delbœuf, ce prétendu automate, averti par moi que je le surveillerais, se garde bien, tant qu'ostensiblement j'ai l'œil sur lui, d'aller, sur-le-champ, « avec la fatalité, a-t-on dit, de la pierre qui tombe », accomplir l'ordre intimé. Mon avertissement suffit à le retenir. Mais, qui plus est, son obscure conscience le pousse à épier chez moi un instant de distraction, et, sottement, il ne remarque pas que son camarade a

le regard fixé sur lui et suit tous ses mouvements avec la plus vive curiosité. A peine ai-je fait semblant de tourner le dos qu'il lui vole l'orange sous son nez.

De plus, c'est M. Bernheim, médecin en chef de l'hôpital, qui lui a donné l'ordre de prendre l'orange; il est vrai qu'il le fait suivre d'une petite leçon de morale, mais quelle importance le sujet y a-t-il accordée? Quelque temps après, lorsqu'on découvre l'orange, qui fait une énorme saillie dans la poche de l'hypnotisé, après avoir cherché à dissimuler son larcin, il avoue que le fruit lui a donné dans l'œil et qu'il a tenu à l'avoir. D'ailleurs, *il ne l'a pas vu,* et *pas vu, pas pris,* dit-il avec un petit clignement d'yeux futé et significatif. Quelques instants après, il vint spontanément et en riant avouer à M. L. Fredericq, qui accompagnait Delbœuf, qu'il « chipait » volontiers du tabac à ses camarades, toujours en vertu de la théorie du *pas vu, pas pris.* « Ce sont des farces, quoi? »

L'expérience avait laissé à désirer. Le sujet n'était sans doute pas d'une moralité à toute épreuve, et il a fait des pas de clerc. Mais M. Liégeois cite d'autres expériences qu'il considère comme probantes; nous n'en citons qu'une : M. Liégeois avait, dit-il, produit chez une demoiselle un automatisme si absolu, une disparition si complète du sens moral, de toute liberté, qu'il lui fit tirer, sans sourciller, un coup de pistolet à bout portant, sur sa mère. La jeune criminelle paraissait aussi complètement éveillée que les témoins de cette scène, mais elle était beaucoup moins émue qu'ils ne l'étaient eux-mêmes. Et, presque sans transition, sa mère lui reprochant ce qu'elle vient de faire, en lui disant qu'elle a voulu la

tuer, la patiente répond, en souriant et avec beaucoup de bon sens : « Je ne t'ai pas tuée, puisque tu me parles ! »

D'après Delbœuf, une jeune fille qui, sans émotion, tire sur sa mère un coup de pistolet a l'intuition que la scène est arrangée, que son arme est inoffensive et son acte sans conséquence. Elle sent que tous ceux qui sont là sont momentanément des comédiens, et c'est sans scrupule qu'elle fait la comédienne.

L'hypnotisé n'est pas soustrait au monde réel autant que beaucoup seraient tentés de le croire. Il l'est moins que le dormeur. D'abord il reste en communication intelligente avec son magnétiseur ; ensuite il voit le théâtre où il se meut. Si on lui enjoint de marcher droit devant lui dans une chambre encombrée de chaises, il saura les éviter. Il conserve aussi une certaine part d'indépendance.

La jeune fille hypnotisée par M. Liégeois pense que le pistolet est chargé? Nullement, dit Delbœuf, elle suppose qu'il ne l'est pas. N'en est-elle pas absolument certaine par le fait même que M. Liégeois le lui remet pour tirer sur sa mère? N'a-t-elle pas compris, à l'attitude des spectateurs, qu'ils étaient dans l'attente, qu'ils n'avaient nulle inquiétude, et n'aura-t-elle pas voulu les étonner par sa docilité, par son sang-froid?

Delbœuf a été mis à même d'exécuter une expérience qui lui donne absolument raison : J..., jeune fille au service de l'expérimentateur, est grande, robuste, intelligente, travailleuse. C'est elle qui, avec sa sœur, a servi de sujet, dans de nombreuses études de Delbœuf, et s'est prêtée différentes fois à des expériences doulou-

reuses. C'est un sujet de tout premier choix. Pour juger de la portée du fait que nous allons raconter, il faut savoir, de plus, qu'elle est courageuse et résolue, et qu'elle avait à sa disposition, lors de l'absence du maître de la maison, un revolver à six coups chargé dont elle fut sur le point de se servir contre un rôdeur de nuit qui cherchait à s'introduire dans la maison de campagne de Delbœuf; le revolver était constamment suspendu à un clou, près de son lit. Un jour, Delbœuf décharge en cachette le revolver. Il était six heures du soir. Deux jeunes personnes, dont une était la fille de l'auteur, sont à table découpant des articles de journaux, qu'elles mettent en liasses. Delbœuf appelle J..., et à l'instant où elle entre l'hypnotise d'un geste. « J..., lui dit-il d'un ton ému, voilà des brigands qui m'enlèvent des papiers ! » J... s'approche vivement et se tournant vers l'auteur : « Non, monsieur, ils jouent avec. » — « Ils les enlèvent, vous dis-je ! » — J... va tout près des jeunes filles résolument, leur arrache les journaux, les pose sur la table, et d'un ton impératif : « N'y touchez plus », dit-elle. Delbœuf reprend : « Vous n'allez pas laisser ces malfaiteurs dans la maison. Courez prendre le revolver ! » Il était dans la chambre joignante. J... y court sans hésiter. Elle revient tenant l'arme, et s'arrête à la porte. « Tirez ! » crie Delbœuf. — « Monsieur, il ne faut pas tuer. » — « Mais si ! les brigands ! » — « Non, monsieur, je ne tuerai pas. » — « Il le faut. » — « Je ne veux pas. » Elle recule, Delbœuf la suit en réitérant l'ordre avec vigueur. « Je ne veux pas, je n'irai pas, je ne tuerai pas. » Et elle dépose le revolver à terre, *avec précaution*. Elle recule encore. Delbœuf insiste en la poursuivant : « Je ne le ferai pas ! » Acculée

dans un angle, elle repousse l'expérimentateur avec violence. Réveillée, elle sourit comme à l'ordinaire. Le souvenir est absent. Il lui revient vaguement quelque chose de la scène quand elle voit le revolver par terre. Elle n'est nullement émue. Le rêve l'eût certainement agitée davantage.

Delbœuf, après avoir discuté l'expérience précédente, conclut de la façon suivante : L'hypnotisé n'est pas si peu lui que d'aucuns inclinent à le croire; malgré toute sa docilité superficielle, il y a des choses qu'il ne fera certainement pas. Des faits que l'observation nous fournit, on peut donc inférer que l'hypnotisé conserve une part suffisante d'intelligence, de raison, de liberté, pour se défendre de réaliser des actes inconciliables avec son caractère et ses mœurs.

***

En échangeant sa chaire de Gand pour celle de Liége, Delbœuf renonçait à l'enseignement de la philosophie pour se consacrer au latin et au grec. Élève de Burggraf, il avait du reste passionnément aimé ces deux langues. La *Revue de l'Instruction publique* a publié de très nombreuses notes relatives à des questions de philologie latine, grecque ou française dans lesquelles on retrouve l'originalité et la profondeur de vues, l'esprit critique et philosophique qui n'abandonnaient jamais Delbœuf. Plus tard, Delbœuf fit paraître une *Chrestomathie latine* et, en collaboration avec Roersch, une grammaire de la langue française bien supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée.

Liégeois de cœur, il s'occupait aussi avec amour de notre vieil idiome wallon ; non pas qu'il eût le désir de le remettre en honneur comme langue véhiculaire, il déclarait lui-même que l'instruction des classes inférieures était intimement liée à la connaissance du français, mais en sa qualité de philologue et de savant, il ne pouvait rester insensible à la naïveté et au pittoresque d'un langage dont l'influence sur le caractère de ses compatriotes était manifeste, et qui, du reste, était celui de ses vieux parents. Très souvent Delbœuf apporta son concours dévoué à la Société de littérature wallonne, comme membre des jurys des concours organisés périodiquement par ce Cercle.

Voici comment M. Parmentier, professeur à la faculté de philosophie de l'Université de Liége et ancien élève de Delbœuf, appréciait ce dernier comme philologue et comme pédagogue (1).

« Il y a deux sortes de professeurs : les uns cultivent » l'érudition pour elle-même et sont naturellement » enclins à s'en tenir aux derniers résultats des travaux » modernes. Les autres, prompts à s'étonner, penchent » toujours vers le doute ; chez eux, la conviction n'entre » pas aisément et la parole du maître ne les dispense » pas de vérifier et de chercher par eux-mêmes. Delbœuf » appartenait à cette dernière école, et c'était un spectacle » d'une rare nouveauté pour nous, de le voir dans ses

(1) Discours prononcé le 17 septembre 1896, dans la séance solennelle tenue dans la salle académique de l'Université de Liége. Reproduit dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1897, pp. 85 et suivantes.

» cours appliquer sa méthode aux définitions et aux
» règles les plus vieilles de la grammaire. Qu'est-ce que
» l'article? Qu'est-ce qu'un verbe, un mode, un temps?
» On ne sonde plus ce qu'il y a au fond de ces notions,
» parce qu'elles traînent depuis vingt siècles dans toutes
» les grammaires. Delbœuf refaisait devant nous le
» travail des penseurs, qui, de l'amas confus des phéno-
» mènes linguistiques, sont parvenus à dégager ces idées
» générales et à les préciser dans leurs nuances les plus
» fines. Bien mieux, il nous associait à ses recherches.
» Il ouvrait devant nous l'atelier de sa propre pensée.
» Il feignait de ne rien savoir, de partir de l'inconnu, il
» s'égarait en route, retrouvait son chemin, le perdait
» encore, et lorsqu'au bout de cette recherche drama-
» tique, on arrivait enfin à une solution pleinement
» satisfaisante, c'était chez les auditeurs comme la joie
» d'avoir fait une découverte personnelle.

» Pédagogue incomparable, Delbœuf pratiquait d'in-
» stinct la méthode du subtil instituteur de la pensée
» grecque. De même que l'art de l'accoucheur des esprits
» à Athènes, son enseignement s'accompagnait quelque-
» fois, surtout lorsqu'il gourmandait nos erreurs, d'une
» pointe d'ironie, et chez lui, l'ironie avait la saveur à la
» fois âpre et innocente du vieil esprit liégeois. Le meil-
» leur témoignage du succès de son enseignement est le
» cours libre d'exercices spéciaux sur la philosophie. où,
» pendant quinze ans, sont venus se placer volontaire-
» ment sous sa direction des élèves d'élite, recrutés
» parmi toutes les facultés.

» Ses instincts l'entraînaient de préférence aux grands
» rivages de la philosophie et des sciences de l'esprit.

» La philologie, avec son sens actuel de science histo-
» rique, occupée tout entière à rassembler des infor-
» mations minutieuses, au prix de la spécialisation la
» plus ingrate, intéressait sans doute sa curiosité, car il
» était accessible à toutes les idées nouvelles et toujours
» prêt à accepter ce que le progrès des recherches avait
» une fois démontré. Mais dans la pratique de son ensei-
» gnement, il se rattachait plutôt à la lignée des anciens
» Grecs et des philosophes des deux siècles derniers.
» Avant de devenir une science historique, la philologie
» avait été longtemps une branche de la philosophie,
» l'analyse raisonnée des éléments du langage; avec les
» habitudes spéciales de son esprit, Delbœuf devait rester
» un adepte de la grammaire générale. Dans un sens plus
» ancien encore, la philologie était simplement l'art
» d'apprendre à bien parler et à bien écrire. Delbœuf
» n'a point dédaigné ce point de vue modeste; il a colla-
» boré à une grammaire française et à une chrestomathie
» latine, et il rêvait d'écrire une grammaire élémentaire
» de la langue grecque. Enfin, la philologie, lorsqu'elle
» a pour objet les langues anciennes, a été de tout temps,
» et est encore aujourd'hui, la science éducatrice, la
» science humaine par excellence. Dans ce sens le plus
» noble du terme, Delbœuf était un philologue, un huma-
» niste épris de la beauté des lettres anciennes. Il choi-
» sissait pour thème de ses explications les auteurs les
» plus dignes de survivre par la profondeur de la pensée
» et par la perfection du style : un Sophocle, un Tacite,
» un Démosthène, un Aristophane, un Lucrèce, un Thu-
» cydide. D'autres ont possédé, à un degré plus rare que
» lui, le don heureux de sentir et d'admirer les beautés

» littéraires des classiques. Mais, pour Delbœuf, le plaisir
» n'était pas complet, ni vraiment intense, s'il n'en avait
» discerné les causes et le mécanisme, et s'il ne joignait
» à la jouissance esthétique une satisfaction intellec-
» tuelle. Il nous faisait pénétrer dans le cerveau même
» de l'écrivain et en quelque sorte dans le mystère de
» son génie, découvrant devant nous les raisons qui lui
» avaient fait choisir les mots, varier les tournures,
» introduire les images, disposer les pensées. La richesse
» et la splendeur de la langue grecque l'enthousias-
» maient. Son agilité intellectuelle s'exerçait à plaisir
» sur ce merveilleux instrument dans lequel le jeu des
» particules, la liberté de la syntaxe et tant d'autres
» moyens refusés aux langues modernes permettaient
» d'exprimer les finesses les plus subtiles de la pensée.
» De telles analyses, bien que souvent improvisées,
» étaient le triomphe des leçons de Delbœuf, parce qu'il
» pouvait y mettre en œuvre toutes les ressources de sa
» logique et de sa psychologie. »

Delbœuf naturaliste (1).

Delbœuf s'est toujours passionnément intéressé aux choses de la nature. Dès son enfance, « il observait les allures et les mœurs des araignées ». (*Revue scientifique* du 14 février 1891, p. 310.) Plus tard, il a collectionné des papillons, des coléoptères, récolté des champignons, etc.

« Je confie à mes lecteurs que j'aime les animaux,

(1) Note de M. L. Fredericq.

surtout les humbles, que je me plais à les familiariser, et que je me crois parfois doué d'un don spécial, car il me faut d'ordinaire fort peu de temps pour gagner leur confiance. Au bout de quelques heures, un tarin ou un chardonneret, que je viens d'acheter, volera après moi dans ma chambre. J'ai autrefois apprivoisé des grenouilles qui ont joui d'une certaine renommée auprès de mes amis. » (*Revue scientifique* du 11 février 1891, p. 211.)

« J'avais, au Jardin zoologique de Gand, habitué un vautour papa à passer sa tête entre les barreaux de sa cage pour se la faire prendre et caresser. » (*Revue scientifique* du 28 décembre 1895, p. 810.)

« Il faut aimer les bêtes comme je les aime pour comprendre mon chagrin », nous dit-il ailleurs, à propos d'un lézard qu'il avait perdu. (*Revue scientifique* du 3 octobre 1891, p. 437.)

« J'ai possédé autrefois des oiseaux (tarins, serins et chardonnerets) très familiers. Par parenthèse, j'ai une spécialité pour apprivoiser les oiseaux; un oiseau que j'ai acheté aujourd'hui, le matin au marché, volera le jour même tout autour de moi pour prendre dans ma bouche sa nourriture. Ces oiseaux jouaient à cligne-musette avec moi. Leur cage était dans une chambre du premier étage; je descendais dans une pièce du rez-de-chaussée, je me cachais derrière ou sous un meuble, puis je les appelais; ils accouraient, me cherchaient, me trouvaient, je dois le dire, tout de suite, et venaient prendre dans ma bouche des grains de chènevis. » (*Revue scientifique* du 7 novembre 1885, p. 597.)

Le bureau de Delbœuf à sa maison de l'Ile du Commerce à Liége était une véritable ménagerie : lézards, couleuvres, caméléons, gerboises, etc., s'y promenaient en liberté.

Dans la petite maison de campagne de Ramet qu'il habitait l'été, il avait aménagé pour ses lézards une grande chambre, aux fenêtres garnies de treillage, recevant le soleil de trois côtés. « Ils y ont pierres, caisses, grandes boîtes de toute espèce, qui ne doivent leur rappeler que vaguement les Causses et les Pyrénées, et comme gymnase, de savants échafaudages de loques dans lesquels ils grimpent, se cachent et se poursuivent avec une gaieté manifeste.

» A Liége, ils vivent dans mon bureau. Ils se tiennent ordinairement dans leur cage, où se trouvent les mêmes loques. Quand le soleil luit, ils viennent dehors et se promènent sur mes livres ou sur moi. Pour le moment, il y en a un, l'espagnol, qui me regarde écrire. Ils courent sur ma personne, se blottissent sur mes habits, et un jour de l'année dernière, je les y avais si parfaitement oubliés que je suis allé faire mes cours avec mes deux animaux dans le dos. Je m'en suis aperçu que j'étais depuis quelque temps dans ma chaire, et, pendant tout le reste de ma leçon, j'ai été dans des transes mortelles qu'ils ne s'avisassent de se livrer à des gambades intempestives et indiscrètes. » (*Revue scientifique* du 22 avril 1893, p. 495.)

« La question de l'intelligence des animaux m'a toujours vivement préoccupé. Je suis de ceux qui croient fermement à la doctrine de l'évolution et qui, par con-

séquent, voudraient trouver des formes de transition entre l'homme et les animaux supérieurs.

» Anatomiquement et physiologiquement parlant, ces formes existent abondamment ; au point de vue intellectuel, je dois avouer que, pour ma part, je n'en connais pas. Je ne puis pas, en effet, regarder comme comblant le fossé, les idiots, les crétins et les monstres. » (*L'intelligence des animaux,* dans *Revue scientifique* du 7 novembre 1885, p. 596.)

Delbœuf a publié plusieurs articles sur l'intelligence des animaux. Sa petite ménagerie domestique était pour lui un champ inépuisable d'observations et d'expériences. Il était persuadé que chacun de ses pensionnaires avait son caractère particulier, son individualité propre et était agité de passions comparables à celles des humains : l'amour, la jalousie, la colère, etc.

L'histoire de ses lézards (*La psychologie des lézards*, dans *Revue scientifique* du 14 février 1891, pp. 210-212; du 3 octobre 1891, pp. 437-439; du 22 avril 1893, pp. 494-498; du 2 juin 1894, pp. 698-699; du 28 décembre 1895, pp. 805-810) a fait le tour de la presse scientifique. Les journaux politiques s'en sont même occupés. M. Benoist (*Revue scientifique* du 13 octobre 1891, p. 438), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, s'amusa à composer une élégie à propos de la perte de l'un d'entre eux que l'on avait cru mort.

« Luctus in morte Delboviani lacerti.

» Ille lacertus obit, Tarnensibus exsul ab oris.
» Hic quem Delbovius foverat ipse sinu.
» Flete o bufones, ranae lugete canorae;
» Delbovius natum luget et ipse suum. »

Delbœuf a constaté, en passant, qu'un lézard qu'on laisse tomber d'une certaine hauteur se retourne en l'air et retombe sur ses pattes comme le ferait un chat. (*Le problème du chat et les lézards,* dans *Revue scientifique* du 23 février 1895, pp. 251-252.)

Dans d'autres articles (*Revue scientifique* du 2 janvier 1886, pp. 3–10, et *Revue philosophique,* mars-avril 1881, septembre 1886, p. 297), il relate les expériences qu'il a faites sur des chiens, des oiseaux, etc., pour essayer de leur apprendre à compter, de leur faire distinguer par exemple si une assiette contient trois ou quatre morceaux de viande.

Ces expériences n'ont pas donné de résultats positifs.

Nous ne pouvons transcrire ici toutes les intéressantes anecdotes dont il émaille son exposé.

Bornons-nous à reproduire la conclusion générale qu'il tire de ses observations :

« Pour le reste, une chose me parait certaine, c'est que les animaux sont formés d'après le même patron que nous, sous le rapport des sensations et des sentiments. » (*Revue scientifique*, 28 décembre 1895, p. 807.)

« Je me résume. Ne résulte-t-il pas de ces observations que, — mise à part la faculté du langage abstrait, artificiel et conventionnel qui, jusqu'à présent, semble être l'apanage exclusif de l'homme, — au point de vue des sentiments généraux, il n'y a pas de différence tranchée entre lui et ses frères inférieurs? Bien mieux, comme j'ai osé le dire ailleurs, je me demande si, dans chaque espèce animale, n'apparaîtraient pas de temps à autre des gredins, des individus enclins à la rapine ou au

meurtre comme mon Ben-Youssouf, ou de simples mauvais coucheurs comme Pedro; et je ne sais pas s'il serait juste — je ne dis pas commode — d'expliquer ces anomalies par l'atavisme ou une dégénérescence régressive.

» Pour le surplus, ces observations minutieuses, qui aux yeux de plusieurs personnes pourraient passer pour puériles, tendent à établir la transition psychologique de l'homme aux animaux placés sur l'échelle zoologique plus bas encore que les lézards. A ce titre, elles peuvent être estimées comme une humble contribution à l'appui du transformisme. » (*Revue scientifique,* 28 décembre 1895, p. 810.)

Signalons encore deux articles : *Sur la luminosité du ver luisant,* dans *Revue scientifique* du 1er juillet 1893, et *Sur la ponte des caméléons.* (*Ibidem,* décembre 1895.)

Enfin, on trouvera de nombreuses remarques ou observations concernant l'histoire naturelle dans plusieurs récits de voyage publiés par Delbœuf : *L'Ardenne à trente ans d'intervalle,* par COPAPONASSART (paru dans le *Journal de Liége,* puis en volume), Liége, Desoer, 1887. — *Les Fêtes de Montpellier : promenade à travers les choses, les hommes et les idées,* Liége, 76 pages in-8°, 1891.

***

En dépit de ses multiples occupations et de sa grande activité scientifique, Delbœuf trouvait encore de nombreux instants pour cultiver les excellentes relations qui l'unissaient à beaucoup de ses collègues. Nul mieux que lui ne s'entendait à égayer une réunion par ses saillies

souvent piquantes, toujours spirituelles. Il était foncièrement artiste, sinon de fait, du moins d'aspiration. Il avait fait construire au boulevard Frère-Orban une magnifique habitation qu'il avait décorée avec un goût judicieux. D'excellentes peintures de Capeinick, quelques bons tableaux, différents objets d'art, avaient fait de son *home* un séjour élégant et confortable. Hospitalière maison, qui recevait affectueusement non seulement les amis, mais encore tous les étrangers de quelque notoriété, savants, conférenciers, qui passaient par la ville de Liége.

C'était dans ces réunions intimes ainsi qu'aux banquets du corps professoral que Delbœuf, avec une verve qui n'appartenait qu'à lui, chansonnait les événements universitaires et souvent aussi ses collègues, qui ne lui tenaient pas rancune des pointes quelquefois assez acérées qu'il leur lançait. Les amis de Delbœuf n'ont certainement pas oublié ses chansons sur la réouverture des cours, sur l'inauguration des instituts universitaires et tant d'autres encore. Avec une adresse consommée, il transformait, au moyen de quelques changements, en apparence peu importants, les discours universitaires en allocutions du plus haut comique, exhibant en plein jour le mobile caché qui, dans la pensée du chansonnier, faisait parler l'orateur. Dans la conversation même, son esprit analytique cherchait sans cesse à s'exercer; son œil perçant fixait l'interlocuteur, comme si, persuadé que la parole ne répondait pas à la pensée, Delbœuf avait voulu scruter l'âme de celui qui parlait, pour en extraire la vérité cachée.

Nous ne résistons pas au désir de citer quelques-uns des couplets de Delbœuf, car ils caractérisent au plus

haut degré la tournure de son esprit. La plupart sont en vers très libres et l'élision n'y est pas ménagée; il s'agit, du reste, de chansons de circonstance destinées à ne pas sortir d'un petit cercle d'amis.

On sait que les villes universitaires de Liége et de Gand avaient la charge de fournir des locaux à l'enseignement supérieur. Aussi longtemps que ces locaux consistèrent en simples salles de cours et de collections réduites, les villes parvinrent à remplir leurs engagements; mais lorsque le développement des sciences exigea de vastes laboratoires, des instituts isolés, Liége et Gand se virent dans l'impossibilité de faire face aux dépenses considérables nécessitées par le nouvel état de choses. Il fallut, naturellement, des démarches nombreuses et qui durèrent de longues années avant qu'une solution équitable intervînt. Pendant ce temps, notre confrère, M. Folie, alors administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, fut continuellement en rapport avec l'Administration communale. Homme de science, dévoué à l'Université, M. Folie, auquel on rendra pleinement justice lorsque s'écrira l'histoire de notre *Alma mater,* demandait très souvent, à la ville, des dépenses qu'il était impossible à celle-ci d'effectuer avec les ressources dont elle disposait. Enfin, le ministère Frère-Orban-Van Humbeeck fit voter une loi par laquelle les deux villes étaient déchargées de l'obligation de loger l'Université à leurs frais exclusifs; la plus forte part des dépenses nécessitées par la construction des locaux incombait dorénavant au Gouvernement.

L'inauguration des instituts par les ministres eut lieu le 24 novembre 1883 et se termina par un banquet

auquel étaient invitées toutes les autorités de la ville de Liége. M. Folie s'était chargé de porter un toast à l'Administration communale. La situation ne laissait pas que d'être assez délicate. Certes, la ville avait toujours témoigné beaucoup de bon vouloir à l'Université, mais la cérémonie avait pour but de fêter les ministres, grâce auxquels Liége était débarrassée d'une grande partie de ses obligations. M. Folie fit très adroitement l'éloge mérité des nombreux établissements d'instruction de Liége, tout en constatant que les ressources de la ville ne permettaient pas de fournir à la science les installations nécessaires. Le bourgmestre répondit en protestant du dévouement de l'Administration communale aux intérêts de l'Université. Voici comment Delbœuf faisait parler les deux orateurs dans une chanson désopilante qu'il avait composée sur l'inauguration des instituts :

Discours de M. Folie.

(*Air :* La gazette de Hollande. Grande-Duchesse.)

J'ai fait toutes mes études à Liége
Et jamais je ne l'oublirai,
Depuis l'école et le collège
Jusques à l'Université.
Depuis, lorsque j'ai, pour la science,
Près de la ville mendié souvent,
J'en ai reçu ...... des espérances,
Mais en vérité peu d'argent.
La plus rich' caisse municipale
Ne peut donner que ce qu'elle a,
Voilà pourquoi, pourquoi je bois, (bis) } bis.
Pourquoi je bois à l'Administration communale }

Réponse du bourgmestre.

La ville dont j'ai l'honneur d'êtr' maire,
J'ose le dire a toujours mis
L'intérêt universitaire
Au premier rang de ses soucis.
Si elle n'a guère donné qu' des paroles,
C'est caus' du curag' des égouts
Et d' l'entretien de ses écoles
Qui lui mangent jusqu'au dernier sou.
Mais à présent que l'État l'allège
Des charg's qu'elle avait autrefois,
C'est avec bonheur que je bois, (bis)
Avec bonheur je bois à l'Université de Liége. } bis.

Je transcris encore la chanson faite par Delbœuf à l'occasion du départ de l'éminent chirurgien Gussenbauer, dont le passage à l'Université de Liége a laissé des traces inoubliables. Gussenbauer, enlevé trop tôt à la science chirurgicale, était d'un caractère loyal et franc, d'une franchise pourtant qui parfois confinait à la brusquerie. La façon dont il avait été accueilli par certains membres du Corps médical belge, qui, sous prétexte de patriotisme, n'avaient cessé d'attaquer ce praticien et ce savant hors ligne, avait peut-être amassé dans son cœur un certain fond d'amertume qui parfois se faisait jour sous forme de boutades, qu'on lui pardonnait du reste aisément. C'est ainsi, par exemple, que voyant tourner un carrousel, il déclarait ne pas comprendre que l'on n'interdît pas ce *jeu criminel*. Ceci dit, voici les couplets chantés par Delbœuf au banquet d'adieu donné par Gussenbauer, lorsqu'il fut appelé à l'Université de Prague, à ceux de ses collègues avec lesquels il avait été plus particulièrement en relation.

Couplets sur Gussenbauer (25 juin 1878).

(*Air de* Madame Angot : Marchande de marée.)

1

D'une lointaine rive,
Appelé parmi nous,
Gussenbauer arrive
Simple, modeste et doux.
Pour le moindre collègue,
Pénétré de respect,
On l'aurait pris pour bègue
A son air circonspect.

Peu frivole
En parole
Timide, comme en son air,
Méthodique
Dogmatique
Tel était Gussenbauer. } bis.

2

A son goût, la cuisine,
Comme on la fait ici
Était chose divine,
Le vin, la bière aussi.
Son extase lyrique
Éclatant chaque jour,
Proclamait la Belgique
Un merveilleux séjour.

Abordable,
Même affable,
Dans sa bouche rien d'amer,
Un peu rude
D'habitude
Tel était Gussenbauer. } bis.

3

Par un miracle étrange,
Encore inexpliqué,
Un diable sous cet ange
S'est un jour démasqué.
Farouche, atrabilaire,
Nul n'échappe à ses coups,
Collègue, ami, confrère,
Attrapent des atouts.

Despotique,
Tyrannique,
Tançant, nouveau Jupiter,
A la ronde,
Tout le monde,
Tel devint Gussenbauer. } bis.

4

Depuis, jamais à table
Trouva-t-il rien de bon?
La chère est détestable,
Le vin, c'est du citron.
Aux fêtes populaires,
L'innocent carrousel
Excite sa colère,
C'est un jeu criminel.

Rien qui vaille,
La racaille
Règne seule ici, c'est clair.
Vite, vite,
Je vous quitte,
Ainsi dit Gussenbauer. } bis.

5

Et pourtant la tristesse,
Assombrit notre front,
Car celui qui nous laisse,
Avait bon cœur au fond.
Sa rustique franchise,
Disait aux gens leur fait,
Mais sur lui n'avait prise
Ni l'or, ni l'intérêt.

Ferme et grave,
Noble esclave,
De l'art dont il était fier, } bis.
Camarades
Et malades,
Pleureront Gussenbauer.

Gussenbauer ayant instamment réclamé une copie de ces vers, Delbœuf la lui envoyait à Prague, avec cette lettre, datée du 31 juillet 1878, dont je trouve le brouillon en marge de sa chanson :

« Cher et regretté ami,

» Voici les couplets que j'ai faits pour vous et sur
» vous. Vous voulez bien les trouver passables ; c'est
» que vous oubliez que le ton fait la chanson. La lecture
» vous en paraîtra insipide. Si vous la montrez un jour,
» dites bien à ceux qui la liront que, chantée par moi le
» jour des adieux, cette rhapsodie avait l'air de quelque
» chose, qu'aux yeux des indifférents elle paraîtrait gaie
» et malicieuse, mais que pour ceux qui vous estiment,
» vous aiment et sont affligés de votre départ, elle a

» l'allure triste et désolée — et que j'essayais de rendre
» cette nuance.

» Votre dévoué,

» J. Delboeuf. »

***

Delbœuf était d'une adresse manuelle extraordinaire. Pendant les loisirs peu nombreux que lui laissaient ses occupations scientifiques, il s'amusait parfois à sculpter des noyaux de cerises; il avait ainsi confectionné de petites corbeilles ajourées, garnies de roses et de feuillages, découpés dans la substance même du noyau, véritables merveilles presque microscopiques. Quant aux instruments nécessaires, il se les était fabriqués lui-même, au moyen de ressorts de montre. Le fini et la perfection de ces petits objets étaient réellement surprenants.

En 1864, Delbœuf avait épousé Mlle Marie Ducros, fille d'un ingénieur d'origine française, dont il eut trois enfants, un garçon, Charles, actuellement docteur en médecine, et deux filles, aujourd'hui Mme Mélotte et Mme Klerx.

Mme Delbœuf, de santé assez délicate, mourut en 1888 après une très longue maladie, pendant laquelle elle fut l'objet des soins incessants, les plus dévoués de son mari.

Lorsque, en 1896, Delbœuf ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, contrairement à l'avis de ses médecins, il voulut se rendre à Bonn pour s'y faire soigner. C'est dans cette ville qu'il mourut le 13 août 1896, peu de jours après son arrivée.

Le 17 décembre de la même année, l'Université de Liége se réunissait en une séance solennelle consacrée à glorifier la mémoire de l'un de ses professeurs les plus illustres. A cette occasion, des discours furent prononcés par le recteur M. Le Paige; par MM. Lequarré, au nom de la Faculté de philosophie; Gilkinet, au nom de l'Académie de Belgique; Parmentier, au nom des anciens élèves; Gilbart, Moreau, Raiponce, au nom des étudiants. M. le doyen de la Faculté de philosophie lut également un discours envoyé par M. Saroléa, professeur à l'Université d'Édimbourg, ancien élève de Delbœuf.

M. le professeur Parmentier, dans son discours, caractérisait ainsi la personnalité scientifique de Delbœuf :

« Si je ne me trompe en essayant de marquer l'unité
» de cette physionomie si féconde, Delbœuf fut par-
» dessus tout un logicien, mieux encore, pour parler
» comme les Grecs, un dialecticien. Ce mot résume
» toute une tendance et toute une méthode où il se com-
» plaisait avec l'ardeur d'un contemporain de Platon.
» Qu'il s'agît d'une question d'exégèse, de grammaire,
» de philosophie ou de science, Delbœuf était extrême-
» ment sensible aux moindres erreurs de définition ou
» de raisonnement; toute l'acuité de sa critique et toute
» la vigueur de son esprit s'appliquaient à les découvrir
» et à les redresser. C'était pour lui comme une nécessité
» intellectuelle d'analyser chaque notion dans ses der-
» niers éléments, de refaire par sa propre pensée tout le
» pénible travail résumé dans les synthèses courantes.
» On s'étonnait de l'entendre quelquefois déclarer qu'il
» avait l'intelligence lente et difficile; ces mots n'offraient

» rien de paradoxal à ceux qui savent ce que signifiait
» pour lui le terme *comprendre.* La défiance et la
» circonspection étaient imposées à son jugement par
» l'intensité même de son besoin de notions nettes et
» sûres. De là, son habitude de scruter les formules
» toutes faites, son souci d'échapper à l'illusion des
» mots, sa hardiesse à examiner les titres des autorités
» les mieux admises. Peu d'hommes ont eu comme lui,
» en notre étroite Belgique, avec la passion de la vérité,
» le courage scientifique qui ose provoquer la discussion
» et la lutte sur le vaste champ des pures théories. »

A. GILKINET.

LISTE DES OUVRAGES DE JOSEPH DELBŒUF

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Mémoires.

Étude psychophysique. — Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue. 1873. (*Mém.* in-8°, t. XXIII.)

Théorie générale de la sensibilité. — Mémoire contenant les éléments d'une solution scientifique des questions générales relatives à la nature et aux lois de la sensation, à la formation et au rôle des organes des sens, à l'action de la sensibilité sur le développement physique et intellectuel de l'individu et de l'espèce. 1875. (*Mém.* in-8°, t. XXVI.)

Bulletins (2e série).

Note sur certaines illusions d'optique. — Essai d'une théorie psychophysique de la manière dont l'œil apprécie les distances et les angles. 1865. (T. XIX, p. 195.)

Seconde note sur de nouvelles illusions d'optique. — Essai d'une théorie psychophysique de la manière dont l'œil apprécie les grandeurs. 1865. (T. XX, p. 70.)

Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique. 1866. (T. XXI, p. 339.)

Moyen de produire et de corriger le daltonisme (en collaboration avec W. Spring). 1878. (T. XLV, p. 16.)

Rapport sur les questions relatives au daltonisme intéressant les administrations de chemin de fer. 1878. (T. XLV, p. 364.)

(3e série).

La liberté et ses effets mécaniques. 1881. (T. I, p. 463.)
Déterminisme et liberté; la liberté démontrée par la mécanique. 1882. (T. III, p. 145.)
Nains et géants. 1882. (T. IV, p. 722.)
Sur l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme. (T. XIII, p. 773.)
Rapport sur un travail de M. J. Corin : *Action des acides sur le goût.* (T. XIV, p. 536.)
Rapport sur un travail de M. Massart : *Héliotropisme d'un champignon.* (T. XVI, p. 550.)
De l'étendue de l'action curative de l'hypnotisme. L'hypnotisme appliqué aux altérations de l'organe visuel. (T. XIX, p. 361.)
Sur une illusion d'optique. (T. XXIV, p. 545.)
Mégamicros ou les effets sensibles d'une réduction proportionnelle des dimensions de l'Univers. (T. XXV, p. 667.)
L'hypnose et les suggestions criminelles. (T. XXVIII, p. 521.)
Rapport sur un travail de M.-C Schuyten : *Influence des variations atmosphériques sur l'attention volontaire des élèves.* (T. XXXII, p. 235.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Poésies dans la *Revue trimestrielle* (t. XIV, XVI et XIX). Nombreux articles et comptes rendus dans les *Annales de l'enseignement public* (1857, 1858); dans la *Belgique contemporaine* (1861, 1862), entre autres : De la moralité en littérature (quatre articles); dans l'*Athenæum belge* (1879, 1883); dans les *Bulletins de la Société liégeoise de littérature wallonne;* dans le *Journal de Liége,* la *Gazette de Liége,* l'*Écho du Parlement,* la *Flandre libérale,*

le *Journal Franklin* et l'*Almanach Franklin.* — Deux rapports (l'un autographié, l'autre imprimé) sur la situation de la Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur. 1875. — OEuvres posthumes d'Otto Duesberg, publiées en collaboration avec L. Hanssens. Liége, Lardinois, 1858. — Adolphe Picard, œuvres françaises et wallonnes, recueillies et éditées par J. Delbœuf. Liége, Gothier, 1882. — Li mâïe neur d'à Cola, par Ch. Hannay, édité par J. Delbœuf : Étude sur la grammaire et l'orthographe du dialecte wallon liégeois, sous forme d'un commentaire perpétuel de la pièce, avec préface et dictionnaire. Liége, Vaillant-Carmanne, 1868.

Prolégomènes philosophiques de la géométrie et solution des postulats, suivis d'une dissertation sur les principes de la géométrie par Fréd. Ueberweg (traduction). Liége, Paris et Leipzig, 1860; in-8°, XXI-308 p.

Essai de logique scientifique : Prolégomènes, suivis d'une étude sur la question du mouvement considérée dans ses rapports avec le principe de contradiction. 1865; in-8°, XLIV-286 p.

La psychologie comme science naturelle; son présent et son avenir. Application de la méthode expérimentale aux phénomènes de l'âme. Bruxelles, Muquardt; Paris, Germer-Baillière, 1876; in-8°, 111 p. (Reproduit de la *Revue de Belgique*, 1874-1875.)

Logique algorithmique. Essai sur un système de signes appliqué à la logique, avec une introduction où sont traitées les questions générales relatives à l'emploi des notations dans les sciences. Liége, Desoer, 1876; in-8°, 99 p. (Rep. de la *Revue philosoph.*)

Questions de philosophie et de science : I. Éléments de psychophysique générale et spéciale. (Mesure des sensations de lumière et de fatigue. Théorie générale de la sensibilité.) Paris, Germer-Baillière, 1883; in-12, 256 p. — II. Examen critique de la loi psychophysique, sa base et sa signification. (Hering contre Fechner; Fechner contre ses adversaires.) Ibid., 1883; in-12, 192 p. — III. Le sommeil et les rêves considérés principalement dans leurs rapports avec les théories de la certitude et de la

mémoire (Le principe de la fixation de la force). Paris, Félix Alcan, 1885; in-12, 262 p.

Conférences faites à la Société Franklin. Liége, Vaillant-Carmanne, 1882; in-12, 187 p.

Chrestomathie latine à l'usage des commençants (en collaboration avec P. Iserentant). Mons, Manceaux, 1883; in-12, XII et 392 p.

Éléments de grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen (en collaboration avec L. Roersch). Liége, Desoer, 1885; in-12, XIV, 146 et XI p.

De l'origine des effets curatifs de l'hypnotisme. Paris, Félix Alcan, 1887. (Extrait des *Bulletins de l'Académie de Belgique.*)

La matière brute et la matière vivante. Étude sur l'origine de la vie et de la mort. Paris, Félix Alcan, 1887. (Extrait en grande partie de la *Revue philosophique,* traduit en espagnol par Antonio Zozaya; deux volumes avec préface inédite de l'auteur. Madrid, 1890.)

L'hypnotisme et la liberté des représentations publiques; lettres à M. le professeur Thiriar, représentant, suivies de l'examen du rapport présenté par M. Masoin à l'Académie de médecine. Liége, Desoer, 1888.

A trente ans d'intervalle; l'Ardenne, explorations et découvertes, par J. D. Copaponassard, trésorier honoraire de la *Société des Wallons voyageurs.* Liége, Desoer, 1888.

Chrestomathie latine à l'usage des commençants; première partie, cours de septième (Mons, Manceaux, 1889); quatrième édition, revue et augmentée (Liége, Desoer, 1894).

De vrijheid van hypnotizeeren, traduction hollandaise de la critique du rapport de M. Masoin, etc. S'Gravenhage, Morel, 1889.

Magnétiseurs et médecins. Paris, Félix Alcan, 1890.

De l'étendue de l'action curative de l'hypnotisme; l'hypnotisme appliqué aux altérations de l'organe visuel. (En collaboration de Nuel et Leplat.) Paris, Félix Alcan, 1891. (Extrait des *Bulletins de l'Académie de Belgique.*)

Mégamicros ou les effets sensibles d'une réduction proportionnelle des dimensions de l'univers. Paris, Félix Alcan, 1893. (Extrait des *Bulletins de l'Académie de Belgique.*)

Chrestomathie latine à l'usage des commençants; 2e partie, cours de sixième. Mons, 1890. — Idem, revue, remaniée et corrigée. Liége, Desoer, 1896.

L'affaire des magnétiseurs de Braine-le-Château; examen critique du rapport des médecins experts. Liége, Émile Pierre, 1891.

Avis du professeur J. Delbœuf sur l'interdiction projetée de l'hypnotisme en Russie. Novembre 1893.

Articles divers dans : la *Chronique*, 1er septembre 1886, sur le concours de grammaire; l'*Organe de Mons*, 25 août 1886, sur l'enseignement universitaire; les *Soirées populaires de Verviers*, 27 juin 1891, sur l'hypnotisme; le *Médecin du foyer*, 1er mars 1888, sur l'hypnotisme; la *Gazette médicale de Liége*, 7 novembre 1889, sur l'hypnotisme; les *Nouvelles du jour*, Bruxelles, 27 décembre 1890, la suggestion et l'hypnotisme; la *Revue des Sciences et des Arts*, Brandt, Liége, 15 mai 1890, de la nature psychologique de l'hypnotisme; *Le Spirou*, nos 7, 9, 12, 13 de 1895, sur l'orthographe et la versification wallonnes.

Dans la *Revue scientifique* (Paris), de nombreux articles et analyses, notamment : 1o Les mathématiques et le transformisme. Une loi mathématique applicable à la théorie du transformisme (1877). — 2o Le daltonisme. Recherches expérimentales et théoriques, par J. Delbœuf et W. Spring (1878). — 3o Psychologie comparée. Le sens des couleurs chez les animaux d'après Grant-Allen (1879). — 4o Un nouveau centre de vision dans l'œil humain (Recherches faites en collaboration avec L. Fredericq, 1883). — 5o L'intelligence des animaux (1884, 1885, 1886). — 6o (19 septembre 1886) Lettre sur les caractères de divisibilité des nombres (voir, dans le no du 16 octobre, la note Catalan à propos de ce théorème). — 7o (25 décembre 1888) Un problème de logique, à propos de la démonstration élémentaire du théorème de Dalembert, sur le nombre des racines d'une équation algébrique. —

8º (16 février 1889) Démonstration élémentaire du théorème de Pythagore. — 9º (2 mars 1889) Réponse aux objections à propos de la démonstration du théorème de Dalembert. — 10º (14 février 1891, 3 octobre 1891, 22 avril 1893, 2 juin 1894, 28 décembre 1895). La psychologie des lézards. — 11º Articles de moindre importance en juillet 1893, en février, juillet, décembre 1895.

Dans la *Revue philosophique* (Paris) : Analyse et comptes rendus critiques, et nombreux articles, dont les principaux sont : 1º Logique algorithmique (oct., nov., déc. 1876. Voir plus haut). — 2º Léon Dumont et son œuvre philosophique (juin 1877). — 3º Du rôle des sens dans la formation de l'idée d'espace. Pourquoi les sensations visuelles sont étendues (août 1877). — 4º La loi psychophysique (Hering et Fechner) (mars 1877, janv. et fév. 1878. Voir plus haut). — 5º Le sommeil et les rêves (1879 et 1880, cinq articles. Voir plus haut). — 6º Le dernier livre de G.-H. Lewes (mars et avril 1881). — 7º Le sentiment de l'effort, à propos d'un ouvrage de W. James (nov. 1881). — 8º Déterminisme et liberté, la liberté démontrée par la mécanique (mai, juin, août 1882). — 9º La matière brute et la matière vivante (oct. 1883). — 10º L'origine de la vie et de la mort (juill., sept., oct. 1884). — 11º (1886, mai, p. 441). La mémoire chez les hypnotisés. — 12º (mai, p. 548) Sur les modes valables du syllogisme. — 13º (août, p. 146) De l'influence de l'imitation et de l'éducation dans le somnambulisme provoqué. — 14º (septembre, p. 297) Intelligence des animaux; anecdotes et faits. — 15º (septembre, p. 297) Sur Weisman, Ueber Leben und Todt. — 16º (novembre, p. 533) Les diverses écoles hypnotiques — 17º (1887, février et mars) De la prétendue veille somnambulique. — 18º (mai, p. 549) Correspondance avec M. Beaunis — 19º (1891, janvier, p. 106) La personnalité chez l'enfant. — 20º (mars et avril) Pourquoi mourons-nous ? — 21º (1893, novembre et 1894, avril et août) L'ancienne et les nouvelles géométries (trois articles). — 22º (1894, janvier) Correspondance avec M. Lechalas : le problème des mondes semblables. — 23º (1895, avril) Les axiomes et les postulats de la géométrie de l'espace homogène.

Dans la *Revue de l'Instruction publique :* 1° De l'emploi des modes de l'aoriste (t. XVI). — 2° De la place respective de l'article et du qualificatif en grec (t. XVII). — 3° De l'emploi de la particule ἂν (t. XVII). — 4° De l'emploi du participe et de l'infinitif dans la langue grecque (t. XVIII). — 5° Théorie de la négation dans la langue grecque (t. XIX). (Ces cinq articles réunis en brochure sous le titre : Essais sur quelques questions de grammaire raisonnée. Liége, Desoer, 1877; 68 p. in-8°.) — 6° De quelques définitions grammaticales : du substantif et de l'article (t. XX). — 7° La Fontaine et l'enseignement de la langue maternelle (t. XXI), tiré à part sous le même titre. Gand, Vanderhaegen, in-8°, 55 p. -- 8° A propos d'un subjonctif, Tacite et l'Agricola (t. XXII). — 9° Le latin et l'esprit d'analyse (t. XXIV et XXV), tiré à part sous le même titre. Gand, Vanderhaegen 1882. — 10° L'hexamètre et l'alexandrin (t. XXVII), tiré à part. Ibid., in 8°, 32 p. — 11° Le parfait grec, sa signification et son emploi (t. XXVIII). — 12° A propos du passé défini. Variations grammaticales sur des thèmes connus. Théories des temps de la conjugaison française (t. XXIX), tiré à part. Gand, Vanderhaegen, 1886. — 13° La littérature française au XVIIe siècle. Essais et notices avec une introduction par J.-B. Stiernet. Notice bibliographique (t. XXXI) — 14° De la nature des compléments à propos de la définition du complément direct (t. XXXI et XXXII). — 15° Promenade à travers les six premiers livres des Annales de Tacite (t. XXXII), tiré à part. Liége, Desoer. — 16° A propos d'un passage des Nuées d'Aristophane (t. XXXIV). — 17° Quelques réflexions grammaticales à propos d'une étude sur les principaux adverbes de J. Bastin. La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes par Ferdinand Brunot. — 18° Doit-on dire participe ou adjectif en *dus?* (t. XXXVI). — 19° Des prépositions en grec (t. XXXVI) — 20° Les premiers vers du premier discours de Médée dans Euripide (t. XXXVI). — 21° Réflexions à propos des glanures grammaticales de M. Bastin (t XXXVII). — 22° La réforme de l'orthographe française, par Eug. Monseur,

professeur à l'Université de Bruxelles (t. XXXVII). — 23° A. Van Brandt. Lexigraphie grecque. Compte rendu (t. XXXVIII).

Dans la *Revue de l'hypnotisme :* 1° Les suggestions à échéance (décembre 1886). — 2° Cas curieux d'hypnotisation volontaire (mai 1887). — 3° Note sur l'hypnoscope et sur les phénomènes de transfert par les aimants (juin 1887). — 4° Expérience devant servir à l'explication de la vertu curative de l'hypnotisme (juillet 1887). — 5° De l'analogie entre l'état hypnotique et l'état normal (avril 1888). — 6° Origine des effets curatifs instantanés de l'hypnotisme sur les maladies chroniques (septembre 1888). — 7° Sur l'explication fournie par le professeur Bernheim des hallucinations négatives suggérées (janvier 1889). — 8° Lettre de M. Delbœuf au sujet de l'affaire des guérisseurs de Braine-le-Château (mars 1891). — 9° En collaboration avec M. le Dr F. Fraipont : Accouchement dans l'hypnotisme (avril 1891).— 10° L'affaire des magnétiseurs de Braine-le-Château. Première et dernière réponse de M. le professeur Delbœuf, de Liége, à M. le professeur Masoin, de Louvain (août 1891). — 11° Comme quoi il n'y a pas d'hypnotisme (novembre 1891). — 12° Quelques considérations sur la psychologie de l'hypnotisme, à propos d'un cas de manie homicide guérie par suggestion (janvier 1893). — 13° Une suggestion originale (Éloge du choléra) (avril 1893). — 14° Deux cas de diagnostic chirurgical posé au moyen de l'hypnose (août 1893).

Dans la *Zeitschrift für Hypnotismus :* 1° Einige psychologische Betrachtungen über den Hypnotismus gelegentlich eines durch Suggestion geheilten Fälles von Mordmanie (novembre et décembre 1892). — 2° Zwei Fälle, in denen die chirurgische Diagnose mit Hülfe der Hypnose gestellt würde (juin 1893). — 3° Die verbrecherische Suggestionen (mars, avril 1894).

Nombreux articles et comptes rendus dans le *Journal de Liége* ainsi que dans la *Meuse*, notamment sur l'hypnotisme et les questions d'enseignement, et dans d'autres journaux.

Dans la *Revue de Belgique :* 1° (1886, octobre et novembre) Une visite à la Salpêtrière (tiré à part). — 2° (1888 et 1889, novembr e,

décembre, janvier et mars) Le magnétisme animal à propos d'une visite à Nancy (tiré à part, et suivi de l'examen critique de l'histoire de Louise Lateau, par Lefèvre. Paris, Félix Alcan, 1889). — 3° (1891, janvier, février et mars) Les fêtes de Montpellier, promenade à travers les choses, les hommes et les idées (tiré à part). Paris, Félix Alcan; Liége, Desoer, 1891. — 4° (1891-1892, décembre et janvier) L'hypnotisme devant les Chambres législatives belges (tiré à part et augmenté de l'Affaire Vandevoir. Paris, Félix Alcan; Bruxelles, Liége, Desoer, 1892).

Dans le *New York Herald* (23 février 1890) : The present state of hypnotism; its application to therapeutics.

Dans le *Monist* : 1° (avril 1892) Les suggestions criminelles. — 2° (janvier 1894) Are the dimensions of the physical world absolute.

Dans le *Cosmos* (16 mai 1891) : Correspondance avec M. Reverchon sur la loi dite loi Delbœuf.

Dans *Mathésis* (janvier, février, juin 1893) : Sur une lacune au commencement du cinquième livre de Legendre; théorème à démontrer : deux plans ne peuvent pas n'avoir qu'un point de commun.



Imp. Ch Wittmann, Paris.

LEVENSCHETS

VAN

JULIUS VUYLSTEKE

LID VAN DE AKADEMIE

geboren te Gent de 10e November 1836, en aldaar overleden de 16e Januarie 1903.

In zijn testament, opgemaakt de 12de Mei 1895, vraagt J. Vuylsteke *uitdrukkelik* dat er geen lijkredenen over hem uitgesproken worden en « dat er in den *Annuaire* van de Koninklijke Academie of in de uitgaven van andere vereenigingen, waar hij lid van was, geen levensbericht van hem worde opgenomen ».

Aan het eerste gedeelte van deze vraag werd voldaan, maar de Akademie, in haar zitting van 2de Maart 1903, gezien dat het leven van haar leden tot haar geschiedenis behoort, en gezien dat haar leden niet het recht hebben bladzijden uit haar geschiedenis weg te nemen, verklaarde dat zij tot haar spijt geen gevolg kon geven aan het tweede gedeelte van de vraag van de overledene en besliste tevens dat zij in het vervolg met dergelijke vragen geen rekening zou houden.

Niemand zal het laken dat de Akademie het middel gevonden heeft om Vuylsteke's plaats in de reeks van

haar levensberichten niet te moeten open laten. Het sprak echter van zelf dat ons medelid Prof. P. Fredericq, die de aangewezen man was om dit levensbericht te schrijven (1), de taak niet op zich kon nemen, daar hij een van de uitvoerders is van Vuylsteke's testament. Zo heb ik dan gemeend die taak te mogen aanvaarden, in de hoop dat hetgeen mij aan bevoegdheid en gezag ontbreekt, zal vergoed worden door de toewijding en de liefde waarmede ik die zal trachten te volbrengen.

***

Want niettegenstaande zijn bars uiterlike, won Vuylsteke onmiddellik door zijn heldere geest, zijn vast karakter, zijn edel hart, de genegenheid en de eerbied van al degenen die hem naderden. Hij was de oprechtheid en de eerlikheid in persoon, wars van alle verdrag en van alle zwakheid, — ook heette hij « de Vlaamse rots » of zelfs « de Vlaamse beer », — en hij sprak en handelde volgens zijn overtuiging. Dat gaf wel eens aanleiding tot botsingen, maar niemand nam het hem ooit kwalik, omdat niemand aan zijn oprechtheid twijfelde, omdat niemand zijn hart van boze gevoelens had durven verdenken.

Met ongemene gaven bedeeld, — de verbeelding van

(1) Hij heeft overigens in het Gentse *Volksbelang* van 17 Januarie 1903, daags na Vuylsteke's overlijden, een uitvoerige levensbeschrijving geschreven en nadien in brochurevorm laten verschijnen (Gent, A. Hoste, 4 + LXXII blz. in-16, met portret). Wij hebben ze dikwijls gevolgd en er al eens gedeelten uit overgenomen.

een dichter, de meeslepingskracht van een redenaar, de wetenschap van een geleerde, — had hij alles veil voor zijn staatkundig en maatschappelik ideaal van liberaal en flamingant, dat hij samenvatte in deze twee, voor hem onafscheidbare woorden : *Klauwaard en Geus*.

Te Gent op 10[de] November 1836 geboren, genoot hij zijn onderwijs tot in 1853 op het Atheneum aldaar, dat nog tot in de zomer van 1851 een stedelike inrichting was.

Zijn vader, die lid van de magistratuur was en een van de leiders van de liberale partij, zetelde gedurende een reeks jaren in de Gentse gemeenteraad en stierf als raadsheer aan het Hof van Beroep.

Steeds stond de jonge Vuylsteke aan het hoofd van zijn klasse, en zijn schooltriomfen waren zeker wel de enige ophelderingen in zijne, ten gevolge van bizondere omstandigheden, bittere kindsheid en jeugd. Aan die omstandigheden is ook de somberheid van karakter te wijten die hem kenschetste.

Dan ging hij op de Gentse Universiteit in de rechten studeren en werd de 15[de] November 1862 op de rol van de advokaten te Gent ingeschreven (1). Onmiddellik nam hij

(1) Hij verkreeg zijn diploma van doctor in de rechten de 3[de] Aug. 1859, waardoor blijkt dat hij niet optrad als een van de verdedigers van de Gentsche werkstakers, noch in April 1859, zoals P. FREDERICQ het in zijn *Julius Vuylsteke* (blz. XXI) schijnt te zeggen, noch in 1857, zoals O. GRAAF DE KERCHOVE DE DENTERGHEM beweert in *La grève des tisserands gantois* (Brussel, 1904), blz. 51, op gezag van *Een vriend der waarheid* (Gent, Dullé, ± 1866).

aan de balie een eervolle plaats in, maar het getal der zaken die hij te behandelen had, was niet in verhouding met het door hem veroverde gezag, « omdat hij overdreven eerlik en kies was in 't aanvaarden van zaken ». Daarbij hadden de Vlaamse strijd en de liberale politiek hem de rechterlijke praktijk als een bijzaak doen beschouwen, zoodat hij ter wille van het dageliks brood voor zich zelf en de zijnen in 1875 (1) de boekhandel van Willem Rogghé overnam, die hij tot aan zijn dood voortgezet heeft.

In 1895 had hem de gemeenteraad van Gent, op voorstel van burgemeester H. Lippens en op verslag van A. Du Bois, belast met het uitgeven van het *Cartularium van Gent*. Van toen af ging hij dageliks, soms van 's morgens tot 's avonds, op het stedelik archief werken.

Dat was 's mans maatschappelike stand.

***

Op het Atheneum had Vuylsteke vriendschapsbanden gesloten met een schare begaafde medeleerlingen, allen overtuigde flaminganten : Tony Bergmann, E. Cogen, K. De Clercq, H. Houdet, Victor van Wilder, G. Rolin-Jaequemyns, P. Claeys, L. van Aelbroeck, I. Haemelinck, die het ontwaken van hun Vlaamsgezinde gevoelens te danken hadden aan Heremans, van 1845 tot 1864 leraar aan dit gesticht, en toenmaals in de volle ontwikkeling van de voor zijn zending vereiste kracht. Met twee

(1) Zo zegt W. ROGGHÉ in zijn *Gedenkbladen*, blz. 235.

van hen — V. van Wilder en I. Haemelinck — stichtte hij de 21ste Februarie 1852 bij de kachel in de klasse van poësis het taalminnend genootschap *'t Zal wel Gaan*, zo genoemd naar een der volksliedjes : *'t Zal wel gaan, wel gaan, wel gaan, Te avond aan mijn poortje; 't Zal wel gaan, wel gaan, wel gaan, 'k Zal aan mijn poortje staan*, die ze daar in een wekeliks vrij uurtje, 's Zaterdags van 10 tot 11, bij de kachel neurieden.

Toen de leerlingen-leden van 1852 studenten geworden waren, werd hun maatschappij een *taalminnend studentengenootschap*, en alleen studenten konden voortaan als leden aangenomen worden (11de Februarie 1854). In die heroiese tijd verschenen het *Jaarboeksken* voor 1854, de eerste *Studentenalmanakken* (1855-1856-1857) en de eerste van de beruchte bundels *Noord en Zuid* (1856; de tweede verscheen in 1858), die zoveel ophef maakten dat ze plechtig op de *Index* geplaatst werden en een pauselike veroordeling voor *'t Zal wel Gaan* tot gevolg hadden (1857 : zie *Index libr. prohib.* i. v. *Noord en Zuid*).

Ook ontbraken aanmoedigingen en lofspraak aan de Tzalwelganers niet te midden van de aanvallen van de klerikale pers : « Hoffmann von Fallersleben, zich in 1856 te Gent bevindend, vereerde een (hunner) zittingen met een bezoek en wijdde (hun) twee dichtstukjes, een in 't Nederlandsch, *'t Zal wel gaen* getiteld, en een in 't Duitsch, een opgewonden *Trinkspruch*; Frans De Cort, de Antwerpsche liederdichter, die toen in zijn *fleur* was, droeg (hun) ook een lied op, eene warme toejuiching in verzen; de componist Gevaert bracht (hun) hulde met een paar toondichten; en Prof. M. De Vries, van Leiden, schreef (hun) eenen brief vol van geestdrift voor " de

edele Vlaamsche Zaak " en voor het " roemrijk streven der taalminnende Gentsche studenten (1) " ».

Reeds het verschijnen van het *Jaarboeksken* voor 1854 was door de letterkundige waarde en de strekking een gebeurtenis en niemand minder dan P. van Duyse noemde het in de *Gazette van Gent* van de 4de Januarie 1854 : « Een verschijnsel dat aan 't gansche lettervaderland het bewijs zou opleveren dat de Nederduitsche taal geroepen was, om vroeg of laat bij ons goede zaken te verrichten ».

Vuylsteke nam gedurende zijn studietijd een voornaam aandeel in de werkzaamheden van *'t Zal* en in de uitgave van zijn bundels. Later bleef hij het krachtig studentengenootschap gadeslaan, dat forser bloeide dan hij had durven hopen en steeds in zijn geest werkzaam bleef : de vrijzinnige gedachten nooit van zijn Vlaamse gevoelens scheidende (2). *'t Zal wel Gaan* is nog de kweekschool voor het Vlaamsgezinde liberalisme onder de leidende standen in Vlaanderen.

Hij verscheen ook wel eens op de zittingen, en verzuimde nooit op de plechtigheden en feesten aanwezig te zijn, laatst nog op de Jubelfeesten, 22-23 Maart 1902.

Hij was natuurlik ook lid van de *Bond der Oudleden van 't Zal wel Gaan*, de 26ste April 1885 op het Jubelfeest van de 25ste *Studentenalmanak* gesticht, met het doel om de vriendschapsbetrekkingen tussen de oud-tzalwelganers in stand te houden, en de vrijzinnige Vlaamse richting onder de Gentse studenten te bevorderen,

(1) *Gentsche Studentenalmanak*, 1885, blz. 23.

(2) *Ibid.*, 1885, blz. 32.

onder andere door het verlenen van studiebeurzen. Hij was herhaaldelik voorzitter van de Bond en nam altijd deel aan de jaarlikse algemene vergadering en het er op volgende feestmaal, waar hij, omringd door de genegenheid en achting van oudere en jongere geslachten, ze met zijn welsprekend woord moest raden en opwekken.

Hij beheerste ze alle met zijn gezag, zoals hij in zijn jonge tijd de hele studentenwereld beheerste met zijn talent en zijn wil.

Maar het eigenaardigste van deze Vlaamse Studentenbeweging in Vuylsteke's jonge tijd was haar Nederlandsgezindheid. Vuylsteke was de eerste Vlaamse student die met de makkers uit het Noorden geregelde betrekkingen aanknoopte en ze aldaar ging bezoeken. Alzo sloot hij nieuwe en hechte vriendschapsbanden met Levisohn Norman, Banck, Quack, Zimmerman, en anderen.

De Nederlandsgezindheid bij hem moest zich uiten in daden. Zo is hij heel zijn leven een vurig voorstander van de Nederlandse Kongressen geweest niet alleen, maar nam zolang hij kon, aan alle een werkzaam aandeel, b. v. te Breda, te Brugge, te Rotterdam, in Den Haag en te Leuven (1). Van het Gents Kongres in 1867 was hij de voorbereider en de ziel. Nog nam hij deel aan de inrichting van het Kongres te Kortrijk in 1902. Men mag zeggen dat hij ook zijn stempel op de kongressen gedrukt heeft, en vooral hun splitsing in afdelingen voorbereid heeft.

(1) Zie *Verzamelde Prozaschriften*, I, 195-211, 225-241, 326-346; II, 32-60.

Op het Kongres te Gent in 1867 droeg hij een volledig plan van herinrichting en hervorming van het Nederlands Toneel voor (1) en mocht dan ook op het Kongres te Leuven in 1869 zien dat op voorstel van Mr. J. N. van Hall een Nederlands Toneelverbond gesticht werd, waaraan hij onwrikbaar verkleefd bleef en waarvan hij getrouw, met enige door hem opgewekte Vlamingen, de jaarlikse algemene vergaderingen bijwoonde (2).

***

Niet alleen als Vlaamsgezinde stond hij onder zijn medestudenten bekend, maar tevens als vrijzinnige. Dat hij ook deze benaming ten volle waardig was, bewijst de rol die hij gespeeld heeft in de « zaak Brasseur ».

Prof. Brasseur, hoogleraar in het natuurrecht, had in zijn les van 14de December 1855, sprekende van de invloed van het christendom op zijn wetenschap, gezeid dat de sosiale strekking van het christendom door de Kerkvaderen ten gunste van de mystieke verwaarloosd was.

Wegens die woorden werd hij door enige studenten « bij personen die vreemd en vijandig aan de Hoogeschool zijn, beschuldigd van God gelasterd en de goddelijkheid van Christus geloochend te hebben ».

Deze studenten waren de heeren W. Verspeyen, J. Maeterlinck, E. Varenbergh en C. Bareel. Zij legden de hoogleraar « ten laste regtstreeks de goddelijkheid

(1) Zie *Verzamelde Prozaschriften*, II, 326-346.
(2) *Ibid.*, II, 308-11.

van Christus geloochend te hebben en men haalde zelfs verpletterende volzinnen aan. die in zeven diktaten zouden gevonden zijn en enkel in één bestonden ». Enige dagen later, door het enkwest van de Akademiese Raad in 't nauw gebracht, was de beschuldiging ene onrechtstreekse loochening geworden, afgeleid uit de persoonlike herinneringen van hun vieren en uit een passage van de schrijfboeken van twee van hen. Maar de gewijzigde beschuldiging was al zo vals als de eerste.

De Akademiese Raad heeft hun geen straf opgelegd omdat ze niet ter kwader trouw gehandeld hadden, maar heeft hun een vermaning gegeven, omdat ze hun plichten jegens hun leermeester miskend hadden.

Ondertussen had de meerderheid van de studenten begrepen dat het hier een stormloop gold tegen de vrijheid van onderwijs. Zij hadden onmiddellik een comité van zeven leden gevormd met J. Vuylsteke als voorzitter, om hulde te brengen aan hun meester en om de aanklagers te laken. Het comité besloot ze niet meer als hun medestudenten te erkennen en vroeg tevens hun uitsluiting uit de Hogeschool. Na het oordeel van de Akademiese Raad durfde het comité, de 7de Januari 1856, zijn vroeger besluit staande houden, omdat de aanklagers « in andere omstandigheden reeds door hunnen geest van bespieding en verklikking de achting en het vertrouwen hunner medeleerlingen hadden verloren ».

Dit incident maakte een grote opgang. De klerikale pers trok er partij van tegen de Hogeschool en haalde er Laurent's *Études sur l'histoire de l'humanité* bij. In de Kamer hadden interpellaties plaats, vooral van wege Dumortier, tegen wie de katholieke minister De Decker

de principes van de Grondwet en de vrijheid van de wetenschap kranig verdedigde. De bisschoppen van Gent en Brugge vonden er de gelegenheid om hun interdict tegen de Gentse Hogeschool te slingeren en voor de Leuvense de reclametrompet te steken. Doch de Brusselse en de Luikse en zelfs de Leidse studenten kwamen hun Gentse makkers steunen en geluk wensen. Zelfs werd als bizonder blijk van belangstelling de voorzitter van het comité-Brasseur, J. Vuylsteke, tot erelid van het Leidse Studentengenootschap *Exercendo* benoemd.

Een paar ander incidenten waren als het gevolg van het eerste. De studenten wilden de 23ste Februarie 1856 een groot liefdadigheidskonsert geven. Het inrichtings-comité vond overal steun; de inschrijvingslijsten werden goed onthaald en de rotonde van de Hogeschool was toegestaan, toen opeens de rotonde geweigerd werd, en alle invloeden werden aangewend om de verleende inschrijvingen te doen intrekken en om de leden van het comité te doen ontslag nemen. Niettegenstaande al deze drukking ging het konsert toch door : het had met grote bijval in Minard-schouwburg plaats.

Het ander incident viel voor de 25ste Mei 1856 : enige studenten die aan de deur van hun lokaal, op de Kouter, te Gent, aan 't domino-spelen waren, bleven luidruchtig doorspelen gedurende de benediktie van de H. Sakramentsprosessie op het ander uiteinde van het plein. Dit verwekte opschudding onder enige onmiddellike omstanders. Van dit feit dat voor het overige onopgemerkt bleef, en zich ten andere onvoorziens voordeed, daar het de gewone plaats en uur van vergadering der studenten was, die er deze dag dan ook vóór de komst van de

prosessie reeds waren, werd 's anderendaags door de klerikale pers wederom tegen de Hogeschool partij getrokken. De rector, Prof. C. Serrure, strafte al de daar aanwezigen, de enen met vermaning, de anderen met berisping, en een van hen, J. Vuylsteke, met vermaning en strenge berisping omdat hij « reeds in andere gelegenheden, zijne plichten als student miskend had ». Daarmee werd bedoeld zijn houding in de zaak Brasseur en in de zaak van het konsert van 23ste Februarie.

De rector had de beschuldigden niet ondervraagd en hij deed zijn besluit de 4de Junie *ad valvas* aanplakken, zodat hij « aldus zelfs de onbekende namen van hen wier tegenwoordigheid hunne eenige schuld was, aan de vijandelijke bespotting en wraakneming ten prijs scheen te geven ». Even flauw als hij optrad tegen de aanklagers van Prof. Brasseur, even vinnig trad hij op tegen zijn verdedigers, zich aldus aan het vermoeden blootstellende dat hij de handlanger was van de vijanden der Hogeschool. In zijn zitting van 7de Januarie 1856 had het Comité-Brasseur, besloten al de stukken betrekkelik het incident uit te geven, doch kwam de 7de Februarie op zijn besluit terug. Immers de rector C. Serrure, die het intrekken van de uitgave niet eiste maar beleefd verzocht, had beloofd dat de gedane kosten zouden vergoed worden, en de uitleggingen van Prof. Brasseur aan Minister De Decker hadden de geestdrift van de studenten wat verkoeld. De brochure was gezet bij Eug. Vander Haeghen, te Gent, en had als voorlopige titel : *Université de Gand Espionnage, délation, calomnie Pièces justificatives*. Ze is uiteengesmeten eer ze afgedrukt was. Twee onvolledige proefexemplaren bevinden zich op de Gentse

Universiteitsbiblioteek : een daarvan komt uit de bibliotеek van de rector C. Serrure, die ze dus buiten de studenten om bemachtigd had. Een derde exemplaar is onder de nagelaten papieren van Vuylsteke. Hij zal wel het voornaamste aandeel in de redactie van dit stuk gehad hebben, want met hem is het dat C Serrure onderhandeld heeft om de intrekking van de uitgave te verkrijgen en hij is het die de vormen in zijn tegenwoordigheid heeft doen distribueren, zoals blijkt uit een brief van hem aan de Gentse bibliotekaris F. Vander Haeghen, bij het eksemplaar van C. Serrure gevoegd (1).

***

Vuylsteke was ook dichter en wel een van de eigenaardigste in de Zuidnederlandse letterkunde sedert 1830. Bijna al zijn gedichten dagtekenen van uit zijn studententijd, in de eerste plaats zijn bundel *Zwijgende Liefde,* te Gent bij I. van Doosselaere in 1860 verschenen. Het zijn een zestigtal gedichtjes in Heiniaanse trant, niet echter zo dwepend, doch meer rekening houdend met de werkelikheid, vooral in de tegenstelling van de Vlaamsgezindheid en het vrijdenken van de jongeling tegenover de voornaamheid van het verfranste en gelovige liefje.

Een tweede bundel, *Uit het Studentenleven en andere Gedichten,* verscheen in 1868. Daarin werden de stukjes uit de Gentse *Studentenalmanakken* opgenomen. Geen een Europese letterkunde heeft ter ere van de studenten iets

(1) Zie verder over deze voorvallen het stuk van E(UGÈNE) C(OGEN in de Gentse *Studentenalmanak voor 1857.*

voortgebracht dat kan wedijveren met deze typiese taferelen van het Gentse studentenleven. Ook nam Vuylsteke stormenderhand de plaats in van lievelingsdichter van het studentenvolkje, en nu nog begint elke zitting van *'t Zal wel Gaan* met de voorlezing van een van zijn gedichten, onder de titel van « Evangelie van de dag ».

« Zelfs te Leuven aan de ultramontaansche Universiteit lazen en bestudeerden hem Albrecht Rodenbach en Pol de Mont met innige voorliefde. Onlangs nog, bij de instelling der regelingscommissie van het laatste Nederlandsch Congres op het stadhuis te Kortrijk, in 't voorjaar 1902, waar Vuylsteke met pastoor Hugo Verriest kennis maakte, vertelde hem deze laatste, tot zijne niet geringe verbazing, dat Guido Gezelle aan zijne leerlingen van het Roeselaarsche seminarië met geestdrift Vuylsteke's gedichten voorlas; en Hugo Verriest zelf stelde den grijzen dichter schertsend voor, eens met hem " te kampen ", om te zien wie van beiden, Vuylsteke of hij, het grootste getal zijner gedichten van buiten zou kunnen opzeggen (1). »

Door hun zangerigheid en plasticiteit lokten vele van die gedichten toondichters als L. van Gheluwe, J. van den Eeden, K. Mestdagh aan, door hun treffende inhoud en hun volmaakte vorm drongen zij zich aan de keus van de samenstellers van bloemlezingen op.

Zijn dichterlike arbeid bestaat nog uit een derde gedeelte, de *Mijmeringen*, die in de Gentse *Studentenalmanakken* voor 1856, 1857 en 1861 voorkomen en ook in zijn *Verzamelde Gedichten* (1881, 1887) opgenomen zijn,

(1) Paul Fredericq, *Julius Vuylsteke*, blz. XXIV-XXXV.

doch niet zoals de eerste twee gedeelten afzonderlik uitgegeven werden. Het zijn drie uitvoerige, zorgvuldig afgewerkte stukken, vol beeldrijke inspiratie en gloedvolle stoutheid, belijdenissen van en opwekkingen tot Vlaamsgezindheid, vrijzinnigheid en volksgezindheid. In de tweede hangt hij ons dat prachtige realistiese tafereel op van de optocht van de Gentse fabriekwerkers voor Leopold I op de Vrijdagmarkt te Gent in 1856 en in de derde vermeestert hij ons oog en ons oor met een schilderij die een lied is, waarin we het rusteloos beweeg van de zee zien en horen om met de dichter het Danaïedengedoe van het menschdom er mee te vergelijken.

De *Verzamelde Gedichten* bevatten nog onder de titel *Allerlei* gedichten tussen 1857 en 1870 ontstaan.

Wat vooral treft in Vuylsteke's poëzie, is zijn pessimisme, niet een pessimisme van gelatenheid en berusting, maar een pessimisme dat verandering en verbetering wil, en bijgevolg tot handelen aanspoort, aldus weldadiger werkende dan sommiger optimisme (1).

(1) Zie over Vuylsteke als dichter : M. ROOSES, in *Nederlandsch Tijdschrift*, 1868 (herdrukt in *Schetsenboek*, I);

P. HAMELIUS, *Le mouvement flamand* (Bruxelles, 1890);

O. WATTEZ, *La poésie néerlandaise contemporaine en Belgique* (Tournai, 1893);

P. FREDERICQ, *Dichter Julius Vuylsteke en het pessimisme in de letterkunde* (TIJDSCHRIFT VAN HET WILLEMS-FONDS, 2e jaar, 1897, VII, 5);

P. BERGMANS, *L'œuvre poétique de Julius Vuylsteke* (Gand, 1903, uit *Le monde poétique*, 1884).

F. VAN DEN WEGHE, *Eigen beelden en schetsen* (Gent, Van der Poorten, 1904);

***

Wij zeiden reeds welke hoge plaats hij van den beginne aan de Gentse balie innam. Wij moeten er nog bijvoegen dat hij daar van de eerste dag als overtuigd Vlaamsgezinde optrad, daar hij van eersten af aan stelselmatig in het Nederlands pleitte, wat vóór hem enkele advokaten slechts nu en dan deden, zoals V. van Hoorebeke, K. van Acker en P. de Baets.

Het was deze Vlaamsgezindheid die er hem toe deed besluiten de verdediging van Jakob Frans Karsman van Antwerpen (1818-1886) op zich te nemen. Deze koopman in diamanten en dichter (zijn volledige werken zijn te Antwerpen in 5 deelen verschenen 1875-1876) had in 1863 een gedicht laten verschijnen met zijn naam er op, doch zonder de andere door de wet vereiste aanduidingen. Hij werd voor de Antwerpse rechtbank in 't Nederlands verdedigd door Mr Brack van de balie van Antwerpen en Mr Vuylsteke van de balie van Gent en na een Nederlands rekwisitorium van 't openbaar ministerie verwezen tot een boete van 5 frank. Daarop ging hij in beroep te Brussel. De zaak kwam voor de 4de kamer op de zitting van 31e Oktober 1863. Toen Mr Vuylsteke het woord in 't Nederlands nam, zei hem de voorzitter Lyon in toorn : « *Vous ne parlerez pas en flamand !* » Daarop lei Mr Vuylsteke conclusies neer en het hof besloot, na beraadslaging, dat de betichte het Nederlands mocht gebruiken en dat de pleidooien acht dagen uitgesteld waren (1). Maar acht dagen later besloot het hof dat het aan de advokaten

(1) *De Eendracht*, nr van 4e Oktober 1863 en vlg.

beveelt in het Frans te pleiten. Daarop is de betichte met zijn verdedigers heengegaan, verklarende dat hij zich in kassatie zou voorzien. Het hof veranderde zijn straf van 5 frank boete in een gevangzitting van drie maanden met de kosten van de twee gedingen. De voorziening in kassatie was niet ontvankelijk, daar de veroordeelde niet in voorlopige hechtenis gegaan was. Dit besluit van de 4de kamer van het hof van beroep te Brussel verwekte een buitengewone opschudding, ook in de Brusselse advokatenwereld en in de Belgiese Franse drukpers. Daar hield men het vooral met de Vlamingen; men kon niet begrijpen dat wanneer het taalrecht van de burger in conflict komt met dat van de openbare ambtenaar, het juist het taalrecht van de burger is dat moet zwichten, en men was verwonderd dat het hof zijn besluit steunde op een dekreet van het Voorlopig Bewind, dus op een verordening die aan de Grondwet was voorafgegaan (1).

Maar vooral in het Vlaamse land was de opschudding en de verontwaardiging algemeen : aan alle kanten werden vergaderingen van maatschappijen gehouden en meetings bijeengeroepen om tegen dit besluit verzet aan te tekenen. De beweging groeide nog aan toen in de Koninklike Academie de procureur-generaal Le Clercq een juridiese studie voordroeg (zitting van April 1864) om het hof gelijk te geven, wat een historiese weerlegging van Dr F. Snellaert uitlokte (zitting van Junie 1864) — en toen de 15de Oktober de procureur-generaal De Bavay na een jaar de rechtskwestie door de zaak

(1) Zie bij voorbeeld het protest van A. Allard, een Waals rechtsgeleerde, in de *Belgique judiciaire* van 21ste Januarie 1864.

Karsman opgeworpen, tot onderwerp van zijn mercuriale koos om ze in de zin van het hof opnieuw op te lossen.

Op deze wijze heeft de magistratuur meer gedaan voor de afkondiging van de wet op het gebruik van het Nederlands voor de rechtbanken (17de Augustus 1873) dan al het gesmeek of gedreig van de Vlamingen.

Aan deze wet is het dan ook te danken dat Mrs A. Fredericq en J. Obrie in 1873 een levensvatbare *Vlaamse Conferentie der Gentse Balie* konden stichten, iets wat Vuylsteke enige jaren te voren met N. de Pauw, A. Drieghe, L. van Aelbroeck, A. Gondry, C. Serrure en anderen vruchteloos beproefd had. Van deze *Conferentie* is Vuylsteke steeds een ijverig en trouw lid geweest.

***

Zijn staatkundig en maatschappelik ideaal van *Klauwaard en Geus* trachtte hij in de eerste plaats door de politieke verenigingen te verwezenliken.

De advocaat C. Leirens had de 3de April 1861 in het Gentse *Zondagsblad* een opwekking afgekondigd om een vereniging van alle echte Vlamingen te vormen, ten einde door invloed in de politiek voldoening voor de Vlaamse grieven te bekomen. Daar stemde de hele Vlaamse en zelfs een deel van de Franse pers mede in. De 12de Mei verscheen in het *Zondagsblad* een ontwerp van programma, dat de 19de Mei op een vergadering te Brussel bepaald aangenomen werd en het *Vlaams Verbond* was gesticht (1). Maar Vuylsteke, voor wie Vlaamsgezindheid en liberalisme onafscheidbaar waren,

(1) J. VUYLSTEKE, *Verzamelde Prozaschriften*, I, 128 en vlg.

kon geen vrede hebben met een onzijdige inrichting. Gelukkiglik had het reglement voorzien dat plaatselike « Verbonds-associatiën » zich volgens de politieke partijen konden onderverdelen, en het duurde niet lang of er bestond te Gent door zijn toedoen een liberale afdeling van het Vlaams Verbond; zij hield de 21ste Februarie 1864 een meeting, waarop Vuylsteke een meesterlike redevoering uitsprak, die het manifest van het liberaal flamingantisme mag genoemd worden (1).

Niet lang daarna, in December 1867, stichtte hij de van het *Verbond* helemaal onafhankelike *Vlaamse Liberale Vereeniging*, want hij was gaandeweg tot de overtuiging gekomen dat een afzonderlike zuiver Vlaamse partij, ofschoon ook naar de verschillende politieke partijen ingedeeld, niet doelmatig was, en dat de Vlaamsgezinden zekerder tot de verwezenliking van hun programma zouden komen met in de politieke partijen te blijven, waartoe ze volgens hun strekking behoorden en met daar de nodige invloed te winnen om de politieke partijen te vervlaamsen en van hen de herstelling van hun grieven te verkrijgen. Die denkbeelden deed hij meer en meer ingang vinden en ten gevolge daarvan werden dergelijke Vlaamse Liberale Verenigingen ook te Antwerpen, te Brussel en te Brugge opgericht. Later werden deze vier Verenigingen in een algemene bond gegroepeerd, die ook leden opnam uit plaatsen waar de omstandigheden de stichting van een zelfstandige vereniging niet toelieten.

Een eerste prakties gevolg van deze taktiek was, dat hij niettegenstaande de tegenkanting van de verfranste opperbazen van de Gentse *Association libérale* door deze

(1) J. VUYLSTEKE, *Verzamelde Prozaschriften*, I, 212 en vlg.

association in 1869 als kandidaat voor de gemeenteraad werd aangenomen en door de kiezers gekozen.

Daar sprak hij evenals voor de balie van den beginne af stelselmatig Nederlands tot grote ergernis van heel de raad, waar het Frans onbetwist heerste. Ook werd hij bij zijn eerste optreden door Prof. F. Laurent in 't Luxemburgs Duits onderbroken. Deze meende, door het gebruik van een tongval buiten de grenzen van die tongval, het ongerijmde te bewijzen van het gebruik van de beschaafde Nederlandse omgangstaal in de gemeenteraad van een Vlaamse stad.

Zonderlinge opvatting van wege zo een heldere geest. Zonderlinge handelwijze van een rechtsgeleerde die in zijn *Études sur l'histoire de l'humanité* herhaaldelik tot het besluit komt dat « de taal gans het volk is », dat « een volk dat zijn taal verzaakt, een zelfmoord begaat » en dat « het nochtans niet meer dan een individu het recht heeft zich zelf te doden » (1).

Het krachtig gemor van het publiek bewees dat het zich gekwetst gevoelde en niemand was er onder zijn collega's van de raad of hij laakte de daad ten minste als een misplaatste scherts. Ook met de volgende verkiezing in 1872 was de rol van Prof. Laurent in de Gentse gemeenteraad uit. Vuylsteke ging er intussen voort met bezadigd en ernstig te werken.

(1) Dit heeft Vuylsteke zelf door talrijke aanhalingen uit dit werk bewezen in zijn redevoering gedurende het feestmaal, door Aug. Jhr. de Maere-Limnander, voorzitter van de maatschappij *De taal is gans het volk*, de 1ste Augustus 1886, op zijn kasteel te Aartryke, ter gelegenheid van de 50e verjaring dezer maatschappij, aan zijn medeleden aangeboden.

Hij openbaarde zich daar als een volmaakt finansier met het finansiëel systeem van de stad zegevierend te verdedigen tegen de oud-schepen Voituron, die eerst met zijn vitterijen tegen zijn gewezen collega's van de schepenbank gelijk scheen gehaald te hebben.

Aan hem is de inrichting van een bestendige Nederlandse toneeltroep te danken, het enige redmiddel voor het nationaal toneel, dat tot dan toe in handen was van gesubsidiëerde maatschappijen van liefhebbers.

Aan hem is ook de redding van het prachtige Gravenkasteel te danken, daar hij in 1870 het voorstel ontwikkelde en deed aannemen om de poort door de stad te doen aankopen.

Op het gebied van het onderwijs was hij echter machteloos; men had een afschrik voor zijn echt nationale en volksgezinde opvatting van het Vlaams onderwijs.

Bij de Kamerverkiezingen van 1875 hadden de Vlaamse liberale kiezers hem als candidaat aan de *Association libérale* opgedrongen. Als dusdanig achtte hij zich verplicht in de algemene vergadering van de Association vóór de poll een redevoering te houden. Die was natuurlik in 't Nederlands. De verbazing was groot, want het was de eerste maal dat zo iets gebeurde. Zij getuigde echter van zo een helder politiek doorzicht, dat ze eenieders bewondering afdwong en de overtuiging algemeen maakte dat de nieuwe kandidaat een eerste plaats zou innemen in het Parlement, ja zelfs een plaats op de bank van de ministers. Maar de liberale lijst moest het onderspit delven. Tevens bereidde zich in Vuylsteke's leven de ommekeer voor die hem tot boekhandelaar zou maken en, toen enige weken later de verkiezing voor de

gemeenteraad moest plaats grijpen, aanvaardde hij de vernieuwing van zijn mandaat niet. Maar hij bleef tot op zijn laatste dag met raad en daad een van de steunpilaren van zijn *Vlaamse Liberale Vereniging* en van het *Verbond der Vlaamse Liberale Verenigingen.*

***

Aan journalistiek heeft hij ook gedaan, en dit wederom op de hem eigen oorspronkelike manier, namelik in het Gentse weekblad *Het Volksbelang.*

« De naam van Julius Vuylsteke, schreef Prof. P. Fredericq (1), is innig aan *Het Volksbelang* verbonden. Ziehier op welke wijze :

» Op Zaterdag 12den Januari 1867 verscheen te Gent, bij den drukker-uitgever Is. Van Doosselaere, het eerste nummer van het weekblad *Het Volksbelang*, dat in den beginne geene vaste redactie had en leefde op vrijwillige medewerkers, waarvan enkelen nog piepjong waren : een jeugdige onderwijzer (Joz. Van Hoorde), een paar studenten der Hoogeschool (J. Sabbe en J. De Vigne), een leerling van 't Athenaeum (Paul Fredericq), enz. De brievenbus van den drukker op 't Steendam was het eigenlijk redactiekantoor!

» In het eerste nummer komt een inleidend woord voor : *Tot de lezers.* Men noemt er het nieuw orgaan « een Vlaamsch Volksblad ». Er wordt bijgevoegd : « Ons programma is eenvoudig en bepaalt zich tot de betrachting van den vooruitgang en het welzijn van den werker in

(1) PAUL FREDERICQ, *Julius Vuylsteke*, blz. LIII-LVI.

’t algemeen. De stoffelijke ellende vloeit meestal voort uit de onwetendheid De armoede voorkomen door de gedachten aan orde, rede, spaarzaamheid onder het volk te verspreiden, moet ons voornaam doel uitmaken. Door aan te toonen wat nut de volksbanken, de spaarkassen, de maatschappijen van onderlinge hulp en alle andere instellingen van dien aard in Duitschland, in Engeland en overal, waar zij tot stand zijn gekomen, hebben gesticht, hopen wij dit doel te bereiken. Ons blad, zooals men ziet, richt zich bijzonder tot den werkman en de neringdoende standen. Wij willen steeds hunne belangen met rede, doch krachtig verdedigen, onze stem verheffen tegen alles wat hun in de vrijheid van het werk en in het recht van vereeniging hinderlijk kan zijn. »

» Als punten van het programma worden opgegeven : de afschaffing van den bloed-impost, de grootste verspreiding van het onderwijs, de stoffelijke welvaart van den onderwijzer, de herstelling der Vlaamsche taalgrieven. Ten slotte :

» « Daar wij niets anders willen dan de uitvoering der Grondwet, zal het ons gemakkelijk zijn de verdediging der Vlaamsche taalrechten te behartigen. Die rechten zijn ons te duurbaar en te gegrond, opdat wij ze niet met al de krachten onzer ziel zouden ondersteunen. »

» Langzamerhand abonneerden zich de liberale Vlaamschgezinden op dat vrijzinnig orgaan, dat als uit de lucht was gevallen. Weldra ook begonnen zij er in te schrijven, Vuylsteke en Rooses aan hun hoofd. En zoo werd *Het Volksbelang* op korten tijd het degelijkste en best beredeneerde Vlaamschgezind weekblad van Vlaamsch-België.

» Feitelijk was aldus *Het Volksbelang* het blad van Julius Vuylsteke geworden. Zijnen hoekigen gespierden prozastijl herkent men in de voornaamste artikels van polemischen aard tegen papen en Franskiljons. Ook de meeste vertoogen over den Fransch-Duitschen oorlog van 1870-1871 en over de aanhechting van den Elzas, die destijds algemeen werden opgemerkt, zelfs in Duitschland, zijn uit zijne flinke pen gevloeid.

» Doch hij wilde, dat de liberale Vlaamsche partij, geheel onafhankelijk van drukker-uitgever of wien ook, haar eigen orgaan te Gent zou bezitten. Daarom bracht hij onder de Gentsche vrienden het noodige kapitaal bijeen en stichtte hij de naamlooze vennootschap tot uitgave van *Het Volksbelang* (1869).

» Zoolang zijne krachten en de zorg zijner handelszaken het hem toelieten, nam hij een overwegend aandeel aan de Redactie. Op het blad heeft hij overigens zijnen stempel gedrukt : bedaard in den toon, ernstig in de redeneering, rotsvast in de beginselen, was hij zelf en trachtte hij de polemiek van *Het Volksbelang* in dezelfde richting te leiden.

» Dat is dan ook sedert 1867 het ideaal der Redactie gebleven en daarom bekleedt *Het Volksbelang* sedert bijna veertig jaar eene zoo eigenaardige plaats in de Vlaamsche pers. »

***

De voornaamste zorg van zijn leven is het Willemsfonds geweest. Deze maatschappij werd in 1851 te Gent gesticht door Dr. F. Snellaert, Prof. C. Serrure, J. baron de Saint-Genois, E. Degerickx en anderen met het doel

om de studie en het gebruik van de Nederlandse taal aan te moedigen en alles te behartigen wat kan bijdragen tot de verstandelike en zedelike ontwikkeling der Vlaamse bevolking, ten einde op die wijze de algemene nationale volksgeest in België te versterken. Het is genoemd naar J.-F. Willems, wiens hele leven aan dat doel gewijd was.

De eerste algemene vergadering had de 23ste Februarie 1851 plaats en het bestuur bestond uit de zeven volgende leden : J. baron de Saint-Genois, voorzitter, Ph. Kervyn de Volkaersbeke, F. Snellaert, F. Rens, J. Heremans, C. Canneel en E. Degerickx, secretaris. Dit bestuur bleef, met nu en dan een wijziging van een persoon, aan tot op de algemene vergadering van 30ste Maart 1862, toen het nog bestond uit de HH. Cogen, P. De Baets, F. Snellaert, F. Rens, J. Heremans, T. Canneel en K. Van Acker en vervangen werd door, op een lid na, een heel nieuw bestuur : F. Rens, voorzitter, E. Degerickx, Dr. C. Fredericq, G. Rolin, C. Serrure, K. Vervier en J. Vuylsteke, secretaris-schatmeester. Van die dag dagtekent een krachtiger werkzaamheid en een vrijzinnige richting in het Willems-fonds en men mag zeggen dat Vuylsteke's secretariaat deze instelling tot een ontwikkeling gebracht heeft die haar bescheiden begin niet liet voorzien. Het ledental dat in 1851 bij de stichting 38 bedroeg en einde 1861 184 beliep, steeg aanhoudend tot een maximum van 4.544 op het einde van 1884. Na de politieke ommekeer in 1884 daalde het echter jaarliks tot in 1902, toen het nog slechts 2,098 bedroeg. Doch sedertdien mag de oude maatschappij zich weer in een ofschoon niet aanzienlike dan toch gestadige vermeerdering van leden

verheugen, die het zeker voorteken is van een aanstaande herbloei : 2,138 in 1903 en 2.247 in 1904, of met de herlevende afdeling Utrecht 2,397 leden.

Herhaaldelik hebben de katholieken beweerd dat de achteruitgang van het Willems-fonds aan het door hen in 1876 gestichte David-fonds te wijten was. Dat wordt echter door de feiten tegengesproken : immers bij de stichting van het David-fonds waren er onder de leden van het Willems-fonds geen katholieken meer en het is juist gedurende de eerste acht jaren van het David-fonds dat het Willems-fonds zijn grootste bloei beleefde en zijn ledental zag stijgen van 2,121 in 1876 tot 4,544 in 1884.

De waarheid is dat de politieke ommekeer daar alleen schuld aan had : de talrijke onderwijzers die door de schoolverwoesting naakt aan de dijk gezet werden, moesten het Willems-fonds verlaten; niemand die van de heersende partij afhing of er iets van verhoopte, durfde, ten gevolge van de klopjacht die stelselmatig tegen alle vrijzinnige instellingen ingericht is, er lid van zijn; de aanbidders van de opgaande zon keerden het de rug toe, en de omstandigheden verhinderden de vorming van voldoende verse aanvullingstroepen om de door de dood weggemaaide strijders te vervangen.

Vuylsteke bleef secretaris tot in October 1880, toen hij in die betrekking opgevolgd werd door Mr A. Gondry. Zo was hij een paar jaren eenvoudig bestuurslid, maar werd weldra eerst waarnemend voorzitter en de 25ste Februarie 1883 effectief voorzitter in vervanging van Prof J. Heremans, die dit ambt sedert het begin van 1875, korte tijd na de dood van F. Rens, vervuld en de 29ste December

1881 zijn ontslag genomen had. Een gevoelige slag voor hem was de dood van zijn vriend Gondry de 26ste Mei 1891, en eerst enige maanden later kon hij zich aan het denkbeeld gewennen dat er een plaatsvervanger moest gezocht worden. Met zijn vriend P. Fredericq wist hij steller dezes te bewegen om dit ambt aan te nemen. Zo ben ik sedert Oktober 1891 in Gondry's plaats algemeen secretaris van het Willems-fonds. Doch Vuylsteke's voorlichting en steun als voorzitter mocht ik niet lang genieten : op de algemene vergaderingen van 1894 en 1895 was hij niet verschenen; in 1895 verklaarde hij de leiding van het Willems-fonds niet meer te kunnen voortzetten en hij trok zich inderdaad feitelik terug. Wij bleven hopen dat zijn besluit slechts tijdelik was, maar tegen de algemene vergadering van 25ste Oktober 1896 nam hij ontslag als bestuurslid. Ditmaal was er niet meer te hopen, doch zijn plaats bleef onbezet, tot dat in November 1897 de heer G.-D. Minnaert met dit gewichtige ambt werd belast.

Wel volgde hij nog uit de verte onze werkingen en gaf ook al eens op zeer kiese wijze een goede wenk, doch op de vergaderingen verscheen hij niet meer, zelfs niet op de feestelikheden bij het 50-jarig bestaan van het Willems-fonds de 27ste Oktober 1901.

In Vuylsteke's opvatting moest het Willems-fonds zijn doel bereiken : 1° door het uitgeven van boeken; 2° door het inrichten van volksbiblioteken en 3° het houden van volksvoordrachten. Tevens meende hij dat een dergelik doel, waarvoor reeds heel het Vlaamse land door, belangstellenden gevonden werden, het best kon nagestreefd,

indien de belangstellenden zich in plaatselike afdelingen groepeerden. Zo werd de stichting van een eerste volksbiblioteek te Gent de aanleiding tot de stichting van de afdeling Gent in 1868. Daarop volgden Antwerpen (1871), Brugge (1872), Brussel en Lier (1873), Mechelen (1874), Ledeberg en Aalst (1875), Leuven, Dendermonde, Diest, Vilvoorde, Roeselare, Niepoort en Boom (1876), Wetteren, Oudenaarde, Kortrijk en Ninove (1877), Schaarbeek, Lokeren, Geraardsbergen, Hasselt, Tongeren, Sint-Nikolaas, Aarschot (1879), Borgloon, Tienen, Oostende (1880), Poperinge (1881), Assenede, Ieperen (1884), Nederbrakel, Berchem (1886), IJzendijke, Menen, Rupelmonde, Leiden (1887), Groningen (1888), Avelgem (1889), Utrecht (1894), Kontich (1896), Hoboken, Eeklo (1901). Dus in alles 44 afdelingen; daarvan zijn er vijf ontbonden (Borgloon, Poperinge, Assenede, Leiden, Groningen), zodat er tans nog 38 zijn. Van deze 38 zijn er 30 die volksbiblioteken onderhouden, en namelik wel ten getale van 46. Daarbij heeft het Algemeen Bestuur in de laatste twee jaar een stelsel van rondreizende biblioteken ingericht, die reeds op zeven verschillende dorpen werken.

Op deze wijze heeft Vuylsteke van het Willems-fonds een krachtige boom gemaakt, die zijn forse takken over heel het Vlaamse land uitspreidt, zodat zijn vruchten van kennis en volksverheffing in ieders bereik vallen.

Ook aan de uitgaven van boeken besteedde hij de ijverigste zorg. Hij wilde die maken tot de in Vlaams België ontbrekende biblioteek van voortgezet onderwijs. De lijst van deze uitgaven, die bijna 200 titels bevat, bewijst duidelik hoe uitnemend hij hierin geslaagd is.

Daaronder zijn er twee door hem zelf bewerkt : nr 48, *Korte statistieke beschrijving van België,* en nr 81, *Overzicht der algemeene kunstgeschiedenis*, waarover zie verder. Doch op het ontstaan of de keus of de vorm van vele andere is zijn invloed overwegend geweest; noemen we de voortzetting van de *Vlaamsche Bibliografie* van 1878 af; de samenstelling van het *Nederlandsch Liederboek;* het uitgeven van romans en gedichten met vrijzinnige strekking, als V. LOVELING, *In onze Vlaamsche gewesten;* TEIRLINCK-STIJNS, *Arm Vlaanderen;* TONY, *Ernest Staes;* J. DE GEYTER, *Keizer Karel;* de reeks werken over wis- en natuurkundige wetenschappen, als C. FREDERICQ, *Handboek van gezondheidsleer* en *De wilde bloemen;* DE VIJLDER, *Werkdadige meetkunde;* MOREL, *Anorganische scheikunde;* MARTENS, *De lichtteekening;* STAMM, *Waar woon ik? Waar leef ik?* MAC LEOD, *Algemeene dierkunde,* enz.; en vooral die over sosiale wetenschappen, als HUBNER en LE HARDY DE BEAULIEU, *De kleine economist;* E. DE LAVELEYE, *De landbouwkunst in de Nederlanden; Samenspraken over het sparen;* BOONE, *De Tooverdrank :* alle verschenen lang eer H. DE QUÉKER, gewapend met een merkwaardige brief van Burgemeester K. BULS, van de sosiale aangelegenheden de hoofdbekommernis van het Willems-fonds wilde maken, waarop dan nog volgden E. GILON, *Het onderwijs en de vruchten van het onderwijs;* P. GEIREGAT, *Maatschappelike vraagstukken,* en LANGEROCK, *De arbeiderswoningen in België.*

De Nederlandse muziek beschouwde Vuylsteke ook als tot de werkkring van het Willems-fonds behorende. Daarom begon hij in 1871 de uitgave van de reeksen

Nederlandse zangstukken. In 1886 stichtte hij in de schoot van het Willems-fonds het *Comiteit ter Bevordering van de Nederlandse Zang* om zich uitsluitend aan de te omvangrijk geworden taak te wijten. Dit Comiteit. tans onder het voorzitterschap van ons geleerde medelid, F. van Duyse, heeft zich steeds met toewijding en takt van zijn plicht gekweten. De lijst van zijn uitgaven beloopt 21 reeksen met 249 Nederlandse zangstukken (zang en klavier); daarbij komen nog verschillende bundels koren.

Vuylsteke's werkzaamheid in het Willems-fonds werd algemeen gewaardeerd en reeds herhaaldelik had men hem een bewijs van dankbaarheid willen geven, — doch vruchteloos. Bij de 25ste verjaring echter van zijn lidmaatschap van 't Algemeen Bestuur van het Willemsfonds kon hij er zich niet langer aan onttrekken : inschrijvers uit alle kanten van Belgie en ook vele uit Noord-Nederland, ten getale van 849, boden hem zijn gesteendrukt portret en op het voorstel van J. Sabbe, zijn *Verzamelde Prozaschriften* aan.

De plechtige overhandiging gebeurde te Gent de 2de Oktober 1887 op een feestmaal met meer dan drie honderd deelnemers. In plaats van een droog résumé te geven, verzenden we naar het omstandig verslag in *Verzamelde Prozaschriften,* III, 251-312. Daarin treft vooral de redevoering van de held van het feest.

Deze *Prozaschriften* mochten niet herdrukt worden dan onder Vuylsteke's toezicht, en door zijn stipte nauwgezetheid was dat niet voor de leus. Zoo verschenen wel het 1ste en 2de deel reeds in 1887, het 3de in 1888, maar het 4de eerst in 1891, en dan nog slechts voor

de helft. Wat nog moest opgenomen worden, scheen hem verouderd, en hij had noch de kracht noch de tijd om het op de hoogte van de dag te brengen. Wij mogen zeggen dat een even bevoegde als vrome hand die taak nu heeft overgenomen en ons eerlang vervolg en slot van deze verzameling zal brengen.

***

Vuylsteke's betrekking tot de Koninklike Vlaamse Akademie is nooit geen ander geweest dan dat hij een van de vijf kandidaten was, door J. van Beers en M. Rooses voorgesteld op de zitting van deze Akademie de 27ste Oktober 1886, toen zij, bestaande uit zeventien van de achttien op voordracht van Minister de Moreau benoemde leden, moest voorzien in een opengevallen plaats door het ontslag van de raadsheer L. De Hondt en voorts haar ledental tot vijf en twintig aanvullen. Van deze vijf kandidaten werd alleen D. Sleeckx gekozen, die echter bedankte, terwijl J. van Beers en M. Rooses hun ontslag namen; Vuylsteke bekwam maar zes stemmen. Het omstandig verhaal van deze zaak is geschreven door M. Rooses in 't *Nederlandsch Museum* (1893; Gent, Hoste) en door P. Fredericq in het *Annuaire de l'Académie royale,* 1903, blz. 286 en vlg. Wij moeten het dus hier niet herhalen.

De handelwijze van J. van Beers, M. Rooses en D. Sleeckx in dezen is voor verschillende beoordelingen vatbaar. Ik geloof dat de politiek van de onthouding minst van al het middel is om herstel van zijn grieven te bekomen en dat een kern van degelike, vastberaden

liberale mannen weldra in de Vlaamse Akademie een gezag zou gewonnen hebben waarmede de verstoktste klerikalen zouden hebben af te rekenen. Ik geloof daarenboven dat een dergelijke daad zonder nut is, als ze niet in de liberale partij eenparige instemming en navolging vindt, en iedereen weet wel dat de tucht in de liberale partij niet zo hecht is opdat zo iets zou te verwachten zijn. Maar het feit aan de ene kant dat J. van Beers c. s. hun wens niet konden stellen zonder tevens te verklaren wat ze zouden doen in geval hij niet ingewilligd werd, en aan de ander kant dat hun verklaring aan de meerderheid als een onmogelik aan te nemen ultimatum zou geschenen hebben, bewijst dat alleen de regering het redmiddel bezat voor een toestand door haar zelf geschapen. Hun daad dan bewijst welke hoge opvatting zij hadden van hun verplichtingen jegens hun partij en van hun solidariteit met hun vrienden. Die daad was een protest tegen de rechtmiskenning waarvan hun partij het voorwerp geweest was en tegen de onverdraagzaamheid waarmede hun vrienden bejegend waren. Dat blijft in aller ogen, hoe men over de rest ook denke, een echt ridderlik gedrag, dat op even ridderlike navolging mocht hopen zolang het onrecht bleef voortbestaan. Het werd overigens maar verguisd door deze nieuwe soort van liberalen, die voor daden van liberalen steeds afkeuring en voor daden van klerikalen steeds lof overhebben.

Daar heb ik mijn vrije zeg over, vermits ik niet een van de veertien was met wie zij op dat ogenblik beraadslaagd hebben, ofschoon ik toch in de eerste tijden in aanmerking kon komen voor een plaats in de Vlaamse Akademie.

Immers reeds de 13de Februarie 1887 kreeg ik van mijn oud-professor L. Roersch de volgende brief :

« Waarde Collega,

« De Vlaamsche Academie moet binnen kort overgaan tot de benoeming van briefwisselende leden.

» Het zou mij een groot genoegen zijn U in die hoedanigheid te zien benoemen en daarom ben ik zoo vrij U te komen vragen of Gij mij vergunt U voor ééne der openstaande plaatsen voor te stellen.

» In de afwachting van een spoedig en toestemmend antwoord blijf ik » Uw dienstvaardige

» L. Roersch. »

Ik heb mijn gewezen leermeester voor zijn aanbod bedankt, er bijvoegende dat de Vlaamse Akademie een twistappel was onder de Vlaamsgezinden en dat ik, zolang deze toestand duurde, niet verlangde voor een plaats aldaar in aanmerking te komen.

Vuylsteke hield zich buiten alle polemiek om en over de Vlaamse Akademie; het was overigens tegen zijn zin dat zijn vrienden zijn kandidature gesteld hadden. Zoo ook, toen hij in Mei 1889 tot lid van de Koninklike Akademie van Belgie gekozen werd, was hij eerst met zijn benoeming wel wat verlegen, maar hij besloot weldra de zittingen geregeld bij te wonen en hij genoot er de algemene achting en genegenheid. Zijn drukke ambtsbezigheden en de toestand van zijn gezondheid lieten hem niet toe, behalve in de keurraden van wedstrijden en andere kommissies, een groot aandeel in de werkzaamheden van de Akademie te nemen.

Vuylsteke was reeds in 1866 van oordeel dat de Konink-

like Akademie van Belgie, met het oog op de Nederlandse en zelfs de Franse taal en letterkunde, een wijziging behoefde in die zin, dat er nevens haar een afzonderlike Akademie voor taal en letterkunde zou moeten gesticht worden, bestaande uit een Franse en een Nederlandse klasse ; daarmee zouden de Nederlandse en de Franse taal en letterkunde van de rooster van werkzaamheden van de tegenwoordige klasse der letteren van de Koninklike Akademie wegvallen (1).

Toen er sprake was van de stichting van een Koninklike Vlaamse Akademie, zette M. Rooses het denkbeeld vooruit van de splitsing van de Klasse der Letteren (afdeling Letteren en Geschiedenis) in een Nederlandse en een Franse Klasse, en van volkomen gelijkheid van de twee talen in de andere klassen. De oprichting van de Koninklike Vlaamse Akademie heeft deze ontwerpen onuitvoerbaar gemaakt. Dat wil echter niet zeggen dat er geen hoop bestaat om verbeteringen van de taaltoestanden te bekomen.

***

Vuylsteke was een echt geleerde, niet alleen door zijn uitgebreide kennis, maar vooral door de zekerheid van zijn methode.

Deze methode was zo uitstekend dat hij ook met gezag kon spreken over zaken die buiten zijn gewone studiekring lagen, als over spellingkwesties en alle taalhistoriese vraagpunten die er mee in betrekking staan. Nu nog is zijn redevoering ten gunste van de spelling van

(1) Zie *Verzamelde Prozaschriften*, I, 267-307.

De Vries-Te Winkel en tegen de toenmaals gebruikte spelling (Ndl. Kongres te Brugge, 1862) belangrijk omdat de argumenten die men voor een bestaande spelling en tegen een nieuwe aanvoert, steeds dezelfde zijn en hij ze zo geestig en krachtig bestrijdt.

Zijn *Korte Statistieke Beschrijving van België* (2 aflev., Gent, 1865 en 1869), ofschoon een rekwisitorium tegen de verkwezeling en de verfransing van Vlaanderen en dus een tendensschrift, is een meesterstuk van nauwgezetheid en van een juiste en omvattende blik. Zij gaf aan zijn vriend Aug. Jhr. de Maere-Limnander, toenmaals liberaal afgevaardigde voor Gent, de stof voor zijn merkwaardige rede, de 14de Januarie 1869 in de Kamer over de Vlaamse Beweging gehouden

Hier is nog te noemen zijn bewerking van Lübke's *Overzicht der algemeene Kunstgeschiedenis* (Gent, 1875). Zij was vollediger dan de Nederlandse uitgave van Johan Gram en was met het oog op Zuid-Nederland zorgvuldig bijgewerkt.

Beschouwde hij de rechterlike praktijk als een bijzaak, zoals we reeds zeiden, toch bleef hij de rechtskundige wetenschap voor haar zelf beoefenen. Dat bleek voldoende door zijn uitstekende Franse vertaling in 1873 van J.-E. Goudsmit's *Pandecten Systeem*, het eerste werk dat over dit onderwerp in Nederland in de Nederlandse taal verscheen (1866).

Doch zijn eigenlik gebied was de vaderlandse geschiedenis en bepaaldelik het roemrijke gemeentetijdperk van de 13de en 14de eeuw en de « beroerlike tijden » van de 16de eeuw.

Hij had overigens zijn eigen opvatting van de vader-

landse geschiedenis en van de manier om die te onderwijzen, die hij onder andere uiteenzette op het Nederlands Kongres te Leuven in 1869.

In zijn *Verzamelde Prozaschriften* zijn de volgende historiese studiën opgenomen : 1. *Waterloo* (1865), naar aanleiding van de 50ste verjaardag van deze veldslag; 2. *De Gentenaren bij de inneming van Den Briel* (1872); 3-5. drie volksvoordrachten over *De oude Vlamingen,* over *Jakob van Artevelde* en over *Filips van Artevelde en Frans Ackerman;* 6. *Eenige bijzonderheden over de Artevelden in de XIVe eeuw;* 7. *Iets over het Tooghuis, den Utenhovesteen en het Toreken op de Vrijdagmarkt te Gent;* 8. *De Draak van het Belfort.*

In de nog uit te geven tweede helft van het 4de deel zullen zijn overige historiese studiën voorkomen.

Op de vergaderingen van de Gentse maatschappij *De Taal is gansch het Volk* kwam hij dikwijls met belangrijke historiese mededelingen af, zoals zijn verhandeling over *de 13 Januari 1348 of de goede Disendach* (zitting van 2de Junie 1892), later in de Gentse *Maatschappij van Geschiedenis en Oudheidkunde* hernomen en in haar *Handelingen* gedrukt; zijn studie over de *Benoeming van de schepenen te Gent ten tijde van Filips van Artevelde,* (zitting van 22ste December 1892), gedrukt in zijn uitgave van de *Rekeningen der stad Gent, tijdvak van Filips van Artevelde,* blz. 519-538; zijn afbrekende kritiek van het 6de deel van F. De Potter's *Gent van den oudsten tijd tot heden* (zitting van 18de Mei 1893), verschenen in het *Nederlandsch Museum,* 1893 [F. De Potter vond geen ander weerlegging dan van uitgever te veranderen : immers zijn werk had tot dan dezelfde uitgever als het *Nederlandsch*

Museum]; zijn studie over de *Rol der Vlamingen in den Geuzenstrijd der 16de eeuw* (zitting van 21ste December 1893), naar aanleiding van A. Gittée's *Noorderbroeders*, als recensie van dit boek verschenen in 't *Nederlandsch Museum*, 1893; zijn verhandeling over de *Loop van de Durme, de Leie en de Schelde* (zitting van 4de Januarie 1894); zijn mededeling over de *Bergen van Gent* (zitting van 13de September 1894) en eindelik zijn uitgebreide studie over de vraag : *Hadden de Vlamingen in 1302 geen nationaal gevoel of vaderlandsliefde* (zittingen van 9de en 23ste December 1901, 19de en 26ste Januarie, 24ste Februarie. 10de Maart en 21ste April 1902).

Degene dezer studiën die nog onuitgegeven zijn, berusten tussen zijn nagelaten papieren en zullen weldra in het licht gegeven worden; want alle, en voornamelik de laatste zullen een ware aanwinst zijn voor de historiografie van Vlaanderen.

Ook aan de vergaderingen van de reeds genoemde *Maatschappij van Geschiedenis en Oudheidkunde* en aan de uitstapjes die een groep van haar jongere leden onder den naam van *Antiquitatum Flandriae investigatores* inrichtten, nam hij een ijverig aandeel : men zie bij voorbeeld in de *Handelingen* zijn studiën over *'s Gravenkasteel te Gent* en over het *Opschrift van 's Gravenkasteel.*

Hij heeft ook voor de maatschappij *De Taal in gans het Volk* met N. Jhr. de Pauw, de uitgave ondernomen van *De Rekeningen der Stad Gent, Tijdvak van Jacob en Filips van Artevelde* (Gent, Hoste). Door Jhr. de Pauw werden uitgegeven de jaren 1341 en 1343-1349; het overige door Vuylsteke. Van de uittreksels uit de gelijktijdige rekeningen van Brugge en Ieperen werden nooit meer dan

10 bladzijden gezet, en van de tafels werden 128 bladzijden afgedrukt; doch deze beide belangrijke aanvullingen zijn wegens verschillende omstandigheden achterwege gebleven.

Zijn meesterstuk op histories gebied is zijn *Oorkondenboek der stad Gent* (I *Gentsche Stads- en Baljuwsrekeningen*, 1280-1336; Gent, drukk. Meyer-Van Loo, 1900; XVI + 1048 blz. in 4°). Het is te begroeten als een uitmuntend wetenschappelik werk, in alle opzichten de man waardig die er zijn naam op zette, en de stad aan welke het opgedragen is. Hij heeft er ook een monumentale inleiding voor geschreven, die een voortdurend commentaar van de tekst is en een echte schat van inlichtingen over de Gentse geschiedenis van de 14de eeuw (1). Reeds heeft de Commissie van het Gents Archief er de uitgave van besloten.

***

In de laatste tijden was zijn gezondheid snel afgenomen en aan mij klaagde hij dikwels dat hij zich zo vermoeid gevoelde. Toch dacht niemand dat het einde zo nabij was, maar dat een maand of slechts een halve maand volstrekte rust hem zou opgeknapt hebben. Op het einde van November 1902 hield een verkoudheid hem sedert enige dagen bedlegerig, maar hij wilde de 1ste December naar de zitting van de Akademie komen — de laatste die hij heeft bijgewoond. Zijn geneesheer had het hem overigens toegestaan en het uitstapje naar

(1) Zie H. PIRENNE, *Tijdschrift van het Willems-fonds*, IX, 38-40.

Brussel scheen hem goed gedaan te hebben. Maar de 12de December werd hij door een verschrikkelike beroerte getroffen en daarmee ving voor hem de vijf weken lange marteling aan die zijn ijzersterk gestel moest doorstaan om van dit leven te scheiden. Hij lag daar half lam, beweegloos ; in het binnenste van zijn arm hoofd woelden wrede pijnen en de slaap wilde niet komen. Eindelik kwam hij, maar het was de eeuwige slaap, na een reeks kleine beroerten, die hem sedert vier en twintig uur bewusteloos gemaakt hadden.

Wij hebben hem begraven de 19de Januarie 1903 zonder praalvertoon, zonder kronen noch redevoeringen, volgens zijn uitdrukkelik verlangen. Maar onafzienbaar was de stoet van overheidspersonen, politieke mannen, geleerden, vertegenwoordigers van maatschappijen, vooral van het Willems-fonds en van zijn afdelingen, die aan zijn familie hun deelneming en aan zijn stoffelik overblijfsel een laatste vaarwel wilden brengen.

***

Na de begrafenis kwamen enige van zijn vrienden en vereerders ten huize van Prof. P. Fredericq bijeen en besloten een *Julius Vuylsteke-fonds* te stichten, dat Vlaamse liberale boeken zou uitgeven en onder ons volk verspreiden en dat dus nevens het Willems-fonds zou werken.

Immers tot de « vrienden en kennissen, die, zonder zijn bepaald verbod, wellicht zouden bijgedragen hebben tot het bekostigen van bloemen of van een gedenkteeken », richt hij in zijn testament « het verzoek » dat zij

hun giften zouden besteden « aan eenig nuttig Vlaamsch vrijzinnig werk, bepaaldelijk aan de ondersteuning van het Willems-fonds ».

Op enige uren tijds was voor ruim 7,500 frank ingeschreven; tans bezit het fonds reeds 22,300 frank en is op stevige grondslag ingericht. Zijn eerste uitgave is een bloemlezing uit Vuylsteke's politieke geschriften onder de titel *Klauwaard en Geus*, als hulde voor al hetgeen hij voor het liberalisme en de Vlaamse Beweging gedaan heeft, terwijl ook het Willems-fonds waarvan hij vijf en dertig jaar de ziel geweest is, met zijn hulde niet achtergebleven is, daar het reeds deze zomer, onder de titel *Historiebladen*, een bloemlezing uit zijn historiese schriften heeft uitgegeven.

J. VERCOULLIE.

LIJST VAN DE WERKEN VAN JULIUS VUYLSTEKE

IN DE UITGAVEN VAN DE AKADEMIE.

Bulletins (3e série).

Note bibliographique sur les études de M. Sleeckx : *Chamfort, Hans Sachs, etc.* 1893. (T. XXV, p. 118.)

Note bibliographique au sujet de mon livre : *De rekeningen der stad Gent.* 1893. (Ibid., p. 492.)

BUITEN DE UITGAVEN VAN DE AKADEMIE.

Verschillende werken.

Université de Gand. Espionnage, délation, calomnie. Pièces justificatives. Gand, 1856. (*Resté à l'état d'épreuve.*)

Korte statistieke beschrijving van België. Gent, 1865-1869; in-12, LX-384 bl.

Cours de pandectes par J.-E. Goudsmit, professeur à l'Université de Leyde. Tome I : partie générale, traduit du néerlandais. 1873; gr. in-8°, 360 p.

De rekeningen der stad Gent (tijdvak van Jacob van Artevelde, 1336-1349). Drie deelen in 6 afl. Gent, 1873-1885. Het eerste deel (1336-1339) en in het tweede de jaren 1340 en 1342 werden door J. Vuylsteke, het overige door Mr. Jhr. N. de Pauw verzorgd, 1873-1874.

Overzicht der algemeene kunstgeschiedenis. Bouwkunst, beeldhouwkunst, schilderkunst, toonkunst. Naar het Duitsch werk : *Leitfaden für den Unterricht in der Kunstgeschichte*, vertaald en omgewerkt. 1875; 8°, 343 bl. — Tweede uitgave. 1879; 8°, 343 bl.

De rekeningen der stad Gent (tijdvak van Philips van Artevelde, 1376-1389). Gent, 1891-1893, 8°, met een *Aanhangsel*, waarin zijn *Aanteekeningen betreffende de lijsten der schepenen, de kiezing der schepenen en de verdeeling der ambten onder « de drie leden » der Stad.*

Oorkondenboek der Stad Gent, *Gentsche Stads- en Baljuwsrekeningen*, 1280-1336. Gent, 1900; 4°.

Inleiding op het Oorkondenboek. (*Ter perse.*)

Gedichten.

Zwijgende Liefde. Gent, 1860; 32°.

Uit het Studentenleven en andere gedichten. Gent, 1868; 32°.

Mijmeringen (In de Gentse *Studentenalmanakken* voor 1856, 1857 en 1861) (1).

Verspreid Proza.

Artikelen over Vlaamsche Beweging en Belgische toestanden in de Nederlandsche Spectator. 's-Gravenhage, 1860-1861-1862.

La question flamande et le libéralisme. Gand, C. Vyt, 1861; in-12, 34 p.

Redevoering over de eenheid van Spelling. (*Nederlands Kongres te Brugge*, 1862.)

Historische artikelen over de Oude Vlamingen, Jacob van Artevelde, Waterloo, Philips van Artevelde en Frans Ackerman in de *Volksalmanakken* van het Willems-fonds voor 1864, 1866, 1868.

Liberalisme en Vlaamschgezindheid (in *De Stad Gent*, 22 Feb. 1864).

Het splitsen der Nederlandsche Congressen in Afdeelingen. (*Nederlands Kongres te Rotterdam*, 1865.)

Een woord over de Belgische Academie van kunsten, letteren en wetenschappen 1867; in-12, 30 bl. (Uit *Nederduitsch Tijdschrift*, 1867.)

Algemeen stemrecht of Vlaamsch onderwijs in Vlaanderen. (*Nederlands Kongres te Gent*, 1867.)

Is de Vlaamsche Beweging clericaal? (*Ibid.*)

Het Nederlandsch Tooneel. (*Ibid.*)

Vlaamsche muziek. (*Nederlandsche Spectator*, 1867.)

Eenige bijzonderheden over de Artevelden in de XIV^de^ eeuw. Gent, 1873; in-8°, 60 bl.

De Grondbelasting. (*Het Volksbelang*, 1868.)

De Nederlandsche Congressen. (*Ibid.*)

Nadere beschouwingen over de Nederlandsche Congressen. (*Ibid.*)

(1) *Alle zijn verenigd, met nog enkele verspreide stukjes er bij, in de* Verzamelde gedichten. Gent, 1881, 18°; 2e uitgave. Gent, 1887, 18°.

Het Onderwijs der vaderlandsche geschiedenis. (*Nederlands Kongres te Leuven*, 1869.)

Vlaamsche bibliographie. (*Het Volksbelang*, 1871.)

De Draak van het Belfort van Gent. (*Ibid.*, 1871.)

De Gentenaren bij de inneming van den Briel. (*Ibid.*, 1872.)

De Brielsche feesten. (*Ibid.*)

Willems en het Willems-fonds. Antwerpen, 1878.

Verslag over de uitvoering der wet van 17en Augustus 1873. (*Jaarboek van het Willems-fonds voor 1879.*)

Iets over het *Tooghuis*, den *Utenhovesteen* en het *Toreken* op de Vrijdagmarkt, te Gent. (*Het Volksbelang*, 1883.)

Verslagen en redevoeringen in politieke kringen en in het Willems-fonds (1).

Een handvol misslagen uit het zesde deel van : *Gent van den oudsten tijd tot heden, door Frans De Potter.* Verzameld door J. Vuylsteke. 1894. (Uit *Nederlandsch Museum*, 1894.)

De goede disendach, 13 Januari 1349. (In de *Handelingen van den Geschied- en Oudheidkundigen kring van Gent*, I, 9.)

Het Gravenkasteel. Opzoekingen ter beantwoording der vraag : *Van welke tijden dagteekenen de verschillende nog bestaande deelen van het Gravenkasteel?* (*Ibid.*, II, 57.)

Het opschrift van het Gravenkasteel. (*Ibid.*, IV, 3.)

(1) Al deze verspreide prozastukken zijn herdrukt in *Verzamelde Prozaschriften*, I, II, III en IVa, Gent, 1887-1891 ; 18°. Tevens werd in 1904 uit de *Verzamelde Gedichten* en uit de *Verzamelde Prozaschriften* een eerste bloemlezing uitgegeven door het Willems-fonds onder de titel *Historiebladen* en een tweede door het Julius Vuylsteke-fonds onder de titel *Klauwaard en Geus.*



NOTICE

SUR

François LAURENT

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Luxembourg le 10 juillet 1810, décédé à Gand le 11 février 1887.

Laurent ne fut de l'Académie qu'en 1878; homme de science et de combat, il avait, semblait-il, épuisé à cette époque les attaques comme les éloges. Dès 1851, signalé en Allemagne et en France à l'attention du monde savant, il avait, depuis, terminé son immense enquête sur l'histoire de l'humanité, détaché de son œuvre des études historiques et juridiques sur les rapports de l'Église et de l'État, publié des écrits de polémique sur des questions brûlantes, achevé comme d'une haleine les trente-trois volumes qu'il a consacrés au droit civil.

Professeur à l'Université de Gand, il y avait enseigné depuis 1836 une doctrine d'une rigueur juridique saisissante, marquant les esprits d'une telle empreinte qu'elle se reconnait chez les hommes qu'il a formés.

Livré à un labeur sans trêve, il avait été comme arraché, en 1856, à son existence de cénobite par les cla-

meurs qui accueillirent son étude sur le christianisme. Blâmé par le Ministre de l'Intérieur, M. De Decker, dénoncé par l'épiscopat, il maintint à la hauteur d'une question de principe le débat qui s'engagea, revendiqua pour la science la liberté, qui est sa condition nécessaire, et poursuivit ses travaux avec l'indépendance absolue qui était sa marque.

Mêlé plus tard à la vie publique, répandant ses idées dans la presse, rédigeant des rapports comme conseiller communal, les défendant dans des livres, devenant le centre et l'âme de l'enseignement primaire dans la commune, instituant l'épargne dans les écoles, fondant les œuvres, poursuivant, au milieu de cette activité bienfaisante, des travaux qui auraient, à eux seuls, absorbé une existence, tel fut, pendant ces longues années, l'homme dont l'action et les livres ont provoqué les animosités comme les admirations et dont les vertus morales peuvent être proposées en exemple.

Élu correspondant de notre Compagnie le 6 mai 1878, il en devint membre le 9 mai 1881; dans l'intervalle s'étaient préparés de nouveaux ouvrages, son *Droit civil élémentaire*, son *Droit civil international*, dont le premier volume avait paru, son *Avant-projet de revision du Code civil*, un ensemble d'œuvres dénotant une vigueur de pensée et une puissance de travail qui confondent.

Né à Luxembourg le 10 juillet 1810, il est mort à Gand le 11 février 1887. Il lui fut fait d'imposantes funérailles (1).

(1) Les nombreux discours qui y ont été prononcés ont été édités chez Ghesels, à Gand (1887). Voyez au *Bulletin de l'Académie* de 1887, 3e série, tome XIII, p. 323, le discours de M. Wagener.

Déjà en 1877, une manifestation solennelle, provoquée par d'éclatantes distinctions dont il avait été l'objet, le prix Guinard en 1872 (1) et le prix quinquennal des sciences morales et politiques en 1876 (2), avaient salué à la fois en lui l'ami du peuple, le puissant historien et l'un des grands jurisconsultes du siècle.

Il faut lire son autobiographie pour pénétrer au cœur même de l'homme. Adressée à un ami d'Italie, elle a paru en 1887 dans une revue publiée à Gênes, *Il Filangieri* (3). Traduite en français, elle aurait la saveur d'un document inédit. Quelques extraits suffiront à jeter un jour sur cette vie d'admirable labeur.

« J'entrai à l'Université à seize ans et demi pour y étudier la philosophie. Platon faisait mes délices. Je ne songeais pas encore au droit, parce qu'il faut de la fortune pour devenir magistrat ou avocat. A dix-sept ans, j'obtins une médaille au concours universitaire. Ce fut mon premier succès ; je le note, parce que ce fut le seul dont fut témoin ma mère. »

(1) Voyez le rapport de Maus et d'Émile de Laveleye en tête de la brochure de Laurent : *L'épargne dans l'école.* Nouvelle édition, Bruylant, 1875.

(2) Voyez le rapport d'Auguste Orts. (*Belgique judiciaire*, 1876, p. 593.)

Les discours prononcés lors de la manifestation du 9 décembre 1877 ont été édités chez De Vriese, à Gand (1878). Le portrait, peint par De Winne, qui lui fut alors offert, porte cette suscription : *L'ami du peuple.*

(3) Francesco Laurent, *Commemorazione di Leone Bolaffio.* Cette autobiographie a été publiée après la mort de Laurent.

Puis il parle de sa mère avec l'accent le plus profond : « Cette bonne et tendre mère ! elle aimait passionnément les pauvres et trouvait moyen de les secourir en se privant. C'est d'elle que je tiens l'esprit religieux qui ressort de chacune de mes études sur l'histoire de l'humanité; tous les jours, je bénis Dieu de me l'avoir donnée. »

Ce sont ensuite d'autres détails sur ses études. Il avait suivi les cours de l'Université de l'État, à Louvain, et il a rapporté ailleurs (1) qu'il signa la pétition de 1828 et manqua d'être expulsé pour avoir signé une pétition, rédigée par Roussel, réclamant la liberté de la presse et le jury.

« La Révolution de 1830 entraîna un changement complet dans mes projets et mon existence. J'allai étudier le droit à Liége : j'y trouvai le professeur Ernst, le meilleur professeur de droit que nous ayons eu en Belgique; si je suis juriste, je le lui dois. Devenu Ministre de la Justice, il me chargea d'enseigner, à Gand, l'encyclopédie du droit et le droit public (2); ce ne fut que quelques années plus tard (1857), que me fut attribué le cours de droit civil, que je conserve encore (1884). »

Son premier écrit date de 1837 : « Je n'avais rien écrit quand j'arrivai à Gand. Quelques professeurs y avaient fondé une revue. J'y insérai une étude sur la contrainte par corps (3). J'y défendais la thèse, que le développe-

(1) *Lettres d'un retardataire libéral*, p. 21.

(2) 11 avril 1836. Il devint professeur ordinaire en 1841 et fut chargé du cours de droit civil élémentaire.

(3) *Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires*, 1837, t. I, pp. 205 et 417.

ment progressif de l'humanité mène à la suppression d'une voie d'exécution qui viole la personnalité et la liberté humaines. Mes collègues et quelques vieux légistes réprimandèrent le jeune rêveur qui s'avisait de proposer une abolition enlevant toute sécurité aux affaires : aujourd'hui la contrainte par corps pour dettes est presque supprimée partout. »

Il expose ensuite dans quelles conditions il prépara et fit paraître son grand ouvrage d'histoire : « Je consacrai tout entières les premières années que je passai à Gand à mes études historiques. C'est une passion d'enfance : à dix ans, je lisais déjà tous les livres d'histoire qui me tombaient sous la main. Mes travaux sur l'histoire de l'humanité eurent, toutefois, peu de succès en Belgique : il ne s'y trouvait pas d'éditeurs et j'en cherchai vainement en France, où mon nom était inconnu. Je fus ainsi obligé de publier ces études à mes frais. Quand je fis paraître mon volume sur le christianisme, ce fut un *tolle* général : il était insensé de compromettre ainsi son avenir! La compagne que Dieu m'a donnée (1) fut seule à soutenir mon courage : « Si ce sont tes convictions, me dit-elle, il ne faut reculer devant aucun obstacle (2). »

Ici s'offre encore l'une de ces effusions où son sentiment aimait à s'épancher : cette compagne, « elle était l'aiguillon qui m'incitait à l'étude, elle ne fut point à la récompense. Je la glorifie et je me glorifie moi-même,

(1) Il avait épousé Mlle Rosalie Tesch.

(2) Il a dit ailleurs : « Dans des liens où l'homme rencontre d'ordinaire des entraves, j'ai trouvé appui et force. » (*Études sur l'histoire de l'humanité*, t. I, 2e édition, p. XI.)

parce que Dieu me la donna, à moi indigne. Douloureux souvenir, mais qui console mon âme. »

« Il n'y a rien d'étonnant, continue-t-il, à ce que je sois devenu un homme de science, je suis né pour l'étude. Quand j'écrivis mes *Principes de droit civil*, je travaillai quinze heures par jour. Je dois ajouter que ce qui m'a inspiré cette ardeur au travail, à un âge déjà avancé (à soixante ans), ç'a été le profond intérêt que m'ont inspiré les enfants de nos écoles gratuites. J'ai toujours eu une prédilection pour les pauvres; c'est, on l'a vu, un héritage maternel.

» Je fus élu conseiller communal à Gand, et nommé par le Conseil membre de la Commission des écoles; depuis, j'ai, sans manquer, visité les écoles tous les jours. »

Ses ouvrages de droit, il les a écrits pour pouvoir fonder des institutions ouvrières : « n'ayant point les ressources nécessaires pour réaliser les projets que j'avais en vue, je résolus d'écrire mes *Principes de droit civil;* en les publiant, j'avais ainsi pour but mon œuvre de moralisation ouvrière. Cette pensée m'a donné la force de travailler comme je l'ai fait, à un âge où l'on est vieux déjà. J'ai rajeuni; ce sont les plus beaux jours de ma vie. Et voilà comment l'ami des enfants est devenu l'ami du peuple. »

La réalisation de ses projets ne fut toutefois point aisée; il fallait de nouveau trouver un éditeur : « c'était la première fois que je m'essayais en matière juridique, et je craignais d'échouer. Je proposai à plusieurs libraires d'acquérir mon manuscrit pour un morceau de pain; ils refusèrent. » Plus loin, il rapporte que, lors de la publication de ses études sur l'histoire de l'humanité, il n'avait trouvé que trois souscripteurs.

Quand ses ouvrages se furent répandus par le monde, il fut nommé notamment membre de l'Académie des *Lincei* : « Je suppose que je le dois à mes études historiques, car elles ont eu quelque succès en Italie; d'après mon éditeur, c'est dans l'ancien royaume de Naples que s'en est vendu le plus grand nombre d'exemplaires. » Une traduction espagnole en ayant paru à Madrid (1), l'ouvrage ne tarda point à être connu dans les États latins d'Amérique : il y suscita des enthousiasmes. C'est ainsi qu'un négociant de Gand, de passage au Guatémala, y trouva le portrait de Laurent en évidence dans le cabinet du premier ministre, Marco Aurelio Soto. Un don de 50,000 francs fait par celui-ci, devenu président du Honduras, à une société ouvrière de Gand instituée par Laurent témoigna d'une admiration plus effective encore et, l'autobiographie le laisse entendre, toucha l'illustre philanthrope au cœur.

Cette ardeur de dévouement et de travail, ces élans religieux, ces effusions de tendresse, à l'occasion, ces paroles d'humilité, mis en regard des mouvements passionnés, des indignations et parfois des emportements qui se rencontrent dans ses livres, composent assurément une physionomie hors du commun, par tant d'aspects même, pourrait-on dire, hors de notre temps, que s'il fallait la peindre en un trait, on serait tenté de la rapprocher de quelque figure austère et marquante du XVIe siècle.

J'en viens à un rapide examen de son œuvre.

(1) *Studios sobre la historia de la humanidad.* Traduit par Gavino Lizarraga.

Dès ses premières études, Laurent saisit les annales humaines dans une suite qui les enchaîne : l'histoire demande à être vue dans cette étendue et sous cet aspect; en reliant les effets aux causes, elle a, selon les expressions de Guizot, une portion immortelle, celle que toutes les générations doivent s'appliquer à connaître pour comprendre le passé et se comprendre elles-mêmes.

Le titre des trois premiers volumes l'indiquait, le dessein de l'auteur se bornait à l'histoire du droit des gens et des relations internationales (1), mais l'introduction brisait le cadre où l'historien entendait se renfermer et, découvrant sa philosophie, esquissait un plan selon lequel les destinées de l'humanité se déroulent. Et déjà on voit se profiler à l'horizon le point culminant vers lequel, en historiographe de la providence, l'auteur fait converger les forces vives de la société antique, de l'Orient où surgit le monothéisme, de la Grèce, « dont la culture envahit le monde », de Rome, dont la domination, autre œuvre préparatoire, « est justifiée par l'avènement du christianisme ».

Les quinze volumes qui suivent (2) ne font que déve-

(1) *Histoire du droit des gens et des relations internationales.* Gand, 1850. 3 vol. : *L'Orient, La Grèce, Rome.*

(2) *Études sur l'histoire de l'humanité*, 1855-1870. Il explique ce titre nouveau dans la préface de son quatrième volume : « Le titre primitif ne répondait pas entièrement au contenu. Ce n'est pas une histoire du *droit des gens* proprement dite que je me suis proposé d'écrire, mais plutôt l'histoire de l'humanité considérée au point de vue du progrès qu'elle accomplit vers l'unité. Pour faire droit aux reproches qu'on m'a adressés à ce sujet, j'ai choisi un titre plus large, tout en conservant l'ancien pour ceux qui possèdent les trois premiers volumes. »

lopper l'idée que Laurent place ainsi au fronton de son œuvre : les étapes de l'humanité sont tragiques et douloureuses sans doute, mais l'histoire proclame l'existence dans le monde d'une force mystérieuse qui entraîne les hommes vers un but qui se dérobe; l'amélioration graduelle de l'âme humaine s'affirme avec une force d'évidence qui s'impose; l'esprit ne peut se refuser, dès lors, à reconnaître le dessein qui éclate dans l'univers et l'intelligence qui le gouverne. L'humanité réalise ainsi un plan divin; les générations, qûoi qu'elles veuillent, accomplissent la mission qui leur est donnée, et, demeurant toutefois libre et responsable, l'homme entrevoit une destinée supérieure.

Vingt ans passent sans entamer sa philosophie et. quand s'achève son ouvrage, son dix-huitième et dernier volume s'ouvre par l'hymne où, comme en des strophes cadencées, l'historien protestant Bancroft (1) célèbre le dessein providentiel : « L'ordre de l'univers est un poème divin qui est de toute éternité et que ne peuvent souiller les interpolations humaines. Les faits se déroulent suivant l'ordre prescrit, dans une sublime harmonie, et, de même que l'artiste habile fait jaillir des sons harmonieux des cordes de la harpe, ainsi l'histoire note les accords divins qui résonnent sur la lyre éternelle du temps. Mais cette harmonie ne peut être perçue à l'instant où les événements arrivent. La philosophie marche à la suite des faits pour en montrer les causes et en décrire les résultats... Les hommes, les systèmes, les nations,

(1) Discours prononcé en 1856 devant la Société historique de New-York. (*Libre Recherche*, t. II, p. 424.)

l'espèce entière, tout obéit à la volonté divine, et quand une partie des destinées de l'humanité est accomplie, nous découvrons les voies de la Providence... Oui, au bas de chaque page, dans les annales du temps, on peut écrire : *Dieu règne*. Les événements, à mesure qu'ils passent, proclament leur modèle supérieur, et quand on prête une oreille attentive, on peut entendre les siècles qui s'éloignent, à mesure qu'ils roulent dans les abîmes obscurs des temps évanouis, chanter avec les chœurs innombrables des âges : *Te Deum laudamus*. Nous te louons, ô Seigneur. »

La théorie de l'immanence s'accorde mal avec la liberté humaine; à cet égard, les critiques n'ont point manqué à l'auteur; dès l'apparition des premiers volumes, un homme dont l'Académie s'est honorée, M. Faider, y relevait un certain degré de fatalisme (1), et, à vrai dire, Laurent, quelque énergie qu'il ait mise à repousser le reproche, n'a jamais réussi à s'en justifier pleinement; mais une contradiction manifeste a garanti sa doctrine contre ses conséquences; en fait, la liberté humaine a rencontré en lui un champion fort décidé, de sorte que, pouvant, comme Bossuet, tout ramener à Dieu, il n'a pas moins fait ressortir, dans les entraînements de sa dialectique, l'enchaînement des effets et des causes purement humaines (2).

(1) *Revue des revues de droit*, t. XIV, p. 322.

(2) Je note ce passage de son *Droit civil international*, t. I, p. 101 : « Dira-t-on que cette intervention de Dieu dans les affaires humaines détruit la liberté de l'homme? On pourrait faire ce reproche à Bossuet; il exalte tellement la puissance divine qu'il ne reste plus de place à la liberté humaine : Dieu fait tout et il voit

La notion d'un gouvernement providentiel ne peut suffire, il l'a reconnu, à créer une philosophie de l'histoire : « elle peut, a-t-il écrit, servir à glorifier toutes les manifestations du sentiment religieux et à maudire la libre pensée qui s'élève au-dessus des formes transitoires qu'il affecte ; il lui faut comme complément la notion du progrès ». Cette notion, il l'établit sur l'étude approfondie des faits et elle devient comme le ferment moral qu'il place au centre de sa philosophie (1) ; la vérité absolue, il n'appartient pas à l'homme de l'atteindre, mais sa soif d'idéal le contraint à la poursuivre ; son devoir se trouve ainsi lié aux efforts qu'il fait pour la découvrir et réside dans l'obligation qui lui est imposée de mettre sa vie d'accord avec sa doctrine (2).

Pour lui, la conscience d'une vie progressive et infinie est seule en mesure de donner à la fois satisfaction à la religion et à la philosophie : en se gardant de sacrifier la terre au ciel, elle attache l'homme à la vie présente, le réconcilie avec sa destinée et, sans outrer ses rêves d'avenir, lui commande de juger équitablement le passé. Comparé à l'état social qui l'a précédé, le passé d'hier a été un progrès ; les institutions et les hommes doivent s'apprécier dans leur temps et leur milieu ; sévère pour

dès l'éternité tout ce qu'il fait. Dans la doctrine que je n'ai cessé de professer, la liberté est sauve... Dumoulin, le grand jurisconsulte, dit très bien : « Rien n'est *fortuit*, au point de vue de Dieu, » rien n'est *nécessaire*, rien n'est *fatal* » (*Commentaire sur la coutume de Paris*, titre I : *Des fiefs*, OEuvres, t. I, p. 133.) »

(1) Voyez, par exemple, t. XII, pp. 63 et suiv.

(2) Voyez t. XVIII, p. 35.

les doctrines, indulgent pour les individus, « l'historien ne doit pas haïr, il doit aimer (1) ».

Sa philosophie aboutit à des conclusions qu'aucune doctrine de libre examen ne peut repousser : à la souveraineté de la raison, au rejet du surnaturel, à l'affirmation du droit pour l'homme de développer sans entrave les facultés qui lui ont été données pour son perfectionnement, à l'obligation pour l'État, affranchi de tout dogme, de garantir la liberté à l'individu.

Elle se pose, dès lors, en antagoniste du christianisme traditionnel pour s'employer, trait caractéristique et essentiel, à provoquer l'avènement d'un culte chrétien que dominerait l'union de la religion et de la liberté (2) : « Cette union, que les partisans du passé proclament en vain au nom et au profit de l'Église, se fera au nom du christianisme libéral, qui laisse à l'homme une entière liberté de penser, tout en maintenant la foi aux grandes vérités sans lesquelles l'humanité ne saurait vivre. » Sous l'empire d'espérances pareilles à celles qui animaient Émile de Laveleye, pour ne citer que cet esprit charmant et sincère, il entrevoyait déjà, s'accomplissant sous ses yeux, une rénovation religieuse, « complétant en un sens la Loi sans l'abolir (3) », comptant avec les mœurs et avec les aspirations des milieux, mais proclamant le dogme d'un progrès indéfini « dans le domaine de la religion, aussi bien que dans celui de la politique, de l'intelligence et de l'art ».

(1) Voyez t. VI, p. 44, et t. XVIII, p. 34.
(2) Voyez t. XVIII, p. 38.
(3) Voyez t. XVIII, p. 453.

La conviction qu'une pure doctrine philosophique est impuissante à supplanter les religions établies ne datait pas chez lui de son volume sur la *Religion de l'avenir;* dès les premières pages de son *Christianisme* (1), il déclarait, en effet, tenir pour une évidente illusion l'ambition de la philosophie de remplacer parmi les masses les vieilles croyances, et c'était en affirmant une règle applicable à toutes les époques de rénovation, qu'il opposait aux philosophes, dissertant sur Dieu et le souverain bien, mais dédaignant la foule et descendant au pyrée pour offrir leurs prières à Diane, les successeurs des apôtres rejetant toute compromission et prêchant la bonne nouvelle aux simples comme aux sages.

Pour sa part, mettant ses actes d'accord avec sa foi, il avait, sans attendre, proclamé sa pensée tout entière, brisant ouvertement avec l'Église catholique, n'entendant point « transiger par ménagement des opinions dominantes (2) », estimant qu'il importe que toutes les convictions sincères se produisent et qu'à ce compte la victoire restera à la vérité : « la vérité est le prix d'une lutte franche : les périls ne peuvent pas être pris en considération, sinon le combattant n'est pas digne du combat (3) ».

Selon un mot que j'emprunte, les convictions dans les âmes si ardentes et si fermes ne flottent point, elles mordent à fond.

Son volume sur le christianisme ramène aussitôt celui-ci à des origines humaines : sa perfectibilité imprime sa

(1) 1re édit., p. 42.

(2) Voyez t. IV (1re édition), p. VI.

(3) Voyez t. IV (2e édition), p. 15.

marque à la doctrine et la range sous la loi de continuité qui domine l'ordre moral comme la nature (1) : « Il ne se fait point de révolution subite dans le monde moral. L'humanité avance vers l'accomplissement de sa destinée par un progrès incessant, mais lent et insensible. Chaque âge profite des travaux antérieurs et contient en germe un développement futur. L'antiquité a préparé le christianisme. »

Indiquant alors l'évolution qui s'est accomplie, il la retrace en une page que je reproduis, parce qu'elle est formée de traits qui jalonnent ses travaux antérieurs et permettent d'en saisir les grandes lignes : « Les peuples anciens vivaient isolés. Dans l'Orient se développent à l'ombre des sanctuaires des civilisations qui restent ignorées de l'Occident. La Grèce déploie dans de petites cités divisées et hostiles les richesses de son admirable génie. Rome naît et grandit dans l'obscurité. Cependant les barrières qui séparent les peuples finissent par tomber. La guerre les rapproche, la conquête les unit. Les doctrines, les religions entrent en contact; en se mêlant, elles perdent la raideur et l'esprit exclusif qui caractérisent les idées nées dans la solitude. Un certain nombre de dogmes et de croyances se dégagent du chaos des sectes philosophiques et religieuses. C'étaient les germes d'une phase nouvelle de l'humanité. Les astronomes disent que la matière des astres se prépare et se rassemble dans le ciel avant qu'ils se forment. De même, à la fin de l'antiquité, les idées et les sentiments qui devaient produire le christianisme existaient épars dans

(1) Voyez t. IV (2e édition), p. 25.

le monde moral. Il ne manquait qu'une force pour concentrer ces éléments et pour les vivifier. C'est ce qu'a fait Jésus-Christ. »

Pénétré du sentiment exact de cette continuité, mais loin de méconnaître la puissance du mouvement qu'il a sous les yeux, il ne songe à en diminuer ni l'originalité ni l'action profonde.

Dans son étude sur Rome, je m'en tiens à ses préoccupations maîtresses, apparaît le milieu où le mouvement se poursuit : l'Empire créant les conditions de la propagande, les religions antiques, faites de privilèges, demeurant confinées dans leurs formules, l'observance des cérémonies paralysant la vie morale, l'homme avide de croyances, les classes supérieures sans soupçon de la transformation qui s'opère, Tacite voyant dans les chrétiens les ennemis du genre humain et révélant du même coup la distance qui sépare les consciences.

Jetant ensuite un regard sur la révolution qui s'accomplit, « une ère nouvelle s'est ouverte, écrit-il (1), l'ordre antique est renversé ; sous l'inspiration de la charité, les classes laborieuses se relèvent, elles participent à l'égalité spirituelle, en attendant que l'égalité civile et politique leur soit assurée comme une conséquence... La religion individuelle est née... Ce n'est plus par l'intermédiaire d'une cité ou d'une loi que l'homme se rattache à Dieu, c'est par sa foi, et la foi est un rapport libre entre la créature et son Créateur (2). »

Faisant en même temps un retour sur le présent et

(1) Voyez t. IV (2e édition), p. 74.
(2) Voyez t. IV (2e édition), p. 76.

préoccupé de montrer les prolongements de la doctrine, il ajoute : « Quand viendra le jour où la philosophie proclamera que l'homme n'a besoin ni de la médiation de l'Église ni de la foi en une révélation écrite, elle ne sera que l'expression dernière de la grande vérité dont le premier germe a été déposé dans la conscience humaine par Jésus-Christ. »

C'est dans des sentiments pareils que se poursuit son étude sur le christianisme. S'il en dénonce les points faibles, il n'omet aucun de ses bienfaits, ni la notion d'un Dieu unique qu'il a répandue et fixée, ni, on l'a vu, l'institution d'un sentiment religieux véritable, ni le rapprochement qu'il a opéré entre les hommes, ni ses conséquences lointaines et durables; il l'élève et il l'abaisse, discutant sa philosophie avec respect comme il attaque sans ménagements sa théodicée et son ascétisme, s'inclinant devant son fondateur comme il conteste sa divinité, se montrant opportuniste comme il se montrera ultérieurement intransigeant, accordant ses admirations aux Augustin et aux Athanase, comme il les décernera aux Porphyre et aux Origène, jugeant le christianisme avec une âme possédée d'une religiosité intense et l'indépendance d'un libre esprit.

Étonnante dans son ampleur, sa puissante nature morale est, à certains égards, encore inconnue du grand nombre ; l'homme lui-même s'est surtout répandu dans ses livres, et c'est avant tout dans ses écrits qu'il faut le retrouver. Sa pensée, toujours débordante, coule le plus souvent à flots pressés, mais, souvent aussi, elle rencontre des formules que l'on dirait burinées et d'où jaillit vivement le sentiment intérieur. Veut-il montrer la rénovation que le

christianisme opère : « Dans sa décadence, écrit-il, la société antique finit par se prosterner devant César et Dieu disparut. Le christianisme rétablit Dieu dans la conscience humaine (1). » Entend-il justifier sa foi en l'immortalité et louer le christianisme d'en avoir inculqué la croyance : « les Saducéens, dira-t-il, rejetaient l'immortalité de l'âme, c'était détruire le sentiment religieux. Quand on sépare l'homme de l'éternité, il ne lui reste plus de lien avec Dieu (2). » En tel autre endroit, à côté de passages où il met ses dissentiments en vive saillie, ses appréciations émues donnent l'impression de celles auxquelles l'imagination sympathique de Renan devait être prochainement amenée (3). Comment aurait-il, d'ailleurs, ménagé ses admirations à la doctrine de l'Évangile, alors qu'il la montrait déterminée par toutes les forces morales du monde antique et destinée, dans les desseins éternels, à être l'éducatrice d'un monde nouveau?

Ces dispositions expliqueraient déjà le sentiment qui domine le livre; elles ne peuvent suffire, cependant, à en rendre entièrement compte; je suis tenté d'y ajouter comme appoint cette sorte de nature attendrie que j'ai déjà relevée chez lui et qui lui a permis fréquemment de saisir dans leur contingence la sincérité des émotions et la réalité des pensées : « N'est-ce pas l'humanité qui est en cause dans l'appréciation des faits et des hommes? Tout le passé, malgré ses misères et ses erreurs, a été un pas dans la marche laborieuse que Dieu a assignée à nos

(1) Voyez t. IV (2e édition), p. 538.
(2) Voyez t. IV (2e édition), p. 33.
(3) Voyez, par exemple, t. IV (1re édition), p. 60.

efforts. Maudire une phase du développement de l'humanité, c'est maudire Dieu. Ces malédictions sont l'effet d'une passion qui aveugle et qui empêche de pénétrer le sens des choses et l'esprit des hommes (1). »

Pénétrer le sens des choses et l'esprit des hommes, jamais formule a-t-elle mieux défini la mission de l'histoire? Et, à prendre le passage en son ensemble, ne suis-je pas autorisé à ajouter que rarement le sentiment d'un historien s'est révélé d'une façon plus touchante ?

J'ai indiqué l'émoi que causa l'apparition du volume, le blâme qui suivit, la réponse de Laurent, les dénonciations épiscopales; ces incidents forment date dans notre histoire et méritent, à ce titre, que l'on y revienne.

M. De Decker, le Ministre de l'Intérieur, le disait fort justement dans une circulaire, datant du 7 octobre 1856 (2), adressée aux recteurs : l'enseignement supérieur se trouve placé, en Belgique, dans une situation, ignorée des siècles précédents, créée par deux principes nouveaux, la liberté d'enseignement et la liberté des cultes. L'État, faut-il ajouter, a pris, lui aussi, un caractère inconnu de l'ancien régime : ayant dépouillé son rôle d'allié et de champion d'un culte déterminé, il se trouve constitué le gardien suprême de l'ordre public, tenu de reconnaître à toute conviction, sous les responsabilités de droit commun, la faculté de librement se produire. Il ne s'est point anéanti, d'autre part, dans une négation : son intervention dans l'enseignement n'implique pas moins la nécessité d'une règle morale que son action

(1) Voyez t. VI (2e édition), p. 44.

(2) *Moniteur belge* du 8 octobre.

législative et judiciaire ; l'obligation que la Constitution lui impose de pourvoir à l'instruction publique se détermine, dès lors, par ces prémisses : n'étant ni athée ni irréligieux, mais fidèle à son principe et à une tradition dont les preuves ont été recueillies (1), l'État, en ses établissements d'instruction supérieure, prendra pour règle primordiale de son enseignement l'intérêt de la science et, sans s'asservir aux prescriptions d'aucun dogme, mais respectueux des vérités morales universelles comme de tous les sentiments élevés de la nature humaine, s'appliquera à consolider la paix publique en réconciliant les esprits dans une tolérance réciproque et la recherche de la vérité (2).

Ainsi que Renan l'observait parfaitement un jour (3), le respect en matière scientifique ne saurait consister à contenter tout le monde, ni à passer sous silence les points susceptibles de blesser quelque opinion. Il n'est guère d'affirmation philosophique qui ne puisse être représentée comme un attentat à la foi d'autrui. A quelle condition la science serait-elle réduite si, suivant la formule ministérielle préconisée lors de l'apparition du livre de Laurent, « la liberté relative du maître devait se concilier avec la liberté de conscience de l'élève »?

Évidemment, en dernière analyse, ces principes repo-

(1) Troplong, *Du pouvoir de l'État sur l'enseignement*, cité par Laurent, *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 418.

(2) Voyez, dans ce sens, Laurent, *L'Église et l'État*, t. II (2e édition), p. 23.

(3) *La chaire d'hébreu au Collège de France.*

sent sur une confiance absolue en la raison humaine, mais en quoi cette conséquence serait-elle de nature à autoriser une application inconstitutionnelle du pacte fondamental? L'homme aurait-il à redouter la poursuite obstinée du vrai, alors que sa destinée le voue à l'action, et faudrait-il donc admettre que la raison est impuissante à découvrir par ses propres forces les principes sur lesquels se fonde notre vie morale?

Laurent enseignait le droit civil; son cours débutait par des notions historiques, où il exposait les éléments de l'ancien droit français et touchait au droit canonique; on prétendit y découvrir l'écho des doctrines exposées dans son ouvrage, et tandis que le Gouvernement joignait la menace au blâme pour le cas où la doctrine du livre se refléterait directement ou indirectement dans les leçons, l'épiscopat laissait tomber ses condamnations du haut de la chaire à la fois sur l'enseignement et sur l'œuvre (1).

(1) Les mandements des évêques de Gand et de Bruges des 8 septembre et 18 septembre 1856, mandements dirigés contre l'enseignement de divers professeurs de l'Université de Gand, sont reproduits notamment dans *La liberté de conscience*, de JULES SIMON, Paris, 1857, p. 387, et dans les *Correspondances politiques*, de DEFRÉ, Bruxelles, 1858, t. II, pp. 252 et suiv. On y lisait à l'adresse de Laurent : « Non seulement il combat directement dans ses leçons l'institution divine de l'Église, mais dans ses écrits, lus par ses élèves, il s'en prend à la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Renouvelant l'erreur d'Arius, il déclare que Jésus-Christ n'est pas Dieu, que l'apôtre saint Paul a commencé à lui donner ce titre, et que ce n'est qu'au IVe siècle que la divinité de Jésus de Nazareth a été reconnue. »

L'incident parlementaire qui s'ensuivit amena la Chambre à considérer le débat sous tous ses aspects (1). Frère-Orban, l'éminent homme d'État que l'Académie a eu l'honneur de compter parmi ses membres, prêta aux principes préconisés par la gauche de l'assemblée la force et l'autorité de sa parole, mais sans réussir à y rallier la majorité, et la thèse qui, en réalité, l'emporta, fut celle qui, restreignant encore la formule ministérielle, entendait, dans une pensée de défense contre le rationalisme, donner pour bornes à la liberté du professeur, qu'il publiât ou enseignât, « le respect loyal et constitutionnel de la foi des familles », en fait, le dogmatisme du culte dominant.

Laurent réduisit à néant l'imputation qui était dirigée contre son enseignement; il la rencontra d'abord dans une lettre au recteur, pour la discuter ensuite, point par point, dans une réponse à l'évêque de Gand qu'il lut à ses élèves (2). Déterminant l'attitude qu'il entendait prendre, il y disait : « J'admets, avec le mandement, que si l'objet de mon cours et de mes livres était le même, j'aurais mauvaise grâce de vouloir séparer l'auteur du professeur. Je me hâte d'ajouter que si cela était, je n'aurais jamais songé à demander qu'on séparât chez moi deux qualités inséparables. Je suppose que je sois chargé de l'enseignement de la philosophie, je serais libre-penseur dans ma chaire, comme je le suis dans mes écrits ; j'enseignerais comme professeur la même doctrine que je professe

(1) *Annales parlementaires*, novembre 1856, pp. 61 et suiv.

(2) *Lettre d'un docteur en droit à l'évêque de Gand*. Gand, 1856.

comme écrivain... Si l'on m'objecte que la liberté de la chaire que je réclame est impossible, ou du moins impraticable dans l'état actuel des esprits, je répondrai que si cette liberté n'entrait pas dans les goûts du Gouvernement, j'abandonnerais le cours. »

Il opposait ensuite à l'imputation qui lui était faite, cette réponse qui ne souffrait point de réplique : « La franchise que j'ai mise à publier mes opinions dans mes Études aurait dû prouver à mes ennemis qu'ils avaient affaire à un homme d'honneur, qui dit ce qu'il pense et pense ce qu'il dit. Je ne suis pas homme à renier mes paroles. Si j'avais combattu dans mon cours l'institution divine de l'Église et la divinité du christianisme, je dirais : oui, je l'ai fait, à mes risques et périls. Mais j'ai affirmé, et j'affirme encore que, dans mon cours, je n'ai entendu toucher à aucune question théologique, non pas par crainte des opinions dominantes, non pas que je croie que les professeurs n'auraient pas le droit de traiter des questions religieuses, mais par la raison très simple que les quelques leçons d'introduction historique par lesquelles j'ouvre mon enseignement sont et doivent être complètement étrangères à la théologie (1). »

Les appréciations ministérielles avaient représenté le livre comme une insulte faite aux sentiments religieux

(1) Au mandement de l'évêque de Gand se trouvaient jointes des pièces justificatives qui, rapprochées de la réponse de Laurent, peuvent servir à reconstituer, en certaines de ses parties, l'introduction historique qui précédait son cours de droit civil et qui n'a point été publiée.

et aux traditions les plus respectables de la nation (1); j'ai essayé de faire voir... mais j'entends m'en rapporter au jugement émis dans le débat par un ancien membre

(1) La dépêche confidentielle du Ministre au Recteur était conçue en ces termes :

« Bruxelles, le 2 août 1855.

» Monsieur le Recteur,

» M. Laurent, professeur de la Faculté de droit de votre Université, vient de publier un livre dont l'apparition a causé une profonde et légitime émotion.

» Dans ce livre sont ouvertement professées les doctrines les plus subversives des principes fondamentaux du christianisme.

» Quelle que puisse être la liberté des opinions laissée aux citoyens belges, il est de la plus haute inconvenance qu'un fonctionnaire, chargé de la mission importante et si délicate de l'enseignement de la jeunesse, se permette, publiquement et en prenant la qualité officielle de professeur de l'une des universités de l'État, d'attaquer par sa base la religion de la presque totalité des Belges.

» Le Gouvernement trahirait ses devoirs s'il restait impassible devant cette insulte faite aux sentiments religieux et aux traditions les plus respectables de la nation. Il se doit à lui-même, comme défenseur des intérêts les plus élevés de la société, de dégager sa responsabilité en présence des regrettables écarts d'un de ses agents officiels. Il doit à l'Université de Gand, dont la direction lui est confiée et dont la prospérité ne saurait lui être indifférente, de blâmer hautement une publication qui, froissant à bon droit la conscience publique, est de nature à enlever à cet établissement de l'État la confiance des familles et l'estime de l'étranger.

» Vous aurez soin, Monsieur le Recteur, de communiquer à M. Laurent l'expression du blâme que lui inflige le Gouvernement.

» Pour l'avenir, je vous recommande de faire exercer une sur-

du Congrès, M. Devaux (1) : jugeant la mesure ministérielle par ses conséquences, il montre les professeurs désormais empêchés, par crainte de froisser quelque dogme, de publier tout ouvrage de quelque indépendance et vinculés jusque dans le sein des sociétés savantes ; invoquant alors des exemples à méditer et attirant l'attention sur l'Allemagne, il la signale comme devant son rapide développement aux œuvres et au libre enseignement de ses professeurs; mettant après cela la Constitution en regard des traditions dont on s'arme, il affirme que l'esprit dans lequel on les invoque n'est point celui du Congrès.

S'expliquant alors sur le livre lui-même et l'analysant magistralement, il nie qu'il soit une diatribe contre le christianisme et de nature à détruire le sentiment religieux. Que ses tendances soient pareilles à celles des unitaires, pour qui le souci de la morale domine l'importance du dogme, il l'accorde; mais, en résumé, le travail est consciencieux, immense et sans autre mobile que les préoccupations les plus graves de l'historien.

Pareille caution, semble-t-il, peut suffire à l'ouvrage.

Laurent s'était abstenu de se prévaloir des tendances

veillance sévère sur les cours donnés par ce professeur, afin que, si jamais son enseignement reflète directement ou indirectement les doctrines émises dans son ouvrage, le Gouvernement puisse prendre, à son égard, telle mesure de rigueur que les circonstances exigeront.

» Agréez, etc. »

(1) *Annales parlementaires* du 25 novembre 1856.

morales de son livre (1) ; de fait, l'imputation d'inconvenance qu'articulait le blâme portait, en réalité, sur la doctrine en soi, et la mesure se heurtait directement ainsi aux dispositions constitutionnelles.

Quant au danger auquel la dépêche ministérielle enten-

(1) Sa réponse au blâme était ainsi conçue :

« Monsieur le Recteur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur m'inflige un blâme pour la publication de mes *Études sur le Christianisme.* Permettez-moi de vous adresser quelques observations pour ma défense. Avant de me décider à imprimer mon livre, j'ai mûrement réfléchi aux conséquences que pourrait entraîner cette publication.

» Mon premier devoir et mon premier soin a été d'examiner si, comme fonctionnaire, j'avais le droit de donner de la publicité à mes convictions religieuses.

» Dans mon opinion, poser la question c'est la résoudre.

» Le fonctionnaire ne jouit plus, je le reconnais, des droits constitutionnels des Belges, dans toute leur étendue ; il ne peut pas se mettre en opposition avec l'État qu'il sert.

» Mais, en Belgique, l'État n'a rien de commun avec la religion ; l'État est étranger à toute croyance religieuse ; il n'a pas le droit de statuer sur cette matière, ni en ordonnant ni en défendant. Un fonctionnaire ne pratique pas le culte de la majorité, il n'en pratique aucun ; quand même cette conduite serait un scandale public, le Gouvernement est sans action. Il y a plus ; un fonctionnaire se sépare de l'Église dominante ; il se réunit avec des personnes qui partagent ses croyances, et pratique un culte à part ; le scandale sera plus grand, mais le droit du fonctionnaire est évident, l'incompétence du Gouvernement absolue. Il me semble que le droit du fonctionnaire est le même quand, au lieu d'agir, il

dait parer, celui de voir manquer à l'un des établissements de l'État la confiance des familles et l'estime de l'étranger, Laurent avait fait observer non sans finesse qu'une crainte à cet égard était de celles que l'avenir pouvait ne point justifier; l'événement ne devait pas

écrit. A quel titre le Gouvernement interviendrait-il? Je le cherche en vain, je ne le vois pas.

» Prendra-t-il la défense de la religion attaquée? Telle n'est pas sa mission; il n'a pas même qualité pour décider si telle doctrine est ou non contraire à telle religion. L'Église seule est compétente; elle seule doit réprimer, mais son action est purement spirituelle, elle ne peut plus invoquer l'appui de l'État pour donner main-forte à ses sentences. L'État ne peut plus rien prescrire à l'Église, mais aussi, il ne lui doit plus aucune protection. Il est inutile d'insister pour démontrer ce qui, à mon avis du moins, est clair comme le jour. Le Gouvernement n'a donc ni capacité, ni droit de se mêler de discussions religieuses; d'où suit que le fonctionnaire est tout aussi libre que le particulier, en ce qui concerne la religion.

» L'opinion contraire conduirait à des conséquences que M. le Ministre de l'Intérieur lui-même n'admettra pas. Si le Gouvernement peut empêcher un fonctionnaire de donner de la publicité à ses convictions religieuses, il a aussi ce droit, si le fonctionnaire les manifeste en pratiquant un culte autre que ceux que, je ne dis pas la loi, mais le budget reconnaît.

» Il faut aller plus loin; il aura aussi le droit de prier le fonctionnaire de se soumettre extérieurement à la religion dominante, ou de donner sa démission; car l'abstention ouverte, publique du culte professé par la majorité est encore une manifestation d'une conviction religieuse, et cette manifestation peut même, dans certaines circonstances, nuire à des établissements de l'État. Qui oserait reconnaître un pareil droit au Gouvernement? Cependant, il n'y a pas de milieu; le Gouvernement est compétent

tarder, en effet, de la démentir, Laurent étant en voie de répandre au loin son renom et celui de l'Université de Gand.

Un autre grief, jeté, celui-ci, dans le débat parlementaire, ne portait pas moins à faux : la philosophie de

ou il ne l'est pas; s'il l'est, il peut user de son droit, dans toutes ses conséquences; mais l'énormité de ces conséquences ne serait-elle pas une preuve que le droit n'existe pas?

» Je n'ai pas à m'expliquer sur la question de savoir si le professeur peut librement discuter dans sa chaire des questions religieuses. Mon cours, par sa nature, est tellement étranger à ces matières, qu'avec la meilleure volonté il me serait impossible de parler de religion. Je ne le pourrais faire qu'en négligeant mon devoir, qui est d'enseigner le droit civil. Ce devoir, je l'ai toujours rempli, même aux dépens de ma santé. Mon cours est public, j'y convie mes adversaires, ils ne m'entendront pas parler de religion, parce que telle n'est pas ma mission; ils m'entendront parfois adresser des conseils à mes élèves, mais ces exhortations n'ont qu'un but, c'est de nourrir dans la jeunesse le sentiment du droit et celui du devoir. Ce sont des sentiments que M. le Ministre de l'Intérieur ne désapprouvera pas.

» M. le Ministre de l'Intérieur, dans toute sa sollicitude pour la prospérité des universités de l'État, craint que mon livre ne nuise à notre établissement. Ceci n'est qu'une crainte que l'avenir peut ne pas confirmer. Mon livre étant entièrement étranger à mon enseignement, je ne vois pas que les doctrines de l'auteur puissent rendre suspectes les leçons du professeur. Encore beaucoup moins peut-on rendre l'université entière responsable des sentiments d'un de ses membres. Si donc des attaques étaient dirigées contre l'université à l'occasion de mon livre, ces attaques seraient malveillantes et calomnieuses. Je n'ai pas pu, je n'ai pas dû prévoir cette éventualité. Agissant moi-même ouvertement et de bonne

Laurent y a été, en effet, dénoncée comme se rattachant à la doctrine de la métempsycose et comme étant, par suite, destructive de la morale et incompatible avec la personnalité et la responsabilité humaines. C'était, selon une observation que je relève dans l'une de ses dernières études, s'emparer d'hypothèses qu'il a émises pour les faire servir à ruiner sa doctrine. Dois-je insister et rappeler que c'est lui qui a écrit : « il faut à l'humanité la foi en Dieu, la foi dans le gouvernement de la providence, la foi dans la persistance éternelle de l'individualité humaine (1) »? N'est-il pas l'auteur de ces lignes : « Est-ce que l'individu revendiquerait avec tant de passion les droits de sa personnalité, s'il n'était pas convaincu que la personnalité est indestructible (2) »? Et qui donc a trouvé moyen de traduire d'une façon plus forte et plus délicate le sentiment qui pousse l'homme à affirmer son immortalité : « Quoi! à l'homme qui a perdu la moitié de son être en perdant la femme qu'il aime, la religion n'aurait rien à dire pour le consoler, sinon que cette âme, à laquelle il se croit attaché pour l'éternité, est anéantie ou qu'elle est confondue dans le Dieu absolu?... Jamais les

foi, je ne puis pas supposer la mauvaise foi chez mes adversaires; en tout cas, on ne peut pas me rendre responsable de la mauvaise foi des autres.

» Veuillez, Monsieur le Recteur, communiquer cette lettre à M. le Ministre de l'Intérieur, et agréer l'expression de ma considération très distinguée.

» (*Signé.*) F. Laurent, professeur. »

(1) Voyez t. XVII, p. 530.
(2) Voyez t. XVII, p. 649.

hommes ne se rallieront à une conception religieuse qui nie ou révoque ce que le cœur affirme avec une irrésistible énergie (1). »

Laurent ne demeura point insensible aux attaques dont il était l'objet ; il est naturel que l'homme de bonne foi s'émeuve à voir ses intentions méconnues, mais il ne semble pas que cette impression se soit prolongée ; ayant voué sa vie à son œuvre, il s'absorbait en elle et comptait pour rien les mécomptes qu'elle pouvait lui valoir. Il eut d'abord la pensée de reprendre sa défense, en traitant à fond la question de droit qu'elle impliquait, mais chose fâcheuse, puisque nous y avons perdu une forte étude juridique, il y renonça, de crainte qu'elle ne ressemblât à un plaidoyer *pro domo* (2). S'il fit allusion à l'incident par la suite, ce fut ou bien pour constater l'aveuglement de ceux qui se méprenaient sur ses tendances, ou bien pour rappeler, comme il le fit en publiant une seconde édition de son étude sur la Papauté et l'Empire, que « des hommes sincèrement chrétiens avaient pris sa défense en Allemagne contre les attaques des ultramontains belges (3) ».

(1) Voyez t. XVII, p. 650.

(2) Préface de son cinquième volume.

(3) Voyez t. VI, p. 21.

Un des membres de l'Académie, M. Nys, toujours si parfaitement informé, a signalé, dans une remarquable notice sur Laurent, qu'une revue allemande, *Unsere Zeit*, a publié, d'après des notes fournies par Laurent lui-même, un récit circonstancié de l'incident, vers l'époque où il s'est produit. (*Revue de droit international*, 1887.)

Un autre membre de cette Compagnie, M. Potvin, a attribué à

Pour conclure sur l'incident, il n'est que juste de répéter les paroles que prononçait l'un des collègues de Laurent (1) lors de ses funérailles : « Il a combattu pour un principe, celui de la liberté du professeur; il a fait triompher le droit pour les hommes de science de dire toute leur pensée sans autre préoccupation que celle de la vérité et des droits de la conscience. »

Son quatrième volume avait paru en 1855; le volume qui suivit parut deux ans plus tard (2); les volumes se succédèrent ainsi jusqu'en 1870 : en vingt années, l'œuvre énorme, trahissant cet effort étonnant devant lequel on s'est tant de fois exclamé, était publiée.

Laurent a révélé le moment où germa dans son esprit la pensée, évidemment audacieuse, d'aborder des études aussi considérables.

Ce fut sous une impression qui dut être profonde, si profonde que quarante ans après la trace s'en retrouve, encore douloureuse, peut-on dire, dans l'un de ses écrits.

On se rappellera qu'il est né en 1810 à Luxembourg; en 1839, le Grand-Duché fut démembré et la ville de Luxembourg fut enlevée à la Belgique : Laurent n'était plus Belge. Le droit lui parut violé dans sa personne : il était Belge, voulait le demeurer, n'entendait point que la

Laurent des lettres sur la situation politique du pays à la même époque : *Der Kampf der liberalen und der katholischen Partei in Belgien; eine Warnung für Deutschland. Briefe eines Belgiers an einen Suddeutschen.* Zurich, 1857. (*Bulletin de l'Académie*, 1878, t. I, p. 319.)

(1) M. De Ridder.

(2) *Le catholicisme et les barbares*, 1857.

diplomatie pût le rendre étranger dans son pays. Il redevint Belge par l'effet de la loi, mais la réparation ne le satisfit point : dans l'exaltation de son sentiment, l'acte de la diplomatie l'avait atteint comme une violence, comme si l'on eût tenté « de lui arracher la patrie de l'âme », et la blessure ne put se cicatriser. L'événement devint ainsi le point de départ de ses études et décida en quelque sorte de sa destinée : « L'auteur de cet ouvrage, a-t-il écrit en tête de son premier volume, a été pendant quelques années légalement sans patrie. Il ne lui fallut pas de longues réflexions pour se convaincre que l'homme ne peut pas être étranger sur la terre où Dieu l'a placé. Cette contradiction entre le droit et le fait a appelé ses méditations sur le passé et sur l'avenir de l'humanité (1). »

Son émotion se traduisit encore après de longues années : la page de son traité de droit civil international (2) où je recueille cette impression doit prendre place ici, non seulement parce qu'elle ajoute quelques traits à la biographie de Laurent, mais, avant tout, parce qu'elle met en si vive lumière l'ardeur de son patriotisme :

« En 1839, il s'accomplit en Belgique une de ces séparations douloureuses imposées par la politique, et qui nécessitent des lois de faveur, pour mieux dire de réparation. La Constitution déclare Belges les habitants du Luxembourg et du Limbourg, dans les limites qu'avaient

(1) Son ouvrage portait primitivement, on le sait, le titre d'*Histoire du droit des gens et des relations internationales.*

(2) Voyez t. III, nº 240 (1880).

en 1830 ces deux provinces qui faisaient partie du royaume des Pays-Bas au même titre que les sept autres provinces, en vertu des traités de 1815. La ville de Luxembourg était dans une situation spéciale, c'était une forteresse appartenant à la Confédération germanique et occupée à ce titre par des troupes prussiennes; le roi des Pays-Bas faisait partie de la Confédération germanique comme grand-duc de Luxembourg. C'est à raison de ces liens qui attachaient la province de Luxembourg à l'Allemagne, que les grandes puissances refusèrent de la considérer comme Belge; et pour conserver néanmoins à la Belgique ses neuf provinces, la diplomatie se décida à morceler le Luxembourg et le Limbourg, en laissant à la Belgique deux lambeaux de province et en donnant à la Confédération les parties qui en étaient détachées. Aujourd'hui l'œuvre de la diplomatie est aussi en lambeaux; il n'y a plus de Confédération germanique, plus de forteresse fédérale, elle est démolie; le grand-duché de Luxembourg est en dehors de l'Empire allemand et forme un État à part sous la domination du roi des Pays-Bas. Je suis une des victimes de la diplomatie; il doit m'être permis de protester contre le trafic de territoire auquel elle prêta la main. Né sous le premier Empire à Luxembourg, je suis Français de naissance; en 1814, je deviens Néerlandais de par la conquête; en 1830, la Révolution me fait Belge, tandis qu'à Luxembourg, je suis toujours Néerlandais; j'ai deux patries jusqu'en 1839; les traités me détachent de la Belgique, je cesse d'être Belge, et je perds en même temps ma nationalité néerlandaise comme occupant des fonctions publiques en Belgique. Me voilà sans patrie, jusqu'à ce

que j'eusse fait la déclaration moyennant laquelle les Limbourgeois et les Luxembourgeois conservaient leur nationalité belge; après avoir fait cette déclaration, je fus considéré comme ayant toujours été Belge. J'ai donc quatre fois changé de nationalité, et toujours sans le vouloir, et même sans le savoir. Quand cette diplomatie, qui dispose des populations comme d'une dépendance des terres, fera-t-elle place à la souveraineté des nations? La Belgique se dit souveraine; non, elle ne l'est pas, puisque les traités l'ont dépouillée malgré elle d'une partie de son territoire, et d'une partie de ses habitants, qui étaient Belges depuis qu'il y a des provinces belgiques. Que le lecteur veuille bien excuser ce retour sur moi-même; on n'arrache pas la patrie de l'âme par un trait de plume ni par la violence. Vainement, par le bénéfice de la loi, m'a-t-on déclaré Belge, je suis un Belge fictif, puisque les lieux où j'ai vu le jour n'appartiennent plus à la Belgique. On m'a donc ravi une patrie : je conteste ce droit à la diplomatie et je proteste! »

Lors du traité du 19 avril 1839 qui lui causait cette sorte de déchirement, Laurent n'avait pas 29 ans; c'était donc en pleine jeunesse qu'il se mettait à l'œuvre et se retranchait délibérément du monde pour accomplir la tâche qu'il venait de s'assigner.

Il a conté (1) qu'il vécut dès cette époque dans une retraite si absolue qu'en dehors de l'Université son nom était aussi ignoré à Gand que sa personne y était inconnue; à le voir passer hâtivement par la ville à l'heure des leçons, qui aurait pu se douter alors qu'un jour sa

(1) Voyez BOLAFFIO, *Il Filangieri*, l. c.

physionomie y deviendrait pour ainsi dire légendaire? Qui, parmi ceux qui l'ont connu au temps où sa renommée était établie, ne se souvient de cet homme, plutôt de petite taille, vénéré des uns, répandant comme un sentiment d'inquiétude chez les autres, se dirigeant dans les rues sans préoccupation des passants, courant aux écoles ou aux sociétés ouvrières, corrigeant des épreuves, tenant à la hauteur de lunettes sombres des feuilles de papier qu'il couvrait de menus caractères (1), éveillant l'attention et retenant le regard?

Je ne suis revenu sur ces premières années que pour relater l'incident qui provoqua ses études et montrer avec quelle force de volonté il s'isola dans ses travaux; dussé-je entrer dans le détail des innombrables matériaux que, dès cette époque, il a mis en œuvre, encore ne réussirais-je point à faire soupçonner l'intensité de l'effort (2); dès 1855, on l'aperçoit par l'introduction de son volume sur le christianisme, sa pensée avait laborieusement fouillé le moyen âge, outre l'antiquité, sans compter qu'antérieurement, dans son étude sur Rome, les points de comparaison qu'il avait indiqués entre la

(1) Sur son écriture, voyez la table de ses *Principes de droit civil*, en tête, p. 4. Le manuscrit de ses *Principes* se trouve déposé à la bibliothèque de l'Université de Gand.

(2) La liste des in-folios contenant les œuvres des Pères de l'Église qu'il a compulsés, remplit, à elle seule, une page in-8° (t. IV (1re édition), p. 542). Un exemple du soin qu'il mettait à vérifier les textes, t. IV (1re édition), p. 476, note 1 : « Gibbon dit qu'il n'a jamais pu découvrir ce passage dans saint Grégoire de Naziance. Le passage est de saint Grégoire de Nysse (t. III, *Homil. de divinit. Filii et Spiritus Sancti*). »

société romaine à son déclin (1) et notre société contemporaine avaient fait entrevoir le vaste champ sur lequel s'étaient étendues dès lors ses méditations et ses recherches : « Tout s'enchaîne dans la vie générale de l'humanité, disait-il, en ces années, à ses élèves : pour la comprendre à un moment donné, il faut la comprendre tout entière (2). »

J'ai noté les réserves auxquelles donna lieu la philosophie de l'auteur lors de l'apparition des trois premiers volumes; je n'ai, en réalité, rien dit de leur succès : il fut immédiatement à la hauteur de l'effort. En Allemagne, Robert von Mohl, le célèbre professeur d'Heidelberg, s'effaçant pour ainsi dire devant l'œuvre, lui rendait aussitôt un éclatant hommage (3); en France, la *Revue des Deux-Mondes* en signalait sans tarder l'importance et la forte érudition (4); chez nous, M. Faider y voyait l'un des écrits les plus sérieux et les plus durables de la Belgique (5); ajouterai-je que Lamartine crut devoir communiquer son impression à l'auteur : le poète, qui a parfois donné au doute une expression si poignante, s'est-il trouvé réconforté par une philosophie aussi savamment documentée et aussi consolante? On ne le sait, la lettre de Lamartine n'a pas été retrouvée.

On aurait pu croire que, dans cette vie surchargée et

(1) Voyez t. III (1re édition), pp. 517 et suiv.

(2) Introduction inédite de son cours de droit civil élémentaire.

(3) Voyez la notice de M. Nys, *loc. cit.*

(4) *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1851, p. 582.

(5) *Loc. cit.*, et *Belgique judiciaire*, t. VIII, p. 1471. Voyez aussi *Messager des sciences historiques*, 1850, p. 396.

solitaire, toujours aux prises avec le labeur de la pensée, le sentiment de Laurent se serait émoussé en quelque mesure et que l'historien, comme le philosophe, considérant de haut l'évolution de la condition humaine, serait demeuré peu sensible à ses tristesses et à ses misères; on sait qu'il n'en a rien été. N'est-ce point Pascal qui, pensant trouver un auteur, se réjouissait de rencontrer un homme? L'homme apparaît ici sans rien réserver de soi, avec sa sensibilité délicate et ses enthousiasmes qui débordent; impatient du progrès, avide d'en relever les indices, résolu à en défendre les conquêtes, compatissant aux douleurs, ressentant, aux tournants de l'histoire, l'amertume des crises morales (1), s'abandonnant parfois, dans un sentiment essentiellement moderne, à une sorte de mélancolie devant les choses qui s'en vont (2).

Son cinquième volume s'ouvre sur la prise de Rome par Alaric; déjà, pour caractériser la chute de l'Empire, il avait emprunté les expressions de Lamennais : « d'infectes vapeurs s'exhalent du fond de cette pourriture. Alors viennent des peuples sains qui, pour préserver le monde de la contagion, enterrent le cadavre. »

Ces peuples germaniques qui arrivent sont ceux qui, dans la pensée de Laurent comme dans celle de Montesquieu, « seront la source de la liberté de l'Europe, c'est-à-dire de presque toute celle qui est aujourd'hui parmi les hommes ».

A priori, et à considérer le problème tel qu'il se pose au début, à l'époque des invasions, on sera tenté de

(1) Cfr. t. IV (1re édition), p. 238.
(2) Cfr t. III (1re édition), pp. 517 et suiv.

s'imaginer tout d'abord que cet afflux de peuplades d'un degré de civilisation rudimentaire n'apportera avec soi que des éléments de désordre et de violence. Guérard, après enquête, affirma que le germanisme est le mauvais génie de la civilisation.

Il paraîtra téméraire d'imaginer que ces peuples nouveaux domineront un jour les populations envahies et que de la fusion qui suivra naîtra une société robuste destinée à développer une civilisation supérieure.

A supposer cependant que l'on reconnût les traces manifestes d'énergies nouvelles parmi ces populations insensiblement fusionnées, il resterait à décider si le mouvement moral qui s'est continué se rattache ou non à cette action première ou s'il ne faudrait pas l'attribuer plutôt à l'action de qualités successivement acquises et à l'effet nécessaire de mœurs en grande partie transformées.

Laurent se décide pour une action initiale et prolongée. Je tâche de le suivre dans sa démonstration.

Les barbares ont sauvé le christianisme lui-même de la décrépitude à laquelle était en proie l'empire romain ; sans eux, la religion du Christ se serait abîmée dans la corruption générale; « ils ont joué le rôle d'une providence terrible et bienfaisante (1) »; ils ont préservé l'Europe de la destinée du Bas-Empire. Ces barbares, forces jeunes et vierges, sont animés d'un esprit inconnu des sociétés anciennes : à ce moment, les habitudes de leur vie antérieure sont détruites par celles que leur ont données les invasions; ils ont le besoin d'une liberté

(1) Voyez t. XVIII, p. 287.

sans contrainte, la passion jalouse de l'indépendance individuelle. Ce dernier trait les marque d'une ineffaçable empreinte. Des maux effroyables suivent, la société est remuée dans ses profondeurs, et quand elle se remet de ce désordre général, « quand l'ouragan a purifié l'atmosphère(1) », un régime nouveau s'offre aux yeux, gouvernement d'inégalité et de subordination, portant le sceau de son origine, trahissant l'influence dominante des conceptions barbares dans les mœurs et les institutions des populations fusionnées (2).

Laurent reconnaîtra dans d'autres ouvrages, dans ses traités de droit civil et de droit civil international, les principes que la forte individualité des Germains a fait prévaloir dans le droit privé, dans la constitution de la famille, la puissance paternelle, la condition de la femme, la société conjugale, le régime successoral, ailleurs encore; il fera voir ici leur action sur le droit politique et les institutions publiques (3) : « L'individu domine et il est barbare; dès lors, les violences sont inévitables, mais les violences passent et le principe d'individualité reste Sous son influence, la société se transforme. La savante jurisprudence de Rome n'empêcha pas les Romains de dépérir sous le joug d'un despotisme monstrueux. La justice germanique, quoique viciée par la violence, donne aux justiciables des garanties dont l'antiquité n'avait aucune idée. Chaque homme est jugé par ses pairs, le vassal par les vassaux; c'est le principe du

(1) Voyez t. XVIII, p. 283.
(2) Voyez t. V, p. 95.
(3) Voyez t. XVIII, p. 301. Cfr. t. VII, p. 50.

jury, c'est-à-dire de la nation exerçant la justice. Or, la justice est un attribut de la souveraineté, au moyen âge encore plus que de nos jours, parce que le pouvoir social ne se manifestait que par la justice. C'est donc dans les vassaux que réside la puissance souveraine. La cour des vassaux délibère sur les intérêts communs; aucune mesure générale, aucune loi n'est portée sans que les vassaux ne soient consultés. Si le seigneur suzerain manque à ses engagements, les vassaux peuvent lui résister; car s'ils ont des obligations, ils ont aussi des droits, et le seigneur est tenu de les respecter. Son pouvoir repose sur un contrat; cette idée de contrat se trouve dans toutes les relations, elle finit même par pénétrer dans les rapports du serf avec son maître. C'est le principe de son affranchissement, comme c'est pour toutes les classes de la société le principe et la garantie de leurs droits... Ce sont les Germains, les barons féodaux, qui nous ont donné cette passion d'indépendance que nous appelons liberté. C'est d'eux que vient l'idée de droits appartenant à l'homme en face de l'État, en vertu d'un contrat exprès ou tacite. C'est de la féodalité que nous tenons l'esprit de résistance, arme suprême du droit violé. Une de ces résistances glorieuses a donné à l'Angleterre la Grande Charte, premier monument du régime constitutionnel moderne. C'est en Angleterre que les institutions féodales ont eu le plus de force, et c'est là que la liberté a jeté les plus profondes racines. Donc la liberté moderne est d'origine féodale, c'est-à-dire barbare, ainsi que la notion de droit qui est identique avec celle de liberté. »

Ainsi ramène-t-il les origines premières de nos garanties publiques à cette passion d'indépendance indivi-

duelle, qui a ses excès comme ses vertus, mais qui tire sa puissance de la nature morale de l'homme et forme la condition de sa liberté politique.

S'il me fallait rattacher plus étroitement les anneaux de la chaîne, il me suffirait de renvoyer à ses études sur la féodalité et l'Église (1), où se trouvent rapprochées les chartes, cités les textes, multipliées les sources, notés avec précision les germes de liberté, indiqué l'effet d'une force toujours agissante.

A ses yeux, ces prolongements s'accusent, en outre, par d'irrécusables marques non seulement dans les mœurs, mais encore dans les crises religieuses, qui sont des mouvements de liberté, dans l'idéal chevaleresque (2), « qui exprime les tendances de la race qui l'a conçu », et jusque dans cet esprit d'aventure « qui n'a laissé à la société féodale que le temps de s'asseoir (3) » et qui pousse la race à envahir le globe.

Emporté par lui, on céderait à l'illusion que la race germanique a dominé la civilisation européenne, et l'on serait tenté d'adhérer à l'une de ces larges formules où s'est condensée la pensée trop ambitieuse d'un Hegel : « Der germanische Geist ist der Geist der neuen Welt ! »

Qu'il faille beaucoup accorder, dans l'ordre politique, à une action initiale qui serait la conséquence des invasions, j'y souscris sans peine.

Et tout d'abord, j'admets avec Macaulay que les invasions ont préservé l'Europe d'une destinée pareille à

(1) Voyez t. VII.
(2) Voyez t. XVIII, p. 468.
(3) Voyez t. VII, p. 331.

celle de la Chine. L'action profonde des peuples nouveaux sur la législation civile et le droit public me paraît également indéniable. Sous ce rapport, les études de Laurent, les observations qu'il y a semées, les rapprochements qu'il a opérés, les traces qu'il a recueillies jusque dans les lois barbares et les formules me semblent établir très solidement la tradition. Le mélange des populations, par le surcroît de vitalité qu'il a communiqué à l'ensemble, n'est sans doute point étranger à la persistance d'un même esprit, mais, somme toute, l'action d'une force initiale me paraît évidente : « Le goût de l'indépendance individuelle, introduit dans la civilisation par les barbares, y a produit de si beaux résultats qu'il est impossible de ne pas le mettre en lumière comme un de ses éléments fondamentaux (1). »

Faut-il pour cela rapporter à une influence germanique toutes les initiatives qui se sont ultérieurement produites dans l'ordre politique? Ce serait, à le faire, s'exposer, selon moi, à ne point tenir suffisamment compte des forces morales qui, dans des conditions propices, se développent successivement chez l'homme. A pénétrer, par exemple, dans les communes au moyen âge, on peut y assister à une véritable éclosion chez les bourgeois de facultés politiques qui ont contribué à fonder les libertés publiques. Cette poussée, qui n'a ni origine romaine ni origine ecclésiastique, est-elle due à une influence de race? Je veux bien qu'elle n'y soit pas étrangère, mais j'en verrais plutôt la raison déterminante dans les habitudes de travail régulier, dans l'effort sou-

(1) Guizot.

tenu, qui engendre l'esprit de suite, dans des préoccupations qui étendent les horizons, mènent à l'intelligence des intérêts généraux et suscitent les garanties qu'ils réclament.

Il y a lieu de remarquer, du reste, que Laurent n'entend point, au fond, instituer un système absolu : il est le premier à noter, en effet, des phénomènes qui échappent à une formule rigide. Si l'influence de race était prédominante, comment expliquer, observe-t-il, que « la nation qui est purement germanique ait vécu pendant des siècles sous le joug avilissant de petits princes (1) »? Comment expliquer davantage, ajoute-t-il, que « c'est un peuple de race latine qui a inauguré l'ère de quatre-vingt-neuf, ère de liberté et d'affranchissement universel »?

Si les germes de liberté sont sujets aux accidents, si, bien plus, la liberté politique n'est point le privilège d'une race, demeure-t-il possible de ramener le développement des garanties publiques à une influence essentielle et ne faut-il point l'attribuer plutôt pour une large part aux initiatives qui, tour à tour, l'ont provoqué?

J'ai peine à admettre également que les divers mouvements religieux qui se sont produits dans l'Europe occidentale soient particuliers à une race. Ici encore, il y a quelque incertitude dans la doctrine de Laurent : la Réforme est-elle, par exemple, dans son esprit, un phénomène de race? Il le donne à penser dans maint passage de son œuvre, il l'affirme même catégorique-

(1) Voyez t. XVIII, p. 134.

ment dans tel autre, et cependant ne montre-t-il pas à plus d'une reprise que, dans le midi de la France, « où l'influence de la race germanique est presque nulle », on a recouru au fer et au feu pour extirper le protestantisme et que, « chose singulière, il s'y est maintenu (1) »?

Je rencontre dans l'un de ses volumes (2) ces belles paroles qu'à l'époque de la croisade contre les Albigeois, le comte de Foix adressait aux légats du pape : « Je proteste devant vous que mon désir le plus cher a toujours été de défendre ma liberté. Personne n'a le droit de se mêler de ma religion, chacun a le droit de suivre en cela sa conscience » ; dans la logique de la théorie, le sentiment qui dictait cette attitude devrait se rattacher à une influence germanique; si le mouvement albigeois ne doit rien à celle-ci, n'est-ce point que les circonstances font plus que la race pour amener pareilles crises?

Je m'arrête un instant encore à ces influences de race pour m'efforcer de faire apparaître le fond de la pensée de Laurent à leur sujet.

Il a reproché à Renan (3) de détruire en fait l'unité de l'espèce humaine et de parquer l'humanité en races supérieures et en races inférieures; on serait tenté de lui adresser un reproche pareil : la supériorité qu'il paraît reconnaître à la race germanique ne détruit-elle point aussi l'unité de l'espèce?

(1) Voyez t. XVIII, p. 134.
(2) Voyez t. VI (2e édition), p. 458.
(3) Voyez t. XVIII, p. 146.

Il a pressenti l'objection et s'est appliqué à y répondre : il n'est point de races privilégiées, toutes sont perfectibles; seulement toutes sont solidaires (1), chacune d'elles est l'un des éléments de cette variété féconde si abondamment répandue dans la nature; chacune est une force suscitée par la providence pour le développement progressif de l'humanité. Que parle-t-on de supériorité de race! Dira-t-on que les premières races qui ont apparu, des races initiatrices évidemment, étaient des races inférieures, et range-t-on parmi celles-ci les premiers ouvriers de toute culture? On oppose les sémites aux aryens (2), on oppose l'immobilité de l'Orient, mais les sémites, prétendument inférieurs, n'auraient-ils point par hasard donné la religion à l'humanité? Et l'Orient? Soutiendra-t-on que, dans le passé, il soit resté stationnaire? Pour l'avenir, qu'en sait-on? Déjà l'Inde s'éveille au contact de la civilisation européenne; demain peut-être verra-t-on céder à l'impulsion d'autres peuples de l'Asie. Oublierait-on que « l'Orient a mieux conservé que nous le sentiment du devoir, de l'abnégation, du dévouement et de la charité »?

En réalité, continue-t-il, chaque race a sa mission : la race germanique apporte aux hommes l'esprit de liberté, les sémites ont leur mission religieuse, les Indo-Européens donnent au monde l'esprit philosophique, les Latins, l'égalité, l'unité, le droit; pareilles aux coureurs antiques, les races se transmettent tour à tour le flambeau.

(1) Voyez t. XVIII, p. 145.
(2) Voyez t. XVIII, p. 139.

Pour ce qui touche le présent, déjà s'aperçoit la fusion définitive qu'ont préparée les siècles; le mélange des peuples s'accomplit, les races font place aux nationalités (1).

Il n'est donc, dans sa pensée, ni race supérieure ni race inférieure.

Il a vivement protesté, du reste, contre toute interprétation qui exagérerait sa thèse et s'est, à maintes reprises, défendu d'appartenir au camp de ces germanistes qui, outrant le système, « sont aussi envahisseurs que les rudes conquérants de l'empire »; pour compléter l'analyse de ses idées à cet égard, je transcris cette page où se trouvent réunis les traits propres, d'après lui, à chacun des éléments qui ont formé la civilisation moderne : « L'antiquité a eu une mission glorieuse, elle a préparé le christianisme, et son rôle n'était pas accompli lorsque les barbares mirent fin à la domination romaine. L'esprit d'indépendance qui les caractérise suffisait à leur existence à demi sauvage; pour constituer des États et les gouverner, il fallait un génie qui manquait aux hommes du Nord. C'est parce que la société romaine possédait cet élément essentiel de la civilisation, l'idée du droit et de l'unité, qu'elle survécut à l'invasion. Les barbares avaient si peu la puissance d'organisation que toutes leurs tentatives pour former de grands États échouèrent. Ce qui domine le gouvernement de Rome, c'est l'idée d'une société dans laquelle tous les citoyens sont égaux et, en même temps, soumis à l'action souveraine de l'État. Cette idée de souveraineté fut l'instrument avec lequel

(1) Voyez t. XVIII, p. 151.

les légistes attaquèrent le puissant édifice de la féodalité; il s'écroula sous leurs coups et sous l'opposition des cités qui commencèrent la reconstitution de l'État (1). »

Telle fut cette action dans l'ordre politique. « Dans le domaine intellectuel, les bienfaits que l'antiquité a légués au monde moderne ne sauraient être contestés. C'est à la flamme de la civilisation gréco-romaine que le génie des peuples européens s'est allumé. Cette civilisation n'a jamais péri; Platon et Aristote inspirèrent les penseurs chrétiens. Lorsque la philosophie s'émancipa de la tutelle de la théologie, elle trouva des guides et des modèles dans les grands écrivains de la Grèce et de Rome. Ainsi le plus beau don de la providence, la liberté de la pensée, nous vient de l'antiquité. »

Quant au christianisme, « il ne faut point que les vertus guerrières et le fier esprit des barbares nous fassent oublier ses vertus plus humbles et ses bienfaits. Rome et les barbares n'auraient pas pu fonder un nouvel ordre social. La religion chrétienne possédait ce qui manquait aux conquérants de l'empire, le génie de l'unité, le sentiment de la charité; la corruption qui avait conduit l'antiquité au bord du tombeau les aurait gagnés; le christianisme les moralisa (2). »

Il achève le tableau en passant au rôle des barbares. Je n'y reviendrai pas; encore un trait cependant : qu'une parole fameuse, primitivement destinée à contenir les entreprises de César et qui a servi par la suite à repousser les usurpations du pouvoir spirituel, leur ait préparé les

(1) Voyez t. V (2e édition), p. 95.
(2) Voyez t. V (2e édition), p. 39.

voies, il ne le conteste pas, mais, pour ce qui touche la liberté politique, ils demeurent les initiateurs (1).

Je voudrais à présent, je ne dirai pas suivre, mais ne pas perdre sa pensée de vue pendant les siècles du moyen âge où il s'engage.

On s'est parfois représenté Laurent comme peu disposé à entrer dans les sentiments d'autrui et peu fait, par conséquent, pour comprendre les aspirations et les besoins des hommes en des temps différents du sien. Il y a là une méprise évidente : Laurent, ne l'ai-je point suffisamment indiqué? a très vivement, au contraire, le sentiment du mouvement des choses. Gardons-nous, ne cesse-t-il de répéter, de transporter nos habitudes d'esprit dans les temps antérieurs. Il sort donc parfaitement de soi, non sans doute en dilettante ou en sceptique, mais avec une vision très nette de ce que comporte un état social donné; tout en prenant vigoureusement parti pour les idées qui arrivent, il se prononce en fait pour celles qui n'ont point épuisé leur vertu : « Loin de réprouver les institutions religieuses et politiques des temps anciens, la doctrine du progrès montre leur raison d'être; en ce sens, elle accepte le passé et le justifie. » C'est le critérium qu'il applique aux rapports du catholicisme avec la société renouvelée.

Dans l'état moral des populations, la domination de l'Église lui paraît, après les invasions, commandée pour des siècles (2).

(1) Voyez t. XVIII, p. 392.

(2) Je note, à titre de rapprochement, cette appréciation de Littré : « A qui saisit l'enchaînement, il apparaît que, pour passer

Les lignes que je reproduis font voir l'un des aspects sous lequel le monde occidental s'offre à son esprit après Charlemagne et indiquent quelques-unes des causes qui, dans son sentiment, développent et légitiment la suprématie de la papauté pendant une grande partie du moyen âge : « Les barbares respectèrent l'Église parce qu'elle était une puissance... mais l'unité épiscopale était insuffisante pour remplir la mission réservée au catholicisme. L'aristocratie épiscopale était absorbée par l'État; nommés par le roi, les évêques étaient placés sur la même ligne que les ducs et les comtes; ils partageaient les goûts et les passions de l'aristocratie, dont ils faisaient partie; négligeant le soin des âmes, ils se livrèrent tout entiers aux jouissances et aux occupations de la vie séculière. La religion dégénérait, le christianisme menaçait de périr par une civilisation corrompue. En même temps, l'Église était en proie à la violence; l'épiscopat était trop faible pour la défendre contre les envahissements de l'aristocratie guerrière. Au X[e] siècle, l'Église était en pleine dissolution; sa ruine aurait entraîné celle du christianisme. Dans une société livrée à l'empire de la force, la force est une condition d'existence. La papauté, en concentrant dans ses mains toute la puissance du catholicisme, sauva la religion et avec elle la civilisation (1). »

de l'ère antique à l'ère moderne, les facultés collectives de la société durent prendre l'intermédiaire du catholicisme et de la féodalité. Celui qui arrange les choses autrement n'a dans l'esprit qu'une chimère historique ». (*Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1864, p. 390.)

(1) Voyez t. V, *Le catholicisme et les barbares* (2[e] éd.), p. 236.

Ainsi annoncée, l'attitude qu'il prend à l'égard de Grégoire VII ajoute un trait encore à sa physionomie.

« Sauf quelques préjugés que je ne partage pas, a déclaré Charles Giraud, l'éminent historien du droit, en signalant l'étude de Laurent sur la lutte du sacerdoce et de l'Empire (1), cette épopée historique a été exposée avec beaucoup de talent par un écrivain belge dont le mérite et les travaux ne sont pas assez appréciés en France. »

Intelligence puissante, génie autoritaire, Grégoire VII poursuivit avec le désintéressement d'une grande âme des desseins pour une part chimériques, accomplit dans l'Église avec une admirable vaillance des réformes qui parurent révolutionnaires et qui furent durables, s'appliqua à réaliser en dehors du cloître l'idéal qu'il y avait conçu et voulut ainsi, sans soupçon des périls auxquels il exposait les hommes, soumettre l'Europe entière à une théocratie.

Dans sa lutte contre l'Empire, il laisse aussitôt l'esprit partagé entre l'approbation et la résistance, s'assurant les sympathies quand il s'insurge contre la force, s'aliénant les intelligences quand, proclamant ouvertement ses prétentions, il apparaît comme l'ennemi de la société politique.

Sans doute, il faut, pour le juger sans prévention, le placer dans son milieu, mais il ne semble point injuste de considérer l'action de Grégoire dans sa suite et de dire avec Charles Giraud que si sa cause fut la meilleure

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1873 : *Grégoire VII et son temps*, p. 446.

en son temps, elle le fut surtout parce qu'elle empêcha le triomphe de la cause opposée.

Laurent prépare ainsi les esprits aux jugements qu'il va porter (1) : « L'état social a tellement changé qu'il est difficile aujourd'hui de se faire une idée de ce qu'était l'Europe au moyen âge. C'est cependant là un point essentiel : pour apprécier la papauté, il faut connaître le milieu dans lequel elle est née. Ceux qui la maudissent dans le passé transportent, sans s'en douter, notre état social au moyen âge; ils ne s'aperçoivent pas qu'ils commettent un immense anachronisme. Partisans de la doctrine du progrès, ils devraient comprendre que chaque âge a ses besoins, que si la papauté est un non-sens dans le temps où règne la liberté de pensée et où l'empire du droit est assuré, il n'en était pas de même à une époque où les plus nobles intelligences pliaient sous la foi et où la société était livrée à l'empire de la force. Il faut donc avant tout nous placer au sein de ces siècles de ténèbres et d'anarchie. »

Je m'abstiens d'analyser les pages où se trouvent précisés ces désordres : la corruption règne dans l'Église et l'État, les attaches féodales font perdre au clergé le souci de son ministère, la simonie perpétue ses trafics.

Laurent montre alors la grande figure du pontife (2) : « Pour combattre un siècle de fer, il fallait un homme de fer. Grégoire est admirable de force et d'énergie. Il est impitoyable comme le glaive de la loi. Il est fort comme la parole de Dieu. Aucune passion humaine, ni

(1) Voyez t. VI (2e éd.), p. 48.
(2) Voyez t. VI (2e éd.), p. 82.

la crainte, ni l'affection ne le détournent de la voie de la justice. »

Les réformes introduites par Grégoire dans la discipline de l'Église, il les juge après cela comme ayant été des mesures de salut pour le christianisme (1) : « Au XVIII[e] siècle, Benoît XIII canonisa Grégoire. Les légistes et les princes réprouvèrent la canonisation au nom des droits de l'État, et ils avaient raison ; car si jamais le pouvoir spirituel pouvait se réaliser selon l'idéal conçu par le grand pape, la souveraineté des nations et leur indépendance ne seraient que de vains mots... Mais, pour le moment, il ne s'agit pas de cette face du débat. La religion seule est en jeu, et sur ce point Grégoire a raison. »

L'obligation du célibat ecclésiastique notamment, cette réforme que Grégoire a menée comme une croisade, elle a servi, d'après lui, non seulement les intérêts religieux de la société, mais elle a conjuré au profit de celle-ci le plus redoutable péril (2) : « La féodalité s'organise : tous les offices, toutes les charges, tous les droits, tous les devoirs deviennent héréditaires. Ce mouvement est si irrésistible qu'il entraîne la société tout entière, depuis les plus grands fiefs jusqu'aux services les plus humbles. Comment l'Église a-t-elle échappé à une loi qui régit toutes les relations pendant des siècles ? Elle y a échappé grâce au célibat. L'hérédité tendait au XI[e] siècle à envahir le clergé. Déjà les prêtres mariés laissaient les biens et les honneurs ecclésiastiques à leurs enfants.

(1) Voyez t. VI (2[e] éd.), p. 82.
(2) Voyez t. VI (2[e] éd.), p. 93.

Que serait-il arrivé si le mariage avait été permis aux clercs? L'hérédité aurait également été la condition générale du clergé. Or, conçoit-on les évêchés constitués en fiefs? Des prêtres, des évêques, des papes par droit de naissance! Que serait devenue l'Église? Une caste. »

Ainsi, dans sa pensée, la règle du célibat a non seulement favorisé en ces temps le maintien d'une direction morale, mais elle a prévenu l'organisation d'une caste qui aurait assujetti la société tout entière.

La lutte entre le sacerdoce et l'Empire lui dicte une appréciation non moins opportuniste.

Sans doute, il déborde en réprobations contre le principe absolu que formule la politique papale, mais il lui faut choisir entre l'alternative, le règne de la violence ou les périls de la domination ecclésiastique : seule, la papauté peut assurer parmi les hommes d'alors le maintien d'une règle morale; c'est du côté du sacerdoce qu'il se tourne.

Non point qu'il abandonne l'empereur à l'injustice des jugements qui le traitent comme le dernier des criminels; j'aperçois, dans les pages qu'il lui consacre, Henri IV s'acheminant vers Canossa, l'âme en proie à des mouvements contradictoires, n'osant contester au pontife le droit de le déposer pour un manquement à la foi (1), mais animé d'un juste sentiment de révolte contre l'abaissement prémédité qu'entend infliger à l'Empire l'alliance de la féodalité et du sacerdoce (2) : « Henri IV était donc

(1) Voyez t. VI (2e éd.), p. 51 : « me... nec pro aliquo crimine, nisi a fide, quod absit, exorbitaverim, deponendum. »

(2) Voyez t. VI (2e éd.), p. 191.

le défenseur d'un principe vrai, d'un principe qui tend à prévaloir dans nos sociétés modernes. Ceux qui accusent Hildebrand d'être l'ennemi des rois ont également raison de revendiquer l'indépendance du pouvoir civil, mais ils se trompent de date. Au moyen âge, l'indépendance de l'État aurait entraîné la dépendance de l'Église; la force brutale aurait dominé sur l'intelligence et sur l'âme. Que serait devenue l'humanité sous un pareil régime? Elle aurait péri par l'abus de la force. L'État devait donc dépendre de l'Église. En ce sens, nous dirons avec le comte de Maistre que Grégoire était le représentant du droit dans la fameuse scène de Canossa (1). »

Grégoire VII doit donc l'emporter, mais le triomphe de la papauté sera le principe même de sa décadence : déjà l'idée théocratique, proclamée sans ambage, trouble les consciences, provoque les résistances, celles de Sigisbert de Gembloux et de l'Église de Liége notamment (2), et ses hautaines formules devenues « le symbole des rapports que les successeurs de saint Pierre veulent établir entre les pouvoirs (3) » prennent le caractère d'une incessante menace. Par qui donc, dit Laurent en manière de conclusion, la papauté sera-t-elle vaincue? Par elle-même.

Mais, au milieu des perspectives qu'elle ouvre sur l'avenir de la papauté, sa pensée, attachée à la destinée de Grégoire, s'épanche en ces réflexions où se montre

(1) Voyez t. VI (2e éd.), p. 204.

(2) Voyez à ce sujet t. VI (2e éd.), pp. 362 et suiv., des pages remarquables.

(3) Voyez t. VI (2e éd.), p. 195.

une véritable élévation (1) : « Grégoire meurt martyr de sa foi. Heureux ceux qui souffrent pour la vérité ! Dieu réserve ces souffrances glorieuses aux grands hommes... Grégoire s'est trompé; les points fondamentaux de sa croyance étaient des erreurs... Le pouvoir spirituel qu'il voulait organiser, pour lequel il a lutté jusqu'à la mort, n'était pas d'institution divine. Qu'est-ce donc que l'homme si les plus grands génies marchent dans les ténèbres, si le but qu'ils poursuivent est une chimère ! Ne serions-nous que des instruments aveugles dans les mains de l'aveugle hasard? Non, l'homme n'est pas le jouet de la fatalité ! Il se trompe sans doute... Mais si la foi qui l'inspire, bien qu'erronée dans son principe, le guide dans la voie de la justice et du progrès, cette foi est sainte... Grégoire a un sentiment en lui qui domine ses erreurs, c'est la conscience du droit et du devoir... Ne nous laissons donc pas aller au découragement et au désespoir en voyant les préjugés qui ont obscurci l'intelligence des grands hommes du passé; ils n'empêchent pas leur grandeur. Ayons devant nous l'idéal de l'avenir et gardons-nous d'en dévier volontairement : voilà la seule erreur que la postérité ne pardonnera pas. »

Me trompé-je en pensant que si je n'avais transcrit cette page, il eût manqué un trait à cette biographie?

Au XIIIe siècle, l'Église est à l'apogée : sa puissance, plus temporelle que spirituelle, est minée par le vice intérieur qui ruine toute monarchie universelle, l'excès même de sa force; l'opinion lui échappe; les hérésies se sont succédé depuis le XIe siècle; déjà des hommes poli-

(1) Voyez t. VI (2e éd.), p. 83.

tiques lui ont tracé des bornes; au XIIe siècle, des princes bravent les excommunications; au XIIIe siècle, un roi qui fut canonisé, saint Louis, et un empereur libre penseur, Frédéric II, se trouvent unis pour lui résister; à l'orgueilleuse formule faisant des clercs les rois des laïques (1) s'oppose la bulle de Boniface VIII dénonçant l'hostilité des laïques contre les clercs; à l'humiliation de l'Empire à Canossa répond la défaite infligée à la papauté par Philippe le Bel. Le coup suprême lui est porté par le grand schisme : « Ce fut la papauté qui commença le déchirement de l'Occident. Elle a vaincu l'Empire, elle a vaincu les hérésies; va-t-elle consolider l'unité chrétienne? Le pouvoir qui veut l'unité la plus absolue, la plus tyrannique, devient l'artisan de la division la plus scandaleuse. Deux, trois papes se partagent la chrétienté ; ils s'interdisent, ils se foudroient mutuellement, mais sans pouvoir s'anéantir; l'unité chrétienne est devenue la plus monstrueuse anarchie. L'Église ne trouve pas en elle-même le moyen de mettre fin au schisme, il faut que le pouvoir séculier intervienne pour rétablir l'unité catholique. Dès lors, la papauté n'a plus de raison d'être. Les rois lui enlèvent la puissance temporelle et s'emparent de la direction de la société chrétienne. C'est la déchéance du pouvoir superbe qui s'était donné pour mission de régir le monde. Le pape n'est plus le vicaire de Dieu, gouvernant les âmes et dominant les empereurs ; il est un chef électif, subordonné aux décisions de la chrétienté représentée dans les conciles. Ce sont les

(1) « Clerici sunt reges laicorum. » (P. JACOBI, *Practica aurœa*, p. 286.)

doctrines de Constance et de Bâle; elles présagent la révolution religieuse du XVIe siècle. L'unité chrétienne n'est plus qu'une ruine à ajouter à toutes celles qui couvrent la ville éternelle (1). »

L'évolution aboutit « à l'avènement de la souveraineté laïque »; « le pouvoir de l'esprit s'est déplacé », la pensée et l'État se sécularisent (2).

Je m'attache à rechercher dans son septième volume (3) les forces vives qu'il s'applique à saisir pour faire apparaître la reconstitution qui s'opère.

Si je ne me trompe, ce qui caractérise chez lui l'historien comme le juriste, c'est la faculté de distinguer nettement les faits, d'exprimer ses solutions d'une façon catégorique, de leur donner sa marque, alors même, dirai-je, qu'il repense ce que d'autres ont pensé. Ces qualités s'accusent ici peut-être plus manifestement encore qu'ailleurs.

Je lui emprunte, pour montrer les prolongements, quelques traits du monde féodal.

Il débute par opposer le servage à l'esclavage : fatale et immuable en quelque sorte comme le destin, la servitude antique met l'esclave en dehors de l'espèce humaine. La société féodale n'a point, en réalité, de ces cadres inflexibles : le vasselage et le servage ont une commune origine; le vassal est le serf de l'ordre le plus élevé (4),

(1) Voyez t. VI (2e éd.), p. 337.

(2) Voyez t. VI (2e éd.), pp. 476 et 484.

(3) Voyez t. VII : *La féodalité et l'Église*.

(4) Voyez ses pages sur les *ministeriales*, t. VII (2e éd.), pp. 31 et suiv.

le serf est un vassal d'un ordre inférieur; il est au bas de l'échelle, mais par cela seul qu'il est à l'un des degrés de la hiérarchie, il est membre de ce qui peut s'appeler l'État. Il n'est, d'ailleurs, point sans droit : reconnue déjà par les barbares, sa capacité juridique s'étendra; il pourra agir en justice contre son seigneur, s'il est déshonoré par lui; il pourra appeler son maître en champ clos pour meurtre de l'un de ses parents; devenu propriétaire, il achètera son affranchissement.

Ainsi découvre-t-il dans le monde féodal lui-même le germe pour les personnes d'une condition civile plus égale (1).

D'autres germes d'avenir s'y montrent. Sans doute, on n'aperçoit d'abord que les violences; les passions sont brutales, les demeures des puissants « sont des nids de vautours où perchent des hommes de fer », la justice est une guerre, les abus n'atteignent pas seulement les humbles; les hommes libres, les seigneurs eux-mêmes, tous souffrent du même mal : la domination de la force; suivant le mot de Voltaire, on dirait que ce régime organise l'anarchie et la guerre civile.

Mais, à y regarder de près, un principe libérateur — provenu des Germains et déjà indiqué — domine ces excès : la réciprocité des obligations engendre l'idée du droit; « avec la force individuelle, le droit individuel

(1) Il relègue cette remarque dans une note (t. VII (2e éd.), p. 8) : « Guérard, peu favorable aux barbares et à la féodalité, fait cette observation qui détruit tout ce qu'il dit contre cette barbarie : « La » féodalité, après avoir servi de dissolvant général, conduisit, après » une diversité infinie, les hommes et les choses à l'unité. »»

pénètre dans la société »; le principe du contrat des services limités, pierre angulaire du régime, se retrouvera à la base des constitutions modernes.

Je note sa conclusion où, rapprochant le passé et le présent, il exprime du même coup, au sujet des rapports de l'individu et de l'État, son sentiment personnel si souvent méconnu, malgré sa constance (1) :

« La féodalité est en tout le contrepied de la société ancienne. L'individu y domine; il n'y a plus de cité, plus d'État; toutes les relations sont individuelles et d'intérêt privé. C'est le règne de la barbarie, dit-on; et cependant l'anarchie féodale est supérieure à l'idéal de Platon! Le système de l'antiquité est faux. La liberté n'est pas une chose factice que l'homme tient de la cité, c'est un don de Dieu qui appartient à toute créature. L'homme ne doit pas le sacrifice de sa liberté à l'État; l'État doit plutôt être organisé de manière que l'individu s'y puisse développer librement. Il est vrai que la féodalité méconnaît l'élément de l'unité, de la sosiété générale; mais la prédominance de l'individu qui la caractérise vaut mieux que l'unité absolue qui règne dans l'antiquité. L'unité antique tue l'individualité et avec elle la société même; aussi l'antiquité périt-elle dans une honteuse décadence. L'individualisme germanique est un principe de vie; bien qu'il ne conçoive pas la généralité, il n'aboutit pas à l'égoïsme; le moyen âge est une époque de force, mais aussi de dévouement; la féodalité ne conduit pas à la mort, comme l'antiquité; elle prépare une civilisation riche d'avenir. L'État

(1) Voyez t. VII (2e éd.), p. 26.

moderne tient compte des intérêts généraux méconnus par le moyen âge, mais c'est toujours l'esprit féodal qui l'inspire : la société a pour but non pas une abstraction, mais l'individu. L'individu trouve en lui-même la raison de son existence, et non en dehors de lui. C'est le principe de la liberté ; l'État a pour mission de la garantir et non de l'absorber. »

Pénétrons à présent avec lui dans les communes où le droit laïque doit trouver tout d'abord ses formules.

« Forts de la puissance que donne la richesse, fruit du travail (1), les hommes libres prennent place dans la société comme l'arbre qui grandit prend place au soleil. »

Leur intelligence pratique les mène à une conception ignorée du monde féodal, celle d'un ordre public à assurer dans un intérêt commun; leurs intérêts groupés créent une fonction sociale : « C'est pour la première fois qu'au sein de la féodalité nous voyons la société intervenir pour la protection du droit (2). »

La cité prend ainsi le caractère d'une puissance publique : « Lorsqu'un droit est lésé, elle intervient pour maintenir la paix. C'est comme pouvoir social que la commune s'éloigne le plus de la féodalité et qu'elle a préparé la société moderne. »

Ce dont je voudrais donner l'impression, c'est de la vigueur avec laquelle il évoque le milieu : les passions féodales possèdent les hommes jusque dans la commune, les instincts se font jour en échappées violentes, les mœurs luttent contre les intérêts, il semble qu'aucune

(1) Voyez t. VII (2e éd.), p. 474.
(2) Voyez t. VII (2e éd.), p. 487.

action morale ne disciplinera ces natures; et cependant les instincts cèdent, les moyens pacifiques s'acceptent, « la justice sociale remplace la justice individuelle (1) », l'empire de la loi gagne et s'établit.

On voit se réaliser dans les chartes une volonté persistante : la violence est poursuivie dans toutes ses manifestations (2), le combat judiciaire est aboli (3), les guerres privées sont prévenues (4), les voies amiables sont imposées; la force n'est plus le recours suprême, les œuvres de la paix dissolvent le principe même de la société féodale.

L'époque est héroïque; comme par l'effet d'une loi naturelle, les organes appropriés se créent et les hommes nécessaires se trouvent : la direction échoit aux plus aptes, à ceux qui mèneront la société à son but; s'exerçant dans tous les domaines, leur activité multipliera les initiatives et saura pourvoir à tous les besoins de l'administration, bientôt du gouvernement : « Dans les villes coexistent des hommes libres, formés en corps, ayant des droits communs, intéressés à veiller à la conservation de leurs privilèges. Les cités ont un patrimoine qu'il faut gérer; le commerce auquel les habitants se livrent exige des mesures de protection; l'industrie demande une organisation et des garanties. Le concours d'une population nombreuse dans les murs d'une cité fait

(1) Voyez t. VII (2e éd.), pp. 123 et 178.

(2) Voyez t. VII (2e éd.), p. 483 : on n'épargne aucun effort. Gand, 1192, art. 18.

(3) Voyez t. VII (2e éd.), pp. 122 et 486.

(4) Voyez t. VII (2e éd.), pp. 154 et suiv. et 483.

naître des besoins auxquels la féodalité n'avait jamais songé : police, sûreté, subsistances, salubrité, charité, il n'y a pas une branche de l'administration qui n'ait fait l'objet de la sollicitude des autorités municipales (1). »

Ainsi le travail, exerçant son action morale et pacificatrice, multiplie les contacts, développe des mœurs nouvelles, donne aux bourgeois la notion des intérêts à régler, répand les sentiments d'indépendance, fait accepter les responsabilités et réclamer la direction des affaires pour ceux qui les font. C'est l'État qui se montre, né du travail et recevant de lui son caractère moral.

Au risque de trop m'appesantir, oserais-je m'arrêter pour indiquer certains points que Laurent précise? Combien la condition civile de l'individu ne s'écarte-t-elle pas, par exemple, dans ce milieu de ce qu'elle est au dehors : le vassal ne pouvant disposer ni de son fief, ni de la main de ses filles, ni de la garde de ses enfants (2); le bourgeois, au contraire, ignorant ces entraves politiques et pourvu d'une liberté « plus humaine »?

Quelle action prépondérante la commune n'a-t-elle point exercée également sur l'abolition du servage! L'Église, Laurent ne le méconnaît point (3), a prêché et pratiqué l'égalité religieuse, et les principes, ajoute-t-il, « ont une force qui ne se laisse point limiter »; mais pour que l'égalité spirituelle conduisît à l'égalité civile, il fallait une impulsion que ne pouvaient provoquer les

(1) Voyez t. VII (2e éd.), p. 488.

(2) Voyez t. VII (2e éd.), pp. 53 et 482.

(3) Voyez t. VII (2e éd.), p. 525.

sentiments d'une résignation passive (1); si l'affranchissement des serfs put s'opérer, ce fut grâce à une situation économique à laquelle un mouvement de liberté « donna la puissance d'une révolution (2) ».

Je laisse ces vues particulières; considéré dans son ensemble et dans ses suites, le mouvement communal « n'est rien moins », dit Laurent, « que l'avènement des nations et de la liberté ».

Je reproduis les lignes où il explique sa pensée; elles contribuent à donner le sens de l'époque (3) : « La féodalité ne connaît pas de nations : son expression idéale, la chevalerie, est une institution cosmopolite. La féodalité, fille de la Germanie, est animée de l'esprit de liberté qui inspirait les Germains, mais c'est une liberté privilégiée, partage du petit nombre; la masse des populations est attachée à la glèbe : le régime féodal n'a pas de place pour les hommes libres. Les communes, organe instinctif des nationalités, revendiquent la liberté; elles se font une place dans la hiérarchie sociale; humbles d'abord, leur influence va grandissant; elles finissent par former le tiers état, et qu'est-ce que le tiers état? A cette question, la Révolution française répond : c'est toute la nation. »

Je touchais à la genèse de l'évolution; Laurent a écrit à son sujet des pages qu'il est intéressant de signaler

(1) Voyez t. VII (2e éd.), p. 538 : « Le christianisme lui-même, quoi qu'on dise, ne réprouve pas la servitude; il serait plus vrai de dire qu'il la sanctifie. »

(2) Voyez t. VIII, p. 310 : « Il n'est point vrai que l'Église ait affranchi les serfs. »

(3) Voyez t. VII (2e éd.), p. 448.

incidemment. Comprises dans son étude sur les communes (1), elles ont paru d'abord dans un recueil périodique, *La libre Recherche* (2), fondé par un Français réfugié en Belgique, Pascal Duprat. On était alors au fort de la querelle des romanistes et des germanistes, et Laurent s'y jetait avec son entrain habituel; ne pouvant trop multiplier les citations, j'analyse: On ne prétend point admettre que d'une liberté déréglée ait pu sortir autre chose que l'anarchie! Mais la curie à laquelle on s'avise de rattacher la commune n'est plus au Ve siècle qu'une machine à argent, qu'un instrument aux abois (3); comment ce fantôme aurait-il communiqué la vie et le sentiment de la liberté? La science s'est égarée tant en Allemagne qu'en France; elle a cédé aux séductions de Rome; une école « qui se dit historique par excellence » a confondu les institutions et les temps, et son chef, l'illustre Savigny, s'est vainement défendu contre l'intérêt, personnel pour ainsi dire, qu'il avait à perpétuer les influences romaines... La lumière se fait : « un écrivain portant un nom illustre, Charles Hegel (4), a ruiné le système en prouvant que les institutions municipales périrent jusqu'en Italie », et « l'auteur de l'un des plus beaux travaux qu'ait produits la science allemande (5) » a complété la déroute, en démontrant que

(1) Voyez t. VII (2e éd.), pp. 448 et suiv.

(2) *Libre Recherche*, 1855, t. I, p. 161.

(3) Sur la curie, voyez t. VII (2e éd.), pp. 451 et suiv.

(4) Hegel, *Geschichte der Städteverfassung Italien*, 2 vol., 1847.

(5) Arnold, *Verfassunggeschichte der deutschen Freistädte*, 2 vol., 1854.

les communes sont un produit de l'esprit germanique.

Je rappelle ces pages, m'efforçant de ne point séparer l'homme de l'œuvre, pour montrer avec quelle application Laurent suivait le mouvement scientifique de l'époque et avec quelle sûreté il le jugeait (1).

Je devrais noter les réserves qui accompagnent ces approbations et indiquer la part qu'il fait dans l'évolution à d'autres forces, mais je passe : arrivée au faîte (2), la commune occupe dans les cadres de la féodalité la place d'un baron, est devenue « une vassalité bourgeoise (3) », forme, « comme la seigneurie, un État dans l'État », serait, si elle le pouvait et si ces mots peuvent s'accoupler, « une république féodale ».

Ainsi les œuvres du travail ont abouti : la commune est l'un des pouvoirs, elle sera l'un des facteurs du mouvement de sécularisation qui se poursuit.

(1) Si je ne me trompe, l'ouvrage d'Arnold n'a rien perdu de son autorité.

(2) Voyez t. VII (2e éd.), p. 451.

(3) Un souvenir à ce propos : Cette expression de *vassalité bourgeoise* avait charmé Alphonse Vandenpeereboom quand, préparant ses *Ypriana*, il l'avait rencontrée chez Laurent; elle caractérise heureusement, en effet, la situation de la commune dans la hiérarchie féodale. Pourquoi ne rappellerais-je pas en même temps un fait qui les honore, l'un et l'autre? En 1878, à l'époque où Laurent fut nommé correspondant de l'Académie, on avait songé à Alphonse Vandenpeereboom, mais celui-ci s'empressa de dépêcher son ami Stas, le savant chimiste, chez les membres de la Classe qui se faisaient ses parrains, pour protester énergiquement en son nom contre l'apparence même d'une compétition. On sait que l'ancien Ministre de l'Intérieur devint correspondant l'année suivante.

Je ne puis songer à toucher aux rapports de la commune et du prince, au contrat qui les lie « et qui se retrouvera à la base de nos constitutions », aux garanties que la commune assure aux individus; Laurent a là-dessus, comme sur l'état politique et moral du moyen âge en général, des pages écrites dans sa manière énergique et personnelle, dont je dirais volontiers, comme le faisait Giraud à propos du volume précédent, qu'elles n'ont point été suffisamment appréciées. Je tiens à constater cependant qu'ici encore le spectacle qu'il observe ne l'entraîne point à fausser les proportions et à anticiper : cette liberté, par exemple, dont il note les commencements, il la qualifie, on l'a vu, de liberté privilégiée, se gardant de la confondre avec notre liberté de droit commun, « qui ne date que d'hier (1) »; et cet affranchissement des classes asservies auquel il assiste avec une sympathie si manifeste, il ne le croit point définitivement accompli, à raison de la poussée initiale; il sait trop, en effet, que le servage se maintint en plus d'un lieu jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et qu'en France l'on en pourrait suivre les traces jusqu'à la nuit du 4 août (2).

Fondées en dépit des résistances de l'Église (3), les communes prennent aussitôt à son égard une allure de combat.

En fait, la souveraineté est divisée, et ce partage provoque inévitablement les conflits : l'Église a ses cours

(1) Voyez t. VII (2e éd.), p. 538.
(2) Voyez t. VII (2e éd.), p. 537.
(3) Voyez t. VII (2e éd.), p. 505.

de justice, ses lois, ses justiciables; la commune a les siens, ses tribunaux et ses coutumes; qu'un clerc commette quelque délit, qu'un laïque se couvre par l'asile de la protection de l'Église, qui décidera en dernier ressort de ce que la paix exige?

Les services publics sont aux mains de la commune et de l'Église; celle-ci a ses charges, la commune, les siennes; l'Église lève la dîme, perçoit des taxes; la commune, préposée à un intérêt général. devra lever des impôts; qui pourra-t-elle atteindre?

Si le commerce et l'industrie enrichissent les bourgeois, la piété des fidèles ne cesse d'enrichir le clergé; l'Église a sa faculté d'acquérir, les bénéfices, le monopole de la bienfaisance, l'administration de son temporel et des fondations. Sa procédure savante sollicite les intérêts et attire les justiciables. Faudra-t-il que, impassible, la commune voie s'énerver son action sur les personnes et laisse les établissements du clergé disposer à la longue de la plus grande partie du sol?

Partout les communes et le clergé sont aux prises, et tandis que l'ardeur des hostilités désaffectionne et que l'habitude de l'interdit fait braver les foudres, les positions de la société civile vont se fortifiant.

Laurent a écrit l'histoire de ces engagements. Détachant de sa grande œuvre une étude suivie sur les rapports de l'Église et de l'État, il l'a menée, précisée et complétée jusqu'à la sécularisation définitive (1).

(1) *L'Église et l'État*, 2 vol. in-8°, 1858; 2e édit., 2 vol. in-12, 1865. Une troisième partie : *L'Église et l'État depuis la Révolution*, 1 vol. in-8°, 1862.

Sur les points que j'indiquais, je rappelle, d'après Laurent, les solutions qui s'élaborent.

La violence des conflits déconcerte; j'esquisse d'abord celui que suscitent les impositions dont sont frappés les clercs; mieux que tout autre, il éclaire les situations.

Voici que l'impôt est décrété : le clergé résiste, toute la hiérarchie s'insurge, les conciles excommunient, les communes usent de représailles; c'est un véritable état de guerre (1) : trois fois en un siècle, dit Laurent, Milan est excommunié; Cologne, continue-t-il, est interdite pendant cinq ans, Francfort-sur-l'Oder pendant vingt-huit; les générations qui grandissent n'y ont aucune idée du culte. Ce sont alors de véritables excommunications civiles que prononcent les communes : en Italie, aux portes de Rome, il est défendu de vendre des vivres à l'évêque; en 1220, à Parme, le bourgeois ne peut cuire le pain pour le clerc; si, à l'heure de la mort, le bourgeois repentant fait amende honorable, la commune lui réserve une inhumation ignominieuse; en 1259, à Angoulême, le clergé, faute d'acquiescer, est contraint d'abandonner la ville; en Allemagne, les résistances demeurent plus obstinées : à Worms, la ville libre, le chapitre refuse de payer les droits sur les vins; après des péripéties sans nombre, il ne se résigne qu'en 1525, à la veille de la Réforme.

Laurent s'écrie à ce propos, et je reproduis ses paroles, où sa physionomie se retrouve plus particulièrement : « Que d'enseignements dans cette longue

(1) *L'Église et l'État*, t. I, pp. 327 et suiv. — *Études*, t. VIII, pp. 228 et suiv.

lutte! On voit ce qu'était en fait cette exemption, dont, par une espèce de sacrilège, on voulait faire remonter l'origine à Dieu; les chanoines étaient marchands de vin et ils exploitaient leurs immunités dans l'intérêt de leur débit... Est-ce dans ce but que Jésus-Christ avait prêché la bonne nouvelle? (1) »

Ici encore, ses informations, prises aux sources, sont aussi sûres qu'abondantes; je ne vois pas cependant qu'il rappelle que la ville où il a enseigné, « cette cité célèbre par l'esprit de liberté qui l'animait (2) », s'est trouvée engagée dans les mêmes conflits et les a dénoués avec une décision pareille.

Au milieu de ces combats où les partis s'exaspèrent, des assises durables s'établissent, des fonctions propres à l'État sont ressaisies, « la souveraineté prend naissance dans les communes avant de se concentrer dans la royauté (3) ».

Bientôt se trouvent engagés dans la lutte tous les organes de la société politique; sur d'autres points se rattachant à la genèse de l'égalité devant l'impôt, des conflits de nature identique entraînent pour le clergé de mêmes défaites.

On sait plus généralement, chez nous du moins, grâce pour une part aux travaux de Laurent, comment furent bornées en matière immobilière l'immunité des clercs et l'extension toujours croissante des biens ecclésiastiques. Comme la transmission faite à l'Église entraînait pour

(1) *L'Église et l'État*, t. I, p. 334.

(2) Voyez t. VII (2e éd.), p. 482.

(3) *L'Église et l'État*, t. I, p. 326.

les pouvoirs publics un abrègement de droits, on obligea le clergé, sous des sanctions rigoureuses, à transmettre l'immeuble en main laie; ce fut l'une des solutions auxquelles on s'arrêta et que les communes préparèrent. Laurent a donné une vue rapide des mesures qui se succédèrent :

« Les communes étaient plus intéressées que les barons féodaux à mettre un terme aux acquisitions de l'Église. C'est au sein des villes que l'État commença à se constituer. Elles avaient à pourvoir à des besoins publics, il leur fallait des revenus ; de là la nécessité de l'impôt. Cependant dans leur sein se trouvait une classe de propriétaires, et précisément les plus riches, qui se prétendaient exempts des charges publiques par droit divin. Il y avait pour les villes un intérêt d'existence à empêcher que ces propriétés non imposables ne s'étendissent ; elles déclarèrent le clergé incapable d'acquérir. Les cités italiennes prirent l'initiative, non des cités gibelines, mais des cités guelfes, ce qui prouve que c'était une mesure d'intérêt social. L'exemple fut suivi partout, par les princes et les communes. Frédéric II défendit de vendre ou de donner des biens à des églises ou à des monastères qui se prétendaient exempts des charges publiques. A la fin du XIIIe siècle, le comte de Flandre généralisa cette mesure et déclara tous les établissements religieux incapables d'acquérir des immeubles. Le roi de Portugal porta un édit semblable. Au XIVe siècle, les villes libres d'Allemagne décrétèrent successivement que les clercs et les corporations religieuses ne pourraient plus acquérir d'immeubles ; ceux qui leur étaient donnés devaient être revendus dans l'année.

En Angleterre, le parlement prit, dès le XIII[e] siècle, une mesure qui, au XV[e], devint le droit commun de l'Europe; il statua que les établissements religieux ne pourraient acquérir, à quelque titre que ce fût, qu'avec l'autorisation du roi (1). »

L'immunité des clercs apporte dans la société civile un nouvel élément de trouble. On imagine de quel œil une bourgeoisie résolue et tenace vit mettre en péril cet ordre public qu'elle s'attachait à assurer. Laurent ne conteste point qu'au début le clergé n'eût raison de se méfier des pratiques grossières et subtiles des tribunaux séculiers et de la haine que les laïques nourrissaient pour les hommes de l'esprit (2); mais bientôt la justice bourgeoise se dégage de ses errements barbares et, tandis qu'elle s'inspire chaque jour davantage des nécessités de gouvernement, la justice ecclésiastique se laisse entraîner par son principe jusqu'à compromettre l'intérêt commun.

Certes l'Église avait renouvelé le droit pénal par sa conception de la peine (3), mais absorbée par la pensée d'amender le coupable, elle ne s'est point suffisamment préoccupée des conséquences extérieures du délit. Satisfaite quand elle entrevoyait l'amendement, sa justice à l'égard des fidèles prit fréquemment les apparences de la faveur. Une véritable raison d'État la conduisit, d'ail-

(1) *L'Église et l'État*, t. I, p. 311.

(2) *L'Église et l'État*, t. I, p. 346, voyez les paroles d'*Étienne de Tournai* qu'il rapporte.

(3) Voyez là-dessus *L'Église et l'État*, t. I, pp. 348 et suiv., et 398. — *Études*, t. VIII, pp. 4 et 254.

leurs, à épargner les clercs; n'était-ce point affaiblir l'autorité spirituelle elle-même que d'affaiblir leur caractère? Des complaisances, dictées par l'intérêt supérieur de l'institution, vinrent s'ajouter aux atermoiements de la répression : on dissimula les excès des clercs; « quoique coupables, on les vit paraître dans les processions revêtus de robes blanches, marque d'une vie sans tache (1) »; la longanimité fut portée à l'extrême : les délits les plus graves n'emportèrent plus que la dégradation pour le privilégié, et le clerc homicide, protégé contre le bras séculier, ne lui fut livré qu'à la troisième récidive.

Comment, en de pareilles conditions, l'ordre public, qui exige le respect d'une même règle, eût-il pu se consolider? Que devenait le sentiment de la justice quand, dans un même centre, un manquement identique entraînait pour ses auteurs un traitement différent?

La réaction vint encore d'un besoin d'ordre : partout, l'immunité est battue en brèche; l'Angleterre, où la royauté est puissante, prend les devants (2); toute l'Europe occidentale suit, la France, l'Allemagne, l'Italie; la diversité des conceptions et des intérêts se traduit de nouveau en conflits passionnés, et, jusque dans les réparations qui les règlent, apparaît la violence (3). La lutte se continue avec des alternatives diverses, mais, dit Laurent, « les victoires que le fait remporte sur le droit ressemblent aux feux de paille qu'une armée en déroute

(1) *L'Église et l'État*, t. I, p. 350.
(2) *L'Église et l'État*, t. I, p. 353.
(3) Voyez la sentence de l'évêque d'Amiens. (*Ibid.*, t. I, p. 346.)

allume pour cacher sa défaite (1) » : l'immunité des clercs contient le principe de sa ruine.

La juridiction ecclésiastique ne tarde pas à être attaquée dans sa source même.

Au moyen âge, Laurent l'a plus d'une fois observé, la juridiction a été la marque caractéristique de la souveraineté. L'Église, on ne l'ignore point, s'en assura une maîtresse part (2). Laurent rappelle les antécédents, les raisons de succès, les services rendus, les positions acquises. Exercice de sollicitude pastorale au début, la juridiction ecclésiastique était devenue une autorité impérieuse.

La plupart des intérêts privés relevèrent d'elle (3) : la violation du serment, les idées de sacrilège attachées aux manquements, les excommunications acceptées dans les contrats, les actes civils tenus pour des sacrements, tout cela développe et fixe les compétences ; actions personnelles et mixtes, même certaines actions réelles, sont entraînées : il n'y eut plus de bornes aux pouvoirs de l'évêque, juge ordinaire (4).

(1) *L'Église et l'État*, t. I, p. 360.

(2) Sur la juridiction ecclésiastique, voyez t. VII (2e éd.), p. 142, et t. VIII, pp. 243 et suiv. — *L'Église et l'État*, t. I, pp. 365 et suiv., t. II, pp. 289 et suiv.

(3) *L'Église et l'État*, t. II, p. 294.

(4) Dumoulin, dans l'épître à Henri II qui précède le *Commentaire sur l'édit des petites dates*, dira : « Il y a douze vingt ans... dans votre royaume, ils (les clercs) en avaient érigé un nouveau, non sujet à vous, mais distrait de votre obéissance, sujétion et autorité royale et, qui pis est, tirant à eux la plupart des sujets et habitants de votre royaume. » (*L'Église et l'État*, t. II, p. 314.)

L'excès amena les remèdes : les résistances d'abord, puis l'attaque directe et l'affirmation de principes nouveaux.

Au contact des intérêts matériels, le clergé perd le souci de son ministère; ce qui fut œuvre de charité se tourne en industrie; les craintes exprimées par les saint Bernard et les Henri de Gand se réalisent : l'exercice du pouvoir temporel est devenu funeste à l'Église (1).

Laurent rapporte les faits et les témoignages : la vénalité règne à tous les degrés : dès le XIe siècle, Rathier de Vérone, un évêque, s'écrie : « Rome est à vendre (2) »; au XIIe, Jean de Salisbury, un partisan de la papauté, apostrophant les légats, déclare « qu'avec eux l'innocence doit périr (3) ». L'exploitation de la justice déconsidère la juridiction et les juges (4) : les officiaux, empêchant les transactions, suscitent les procès; les plaintes empruntent toutes les formes de la satire : « ce que laisse la chenille est mangé par la sauterelle (5)... »; la procédure développe les délais, les recours, dresse des embûches; cessant d'être garantissante, la formalité compromet le fond du droit... Mais je passe, m'en rapportant, pour contrôler les conclusions de Laurent, au jugement de Fleury, « ce sage écrivain qui connaissait bien l'histoire de l'Église (6) » : « c'est

(1) *L'Église et l'État*, t. II, p. 254.
(2) Voyez t. VIII, p. 247.
(3) *L'Église et l'État*, t. I, p. 373.
(4) Voyez t. VIII, p. 246.
(5) *L'Église et l'État*, t. I, p. 373.
(6) Littré.

ainsi, dit Fleury en son septième discours (1), que les ecclésiastiques s'éloignèrent insensiblement de l'esprit de leur profession; ils oublièrent la parole de l'apôtre, que celui qui s'est enrôlé au service de Dieu ne doit pas s'embarrasser d'affaires temporelles; non seulement ils s'en embarrassèrent, mais ils s'en accablèrent et s'y abîmèrent. »

Il fallut des siècles néanmoins pour frapper les tribunaux ecclésiastiques de destitution.

On aperçoit le cours des choses : mis en éveil, les instincts protestent; employées sans mesure (2), les armes spirituelles s'émoussent; dépourvues de moyens d'exécution, les sentences demeurent sans force; jaloux d'une autorité dont l'influence morale faiblit, les laïques se retournent contre elle; l'étude du droit romain fournit à la société civile ses enseignements et ses directions; au XIVe siècle, la juridiction de l'Église est attaquée comme une usurpation (3); ce sont alors en France l'assemblée de Vincennes et Pierre de Cugnières; c'est, au XVe siècle, l'attribution définitive aux juges royaux du possessoire en matière de bénéfices (4); c'est, au XVIe siècle, « une victoire qui se décide sous le contrecoup de la réformation (5) ».

Il se trouva d'ingénieux ouvriers pour réaliser ces

(1) L'abbé FLEURY, *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, Disc. VII, § X : De la juridiction.

(2) Voyez t. VII (2e éd.), p. 149.

(3) Voyez t. VIII, p. 251.

(4) *L'Église et l'État*, t. II, p. 292.

(5) Voyez t. VIII, p. 252.

progrès : grâce aux théories puisées dans les lois romaines, les légistes rendent les privilèges illusoires et ramènent les pouvoirs à l'unité par l'effet de la raison civile. Laurent s'est exprimé sur leur œuvre en maints endroits (1); j'emprunte ce raccourci à son huitième volume, où sa pensée me paraît se résumer fort exactement (2) : « Il y a toujours eu une antipathie instinctive entre les gens d'Église et les hommes de loi. L'opposition tient à leurs études, à leurs tendances, à leur génie. Les uns procèdent de la Bible, les autres de Justinien; ceux-là cherchent à élever l'Église et son chef, le pape, au-dessus des rois, en vertu d'un prétendu droit divin; ceux-ci ne connaissent d'autre souverain que le prince, d'autre droit que la loi écrite; les premiers veulent absorber l'État dans l'Église, les derniers veulent dominer l'Église au nom de l'État. Cette contrariété de principes explique et justifie suffisamment la lutte des clercs et des légistes. On l'a rabaissée en imputant des sentiments de jalousie et de haine aux hommes de loi; on pourrait faire le même reproche aux gens d'Église, qui ont aussi leur ambition et leur cupidité. La lutte touchait de trop près aux intérêts matériels pour ne pas exciter de mauvaises passions; mais il y avait au fond des intérêts plus élevés. Les juristes étaient les défenseurs du droit, de l'État, de la société laïque ; la royauté ou l'empire était leur idéal, et cet idéal est vrai en ce sens que la souveraineté appartient à la nation. C'est l'idée de

(1) Voyez t. VII (2e éd.), p. 552. — *L'Église et l'État*, t. II, pp. 205 et suiv.

(2) Voyez t. VIII, p. 250.

l'État qui fait leur force et qui donne de la grandeur à leur cause ; c'est parce qu'ils étaient les organes de l'État qu'ils l'emportèrent sur leurs puissants adversaires. »

Pour être entré dans quelques détails, je n'ai point abandonné, si je ne me trompe, les généralités dont je n'entendais point m'écarter : en indiquant avec Laurent certains points de départ, peut-être ai-je suffisamment annoncé leurs suites ; au XIVe siècle, dirai-je avec lui, l'ordre laïque sort de la subordination, réclame l'exercice de ses droits, limite la puissance de l'Église, affirme la volonté de maintenir le clergé dans le sanctuaire.

Laurent retrace parallèlement les autres mouvements de la pensée (1), rappelant les indices d'indépendance, les révoltes des consciences, les protestations ouvertes, les hérésies, les répercussions politiques, tous les signes d'une orientation nouvelle (2) : le flot grossit, les courants s'établissent et se prolongent.

Les appréciations se succèdent, semées de traits et de points de repère : il dira des hérésies qu'elles prouvent « qu'on ne dompte point la raison comme on dompte des provinces (3) » ; il affirmera, pour conclure, « qu'elles sont non un crime, mais un droit ». Passant aux écrits, il citera la formule initiatrice d'Occam (4), plaçant le gouvernement des choses temporelles en dehors d'une loi révélée ; il s'étendra plus loin sur Marsile de

(1) Voyez, par exemple, pour le XIIe siècle, ses pages sur la plus ancienne forme du roman du Renard, t. VIII, pp. 354-367.

(2) Voyez t. VIII, pp. 260 et suiv.

(3) Voyez t. VI, pp. 336-337.

(4) Voyez t. VIII, p. 265.

Padoue (1), soumettant résolument l'Église à l'État; telle de ses pages, pénétrée d'émotion, se développera en retours sur le sort des principes méconnus, puis triomphants; telle autre sera comme traversée par la vision d'un homme de sa trempe, cet Arnauld de Bresse sur lequel il se plaît à revenir, dévoré de zèle, en proie à sa pensée, oublieux de la vie matérielle, tout à ses propagandes et à ses œuvres (2).

J'en viens avec Laurent à la Réforme.

Michelet a écrit que le XVIe siècle est un héros et il l'a résolument séparé du moyen âge. La thèse était inattendue : les chaînons qui relient le XVIe siècle au passé sont, en effet, visibles, et, comme l'on disait alors, la Réforme a eu ses témoins, ses complices, pour parler comme Bossuet.

Le paradoxe mérite d'être rappelé; il me fournit l'occasion d'y opposer la réfutation que Laurent en a faite.

Revenant subitement sur ses enthousiasmes, Michelet avait mis à ravaler le moyen âge l'ardeur qu'il avait apportée à le poétiser. Son volume sur la Renaissance contenait ce passage : « Du XIIe au XVe siècle s'accomplit un mouvement rétrograde dans la religion, dans la littérature, par la défaillance des caractères et des forces vives de l'âme. L'esprit humain subit dans cette période l'opération qu'Origène pratiqua sur lui. La révolution du XVIe siècle rencontra une mort incroyable, un néant; partie de rien, elle fut le jet héroïque d'une immense volonté. »

(1) Voyez t. VIII, p. 268.
(2) Voyez t. VIII, p. 263. — *L'Église et l'État*, t. I, p. 419.

La réponse de Laurent est invincible (1) : « Le noir tableau que Michelet trace aujourd'hui du moyen âge est aussi fantastique que le tableau poétique qu'il en faisait jadis; il y a l'injustice en plus. La religion est en décadence du XIIe au XVe siècle, dit l'historien français. Les beaux temps de la religion seraient-ils donc le Xe et le XIe siècles, époque de dissolution et d'anarchie, où l'Église et la religion menacèrent de périr à la fois? La littérature est décrépite, continue Michelet : « l'imbécil- » lité du pauvre Frédégaire semble reparaître dans les » monuments du XVe siècle ». Est-ce que les Froissart et les Commines sont des Frédégaire? Est-ce que l'*Imitation de Jésus-Christ* est une œuvre de stupidité? Est-ce que l'*Enfer* du Dante est une rapsodie? Michelet dit que les hommes étaient dégénérés au point qu'ils cessèrent d'être des hommes. Comment l'ingénieux écrivain ne s'est-il pas aperçu qu'il aboutissait à une absurdité? Le XVIe siècle est un *héros,* et ce héros *avec sa sauvage énergie* aurait pour père et aïeux des hommes qui n'étaient plus des hommes! »

Ainsi la logique des événements se retrouve, la Réforme n'est plus séparée du moyen âge.

Je ne toucherai qu'un mot des destinées religieuses de la Réforme : elle a ranimé le sentiment religieux, elle lui a restitué sa liberté, elle l'a mis finalement d'accord avec la raison, « cette révélation permanente de Dieu dans l'humanité (2) »; ce sont les effets que Laurent

(1) Voyez t. VIII, p. 14.
(2) Voyez t. VIII, p. 7.

signale et développe avec une sympathie que je ne dois plus faire ressortir.

Les conséquences politiques de la Réforme peuvent se déduire également de sa doctrine. « Il semble que la Réforme, écrivait Érasme, aboutisse à défroquer quelques moines et à marier quelques prêtres; cette grande tragédie se termine par un événement comique, puisque tout finit par un mariage comme dans les comédies. » Érasme se laissait abuser par des apparences; il y avait certes dans la Réforme plus de choses que n'en rêvait sa philosophie.

Je ne dirai pas plus que d'autres que Luther était un homme moderne, mais sa confiance dans l'ordre des choses humaines n'en a pas moins fait prévaloir une conception que la majorité des consciences est en voie d'accepter. Le travail avait amené déjà un renouveau d'ordre et de moralité, il lui était réservé de recevoir une consécration que l'on peut dire définitive.

Laurent pose ces prémisses comme expression de la doctrine qui s'inaugure : tel que Dieu l'a fait, l'œuvre de l'univers est bon; l'homme peut donc se fier à la nature; d'une part, il doit vivre en société et, d'autre part, il doit remplir la tâche que ses facultés lui assignent. Le travail, dans sa plus large acception, se trouve être ainsi la loi de sa vie.

Si ces prémisses sont vraies, si le travail est pour l'homme une condition nécessaire, tous les états sont saints; il n'est plus pour lui, dès lors, d'état supérieur, fût-il spirituel : « le paysan qui laboure, la femme qui fait son ménage, le magistrat qui remplit ses fonctions, l'ouvrier qui travaille font œuvre aussi méritoire que le

moine qui prie et qui jeûne (1). » Un nouvel idéal s'offre ainsi aux consciences : la vie civile est réhabilitée, le laïque vaut désormais le clerc, le mariage ne le cède plus au célibat, la propriété, fruit du travail, croît en dignité, l'existence de l'homme en société l'emporte sur une existence séparée du monde.

De conséquence en conséquence, le prêtre perd sa prééminence, toute hiérarchie spirituelle disparaît, il n'y a plus d'Église au sens mystique du mot, il ne reste qu'une communion de fidèles : la religion sort du gouvernement de la société.

Les choses ne sont évidemment considérées ici qu'en leur principe; mais je laisse à Laurent le soin d'exprimer sa pensée : « La conception que le catholicisme se faisait de la vie avait pour conséquence de subordonner la vie civile à la vie religieuse, les laïques aux clercs, l'État à l'Église. Les clercs, élus de Dieu, réalisaient seuls l'idéal de la vie chrétienne; forts de leur supériorité, ils prétendirent former un pouvoir spirituel; l'Église, dépositaire de cette puissance, dominait l'État, représentant de la vie civile, au même titre que l'âme domine le corps. La Réforme enleva à l'Église la base de sa domination, en mettant fin au dualisme de la vie sur lequel elle se fondait. Plus de vie spirituelle opposée à la vie temporelle, la vie est une et toute vie est sainte; plus de supériorité du prêtre sur le laïque, tout homme est prêtre; plus de puissance spirituelle, plus d'Église; chaque nation est souveraine, et la souveraineté s'exerce sur les choses spirituelles comme sur les choses temporelles; le sacer-

(1) Luther.

doce n'est plus en dehors, ni au-dessus de l'État, il est dans l'État (1). »

Il ne faut point que ces dernières lignes donnent lieu à une équivoque : elles n'impliquent nullement que la souveraineté de l'État puisse s'exercer sur la conscience individuelle; les destinées de la Réforme permettent justement à Laurent de préciser sa pensée sur ce point. Les communions réformées se sont, en effet, laissé dominer par l'État. Comme l'a dit Guizot, elles ont tout sacrifié à leur but, l'abolition du pouvoir spirituel : elles se sont, à cette fin, résignées, en Allemagne, à l'absence de liberté politique; elles ont, en Angleterre, accepté une Église abusive et servile. Laurent constate qu'elles ont ainsi méconnu leur principe et proteste contre une doctrine qui ferait de la conscience un objet de police; plaçant alors la souveraineté de l'État en regard du droit de l'individu, il écrit : « Les peuples ne sont assujettis à aucune autorité supérieure, la souveraineté des nations n'a de bornes que celles que lui imposent les droits des individus (2). » « La part de l'État est tout ce qui touche à la souveraineté, la part de la religion, ce sont les rapports libres de l'homme avec son Créateur. »

Appréciant ensuite les destinées de la Réforme dans ses rapports avec le pouvoir civil : « la domination de l'État en matière spirituelle, dit-il, a été funeste aux nations protestantes; par crainte de l'anarchie, elles ont sacrifié la liberté et enrayé du même coup le progrès »; sa pensée se résume en ces mots : « la domination reli-

(1) Voyez t. VIII, p. 9.
(2) Voyez t. VIII, p. 486.

gieuse de l'État est aussi inique que celle de l'Église » ; « radicalement incompétent, l'État reste en dehors des questions religieuses (1) ».

Je préviens également ici une méprise : Laurent n'entend évidemment point enseigner que tout ce qui, dans le culte, est extérieur et public soit soustrait au pouvoir de l'État, ni que tout ce qui est d'ordre moral échappe à sa compétence ; ce qu'il condamne avec raison dans les déviations qu'il relève, c'est l'ingérence du pouvoir en matière de dogme et de foi; ce n'est que moyennant cette limite qu'il revendique pour l'État une souveraineté pleine et entière.

Laurent touche en cet endroit aux origines des idées de tolérance. J'observe immédiatement qu'il ne dénonce pas moins l'intolérance de Calvin (2) qu'il n'a stigmatisé la persécution organisée de l'inquisition (3); il s'est donc gardé de tout préjugé sur ce point.

Si je ne me trompe, la tolérance se rattache directement à ce besoin d'ordre et de paix qui, de degré en degré, a exercé une si bienfaisante influence sur le gouvernement des choses humaines : elle s'offre, en effet, comme le précieux épanouissement d'une vertu civile prolongée jusqu'à l'intimité de la conscience, en respect du prochain : « c'est la société laïque, a dit Guizot (4), qui, en cherchant pour elle-même la justice et la liberté,

(1) Voyez t. VIII, pp. 491-493.

(2) Voyez t. VIII, p. 498.

(3) Voyez t. VI, p. 434, le chapitre intitulé : Théorie de la persécution.

(4) *L'Église et la société chrétienne en 1861*, p. 25.

les a données, ou plutôt imposées, à la société religieuse ». La tolérance n'a donc rien de confessionnel en soi, et, dès lors, comme Laurent l'enseigne (1), la Réforme n'a pu contribuer qu'indirectement à l'établir. Ce fut, en effet, non la volonté de ses fondateurs, mais le principe de la Réforme qui élargit sa doctrine. Excluant « une incompatibilité inflexible », — ce sont les expressions de Bossuet, — elle dut par le fait entraîner des compositions d'où sortit la tolérance : « elle germa si bien, dit Laurent, qu'elle fut un des griefs de l'auteur des *Variations* contre la Réforme ».

Je me plais à signaler les pages où il rend hommage aux cœurs généreux qui, les premiers, ont réclamé la liberté de conscience. « On est heureux, dit-il, de trouver un reflet des sentiments humains de la Renaissance au milieu des passions religieuses du protestantisme. » Sébastien Castellion défend la tolérance contre Théodore de Bèze ; Balthazar Hubmaier dénonce les persécuteurs comme les vrais coupables ; Mutianus Rufus écrit à Spalatin : « Celui-là est religieux qui est honnête, pieux et d'un cœur pur ; tout le reste n'est que fumée » ; d'autres suivent, « hommes obscurs », que Laurent entend « honorer comme les précurseurs de l'humanité moderne » ; ce sont alors de puissantes individualités, ce Coornhert, opposant sa verve et son bon sens aux terreurs de Juste-Lipse (2) ; c'est « un guerrier huguenot »,

(1) Voyez t. VIII, pp. 493 et suiv.

(2) Voyez t. IX, pp. 505 et suiv. Coornhert a écrit en langue néerlandaise ; à lire la remarquable étude que lui consacre Laurent, on peut mesurer de nouveau sa puissance de travail et l'étendue de ses informations.

La Noue, professant que « le mot de prochain s'étend indifféremment à tous les hommes, pour ce que le genre humain est conjoint ensemble d'un lien sacré de communauté »; plus tard, au XVIIe siècle, c'est un homme de génie, Milton, qui, « dépassant les bornes de la religion, veut la liberté en tout » et qui, parmi les propositions que Laurent recueille, énonce entre autres celle-ci, spécialement faite pour nous plaire, que « la suppression d'un livre est un meurtre de la pensée, les livres n'étant point chose morte, mais contenant en soi une puissance de vie aussi active que l'âme dont ils sont les fruits (1) ».

Son huitième volume se termine par des pages qui me permettent de rétablir d'autres aspects de la nature de Laurent.

On n'est pas éloigné parfois de se le représenter comme négligeant les réalités et cherchant à ramener, fût-ce en les violentant, tous les esprits à sa doctrine. L'erreur est manifeste.

J'observe d'abord qu'en maint endroit il énonce cette pensée, que l'homme dispose non de données abstraites, mais de contingences. Il n'est pas davantage, je l'observe encore, de ces esprits qui, faisant table rase, dédaignent le sens du possible (2). J'observe, en outre, que, défendant partout le droit de l'individu, il n'a pu logiquement songer à contrarier une diversité qu'il reconnait et appelle. J'ajoute que s'il vante la Réforme, c'est précisément parce qu'elle a brisé l'unité des croyances.

(1) Voyez t. IX, p. 514.

(2) Il a écrit : « Luther avait ce sens admirable qui distingue les hommes pratiques, le sens du possible. » (T. VIII, p. 455.)

Il est ainsi conduit à proclamer « que l'unité des croyances est une chimère »; que « la vérité doit se proportionner aux besoins des peuples, à leur degré de culture intellectuelle et morale »; que, « s'il est vrai que l'humanité pourra arriver à avoir les mêmes croyances fondamentales, il y aura une diversité inévitable dans la conception des dogmes et une diversité plus grande encore dans les détails du culte ». Je fais remarquer finalement qu'il conclut par ces mots : « C'est la variété dans l'unité qui est l'idéal pour la religion comme pour toutes les manifestations de l'esprit humain. »

Loin donc qu'il veuille tout ramener à une même doctrine, sa pensée préconise les formes diverses, suivant le sentiment de l'individu, et, dès lors, je n'aperçois ni destructeur de religions positives, ni sectaire, mais plutôt l'homme qui, reconnaissant dans le cours de l'histoire la constante inquiétude de l'âme devant l'au delà, s'applique, non à rompre, mais à fortifier le lien qui la rattache à la cause première.

Je ne contesterai certes pas que le combat qu'il a poursuivi, tant par ses actes que par ses œuvres, ne tendît à supprimer toute intervention d'autorité à l'égard des consciences; mais que son spiritualisme aurait entendu porter atteinte au sentiment religieux lui-même, c'est contre quoi proteste sa doctrine.

Je reproduis ici les lignes où il s'abandonne à l'espoir de voir régner un jour une unité de principes fondamentaux parmi la diversité et la liberté des croyances (1) : « Dans les époques de barbarie, il a fallu une Église qui

(1) Voyez t. VIII, *in fine*.

eût toutes les allures d'une puissance de ce monde : c'était pour la religion une question d'existence et une condition sans laquelle elle n'eût pu remplir sa mission. Mais à mesure que la civilisation se répand, l'unité extérieure devient moins nécessaire, et elle deviendra peut être inutile. C'est donc l'unité des esprits qui constituera l'unité de l'avenir. Tout y tend : les communications merveilleuses que les inventions établissent entre les peuples et même entre les continents; les relations intellectuelles, commerciales et industrielles qui relient toutes les nations civilisées du monde et en font comme une seule nation. Mais l'unité, tout en effaçant les divisions et les haines nationales, tout en faisant disparaître même jusqu'à un certain degré l'originalité des nations, n'absorbera jamais ce qu'il y a d'intime dans la profondeur des génies nationaux, car cette individualité vient de Dieu. De même, l'unité religieuse, par cela seul qu'elle sera la communion libre des esprits, donnera aux individus l'indépendance et la liberté sans lesquelles il n'y a point de vie. »

J'en reviens à mon propos : la reconstitution des prérogatives de la société civile.

Un jurisconsulte de grande valeur qui, lui aussi, a étendu par l'étude de l'histoire l'horizon des discussions juridiques, Troplong, a écrit un jour que si la France n'a point embrassé la Réforme, c'est en grande partie parce qu'elle fut gallicane : « Pour ma part, disait-il (1), je suis pleinement convaincu que si la France ne suivit pas l'Angleterre et l'Allemagne dans le mouvement de la

(1) *Du pouvoir de l'État sur l'enseignement*, p. 107.

Réforme, si, fidèle à son union avec Rome, elle ne se fit pas protestante, c'est en grande partie parce qu'elle fut gallicane et que, grâce à ses libertés, une révolution religieuse n'avait rien qui pût flatter ses intérêts. »

Laurent, si fréquemment en désaccord avec Troplong, se trouve cette fois d'accord avec lui.

Chose remarquable et à première vue contradictoire, lui, le champion des influences germaniques et de la Réforme, lui, le jurisconsulte toujours en garde contre la prépondérance du droit romain, il n'a jamais pu se défendre contre les séductions de l'esprit français. Ce qu'il y a de net et de décisif dans le génie de la France, la logique et la suite de son histoire politique, l'admirable effort que, pénétrés cependant de théories romaines, ses jurisconsultes ont déployé pour dégager sa souveraineté, la puissance, dirai-je, de son individualité, l'indépendance, la force d'expansion, la précision de sa pensée, tout cela l'a saisi et pénétré si bien qu'ayant à se prononcer sur le sort que lui aurait fait la Réforme, il estime qu'après tout elle a bien fait de n'avoir pas suivi Calvin.

La Réforme, essentiellement germanique (1), contient un principe de diversité; la France, au contraire, a eu de bonne heure conscience de son unité (2); chez elle, j'emploie ici les expressions d'un autre magistrat français (3), les libertés de son Église nationale ont été l'une des premières formes du patriotisme; « l'Église gallicane

(1) Voyez t. VIII, p. 421.

(2) Voyez t. VI, p. 373.

(3) Hello, *Philosophie de l'histoire de France*, p. 148.

s'est ainsi élevée à côté de l'Église romaine, respectueuse en apparence, mais, au fond, indépendante et prête à devenir hostile (1) ».

Il se développa véritablement ainsi une religion pour l'État; l'Église nationale fut en ce sens, comme dit Laurent, plus politique que religieuse, et, « si une minorité parvint néanmoins à dominer temporairement par le fanatisme de son zèle », on n'eut point tort cependant de suspecter au Concile de Trente l'orthodoxie de la nation (2).

Le tempérament de la France l'éloignait, du reste, de la doctrine nouvelle; « quand les croyances sont fortes, dit Laurent, elles façonnent les âmes à leur guise »; les croyances de la France ne la façonnèrent point pour le protestantisme; l'austérité des réformés troublait son humeur facile; « elle était de la religion de Montaigne »; « elle dépassait Luther et Calvin ».

Laurent écrit alors ces lignes qui rendent compte de ses contradictions apparentes et de ses préférences (3): « La gloire impérissable de la France, c'est le XVIIIe siècle et la Révolution; or la France huguenote n'aurait donné à l'humanité ni le large cosmopolitisme des philosophes du dernier siècle, ni leur haine légitime contre un passé qui devait s'écrouler; la France huguenote n'aurait pas inspiré à l'Assemblée constituante et à la Convention les décrets immortels qui proclament non les

(1) Voyez t. VI, pp. 374 et suiv.
(2) Voyez t. IX, p. 120.
(3) Voyez t. IX, p. 124.

droits du citoyen ou du fidèle, mais les droits de l'homme. »

La souveraineté de l'État, l'égalité des laïques et des clercs, ces principes que la Réforme a rattachés à un point de vue théologique, la France gallicane les développa à l'aide de théories juridiques (1).

On dédaigne parfois l'étude des origines, mais à voir combien les garanties primitives se prolongent, on devient moins insouciant des commencements. Notre histoire, comme l'histoire de France, d'ailleurs, se trouve dominée par l'effort initial des bourgeois, les premiers légistes. L'œuvre de la société civile se poursuit sans trêve : au XIVe siècle, « les Libertés de l'Église gallicane » apparaissent; au XVIe siècle, elles forment un corps de doctrine et se condensent en formules qui demeurent la charte des rapports de l'État et de l'Église.

Le principe qui prévaut est, au fond, celui-ci, que la souveraineté réside dans la nation, représentée par le prince. La suprématie politique de l'État se trouve ainsi consacrée, et par une conséquence pareille à celle qu'entraînait le principe de la Réforme, l'Église rentra dans l'État comme l'un de ses membres. Le développement parallèle se poursuit : l'idée se dégage plus nettement que les clercs sont sujets de la loi commune; si, jusqu'à la fin de l'ancien régime, le clergé forme un corps politique privilégié, le principe de sa dépendance a pour résultat dernier de le soumettre en son ensemble au pouvoir de l'État.

Partie intégrante de la société politique, l'Église

(1) Voyez t. VIII, p. 489.

nationale n'échappe même point dans son domaine propre à l'autorité du pouvoir temporel : les libertés acquises au spirituel, les garanties obtenues dans cet ordre, toutes les conquêtes nationales sont préservées; les innovations seront réprimées comme les entreprises; on s'en tiendra à l'antique constitution ecclésiastique : le pape devra se régler d'après les anciens canons et les usages établis, lui-même demeurant soumis au jugement du Concile universel, tandis que la royauté, gardienne suprême de l'ordre public, dominera l'Église nationale « par une autorité légitime sur sa discipline et son temporel (1) ».

Nés des résistances communes, ces principes se transmettent sous le nom de « Libertés, Droits et Franchises de l'Église Gallicane » et se trouveront législativement et définitivement consacrés en 1682, ensuite de la fameuse déclaration des quatre articles rédigée par Bossuet (2).

Si l'on rapproche après cela la constitution de l'Église française de la constitution des Églises réformées, ne sera-t-on point disposé à reconnaître avec Laurent que Joseph de Maistre n'a pas dit sans raison (3) que « les quatre articles et tout ce qu'ils ont produit ont opéré entre l'Église de France et le Saint-Siège une véritable scission, qui ne différait de celle d'Angleterre, par exemple, que parce que, d'un côté, elle était avouée et que, de l'autre, elle ne l'était pas »?

Je faisais entendre comment ces garanties se dévelop-

(1) Voyez t. IX, p. 351.
(2) *L'Église et l'État*, t. II, p. 97.
(3) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 52.

pèrent et j'indiquais avec quelle précision elles se fixèrent; au XVI[e] siècle, de puissantes individualités s'emploient à cette consolidation : Dumoulin, Guy Coquille, Pasquier, Pierre Pithou, d'autres encore.

Laurent leur a consacré des pages enthousiastes; Dumoulin, le plus illustre, a surtout occupé sa pensée (1) : coutumier et romaniste, il a exercé une influence qui s'est prolongée jusque sur le Code civil; homme d'action, il a imprimé une direction au droit public de son pays; gallican, suspect de sympathie pour la Réforme, il a lutté et souffert pour sa foi.

On a fait parfois à Laurent l'honneur de le comparer à Dumoulin : les hommes se rapprochent, en effet, par un esprit intrépide et militant, par la vigueur d'une argumentation débordante, par l'étendue du savoir, par la puissance de l'effort, par une communauté d'aspirations et de tendances, par l'ardeur du prosélytisme.

Guy Coquille est, lui aussi, un jurisconsulte de race, mais sa nature a d'autres aspects (2) : « chrétien primitif, esprit profond et délié, moins directement engagé dans les luttes, il poursuit, à son tour, jusque dans leurs conséquences dernières les principes qu'il affirme ».

Étienne Pasquier se répand en des directions diverses : ami de Montaigne, curieux des choses de l'histoire et du langage, catholique pieux, jurisconsulte habile, il s'annonce, dans ses conflits avec une compagnie fameuse, comme un précurseur de Pascal; il a la vaillance de ces légistes, qui, selon les mots de Laurent, « ne peuvent se

(1) *L'Église et l'État*, pp. 306 et suiv.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 321.

taire quand le droit qu'ils professent est violé (1) ».

Ces hommes posent en principe que la souveraineté ne se partage pas : « il est nécessaire pour la manutention de l'État qu'il n'y ait qu'un seul commandement (2) »; dépassant les interprétations traditionnelles, ils entendent réduire la puissance spirituelle à un pur ministère : l'Église a une mission, non un pouvoir; toute juridiction lui est, dès lors, contestée : « car la juridiction est aussi inséparable de la couronne que l'essence l'est de la chose (3) »; les clercs deviennent sujets de la loi commune : « le roi ne peut pas même les exempter de sa juridiction, car ceux qu'il exempterait deviendraient souverains (4) »; « ils doivent être jugés par mêmes lois et mêmes juges que les laïques, puisqu'ils sont mêlés par union indissoluble avec le reste du peuple (5) ».

Ces conséquences, c'est l'ordre public qui les impose : « car la concorde ne peut être quand il y a diversité de lois (6) ».

La doctrine concentre ainsi dans les mains du prince le pouvoir suprême. Ne demandez point aux défenseurs de la société civile en ces temps de déterminer avec précision l'étendue de son domaine (7); cette délimitation

(1) *L'Église et l'État*, t. II, p. 331.

(2) Guy Coquille, *Libertés de l'Église de France*, t. I, p. 144.

(3) Dumoulin, « quam essentia rei a re ipsa ». (*Coutumes de Paris*, part. I, titr. I, § 3, glos. 4, nos 16-18.)

(4) *Ibid.*

(5) Guy Coquille, *loc. cit.*

(6) *Ibidem.*

(7) *L'Église et l'État*, t. II, p. 320 : « Dumoulin tombe d'un excès dans un autre, en transportant le pouvoir absolu de l'Église

réclamera une élaboration séculaire; pour l'instant, ils sont dans le feu du combat : les mœurs, la vie propre, le développement original de la nation sont en jeu dans la lutte, le Concile de Trente remet en question les garanties acquises, et, se donnant pour mission d'exalter la papauté, un nouvel ordre religieux menace directement les libertés gallicanes (1).

Dumoulin écrit son *Conseil sur le fait du Concile de Trente* et, plus courageux qu'une royauté hésitante, fait repousser la réception du Concile (2). A son tour, Guy Coquille démontre qu'en confirmant les constitutions pontificales refusées en France, le Concile a dérogé aux droits du souverain et aux franchises de l'Église nationale. A la barre du parlement, Pasquier exprimera l'émoi que ressent la nation pour le sort de ses libertés devant la doctrine de « l'institut espagnol » : « Les jésuites reconnaissent le pape par dessus toutes les autres dignités. Que leur était-il besoin de faire ce nouveau vœu?.. Ce sont de nouveaux vassaux qui avouent le pape avoir telle autorité et puissance sur nous que tout ce qu'il veut, il le peut. Notre créance est tout autre. Nous reconnaissons en cette France le pape pour chef et primat de notre Église universelle, avec tout honneur et dévotion, mais tel toutefois qu'il est sujet aux décrets des Conciles généraux, qu'il ne peut rien entreprendre

à l'État... Si la souveraineté est indivisible, elle n'est pas illimitée, elle a pour bornes les droits également souverains de l'individu. »

(1) Voyez t. IX, p. 357.

(2) *L'Église et l'État*, p. 313.

sur notre roi, ni contre la majesté de nos rois, ni contre l'autorité des arrêts de cette Cour (1). »

Les prérogatives de l'État ne se reconstituent point en dehors de la France dans des conditions différentes : chez nous, si les principes formulés par les légistes ne se condensent point en un seul corps de maximes, le développement du droit public n'en aboutit pas moins à un règlement pareil : Laurent en a retracé les termes essentiels dans une étude, publiée à part, sur *Van Espen* (2), notre illustre canoniste, qui s'offre comme un continuateur des grands jurisconsultes gallicans. Les mêmes nécessités entraînent, au profit de la société civile, une même doctrine : l'Église est dans l'État; le prince est indépendant de la puissance spirituelle; dans le domaine spirituel lui-même, « la puissance absolue et infinie de la papauté n'a point lieu; elle est bornée par les lois, privilèges, coutumes, statuts et observances anciennes (3) »; « le *placet* maintient les libertés et les franchises de l'Église nationale contre les

(1) Voyez, sur les jésuites, t. IX, pp. 252-306, 458-479. Laurent les étudie dans leurs rapports avec la religion et l'État, et les représente comme ayant innové tant dans le dogme que dans la morale. Il a écrit, en outre, des *Lettres sur les Jésuites* (1 volume in-12, 1864), où il se donne pleine carrière et se plaît à tourner contre eux les armes fournies par les écrivains ecclésiastiques. Le volume a paru à l'occasion d'un procès, l'affaire De Buck, et d'un discours, que Laurent qualifie d'admirable, prononcé par Frère-Orban, le 3 juin 1864, à la Chambre. (*Annales* à cette date.)

(2) 1 volume in-12, 1860.

(3) Conseil de Brabant, 22 mai 1658. (*Étude sur Van Espen*, t. II, pp. 76 et suiv.)

usurpations de la Cour de Rome (1) »; si l'alliance du trône et de l'autel se maintient, la plupart des immunités du clergé s'évanouissent (2); les biens ecclésiastiques sont sujets, comme partie du sol national, aux constitutions politiques (3), et la main morte se règle, se modifie, se restreint et se supprime au gré du prince; la juridiction de l'Église s'exerce sous l'autorité du souverain; elle est maniée par lui comme affaire d'État; il en réprime les abus, en modifie l'organisation et la procédure, l'absorbe en matière réelle par l'attribution du possessoire au juge laïque (4), soumet les clercs aux lois de police, ordonne des main-mises sur le temporel, domine l'Église « pour le bien de la chose publique », en ouvrant un recours par devers lui contre toute violation des garanties légales assurées aux biens et à la personne des clercs (5).

Je n'aborde point le détail; les indications que je place

(1) Conseil de Flandre, 16 mai 1658. (*Étude sur Van Espen*, p. 103. — Cfr. GIRON, *Dictionnaire de droit administratif*, v° Puissance ecclésiastique, n° 76.)

(2) *Étude sur Van Espen*, pp. 178 et suiv. — Cfr. DEFACQZ, t. II, pp. 239 et suiv.

(3) *Étude sur Van Espen*, p. 184, et *Principes de droit civil*, t. I, p. 392. — Cfr. DE PAEPE, *Conclusions devant la Cour de Gand*. (BELGIQUE JUDICIAIRE, 1870, pp. 433 et suiv.) — MESDACH DE TER KIELE, *Discours de rentrée de 1888 et 1890*. (BELGIQUE JUDICIAIRE, 1888, p. 1265; 1890, p. 1249.)

(4) Voyez, par exemple, les *Ordonnances de Charles-Quint de 1530, 1531, 1534*. (Édition de la Commission des anciennes lois, t. III, pp. 75, 117, 445, 446.)

(5) *Étude sur Van Espen*, pp. 128, 178. — Cfr. PRINS, *Des droits de souveraineté de l'État sur l'Église*, p. 40.

en note permettent le contrôle des propositions de Laurent. Une observation cependant : quand expire l'ancien régime, la juridiction ecclésiastique, celle des immunités du clergé qui pouvait sembler la moins atteinte, accuse tous les caractères d'une institution qui se survit; au XVI[e] siècle déjà, elle porte les marques d'une décadence profonde : la législation de Charles-Quint est à cet égard pleine d'enseignements, et il est telle ordonnance qui, sur ce point comme sur d'autres, peut être rapprochée avec intérêt du corps des libertés de l'Église gallicane (1). Dénouement annoncé, cette juridiction, qui, à certaine heure, fut près d'absorber la juridiction civile, se meurt, faiblement soutenue par les clercs eux-mêmes, qui fréquemment la désertent, et justifiant cette appréciation de Van Espen rapportée par Laurent (2) : « Il ne faut pas regretter le pouvoir judiciaire de l'Église. Instituée pour mettre fin aux procès en faisant appel à la charité, la juridiction ecclésiastique a nourri les procès et fomenté la chicane au point que la procédure devant les officiaux est plus longue et plus frayeuse que la procédure devant les tribunaux laïques. La multiplication des appels éternise les litiges; il faut parfois cinq sentences pour terminer une contestation, en sorte que les plaideurs voient la fin de leur vie plus tôt que la fin de leurs débats. »

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'ancien régime : je voudrais avoir fait suffisamment ressortir la pensée de Laurent, en montrant avec lui que le principe de la

(1) Ordonnance de 1530, *loc. cit.*, p. 75.
(2) *L'Église et l'État*, t. II, p. 304.

souveraineté civile s'est développé avec une rigueur et une suite qui donnent à l'évolution le caractère d'une loi naturelle.

Un ordre nouveau surgit; il n'a, en réalité, qu'à continuer sur ce point la tradition : des textes exprès proclament l'indivisibilité de la souveraineté, enlèvent à l'Église ses tribunaux extérieurs et ses lois d'ordre temporel, assujettissent les clercs à la loi civile et les déclarent du même coup fondés à s'en réclamer.

La Révolution rompt, d'autre part, la tradition, en proclamant, à côté de l'État sécularisé, l'inviolabilité du droit individuel.

J'ai indiqué plus d'une fois déjà la doctrine que Laurent professe sur ce dernier point. On lui a prêté cependant des théories destructives de l'idée du droit : elles absorberaient le droit individuel dans la souveraineté et placeraient la source du droit dans la tradition et la loi positive. L'erreur est certaine. Laurent estime, en effet, très justement à mon sens, que le droit individuel fournit la seule théorie possible de la liberté et, contrairement à l'appréciation que je relève, il enseigne que les constitutions et les lois ont précisément pour objet de garantir à l'homme les droits qui sont inhérents à sa nature, des droits préexistants, absolus, inviolables, et la liberté de conscience au premier chef. Je signale cette proposition que je rencontre dans son dernier volume (1) : « Nous ne nous croirions pas libres, si nous ne jouissions de la liberté religieuse, de la liberté de la presse, si nos personnes et nos biens n'étaient à l'abri

(1) Voyez t. XVIII, p. 148.

de l'arbitraire, l'arbitraire fût-il celui de la loi. » Mais sa doctrine se manifeste avec une force qui s'impose dans les pages qu'il consacre à la Déclaration des droits de l'homme.

Un principe domine la Déclaration, celui-ci : « La base de toute association politique est la conservation des droits éternels et imprescriptibles de l'homme (1). »

Laurent méconnaîtra-t-il que tel doive être le but de toute association politique? Écoutons-le : « L'Assemblée nationale pose les principes éternels qui forment la base de la société dans tous les temps et dans tous les lieux. » « Il fallait que la liberté et l'égalité fussent reconnues à titre de droits naturels, c'est-à-dire qu'ils fussent indépendants de toute constitution et de toute loi. » Il formule ensuite sa doctrine : ces droits, « le pouvoir législatif constituant peut les *déclarer,* comme l'a fait l'Assemblée nationale, il ne peut les *décréter*, car ces droits ne procèdent pas d'un pouvoir humain, mais de Dieu ». « En définitive, continue-t-il, c'est la liberté individuelle qui est le but, et la constitution politique est le moyen. » Concluant : « Ainsi, les droits individuels, enseigne-t-il, sont placés au-dessus de la loi et, par conséquent, au-dessus de la souveraineté. »

Il invoque alors les paroles de Mirabeau et de Sieyès, Mirabeau disant : « La société n'est pas établie pour anéantir nos droits naturels, mais pour en assurer l'exercice »; Sieyès exprimant cet aphorisme : « La loi est seulement une institution protectrice formée par une

(1) Voyez t. XIII, pp. 36 et suiv.

liberté antérieure à tout et pour laquelle tout existe dans l'ordre social. »

Laurent admet-il au moins qu'il est des circonstances où il faille voiler les principes et soumettre pour le salut public le droit de l'individu à la souveraineté de la nation? Je rencontre dans ses volumes sur la Révolution (1) cette interrogation pressante, qui annonce sa réponse : « S'il faut régner pour être libre, qui était libre sous le règne de la Terreur? » Dénonçant la doctrine qui place la souveraineté dans la volonté générale, « le despotisme fondé sur la volonté générale, écrit-il en termes énergiques, s'empare de l'idée du droit pour détruire le droit; il a toujours le droit à la bouche, mais c'est pour le ruiner ». Et ce despotisme pourra s'appeler royauté, empire, république, il n'importe; il y aura oppression ou tyrannie dès que les droits individuels seront violés (2).

Je reproduis la page où il a admirablement défendu le droit contre la maxime du salut public (3) : « Nous avons déjà rencontré, dans le cours de ces études, la fameuse maxime du salut public; nous l'avons répudiée au nom du droit éternel qui ne connaît d'autre morale que celle du juste et de l'injuste. Quelque saint que soit le but, quand il s'agirait du salut de la patrie, le but ne saurait jamais légitimer les moyens; il faut que les moyens trouvent leur justification en eux-mêmes. C'est dire que la loi de salut public est fausse, si elle

(1) Voyez t. XIII, p. 57.

(2) Voyez t. XIII, p. 60. — *Principes de droit civil*, t. III, p. 163.

(3) Voyez t. XIII, p. 98.

doit servir à justifier des mesures qui ne sont pas justes en elles-mêmes. Cependant cette trompeuse maxime est toujours invoquée comme si elle était l'expression de la vérité éternelle. Que l'histoire de la Révolution serve à la combattre et à la ruiner ! On maudit les actes de la Terreur, nous serions tenté de les bénir, en nous plaçant au point de vue providentiel. Il n'y a pas de plus grave enseignement dans l'histoire; nous y voyons à quoi aboutit le salut public : à violer le droit au nom du droit, à immoler la liberté au nom de la liberté, à détruire, en définitive, dans la conscience publique tout sentiment du juste. Que les intérêts particuliers cèdent devant l'intérêt général, rien de plus légitime. Mais jamais le droit, ne fût-ce que d'un seul individu, ne doit être sacrifié, fût-ce pour le salut de tous. »

Je devrais pouvoir m'arrêter à rechercher avec Laurent les causes qui ont provoqué l'état d'esprit qu'il reconnaît. Peut-être y aurait-il à ce sujet d'intéressants rapprochements à faire entre les théories de Taine et celles que Laurent a émises antérieurement à l'apparition des *Origines de la France contemporaine*. Pour Laurent, l'esprit classique n'a point été non plus sans exercer une influence sur le milieu (1), mais, cette influence, il se garde de l'exagérer : « Les Sans-Culottes, écrit-il, n'avaient point puisé leur républicanisme dans Démosthène et dans Cicéron. » Il admet cependant que l'idée même que les hommes de 93 se faisaient de la liberté, ils l'ont empruntée à l'antiquité : « Saint-Just, ce jeune fanatique, ne prononçait-il point ces paroles mémorables,

(1) Voyez t. XIII, pp. 77 et suiv.

en envoyant Danton à l'échafaud : le monde est vide depuis les Romains; leur mémoire le remplit et prophétise encore la liberté? » Robespierre ne définissait-il pas son gouvernement le despotisme de la liberté, « et ne définissait-il pas ainsi la liberté antique »?

Je ne donne que ces indications pour en venir à la cause profonde qui, dans la pensée de Laurent, aurait dominé cette cause particulière. Laurent, cédant également à l'esprit de système, nous ramène ici à des influences de race et aux incertitudes qu'entrainent ses théories sur ce point : « Ce ne serait pas parce que les Français auraient lu Cicéron qu'ils imitèrent les Romains », mais parce que « la nation était latine de génie ». Cette nation, elle était donc condamnée à tourner dans un même cercle? Il nous semblait cependant que c'étaient ces mêmes Français, voués à des destinées en quelque sorte fatales, qui firent triompher définitivement « le principe éternel de l'inviolabilité du droit individuel ».

« La grande conquête des temps modernes, c'est que l'État est laïque, complètement laïque, et que la pensée est libre (1). » J'ai rappelé la part de l'Assemblée constituante dans cette conquête. Son œuvre demeure discutée néanmoins, et parmi les griefs qu'on lui fait, il en est un qui domine, celui d'avoir méconnu le principe même de la liberté de conscience qu'elle avait proclamé.

L'imputation s'adresse à la constitution civile du clergé.

L'étude que Laurent a faite de la constitution civile

(1) Guizot, *Discours du 28 mai 1846.*

doit être rappelée (1), elle contribue à mettre les choses au point.

On s'imagine parfois que la Constituante a séparé l'État de l'Église et que c'est au sein d'un pareil régime qu'elle aurait réglé leurs rapports. La méprise doit à peine être relevée. Cette séparation, était-elle réclamée? Laurent la conteste; en fait, la religion établie demeurait le culte dominant (2), et l'Église elle-même entendait rester dans l'État. La France était et demeurait donc au fond gallicane; elle sécularisait l'État, mais n'entendait ni rompre les rapports, ni livrer l'Église à ses seules ressources, ni créer un schisme. On a pu dire que la constitution civile a été un dernier triomphe du parti janséniste, mais l'on n'a pu contester que, dans la pensée du Comité ecclésiastique, elle fût autre chose qu'un moyen de restaurer l'antique discipline. Laboulaye a écrit que c'était une révolution à rebours et un jeu pour tout perdre; un jeu pour tout perdre, l'événement l'a montré; mais une révolution? C'était précisément, semble-t-il, ce dont, en la matière, la Constituante voulait se garder.

Si, tenant compte de ces faits, on passe en revue les principales réformes, la démarcation nouvelle des diocèses, le principe de l'élection des ministres du culte, le serment qui leur était imposé, l'indépendance de la juridiction épiscopale à l'égard de la papauté, on peut trouver sans peine dans l'ancien régime des précédents,

(1) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, pp. 55 et suiv. — *L'Église et l'État*, t. II, p. 352, et t. XIII, p. 405.

(2) Voyez le décret du 3 avril 1790.

des équivalents, des interprétations qui y répondent. Je ne prétends point que ces mesures ne fussent point impolitiques, je rapproche des points d'histoire et je remarque que ceux-là même qui ont le plus vivement attaqué ces réformes ont, en définitive, ramené leur critique à cette formule, que « la constitution civile n'était point autre chose que du gallicanisme à outrance ». Je reproduis quelques lignes de Laurent où se dessine cette comparaison que je ne puis poursuivre (1) : « Pendant tout le XVIIIe siècle, les rois de France furent chefs de l'Église plutôt que les papes ; ils intervenaient, de l'aveu du clergé, dans les affaires purement spirituelles ; à plus forte raison auraient-ils pu changer la circonscription des diocèses... Le pouvoir civil réglait donc de fait et de droit les choses de l'Église, même spirituelles. L'Assemblée n'a pas été aussi loin que les rois et les parlements. Or, le clergé lui-même professait sous l'ancien régime que, si la discipline intérieure, c'est-à-dire celle qui se pratique dans le for de la pénitence, appartenait exclusivement à la puissance spirituelle, la discipline qui se manifeste au dehors et qui intéresse l'ordre public des États était sous l'autorité du roi. « Le roi, disent les » *Mémoires du clergé* (2), a le droit de régler la discipline » extérieure par des lois ; il peut recevoir ou refuser, » modifier ou changer les décrets et les canons des con- » ciles, même œcuméniques, sur cet objet. »»

La conclusion à laquelle Laurent s'attache est celle-ci : que l'Assemblée n'a entendu régler que des rapports

(1) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 92.

(2) Voyez t. VII, p. 1546.

extérieurs et qu'elle s'est complètement abstenue de s'en prendre au dogme : « Que l'intention des auteurs de la constitution civile ait été de ne pas toucher aux croyances, on peut l'affirmer (1). » Laurent en cite des preuves péremptoires, celle-ci notamment, le décret solennel par lequel le clergé constitutionnel déclara « professer tous les dogmes reçus par l'Église universelle et condamner avec elle les erreurs qu'elle a proscrites ».

La constitution civile n'en a pas moins été une faute politique, Laurent en convient sans hésitation : « Elle a donné un aliment au fanatisme et jeté les semences de la guerre civile (2). » Il dit encore : « Les rapports entre l'État et l'Église sont une question de prudence politique bien plus que de droit strict; les faits prouvèrent bientôt que l'Assemblée avait manqué de prévoyance (3). »

L'Assemblée n'a donc point touché au dogme; fidèle, au contraire, à son principe et repoussant sur ce point les traditions gallicanes, elle s'est aussitôt dessaisie des pouvoirs que l'ancien régime s'arrogeait au spirituel sur les consciences : « La constitution civile, dit à ce point de vue Laurent (4), rendit à l'Église une liberté dont elle n'avait pas joui sous les rois très-chrétiens », et il condamne du même coup « cette sécularisation » que l'ancien régime imposait à la religion, en vinculant « l'enseignement libre de la parole divine et la libre administration des sacrements ».

(1) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 89.

(2) *Ibid.*, p. 128.

(3) Voyez t. XIII, p. 452.

(4) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 99.

Ainsi, peut-on dire, le premier emploi que l'Assemblée fit de la liberté de conscience, ce fut de limiter sa propre puissance par respect du principe qu'elle venait de proclamer.

La constitution civile du clergé a été, en réalité, la source du Concordat ; au fond, elle ne se distingue de celui-ci qu'en deux points : l'institution canonique que le Concordat reconnaît à la papauté et le principe de la nomination par l'État substitué à l'élection. Son action s'est ainsi prolongée ; quant aux constituants, ils se sont mépris, mais leur bonne foi ne peut être niée ; ils avaient rêvé de concilier la religion traditionnelle et les institutions nouvelles ; pour avoir échoué, ils n'en demeurent pas moins dignes de respect (1).

Laurent s'est fréquemment exprimé sur les concordats. Il les a constamment défendus jusqu'au jour où, s'exaspérant dans ses alarmes et rompant toutes les digues, il a dressé, à propos du livre de Minghetti sur l'État et l'Église (2), des programmes de combat qu'il a présentés comme des représailles autorisées.

Toujours en garde contre les entreprises, il n'a cessé de professer que les intérêts suprêmes d'une nation commandaient, dans des conditions données, à savoir la possession séculaire des âmes par un seul culte, le règlement préalable des rapports de l'Église et de l'État.

Au moment où s'agite dans un pays voisin le grave

(1) Voyez dans ce sens la belle étude de M. Albert Callier dont les conclusions s'accordent avec celles de Laurent : *L'Assemblée constituante et l'Église française*. Gand, 1885.

(2) *Revue de Belgique*, 1878, pp. 121, 233.

problème de la séparation, les idées de Laurent prennent un renouveau d'intérêt.

On peut dire sans trahir sa pensée, que le Concordat de 1801, il l'a accepté, bien entendu sans prendre parti pour son auteur : se demandant ce que la religion serait devenue en France si Napoléon « avait abandonné les sectes à leur rivalité », « les orthodoxes, répond-il, l'auraient emporté », et, laissée à elle-même, sans appui dans l'État, l'Église française, se rejetant avec ensemble vers la papauté, « serait devenue ultramontaine ».

Je ne reproduis point les emprunts qu'il fait aux rapports de Portalis ; je me borne à relever ce point qu'il constate, le rétablissement des situations traditionnelles, l'union des deux puissances, la protection de l'Église par l'État seul souverain, l'action reconnue du pouvoir civil sur le clergé. Ce qu'il importe uniquement de rappeler, ce sont les raisons qui le déterminent. Il faut que je donne les lignes qui suivent dans leur étendue (1) : « Pour ne pas raisonner dans le vide, il nous faut revenir sur le terrain de la réalité. Il y a toujours conflit entre les droits de l'État et les prétentions de l'Église. Quelle doit être, dans cet état de choses, la conduite de l'État? A la rigueur, il aurait le droit d'imposer ses principes à l'Église, et de mettre la constitution du clergé en harmonie avec les tendances et les idées de la société moderne. En effet, l'Église n'étant aux yeux de l'État qu'une association, la loi a le pouvoir de régler son organisation, en respectant les droits de l'individu, la liberté de conscience, la liberté religieuse et la liberté

(1) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 471.

des cultes. Mais la vie politique ne se régit pas par le droit strict : la politique n'est pas la science du droit pur, c'est la science des choses possibles. L'État a essayé de constituer l'Église sur les bases de la société laïque : c'était à une époque de régénération universelle, et l'on pouvait espérer que l'Église suivrait le mouvement de la nation. Cependant la constitution civile du clergé échoua, elle conduisit à un schisme, et en définitive au rétablissement de la vieille hiérarchie, non sans avoir affaibli les principes de liberté et de souveraineté qu'elle avait voulu consacrer. L'Assemblée constituante se proposait de nationaliser le clergé, et le schisme le jeta dans les bras de Rome. Nous croyons que l'expérience profitera à l'État : il renoncera à tenter une œuvre qui réussit si mal à la Révolution. Après cela, il ne reste que la voie des concordats ou la séparation de l'Église et de l'État.

» Au premier abord, on est tenté de se prononcer contre les concordats. En effet, ils impliquent la reconnaissance de l'Église à titre de pouvoir ; l'État négocie, là où il devrait commander; il fait des concessions, il transige; or, toute transaction sur des droits de souveraineté affaiblit l'État. Telle est la protestation du droit pur contre tout concordat. Mais nous répétons que l'État ne peut pas se placer sur le terrain absolu; la logique des principes est une mauvaise conseillère. L'individu peut, et il doit parfois suivre une voie dans laquelle il est sûr d'avance d'échouer. Mais l'État ne le peut ni ne le doit. L'Église prétend toujours être un pouvoir; vainement l'État dira-t-il qu'il ignore cette prétention et qu'il n'en tient aucun compte, la prétention n'en subsistera pas moins, et tant qu'il y aura un corps de fidèles qui l'ac-

cepte, elle constitue un fait social que l'État doit prendre en considération, comme tous les faits, sous peine de s'égarer. Il y a plus, la prétention de l'Église, si l'on feint de l'ignorer, sera bien plus dangereuse que si on l'accepte. C'est ce que les hommes politiques de la Révolution française ont déjà compris, et c'est la raison qui justifie le concordat de 1801. Un clergé libre tombe nécessairement dans la dépendance de Rome, et un clergé ultramontain est l'ennemi-né de l'État. Mieux vaut donc reconnaître le pouvoir de l'Église, sauf à le régler pour l'empêcher d'être dangereux; mieux vaut transiger, lorsque la transaction est plus profitable à l'État que le maintien rigoureux du droit pur.

» Il va sans dire que la transaction ne peut pas abandonner à l'Église des droits qui sont l'essence de l'État. Un concordat, tel que celui de l'Autriche, a un double inconvénient, un double danger : il consacre les prétentions de l'Église, et il dépouille l'État au profit du clergé. Mieux vaudrait le conflit de l'Église et de l'État et une guerre ouverte, qu'une paix qui sacrifie les droits de la souveraineté. Il y a des points sur lesquels on ne peut pas transiger : telle est la sécularisation complète de l'État, l'indépendance entière du pouvoir civil, même dans les matières mixtes, comme le mariage, les associations religieuses, l'enseignement. Les concordats doivent assurer à l'Église toute la liberté qui est compatible avec l'existence de l'État et avec ses droits essentiels; ils doivent de plus accorder à l'Église la protection de l'État, en tant que cette protection peut s'allier avec les principes constitutionnels sur la liberté de tous les cultes; ils doivent aussi donner à l'État une intervention dans la nomi-

nation des ministres de la religion, intervention efficace, qui garantisse le service du culte et ne mette pas la société religieuse à la merci du Saint-Siège. »

Sa théorie tient tout entière dans ces lignes, mais il ne faut point l'isoler de l'idéal qu'il poursuit et supposer que, le contrat, il propose de le conclure dans une pensée hostile à tout sentiment religieux (1); si l'Église ne consent pas à traiter à de pareilles conditions, alors, il se rejettera sur la séparation, « une séparation franche, complète, absolue », mais ses préférences iront toujours à l'entente. C'est dans cet ordre d'idées que, s'expliquant en principe au sujet de la séparation, « telle qu'on la comprend en Belgique », il l'a représentée comme ayant rompu avec la tradition, comme anticonservatrice, en un mot, comme un saut dans les ténèbres.

On s'en est ému, et le livre de Laurent a été dénoncé au Parlement (2) : « ce livre, a-t-on dit notamment, est un arsenal où se trouvent préparées les armes avec lesquelles on essaiera peut-être en Belgique une révolution au profit de l'État, du Dieu-État ». On ajoutait que l'ouvrage engageait le Gouvernement lui-même et sa majorité, l'auteur devant être « considéré comme le théoricien du parti hostile non seulement à la liberté religieuse, mais même à toute la Constitution ».

L'incident remonte à plus de quarante ans, et je puis, sans vouloir m'engager dans un débat politique, regarder la discussion qui a suivi comme une page d'histoire.

On reconnaîtra volontiers, je pense, que le Gouverne-

(1) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 474.

(2) *Annales parlementaires*, Chambre, 7 mars 1863.

ment et sa majorité échappaient à une responsabilité dont on voulait les rendre solidaires. Je me borne à renvoyer aux explications qui s'échangèrent; elles se résumèrent, de la part de la majorité, dans la défense d'un programme qui s'était formulé en cette louable devise : « la Constitution, rien que la Constitution, mais toute la Constitution ».

Sans que je puisse m'étendre, je dois signaler, parce qu'ils touchèrent particulièrement Laurent, deux des discours auxquels donna lieu le débat.

M. Devaux, on s'en souviendra, s'était employé en 1856 à soutenir, dans les termes les plus élevés, la cause de Laurent; cette fois, il l'abandonna, déclarant désapprouver formellement ses doctrines, en tant qu'elles s'écartaient du pacte fondamental (1).

M. Alphonse Nothomb, d'autre part, qualifia Laurent de retardataire, ajoutant qu'il s'inspirait d'un sentiment exagéré du principe d'autorité (2).

Laurent ne fut point sans s'émouvoir des appréciations de M. Devaux, mais sa sympathie pour le vénérable parlementaire n'en fut aucunement altérée, et quand vint le jour où le scrutin éloigna M. Devaux de la Chambre, Laurent, dans un écrit auquel j'arrive, ne fut pas le moins empressé à lui témoigner ses sentiments de respect; on retrouvera l'homme dans son élan : « Moi, qui ne partage pas les opinions de M. Devaux, je donnerais mon sang pour laver la tache que l'élection du 9 juin imprime à la Belgique. Voilà donc comment les Belges récompen-

(1) *Annales parlementaires*, Chambre, 14 mars.

(2) *Ibid.*, 11 mars.

sent une vie consacrée à la patrie, avec un dévouement, avec une abnégation, avec un désintéressement qui ne seront jamais surpassés, si toutefois ils sont jamais égalés ! »

Les lettres que Laurent a publiquement adressées à M. Nothomb à la suite de l'incident témoignent d'une rare puissance de dialectique (1). Laurent n'y abandonne rien, mais on y retrouve les faits dans leur vrai jour.

Qu'il soit le porte-voix d'un parti, il le conteste : sa vie s'est écoulée dans l'étude de l'histoire; c'est au nom de l'histoire qu'il parle; c'est dans les leçons de l'histoire qu'il puise sa force; s'il parle, c'est que sa conscience le lui impose. Ses doctrines sont-elles l'expression de la politique du moment; sont-elles nées sous le coup d'un incident particulier? Non, elles remontent chez lui à l'époque où son esprit s'est formé; il les a puisées dans l'enseignement qu'il a reçu. En 1830, était-il seul à les professer? N'y a-t-il pas eu au Congrès une minorité de cinquante-neuf membres qui les défendaient? Lui était-il imposé de briser avec ses préférences? Quelle était la disposition constitutionnelle qui lui commandait de se taire? Il ne compromettait que lui seul en exprimant son opinion. On lui imputait d'honorer outre mesure le Dieu-État, mais quelle était donc la liberté individuelle qu'il eût attaquée? Dans sa doctrine, le droit individuel n'était-il pas à l'abri de toute atteinte; n'était-il pas absolu

(1) *Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique*, publiées d'abord dans le *Journal de Gand*, puis en volume, Bruxelles, 1863.

et inviolable? On lui imputait d'être hostile non seulement à la liberté religieuse, mais même à toute la Constitution; pour accorder ses préférences à un système concordataire, était-il donc l'ennemi de la liberté de conscience et de la liberté religieuse? Hostile à toute la Constitution? On n'avait donc pas lu son livre? Il y disait (1) : « Nous aussi, nous glorifions le Congrès; nous le glorifions parce qu'il nous a donné l'indépendance, le plus grand des biens; nous le glorifions, parce qu'il a consacré les principes de 89, la liberté de la presse, la liberté de penser; nous le glorifions encore, parce que, dans un pays essentiellement catholique, il a établi la liberté religieuse la plus absolue. » Prenant l'offensive, il écrit alors cette page, pleine de mouvement, dont j'élague certains traits (2) : « Vous dites que la doctrine de la séparation est un progrès, en traitant de rétrogrades et de retardataires ceux qui ne veulent pas y croire. Vous vous en prenez surtout aux encyclopédistes et aux constituants. Comment Voltaire et Diderot, comment les héros de 89 seraient-ils coupables d'avoir méconnu un principe qui n'était pas encore né, que l'Église elle-même ne songeait pas à réclamer? Le principe de la séparation est celui du progrès, vous l'affirmez, mais la preuve? La Belgique est le seul pays de l'Europe où ce progrès ait été réalisé, jusqu'ici elle n'a pas trouvé d'imitateurs. Personne n'en veut, ni gouvernements, ni églises, ni en France, ni en Allemagne. « C'est un de ces rêves, dit M. de Montalembert, tels que la fausse sagesse des

(1) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, p. 429.
(2) *Lettres d'un retardataire*, p. 9.

modernes en a tant inventé. » « Le *Journal historique* a tenu le même langage; là où vous voyez un magnifique progrès, M. Kersten n'aperçoit qu'une chimère, une folie des plus dangereuses. » Pourquoi, objectait-il, n'aurait-il point été autorisé à défendre une même opinion? Il avait fait observer, d'ailleurs, dans son livre (1), qu'il ne réclamait point « l'abdication de l'Église au profit de l'État », qu'il demandait seulement que le clergé profitât de l'expérience des siècles pour modifier, non ses dogmes, mais ses idées sur les rapports : « d'après notre Constitution, avait-il écrit, l'Église n'est plus un pouvoir; les droits qu'elle exerce, elle en jouit à titre de libertés communes », et il répétait : « nous ne demandons qu'une chose, c'est que le clergé accepte sincèrement ce principe : alors il cessera d'être un État, un pouvoir, sans que sa mission véritable soit entravée ». C'était, en somme, l'idéal qu'il poursuivait.

On s'était armé contre lui de certaines phrases qui n'eussent point dû être isolées. En réalité, cette étude n'est qu'un chapitre de sa grande œuvre; elle en forme l'une des conclusions avec ses volumes sur la *Réaction religieuse* et la *Religion de l'avenir* (2), qui ont suivi. Il suffit de la parcourir pour y reconnaître ce caractère : des pages sur Donoso Cortès, « un des grands orateurs de l'Espagne constitutionnelle », y précèdent des appréciations sur Philipps, « le docte canoniste de Munich »; les hommes de France y sont discutés comme les doctrines; le Piémont, la Suisse, l'Espagne, les républiques de

(1) *L'Église et l'État depuis la Révolution*, pp. 466-471.
(2) Voyez t. XVI et t. XVII (1869-1870).

l'Amérique espagnole y sont, comme la Belgique, considérés dans leurs rapports avec l'Église; une source abondante de renseignements et d'idées s'y ouvre encore.

Laurent s'attendait-il, au moins en 1862, alors que paraissait son livre, à être lu en Belgique? Il faut l'entendre à ce sujet dans ses *Lettres d'un retardataire* (1) : « C'est pour être lu que l'on écrit : or les Belges ne lisent point. L'auteur a-t-il le malheur d'écrire sur des matières religieuses, a-t-il l'audace de dire tout haut ce que bien des personnes pensent tout bas, non seulement il n'est pas lu, mais il devient la bête noire de tout le monde; les imprimeurs lui refusent leurs presses, les libraires craignent de mettre leur nom à ses ouvrages, c'est à peine s'ils osent l'exposer à leurs vitrines; tous n'ont pas même ce courage! Pas un journal ne prend sur lui de rendre compte des livres qui attaquent la religion dominante. Exemple : Je viens de publier la deuxième édition de mes *Études sur le christianisme.* Ouvrez les journaux et voyez s'ils en parlent. Je réponds d'avance à une objection que me fera M. Devaux : « Vous dites qu'on ne vous lit pas, et vous publiez une seconde édition. » Oui, grâce aux Cosaques (2), grâce aux Italiens, grâce aux Américains, grâce aux Allemands, mais ce n'est certes point grâce aux lecteurs belges. La Belgique est une Sibérie pour les auteurs. »

Laurent avait fait œuvre théorique, il l'avait expressé-

(1) Voyez p. 188.

(2) Il fait allusion à « une ville universitaire de la Russie d'Asie » où ses ouvrages étaient parvenus. Voyez *Lettres d'un retardataire*, p. 188.

ment déclaré (1); certaines de ses thèses, dans leur application à la Belgique, étaient évidemment inconstitutionnelles, mais il réclamait, selon son expression, « la liberté de l'intelligence » ; il eût été inconstitutionnel de la lui refuser ; c'est ce qu'a estimé la Chambre en laissant l'interpellation sans suite.

J'aurais pu extraire d'autres passages de ces *Lettres,* mais déjà l'on aura vu réapparaître cette nature originale et puissante, qui se dégage si vivement en cette dernière citation (2) : « Quand je serais seul de mon avis, je prêcherais encore, parce que ma foi est que le premier devoir de l'homme est de manifester sa pensée et sa croyance. Cette conviction me donne une force singulière; elle me met au-dessus des attaques de votre parti, au-dessus du silence que vous faites autour de moi; elle me met au-dessus de l'indifférence des libéraux. Je continue mon chemin, sans regarder ni à droite, ni à gauche; si je prêche dans le désert aujourd'hui, j'ai la certitude la plus complète que l'avenir est à moi. Voulez-vous que je vous dise ce qui me donne cette assurance, qui me rend plus fort que l'acier? C'est l'étude de l'histoire. L'histoire est la manifestation des desseins de Dieu; or, l'histoire est contre vous, et elle est pour moi. »

Je termine ces considérations sur ces vastes études : il m'a paru qu'il fallait essayer de faire ressortir, parmi les qualités éminentes de Laurent, son spiritualisme qui traverse son œuvre comme un courant, sa passion de liberté, son ardente volonté de contribuer pour une part

(1) *Étude sur Van Espen,* p. 57.
(2) *Lettres d'un retardataire*, p. 244.

à l'entier épanouissement des facultés humaines. Ses études sur le christianisme, les Germains, les rapports de l'Église et de l'État étaient particulièrement de nature à favoriser mon dessein. Au fur et à mesure des reconnaissances que j'ai dû faire parmi le champ si étendu de ses travaux, je notais des aperçus, des observations, des formules que je me proposais de signaler; je vois aujourd'hui que je me faisais illusion en pensant que j'aurais pu ne rien omettre d'essentiel. Il y a, dans ces dix-huit volumes sur l'histoire de l'humanité, mille choses que je n'ai même point effleurées : l'ancien Orient y est apprécié avec toutes les ressources qu'offrait vers 1850 la science européenne; la civilisation grecque y est étudiée avec une sympathie pleine d'émotion; Platon, qui « faisait les délices » de Laurent, y occupe de nombreuses pages; la Rome antique, cette Rome, dont il a redouté l'influence qui se prolonge, cette Rome, dont il a dit qu'elle était « le génie de la domination incarné », y est suivie dans son histoire, dans sa politique, dans sa vie morale.

J'ai fait part des impressions qu'a provoquées en moi son volume sur le christianisme; les volumes qui suivent contiennent, outre ce que j'ai dit, le résultat de travaux spéciaux sur la religion, les mœurs et les coutumes des Germains. Arrivé à Mahomet, Laurent consacre un chapitre étendu à la société arabe. J'oubliais que son troisième volume donne un aperçu sur les rapports de l'Empire romain et de la Chine.

J'aurais voulu m'arrêter davantage aux origines de la féodalité; on a parfois accusé Laurent de ne point remonter suffisamment aux sources; j'aurais dû, pour le défendre, indiquer les documents et les interprétations.

Ses volumes sur la Réforme s'engagent dans les querelles des sectes et épuisent les écrits de l'époque. Ajoutez des considérations, qui se renouvellent à mesure, sur la formation et le développement des États et des nationalités, la politique européenne, les relations internationales, le mouvement des esprits, la littérature sous Louis XIV; joignez-y un volume débordant d'enthousiasme sur le XVIIIe siècle, des études sur Pascal, Bossuet, Fénelon, l'Encyclopédie, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Mably...; il a deux volumes touffus sur la Révolution française, un volume sur l'Empire, deux volumes sur le mouvement religieux contemporain; son dernier volume, on le sait, présente sa synthèse.

J'aurais dû m'expliquer sur sa manière et sa forme : ses développements sont abondants, trop abondants souvent, je l'admets; toute son œuvre est, dirait-on, plutôt parlée; il semble qu'ayant rassemblé et ordonné ses matériaux, il écrive d'un jet; M. Nys a rapporté que « son manuscrit, de son écriture fine et irrégulière, était envoyé à l'imprimerie sans qu'il l'eût jamais remanié ou corrigé ». Il a le mouvement et la vie, ces qualités maîtresses; j'ai montré que, parfois, sa pensée se formule en traits d'une expression intense. « Nous ne voulons pas, s'écrie-t-il, limiter la vie de l'homme à cette terre, comme s'il n'était qu'une plante destinée à fleurir un jour, puis à se confondre dans la nature! » Ses enthousiasmes, sa sincérité, ses emportements lui donnent de l'accent, il a des passages d'un grand style; tels portraits qu'il trace, celui d'Érasme et celui de Voltaire, par exemple, sont du dessin le plus délicat; à l'occasion, il enserre en quelques mots une vue profonde; il dit des

anciens : « L'amour des anciens pour leur patrie n'était que de la haine pour ses ennemis. »

J'ai insisté sur son sentiment historique; dès son premier écrit, son étude sur la contrainte par corps, il avait saisi dans leur barbare réalité l'esprit des coutumes primitives (1); partout se sent chez lui le contact avec le milieu, les textes, la doctrine, non un contact superficiel, mais un rapport prolongé; il a ce don de distinguer les choses en leur recul et de juger le passé sans mêler les époques.

Il manque à ces volumes si remplis de faits et d'idées une table pareille à celle qu'il a dressée pour ses *Principes de droit civil;* les Anglais, peuple pratique, multiplient ces instruments de travail; l'exemple devrait être suivi davantage; je ne crains point d'affirmer qu'actuellement encore ce complément nécessaire donnerait une utilité quotidienne à ce que je suis tenté d'appeler une encyclopédie historique.

L'excès même et la véhémence naissent fréquemment d'une activité dévorante : Laurent s'élance sans s'inquiéter d'être suivi, dépassant le but dans la chaleur de ses engagements, oublieux de ses intentions de mansuétude, apportant à ses convictions une fougue qui l'entraîne au penchant de ses opinions; je suis loin de méconnaître qu'il a des préventions et des injustices; sa nature est de celles qu'on n'arrête point quand elles sont convaincues; mais il ne faut point se méprendre à ses dehors; l'homme a immédiatement des retours; au fond, cette nature est pénétrée d'un sentiment exalté de fraternité humaine; ses torts, dirai-je, sa mémoire peut les supporter.

(1) L'écrit a été remarqué par Mittermaier.

Laurent ne serait point lui-même si on l'isolait du combat qu'il mène; sans doute pareilles allures ne sont point sans blesser plus d'une âme, mais n'est-ce point le propre de certaines luttes? Les esprits tendus dans une même direction se précipitent sans songer; sont-ils si nombreux, du reste, les hommes qui, dans les débats où leur sentiment intime est engagé, gardent toujours la mesure?

Il a une foi absolue en la perfectibilité humaine : pour lui, le progrès est dans le plan de la Providence; non qu'il partage cette fausse doctrine que le progrès se fait de soi et que, pour le voir s'accomplir, l'humanité n'aurait qu'à se laisser vivre; « chacun de nous a sa mission dans cette œuvre sans fin »; on ne réalise le progrès qu'en s'y employant, il faut agir pour pouvoir espérer : « une graine tombe sur un terrain nu, désolé; les hommes disent qu'elle y tombe en vain, quelques mois se passent et la graine a germé; quelques années s'écoulent et la plante est devenue un arbre, qui nourrit le voyageur de ses fruits et le rafraîchit par l'ombre de son feuillage ».

C'est sur pareille perspective que se termine sa grande entreprise : « le progrès n'est pas une théorie, c'est un fait. Notre but, en écrivant ces études, a été de mettre ce fait dans tout son jour. Si nous avons réussi, nous n'aurons pas consacré en vain une vie d'homme à un travail sans relâche. En tout cas, nous rendons grâces à Dieu de ce qu'il nous a permis de l'achever; nous lui rendons grâces de ce qu'il nous a donné la passion de l'étude comme compagnon de la vie, et comme consolation. »

Il y a une teinte de mélancolie, dirait-on, dans ces

lignes, mais Laurent n'était pas homme à s'abandonner. Son dernier volume d'histoire n'était pas publié que déjà paraissait le premier volume de ses *Principes de droit civil* (1). Manifestation étonnante de ce que peut la force morale : dans sa passion de dévouement, cet homme retrouvait un regain de jeunesse. Sa nouvelle tâche, c'était, on le sait, le tribut qu'il payait aux déshérités de la vie et comme le nouvel effort que lui commandait son sentiment si exalté du devoir. Je rappelle que, plus tard, en se reportant à cette période, il déclarait qu'il avait rajeuni.

L'entrain et la chaleur communicative qui se répandaient dans l'ouvrage ont immédiatement exercé leur attrait : « jamais vieux professeur de droit, a dit De Riedmatten, le traducteur de Bluntschli (2), n'a gardé une aussi intrépide jeunesse ».

Les facultés nouvelles qu'il révélait n'ont point été un moindre sujet d'étonnement; à peine commencée, son œuvre provoquait les interrogations : était-ce bien le même écrivain qui, après des études historiques si considérables, abordait un pareil commentaire? Brocher, m'a-t-on rapporté, Brocher, le professeur de Genève, se refusait tout d'abord à l'admettre.

On s'est accoutumé à son allure aisée et rapide, mais encore ne faut-il point oublier les difficultés de la tâche : que de matériaux l'auteur n'a-t-il point ramenés à cette forme vivante ! Le passé lui apporte son contingent comme

(1) Voyez t. XVIII. — *Philosophie de l'histoire*, 1870. — *Principes de droit civil*, I, 1869.

(2) *La Politique*, p. XVIII.

le présent : certaines dispositions sont fouillées dans leurs origines les plus lointaines ; nous succombons, dit-on, sous les livres, et il y a longtemps qu'on nous annonce que nous mourrons d'un excès de littérature; cependant, loin de plier sous le faix, il dispose allègrement des documents et des textes et l'on dirait qu'obéissant au moindre appel, chacun d'eux lui fournit aussitôt l'argument réclamé.

L'ouvrage a été terminé en neuf ans : trente-trois volumes (1)! L'œuvre était-elle hâtive et porte-t-elle la marque d'une pensée trop peu mûrie? Le succès a répondu. Il est peu d'hommes engagés dans les études de droit qui, depuis lors, n'aient vécu dans la familiarité de l'auteur, et je ne pense pas que ce soit trop dire que d'ajouter qu'amis et adversaires ne se trouvent pas éloignés de s'accorder sur son mérite juridique et l'utilité de son commerce.

Son nom a successivement grandi et, ainsi que le déclarait en une occasion solennelle M. le procureur général Mesdach de ter Kiele, « son nom remplit la jurisprudence moderne (2) ».

On s'est demandé comment s'est gardée chez lui, au milieu de ses travaux de prédilection, une si profonde intuition du droit. On pouvait supposer qu'indifférent à ce qu'il appelait en 1863 « son métier (3) », il se fût quelque peu désintéressé de la science qu'il enseignait.

(1) La table qu'il a composée lui-même, d'après un plan qu'il indique, date de 1878.

(2) *Discours de rentrée du 1er octobre 1894.*

(3) *Lettres d'un retardataire*, p. 99.

Il est remarquable que son œuvre historique touche à peine au développement du droit civil. Ne pouvait-on point s'attendre, par exemple, à rencontrer dans ses derniers volumes des considérations sur la révolution juridique qui s'est accomplie au sortir de l'ancien régime? Le jurisconsulte n'est cependant absent nulle part dans l'œuvre et il n'est guère d'endroit où l'on n'aperçoive très distinctement sa marque, mais le professeur de droit civil ne se montre que rarement.

L'éducation juridique qu'il avait reçue et la conscience qu'il apportait en toutes choses suffisent à expliquer comment se sont entretenues ses facultés de jurisconsulte. Il n'a point, en réalité, laissé de souvenirs sur ses années d'université, mais l'estime particulière qu'il a marquée aux hommes qui ont contribué à former son esprit doit faire admettre que l'étude du droit romain y a eu une grande part. Les deux Ernst, ses maîtres de droit civil, auxquels il rend si fréquemment hommage, étaient romanistes; Laurent, qui a plutôt considéré politiquement le droit romain comme un redoutable adversaire, l'a cependant regardé comme un admirable instrument d'éducation juridique, et il a fait entendre plus d'une fois que ce sont les *Institutes* qui l'ont « nourri de principes ».

Je tiens de ses élèves, il en est plus d'un parmi les membres de la Classe (1), que ses cours laissaient la plus forte impression. Je m'attendais à ce que l'on me dépeignît sa parole comme abondante et plutôt passionnée; il n'en était rien, paraît-il; elle était pondérée, se développant en propositions logiques. Je rencontre ce

(1) MM. de Paepe, Nys et Alb. Rolin.

témoignage dans la défense que M. Devaux présentait pour Laurent en 1856 devant la Chambre (1) : « Il a fait à Gand, et cela est de notoriété publique, un des cours de droit civil élémentaire qui ont le plus de réputation et qui, dit-on, offre un admirable enchaînement des principes du droit. » Il y a quelques mois, l'un de ses disciples, aujourd'hui l'un de ses successeurs (2), déclarait que « Laurent initiait la jeunesse aux premiers principes dans un langage sobre, précis, rappelant le style et la méthode rigoureuse des anciens jurisconsultes français ». Récemment aussi, un autre de ses élèves, que ses convictions séparent absolument de Laurent, n'hésitait pas, tout en combattant les doctrines que contiennent ses livres, à lui rendre cet éloquent hommage (3) : « Ses anciens élèves vous diront avec moi que le professeur nous paraissait incomparable. Nul autant que lui ne sut leur inspirer la foi dans son enseignement, parce que nul ne sut mieux à toute question fournir une solution paraissant sûre et certaine par une argumentation saisissante et limpide comme la démonstration d'un théorème de Legendre, donnant le sentiment de l'évidence. »

A part leur forme, ses *Principes* ne sont point, du reste, sans faire soupçonner ce que fut le professeur : un arrêtiste renommé, jurisconsulte de haute valeur, Labbé n'a-t-il pas écrit ces lignes, qui sont un honneur à la fois pour le maître et ses élèves (4) : « Gand est la

(1) *Annales parlementaires*, 15 novembre 1856.

(2) M. De Ridder (juin 1904).

(3) M. De Baets, conseil provincial de la Flandre orientale, 1902. Procès-verbaux, p. 259.

(4) Sirey, 1889, IV, 1, et *Belgique judiciaire*, 1889, p. 396.

ville où le célèbre professeur Laurent a propagé ses doctrines. Il est à croire que la Cour établie en cette province compte, en grand nombre, parmi ses membres des disciples de l'illustre professeur. Cette circonstance donne une valeur doctrinale toute particulière aux arrêts de cette Cour. »

L'indépendance absolue de son esprit et de son caractère n'ont pas moins frappé tout d'abord ses nouveaux lecteurs. S'il est des livres de bonne foi, ce sont les siens. On lui a fait cependant grief d'une sincérité qui se serait trop librement déployée, mais sa critique s'est-elle jamais exercée sans apporter ses raisons? Sa manière ne pouvait-elle point s'autoriser, d'ailleurs, des plus illustres exemples? J'en pourrais citer de nombreux recueillis dans ses études historiques, mais je veux m'en tenir à ceux que lui fournissaient les jurisconsultes. Ses auteurs préférés, les Dumoulin, les d'Argentré, tant d'autres, ses familiers, étaient-ils donc si mesurés? D'Argentré notamment ne se répand-il pas en des intempérances auprès desquelles les mouvements de Laurent s'effacent pour ainsi dire? Laurent s'est cru obligé de le morigéner (1).

Cette sincérité d'expression a retenti sur le fond de son œuvre : sa fougue a fait véritablement de lui un excitateur d'idées; je ne prétendrai pas qu'il faille le suivre sans examen et je n'entends pas contresigner comme article de foi chacune des propositions que contiennent ses livres, mais il me paraît certain qu'il éclaire alors même qu'il ne convainc pas, et je crois pouvoir en

(1) Voyez *Droit civil international*, t. I, p. 390.

conclure que sa sincérité a, jusque dans ses rigueurs, servi la science.

L'éloge côtoie, d'ailleurs, chez lui les sévérités; sa libre manière attribue par suite une valeur durable aux approbations qu'il décerne. J'estime, par exemple, qu'il n'a point été sans importance pour la renommée de notre pays qu'il ait répandu partout nos titres juridiques, rappelé nos anciens auteurs, négligés chez nous-mêmes, signalé notre jurisprudence, nos jugements, nos arrêts, les conclusions qui les précèdent, attiré par delà nos frontières l'attention sur notre magistrature et notre barreau. Pourrait-on oublier qu'il a dit de nos cours que « leurs décisions sont d'ordinaire si mesurées et si justes (1) »; tout en discutant librement leurs solutions, ne s'est-il pas incliné devant les Defacqz et les Leclercq, et n'a-t-il pas contribué à réunir sur leurs noms la considération de tous les hommes de science?

On a pu se demander comment la pensée si combative de Laurent s'est conciliée chez lui avec sa doctrine si tenace sur le respect du texte légal.

J'imagine que ses études historiques n'ont point été sans exercer à cet égard leur empire sur son esprit.

L'homme a toujours redouté l'arbitraire; à considérer son effort dans le passé, on peut y reconnaître sa volonté persistante de protéger la partie contre le juge. A ce point de vue, le respect de la lettre de la loi a été pour le justiciable un premier bienfait. Sans doute, dès que l'intelligence humaine s'est reconnue, une interprétation moins étroite a dû prévaloir, mais encore à quels périls

(1) *Principes*, t. VI, p. 27.

le droit n'a-t-il point été exposé, dès que les jugements ont pu se fonder sur l'esprit d'une coutume ou d'une loi ! La nécessité de soumettre le juge à la puissance du texte s'est ainsi imposée de tout temps, et cette nécessité, Laurent l'a ressentie plus que personne.

Le respect de la loi, déclare-t-il, est le fondement de l'ordre social, et sous les formes où la souveraineté publique la présente, la loi s'offre à ses yeux dans une impérieuse majesté.

J'essaie de condenser sa pensée en quelques traits : que l'on ne se méprenne donc point sur la source même des lois civiles d'une nation ! S'imagine-t-on qu'elles sont le fruit d'une volonté passagère ? Non, elles tiennent aux fibres les plus intimes d'un peuple : toute l'action d'une civilisation s'est employée à les élaborer ; la pratique les a martelées pour une grande part, la jurisprudence et la doctrine en ont affiné les formules ; des hommes, doués de rares facultés législatives, en ont, pour une autre part, rédigé les textes ; elles ont, en leur ensemble, passé, chargées d'un sens précis, dans un code dont la structure générale semble défier le temps. Ainsi l'esprit de la loi se trouve-t-il comme tissé dans sa lettre, ainsi sont-ils indissolublement unis, ainsi les textes révèlent-ils la pensée du législateur.

Sans doute l'évidence ne s'impose point toujours, mais encore, quand le doute s'élève, y a-t-il pour ce cas des règles d'interprétation sûres.

Supposons donc qu'un texte soit obscur. Mais d'abord pour qui l'est-il ? Un code, où toutes les parties du droit civil se trouvent condensées, ne peut livrer immédiatement toute sa pensée avec ses conséquences dernières.

Son intelligence est au prix d'une préparation; il y faut une méthode; la science des principes devient ainsi la condition nécessaire de l'interprétation de la loi. Laurent dit avec Portalis : « C'est par les principes généraux, par la doctrine, par la science du droit qu'on a toujours prononcé sur la plupart des contestations. Le Code civil ne dispense pas de ces connaissances; au contraire, il les suppose. »

L'interprète doit s'éclairer, d'ailleurs, de la tradition et du travail législatif; non point que celui-ci ou celle-là puissent prévaloir contre le texte; on ne peut transporter à plaisir dans la loi un ancien droit expressément abrogé, ni une élaboration souvent confuse; mais c'est le propre de la science de découvrir, soit dans le droit antérieur, soit dans la préparation des lois, les marques certaines d'une interprétation que le texte commande.

L'étude historique du droit apporte ainsi son concours à l'intelligence du Code, de même que la science des principes permet d'en appliquer indéfiniment les formules.

La tradition sera donc invoquée, mais dûment vérifiée : Domat, Pothier, Bouhier seront interrogés comme Dumoulin, d'Argentré et, à l'occasion, le droit canonique; on recourra aux arrêts du Conseil et des Parlements; bien plus, là où les coutumes et les doctrines se confondront, on pourra rapprocher la jurisprudence de nos anciennes cours de justice et les solutions de nos anciens auteurs des interprétations fournies par la tradition française; le Code civil ne contient-il point aussi, pour une large part, notre tradition nationale?

Ainsi entendue, l'histoire du droit devient, selon l'expression de Laurent, « de l'histoire vivante ».

J'observe ici, tout en cherchant de nouveau à résumer sa pensée, avec quelle prudence Laurent s'exprime sur le rôle de la tradition dans l'interprétation du droit moderne. Certainement il rend hommage à l'école historique, mais, dans son application aux réalités actuelles, l'histoire du droit n'a de valeur pratique qu'autant qu'elle présente le principe dans son développement; s'en tenir à son expression temporaire dans le passé, c'est risquer souvent « d'immobiliser la vie »; plus d'une fois, l'école historique a pris le change, tenant pour définitif ce qui n'était que transitoire, de même que, dédaigneux des faits, les systèmes absolus ont abouti à des abstractions inutiles (1).

Suivons donc le développement du principe : maintes fois ainsi le mouvement progressif qui se révélera ne sera point sans contribuer à livrer le secret d'un texte; le jurisconsulte devra toujours, du reste, dominer cette enquête; il négligera, notamment, ce qui, dans les données anciennes, ne sera, au fond, qu'une alluvion parasite : Pothier, l'une des sources auxquelles ont puisé directement les rédacteurs du Code, « Pothier décide en équité autant qu'en droit (2) », il faudra donc distinguer chez lui l'équité des principes.

Je ne sais si je m'abuse, mais la science des principes, dans les termes où Laurent la présente, a véritablement une apparence toute romaine, et je suis tenté de déclarer, en me rappelant à quel point il a subi l'impression de son éducation juridique première, que l'œuvre de

(1) *Droit civil international*, t. I, p. 73.
(2) *Principes*, t. XVI, p. 342.

l'éminent jurisconsulte aux préférences germaniques et coutumières constitue, en dépit de son attitude, un remarquable témoignage de la vertu éducatrice du droit romain.

L'histoire possède également sa vertu ; sans compter qu'il n'est jamais sans profit pour l'esprit de suivre les constructions morales dans leur développement organique, l'histoire, chez certaines intelligences, a pu tenir lieu d'expérience.

Laurent, on le sait, avait mené la vie la plus retirée, et il a confessé qu'en prenant la plume pour écrire ses *Principes,* il avait hésité. Était-ce à raison de son inexpérience pratique? On peut le supposer. Il a cependant apporté dans sa critique une remarquable intuition du fait; sans doute, sa science de la vie s'est complétée à mesure qu'il poursuivait son œuvre, mais à ne la considérer même qu'au début, il ne semble pas qu'elle trahisse quelque défaillance dans le discernement des réalités. Laurent aurait donc joui de ce rare privilège d'avoir compris la pratique par la théorie; il y a apporté, il est vrai, cette acuité de vision et cette puissance de travail qu'accusent ses ouvrages, mais on peut penser néanmoins que l'histoire a été pour lui ce que Portalis a appelé « la physique expérimentale de la législation ».

La science des principes, la puissance du texte, les lumières de l'histoire dominent ainsi son commentaire. Toutes les interprétations sont, par suite, remises au creuset; aucune n'échappe à l'épreuve; la loi régnera, non par l'autorité des précédents, mais par la force de la raison; la doctrine et la jurisprudence sont par lui convoquées à sa barre; la doctrine répondra de ses ensei-

gnements, la jurisprudence de ses décisions : pour prendre rang dans la science, il faudra que toutes deux justifient de leurs titres et demeurent des leçons vivantes. S'inspirant des paroles de Treilhard (1), Laurent « n'accorde à une autorité, quelle qu'elle soit, que l'avantage de commander un examen plus réfléchi ».

Sa critique a trouvé l'occasion de s'exercer particulièrement à l'égard des auteurs dans un ouvrage où il a condensé ses *Principes,* son *Cours élémentaire de droit civil* (2). La préface y distribue sans ménagements les censures, aux vivants comme aux morts. L'ouvrage date de 1878; aperçues dans ce recul, ces vivacités n'ont rien d'irritant; j'ai fait suffisamment ressortir, je pense, l'estime en laquelle Laurent tenait la science française pour qu'il soit possible de supposer qu'elles aient pu jamais vraiment l'émouvoir.

Laurent n'a pas traité moins vivement la jurisprudence; il l'a littéralement passée au crible; disséquant chaque décision à son tour, il précise le fait, discute l'application du principe, tance ou loue les tribunaux, soumet en justicier les interprétations à son inflexible règle. Toute la jurisprudence belge est scrutée : 3,847 arrêts (3), sans compter les décisions administratives; toute la jurisprudence française, un nombre énorme de décisions; à le suivre dans son ardeur, on croit sentir vraiment que ces annales lui révèlent la vie sous des

(1) *Principes,* t. XXX, p. 151.

(2) Quatre volumes, 1878.

(3) *Tables,* p. 262.

aspects nouveaux et qu'il se plaît à ces manifestations autant qu'à l'exercice de sa puissante maîtrise.

Il s'en faut, d'ailleurs, on l'a vu, que la jurisprudence, il l'ait dédaignée : « on y trouve, a-t-il écrit, des trésors de science et de bon sens ». S'il loue la jurisprudence belge, il ne tient pas en moindre estime les arrêts des cours de France (1) : « La race française est une race latine; on dirait qu'elle a reçu le génie du droit comme un héritage, avec sa langue claire et précise. » Son œuvre judiciaire se distingue « par la lucidité de la pensée et de l'expression » comme par l'unité qui se maintient grâce à la Cour suprême, vrai tribunal de doctrine, dans l'interprétation des lois.

Ainsi l'application qu'il a faite des principes n'a-t-elle pas été moins remarquable que la rigueur avec laquelle il les a établis.

Je ne dirai pas que chacune de ses solutions ait été acceptée, mais il ne paraît point contestable que la vigueur de son argumentation a été un levain salutaire, qui a contraint les intelligences à s'interroger et qui, par suite, a renouvelé ou affermi les interprétations. L'essentiel dans une œuvre de doctrine, a déclaré un grand écrivain, c'est l'éveil. Ce qui n'importe pas moins, dans pareil ouvrage, c'est le sentiment élevé du droit considéré dans sa source même. Laurent a fortifié dans les esprits la notion de ce droit immuable qui plane au-dessus des textes. On lui en a rendu hommage, et aussitôt : « le plus grand service que l'on puisse rendre à la science du

(1) *Principes*, t. I, p. 357.

droit, disait Rodolphe Dareste (1), en appréciant le premier volume des *Principes,* c'est de l'arracher à une pratique aveugle et à une scolastique étroite pour la rattacher aux principes éternels de la philosophie et de la morale, à la conscience et à la raison ». L'éminent écrivain qui traçait ces lignes reconnaissait que, ce service, Laurent le rendait à la science.

Ce premier volume avait une ampleur magistrale; consacré à l'interprétation du titre préliminaire et du premier titre du Code, il touchait aux problèmes les plus délicats. Il touchait, dis-je, il approfondissait ces problèmes. Jamais, au sentiment de Dareste, qui rappelait « les belles études de Laurent sur l'histoire de l'humanité », jamais certains de ces problèmes n'avaient été traités d'une manière plus large et plus complète; ainsi la théorie des effets de la loi, ainsi le conflit des lois, ainsi la théorie de leur non-rétroactivité. Peu après, et sous une même impression, un autre recueil français (2) signalait « le trait de lumière » que projetait cette dernière étude, tandis que, chez nous, un homme dont les titres juridiques ne sont point oubliés, Charles Waelbroeck, faisait ressortir, dans une forte analyse, ce qu'il y avait de personnel et de puissant dans l'œuvre (3).

Les volumes se succédèrent au milieu des éloges (4) : un jurisconsulte hors de pair s'était évidemment révélé.

(1) *Revue historique de droit français et étranger,* 1869, p. 589.

(2) *Revue critique,* 1872-1873, p. 535. Article de M. Bazot, président à la Cour d'appel de Chambéry.

(3) *Belgique judiciaire,* 1870, pp. 651, 1046.

(4) Voyez notamment *Belgique judiciaire,* 1873, p. 234, un compte rendu de De Folleville, de la Faculté de Douai.

L'ouvrage se continua sans démentir la supériorité de son auteur. Partout s'y rencontraient une profusion de science, des vues profondes, la persistance de l'écrivain à marcher dans sa voie. On s'était attendu à huit volumes, l'auteur n'avait-il pas déclaré dans sa préface que « dans les matières où il n'y aurait pas de principes en cause, il serait très bref »? En 1876, dix-neuf volumes avaient paru. C'était l'année où se décernait le prix quinquennal pour les sciences morales et politiques; d'importants ouvrages entraient en concours; à l'unanimité, le jury couronna les *Principes* de Laurent (1). Le rapport du jury doit être remis en mémoire; il traduit une impression que l'avenir n'a fait que confirmer : « tout ce qui est écrit là, proclamait le jury, part d'un grand esprit et d'un grand cœur ».

Le rapporteur était un homme dont un des membres de notre Compagnie (2) a dit fort justement que, s'étant illustré au barreau et dans la politique, il avait pu, chose rare, se consacrer en même temps à la science. C'était Auguste Orts. La science du droit, lit-on dans le rapport, est un champ inépuisable, les forts y moissonnent toujours. L'œuvre que le jury couronne est neuve, elle est avant tout une œuvre belge; non seulement elle embrasse toutes les parties du Côde, mais elle y ajoute le commen-

(1) Le jury, dans lequel les membres de l'Académie tenaient une large place, se composait de MM. Tielemans, Orts, de Longe, Faider, Le Roy, Macors et Würth. Le rapport a été reproduit dans la *Belgique judiciaire*, 1876, p. 593.

(2) M. VANDERKINDERE, *Discours aux funérailles d'Orts*. (BELGIQUE JUDICIAIRE, 1880, p. 1446.)

taire de toutes les lois qui l'ont modifié, les lois civiles qui nous sont propres, nos lois politiques, notre Constitution. Les situations nouvelles, les complications imprévues, les questions négligées, tout y est abordé, exploré, savamment, bravement résolu.

Les parties les plus saillantes de l'œuvre sont alors signalées : les règles relatives à la capacité de recevoir et de contracter, l'interprétation de l'article 107 de la Constitution dans ses rapports avec les droits civils, la réglementation de l'usage des choses, les dispositions oubliées par le législateur de 1804, celles notamment sur l'emphytéose et la superficie, l'obscur fourré où se sont perdus, par suite des changements de régime, les principes réglant la nationalité, bien d'autres points; mais je ne puis insister. Je reproduis cependant ces lignes où se trouvent particulièrement appréciées les tendances et la portée morale de l'œuvre : « nous l'avons dit, chez M. Laurent le juriste n'exclut ni le penseur, ni l'écrivain, quand il le veut. Où l'élévation du sujet comporte l'élévation de la forme, l'élégance de la plume se montre digne des pensées qu'elle exprime. On voudrait, pour le prouver, transcrire les pages brillantes, émues et partant émouvantes, où l'auteur trace aux classes qui possèdent leurs devoirs envers les classes déshéritées, après avoir éloquemment justifié la propriété et défendu son principe. » « Le penseur, le philosophe essentiellement spiritualiste se montre, avec non moins d'éclat dans la forme et d'autorité, au cours d'une remarquable introduction placée en tête du titre des *Successions*. Démontrer que la succession est de droit naturel et primordial comme la famille même, discuter les systèmes divers proposés pour

la défendre ou la combattre, faire l'histoire et la critique à la fois des erreurs et des vérités répandues dans les esprits depuis des siècles sur ce grave sujet, semblerait un jeu de l'auteur, n'étaient encore une fois la splendeur du style et l'élévation comme la fermeté des idées. »

Le rapport concluait : « Le jury a la conviction de rendre un jugement juste et de couronner, du même coup, un beau livre et un bon livre. »

L'œuvre se termina dans le même esprit, justifiant l'appréciation du jury, épuisant en toutes ses parties la matière.

Dois-je signaler, outre les points que relève le rapport, les pages où Laurent définit l'ordre public, sa théorie, si profondément creusée, des actes inexistants (1), sa discussion des règles applicables aux voies concédées, ses vues propres sur la responsabilité de l'État, ses remarques sur les choses sans maître, sa forte doctrine sur les personnes civiles, son enseignement si original sur les effets de l'ignorance de la loi, son précieux commentaire de notre législation hypothécaire?

La pratique avait adopté l'ouvrage; on ne citait plus que lui à la barre; comme l'a dit un publiciste fort estimé : « l'ouvrage devenait désormais classique (2) ».

Je note encore certaines appréciations, celle d'un

(1) Je lis dans le *Dictionnaire de la pratique notariale* de MATON, v° Acte inexistant : « La différence entre les actes inexistants et les actes annulables a été établie de main de maître par LAURENT, *Principes*, t. XV, p. 450. »

(2) Fuzier-Herman.

associé de la Classe, M. Lehr (1), dont les savants travaux ont embrassé, pour ainsi dire, le droit civil européen; puis cette autre, où je rencontre cette remarque : « que par son interprétation de l'article 910 du Code civil, Laurent a donné le commentaire le plus neuf, le plus complet, le plus juridique qui ait été fait de la disposition qui, pour l'acceptation des libéralités, astreint les établissements publics à l'autorisation préalable (2) ».

La remarque (3) est suivie de celle-ci, qui n'offre pas un intérêt moindre, à savoir que les éléments de cette interprétation ont été recherchés dans les recueils administratifs belges; ce qui me permet de faire ressortir de nouveau le zèle scientifique de Laurent et l'étendue de ses investigations.

Je signalais son commentaire de la loi hypothécaire; j'en recommande certaines pages (4) aux esprits qui aiment à suivre le mouvement du droit; Laurent y esquisse l'histoire de la saisine germanique et féodale, et la montre se développant en nantissement et en transcription; la leçon est vivante. Après avoir lu pareilles pages, on s'explique mieux que, pénétré de l'utilité qu'offre l'étude de nos origines juridiques et ému de la voir négliger, il se soit laissé entraîner un jour à gourmander le pays : « nous sommes d'une ignorance honteuse,

(1) *Belgique judiciaire,* 1879, p. 1166. L'article a spécialement en vue le *Cours élémentaire,* mais il comprend « l'ouvrage monumental » dans son éloge.

(2) *Ibid.,* 1882, p. 1310.

(3) Elle est d'Adolphe Du Bois, aux fortes qualités juridiques duquel Laurent a rendu maintes fois hommage dans ses livres.

(4) *Principes,* t. XXIX, pp. 17 et suiv.

s'est-il écrié, en ce qui concerne les origines de notre droit (1) ».

« Ce fier esprit », ainsi que le qualifiait l'un des nôtres (2), a poursuivi son œuvre, fidèle à lui-même, épuisant les conséquences des principes, ignorant les compromissions, marchant résolument dans les chemins nouveaux, déclarant qu'une question controversée l'a rarement fait hésiter, répondant à ceux qui distinguent et transigent : « il n'y a point de demi-vérité, il n'y a point de demi-principe » ; « nous n'aimons pas les peut-être en droit ».

L'ouvrage a eu une grande destinée; il s'est répandu par le monde (3), s'imposant, défiant l'indifférence, forçant l'admiration, captivant le lecteur au point que l'on a pu dire récemment que parmi les nombreux commentaires du Code civil, aucun n'a exercé pareil attrait (4).

On peut assurer que la science n'abandonnera point l'ouvrage ; à qui voudrait mesurer l'honneur en lequel on le tenait, il suffira de rappeler cet hommage qu'il a spécialement provoqué : « un homme comme Laurent, a-t-on dit à l'étranger, suffit à élever son pays dans la considération du monde pendant toute une génération (5) ».

(1) *Patria Belgica*, t. II, p. 566.

(2) M. DE PAEPE. Discours aux funérailles de Laurent.

(3) L'ouvrage a été traduit en italien. Cette traduction en est à sa seconde édition.

(4) *Revue critique de législation*, 1903, p. 625.

(5) *Le Droit*, article de FUZIER-HERMAN, reproduit dans la *Belgique judiciaire*, 1887, p. 1537. Voyez aussi EDMOND PICARD, *Rechtsgeleerd Magazijn* (Pays-Bas), 1887, p. 340; et *Journal des Tribunaux*, 1887, pp. 193 et 205.

La pratique n'a cessé de recourir aux *Principes*, mais leur mise à jour était réclamée. Le fils de Laurent avait rêvé de remplir cette tâche pieuse; au moment où il mettait la main à l'œuvre, Charles Laurent, arrivé au sommet d'une carrière brillante, était subitement frappé par la mort. Sa pensée a été recueillie : huit volumes d'un *Supplément* (1), où peut s'apercevoir l'action du maître sur la doctrine et la jurisprudence, donnent aujourd'hui une utilité nouvelle « à l'ouvrage demeuré classique du grand jurisconsulte de Gand (2) ».

L'âge venait chez le maître, mais les années ne pesaient pas sur lui.

Le dernier volume des *Principes* avait paru, et déjà se trouvait publié en une revue française un nouvel écrit de Laurent (3). C'était l'introduction d'un ouvrage considérable, son traité de droit civil international. Chose presque invraisemblable, Laurent élaborait en même temps, à la demande du Gouvernement, un projet de revision du Code civil. Je rapproche les dates : le *Droit civil international,* dont le premier volume paraît en 1880, se termine en 1882 et comprend huit volumes. La préface du premier rapport sur le Code civil revisé porte la date du 22 août 1879, et le dernier volume du projet, le sixième volume, paraît en 1885.

(1) Ce *Supplément* fort louable est dû, pour le premier volume, à MM. R. Janssens, Servais et P. Leclercq, et, pour les sept autres, à M. Siville, qui en a mené la publication avec un zèle et une entente remarquables.

(2) *Revue générale du droit.* Paris, 1903, p. 570.

(3) *Revue de droit international privé,* de *Clunet,* 1878, pp. 309 et suiv.; 1879, pp. 5 et suiv.

Nul mieux que Laurent, il est vraiment inutile que je l'observe, n'était préparé à d'aussi énormes tâches : dès 1868, l'importance qu'offraient ses premiers travaux pour l'histoire du droit international n'était-elle pas déjà signalée par Bluntschli (1), et n'est-ce pas le propre de « l'homme rare » à qui Henrion de Pansey attribue le nom de jurisconsulte « de reculer les bornes de la science et d'indiquer la voie au législateur »?

Charles Brocher, le professeur de Genève, dont je rappelais l'impression lors de l'apparition des *Principes,* déclarait sur-le-champ que ce traité de droit civil international (2) « était sans contredit l'œuvre la plus considérable qui eût été écrite sur ce sujet », et, traduisant l'émotion qu'il recevait : « on ne peut lire ces études, ajoutait-il, sans un vif sentiment d'admiration, de respect et de reconnaissance pour les trésors de travail et de science qui s'y trouvent accumulés ».

L'ouvrage était dédié à Mancini, « à l'homme éminent sous l'inspiration duquel les principes de droit civil international avaient été inscrits dans le Code italien » et constituait en même temps un hommage à l'Institut de droit international dont Laurent était devenu membre.

Le premier volume expose l'histoire de la science (3). Les Germains introduisent le sentiment du droit indivi-

(1) *Das moderne Völkerrecht,* 1868, p. 14.

(2) *Revue de droit international* (de Rolin-Jaequemyns), 1881, p. 531. Voyez encore un autre article de Brocher, dans le *Journal de droit international privé,* de *Clunet,* 1880, p. 279.

(3) « L'histoire du droit international privé y est exposée pour la première fois en détail. » (Asser-Rivier, p. 19.)

duel; on connaît à cet égard les théories de l'auteur, et je n'y reviens que pour rappeler le gré que déjà lui savait l'Allemagne d'avoir « le premier » rendu les esprits attentifs à l'influence que les caractères propres de la race germanique ont exercée sur les destinées du droit international (1).

Laurent passe aux communes : de nouveau leur rôle initiateur se découvre, et Laurent s'attache à faire ressortir celui de nos villes de Flandre. Fait sur lequel il est permis d'appuyer, on les voit résistant, dès la fin du XIIe siècle, à la réalité des statuts et réglant au dehors la succession de leurs bourgeois par la loi de leur domicile (2); le privilège se développe en *confraternité des coutumes;* c'est « un germe de cosmopolitisme », qui ne sera fécondé que dans un lointain avenir.

L'Italie entre dans la même voie (3) : « L'Italie était féodale; c'est dans une ville lombarde que les *Livres des fiefs* furent écrits. Mais la féodalité avait un ennemi redoutable, les cités, dont la richesse et la puissance allaient tous les jours en grandissant... Le commerce est cosmopolite, il vit et s'étend par la multiplicité des relations... le commerçant ne tient pas sa puissance du sol, il la tient de son activité, de sa personnalité; donc le droit doit devenir le droit de la personne. C'est de cette réaction contre la réalité féodale qu'est née l'idée des statuts personnels. »

Laurent s'est plongé dans l'étude des grands initiateurs

(1) Bluntschli, *loc. cit.*
(2) *Droit civil international*, t. I, pp. 440 et suiv.
(3) *Ibid.*, t. I, pp. 280 et suiv.

italiens (1) : « L'Italie, n'a-t-il cessé de répéter, est la terre privilégiée du droit; c'est elle encore qui a donné l'éveil à la science du droit international privé », et maintes fois il a ajouté : c'est elle qui marque la voie à suivre.

On a écrit « qu'il avait cru, assez tard, avoir découvert les grands romanistes des XIVe et XVe siècles »; l'observation est peu bienveillante et l'on n'en saisit pas immédiatement l'exacte portée. Aurait-on voulu dire que Laurent avait cherché à se faire valoir? C'eût été se méprendre étrangement sur la nature de l'homme. Certes, il a « glorifié les docteurs italiens » et a déclaré « qu'ils ont deviné avec l'instinct du génie le rôle qui appartient à la personnalité dans le domaine du droit international (2) »; mais je n'aperçois là, ni ailleurs, aucune trace du sentiment qu'on lui a prêté. Comme d'ordinaire, il est remonté aux sources et il n'en faut point davantage pour expliquer la satisfaction avec laquelle il les a explorées. Je me plais à constater que son effort n'a point toujours été méconnu, qu'on lui a tenu compte de ses travaux sur les commencements de la science et qu'on l'a justement représenté « comme ayant donné le signal de ces études jusqu'alors négligées (3) ».

L'Italie a donc imprimé l'impulsion à la doctrine, et les écrits de ses jurisconsultes, ceux de Bartole notamment, dominent l'histoire du droit civil international.

(1) *Droit civil international*, t. I, pp. 307 et suiv.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 274.

(3) Larnaude, *Revue critique de législation*, 1889, p. 71.

C'est sous leur action qu'en dépit des obstacles et du principe absolu de la réalité, la doctrine a dégagé le caractère personnel du statut concernant l'état et la capacité de l'individu et l'a fait reconnaître sous couleur de courtoisie et de réciprocité.

Laurent s'est complu à suivre ce mouvement et à noter à mesure parmi les œuvres les progrès de la science. Je voudrais pouvoir analyser ces pages, mais je ne puis m'attarder. J'étais tenté de m'arrêter à Dumoulin, un précurseur également en droit international, que Laurent s'est étonné de ne pas voir mentionné davantage par les auteurs modernes (1); mais je passe, comme sur « les statutaires » belges, pour ne toucher qu'un mot de l'un d'entre eux, Bourgoingne, *Burgundus,* esprit de forte trempe et physionomie de grand relief, sur l'œuvre duquel Laurent est fréquemment revenu. « Son traité sur les coutumes de Flandre (2) a plus de valeur, déclare-t-il, que les énormes in-quarto de Froland et de Boullenois et les in-folio de Christynen (3) » ; plaçant le jurisconsulte belge au premier rang, il ajoute : « Burgundus est plus que le disciple de d'Argentré; à eux deux, ils sont chefs d'école et ont fondé la réalité qui règne encore aujourd'hui chez les peuples anglo-américains. »

Je ne donne ces indications que pour montrer l'importance qu'offrent ces nouveaux travaux pour notre histoire juridique; dans la pensée de Laurent, ils sont, d'ailleurs, consacrés avant tout au droit belge (4).

(1) *Droit civil international,* t. I, p. 336.

(2) Burgundus, *Ad consuetudines Flandriæ,* 1621.

(3) *Droit civil international*, t. I, pp. 442 et suiv.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 313.

Prise en son ensemble, l'œuvre a été qualifiée de « presque surhumaine », et, vraiment, on se laisse entraîner à pareilles formules quand on considère ce qu'il faut de science, et souvent de divination, pour s'assimiler le droit étranger, ce qu'il faut de circonspection pour éviter les méprises, ce qu'il faut de zèle scientifique pour réunir les moyens d'information.

Sans doute, la plupart des peuples actuellement parvenus à un même degré de culture se rapprochent, en quelque manière, par leurs origines lointaines et grâce aux influences juridiques prolongées qu'ils ont subies, mais dans quelle voie particulière chacune de leurs législations ne s'est-elle pas engagée! Un coup d'œil sur l'une d'elles décourage l'esprit nourri d'une tradition différente. Laurent a écrit, par exemple, que « la *Common-law* s'écarte à ce point du droit français que nous n'en comprenons pas plus le fond que les termes techniques (1) ». Il lui a fallu cependant pénétrer ces législations, les législations anglo-saxonnes comme les autres, entendre les interprétations, apprécier les jurisprudences et les doctrines, déterminer ce que commande en chaque pays le droit public, mesurer les résistances du réalisme, être attentif aux progrès, signaler les principes en voie d'élaboration ou accueillis, construire, dans ce conflit de lois et de doctrines, la théorie d'un droit international privé, alors encore « en un âge primaire (2) ».

Laurent a suffi à la tâche. Je ne m'aventurerai pas à prétendre qu'il a surmonté tous les obstacles, mais, pour

(1) *Droit civil international*, t. I, p. 625.

(2) CLUNET, *Tables générales*, 1904, t. I, p. XVII.

m'en tenir, par exemple, à ce qui touche le droit anglo-américain, je suis disposé à penser qu'il en a eu une intelligence très complète.

Ses travaux historiques l'ont évidemment servi ici encore : c'est par la connaissance du droit féodal qu'on s'ouvre des horizons sur les législations anglo-saxonnes; selon une appréciation que je recueille, la science contemporaine a, par ses fouilles profondes, pratiqué entre la loi anglaise et le droit continental « un tunnel » qui les a mis en rapport : c'est par cette voie que Laurent a abordé (1).

La tradition des peuples anglo-américains est réaliste, et, malgré les tendances qui se manifestent chez eux, le fond de leur doctrine et de leur jurisprudence ne s'écarte que faiblement de cette tradition. C'est l'opinion que Laurent a professée. On l'a jugée trop radicale et l'on s'est prévalu de ce qu'elle a d'absolu pour prétendre qu'il aurait insuffisamment entendu les conceptions anglaises.

Laurent a indiqué au début de son ouvrage les sources où il a puisé (2); l'école s'y trouve représentée par les œuvres maîtresses, et j'ai peine à penser qu'il les ait inexactement appréciées. Sans que je puisse m'engager dans une discussion à ce sujet, je ferai néanmoins remarquer que tel auteur considérable auprès duquel il s'est renseigné émettait, précisément encore au moment où Laurent écrivait, une opinion qui ne s'écartait pas de la

(1) BRUNNER, *Political science quarterly*, 1896, p. 544. — MAITLAND, *Engl. Hist. Rev.*, 1894, p. 594.

(2) *Droit civil international*, t. I, pp. 97 et suiv.

sienne (1). Il ne s'est pas fait faute, d'ailleurs, de rechercher la substance du droit dans la jurisprudence : il cite et discute, en effet, les décisions anglaises et américaines en maintes pages. Le reproche ne peut donc avoir un fondement bien solide. Laurent n'a pas été, au surplus, sans distinguer très nettement les signes d'un rapprochement entre la science anglo-américaine et la science continentale : Brougham, Story, Phillimore ont été à cet égard pris par lui à témoin (2) : Brougham déclarant « que c'est la justice, non les convenances, qui domine le droit »; Story admettant « qu'il y a une espèce de nécessité morale à permettre l'extension des lois hors de leur territoire »; Phillimore professant « qu'il faut savoir avant tout ce que réclame la justice universelle, non ce que réclame l'intérêt ».

Toujours préoccupé de voir se réaliser le rêve de sa vie, un rapprochement entre les hommes, Laurent recherche les moyens pratiques de contribuer à cette œuvre de paix.

La science a prononcé de nos jours un mot admirable ; le mot est de Savigny : les peuples sont frères, aussi bien que les individus, il existe entre les nations *une communauté de droit*. Les conséquences s'aperçoivent : il ne

(1) *Ibid.*, t. II, p. 139. Il renvoie à la première édition du traité de WESTLAKE, *A treatise on private international law*, pp. 382 et 384. Que l'on veuille remarquer que la seconde édition de l'ouvrage où l'évolution se trouve indiquée n'a paru qu'en 1880, l'année même où Laurent publiait son second volume. Cfr. STORY, *Conflict of laws*, 7e éd., 1872, p. 136; c'est l'édition à laquelle Laurent se réfère.

(2) *Ibidem*, t. I, pp. 587 et suivantes.

s'agit plus de savoir si les lois doivent être étendues hors de leur territoire, la question est résolue, elle est devenue un point de science : le juge aura pour mission d'examiner quelle est la loi qui, à raison des rapports juridiques en cause, devra recevoir son application; décide-t-il que c'est une loi étrangère, il l'appliquera, parce que, seule, elle pourra être appliquée (1).

Ainsi, dans cette doctrine, l'obligation prend, au fond, la place de la courtoisie : chaque Etat est juridiquement tenu d'autoriser l'application des lois étrangères; la justice universelle et la science du droit dominent les relations des peuples, c'est la reconnaissance du principe dont Laurent poursuit le triomphe, « le principe de l'unité humaine dans le domaine du droit privé ».

Une autre conception non moins chère à Laurent est également en voie de se réaliser dans les législations : la détermination du statut personnel par la nationalité.

Wharton, l'éminent jurisconsulte américain, a représenté Laurent comme le défenseur le plus énergique de la doctrine italienne (2), sous l'action de laquelle l'Italie a expressément reconnu dans son Code le principe d'un statut national.

Ce principe, Laurent l'a préconisé de tout temps; il le préconisait, en effet, alors qu'il ignorait encore les travaux de l'école italienne (3).

(1) *Droit civil international*, t. I, pp. 593 et 622.

(2) WHARTON, *Conflict of laws*, 2e éd, 1881. L'auteur y répond, page 17, aux assertions de Laurent touchant les États-Unis. J'emprunte le renseignement à MM. ASSER-RIVIER, pp. 39 et 52.

(3) *Principes*, t. I, p. 127. — *Droit civil international*, t. I, p. 625.

La conception répondait à ses aspirations les plus persistantes : ses études historiques, sa ferme doctrine sur le droit individuel, le mouvement imprimé au droit par la Révolution, la direction entière de sa pensée et de son sentiment l'avaient conduit à cette solution.

Déjà la Constituante avait proclamé que les peuples jouissent des mêmes droits naturels (1), et le Code civil, premier code national, avait aboli la tradition réglant le statut personnel d'après le domicile et affirmé un droit nouveau (2).

Dois-je dire sous quel aspect l'idée de nationalité s'offrait à l'auteur des *Études sur l'histoire de l'humanité* (3)? La nationalité, mais elle prend place dans le plan providentiel, elle s'est successivement formée en vue d'une mission à accomplir; elle tient les générations par une harmonie de pensées, de sentiments, d'aspirations et de souvenirs; elle s'attache tout entière à la personne, elle la marque profondément de son sceau; comment le statut personnel serait-il autre qu'un statut national?

Déjà, chez diverses nations continentales, la doctrine et la jurisprudence s'accordent à faire prédominer, conformément au vœu de Laurent, la loi nationale sur le statut du domicile (4); elles résistent, d'autre part, il est vrai, à étendre l'empire du statut personnel dans la

(1) *Droit civil international*, t. I, p. 629.

(2) *Ibidem*, t. II, p. 185.

(3) Voyez le tome X de ses *Études*.

(4) Voyez DE PAEPE, *Études sur la compétence à l'égard des étrangers*, t. I, pp. XXIV, 192 et 198. — ALB. ROLIN, *Principes du droit international privé*, t. I, pp. 252 et suivantes.

mesure que Laurent préconise, mais, quelque réserve qu'il faille faire au sujet de sa théorie sur ce point, on peut affirmer que le vaillant effort qu'il a accompli lui sera compté dans l'avenir : quand viendra le jour où se trouvera inscrite dans les lois la communauté de droit que la science tend à réaliser entre les peuples, on n'oubliera pas que Laurent a été parmi les initiateurs et l'un des plus robustes ouvriers de la première heure (1).

J'ai dit qu'il publiait à la fois son ouvrage de droit international et son *Avant-projet de revision du Code civil.*

J'observe que, pas plus que la précédente, cette nouvelle œuvre ne trahit quelque lassitude : le mouvement est rapide, la personnalité accusée, l'expression vivante, « la même au papier qu'à la bouche », aurait dit Montaigne.

La tâche qu'acceptait Laurent était pour lui, je suppose, assez imprévue : il semble qu'abandonné à son impulsion, il eût plutôt poursuivi ses travaux de droit comparé (2); mais le devoir commandait.

Je note tout d'abord l'impression qu'il ressentait devant l'œuvre législative de 1804 : « Le Code civil, a-t-il écrit,

(1) « L'œuvre de Laurent est certes l'une des plus considérables qui aient été publiées. Elle fait époque dans l'histoire de cette branche du droit. » Rapport du jury chargé de décerner le prix des sciences sociales, 1881-1886. Le rapporteur était l'un des membres de la Classe, M. Brants. (*Moniteur* du 16 juillet 1887, p. 2132.)

(2) Il avait publié sur la compétence des études qu'il eût sans doute voulu poursuivre. Voyez au *Journal de droit international privé*, de *Clunet*, 1877, p. 496, son article sur *La compétence des tribunaux belges relativement aux étrangers.*

est, à bien des égards, un chef-d'œuvre (1). » On l'a déprécié, a-t-il ajouté : Savigny notamment l'a mis beaucoup au-dessous du Code prussien, mais Bluntschli a fait très justement remarquer qu'aucun peuple n'a songé à imiter ce code, tandis que les peuples à qui le Code civil a été imposé, l'ont conservé comme un bienfait et que les autres le prennent pour modèle. « Le Code civil français est, d'ailleurs, un code belge. » « C'est l'élément coutumier qui domine dans le Code Napoléon, et cet élément est commun à la France et à la Belgique. »

Dans sa pensée, l'œuvre est donc supérieure; si « la Belgique reconnaissante » entend y porter la main, elle ne peut vouloir faire un code nouveau, la Constitution a décrété que ce serait un code revisé.

Il y a des lois, a dit Montesquieu, auxquelles il ne faut toucher que d'une main tremblante; j'allais dire que la main de Laurent ne tremblait jamais, j'aurais eu tort, les lignes que je viens d'analyser en font foi.

Laurent entreprend donc l'œuvre en un pareil sentiment, ne se jugeant pourtant pas téméraire, car, dit-il, « tout est perfectible, parce que tout est imparfait ». « Il faut changer, ajoute-t-il avec Portalis, quand la plus funeste de toutes les innovations serait pour ainsi dire de ne pas innover. Tout ce qui est ancien a été nouveau; l'essentiel est d'imprimer aux institutions nouvelles le caractère de permanence et de stabilité qui puisse leur garantir le droit de devenir anciennes. »

Il réunit et dispose alors, entendant presque s'effacer, « les matériaux qui aideront le Gouvernement et les

(1) *Avant-projet*, t I, pp. VII et suivantes

Chambres à remplir la tâche difficile de faire un nouveau Code digne de remplacer le Code Napoléon ».

Je ne puis m'engager dans l'étude de son *Avant-projet ;* un jour viendra où pourra s'établir une comparaison utile entre les éléments divers qui serviront à réédifier le Code. On sait qu'une Commission spéciale a été chargée de présenter, à son tour, un projet (1) : la confrontation des œuvres permettra de préciser alors en quelle mesure la pensée de Laurent a été suggestive et féconde.

Je me borne à constater que depuis son apparition, l'*Avant-projet* ne cesse pas d'occuper la pensée des juristes et qu'il n'est point d'essai de revision de quelque partie du Code civil où ne se reconnaisse l'importance qui s'attache aux propositions de Laurent (2).

La circonspection n'a point cependant exclu de sa part, à l'occasion, la hardiesse : l'homme demeure le

(1) *La bibliographie du droit belge* de MM. PICARD et LARCIER contient la note suivante, page 447 : « La publication de l'*Avant-projet* avait été entravée par l'avènement d'un ministère opposé aux idées de l'auteur (voyez *Moniteur belge* du 19 juin 1884). Mais à la demande, croyons-nous, de la Commission nommée par le Gouvernement pour la revision du Code civil (voyez *Moniteur* des 22 et 25 novembre 1884), des ordres ont été donnés pour le prompt achèvement de l'impression. »

(2) Voyez, par exemple, le projet de la Commission belge et LAISNÉ sur ce projet : *Bulletin de la Société de législation comparée,* t. XIX, pp. 315 et suivantes. — Voyez aussi POUZOL, *La recherche de la paternité,* 1902. L'auteur reproduit en appendice les propositions de Laurent. DOUXCHAMPS, *Des rapports et des réductions en matière successorale avec commentaire et avant-projet de revision par Laurent,* 1903.

même et l'œuvre suscite de nouveau les défiances comme les approbations. Elle est marquée cependant d'un tel sentiment de justice qu'il semble qu'à son tour, elle doive forcer l'admiration : quelle idée élevée n'a-t-il point de la famille ! Quelle application ne met-il pas à améliorer la condition de la femme ! Quel souci n'a-t-il pas du droit de l'enfant ! De quelle généreuse sympathie n'entoure-t-il pas les classes laborieuses ! Une passion d'humanité circule dans toutes ces pages.

Ses initiatives sont nombreuses, et je signale celles-ci parmi les plus remarquables : un régime nouveau pour les meubles, la réorganisation du contrat de société, qui, dans le Code, « rappelle le temps où les associés mettaient en commun un âne et un bœuf » ; des règles pour le contrat de concession ; un système de publicité étendu aux incapacités et aux actes intéressant les tiers ; la transformation des privilèges de légaux en conventionnels ; la suppression de l'autorisation maritale ; l'adoption de la communauté universelle comme régime ordinaire ; l'abolition du divorce par consentement mutuel ; l'exclusion des collatéraux au profit du conjoint survivant (1) ; la recherche de la paternité en certains cas autorisée ; la distinction expresse des actes nuls et des actes inexistants ; la bonne foi imposée comme condition de la prescription de la propriété ; la capacité des personnes civiles rigoureusement déterminée ; les principes essentiels de la non-rétroactivité et de l'interprétation des lois

(1) Quel est le lecteur qui n'aura point remarqué, dans les œuvres de Laurent, le retour si fréquent de cette citation : « Nul n'est si droit héritier au mort comme est sa femme épouse » ?

placés, comme ses solutions de droit international, au titre préliminaire du nouveau Code.

Le plus grand éloge que l'on puisse faire d'une œuvre de législation, a dit un magistrat éminent (1), c'est de proclamer qu'elle est conforme à l'état social. Déjà plus d'une réforme que Laurent a préconisée se trouve réalisée (2); voulant se garder d'aventures, il s'est réclamé de l'exemple des peuples qui nous avoisinent et a indiqué, à côté de ses propositions, les expériences reconnues durables. « La Belgique, a-t-il écrit (3), n'a pas le dédain des choses étrangères; moitié germanique, moitié française, elle met à profit le lien qui l'attache aux deux races pour emprunter à chacune d'elles ce qu'elle a de beau et de bon. » Le Code autrichien, « le code conservateur par excellence », a supprimé l'autorisation maritale; le Code des Pays-Bas a adopté la communauté universelle comme régime ordinaire; le droit canonique exige la bonne foi pour la prescription de la propriété; le caractère déclaratif du partage a accumulé les difficultés pratiques; ce sont autant de raisons qu'il invoque pour ses réformes. Pour d'autres, au sujet desquelles les résistances se montreront plus ardentes, il resserre son argumentation et fortifie ses répliques : sa théorie au sujet des actes inexistants, il la fondera sur la plus

(1) Le conseiller Hello.

(2) Voyez, par exemple, d'une part, les propositions de l'*Avant-projet*, t. I, pp. 456 et 505; t. III, p. 352, et, d'autre part, la loi du 20 novembre 1896, relative aux droits du conjoint survivant, et la loi du 10 février 1900 concernant l'épargne de la femme mariée.

(3) *Avant-projet*, t. I, p. XII.

ancienne tradition; les mesures qu'il dirige contre les fraudes des corporations illégales, il les représentera, à l'exemple de d'Aguesseau, non comme des armes, mais comme des boucliers.

Incertain du sort immédiat de ses propositions, mais ayant foi en son œuvre, il s'en remettait au mouvement des idées : « Il ne faut jamais se lasser de semer, on sème toujours pour l'avenir. » Déjà l'on aperçoit la moisson.

« On a beaucoup attaqué M. Laurent à propos de son projet sur le Code civil. Ces attaques sont d'une injustice criante. Nous sommes en présence d'une œuvre très remarquable et qui pourrait servir à faire une revision du Code civil des plus utiles. Même quand on ne partage pas les opinions de M. Laurent, on est obligé de reconnaître que son œuvre donne tous les éléments de décision. Jamais étude plus sérieuse et plus approfondie de notre législation n'a été faite. » Ces lignes émanent d'un homme d'une autorité reconnue; elles sont d'Eudore Pirmez (1). Il ne semble pas que ce jugement puisse être réformé.

Laurent ne fut mêlé à la vie publique qu'en 1863, après l'incident parlementaire que j'ai rapporté; élu conseiller communal à Gand, il occupa son siège jusqu'en 1872; d'importants rapports marquent alors sa participation aux travaux du Conseil : un rapport à propos de l'inhumation de l'évêque de Gand dans la cathédrale (2); un autre, véritable exposé des motifs du règlement de la

(1) Voyez *Annales parlementaires* du 7 mai 1884, p. 1174.
(2) 1864, 33 pages.

ville de Gand sur les inhumations (1); un troisième sur le projet de loi d'expropriation par zones (2); d'autres encore, notamment au sujet d'un règlement pour un établissement d'aliénés, l'hospice Guislain, et au sujet de la suppression projetée du Mont-de-Piété.

Je lis dans le discours que prononça le bourgmestre de Gand, M. Lippens, lors des funérailles de Laurent, qu'à peine élu, le nouveau conseiller communal proposa la réorganisation d'une Commission ayant spécialement charge de surveiller les écoles. Il fut nommé aussitôt membre de cette Commission et le demeura jusqu'au jour où, sa santé s'altérant, il fut contraint de résigner son mandat (3). Il avait rempli sa mission avec un admirable zèle, que proclama le Conseil communal en une délibération expresse (4).

Pendant ces vingt années, ce fut un dévouement de tous les jours, un apostolat rempli avec passion, un grand exemple.

Sa journée était rigoureusement ordonnée : au travail de grand matin, il était d'abord tout à ses méditations et à ses livres; c'était alors son cours, donné avec une régularité scrupuleuse; puis, à l'occasion, ses conférences

(1) 1865, 156 pages. Laurent avait étudié la question des inhumations sous tous ses aspects. Son rapport est le complément des deux volumes qu'il a publiés sous le titre de : *Lettres sur la question des cimetières*, 1864. Quelques-unes de ces *Lettres* ont paru d'abord dans la presse.

(2) *Belgique judiciaire*, 1866, p. 97.

(3) Octobre 1884.

(4) 18 octobre 1884.

avec ses élèves (1) sur les points exigeant quelque éclaircissement; l'après-dîner, et sans que rien pût le retenir, il appartenait aux écoles.

Il a conté, dans les notes autobiographiques que j'ai brièvement analysées (2), qu'un de ses amis, Me Meynne, du barreau de Bruges, s'étonnait un jour devant lui de l'aisance avec laquelle il passait de ses travaux intellectuels à ses œuvres scolaires. Laurent avait répondu que la chose n'avait rien que de naturel : n'était-il pas né pour l'étude et ne tenait-il pas de sa mère sa sympathie pour les humbles? Une pensée surchargée de faits et d'idées ne s'abstrait cependant qu'à grand'peine de ses préoccupations, et l'on ne s'explique vraiment la liberté d'esprit qu'on lui voyait aux écoles que par l'ardeur de son zèle et les satisfactions qu'il lui valait. Je dirais volontiers que jusqu'au jour où Laurent a pénétré dans les écoles, il n'était pas éloigné de penser, comme Robert Peel, que la vie n'est heureuse qu'à condition de n'y point rencontrer ce que l'on nomme les plaisirs; le contact quotidien des humbles lui aura révélé la vie sous un nouvel aspect et lui aura ouvert, en le délassant, une source d'émotions pleines de douceur.

Il devint l'ami des enfants, puis l'ami du peuple.

A partir de 1863, l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses est désormais l'un des buts de sa vie.

Je résume le programme qu'il s'assigne : s'adresser

(1) Voyez à ce sujet le discours prononcé aux funérailles de Laurent par le comte Osw. de Kerchove de Denterghem.

(2) Il Filangieri, *loc. cit.*

aux générations qui arrivent, les instruire, les moraliser, développer en elles la prévoyance, les habitudes d'ordre, fortifier en elles le sentiment du devoir.

« L'ignorance n'est bonne à rien », a dit l'abbé Fleury, dans un passage que Laurent a cité (1); qui pourrait contester qu'il y a toujours avantage à avoir affaire à un être pensant et raisonnable? Il faut donc éclairer les intelligences et, avant tout, affermir les consciences.

Mais le moyen de réaliser pareil idéal ?

L'amélioration matérielle de la condition des classes laborieuses sera l'instrument de leur amélioration morale. Une idée féconde surgit dans son esprit : il introduit l'épargne dans les écoles. Je lui emprunte l'exposé des commencements (2) : « En 1866, je proposai d'introduire, dans les écoles de Gand, l'épargne comme enseignement et comme pratique... Dès la fin de l'année, la plupart des enfants épargnaient. Il n'est plus un élève de nos écoles gratuites qui n'ait un livret; on épargne jusque dans nos écoles gardiennes. Le bien a sa contagion : les écoles dites payantes imitèrent l'exemple. Puis j'allai prêcher l'épargne dans les écoles d'adultes. C'était une véritable prédication, car il fallait apprendre à des ouvriers qu'ils étaient moralement obligés d'épargner. Les leçons adressées à la généralité des élèves furent impuissantes, il fallut les convertir un à un... Toutefois je réussis. Il y a dans les idées vraies une force irrésistible. »

(1) *Études sur l'histoire de l'humanité*, t. VI (2e éd.), p. 76, note 1.

(2) *Dialogues sur l'épargne* (2e éd.), Préface, 1878. Ces dialogues ont été traduits en flamand : *Samenspraken over het sparen.* La seconde édition a pour titre : *Le livre de l'épargne.*

On n'ignore pas à quel point l'épargne scolaire se répandit : l'étranger s'intéresse à l'œuvre, les éducateurs s'informent; un inspecteur des écoles de Londres arrive à Gand, signale l'idée par la voie du *Times;* Laurent publie sans nom d'auteur une *Conférence sur l'épargne;* on la traduit dans la plupart des langues; en 1872, le Gouvernement belge en distribue dix mille exemplaires dans les écoles, et, je l'ai dit, le jury chargé de décerner le prix Guinard couronne l'œuvre en 1873 (1).

Je relève ce point constaté par le jury, que « le 31 décembre 1869, on comptait à Gand 11,334 livrets d'épargne, tandis qu'avec une population presque aussi nombreuse, Anvers n'en possédait que 564 ».

J'aurai montré tout le fruit de la glorieuse initiative de Laurent en rappelant qu'à partir de 1866, les écoles de Gand avaient épargné en dix ans deux cent cinquante mille francs et que, d'après des données que j'emprunte à l'un de mes confrères (2), « Gand est devenue la ville du pays où il y a, proportionnellement à la population, le plus de livrets : un à peu près par ménage ».

On peut retrouver dans un volume que Laurent a publié, *Les sociétés ouvrières de Gand,* la succession de ses efforts et de ses vues : les ouvriers se défient d'abord; à qui donc servira cet argent épargné ? Laurent fonde

(1) Le prix institué par le docteur Guinard consiste en une somme de dix mille francs destinée à récompenser, tous les cinq ans, « le meilleur ouvrage ou la meilleure invention de nature à améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière ».

(2) M. Ém. Waxweiler (juillet 1902).

deux sociétés, sortes de banques de patronage, comme les a qualifiées M. Waxweiler; une certaine somme est mise à sa disposition, il s'en sert pour encourager l'épargne : il institue des prix d'ordre, d'économie, de bonne conduite; une fête de l'épargne est instituée; la *Société Callier* y distribue des livrets aux plus méritants; l'autorité communale est conviée à prendre part à la distribution, la fête s'organise sous les auspices de la commune et Laurent dit aux parents : Jugez des sentiments qui nous animent : que voulons-nous? Faire de vos enfants des ouvriers modèles, des mères de famille qui enseigneront, à leur tour, les vertus qu'on leur apprend à pratiquer. On se méprend, vous le voyez, sur nos intentions.

J'ai montré Laurent à l'œuvre dans les écoles d'adultes. Il juge que, même ainsi étendue, son action sera néanmoins insuffisante. Il faut aviser aux moyens de prolonger les influences moralisatrices; il naît un nouveau projet dans son esprit : si l'on organisait des réunions où l'on retiendrait les jeunes gens par l'attrait de divertissements, où l'on rapprocherait encore les diverses classes sociales, où l'on s'appliquerait à dissiper les méfiances et les malentendus (1)! Il s'ingénie alors, il recherche les voies pratiques; le voilà prenant sur ses heures d'étude, courant la ville, ralliant les bonnes volontés, stimulant les indécis, recueillant les ressources (2), fondant ses

(1) Voyez son volume sur la *Réformation morale des classes laborieuses*, 1884. La dédicace est d'une délicatesse de sentiment sur laquelle j'attire l'attention.

(2) Il fait construire à ses frais le local de l'une de ces sociétés,

sociétés ouvrières. Son dévouement agrandit son champ d'action : le dimanche, des divertissements sont offerts aux jeunes travailleurs; on cherche à rompre ou à prévenir des habitudes funestes; Laurent paie de sa personne, il est là, connu de tous, connaissant chacun, répandant les encouragements et les conseils (1), récompensé moralement de son effort, poursuivant, dans cette humble sphère, son rêve de fraternité et de paix sociale.

Je n'ai jeté qu'un regard sur cette phase de sa vie; je souhaite qu'on voie néanmoins se dessiner dans ces lignes ce nouvel aspect de cette puissante et généreuse nature.

Dois-je à présent juger encore l'homme et son œuvre? L'œuvre? dans les pages qui précèdent, j'ai cherché à la présenter dans son ampleur et sa force. L'homme? je répéterai à son sujet ce que j'ai eu l'occasion d'écrire un jour : déclarer qu'il a bien mérité de son pays, ce ne serait point assez dire; sa pensée rayonnait au delà de nos frontières, elle embrassait les nations dans l'ardent sentiment de fraternité qui l'entraînait; c'est justice de proclamer qu'il a bien mérité de l'humanité.

Chez nous, il a suscité des admirations et des animosités qui persistent, les unes et les autres; l'étranger garde la mémoire de ses travaux et les tient en honneur; j'ai appelé les voix les plus autorisées en témoignage : en

la *Vrijheidsliefde*. Il y consacre le montant du prix Guinard. « Ce n'était pas le quart de ce qu'il a fallu; ce sont les *Principes de droit civil* qui ont fait le reste. » (WAGENER, lors de la manifestation du 9 décembre 1877.)

(1) Voyez à ce sujet MANSSEN, *Mannen van beteekenis in onze dagen :* FRANÇOIS LAURENT. Haarlem, 1883.

France, Giraud, Dareste, Labbé; en Allemagne, Mittermaier, von Mohl, Bluntschli; en Suisse, Brocher et Lehr; l'Italie lui a rendu hommage; ses livres lui ont valu l'amitié des Mancini et des Minghetti; l'Académie des *Lincei* le comptait parmi ses membres, comme l'Institut de droit international et l'Académie de Belgique; les Italiens ont traduit ses *Principes de droit civil;* les Espagnols, ses *Études historiques;* les Pays-Bas utilisent ses écrits (1); les deux Amériques recourent à ses ouvrages; les États-Unis, le Canada commentent et discutent son traité de droit international (2); en Grande-Bretagne, un philosophe renommé, Flint (3), proclame la gratitude que lui doit la science.

Ses œuvres l'ont illustré, et il semble que rien ne traduise mieux le prestige dont son nom demeure entouré que ce fait récemment rapporté : un étranger, membre du barreau d'une ville des États-Unis, arrivant à Gand et s'adressant à un passant pour lui dire : Où donc est la statue de Laurent?

J. LAMEERE.

(1) Voyez *Rechtsgeleerd Magazijn*, 1904, pp. 265 et suiv.

(2) J'ai cité l'ouvrage de WHARTON. Voyez, pour le Canada, LAFLEUR, *The conflict of laws in the province of Quebec.* Montréal, 1898, *passim.*

(3) ROBERT FLINT, *History of the philosophy of History in France and french Belgium and Switzerland.* Edinburgh and London, 1893, pp. 680 à 690. Voyez notamment, pages 685 et suivantes, la réponse de Flint aux objections formulées par JURGEN BONA MEYER (*Von Sybels historische Zeitschrift*, XXV, 377) au sujet des doctrines philosophiques de Laurent.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES PUBLICATIONS DE FRANÇOIS LAURENT.

Histoire du droit des gens et des relations internationales. — Études sur l'histoire de l'humanité, dix-huit volumes in-8°; 1850-1870. — Les trois premiers volumes ont paru à Gand en 1850 sous le premier titre; à partir du quatrième volume, l'ouvrage porte, en outre, le second titre. Chaque volume porte, d'autre part, un sous-titre spécial : I. L'Orient; II. La Grèce; III. Rome; IV. Le Christianisme; V. Les Barbares et le Catholicisme; VI. La Papauté et l'Empire; VII. La Féodalité et l'Église; VIII. La Réforme; IX. Les Guerres de religion; X. Les Nationalités; XI. La Politique royale; XII. La Philosophie du XVIIIe siècle et le Christianisme; XIII et XIV. La Révolution française; XV. L'Empire; XVI. La Réaction religieuse; XVII. La Religion de l'avenir; XVIII. La Philosophie de l'histoire. — Les sept premiers volumes ont eu deux éditions. L'édition complète a paru chez *Lacroix-Verboeckhoven et Cie*, à Bruxelles. L'ouvrage a été traduit en espagnol à Madrid.

Lettres d'un docteur en droit à l'évêque de Gand. Gand, 1856.

Der Kampf der liberalen und katholischen Partei in Belgien; eine Warnung für Deutschland. Briefe eines Belgiers an einen Suddeutschen. Zurich, 1857. — D'après la Bibliographie nationale, ces lettres, écrites en français, auraient été traduites par *Bluntschli.*

L'Église et l'État. Bruxelles, *Guyot*, 2 vol. in-8°; 1858-1860. — *Deuxième édition*, 2 vol. in-12. Paris et Bruxelles, *Lacroix et Cie*; 1865.

L'Église et l'État. La Révolution. Bruxelles, *Meline et Cie;* 1862, in-8°. — Cette troisième partie a paru, en outre, sous le titre de *L'Église et l'État depuis la Révolution.* Bruxelles, *Lacroix et Cie;* 1862.

Le Communisme catholique. Bruxelles, *Guyot;* in-8°, 1859.

Van Espen. Étude historique sur l'Église et l'État en Belgique. Bruxelles, *Lacroix;* 1860, in-12.

Rapport au Ministre de l'Intérieur au nom de la Commission nommée pour rechercher les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans la loi du 1er mai 1857 sur les jurys d'examen. *Documents parlementaires*, 1861-1862, n° 122.

Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique, adressées à M. *Nothomb*, membre de la Chambre des Représentants. Bruxelles, *Tircher et Manceaux;* 1863.

Lettres sur la question des cimetières, 1re et 2e sér. Paris et Bruxelles, *Lacroix et Cie*, 2 vol. in-12; 1864.

Lettres sur les Jésuites. Paris et Bruxelles, *Lacroix et Cie*, 1 vol. in-12; 1864.

Rapport sur la réorganisation de la Commission des écoles. Gand, *Annoot-Braeckman;* 1864.

Rapport sur l'inhumation de l'évêque de Gand. Gand, *Annoot-Braeckman;* 1864.

L'arrêté royal du 15 septembre 1816 sur les bourses de fondation destinées à l'enseignement supérieur est-il encore en vigueur? Mémorial administratif de la ville de Gand, 1864, et *Belgique judiciaire*, 1864, p. 241.

L'Enterrement de Gustave Callier. Gand, 1865.

Rapport sur la suppression du mont-de-piété. Gand, *Annoot-Braeckman;* 1865.

De la passion des catholiques pour la liberté. Lettres à M. *Dechamps*. Gand, in-8°; 1865.

Projet de règlement de la ville de Gand sur les inhumations; rapport au Conseil communal de Gand. Gand, *Annoot-Braeckman;* 1865, in-8°.

Rapport sur un projet de règlement pour l'hospice Guislain. Gand, *Annoot-Braeckman,* 1866, in-8°, et *Revue de l'administration,* XIII, p. 469.

Rapport sur le projet de loi d'expropriation pour cause d'utilité publique par zones. Mémorial administratif de la ville de Gand, 1866, et *Belgique judiciaire,* 1866, p. 97.

Conférence sur l'épargne. Gand, 1867. (Traduite en diverses langues.)

Projet de société pour la moralisation des classes laborieuses par l'épargne. Gand, 1867; 2e édition, 1874.

Le livre de l'épargne, par un membre de la Société Callier. Gand, 1868; Verviers, *Gilon,* pour les éditions subséquentes.

Principes de droit civil. Bruxelles, *Bruylant-Christophe;* 1869-1879, 33 vol. in-8°. L'ouvrage a été traduit en italien : 1re édition, Naples; 2e édition, Milan.

Rapport sur la Société Callier. Gand, *Annoot-Braeckman;* 1870.

Droit civil. *Patria Belgica,* II, pp. 537-566; 1873.

L'infaillibilité papale, article du *Dictionnaire général de la politique,* de *Maurice Block.* Paris, 1874, t. II, pp. 76 et suivantes.

Cours élémentaire de droit civil. Bruxelles, *Bruylant-Christophe,* 1878; 4 vol. in-8°.

Les sociétés ouvrières de Gand. Bruxelles, 1877; in-8°. — L'ouvrage a eu plusieurs éditions et a été traduit en flamand.

Le droit civil international. Bruxelles, *Bruylant-Christophe,* 1880-1882; 8 vol. in-8°.

Avant projet de revision du Code civil, rédigé sur la demande du Ministre de la Justice. Bruxelles, *Bruylant-Christophe,* 1882-1885; 6 vol. in-4° et 6 fascicules.

Réformation morale des classes laborieuses. Bruxelles, *Lebègue,* 1884; 1 vol. in-12.

ARTICLES DE REVUES :

Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires. Gand, 1837. — De la législation sur la contrainte par corps.

Messager des sciences historiques. Gand, 1854. — Un mot sur les travaux récents de M. le professeur *Warnkœnig.*

La libre Recherche : Les communes au moyen âge, 1855, t. I et II.

Revue de droit international (de *Rolin-Jaequemyns*), t. I, p 264; 1869. — Exposé et critique des principes généraux en matière de statuts réels et personnels d'après le droit français.

Revue de Belgique : Les attaques contre la propriété et les classes ouvrières, 1871, p. 293. — Ce qui manque à l'instruction primaire, 1875, p. 113. -- L'élection de Gand. Vainqueurs, que ferons-nous ? 1876, p. 31. — Dieu dans l'histoire, 1877, p. 28. — L'intolérance catholique, 1877, p. 337. — L'Église et l'enseignement, 1878, p. 5. — L'Église et l'État d'après Minghetti, 1878, pp. 121, 233 — La loi de 1842, 1878, p. 213. — La réforme des écoles normales, 1878, p. 333. — L'inspection des écoles, 1879, p. 166. — Les écoles d'adultes, 1879, p. 345.

Belgique judiciaire : Des processions et de leur interdiction par l'autorité communale, 1875, p. 654.

Journal de droit international privé (de *Clunet*) : De la compétence des tribunaux belges relativement aux étrangers, 1877, p. 496. — Études sur le droit international privé, 1878, pp. 309, 421, 438; 1879, p. 5.



Imp. Ch. Wittmann Paris

NOTICE

SUR

AUGUSTE DUPONT

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

né à Ensival le 9 février 1827, mort à Ixelles le 17 décembre 1890.

Au bord de la Vesdre tortueuse, dans le voisinage immédiat d'une de nos ruches industrielles les plus fiévreusement actives, à Ensival, — Enzival, comme on dit au pays de Liége, — vivait il y a trois quarts de siècle un musicien ... musicien dans toute l'acception du terme. Violoniste, violoncelliste, organiste de la paroisse, professeur de piano, directeur-fondateur de la Société d'harmonie, composant messes et motets pour son humble jubé, thèmes variés, marches et fantaisies pour sa modeste phalange instrumentale, c'est à lui seul qu'incombait la tâche d'éveiller et de satisfaire les aspirations artistiques de la rurale commune.

Il ne semble pas qu'il ait jamais ambitionné d'être le second à Verviers ou bien à Liége, se trouvant utile premier dans son village. Parfois pourtant il dut se

sentir supérieur à la besogne qui lui était échue. Mais quoi? Il a passé l'âge où l'on court les aventures. Il a femme et enfants. Il se sent rivé à perpétuité à son labeur d'ordre inférieur. Mais ses enfants! ses fils! c'est sur eux maintenant que son ambition se reporte. Auguste, dès l'âge de 7 ans, comme autrefois Mozart, comme hier le petit Vieuxtemps de Verviers, manifeste des dispositions musicales surprenantes. Le maëstro villageois les a cultivées, développées ... A quelques lieues de là rayonne le centre attractif, le Conservatoire de Liége! Il y enverra l'enfant prodige; des maîtres d'élite l'accueilleront; il y conquerra diplômes et médailles; ces premiers succès éveilleront l'intérêt, les sympathies; un dilettante, un impresario s'emparera de lui, lui fera faire son tour d'Europe, d'Amérique! C'est la gloire, la fortune pour l'enfant, — le bonheur, la retraite assurée pour les vieux.

Et le plan de s'exécuter, presque à la lettre, dès le début. On lit dans une feuille de Verviers que le 14 octobre 1838 Henri Vieuxtemps, de passage dans sa ville natale, s'est fait entendre en compagnie du jeune Dupont, d'Ensival, âgé de 10 ans, qui exécuta sur le piano des variations de Herz. « De l'avis des nombreux connaisseurs présents, cet enfant promet une réputation de plus pour notre arrondissement. »

Aussi dès ce même hiver de 1838 inscription est prise au Conservatoire de Liége; le jeune Auguste est mis en pension chez un M. Drixhet, qui connaît M. Jalheau, le professeur du cours supérieur de piano, et après un stage de quatre années, — quatre siècles pour le pauvre père qui voit fondre ses minces économies dans ces

dépenses si lourdes pour lui, — l'enfant est admis à l'étude du morceau de concours.

Voici ce qu'écrit le petit Auguste à ses parents le 3 juin 1842 :

« Je vous écris aujourd'hui pour m'informer de l'état
» de votre santé et en même temps pour envoyer à Papa
» le final de ma marche. Je suis ravi que Papa l'ait arran-
» gée. Nous aurons le morceau de concours dans quel-
» ques jours. Hier je suis resté seul avec M. Jalheau en
» classe, parce que les autres n'étaient pas arrivés et
» M. Jalheau m'a dit : « Eh bien, tâche de remporter ton
» premier prix à la pointe de l'épée cette année! . . . »
» Croyez-vous que ce soit possible M. Jalheau? lui dis-je.
» Certainement dit-il et il allait en dire plus mais Libert
» est arrivé justement et il ne m'a plus rien dit. Mais de
» telles paroles lorsqu'on est si près du moment décisif
» sont, je l'espère, assez rassurantes surtout lorsqu'elles
» sortent de la bouche d'un M. Jalheau! J'attends Maman
» pour la fête, on a invité beaucoup de monde, il y aura
» les D[lles] Remacle, leur Père, MM. Thys et Dandelin,
» deux frères de M. Cappelmans, deux officiers et encore
» d'autres. Cela sera fort beau et j'espère que vous y
» viendrez.

» Votre très reconnaissant fils,
A. Dupont. »

Le jour du concours est arrivé : premier prix non décerné! Second, seul second, à l'unanimité! Quatre juges sur sept en ont ainsi décidé. Pour le développement des facultés du jeune artiste, c'est un bien, mais pour les parents et pour lui-même, quel désappointement

cruel! Encore une année de sacrifices! Et, d'autre part, l'enfant se faisant adulte, l'intérêt diminue, qui s'attache aux petits prodiges, — qui permet les succès immédiats et les tournées mondiales lucratives!

Par surcroît de malchance, l'épargne accumulée en vingt ans de stricte économie, de miracles réalisés par la ménagère, l'épargne sur laquelle ont été prélevés déjà les frais d'entretien de l'aîné pendant ses quatre années de Conservatoire, l'épargne est engloutie dans la débâcle de l'agent chargé de la faire fructifier.

N'importe! Auguste retournera à Liége. Et lorsqu'un an plus tard, miné par l'amertume de la confiance trahie, par l'anxiété de l'avenir incertain, le pauvre musicien se voit délivrer, par la mort, de toute anxiété, de toute amertume, il a du moins cette joie suprême de recevoir des mains de son fils la branche de laurier, le diplôme officiel constatant qu'à l'unanimité le premier prix de piano a été décerné à l'élève Dupont Auguste, d'Ensival.

Plus heureuse, la mère a vu se réaliser, et au delà, les espérances, les ambitions paternelles : c'est d'abord l'obtention de la médaille en vermeil, la victoire du lauréat sur les lauréats; puis les tournées triomphales en Angleterre, en Allemagne; la nomination de professeur au Conservatoire royal de Bruxelles; la croix de Chevalier de l'Ordre national. Elle a vu l'aîné de ses fils élever, instruire, guider le plus jeune, et le mener au point que sa propre renommée fut surpassée par l'éclat d'une popularité, d'une célébrité que peu d'artistes belges ont connue.

Mais la belle carrière de Joseph Dupont a eu déjà son historiographe académique; et si nous le mentionnons

ici, c'est que son souvenir est inséparable de celui du frère aimant, dévoué jusqu'à l'abnégation.

Elle a vu, la bonne mère, son fils aîné, son Auguste, accueilli, adopté par une des plus anciennes familles patriciennes du Condroz ; elle a pu bénir une union née de l'enthousiasme artistique et de l'ascendant personnel . . . et elle s'est éteinte heureuse, paisible, sa main septuagénaire posée sur le front de ses petits-enfants.

Mais tout cela ne s'est pas réalisé sans une lutte opiniâtre, sans une inlassable ténacité. Au lendemain de la disparition du père, Auguste, devenu chef de famille, — il avait 16 ans, — interrompit un moment ses études pour veiller au plus urgent : assurer l'existence des siens. Les sympathies lui étaient acquises : les élèves ne lui manquèrent donc pas. Six années durant « il mena l'existence » la plus laborieuse, donnant des leçons toute la journée » et passant la majeure partie de ses nuits aux études » qui devaient le perfectionner dans son art et lui pro- » curer ces connaissances littéraires qui élèvent l'âme en » ornant l'esprit ».

Puis il retourne au Conservatoire, où il poursuit ses études d'harmonie et de contrepoint, remportant en 1847 la médaille de perfectionnement qu'aucun élève n'avait obtenue avant lui.

Pour se faire une idée de la force de volonté, de la résistance nerveuse du jeune artiste, on saura qu'il parvint à caser dans sa mémoire les principales sonates de Beethoven, les concertos de Mendelssohn et les quarante-huit préludes et fugues du *Clavecin bien tempéré* de J.-S. Bach. — Et cela, indépendamment de ses coups d'essai de composition, coups d'essai dont plusieurs

peuvent être qualifiés de coups de maître. Tels la *Pluie de Mai,* la *Sérénade,* la *Chanson hongroise,* dont plus d'une évolution de mode n'ont pu anéantir la vogue.

Il nous faut tirer de pair le *Concerto en fa mineur,* qui devint son cheval de bataille lors du grand voyage artistique en Allemagne, qu'il entreprit en 1852. Il se fit entendre avec le plus vif succès à Francfort, à Cologne, à Berlin, etc.

Voici en quels termes la *Gazette musicale de Cologne* appréciait en lui le virtuose interprétant les chefs-d'œuvre des maîtres classiques, le compositeur réalisant ses propres inspirations :

« La Belgique, cette patrie de tant d'excellents vir-
» tuoses, vient de nous adresser cette fois un pianiste,
» dans lequel nous saluons avec joie un artiste achevé.
» M. Aug. Dupont est du nombre de ces musiciens à
» nature généreuse, chez qui la vocation se manifeste de
» bonne heure.

» Nous l'avons entendu hier dans son premier concert,
» et nous présentons au jeune artiste nos plus sincères
» félicitations sur l'éclatant succès qu'il y a obtenu.

» Il a débuté par le *trio* de Beethoven en *ut mineur;*
» choix modeste, mais caractéristique du sens artistique
» de l'organisateur du concert. En effet, avec cette com-
» position il n'y a pas moyen d'éblouir; c'est un diamant
» de la plus belle eau qui doit être *monté à jour,* car l'œil
» de chaque auditeur a maintes fois contemplé son éclat
» si pur.

» Au *trio* succéda une *pastorale* de la composition de
» M. Dupont. Le mécanisme du clavier est porté aujour-
» d'hui à un tel point, qu'après avoir entendu les pianistes

» modernes, on ne peut vraiment plus s'étonner de rien » dans ce genre. Et cependant M. Dupont a su exciter » une véritable admiration chez tous les connaisseurs » par l'incroyable souplesse de la main droite dans un » *staccato* soutenu de sixtes et de tierces; par la rapidité » et la parfaite égalité du toucher, par le goût qui prési- » dait à l'exécution de ce brillant morceau et en faisait » un léger réseau de mélodies.

» Dans son étude de trilles, nommée *Pluie de Mai,* » dans son *Galop fantastique,* il s'est montré complète- » ment maître de son instrument, qui sous ses doigts » tantôt gazouille et bruit doucement comme un mur- » mure, tantôt éclate et tonne. Quant à son mérite comme » compositeur, ce n'est pas après ces morceaux seuls » qu'on doit le juger, bien qu'ils l'emportassent de beau- » coup sur la *Sérénade de Don Pasquale,* de Thalberg. » M. Dupont, accompagné de M. Hartmann, a exécuté en » outre une sonate de sa composition pour piano et » violon, divisée en trois parties. La troisième surtout » nous a charmés : le style a quelque analogie avec celui » de Mendelssohn dans ses œuvres pour piano. Fantaisie » pleine de fraîcheur, toute la sonate se distingue par » une grande clarté, au double point de vue de la mélodie » et de l'harmonie.

» Et maintenant, que M. Dupont continue avec assu- » rance son voyage à travers l'Allemagne. Ce sera » certainement pour lui le commencement d'un avenir » glorieux. »

Il rapporta de cette première campagne l'amitié de Moscheles et la protection de Meyerbeer. Ce double parrainage ne fut pas sans influence sur l'accueil qu'il

reçut à Bruxelles quand il posa sa candidature à la succession de Michelot; mais ce fut aux applaudissements du public belge tout entier qu'il fut, sur la proposition de François Fétis, nommé professeur de piano au Conservatoire.

La discipline qu'il s'était imposée, il l'exigea des élèves qui lui furent confiés, et avec lui commença pour l'école de piano de Bruxelles une ère de progrès incessants. Si l'on compare ce qu'étaient les épreuves des concours dans les premières années de son avènement avec ce qu'elles sont devenues en un quart de siècle, on verra ce que peut l'influence d'une volonté de fer unie à une profonde érudition, à un sentiment esthétique affiné.

Longue est la liste des élèves formés à cette noble et laborieuse école :

De 1852 à 1872, période pendant laquelle il fut chargé du cours des jeunes gens, nous rencontrons Henri-Balthazar Florence; les frères Kœtlitz; Henri Logé, professeur à l'École de musique de Guildhall à Londres; Fernando de Aranda, directeur du Conservatoire de Madrid; Camille Gurickx et Adolphe Wouters, qui continuent aujourd'hui les traditions du maître au Conservatoire de Bruxelles; Paul D'Hooghe, professeur à l'École de musique de Louvain. Et pourquoi ne revendiqueraient-ils pas comme leur ce Prince Charmant du clavier, Arthur De Greef? N'a-t-il pas eu pour premier maître un élève d'Aug. Dupont, signataire de la présente notice?

En 1872, il succéda à Mme Pleyel comme professeur du cours des jeunes filles. Citons, de cette deuxième période, MM^{elles} Élisa Ruytinckx, Zélie Moriamé, Emma Kesteloot (devenue l'excellente cantatrice et professeur de chant

Mme Birner); MMlles Rachel Uhlmann, Marie Van Eycken, Hélène Schmidt, Rachel Hoffmann, etc.

Bien qu'il se dévouât corps et âme à son apostolat, il ne faillit pas à ses devoirs envers lui-même; développant sans trêve sa virtuosité, composant de verve quantité d'œuvrettes pittoresques ou sentimentales, un deuxième, un troisième concerto, un drame lyrique, *Cromwell.*

C'est en 1862, à l'âge de 34 ans, qu'il prit la détermination d'affronter la critique et le public parisiens. Il retrouva là les triomphes de son premier voyage en Allemagne. Les deux concerts qu'il donna dans la salle Erard eurent un retentissement considérable.

Des innombrables comptes rendus, où le talent de notre compatriote est « discuté, commenté, attaqué, défendu », nous donnerons ici — à tout seigneur tout honneur — le feuilleton du *Journal des Débats,* signé Hector Berlioz :

« C'est un pianiste fougueux, d'une incroyable éner-
» gie, d'une vigueur allant parfois jusqu'à la violence ;
» mais sa fougue est réglée pourtant, hâtons-nous de le
» dire, et les incroyables difficultés qu'il exécute ne sont
» jamais vaincues par lui en sacrifiant le rythme, dont
» la forme reste toujours parfaitement saisissable. Son
» jeu, dans certains cas, est d'une finesse exquise, et il
» dit les mélodies lentes avec une grande et belle
» expression.

» Comme compositeur, M. Auguste Dupont a droit à
» l'estime la plus haute. Son style est nerveux, la forme
» de ses morceaux est d'une ampleur magistrale, son
» harmonie claire et sonore, sa mélodie toujours distin-
» guée. Il écrit l'orchestre magistralement, en faisant

» peut-être trop souvent appel aux voix formidables des
» instruments de cuivre.

» Pour moi, le *Concerto symphonique* et la *Fantaisie*
» *avec variations* pour piano et orchestre sont des
» ouvrages de la plus grande valeur; j'en ai été vraiment
» impressionné. Il y a là des choses que les plus grands
» maîtres seraient heureux d'avoir trouvées, des choses
» admirables et qu'on admirera d'autant plus qu'on les
» entendra plus souvent. »

On conçoit l'enthousiasme que la victoire du Maître devait susciter parmi ses disciples, dont la jeune imagination s'exaltait en le suivant dans son incessant combat pour la gloire.

Rappelons encore ici quelques épisodes marquants de cette belle existence.

En 1872, au moment où il abandonna le cours des jeunes gens pour celui des jeunes filles, la petite phalange des élèves de la première période se réunit et lui offrit son portrait dessiné par Schubert.

En 1889, élu correspondant de l'Académie royale de Belgique.

En 1881, promu Officier de l'Ordre de Léopold.

. . . .

Sur les confins de l'Ardenne et du Condroz, non loin de l'église de My, dont le riant cimetière abrite la dépouille mortelle de celui qu'Hector Berlioz a qualifié de GRAND ARTISTE, un limpide ruisselet, la Lembrée, après avoir fourni au grand jour une courte carrière entre les berges fleuries du fertile plateau, se voit imposer la rude tâche de se creuser un lit dans la masse

rocheuse. Après avoir contourné le promontoire où s'élèvent, ressuscitées par une pieuse initiative, les ruines de Logne, l'antique forteresse, tout à coup, dans une crevasse du sol, s'engouffre et disparaît la pauvre petite Lembrée. Vingt-quatre mortelles heures dure sa traversée par les méandres souterrains de la montagne... mais les nutons, plus malicieux que méchants, la ramènent à la douce clarté du jour. Elle reprend sa course joyeuse et va porter son tribut à l'Ourthe, haute et puissante dame d'honneur de Sa Majesté l'Ardenne.

Ce petit fragment de géographie descriptive nous paraît contenir un symbole... que nous ne chercherons pas à préciser, pour ne pas nous exposer à en perdre l'illusion.

Et nous terminerons en donnant la parole au cher et vénéré Maître lui-même :

« J'aurais pu, disait-il parfois aux siens, dans les derniers temps qu'il lui fut donné de vivre au milieu » d'eux, j'aurais pu faire certainement dans ma vie » de plus grandes choses, créer des œuvres de plus » vaste envergure, car je sentais en moi un idéal à » atteindre, au sommet duquel je ne suis pas parvenu !... » Cependant, si l'on se reporte au point de départ si » humble, si l'on réfléchit aux difficultés inouïes que j'ai » dû traverser, — tourmenté, dès ma jeunesse, par des » préoccupations matérielles sans cesse renaissantes, et » plus tard par un état de santé qui laissait souvent à » désirer, — on conviendra pourtant que j'ai donné des » preuves d'une grande énergie ; que bien d'autres à ma » place fussent restés en route ... et je m'en vais avec

» la consolation d'avoir fait toujours mon devoir, et au » delà !... »

ÉMILE MATHIEU.

LISTE DES OUVRAGES D'AUGUSTE DUPONT

ŒUVRES PUBLIÉES (1).

Fantaisie sur l'air : *Valeureux Liégeois*. (1847.)
La Pluie de mai, étude de trilles.
La pensée, étude mélodique.
Pastorale.
Grand galop fantastique.
Sérénade.
Premier allegro du concerto en *fa* mineur.
Les Contes du foyer, morceaux caractéristiques : 1° Danse des ombres; 2° Danse du grand-papa; 3° Le saule; 4° La chanson du fou; 5° L'attente; 6° La danse des paysans.
Sonate, duo pour piano et violon.
Lamento.
Réminiscences pastorales : 1° Chant du pâtre; 2° L'angelus; 3° La danse aux tambourins.

(1) Les œuvres qui figurent sans désignation d'instrument sont toujours pour piano seul.

Barcarolle.
Chanson de jeune fille, pour piano seul, pour piano et violon, pour piano et violoncelle, pour orchestre.
Canzonetta, pour piano à quatre mains.
Mazurka, en *fa* mineur.
Rêverie sur l'eau, étude d'expression.
Variations dans le style sévère.
Danse des almées.
Tocatelle.
Chanson hongroise, mélodie originale.
Sérénade espagnole.
Staccato perpétuel.
Grand trio, en *sol* mineur, pour piano, violon et violoncelle.
Impromptus de concert, pour piano et violon : 1° Appassionata; 2° Tarentelle scherzo ; 3° Invocation.
Près d'un berceau.
Toccata de concert.
Trois danses dans le style ancien : 1° Bourrée; 2° Gavotte; 3° Sarabande.
Quatuor, en *mi* bémol, pour deux violons, alto et basse.
Fantaisie et fugue, en *si* mineur.
Polonaise, en *ré,* pour piano à quatre mains et pour orchestre.
Fantaisie et fugue, en *ut* majeur, pour la main droite seule.
Concertstück, ballade menuetto-scherzo, en *mi* mineur, pour piano et orchestre.
Valse, en *si* bémol mineur.
Première ballade.
Deuxième ballade.
Quatrième impromptu, pour piano et violon.
Trois danses caractéristiques dans le style ancien : 1° Bourrée; 2° Gavotte; 3° Sarabande.
Troisième sérénade.
Ballade héroïque : Nocturne, Invocation, Marche au combat.

Roman en dix pages : 1° Chanson du printemps; 2° Confidences; 3° Au bal; 4° Nuit d'été; 5° Appassionata; 6° Dans le bleu; 7° Chanson joyeuse; 8° Doute; 9° Heures sombres; 10° Feuilles mortes.

Concerto en fa *mineur* (n°3), pour piano et orchestre, et pour deux pianos.

Un souvenir.

Les Petits soldats, marche militaire enfantine.

Graciosa, valse.

Poème d'amour, sept chants lyriques, pour chant et piano.

Canzonetta, impromptu, pour piano seul et pour orchestre.

Esquisses musicales : 1° Nocturne; 2° Tarentelle; 3° Cantabile; 4° Scherzo. — En outre le n° 3, *Cantabile,* pour piano et violoncelle.

Feuille d'album, pour piano et harpe ou second piano.

Rondes ardennaises, pour piano à quatre mains.

Le Sentier, pour chant et piano.

Valse expressive.

Hymne à l'Amour, chœur pour voix d'hommes.

Cantique de première communion, pour orgue et chœur.

Œuvres pour orgue de J.-S. Bach, transcriptions littérales pour piano : 1° Fantaisie et fugue en *sol* mineur; 2° Fantaisie et fugue en *la* mineur.

Point d'orgue, pour le concerto n° 3 de Beethoven.

École de piano du Conservatoire royal de Bruxelles, 40 livraisons.

ŒUVRES MANUSCRITES (1).

Cromwell, opéra en cinq actes, partition d'orchestre (inachevé).

* *Marche nuptiale :* pour orgue seul; pour orgue et chœur; pour orgue et orchestre; pour orgue, chœur et orchestre.

(1) Les œuvres marquées (*) sont prêtes à être publiées.

Le dévouement des 600 Franchimontois, cantate avec orchestre.

Les Chrétiens martyrs, cantate.

La Reine Flore, cantate (incomplet).

Bianca Capello, cantate (incomplet).

L'Arbre de la liberté, cantate (incomplet).

Chœur à la paix, avec orchestre.

* *O Gloria Virginum,* andantino en *fa* majeur, chœur mixte et orgue.

Chant des Gaulois, chœur à quatre voix d'hommes.

Chant des gymnastes, pas redoublé, pour voix d'hommes.

* *Ave Maria,* en *la* majeur, pour mezzo-soprano et orgue.

Chanson du contrebandier, romance avec piano.

Un morceau destiné au n° 2 du *Poème d'amour,* chant et piano.

Intermezzo-Barcarolle, pour cor et orchestre; existe aussi en quatuor.

* *Chanson du jardinier* (bluette), chant et piano.

* *Marche chinoise,* pour orchestre.

Ronde infernale, airs de ballet, pour orchestre (incomplet).

Concerto n° 1, en *fa* mineur, dont l'allegro est publié, pour piano et orchestre.

Concerto symphonique (n° 2), allegro dont les deux premières parties sont publiées, pour piano et orchestre.

Variations, pour piano et orchestre.

Quatuor, en *sol* mineur, pour deux violons, alto et basse.

* *Impromptu de concert,* pour deux violons et piano.

Sixième et septième impromptus de concert (mss. incomplets).

Air avec variations, pour piano et violon.

* *Sonate,* en *sol* mineur.

* *Deux morceaux* destinés au *Roman en dix pages :* 1° Appassionata; 2° Confidences.

* *Souvenir à Mme d'Arrigade.* (1874.)

Sonate scherzo, en *la* bémol.

Menuet.

Mazurka caractéristique, en *la* bémol majeur.

Méditation poétique.

La danse interrompue.
Morceaux en *la* bémol majeur.
Morceaux en *mi* bémol mineur.
Improvisation.
Cadence, pour le concerto en *ré* majeur de Mozart.
(Ces neuf derniers manuscrits sont incomplets.)
Six grandes études de virtuosité.
Traité des gammes, ouvrage didactique.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES

EXPOSÉ DE LA SITUATION

au 31 décembre 1904, par M. H. Hymans, secrétaire.

Messieurs,

Il y a un an, à pareille date, rendant compte de la situation de la Caisse, nous aimions à signaler à la gratitude de nos associés, avec le souvenir de son illustre promoteur Gallait, le nom de son principal bienfaiteur, Henri van Cutsem. Nous étions loin de croire, à ce moment, que notre hommage au généreux protecteur de l'art dût se changer si tôt en éloge funèbre.

En effet, le 17 septembre, la foule des amis éplorés conduisait à sa dernière demeure celui qui, pour beaucoup d'eux, fut le plus chaleureux, le plus dévoué, le plus prévoyant des protecteurs.

Combien, parmi les œuvres de la riche galerie délaissée

par l'amateur éclairé que fut van Cutsem, attestent tout ensemble sa sollicitude pour les auteurs et la délicatesse de son goût. Tel, dans l'histoire, le nom de de Julienne est inséparable de celui de Watteau.

Pour ce qui regarde notre œuvre, c'est en lettres d'or que sera inscrit dans nos annales le nom de van Cutsem. Il disparaît de la liste de nos membres, où immédiatement après les noms du Roi et du Comte de Flandre, nos augustes protecteurs, le premier rang lui revenait comme membre d'honneur, mais il vivra dans les cœurs de ceux à qui sa générosité discrète a permis d'envisager l'avenir avec confiance.

Au nécrologe de l'année figure malheureusement aussi le nom estimé de Pierre Koch, conservateur du Musée et président du sous-comité d'Anvers. La Caisse a perdu en lui un précieux collaborateur. C'est à voix basse et comme par crainte d'effaroucher encore son merveilleux esprit d'effacement que se rappellent ses actes de noble et ingénieuse libéralité. Il était vraiment de ceux dont la main gauche, conformément au précepte évangélique, ignore le bien accompli par leur main droite. Et si nul ne l'approchait qui ne fût gagné par le charme de sa courtoisie, c'était là encore un reflet de l'excellence de son cœur.

Par cette perte inopinée, le sous-comité d'Anvers attend une réorganisation intégrale.

La disparition de G. Bordiau et André Hennebicq n'a

pas été seulement, pour l'art belge et pour l'Académie, une perte cruelle. elle atteint aussi notre œuvre en la personne de deux de ses titulaires les plus dévoués. Qu'il nous soit permis de consigner ici le souvenir de ces deux représentants estimés à titre égal dans leurs domaines respectifs : l'architecture et la peinture.

A tant et de si légitimes motifs de regrets, il nous est agréable de pouvoir opposer l'adhésion, comme membre honoraire, de Mme Errera, prenant la place délaissée par Mme Jos. Oppenheim, sa vénérable mère. Dans les cercles où se cultive l'art comme dans ceux où se pratique la bienfaisance, le nom d'Errera est en égale estime.

MM. Richard Baseleer, à Anvers, Omer Coppens, à Bruxelles, tous deux artistes peintres; M. Victor Luffin, professeur de musique à Namur, ont été admis en qualité de membres effectifs.

Il serait oiseux d'insister derechef sur le délaissement de la Caisse par ceux-là mêmes pour le bien desquels elle fut instituée. Peut-être n'est-ce là encore qu'une forme de l'indifférence aux choses matérielles fréquente chez ceux qu'absorbe le travail de la pensée. Il est d'autant mieux permis de le croire qu'en grande partie nos membres titulaires se recrutent parmi les artistes déjà pourvus de positions fixes, dont l'avenir paraît conséquemment assuré.

Un moment viendra, peut-être, où la Caisse sera amenée à étendre son action, où, ayant satisfait au rôle qu'imposent ses statuts, elle pourra tenir compte, en

outre, d'éventualités assez fréquentes pour nécessiter son intervention normale. C'est là l'œuvre de demain.

Le Comité central a eu pour président, en 1904, M. le comte Jacques de Lalaing, directeur de la Classe des beaux-arts. M. Émile Janlet, parmi les membres, a pris la place de M. J. Stallaert, décédé; M. E. Acker celle de feu M. Bordiau.

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1904, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Cotisations des membres honoraires et effectifs.	847 »	
2. Intérêts des fonds placés, en 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$, au Crédit communal	20,700 »	
3. Intérêts des fonds placés, en 3 p. $^0/_0$, au Crédit communal	1,450 50	
4. Intérêts des fonds placés en rente belge, 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$	1,500 »	
5. Soulte de la conversion en 3 p. $^0/_0$ de cinq obligations de 1,000 fr. et d'une obligation de 500 fr., 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$, sorties au tirage	218 15	
ENSEMBLE . . . . .fr.		24,715 65

II. — DÉPENSES.

1. Restitution au trésorier d'une avance pour achat d'obligations, 3 p. $^0/_0$, du Crédit communal	93 68	
2. Pensions de dix-sept veuves à 600 francs chacune, d'une veuve à 500 francs et reliquat du dernier semestre de Mme Ve D. V...	10,918 65	
3. Secours : 1° à Mme Ve V..., 600 francs; 2° à Mme Van H..., 200 francs; 3° à Mme Ve D. D..., 200 francs; 4° à Mlle D.., 100 francs	1,100 »	
4. Achat d'un capital nominal de 12,000 fr., en obligations du Crédit communal, 3 p. $^0/_0$.	11,430 50	
5. Écritures et frais divers	370 »	
6. Reliquat le 31 décembre 1904	802 82	
ENSEMBLE . . . . .fr.		24,715 65

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$ du Crédit communal, le 31 décembre 1903, fr. 459,800, réduit le 31 décembre 1904 à . . . . fr.	454,500 »	20,452 50
par suite de la conversion en 3 p. $^0/_0$ de 5,500 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.		
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. $^0/_0$ du Crédit communal, augmenté des 5,500 francs précités et de 12,000 francs d'achats en 1904.	60,100 »	1,803 »
Capital inscrit au Grand-livre 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$ de la Dette publique belge	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr.	574,600 »	23,755 50
Numéraire en caisse le 31 décembre 1904.	802 82	»
Ensemble. . . . fr.	575,402 82	23,755 50

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1905.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. F.-A. GEVAERT, directeur;
M. ROOSES, vice-directeur;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. ÉD. FÉTIS;
H. HYMANS, secrétaire du Comité
J. ROBIE;
H. MAQUET;
ERN. ACKER;
ÉM. JANLET.

Sous-comité d'Anvers.

N. . . . .

Sous-comité de Gand.

M. F. VAN DER HAEGHEN, président.

Sous-comité de Liége.

M. RADOUX, président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(10 janvier 1905.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
De Haas, J.-H.-L., peintre, place du Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
de Hemptinne, le comte C., rue des Meuniers, 64, à Gand.	12
de Lalaing, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
Errera (Mme Jacques), rue Royale, 14, à Bruxelles	20
Fologne, Égide, architecte du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
Hymans, Henri (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles	12
Maquet, Henri (de l'Académie), architecte consultant du Roi, rue du Trône, 20, à Bruxelles	12

MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12
MARKELBACH, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek 24
PRISSE, le baron É., rue Gallait, 146, à Schaerbeek . . . 12
ROBIE, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 147, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 97, à Ixelles . . 12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

ALLAERT, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12
ANTOINE, Charles-Léon, professeur à l'École de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12
AUDELHOF, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12
BASELEER, Richard, peintre, rue des Images, 126, à Anvers. 12
BIOT, G. (de l'Académie), graveur, professeur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, rue de la Baleine, 30, à Anvers. 12
BRAECKE, Pierre, statuaire, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12
CANTILLON, Émile, sculpteur, rue Houzeau, 36, à Bruxelles . 12
CHARLIER, Guillaume, statuaire, avenue de Cortenberg, 35, à Bruxelles. 12
COPPENS, Omer, peintre, rue des Coteaux, 10, à Saint-Josse-ten-Noode 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), statuaire, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12

De Jans, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
De Rudder, Isidore, statuaire, rue de Hennin, 74, à Ixelles . 12
De Ruyter, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
Dewaele, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard de la Citadelle, 59, Gand 12
Farasyn, Edgar, artiste peintre, rue du Moulin, 30, à Anvers 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles 12
Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, place du Petit-Sablon, 18, à Bruxelles. 12
Goeyens, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles . . . 12
Haseleer, E.-A., peintre, rue le Titien, 22, à Bruxelles . . 12
Herbo, Léon, peintre, rue Wiertz, 65, à Ixelles 12
Hermans, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
Hertogs, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
Houyoux, L., artiste peintre, Green Cottage, à Rhode-Saint-Genèse 12
Huberti, Gustave (de l'Académie), professeur au Conservatoire royal, 30, avenue Rogier, à Schaerbeek 12
Janlet, Émile (de l'Académie), architecte, rue de la Concorde, 58, à Ixelles 12
Kerckx, Jean, statuaire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers 12
Lagae, Jules, statuaire, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12
Lamorinière, J.-P.-J., peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12
Luffin, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12

Lynen, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12
Mathieu, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12
Motte, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons 12
Pion, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12
Portielje, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12
Portielje, Gérard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. . . . 12
Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, 29, à Liége 12
Rooses, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers 12
Rul, Henri, artiste peintre, à Cappellen lez-Anvers . . . 12
Soubre, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Keyenveld, 106, à Ixelles 12
Stobbaerts, Jean, peintre, rue Vifquin, 54, à Schaerbeek . 12
Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
Timmermans, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers. 12
Tombre, Léon, directeur de l'École de dessin académique, de Huy, et artiste peintre à Huy 12
Van Biesbroeck, L., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 17, à Gand 12
Van Damme-Sylva, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 64, à Schaerbeek. 12
Vanden Eycken, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Van Engelen, Pierre, peintre, rue du Moulin, 50, à Anvers . 12
Van Even, Edward (de l'Académie), archiviste de la ville, rue Edw. Van Even, 6, à Louvain 12
Van Kuyck, peintre, longue rue d'Argile, 200, à Anvers . . 12
Van Lamperen, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire royal, rue de Florence, 43, à Ixelles 12

Van Leemputten, Frans, peintre, rue du Grand Chêne, 24, à Anvers 12

Van Strydonck, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Souveraine, 119, à Ixelles 12

Verplancke, Bern., ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Belle-Vue, 108, à Gand 12

Vinçotte, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12

Vulners, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique, rue de l'Étoile, 8, à Namur. 12

Wauters, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12

Winders, Jacques (de l'Académie), architecte, 85, rue du Péage, à Anvers 12

Wotquenne, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal de Bruxelles, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles 12

N. B. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. La Caisse centrale des Artistes belges n'ayant pas la personnification civile, ne peut entrer en possession de legs en sa faveur que pour autant que ceux-ci aient été faits à la Classe des beaux-arts de l'Académie avec affectation à la Caisse.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

1906

SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

MDCCCCVI

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.

CHRONOLOGIE

L'année 1906 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6619 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leide);

la deuxième de la 671[e] Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler,* Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377;

l'an 2659 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1906.

Nombre d'or	7	Indiction romaine . . .	4
Épacte	V	Lettre dominicale	G
Cycle solaire	11		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est XVII, et la lettre dominicale A, pour l'année 1906.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2653

L'année 1324 des Turcs commence le 25 février 1906, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1906 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5666 des Juifs a commencé le 30 septembre 1905, et l'année 5667 commencera le 20 septembre 1906.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	11 février.	Quatre-Temps. .	6, 8 et 9 juin.
Cendres	28 février.	Trinité	10 juin.
Quatre-Temps. .	7, 9 et 10 mars.	Fête-Dieu	14 juin.
Pâques.	15 avril.	Quatre-Temps.	19, 21 et 22 sept.
Ascension. . . .	24 mai.	1er dim. de l'Avent . .	2 déc.
Pentecôte	3 juin.	Quatre-Temps.	19, 21 et 22 déc.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars,	à 12 h.	53 m.	du soir.
Été	le 22 juin,	à 8	42	du matin.
Automne	le 23 sept.,	à 11	15	du soir.
Hiver	le 22 déc.,	à 5	54	du soir.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 16 avril. — Lundi de Pâques.
* 24 mai. — Ascension.
* 4 juin. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
15 novembre. — Fête patronale du roi régnant Léopold II.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura, en 1906, trois éclipses partielles de Soleil, invisibles en Belgique, et deux éclipses totales de Lune, dont une en partie visible en Belgique.

Le 9 février, éclipse totale de Lune, en partie visible à Uccle : premier contact avec l'ombre, à 5 h. 57 m. du matin ; milieu de l'éclipse, à 7 h. 47 m. du matin; dernier contact avec l'ombre, à 9 h. 37 m. du matin. Le premier contact avec l'ombre se fera à 96° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 289° vers l'Est. A Uccle, la Lune se couchera, totalement éclipsée, à 7 h. 9 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans

la moitié occidentale de l'Europe, dans la partie Nord-Ouest de l'Afrique, dans l'océan Atlantique, en Amérique, dans l'océan Pacifique, dans le Nord-Est de l'Asie et sur les côtes orientales de l'Australie.

Le 23 février, éclipse partielle de Soleil, invisible à Uccle : commencement de l'éclipse générale, à 5 h. 57 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 9 h. 29 m. du matin. Cette éclipse sera visible principalement dans les régions polaires antarctiques, dans l'Australie méridionale et sur la pointe méridionale de la Nouvelle-Zélande.

Le 21 juillet, éclipse partielle de Soleil, invisible à Uccle : commencement de l'éclipse générale, à 11 h. 48 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 2 h. 40 m. du soir. Cette éclipse ne sera visible que dans la partie méridionale de l'océan Atlantique et sur la pointe méridionale de l'Amérique du Sud.

Le 4 août, éclipse totale de Lune, invisible à Uccle : premier contact avec l'ombre, à 11 h. 10 m. du matin; milieu de l'éclipse, à 1 h. du soir; dernier contact avec l'ombre, à 2 h. 49 m. du soir. Le premier contact avec l'ombre se fera à 82° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 257° vers l'Est. Cette éclipse sera visible dans la moitié occidentale de l'Amérique du Nord, dans le Grand Océan, en Australie, dans la moitié Sud-Est de l'Asie, dans l'océan Indien et à Madagascar.

Le 19-20 août, éclipse partielle de Soleil, invisible à Uccle : commencement de l'éclipse générale, le 19 août, à 11 h. 53 m. du soir; fin de l'éclipse générale, le 20 août, à 2 h. 32 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans la partie occidentale des côtes septentrionales de l'Asie, dans la partie Nord-Ouest de l'Amérique du Nord et dans les régions polaires arctiques.

Janvier.

1 L. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 J. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 V. S. Télesphore, pape.
6 S. Épiphanie ou les Rois.
7 D. Ste Mélanie, vierge.
8 L. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 J. S. Hygin, pape.
12 V. S. Arcade, martyr.
13 S. Ste Véronique de Milan.
14 D. S. Hilaire, év. de Poit.
15 L. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 J. Chaire de s. Pierre à R.
19 V. S. Canut, roi de Danem.
20 S. SS. Fabien et Sébastien.
21 D. Ste Agnès, v. et m.
22 L. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 J. Conversion de s. Paul.
26 V. S. Polycarpe, év. et m.
27 S. S. Jean Chrysostome, év.
28 D. S. Julien, év. de Cuença.
29 L. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 24.

Février.

1 J. S. Ignace, év. et mart.
2 V. Purif. ou Chandeleur.
3 S. S. Blaise, év. et mart.
4 D. S. André, Ste Jeanne, v.
5 L. Ste Agathe, vierge et m.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 J. S. Jean de Matha.
9 V. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 S. Ste Scholastique, vierge.
11 D. *Sept.* S. Séverin, abbé.
12 L. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. S. Valentin, p. et m.
15 J. SS. Faustin et Jovite, m.
16 V. Ste Julienne, vierge.
17 S. SS. Théodule et Julien.
18 D. S. Siméon, évêque et m.
19 L. S. Boniface, évêque.
20 M. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 M. Le Bap. Pépin de Landen.
22 J. C. de s. Pierre à Antioc.
23 V. S. Pierre Damien, év.
24 S. SS. Mathias et Modeste.
25 D. Ste Walburge, vierge.
26 L. Ste Adeltrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 M. *Les Cendres.* S. Julien, m.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 23.

Mars.

—

1 J. S. Aubin, év. d'Angers.
2 V. S. Simplice, pape.
3 S. Ste Cunégonde, impérat.
4 D. S. Casimir, roi.
5 L. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 M. *Q.-temps.* S. Thomas d'A.
8 J. S. Jean de Dieu.
9 V. *Q.-temps.* Ste Françoise.
10 S. *Q.-temps.* Les 40 Mart.
11 D. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 L. S. Grégoire le Grand, p.
13 M. Ste Euphrasie.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 J. S. Longin, soldat.
16 V. Ste Eusébie, vierge.
17 S. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 D. S. Gabriel, archange.
19 L. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoît, abbé.
22 J. S. Basile, martyr.
23 V. S. Victorien, martyr.
24 S. S. Agapet, év. de Synn.
25 D. Annonciat. S. Humbert.
26 L. S. Ludger, év. de Munster.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 J. S. Eustase, abbé.
30 V. S. Véron, abbé.
31 S. S. Benjamin, martyr.

Premier Quartier le 3
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 24.

Avril.

—

1 D. *Passion.* S. Hugues, év.
2 L. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, év. de Chich.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 J. S. Vincent Ferrier.
6 V. S. Célestin, pape.
7 S. S. Albert, ermite.
8 D. *Rameaux.* S. Perpétue.
9 L. Ste Waudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon le Grand, pape.
12 J. SS. Jules I, p., et Arcade.
13 V. *Vend.-Saint.* S. Hermén.
14 S. S. Justin, martyr.
15 D. PAQUES. S. Anastasie.
16 L. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, p. et martyr.
18 M. S. Ursmar, év. et abbé.
19 J. S. Léon IX, pape.
20 V. Ste Agnès, vierge.
21 S. S. Anselme, archev.
22 D. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 L. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 J. SS. Clet et Marcellin, p.
27 V. S. Antime, évêq. et m.
28 S. S. Vital, martyr.
29 D. S. Pierre de Milan, mart.
30 L. Ste Catherine de S., v.

Premier Quartier le 2
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 23.

Mai.

—

1 M. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 M. S. Athanase, évêque.
3 J. Invention de la Croix.
4 V. Ste Monique, veuve.
5 S. S. Pie V, pape.
6 D. S. Jean Porte-Latine.
7 L. S. Stanislas, év. et mart.
8 M. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 J. S. Antonin, arch. de Flor.
11 V. S. Franç. de Hiéronymo.
12 S. SS. Nérée et Achillée, m.
13 D. S. Servais, év. de Tongr.
14 L. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. S. Jean Népomucène, m.
17 J. S. Pascal Baylon.
18 V. S. Venant, martyr.
19 S. S. Pierre Célestin, pape.
20 D. S. Bernardin de Sienne.
21 L. Ste Itisberge, vierge.
22 M. Ste Julie, vierge et mart.
23 M. S. Guibert.
24 J. ASCENSION. N. D. Sec.
25 V. S. Grégoire VII, pape.
26 S. S. Philippe de Néri.
27 D. S. Jean I, pape.
28 L. S. Germain, év. de Paris.
29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 J. Ste Pétronille, vierge.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 31.

Juin.

—

1 V. S. Pamphile, martyr.
2 S. SS. Marcellin et Érasme.
3 D. PENTECOTE. Ste Clot.
4 L. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 M. *Q.-temps*. S. Norbert, év.
7 J. S. Robert, abbé.
8 V. *Q.-temps*. S. Médard, év.
9 S. *Q.-temps*. S. Prime.
10 D. La Trinité. Ste Marguer.
11 L. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 J. La Fête-Dieu. S. Basile.
15 V. SS. Guy et Modeste, m.
16 S. S. Jean-François-Régis
17 D. Ste Alène, vierge et mart.
18 L. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falconieri.
20 M. S. Sylvère, pape.
21 J. S. Louis de Gonzague.
22 V. S. Paulin, év. de Nole.
23 S. Ste Marie d'Oignies.
24 D. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 L. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 J. S. Léon II, pape.
29 V. SS. Pierre et Paul, ap.
30 S. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 29

Juillet.

—

1 D. S. Rombaut, évêque.
2 L. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 J. S. Pierre de Luxemb.
6 V. Ste Godelive, martyre.
7 S. S. Willebaud, évêque.
8 D. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 L. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 J. S. Jean Gualbert, abbé.
13 V. S. Anaclet, pape et m.
14 S. S. Bonaventure, évêque.
15 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
16 L. N.-D. du Mont Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellys.
19 J. S. Vincent de Paule.
20 V. S. Jérôme Émilien.
21 S. Ste Praxède, vierge.
22 D. Ste Marie-Madeleine.
23 L. S. Apollinaire, év. de R.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 J. Ste Anne, mère de la Vier.
27 V. S. Pantaléon, martyr.
28 S. S. Victor, martyr.
29 D. Ste Marthe, vierge.
30 L. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 J. S. Alphonse de Liguori.
3 V. Invention de S. Étienne.
4 S. S. Dominique, confess.
5 D. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 L. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriaque, martyr.
9 J. S. Romain, martyr.
10 V. S. Laurent, martyr.
11 S. S. Géry, év. de Cambrai.
12 D. Ste Claire, vierge.
13 L. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 J. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 V. SS. Joachim et Libérat, a.
18 S. Ste Hélène, impératrice.
19 D. SS. Louis Florés, Jules.
20 L. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 J. S. Philippe Béniti.
24 V. S. Barthélemi, apôtre.
25 S. S. Louis, roi de France.
26 D. S. Zéphirin, pape et m.
27 L. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 J. Ste Rose de Lima, vierge.
31 V. S. Raymond Nonnat.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 27.

Septembre.

—

1 S. S. Gilles, abbé.
2 D. S. Étienne, roi de Hong.
3 L. S. Remacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 J. S. Donatien, martyr.
7 V. Ste Reine, vierge.
8 S. Nativité de la Vierge.
9 D. S. Gorgone, martyr.
10 L. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 J. S. Amé, év. Sion en Val.
14 V. Exaltation de la Croix.
15 S. S. Nicomède, martyr.
16 D. SS. Corneille et Cyprien.
17 L. S. Lambert, év. de Maest.
18 M. S. Joseph de Cupertino.
19 M. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 J. S. Eustache, martyr.
21 V. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 S. *Q.-temps.* S. Maurice.
23 D. Ste Thècle, vierge et m.
24 L. N.-D. de la Merci.
25 M. S. Firmin, év. et martyr.
26 M. S. Cyprien et Ste Justine.
27 J. SS. Côme et Damien, m.
28 V. S. Wenceslas, martyr.
29 S. S. Michel, archange.
30 D. S. Jérôme, docteur.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 25.

Octobre.

—

1 L. S. Bavon, patr. de Gand.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 M. S. Gérard, abbé.
4 J. S. François d'Assise.
5 V. S. Placide, martyr.
6 S. S. Brunon, confesseur.
7 D. S. Marc, pape.
8 L. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 J. S. Gommaire, p. de Lier.
12 V. S. Wilfrid, év. d'York.
13 S. S. Édouard, roi d'Angl.
14 D. S. Calixte, pape et mart.
15 L. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 J. S. Luc, évangéliste.
19 V. S. Pierre d'Alcantara.
20 S. S. Jean de Kenti.
21 D. Ste Ursule et ses comp. m.
22 L. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 J. SS. Crépin et Crépinien.
26 V. S. Évariste, pape et m.
27 S. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 D. SS. Simon et Jude, apôt.
29 L. Ste Ermelinde, vierge.
30 M S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 24.

Novembre.

1 J. TOUSSAINT.
2 V. *Les Trépassés.*
3 S. S. Hubert, év. de Liège.
4 D. S. Charles Borromée, év.
5 L. S. Zacharie, S^{e} Élisabeth.
6 M. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 J. S. Godefroi, év. d'Am.
9 V. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 S. S. André Avellin.
11 D. S. Martin, év. de Tours.
12 L. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 J. S. Léopold, confesseur.
16 V. S. Edmond, archevêque.
17 S. S. Grégoire Thaumatur.
18 D. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 L. Ste Élisabeth de Thuring.
20 M. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 J. Ste Cécile, vierge et mar.
23 V. S. Clément I, pape et m.
24 S. S. Jean de la Croix.
25 D. Ste Catherine, v. et m.
26 L. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, évêque.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 J. S. Saturnin, martyr.
30 V. S. André, apôtre.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 30.

Décembre.

1 S. S. Éloi, év. de Noyon.
2 D. *Avent.* Ste Bibienne, v.
3 L. S. François-Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 J. S. Nicolas, év. de Myre.
7 V. S. Ambroise, év. et doct.
8 S. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 D. Ste Léocadie, v. et mart.
10 L. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 J. Ste Lucie, vierge et m.
14 V. S. Nicaise, évêque.
15 S. S. Adon, arch. de Vienne.
16 D. S. Eusèbe, évêque.
17 L. Ste Begge, vierge.
18 M. Expect. de la Vierge.
19 M. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 J. S. Philogone.
21 V. *Q.-temps.* S. Thomas, ap.
22 S. *Q.-temps.* S. Hungère.
23 D. Ste Victoire, vierge et m.
24 L. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 J. S. Jean, apôt. et évang.
28 V. SS. Innocents.
29 S. S. Thomas de Cantorb.
30 D. S. Sabin, évêq. et mart.
31 L. S. Sylvestre, pape.

Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 30.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Programme du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1908.

Questions pour le programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences*, pour 1907.

Élection du jury pour la 2e période du XIIIe Concours pour les *Prix De Keyn.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Adoption du programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences*, pour 1907.

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1906); *Prix De Keyn* (XIIIe Concours, 2de période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Mai. — Nomination des jurys de la 1re période du *Prix de Selys Longchamps* et de la 1re période du *Prix François Deruyts*.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* et des *Prix De Keyn*.

Élection des membres, associés et correspondants dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative* de l'Académie.

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours littéraire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*.

Juin. — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences*.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme du Concours annuel; désignation des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours littéraire de la *Classe des Beaux-Arts*.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours ; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Juillet. — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au Concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (partie littéraire et sujets d'art appliqué).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses [1].

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* et au Concours pour le *Prix Teirlinck.*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

[1] Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance a lieu le dernier dimanche de novembre.

Novembre. — Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la formation des listes des candidatures pour les places vacantes.

Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* et pour le *Prix Teirlinck.*

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences :* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 1re période du XIVe Concours pour les *Prix De Keyn;* à la 3e période pour le *Prix Théophile Gluge ;* à la 8e période pour le *Prix Gantrelle ;* terme fatal de la 2de période du *Prix Emile de Laveleye.*

FRANCHISE DE PORT (1).

ART. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

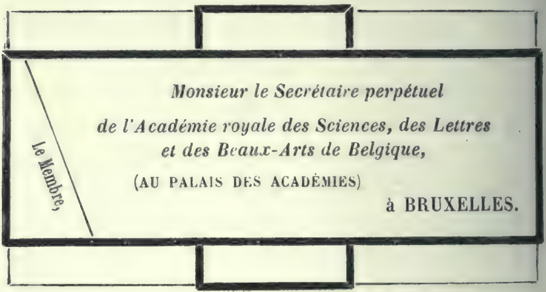
N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci ; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions, sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :



ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BANG (W.), rue des Récollets, 22, à Louvain.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BLOCKX (Jan), avenue de la Couronne, 80, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 13, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), chaussée de Charleroi, 228, à St-Gilles lez-Bruxelles.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue des Vanniers, 29, à Gand.
DANSE (Auguste), rue J.-B. Labarre, 18, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles, et à Vienne, Albrechtgasse (Autriche).
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron Jules), rue des Augustins, 31, à Liége.
DE GREEF (Guillaume), rue Émile Banning, 86, à Ixelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue Léopold, 38, à Louvain.
DEMOULIN (Alphonse), avenue Brugmann, 326, à Uccle, et rue de la Vallée, 79, à Gand.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 34, à Ixelles.
DE PAEPE (Polydore), rue Joseph II, 44, à Bruxelles.
DERUYTS (Jacques), rue des Augustins, 35, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.

De Smedt (Ch.), au Collège Saint-Michel, boulevard Militaire, 775, à Etterbeek.
De Tilly (le lieutenant général Jos.), rue Masui, 162, à Schaerbeek.
Discailles (Ern.), avenue Louise, 492, à Bruxelles; rue de Flandre, 35, à Gand.
Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
Durand (Théophile), rue Albert De Latour, 28, à Schaerbeek.
Duvivier (Ch.), place de l'Industrie, 26, à Bruxelles.
Fétis (Éd.), rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles.
Fraipont (J.), Mont-St-Martin, 35, à Liége.
Francotte (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.
Francotte (Polyd.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.
Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.
Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.
Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.
Gevaert (A.), place du Petit-Sablon, 18, à Bruxelles.
Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.
Giron (Alfr.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
Gossart (Ernest), à La Hulpe.
Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.
Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.
Huberti (Gustave), avenue Rogier, 30, à Schaerbeek.
Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.
Janlet (Ém.), rue de la Concorde, 58, à Ixelles.
Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, à Liége.
Kurth (G.), rue Rouvroy, 6, à Liége.
Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.
Lambeaux (Jef), avenue Brugmann, 49, à Saint-Gilles.
Lameere (Auguste), avenue du Haut-Pont, 10, à Ixelles.
Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.
Lamorinière (J.-P.-J.), rue de la Province, 163, à Anvers.
Lamy (Th.), rue des Moutons, 153, à Louvain.

LANCASTER (Albert), avenue Brugmann, 297, à Uccle.
LAUWERS (François), rue Général Van Merlen, 33, à Anvers.
LECLERCQ (Jules), rue de la Loi, 89, à Bruxelles.
LENAIN (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.
LE PAIGE (C.), à l'Observatoire de Liége.
LOHEST (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
MALAISE (C.), rue Latérale, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
MAQUET (Henri), rue du Trône, 20, à Bruxelles.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
MARKELBACH (Alex.), chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 14, à Liége.
MASSART (Jean), rue Albert De Latour, 44, à Schaerbeek.
MASSAU (Junius), avenue des Arts, 43, à Gand.
MATHIEU (Émile), rue Haut-Port, 56, à Gand.
MELLERY (Xavier), rue Mellery, 80, à Laeken.
MERCIER (Désiré), rue des Flamands, 1, à Louvain.
MESDACH DE TER KIELE (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
MONCHAMP (Georges), rue de l'Évêché, 12, à Liége.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
NEUBERG (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
NYS (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
PELSENEER (Paul), boulevard Léopold, 53, à Gand.
PIRENNE (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand.
PLATEAU (Félix), chaussée de Courtrai, 148, à Gand.
PRINS (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
RADOUX (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
ROBIE (J.), chaussée de Charleroi, 147, à St-Gilles.
ROLIN (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
ROUSSEAU (Victor), avenue Van Volxem, 173, à Forest (Bruxelles).
SMITS (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
SOLVAY (Lucien), rue Scailquin, 12, à St-Josse-ten-Noode.
SPRING (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.

Stecher (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
Swarts (Frédéric), rue Guillaume Tell, 21, à Gand.
Tardieu (Ch.), rue de la Tulipe, 38, à Ixelles.
Terby (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
Thomas (Paul), rue Plateau, 41, à Gand.
Tinel (Edgar), boulevard Ste-Catherine, 2, à Malines.
Van Bambeke (Ch.), rue Haute, 7, à Gand.
Van Beneden (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.
Van den Eeden, rue d'Enghien, 20, à Mons.
vander Haeghen (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
Vanderkindere (Léon), avenue des Fleurs, 51, à Uccle.
Van der Mensbrugghe (G.), Coupure (rive gauche), 131, à Gand.
Van der Stappen (Ch.), avenue de la Joyeuse-Entrée, 13, à Bruxelles.
van Duyse (Flor.), rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
Vanlair (C.), boulevard d'Avroy, 53, à Liége.
Vauthier (Maurice), avenue de Cortenberg, 205, à Bruxelles.
Vercoullie (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.
Vinçotte (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.
Waltzing (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.
Wauters (A.-J.), rue Paul Lauters, 71, à Ixelles.
Wauters (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
Waxweiler (Ém.), avenue de la Couronne, 152, à Ixelles.
Willems (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à Schaerbeek.
Wilmotte (Maurice), rue Raikem, 22, à Liége.
Winders (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

Rauïs (N.), *chef de bureau*, rue des Patriotes, 6, à Bruxelles (N.-E.).
Meirsschaut (Pol.), *sous-chef de bureau*, rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.
Tobac (H.), *huissier de 1re classe*, avenue Beckers, 43, à Etterbeek.
Tobac (L.), *huissier*, rue du Viaduc, 61, à Ixelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(10 Janvier 1906.)

LE ROI, PROTECTEUR.

Président de l'Académie pour 1906 : MASIUS (J.-B.-V.).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : le chev. MARCHAL (Edm.).

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1906.

Le directeur de la Classe des Sciences, MASIUS (J.-B.-V.).
» » des Lettres, THOMAS (P.).
» » des Beaux-Arts, ROOSES (Max.).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.)
Le délégué de la Classe des Sciences, DE TILLY (J.).
» » des Lettres, MESDACH DE TER KIELE (Ch.).
» » des Beaux-Arts, FÉTIS (Éd.).

CLASSE DES SCIENCES.

MASIUS, J.-B.-V., directeur pour 1906.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

DE TILLY, Jos.-M., ✠ G. O.; à Schaerbeek. Élu le 16 décem. 1878.
VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ O.; à Gand . . . . — 14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ O.; à Liége. . . — 15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ C.; à Louvain . . . . — 15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand. . . . . — 15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége. . . — 14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége . . . . — 15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠; à Louvain . . — 15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠; à Ixelles . . — 15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége. . . — 15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1897.
LANCASTER, Albert-B., ✠; à Uccle . . . — 15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J.; à Liége . . . . — 15 décem. 1903.
DELACRE, Maurice; à Gand . . . . . . — 3 juin 1905.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DUPONT, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort. . Élu le 15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ C.; à Liége. . — 16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux . . . . — 15 décem. 1873.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand . . — 15 décem. 1874.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand. — 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠; à Liége. . — 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J.-F., ✠ O.; à Bruxelles. — 15 décem. 1886.
FREDERICQ, Léon, ✠; à Liége . . . . . — 14 décem. 1894.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége. — 15 décem. 1896.
VANLAIR, Constant.-F., ✠ O.; à Liége . . — 16 décem. 1899.
FRAIPONT, Julien-J.-J., ✠; à Liége. . . . — 16 décem. 1901.
FRANCOTTE, Pol.-Ch.-J., ✠; à St-Josse-t.-N. — 15 décem. 1903.
PELSENEER, Paul; à Gand . . . . — 15 décem. 1903.
GRAVIS, A., ✠; à Liége. . . . . — 15 décem. 1905.
N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

CESÀRO, Giuseppe-R.-P.; à Cheratte . . Élu le 14 décem. 1894.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.; à Louvain . — 15 décem. 1898.
MASSAU, Junius, ✠; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1902.
SWARTS, Frédéric; à Gand . . . . — 4 juin 1904.
DEMOULIN, Alphonse; à Uccle . . . . . . — 15 décem. 1905.

Section des Sciences naturelles.

LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles . . . . Élu le 15 décem. 1902.
DURAND, Théophile, ✠; à Schaerbeek . . — 4 juin 1904.
LOHEST, Max.; à Liége. . . . . — 4 juin 1904.
MASSART, Jean; à Schaerbeek . . . . . . — 4 juin 1904.
N . . . .

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

KELVIN (lord) [William THOMSON], ✠ C.; à Glasgow. . . . . Élu le 16 décem. 1878.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. . — 15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague . . . . — 15 décem. 1887.
BERTHELOT, Marcel.-P.-E., ✠ G. C.; à Paris — 16 décem. 1889.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . . — 15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington . . . . — 15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, J.-D.; à Amsterdam . . — 15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin . . . . — 15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . . — 14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, Jacques-Henri; à Berlin . . — 14 décem. 1894.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome . . . . — 13 décem. 1895.
MENDELÉEFF, Dmitri-Ivanowitch; à Saint-Pétersbourg. . . . . — 15 décem. 1896.
JANSSEN, Pierre-Jules-César; à Paris. . — 15 décem. 1896.
KLEIN, F.; à Gœttingue . . . . — 15 décem. 1897.
MOISSAN, Henri; à Paris . . . . — 16 décem. 1899.
JORDAN, M.-E.-C.; à Paris. . . . . — 16 décem. 1899.
CESÀRO, Ernest; à Naples. . . . . — 17 décem. 1900.
MITTAG-LEFFLER, Magnus-Gustave; à Djursholm-Stockholm . . . . — 16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux. — 15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris . . . . — 15 décem. 1902.
DARWIN, G.-Howard; à Cambridge (Angl.). — 6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin . . . . — 15 décem. 1903.
LENARD, Philipp; à Kiel . . . . — 4 juin 1904.
VAN DE SANDE BAKHUYSEN; à Leyde. . . — 15 décem. 1905.
LE BON, G.; à Paris. . . . . — 15 décem. 1905.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

HOOKER, Sir Jos.-Dalton; The camp, Sunningdale, Berkshire (Angleterre) . . . Élu le 16 décem. 1872.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
GAUDRY, Jean-Albert, ✠ O.; à Paris. . . — 16 décem. 1889
ENGELMANN, Th.-W.; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1893.
SUESS, Édouard; à Vienne . . . . — 14 décem. 1894.
STRASBURGER, Édouard, ✠ O.; à Bonn. . — 13 décem. 1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres . . . — 13 décem. 1895.
TREUB, Melchior; à Buitenzorg (Batavia) . — 15 décem. 1896.
HAECKEL, Ern.-Henri; à Iéna . . . . . . — 15 décem. 1897.
CHAUVEAU, J.-B.-Aug.; à Paris . . . . — 15 décem. 1897.
PFEFFER, Wilhelm; à Leipzig . . . . . . — 15 décem. 1897.
DE LAPPARENT, A.-A.; à Paris. . . . . . — 15 décem. 1897.
LANKESTER, Edwin Ray; à Londres . . . — 15 décem. 1898.
KARPINSKY, Alexandre; à St-Pétersbourg . — 15 décem. 1898.
MURRAY, Sir John; à Édimbourg . . . . — 16 décem. 1899.
MAUPAS, E.; à Alger . . . . — 16 décem. 1899.
GIARD, Alfred, ✠; à Paris . . . . — 16 décem. 1901.
PFLÜGER, Édouard-Fred.-Wilhelm; à Bonn. — 15 décem. 1902.
ROUX, Wilhelm; à Halle-s/S. . . . . . — 15 décem. 1903.
LÉVY, Auguste-Michel; à Paris . . . . — 15 décem. 1903.
VON KOENEN, Adolphe; à Gottingen . . . — 4 juin 1904.
DE VRIES, Hugo; à Amsterdam . . . . . — 15 décem. 1904.
METCHNIKOFF, Elie; à Paris . . . . . . — 3 juin 1905.
KOCH, Robert; à Berlin. . . . . — 15 décem. 1905.
N . . . .

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

THOMAS, Paul, directeur pour 1906.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.

(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . . Élu le 5 mai 1879.
STECHER, Jean-A., ✠ C.; à Liége . . . . — 9 mai 1881.
VANDERKINDERE, Léon-A.-V.-J., ✠ C.; à Uccle. . . . . — 7 mai 1888.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand . . . . — 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode. . . . . — 5 mai 1891.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le b^on^ J.-R.-M.-Jules, ✠; à Liége . . . . — 8 mai 1893.
FREDERICQ, Paul, ✠; à Gand. . . . . . — 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ O.; à Liége . . . . — 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . . — 10 mai 1897.
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Gand. . — 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠; à Etterbeek . . . — 7 mai 1900.
WILLEMS, Alphonse, ✠ O.; à Bruxelles . . — 7 mai 190[illegible].
LECLERCQ, Jules, ✠; à Bruxelles . . . . — 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice; à Liége. . . . . . — 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠; à Gand . . . . . . — 4 mai 1903.

Section des Sciences morales et politiques.

(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. O.; à Vienne. . . . . Élu le 12 mai 1873.

LAMY Thomas-J., ✠ C.; à Louvain . . . Élu le 8 mai 1882.
GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . — 5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles . . . . . — 4 mai 1891.
GIRON, Alfred, ✠ G. O.; à Ixelles . . . . . — 9 mai 1892.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles. . . . . — 6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles . . . . — 6 mai 1895.
DESCAMPS, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Louvain . . . . — 11 mai 1896.
MONCHAMP, George-M.-M.-J., ✠; à Liége. . — 11 mai 1896.
DUVIVIER, Charles-A., ✠ O.; à Bruxelles . . — 9 mai 1898.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠; à Louvain . . — 8 mai 1899.
DE PAEPE, Polydore, ✠ G. O.; à Bruxelles . — 8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles. — 8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠; à Bruxelles . . . . — 5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ O.; à Louvain . . . . — 5 mai 1902.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

GOSSART, Ernest, ✠; à La Hulpe . . . . Élu le 9 mai 1898.
CUMONT, Franz-Valérie-Marie; à Gand. . . — 1 déc. 1902.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand. . . . . . . — 1 déc. 1902.
WALTZING, J.-P.; à Liége. . . . . — 7 déc. 1903.
FRANCOTTE, Henri, ✠; à Liége . . . . . . — 5 déc. 1904.

Section des Sciences morales et politiques.

LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . . Élu le 4 déc. 1899.
ROLIN, Albéric, ✠; à Gand. . . . . — 6 mai 1901.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Bruxelles . . . — 6 mai 1901.
WAXWEILER, Émile; à Ixelles. . . . . . . — 1 déc. 1902.
DE GREEF, Guillaume; à Ixelles . . . . . . — 1 déc. 1902.

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

d'Antas, le chev. Martins, ✠ G. C.; à Rome. Élu le 6 mai 1872.
Delisle, Léopold-Victor; à Paris . . . . — 10 mai 1875.
Bohl, Joan, ✠; à Amsterdam . . . . . — 9 mai 1881.
Bréal, Michel-Jules-Alfred; à Paris . . — 5 mai 1884
Sully Prudhomme, René-François-Arm^{d}; à Paris. . . . . — 4 mai 1885.
Perrot, Georges; à Paris . . . . — 10 mai 1886.
Hirschfeld, Otto; à Berlin . . . . — 6 mai 1889.
te Winkel, Jean; à Amsterdam. . . . . — 5 mai 1890.
Lavisse, Ernest; à Paris . . . . — 8 mai 1893.
Vollgraff, Johann-C., ✠; à Utrecht. . . — 6 mai 1895.
Homolle, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . . — 6 mai 1895.
Friedlaender, Louis; à Strasbourg . . . — 6 mai 1895.
Reinach, Théodore; à Paris. . . . . . . — 11 mai 1896.
Lemaître, Jules-E.-J.; à Paris . . . . . — 10 mai 1897.
Meyer, Paul; à Paris. . . . . — 9 mai 1898
Diels, Hermann-Alex.; à Berlin . . . . — 5 mai 1902.
d'Arbois de Jubainville, Marie-Henry; à Paris. . . . . — 1 déc. 1902.
Parisot, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy . — 1 déc. 1902
Naber, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . . — 7 déc. 1903.
Monod, Gabriel-J.-J.; à Paris . . . . . — 7 déc. 1903.
Chevalier, Cyr.-Ulysse-Joseph; à Romans. — 9 mai 1904.
Lamprecht, K.; à Leipzig . . . . — 9 mai 1904.
Suchier, Hermann; à Halle-s/S. . . . . — 8 mai 1905.
Krumbacher, Joh.-Karl-Michel; à Munich. — 8 mai 1905
Bang, W.; à Louvain . . . . — 4 déc. 1905.

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	—	10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . .	—	9 mai 1887.
CANONICO, Tancrède; à Florence	—	7 mai 1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	—	7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon-Frédéric; à Paris . . .	—	7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	—	7 mai 1888.
WORMS, Émile; à Paris	—	6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c[te] Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris	—	5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin.	—	8 mai 1893.
DE MARTENS, Frédéric; à Saint-Pétersbourg.	—	8 mai 1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford	—	8 mai 1893.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève	—	7 mai 1894.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres.	—	6 mai 1895.
BRYCE, James; à Londres.	—	11 mai 1896.
WESTLAKE, John; à Londres	—	9 mai 1898.
BODIO, Luigi; à Rome	—	9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch.; à La Haye . . .	—	8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis; à Christiania .	—	8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G.; à Amsterdam	—	7 mai 1900.
LEHR, Paul-Ernest; à Lausanne.	—	6 mai 1901.
TONIOLO, G.; à Pise	—	7 déc. 1903.
HOLLAND, Thom.-Erskine; à Oxford . . .	—	7 déc. 1903.
BERTHELOT, fils, René; à Paris	—	7 déc. 1903.
VON LISTZ, Franz; à Charlottenbourg (Berlin)	—	8 mai 1905.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

ROOSES, Max., directeur pour 1906.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles.	Élu le	5 janv. 1882.
MARKELBACH, Alex.-P.-J., ✠ O.; à Schaerb.	—	10 janv. 1889.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) .	—	8 janv. 1891.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek . . .	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier. ✠ O.; à Bruxelles. . .	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ O.; à St-Josse-t.-Noode .	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon; à Schaerbeek.	—	7 juill. 1904.

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles .	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek .	—	12 mai 1886.
LAMBEAUX, Jef, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	9 janv. 1902.
VAN DER STAPPEN, Ch., ✠ O.; à Bruxelles .	—	6 juill. 1905.

Section de Gravure :

LENAIN, Louis, ✠; à Ixelles.	Élu le	8 janv. 1903.
DANSE, Auguste, ✠; à Uccle	—	6 juill. 1905.

Section d'Architecture :

Winders, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janv. 1896.
Janlet, Émile, ✠ O.; à Ixelles . . . . . — 9 janv. 1896.
Maquet, Henri-J., ✠ O.; à Bruxelles. . . — 9 janv. 1896.
Acker, Ernest, ✠; à St-Gilles (Bruxelles) . — 7 juill. 1904.

Section de Musique :

Gevaert, F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles. Élu le 4 janv. 1872.
Radoux, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . . — 3 avril 1879.
Huberti, L.-Gustave, ✠; à Schaerbeek . . — 2 avril 1891.
Mathieu, Émile-L.-V., ✠ O.; à Gand . . . — 10 janv. 1901.
Tinel, Edgar, ✠ O.; à Malines . . . . . . — 9 janv. 1902.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Fétis, Édouard-L.-F., ✠ C.: à Bruxelles. . Élu le 8 janv. 1847.
Hymans, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . . — 8 janv. 1885.
Marchal, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
Rooses, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . . — 10 janv. 1889.
Tardieu, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles . . . — 5 janv. 1893.
van Duyse, Florim., ✠ O.; à Gand. . . . — 6 juill. 1905.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

Claus, Émile, ✠; à Astene (Fl. orient.) . . Élu le 7 janv. 1904.
Lamorinière, J.-P.-J., ✠ C.; à Anvers . . — 5 janv. 1905.
N. . . . .

Sculpture :

ROUSSEAU, Victor; à Forest lez-Bruxelles. Élu le 6 juillet 1905.

Gravure :

LAUWERS, François, ✠; à Anvers . . . Élu le 4 janvier 1906.

Architecture :

BRUNFAUT, J., ✠; à St-Gilles (Bruxelles). Élu le 5 janvier 1905.

Musique :

VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . . — 9 janvier 1902.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

SOLVAY, Lucien, ✠; à St-Josse-ten-Noode. Élu le 4 janvier 1900.
WAUTERS, A.-J., ✠; à Ixelles . . . . . — 4 janvier 1906.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

HÉBERT, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris . Élu le 12 janvier 1871.
FRITH, William-POWELL, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
ALMA TADEMA, Sir Lawrence, ✠ O.; à Londres . . . . — 8 janvier 1891.
LEFEBVRE, Jules-Joseph, ✠ C.; à Paris . — 8 janvier 1891.
BRETON, Jules-A., ✠ O.; à Courrières (France) . . . . — 7 janvier 1892.
STEVENS, Alfred, ✠ G. O.; à Paris . . . — 10 janvier 1895.

ISRAËLS, Joseph, ✠ C.; à La Haye . . . Élu le 5 janvier 1899.
CORMON, Fernand; à Paris . . . . — 9 janvier 1902.
BONNAT, Léon-Joseph-Florentin; à Paris. — 7 juillet 1904.
VON GEBHARDT, E.; à Dusseldorf. . . . — 6 juillet 1905.
LAURENS, Jean-Paul; à Paris . . . . . — 4 janvier 1906.
MESDAG, H.-W.; à La Haye . . . . . . — 4 janvier 1906.

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . . Élu le 8 janvier 1874.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.
MERCIÉ, Marius-Jean-Antonin; à Paris . — 5 janvier 1893.
FRÉMIET, Emmanuel; à Paris . . . . . — 10 janvier 1901.
SAINT-GAUDENS, Augustus; à Windsor (Vermont), E.-U.-d'A. . . . . — 6 juillet 1905.
MARQUESTE, Louis-Honoré; à Paris . . — 6 juillet 1905.
RODIN, Aug.; à Paris. . . . . — 4 janvier 1906.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . . Élu le 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris. . . — 5 janvier 1888.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne. — 5 janvier 1893.
FLAMENG, Léopold, ✠ O.; à Paris. . . — 4 janvier 1900.

Architecture :

RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . Élu le 5 janvier 1882.
VAUDREMER, Joseph-Aug.-Emile; à Paris. — 3 mars 1892.
DAUMET, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . . — 10 janvier 1895.
AITCHISON, George; à Londres . . . . — 7 janvier 1897.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde — 5 janvier 1899.
NORMAND, Alfred-N.; à Paris . . . . . — 9 janvier 1902.
WEBB, sir Aston; à Londres . . . . . — 4 janvier 1906.
N. . . . .

Musique :

Saint Saëns, Camille-Ch., ✠; à Paris . Élu le 8 janvier 1885.
Bourgault-Ducoudray, Louis-Albert; à Paris . . . . — 6 janvier 1887.
Massenet, Jules-E.-J., ✠; à Paris. . . — 5 janvier 1893.
Reyer, L.-Et.-Ernest; à Paris . . . . . — 11 janvier 1894.
Cui, César; à Saint-Pétersbourg . . . — 9 janvier 1896.
d'Indy, Vincent, ✠; à Paris. . . . . . — 7 janvier 1897.
Grieg, Edw.-Hagerup; à Copenhague. . — 6 janvier 1898.
Svendsen, Johan-Severin; à Copenhague — 8 janvier 1903.
Rimsky-Korsakow, Nicolas; à Saint-Pétersbourg . . . . — 7 juillet 1904.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir Sourindro Mohun Tagore, ✠ C.; à Calcutta . . . . Élu le 4 janvier 1877
Bode, Guillaume; à Berlin . . . . . . — 10 janvier 1889.
Gonse, Louis; à Paris. . . . . — 11 janvier 1894.
Weale, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres . — 9 janvier 1896.
Lafenestre, Georges-Édouard; à Paris . — 10 janvier 1901.
Colvin, Sidney; à Londres . . . . . . — 10 janvier 1901
Justi, Charles-N.-H.; à Bonn. . . . . — 10 janvier 1901.
Michel, Franç.-Em.; à Paris. . . . . . — 2 juillet 1903.
Bredius, Abraham, ✠ O.; à La Haye. . — 7 janvier 1904.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Vice-président, VAN DER MENSBRUGGHE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

LANCASTER (A.),	délégué de la	Classe des Sciences.
LE PAIGE,	id.	id.
MANSION (P.),	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
BORMANS,	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
STECHER (J.),	id.	id.
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROBIE,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
VAN DUYSE (Florim.),	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
LAGRANGE (Ch.).	BORMANS.	DE GROOT.
LANCASTER.	DE PAEPE.	HUBERTI.
MOURLON.	DESCAMPS (Bon).	HYMANS.
SPRING.	GIRON.	MAQUET.
VAN DER MENSBRUGGHE.	LAMY.	ROBIE.

CLASSE DES SCIENCES. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . , président.
LANCASTER, membre.
SPRING, membre.
VAN DER MENSBRUGGHE, id.
N. . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

ÉD. FÉTIS. N. . . . N. . . . .

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

GEVAERT, *président.*
FÉTIS, *secrétaire.*
RADOUX, membre.
HUBERTI, membre.

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

FÉTIS.
GEVAERT.
HYMANS.
MARCHAL.
TARDIEU.
VINÇOTTE.
WINDERS.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

BORMANS (S.), président.
KURTH (God.), secrétaire et trésorier.
DEVILLERS (Léopold), membre.
GILLIODTS-VAN SEVEREN, id.
VANDERKINDERE (L.), id.
DE PAUW (N.), id.
PIRENNE (H.), id.
CAUCHIE (A.), membre suppléant.
BERLIÈRE (Ursmer), id.

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

FOLIE (François), membre titulaire, décédé à Liége, le 29 janvier 1905.

ERRERA (Léo-A.), membre titulaire, décédé à Uccle, le 1er août 1905.

DEWALQUE (Gustave), membre titulaire, décédé à Liége, le 3 novembre 1905.

STRUVE (Otto-Wilhelm), associé, décédé à Poulkova, le 13 avril 1905.

DE COLNET D'HUART (Alex.), associé, décédé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 juin 1905.

FLEMMING (Walther), associé, décédé à Kiel, le 4 août 1905.

KÖLLIKER (Albert von), associé, décédé à Wurtzbourg, le 2 novembre 1905.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

D'OLIVECRONA (Canut-Samuel-Rodolphe), associé, décédé à Stockholm, le 2 février 1905.

OPPERT (Jules), associé, décédé à Paris, le 21 août 1905.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

VAN EVEN (Édouard), membre titulaire, décédé à Louvain, le le 11 février 1905.

BIOT (Charles), membre titulaire, décédé à Anvers, le 14 mars 1905.

MEUNIER (Constantin), membre titulaire, décédé à Ixelles, le 4 avril 1905.

VERHEYDEN (Isidore), correspondant, décédé à Ixelles, le 1er novembre 1905.

VESPIGNANI (le comte Virginio), associé, décédé à . . . . , le . . . .

VON MENZEL (Adolphe), associé, décédé à Berlin, le 10 février 1905.

GUILLAUME (Eugène), associé, décédé à Rome, le 28 février 1905.

THOMAS (Gabriel-Jules), associé, décédé à Paris, le 7 mars 1905.

DUBOIS (Paul), associé, décédé à Paris, le 23 mai 1905.

BOUGUEREAU (W.-A.), associé, décédé à La Rochelle, le 21 août 1905.

WATERHOUSE (Alfred), associé, décédé à Yattendon (Berkshire), Angleterre, le 25 août 1905.

WILLEMS (Florent), associé, décédé à Paris (Neuilly), le 22 octobre 1905.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b^on de Feltz. . 1816-1820.
Le p^nce de Gavre . 1820-1832.
Ad. Quetelet. . . 1832-1835.
Le baron de Stassart . 1835.
Le baron de Gerlache . 1836.
Le baron de Stassart. . 1837.
Le baron de Gerlache . 1838.
Le baron de Stassart. . 1839.
Le baron de Gerlache . 1840.
Le baron de Stassart. . 1841.
Le baron de Gerlache . 1842.
Le baron de Stassart. . 1843.
Le baron de Gerlache . 1844.
Le baron de Stassart. . 1845.
Le baron de Gerlache . 1846 (1).
Le baron de Stassart. . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
F. Fétis . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1851.
Le baron de Gerlache . 1852.
Le baron de Stassart. . 1853.
Navez . . . . 1854.
Nerenburger . . . . . 1855.
Le baron de Gerlache . 1856.
de Ram . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
F. Fétis . . . . 1859.
Gachard . . . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
Van Hasselt . . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.
Faider . . . . 1866.
Le vicomte Du Bus . . 1867.
F. Fétis . . . . 1868.
Borgnet . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Gallait . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Thonissen . . . . . . 1873.
De Keyzer . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Faider. . . . . 1876.
Alvin . . . . 1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	Van Bambeke	1893.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	Ch. Loomans	1894.
Gallait	1880.	F.-A. Gevaert	1895.
P.-J. Van Beneden	1881.	A. Brialmont	1896.
Le Roy	1882.	le c^te Goblet d'Alviella	1897.
Éd. Fétis	1883.	Ch. Tardieu	1898.
Dupont	1884.	W. Spring	1899.
Piot	1885.	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
Alvin	1886.	Éd. Fétis	1901.
De Tilly	1887.	Éd. Van Beneden	1902.
Bormans	1888.	P. Mansion	1903.
F.-A. Gevaert	1889.	le chev. Éd. Descamps	1904.
J.-S. Stas	1890.	F.-A. Gevaert	1905.
G. Tiberghien	1891.	J.-B.-V. Masius	1906.
Éd. Fétis	1892.		

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin. . . . . . . 1846.
Wesmael. . . . . . . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
Le v^te^ Du Bus . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
De Hemptinne. . . . . 1851.
Kickx. . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . . 1855.
Dumont . . . . 1856.
Gluge. . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck . . . . . . 1862.
Wesmael . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le v^te^ Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge . . . . 1873.
Candèze . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . . 1876.
Maus . . . . 1877.
Houzeau . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879.
Stas . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden. . . 1883.
Éd. Dupont . . . . . 1884.
Morren . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly. . . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas . . . . 1890.
F. Plateau . . . . . 1891.
F. Folie. . . . . . . 1892.
Van Bambeke. . . . . 1893.
M. Mourlon . . . . . 1894.
G. Van der Mensbrugghe. 1895.
A. Brialmont . . . . . 1896.
Alfr. Gilkinet . . . . 1897.
Éd. Dupont. . . . . . 1898.
W. Spring . . . . . . 1899.
Ch. Lagrange . . . . . 1900.
Jos. De Tilly . . . . 1901.
Éd. Van Beneden. . . 1902.
P. Mansion. . . . . . 1903.
L. Fredericq . . . . . 1904.
P. De Heen. . . . . . 1905.
J.-B.-V. Masius . . . 1906.

Classe des Lettres.

Le b^{on} de Gerlache	1846.
Le b^{on} de Stassart	1847.
Le b^{on} de Gerlache	1848.
Le b^{on} de Stassart	1849.
de Ram	1850.
M.-N.-J. Leclercq	1851.
Le b^{on} de Gerlache	1852.
Le b^{on} de Stassart	1853.
de Ram	1854.
M.-N.-J. Leclercq	1855.
Le b^{on} de Gerlache	1856.
de Ram	1857.
M.-N.-J. Leclercq	1858.
Le b^{on} de Gerlache	1859.
Gachard	1860.
de Ram	1861.
De Decker	1862.
M.-N.-J. Leclercq	1863.
Gachard	1864.
Grandgagnage	1865.
Faider	1866.
Roulez	1867.
Le b^{on} Kervyn de Lettenhove	1868.
Borgnet	1869.
Defacqz	1870.
Haus	1871.
De Decker	1872.
Thonissen	1873.
Chalon	1874.
le b^{on} Guillaume	1875.
Ch. Faider	1876.
Alphonse Wauters	1877.
de Laveleye	1878.
M.-N.-J. Leclercq	1879.
Nypels	1880.
H. Conscience	1881.
Le Roy	1882.
Rolin-Jaequemyns	1883.
Wagener	1884
Piot	1885
P. Willems	1886.
Tielemans	1887.
Bormans	1888.
Potvin	1889.
Stecher	1890.
G. Tiberghien	1891.
T. Lamy	1892.
Paul Henrard	1893.
Ch. Loomans	1894.
L. Vanderkindere	1895.
A. Henne	1896.
le c^{te} Goblet d'Alviella	1897.
F. vander Haeghen	1898.
A. Giron	1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
P. Fredericq	1901.
G. Kurth	1902.
N.	1903.
le chev. Éd. Descamps	1904.
G. Monchamp	1905.
P. Thomas	1906.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.
Navez	1847.
Alvin	1848.
F. Fétis	1849.
Baron	1850.
Navez	1851.
F. Fétis	1852.
Roelandt	1853.
Navez	1854.
F. Fétis	1855.
De Keyser	1856.
Alvin	1857.
Gme Geefs	1858.
F. Fétis	1859.
Baron	1860.
Suys	1861.
Van Hasselt	1862.
Éd. Fétis	1863.
De Keyser	1864.
Alvin	1865.
De Busscher	1866.
Balat	1867.
F. Fétis	1868
De Keyser	1869.
Fraikin	1870.
Gallait	1871.
Éd. Fétis	1872.
Alvin	1873.
De Keyser	1874.
Balat	1875.
Gevaert	1876.
Alvin	1877.
Portaels	1878.
Le chev. de Burbure	1879.
Gallait	1880.
Balat	1881.
Siret	1882.
Éd. Fétis	1883.
Slingeneyer	1884.
Pauli	1885.
Alvin	1886.
Fraikin	1887.
Robert	1888.
Gevaert	1889.
Schadde	1890.
H. Hymans	1891.
Éd. Fétis	1892.
Samuel	1893.
J. Stallaert	1894.
F.-A. Gevaert	1895.
Th. Radoux	1896.
Th. Vinçotte	1897.
Ch. Tardieu	1898.
J. Robie	1899.
Alfr. Cluysenaar	1900.
Éd. Fétis	1901.
H. Maquet	1902.
G. Huberti	1903.
Le comte J. de Lalaing	1904.
F.-A. Gevaert	1905.
Max Rooses	1906.

NOTICES BIOGRAPHIQUES



P. J. Clays

Imp Ch Wittmann

NOTICE

SUR

PAUL-JEAN CLAYS

PEINTRE DE MARINE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Bruges le 27 novembre 1819, décédé à Schaerbeek le 9 février 1900.

« Un lien étroit rattache les peintres de marine aux peintres de paysage, et en Hollande, où la terre et l'eau sont intimement mélangées, on peut dire qu'ils appartiennent à la même famille. Il n'est guère de paysagistes, en effet, il n'est guère même de peintres de genre, appartenant à l'École hollandaise, qui n'aient empiété sur le domaine des marinistes. Van Goyen, Simon de Vlieger, Albert Cuyp, Salomon et Jacob van Ruysdael, pour ne citer que les plus illustres, se sont plu bien souvent à représenter des fleuves, des ports, et même la mer, tantôt calme, tantôt houleuse, parfois chargée de vaisseaux et de barques, parfois aussi déserte et silencieuse. La classe des peintres de marine hollandais

serait donc la plus nombreuse, si l'on voulait y grouper tous ceux qui, de près ou de loin, se sont faits les interprètes de l'élément dangereux et menaçant auquel la Hollande doit sa grandeur. Elle se trouvera, par contre, singulièrement réduite, si, dépouillée de ces nomades, de ces irréguliers qui lui ont consacré leur talent d'une façon purement accidentelle, nous la limitons à ceux-là, seuls, qui ont fait de la peinture de marine leur unique spécialité. »

Henry Havard, à qui nous empruntons cette citation (1), rend ensuite hommage à la pléiade de peintres de marine hollandais et surtout aux deux plus illustres : Willem van de Velde le jeune et Ludolf Backhuizen.

Or, chose curieuse, ce genre de peinture qui a été si supérieurement cultivé par nos voisins du nord, au même titre que le « genre » proprement dit, et dont, de nos jours, M. W. Mesdag est le plus brillant représentant, ne forme dans l'École flamande qu'un groupe peu compact et peut-être même celui de tous qui offre le moins d'intérêt parmi les peintres belges. M. A.-J. Wauters (2) n'a cru devoir s'arrêter que sur quatre noms : l'Anversois Adam Willaerts (1577-après 1665), André Van Eertveldt (1590-1652), Gaspard Van Eyck (1613-1673) et les Peeters, parmi lesquels, seul, Bonaventure (1614-1652) a acquis quelque célébrité.

Deux siècles devaient s'écouler avant que l'on vît surgir dans nos provinces un nom de mariniste de réelle

(1) *Histoire de la peinture hollandaise.* Édition Quantin. pp. 246-255.

(2) *La peinture flamande.* Édit. Quantin, pp. 326 et suivantes.

valeur ; ce nom, c'est celui de Paul-Jean Clays, qui allait, comme par une sorte de revanche, réparer le temps perdu et briller d'un éclat tout particulier dans ce genre de peinture si délaissé chez nous.

***

Paul-Jean Clays est un exemple typique de ce que peuvent les vocations nettement arrêtées, surtout lorsqu'elles ont la chance d'être, au début, intelligemment combattues. Le maître peintre mariniste dont nous esquissons ici la notice (1) naît à Bruges le 27 novembre 1819; et bientôt, dans la contemplation des paisibles canaux qui sillonnent la « ville morte », plus encore sans doute que par le spectacle de l'immensité que le voisinage de la mer lui donne l'occasion fréquente d'admirer, l'enfant sent peu à peu se développer en lui ses premières impressions, celles qui feront de lui, plus tard, un artiste. Est-ce parce qu'il a eu pour berceau cette ville, et qu'il y a vu beaucoup d'eau, qu'il doit nécessairement devenir un grand mariniste? Certes non : car à ce compte, tous les Brugeois illustreraient les annales de la peinture belge. En cherchant bien, peut-être trouverait-on sans peine quelque signe atavique préparant ce jeune esprit et le disposant à recevoir ces sensations-là plus vivement que d'autres. La famille de

(1) Cette notice avait été commencée, il y a quelques années, par notre honorable confrère, M. le chevalier Marchal, puis interrompue; il en avait écrit l'intéressant préambule que l'on vient de lire, et que nous ne pouvions mieux faire que de conserver.

Clays possédait, je suppose, parmi ses ascendants, quelque hardi marin. Il suffisait que les circonstances vinssent favoriser ces dispositions ancestrales pour que, dans un terrain aussi bien préparé, pût éclore aisément la jeune fleur sauvage. La vue des bateaux, des navires, de leurs armatures compliquées, de tout le mystère qui s'en dégage, du silence imposant qui les enveloppe, du monde étrange qui les habite, agit si fortement sur l'esprit de l'enfant que celui-ci, tout de suite, rêva de partir, lui aussi, avec ce monde-là, sur ces mystérieux bâtiments, en de lointains voyages. A quoi peut tenir cette attraction de l'inconnu, si fréquente chez les jeunes gens, si ce n'est à tout ce que cette existence de marins allant à la conquête d'un vague idéal possède de séduisant pour des imaginations ardentes, encore toutes neuves et d'autant plus faciles à émouvoir? Il est rare que ces imaginations-là ne soient point doublées d'une volonté tenace, gage assuré de succès et de bonheur, en ce monde où presque seuls réussissent les caractères bien trempés.

Il va sans dire que les goûts de vagabondage du jeune Clays ne furent point partagés par un père qui n'entendait pas que son fils quittât la terre ferme. Bien plus, pour le guérir, le père de Jean Clays l'envoya en pension à Boulogne. C'était, à la vérité, un bien mauvais choix. Vouloir que son fils ne pense plus aux navires et l'envoyer dans un port de mer, voilà qui n'était pas sans péril. Mais qui sait? La providence, qui, là-haut, veille sur les destinées humaines et les dirige comme elle veut, avait sans doute, malicieusement, aveuglé le bon sens paternel afin qu'il en advînt ainsi qu'elle avait

décidé. A peine en pension, et après avoir, au commencement, donné de sérieux gages de soumission et de docilité aux études, Jean Clays prit la clef des champs et alla s'engager en qualité de simple mousse sur un bâtiment de cabotage qui faisait la navette entre la France et l'Angleterre. Il faut croire cependant que ce qui charmait surtout le jeune homme dans la vie de bateau, ce n'étaient point, comme tant d'autres, la nostalgie des pays lointains, les voyages, mais le bateau lui-même, l'eau, le ciel, le côté pittoresque de cette vie nouvelle et tout ce qui en constitue, pour ainsi dire, le décor et l'atmosphère. Le jeune marin n'avait point les goûts d'un aventurier; il avait l'âme plus délicate, celle d'un poète, d'un artiste. Aussi, lorsque, rentré dans le giron de sa famille, pardonné et béni, on lui déclara qu'on ne s'opposait plus à une vocation si vigoureusement déterminée, il se contenta de montrer du papier, des crayons, des dessins qu'il avait faits déjà, des peintures même qu'il avait esquissées, et représentant des impressions maritimes, de jolis navires parés de leurs cordages, des chaloupes ballottées par des vagues aimables, des matelots, et il dit à son père : « Voilà comment je compte faire de la navigation » ; alors le père fut enchanté et embrassa son fils avec effusion : car c'était la preuve que ce fils ne quitterait plus jamais, pour longtemps du moins, comme on l'avait craint, le foyer paternel.

C'est ainsi que Jean Clays devint marin. Pour qu'il le fût tout à fait, on décida de l'envoyer, non plus à Boulogne cette fois, ou dans quelque autre port de mer, mais à Paris... Il y avait là un homme expert en marine,

célèbre même, sans qu'il fût pour cela un très hardi navigateur ; il se nommait Gudin. Chose curieuse, Gudin commença par donner au jeune homme un conseil fort inattendu, tant il était raisonnable : « Pour bien dessiner un bateau, lui dit-il, commencez par apprendre à bien dessiner une figure ». Et il l'envoya chez un de ses confrères, plus célèbre encore que lui-même, Horace Vernet. Celui-ci confirma pleinement les paroles de Gudin, et déclara même au petit Brugeois qu'il n'y avait de vraiment intéressant que la figure. Comme il était fort occupé, il lui indiqua un atelier libre, dont il pût suivre les cours tout d'abord, et qui était dirigé par un nommé Suisse (ceci n'avait certes rien d'encourageant pour un aspirant mariniste); Clays travailla beaucoup, avec l'obstination et la volonté que son caractère avait affirmées en lui dès l'enfance et qui ne l'abandonnèrent jamais dans sa carrière; puis, il alla trouver à nouveau Horace Vernet, qui le jugea si bien armé pour la lutte que le jeune homme, transporté de joie, faillit renoncer à la marine pour la peinture d'histoire. Mais ce ne fut qu'une tentation; sa vocation reprit le dessus, et l'accueil chaleureux que lui fit en même temps Gudin le retint au bord du précipice. Le grand mariniste français lui reconnut même un si sérieux talent, uni à tant de qualités personnelles, qu'il en fit un familier de sa maison, où fréquentaient les illustrations de l'époque, les notabilités de la finance et les reines de la beauté. Clays vit ainsi, tout de suite, la fortune lui sourire.

Ses débuts, dans la grande ville, avaient de quoi le griser. Ils lui furent, en tout cas, un utile stimulant et lui valurent des relations précieuses. On raconte à ce

propos, — et le renseignement, si familier qu'il soit, a son importance, car il prouve à quel point notre compatriote était devenu tout de suite Parisien, — on raconte, dis-je, qu'il fit partie de la fameuse association dite de la *Soupe à l'oignon,* fondée il y a quatre-vingts ans par Lesueur parmi les pensionnaires de l'École de Rome à la villa de Médicis. Transportée en France, cette société existe toujours et se recrute parmi les artistes peintres. Un jour, en 1817, quelques élèves de l'Académie de France se trouvaient réunis en promenade aux environs de Rome; ils cherchaient une hôtellerie pour y dîner. Après de longues investigations, on trouva bien une auberge, mais dans cette auberge l'hôtelier n'avait à manger qu'un panier de ces tubercules qu'on appelle en Italie *cipola,* et oignons dans le reste de l'Europe. Que faire d'un panier d'oignons? Par bonheur, un des jeunes gens, Lesueur, le futur restaurateur de l'hôtel de ville de Paris, sentit tout à coup s'éveiller en lui le génie de la cuisine, si bien qu'au bout de peu de temps une soupe à l'oignon odorante et fumante remplissait une énorme marmite. On était à deux pas du tombeau si connu de Cecilia Metella. D'un commun accord, pour donner au repas plus de solennité, on se rendit dans la chambre du tombeau et l'on y dégusta le potage, chef-d'œuvre improvisé du jeune architecte. Les convives firent, sur la soupière, le serment de se lier d'une amitié éternelle; et ainsi naquit la « Société cipolasienne », dite « Société de la soupe à l'oignon ». Composée d'abord d'anciens pensionnaires de l'École de Rome, mais émigrée plus tard à Paris, elle se recrutait un peu partout, parmi les artistes, français et étrangers. Un peintre belge, Navez, fut

des premières fournées de membres; Van Cleemputte aussi, mais beaucoup plus tard. Pendant son séjour à Paris, Clays fut à son tour proclamé membre de la confrérie cipolasienne. Horace Vernet, Léon Cogniet en étaient à cette époque, et c'est évidemment par eux qu'il avait pénétré lui-même dans la célèbre association.

Rentré à Bruges, établi ensuite à Anvers, puis à Bruxelles, qu'il ne quitta plus, et où il se maria, Jean Clays dut oublier forcément, et non sans quelque regret, cette première griserie. Il commença une vie de travail souvent très rude, qui ne devint qu'à la longue, ce qu'elle fut plus tard, une vie de triomphe et de succès ininterrompus. Tout entier voué aux exigences de son art, ne reculant pas devant ce que la pratique du genre qu'il allait illustrer avait nécessairement de pénible parfois, renouvelant à diverses reprises ses voyages en mer, et prenant même un engagement d'officier à bord d'une goëlette du Gouvernement, la ***Marie-Louise,*** chargée de surveiller la navigation belge dans la mer du Nord, il allait recueillir des impressions, ébaucher des études, peindre des esquisses qui, à son retour, prenaient une forme plus complète et lui servaient à composer ses tableaux. Et jamais, dans la suite, il ne faillit à cette habitude, qui peut paraître très naturelle chez un interprète de la nature, mais n'en était pas moins assez nouvelle alors pour un mariniste, de passer tous les ans quelques semaines en pleine mer, comme il en passait aussi beaucoup d'autres le long des fleuves majestueux et calmes, dont il s'était fait en même temps le peintre attitré.

Chaque année, tant que son âge le lui permit, il

s'embarquait à Ostende, pendant un mois, sur un simple bateau de pêche, vivant de l'existence frugale des pêcheurs et revenant avec ses cahiers bourrés de notes et son âme pleine de sensations. Pendant longtemps, il eut à Ostende même, en face du chenal, un atelier où il travaillait, dans l'intimité de ses modèles, toujours sous ses yeux. On peut dire qu'il avait, d'ailleurs, son atelier partout où le conduisait son inspiration, avide de nouveauté et de variété dans l'uniformité même de ses sujets. A Lillo, à Anvers, en Hollande, les moindres coins de la Zélande, au bord du Hollandsch Diep, du Krommer, du Moerdyck, à l'embouchure de l'Escaut et de lá Meuse, et à Dordrecht particulièrement, partout il s'installe; il y reste de longs mois; il y habite; il ne cesse d'y être, et, quand il n'y est plus, à peine parti, il se dépêche d'y revenir.

Pour qui songe à la façon dont on avait compris, jusqu'alors, la peinture de marine et dont la pratiquèrent jadis bien des maîtres, cette autre façon de faire, celle de Jean Clays, ne manquait pas d'être originale et courageuse. Les anciens, il faut le dire, ne se préoccupaient guère que de l'aspect extérieur de leur sujet, et fort peu du sentiment réel de nature qui pouvait s'en dégager; il y avait des recettes conventionnelles toutes faites, pour que les peintres marinistes n'eussent pas besoin de se déranger beaucoup; ils savaient comment on peignait les vagues agitées par la tempête ou les flots apaisés; des navires en miniature leur servaient de modèles; ils en connaissaient en détail les parties essentielles et accessoires; leur génie ou leur ingéniosité faisait le reste. Les peintres de bataille, les vrais peintres

de marine, les plus appréciés, et ceux qui montraient l'océan déchaîné, secouant en d'effroyables cataclysmes les vaisseaux désemparés, possédaient le secret d'émouvoir par de savants arrangements et des effets éprouvés, qui avaient leurs règles établies et leurs « canons ». Ils ne sortaient guère de chez eux pour nous faire voir tout cela comme s'ils l'avaient vu. Clays eut la curiosité d'étudier la mer, les fleuves, l'eau sans cesse changeante, avant de la peindre, non moins que la forme et le caractère des « objets » qui les animent et servent à l'homme pour les dompter; il se rendit compte des relations qui existent entre les uns et les autres; et il vit également quels rapports intimes s'établissent entre ce qu'on appelait jadis, croyant faire un grand honneur à l'océan, la « nappe humide des eaux » et le ciel, qui lui donne sa couleur et sa physionomie. Tout cela fit de lui, dans ce genre, un véritable novateur, étroitement apparenté à la grande école naturiste du paysage français, qui, en 1830, remonta aux sources pures de l'art flamand et, les revivifiant d'un sentiment tout moderne, ouvrit la porte aux conquêtes de la lumière et de la vérité. Flamand de naissance et de race, il apportait dans son art l'instinct des belles colorations, riches et robustes, affinées d'un goût et d'une distinction que lui avaient très vraisemblablement valus ses quelques années passées à Paris, dans la fréquentation des maîtres français. S'il ne s'attacha point à saisir les plus infinies nuances de l'air, qu'une vision plus subtile lui eût fait découvrir dans cette immense féerie des eaux et du ciel, où le soleil allume ses étincelantes magies, il y vit du moins un incessant motif d'harmonies sonores, éclatantes et

radieuses; ses voiles aux tons roux chantaient de merveilleuses chansons; parfois il orchestrait ses tableaux comme des fanfares. Et certaines de ses toiles, par les tons somptueux et diaprés qui en composaient l'aspect toujours magnifique, avaient l'air d'être faites de métaux précieux. « Un bateau qui naviguait, a dit un critique (1), semblait passer dans des joailleries. »

Clays eut d'ailleurs, comme tous les artistes chercheurs, son évolution. A un moment de sa carrière, il élargit sa manière; sa vision se purifia; il développa ses dons, les simplifia, les fortifia. Mais il ne cessa jamais de nous donner l'impression d'un art solide, robuste et heureux. Le sentiment intime n'est pas son fait; il n'entend pas, quand il regarde l'eau, chanter dans son âme une chanson intérieure; ses yeux seuls sont ravis, et toute son ambition est de rendre exactement la beauté matérielle d'une toile aux tons superbement tannés, prenant des airs imprévus d'opulence dans l'or, l'argent, la nacre et le saphir qui l'enchâssent. Il ne connut pas non plus le charme, la noblesse, le mystère incessant de l'eau déserte, de la mer et du ciel dans leur solitude, du fleuve ou de la plage dont nul être humain, ni rien qui en rappelle la présence, ne trouble la majesté. Clays n'a jamais séparé la nature de l'être vivant; son programme était de « faire le tableau », le tableau « composé », tel qu'on l'exigeait d'ailleurs, tel qu'il plaisait et devait être forcément sous peine de n'être, aux yeux du public, qu'une simple étude. Ainsi fatalement, une part de convention était entrée dans la pratique de son art, une part

(1) *Art moderne*, 18 février 1900.

de cette convention qui est, certes, « le style », mais qui, également, n'est pas toute la nature. Et il eût été difficile qu'il en fût différemment. Les peintres marinistes qui ont pu échapper à cette part de convention — et le plus caractéristique, à cet égard, est Artan — y ont échappé, parce qu'ils se contentaient de « faire ce qu'ils voyaient, » et ce qu'ils voyaient était certainement « peu de chose », un peu de ciel, un peu d'eau, un peu de terre quelquefois ; le reste n'était que l'accessoire. Ce peu de chose leur suffisait parfois pour créer des œuvres maîtresses ; mais il faut bien reconnaître qu'ils étaient dispensés en même temps de « composer » leur œuvre, d'en ordonner tous les détails scrupuleusement, avec une science à l'abri des moindres critiques, d'y mettre enfin tout ce que, à tort ou à raison, les peintres comme Clays considéraient fermement comme une condition essentielle d'un bon tableau.

Clays a excellé, on l'a dit bien des fois, dans les effets de « calme ». Ce mot revient tout le temps dans la liste de ses œuvres. Et il y revient au point que, de son vivant, on sembla lui dénier presque le droit de sortir de cette prison, charmante du reste, où l'engouement public l'avait enfermé. Il se fâchait quand on paraissait prétendre qu'il ne réussissait point d'autres effets aussi victorieusement; et alors il mettait une coquetterie à exposer des « gros temps », des « tempêtes » et des « mers houleuses ». La vérité, c'est que, d'abord, ses « calmes » se vendaient beaucoup plus facilement que le reste, et que le public s'était habitué à n'admirer que cela, — car le public n'admire vraiment que les choses qu'il a beaucoup vues ; — mais, en outre, il les brossait

avec une maîtrise et une sûreté supérieures. Et cela faisait, en somme, son éloge ; cela prouvait la conscience même d'un artiste qui rendait surtout bien les effets qu'il avait été le plus à même d'observer ; et comme il était un incomparable ouvrier de la palette et que son « métier » dépassait incontestablement son imagination, il ne pouvait être égal à lui-même que là où la sincérité de sa vision, l'adresse de sa main, la fidélité de son pinceau le laissaient absolument maître de lui-même, sans réclamer de lui un effort d'intellectualité au-dessus de sa robuste et puissante organisation de peintre coloriste.

Aucun document ne devant être négligé quand il s'agit d'apprécier un artiste de la valeur de Clays, qui tint une place aussi importante dans l'histoire de l'art national, nous ne pouvons mieux faire que reproduire ici l'explication, donnée par lui-même, de sa façon de travailler. Elle nous est rapportée dans la biographie de Jean Clays qui fait partie du très précieux ouvrage de M. Edm.-Louis de Taeye, les *Artistes belges contemporains;* c'est une vraie profession de foi : « Je vois la nature brillante, colorée, riche et non pas grise, terne et morne. Par le fait même que la couleur existe partout, je ne vois du blanc absolu nulle part et je supprime cette tonalité de ma palette. Les voiles de mes bateaux ont toujours une valeur accusée. Je monte d'ailleurs leur ton matériel pour les mettre en harmonie intime avec la gamme chaude du bâtiment qui les supporte. Des ocres variées, un peu de noir pour les mélanges et du vert, voilà ma palette. Elle est simple. Ce ne sont point les couleurs qui font la richesse de coloris, mais leur seule

opposition. J'estime que l'honnêteté est le mérite principal de ma facture. J'ai horreur des mixtures louches, des pollutions savantes et des combinaisons trop recherchées. Je ne glace jamais, et cependant j'obtiens facilement l'effet de cette « ficelle ». Aujourd'hui je procède par masses, par frottis, par plans. Je ne dessine plus, j'estompe. Aucune arête, aucune ligne abstraite, mathématique ou géométrique, n'est visible dans mes tableaux. Dans la nature, la ligne ne domine d'ailleurs pas, mais ce qui frappe quand on l'observe en clignant des yeux, ce sont des masses douces, des oppositions et des plans, que l'artiste doit chercher à rendre par le modelé et le coloris ».

Ces dernières paroles montrent que, vers la fin de sa carrière, l'artiste avait eu le sentiment très net, quoique vaguement exprimé, des théories impressionnistes relatives à l'enveloppement des objets dans l'atmosphère aérienne, voire de la division des tons et des couleurs complémentaires; et elles nous montrent aussi qu'il cherchait — à sa manière — à les appliquer.

Paul-Jean Clays a eu la chance, bien méritée, de recueillir le fruit de son travail et de voir ses incessants efforts récompensés par l'admiration de tous. Membre de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique depuis 1883, membre de l'Académie d'Espagne, membre de la Commission des musées, membre du Corps académique d'Anvers, patron du Musée métropolitain de New-York, commandeur de l'Ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Saint-Michel de Bavière et de Charles III d'Espagne, il connut tous les honneurs comme tous les succès.

L'Exposition universelle de Paris en 1867 fut pour lui un véritable triomphe. Dans presque tous les musées du monde, ses œuvres consacrent son heureux talent : à Bruxelles, c'est la *Rade d'Anvers;* à Anvers, la *Meuse à Dordrecht;* à New-York, l'*Affranchissement de l'Escaut;* à la National Gallery de Londres, deux grandes marines ; à la Pinacothèque de Munich, une *Pleine mer;* etc., etc.

La mort interrompit, le 9 février 1900, la longue et féconde carrière de cet artiste, qui fut aussi un homme de cœur, sympathique et franc, et un excellent père. Celui-ci eut, hélas ! comme tout le monde ici-bas, son tribut de souffrances humaines. Après avoir perdu une épouse aimée, il perdit deux enfants. Mais il ne se laissa pas abattre et chercha un dérivatif à ses peines dans un travail plus opiniâtre. On a fait remarquer (1) que c'est de cette époque douloureuse que datent, en effet, ses plus belles pages. Ainsi l'art, une fois de plus, fut le suprême consolateur.

LUCIEN SOLVAY.

PRINCIPALES ŒUVRES DE JEAN-P. CLAYS

La rade d'Ostende. 1851. (Musée de Bruxelles.)

L'entrée de la reine Victoria à Ostende. (Acquis par le Roi des Belges.)

(1) Discours prononcé, au nom de l'Académie royale de Belgique, aux funérailles de Paul-J. Clays, le 12 février 1900, par M. le chevalier Edmond Marchal.

Une accalmie. 1863. (Musée de Bruxelles.)
La rade d'Anvers. 1869. (Musée de Bruxelles.)
Plage du bourg d'Ault. 1857. (National Gallery, Londres.)
Temps de grain. (Acquis par le Roi des Belges.)
Le Moerdijck.
Un gros temps.
Calme plat.
Le Rupel.
} (Exposition universelle de Paris de 1867)
Rade de Dordrecht.
Sortie du port à Anvers.
La Tamise.
Rade d'Anvers.
Calme dans le Haring Vliet.
} (Exposition universelle de Paris de 1878.)
Vue de l'Escaut. (Collection du prince Joseph d'Arenberg.)
Marine avec bâtiments. En hauteur. (A M. Arthur Warocqué.)
Remorqueur à Dordrecht. (Collection Cornelius Vanderbilt, à New-York.)
Accalmie aux environs d'Amsterdam. 1884. (Collection de Ch. Rafart.)
Rade de Dordrecht. Hollande. (Musée d'Anvers.)
Dutch schepping and boats in a calm, on the river near Dort. South Holland.
Dutch boats lying in the roads of Flushing.
} (National Gallery. Londres.)
L'affranchissement de l'Escaut à Anvers, en 1863. 1881. (Musée de New-York.)
La rade d'Anvers. (Collection W.-H. Vanderbilt.)
Marine. Escaut. (Musée de Liége.)
Marine. (Galerie Morgan.)
Pleine mer du Nord. 1891. (Musée de Munich.)



Imp. Ch. Wittmann Paris

NOTICE

SUR

JEAN-ALFRED CLUYSENAAR

ARTISTE PEINTRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Bruxelles le 24 septembre 1837, décédé à Saint-Gilles le 22 novembre 1902.

Une bonne fée présida, dès le berceau, aux destinées de Jean-Alfred Cluysenaar. Jamais artiste n'entra dans la vie entouré de conditions plus favorables à la réalisation de son avenir. Son père, un des architectes qui contribua notablement à la renaissance de l'art de bâtir en Belgique, ne contraria en rien ses dispositions artistiques. Il les encouragea même et les dirigea, en cherchant à orner l'esprit de l'enfant de bien des connaissances dont sont trop souvent sevrées les natures livrées à elles-mêmes. Dans un milieu intelligent, le jeune Cluysenaar développa harmonieusement ses aptitudes. Celles-ci n'étaient point tournées vers la profession paternelle, trop précise, trop mathématique au gré d'une imagina-

tion ardente et combative. Elles ne l'étaient guère non plus vers la sculpture, que le père Cluysenaar eût désiré voir cultivée par son fils, cet art-là étant comme le complément du sien. Les vues du jeune homme se portaient de préférence vers la peinture ; sa nature délicate, un peu féminine, la trouvait infiniment plus agréable que la statuaire, rude et salissante en sa pratique et en ses préparations. Après avoir travaillé pendant quelque temps dans l'atelier de Jacquet, le gracieux auteur de *Caïn tuant Abel,* Alfred Cluysenaar entra dans celui de Navez. Ces hésitations, cette variété d'apprentissage ne lui avaient pas été inutiles ; elles lui avaient appris à universaliser sa science artistique, et elles contribuèrent sans doute, avec l'éducation des premières années dans la maison paternelle et l'influence mystérieuse de l'hérédité, à diriger tout d'abord et à maintenir pendant toute sa vie ses aspirations les plus vives vers la peinture décorative et monumentale, où s'exprime et s'épanouit l'art plastique en ses diverses manifestations.

Son départ pour Paris, à l'âge de 20 ans, sa fréquentation, pendant quatre ans, de l'École des beaux-arts et de l'atelier libre de Léon Coignet, que suivaient en même temps que lui Jules Lefèvre, Tony Robert-Fleury et Jean-Paul Laurens, sa vie indépendante et laborieuse au milieu de la fièvre et du mouvement intellectuels de la grande ville, développèrent encore ces aspirations, élargirent son esprit, le maintinrent dans l'atmosphère d'idéal où il était entré, épris de grandes choses et de vastes projets.

Comme il arrive souvent hélas ! la réalité ne répondit

pas toujours à cet idéal. A Paris même, où le jeune artiste avait rêvé d'être bientôt maître, la lutte, les rivalités, la difficulté que rencontre fatalement tout étranger à s'imposer et à vaincre les hostilités latentes, lui firent la vie dure. Il vit le terrain céder sous ses pas. Après un début qui fut cependant remarqué, — en 1861, au Salon, où il exposa son premier tableau, un *Moine en méditation,* — Cluysenaar rentra à Bruxelles. Son père venait d'obtenir pour lui une commande relativement importante, la décoration du petit Casino de Hombourg, dont il avait lui-même achevé la construction. Ce premier pas dans une voie qui lui était chère remplit d'ardeur le jeune artiste, qui, aussitôt après, consacra l'argent que lui avait valu son travail à visiter les musées d'Allemagne et de Hollande, puis le pays de l'art classique, l'Italie.

Ce voyage en Italie exerça sur son avenir une influence considérable. Avec un sens parfait et rare de la façon dont les maîtres, les primitifs italiens surtout, avaient compris et traité la « grande peinture », il voulut s'y préparer lui-même en remontant, comme eux, aux sources pures, à la seule nature, directement et intimement observée. Au lieu de s'enfermer dans les musées et de copier les chefs-d'œuvre anciens, il se contraignit à travailler en plein air, dans la campagne de Rome, dans les quartiers populaires; et il y découvrit une mine inépuisable d'études et d'impressions vivantes et caractéristiques. Cette préparation fortifia, épura singulièrement sa vision et son intelligence. Elle devait l'amener aussi à devenir un des principaux ouvriers du mouvement qui se dessinait à cette époque dans la « peinture d'histoire ». Avec quelques autres de ses confrères, Émile Wauters et

Hennebicq particulièrement, Cluysenaar allait tenter de rajeunir ce genre qu'avait épuisé trop de convention, de lui infuser un sang nouveau par une fidélité plus scrupuleuse à la réalité, par une interprétation de cette réalité unie à du sentiment, du style et de la documentation, de telle sorte que l'œuvre qui en résulterait, tout en traduisant, dans son apparence décorative, un fait historique déterminé, fût aussi une page d'humanité générale.

Rentré à Bruxelles en 1865, dans l'enthousiasme de ses idées généreuses et la fraîcheur des sensations qu'il rapportait de loin, il se mit à peindre un grand tableau, les *Cavaliers de l'Apocalypse* (d'après les « Révélations » de saint Jean, chap. VI), où il rêvait de réaliser une partie de ses conceptions. Plus abstraite peut-être que vraiment picturale, l'œuvre — dont il ne reste malheureusement plus qu'une esquisse, très poussée, — saisissait avant tout par la noblesse de l'intention, la hardiesse, l'élan, et l'on devine que l'imagination de l'artiste trouva à s'y exercer plus encore que ses dons d'observation. Elle révélait, en tout cas, l'effort le plus louable. Le sujet était de ceux qui eussent fait reculer un Rubens ou un Michel-Ange ; Cluysenaar n'hésita point à s'y atteler, tant la fougue de la jeunesse est audacieuse et confiante : « Il me semblait, a-t-il raconté à un de ses biographes (1), que cette composition suggestive m'aurait permis d'affronter résolument tous les thèmes compliqués et les difficultés artistiques que je brûlais de vaincre : le mouvement, l'allure, la grande composi-

(1) M. EDM.-LOUIS DE TAEYE, dans les *Artistes belges contemporains*, pp. 193 et 194.

tion, — l'étude des chevaux pour laquelle j'ai toujours manifesté un goût particulier, — la ligne intellectuelle et le sentiment décoratif. Je me croyais capable de résoudre le problème, qui, déjà avant moi, avait tenté de nombreux artistes, notamment Albert Dürer et Cornélius. Le point délicat résidait dans la nécessité de produire une œuvre personnelle, caractéristique et sérieuse, en oubliant ce qui avait été fait et en respectant scrupuleusement le sens mystérieux des révélations divines faites par Dieu à saint Jean l'Évangéliste exilé à Patmos. Les cavaliers d'Albert Dürer défilent méthodiquement sur une seule ligne. Ceux de Pierre Cornélius, le créateur de l'École de Munich, ont une tendance à rayonner dans différentes directions. J'ai accentué cette interprétation, et en dispersant franchement nos quatre mystérieux chevaux, j'ai ouvert à leurs sinistres cavaliers la conquête du monde entier. »

L'explication, on le voit, est ingénieuse. La toile, exposée à Paris en 1867, fut sincèrement admirée. Un critique autorisé, M. Paul Mantz, lui consacra, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, une étude spéciale, où, après avoir évoqué le souvenir du grand carton de Cornélius, la *Destruction du Monde*, que l'œuvre de Cluysenaar rappelait nécessairement, il vantait l'heureuse composition, « systématiquement désordonnée », « le mouvement, le rythme, la véhémente allure, l'exécution sagement fougueuse, concordant avec le sujet et la coloration, assombrie et comme voilée par la poussière de l'écroulement universel ».

Ainsi qu'il advient des plus généreuses tentatives, celle qui avait coûté à Alfred Cluysenaar de longues peines et lui avait fait faire sans doute des rêves ambitieux, lui

rapporta plus de désillusions que de profits matériels et de satisfactions d'amour-propre. Elle fut ce qu'on pourrait appeler une victoire morale, un succès platonique, — de beaux mots voilant superbement de sérieux motifs de découragement. L'admirable portrait du statuaire De Groot, qu'il exposa l'année suivante, le consola un peu; l'accueil fut d'une chaleur peu commune; et les éloges unanimes du public et de la critique proclamèrent cette fois une vraie victoire dans un genre où, du premier coup, il affirmait sa maîtrise. C'était assurément un des plus beaux portraits de l'époque; et même après de longues années, il n'a point cessé d'émouvoir par le sentiment intense de la vie qui l'anime.

Quatre ans après, en 1872, Cluysenaar, s'étant marié entretemps, reparaissait en public avec un sujet qui, tout le long de sa carrière, devait le hanter, un de ces sujets qui, pareil à celui des *Cavaliers de l'Apocalypse*, excitait volontiers son imagination avide de grands rêves d'épopée; nous voulons parler de son *Mazeppa*. Il l'avait traité avec une simplicité tragique de mise en scène; le héros, attaché sur le légendaire cheval, détachait son corps livide sur un fond de paysage fantastique, et la galopade furieuse du coursier dans la nuit exprimait éloquemment l'horreur du drame. C'était un morceau tout à fait pathétique, par la sensation de vérité qui s'en dégageait et par le réalisme de la mise en scène, poignante comme le spectacle même de la souffrance humaine. La mauvaise chance de l'artiste a voulu que ce *Mazeppa* fût détruit, comme avaient été détruits les *Cavaliers de l'Apocalypse*. Une grande étude, largement brossée, subsiste seule et augmente nos regrets.

Puis, presque aussitôt après, le voici qui, déroutant à nouveau les conjectures, expose (en 1875) la *Vocation*, — un portrait encore, le portrait de son propre enfant, présenté sous l'aspect fantaisiste d'un « sujet ». Et, cette fois comme la première, la vie, l'originalité de mise en page, le charme saisissant de l'œuvre, sa coloration saine non moins que sa belle facture, et aussi son profond caractère de sincérité et de nature, soulèvent autour d'elle un concert unanime de louanges. Du jour au lendemain, elle vaut à l'artiste une véritable popularité. Ses œuvres précédentes ne l'avaient fait apprécier que des initiés et des connaisseurs; celle-ci le désigna aussitôt à la sympathie de la foule, dont il avait touché le cœur tout en flattant ses yeux.

Un autre que lui se fût abandonné à la joie d'une pareille réussite, et eût été peut-être tenté de recommencer, de répéter cette chanson qui avait tant plu, sans voir le danger qu'il y a toujours à redire, moins bien, une chose bien dite une première fois. Cluysenaar y puisa, au contraire, un nouveau courage à poursuivre la route qu'il s'était tracée et dont cette petite toile n'était sans doute pour lui qu'un agréable détour. Cette route, nous l'avons vu, c'était celle qui conduit au grand art décoratif, vers lequel il se sentait invinciblement attiré.

Cluysenaar venait précisément d'obtenir une commande considérable : l'exécution de peintures murales pour l'escalier d'honneur de l'Université de Gand. A vrai dire, il n'était pas absolument libre de faire là tout ce qu'il aurait voulu, le travail ayant été commencé déjà par d'autres, feu Louis de Taeye et Victor Lagye, qui l'avaient abandonné pour des raisons pécuniaires; cette

question d'argent, la généreuse ambition de Cluysenaar avait consenti à la dédaigner. Ainsi les pouvoirs publics arrivent parfois à être les obligés des artistes mêmes qu'ils devraient, au contraire, largement encourager, et acceptent sans rougir un pareil sacrifice!

L'ensemble de la décoration comporte une série de compositions résumant les principales phases de l'histoire philosophique, politique et sociale de l'humanité. Louis de Taeye avait traité *La Théocratie*, symbolisée par le législateur Moïse, présentant au peuple hébreu les tables de la loi sacrée que Dieu lui avait confiée sur le mont Sinaï, et *La Philosophie*, synthétisée par une réunion de sages de la Grèce, que préside Socrate. Lagye avait composé l'*Avènement du christianisme*. Cluysenaar, de son côté, développa successivement les cinq sujets que voici, exécutés directement à la cire sur les parois des murs : 1° *La domination romaine en Gaule;* 2° *Le dogme de la Trinité (Concile de Nicée);* 3° *L'Empire de la Papauté (suprématie de Grégoire VII);* 4° *La Réforme et la Renaissance,* et 5° *La Pensée moderne.*

Il est certain que la traduction plastique d'idées aussi abstraites ne peut être qu'arbitraire; elle relève de la littérature bien plus que de l'art pictural. Mais, une fois admis le point de départ qui a inspiré le programme de l'artiste, une fois acceptées ses données fatalement conventionnelles, il serait injuste de ne pas admirer la science, l'adresse, le goût avec lesquels il a pu, dans ce vaste ensemble décoratif, grouper avec ordre de nombreux personnages historiques, sans leur prêter l'allure théâtrale qui, trop souvent, en des travaux semblables, fait songer au cinquième acte d'une féerie, quand le

rideau retombe sur l'apothéose finale. La conscience, le scrupuleux respect de la vérité, s'y mêlent au souci du style. Et tels avaient été cette conscience et ce respect que l'œuvre peut sembler, à cause de cela même, faible sous un certain côté, le côté qui, nécessairement, devait être un peu sacrifié. Son réalisme, si judicieux qu'il soit, nuit à sa grandeur idéale. On y chercherait en vain cette « émotion de pensée » désirable dans toute œuvre d'art qui doit être plus qu'une simple traduction de la nature ou qu'un exercice habile d'érudition plastique.

Ce fut le reproche qu'encourut du reste l'épisode de *Henri IV à Canossa,* que Cluysenaar exposa à Bruxelles en 1878 et qui n'était qu'une variante de l'une des compositions récemment exécutées à l'Université de Gand. La toile pourtant fit sensation. Elle était une fière affirmation de la peinture d'histoire cherchant à se retremper dans les eaux du naturalisme, et une tentative hardie de compromis avec ses pires ennemis. C'est ainsi du moins qu'on la jugea. Les partisans de l'idéal conventionnel, les peintres d'histoire l'accusèrent de manquer de « distinction »; les réalistes lui en voulurent parce qu'elle perpétuait les vieilles défroques et les anecdotes. Peut-être les uns et les autres n'eurent-ils pas tort complètement. Si les types qu'avait choisis l'artiste pour représenter ses héros trahissaient un peu trop leur origine roturière de simples modèles, il n'en est pas moins vrai que, par la composition, l'exécution et le coloris, l'œuvre possédait des qualités supérieures; et ces qualités furent d'ailleurs hautement proclamées. C'était de la belle peinture, robuste et bien flamande, et ses

défauts mêmes attestaient la personnalité de l'artiste. Coloriste et exécutant, Cluysenaar eut toujours, depuis ses commencements, une « manière » spéciale, très reconnaissable, très conforme d'ailleurs à sa nature à la fois décidée, un peu sèche, manquant parfois de souplesse, mais jamais de fermeté. Sa peinture était celle d'un nerveux, d'un enfiévré, un peu irrité, un peu malade. Et ainsi la caractérisait, non sans justesse, dès 1873, un critique belge (1). L'art de Cluysenaar fut un art fougueux et inquiet. Ses moments les plus heureux furent ceux où il parvint à se dominer, à s'éclairer d'un sourire, à s'apaiser d'un peu de joie. C'est un de ces moments-là que marquent sa *Vocation*, — qui marque elle-même, sans doute, un des moments heureux de sa vie, — et, beaucoup plus tard, sa belle étude de femme nue couchée sur une peau d'ours noir. La *Vocation* est et restera son « chef-d'œuvre », et il n'est pas bien difficile d'en deviner les raisons.

Est-ce faute de trouver mieux à employer son activité et sa fièvre de vastes conceptions décoratives, qu'il accepta à cette époque d'exécuter le panorama de la *Bataille de Woerth?* Est-ce à cause des preuves qu'il avait données de ses aptitudes comme peintre de grands espaces, qu'on le lui commanda? L'un et l'autre sans doute. La mode était alors aux panoramas; la spéculation tour à tour enrichissait les financiers et ruinait les actionnaires; elle se contentait simplement de payer, sans qu'ils fissent ni fortune ni faillite, les artistes qu'elle chargeait de mener la chose plus ou moins à bien et sur

(1) Camille Lemonnier, *Art universel*, 17 septembre 1873.

le nom desquels elle s'exerçait avant même qu'ils eussent seulement mis la main à l'œuvre. Cluysenaar entreprit ce travail avec plaisir et le termina sans plus d'espoir de renommée que d'argent. Le panorama, installé au Jardin zoologique d'Anvers, fut inauguré en 1881. Il convient, d'ailleurs, de ne le signaler ici que pour la minime importance que l'artiste attacha lui-même à ce délassement industriel.

Quand il eut fini, il éprouva le désir, une fois de plus, de se retremper en plein air. Il partit pour l'Espagne, où une sorte d'entraînement conduisait alors, chaque hiver, de nombreux artistes et littérateurs belges, appelés là-bas soit par des travaux, soit par leur fantaisie. Ils avaient fini par former, de 1880 à 1882, une sorte de colonie, dont étaient notamment Constantin Meunier, Frantz Meerts, Hennebicq, Van Rysselberghe, Frantz Charlet et l'auteur de la présente notice. Comme eux tous, Cluysenaar passa de Gibraltar au Maroc et y fit un court séjour. Il resta absent pendant huit mois. A son retour, il exposa au Cercle artistique les études qu'il avait rapportées : elles étaient une preuve nouvelle de la souplesse de sa main, toujours plus ferme, et de l'acuité de sa vision, rafraîchie et affinée. Le caractère pittoresque des vieilles villes espagnoles, leur population de mendiants et de toreros avaient trouvé en lui un interprète attentif et fidèle; mais les vibrations de la lumière méridionale n'avaient pas laissé d'impressionner très vivement aussi sa sensibilité, sinon par leurs délicates nuances, du moins par les violences de leurs oppositions.

Ce voyage n'eut cependant point de résultat direct au point de vue de la création esthétique. Le soleil du midi, avec ses lueurs crues, ne pouvait provoquer, chez un peintre de race aussi septentrionale, que de simples émotions de curiosité; et Cluysenaar ne força point sa nature à y chercher des thèmes peu intéressants. La tristesse de voir les pouvoirs publics hostiles au développement de la peinture monumentale, où il avait rêvé de s'illustrer par quelque œuvre durable, semblait avoir tari en lui la source de toute inspiration. Il était las d'une lutte inutile et gardait en son cœur l'amer regret de ses illusions passées. Tout au plus montrait-il de temps en temps, comme des souvenirs lointains qui venaient le hanter malgré lui, les projets des grandioses conceptions qu'il aurait tant voulu réaliser : telle une vaste réédition, en grisaille, exposée en 1892, de ses anciens *Cavaliers de l'Apocalypse;* telle aussi l'esquisse d'un plafond, le *Vrai, le beau et le bien,* que devait lui commander enfin, — trop tard, à la veille de sa mort! — la commune de Saint-Gilles et que son fils André eut le triste honneur d'exécuter à sa place. Des tableaux de chevalet, des fantaisies, une étude de nu (sa *Bacchante,* d'un modelé exquis), distrayaient seuls son esprit songeur, tandis que l'occupaient surtout les soins consacrés à l'atelier d'élèves qu'il avait ouvert chez lui.

Mais le portrait le requit en même temps avec une particulière insistance, — le portrait qui avait attiré sur lui, au début de sa carrière, l'attention du public et des artistes, et pour lequel il possédait les plus précieuses aptitudes. Lors de l'exposition posthume qui fut faite de ses œuvres au Cercle artistique, sa mémoire y conquit

l'hommage le plus sincère, et elle y trouvera, dans la postérité, son plus glorieux titre. Cluysenaar appliqua au portrait ses dons de peintre sobre et nerveux, plus solide sans doute que raffiné, n'évitant pas toujours les duretés et les lourdeurs, mais plaçant au-dessus du souci de la virtuosité, celui du sentiment général, du caractère individuel, de tout ce qui contribue à l'interprétation intime non moins qu'extérieure du modèle. Lui-même a formulé nettement ses idées à ce sujet en des paroles qui sont la parfaite théorie de cet art tel que le comprenaient et le pratiquèrent les maîtres : « La préoccupation linéaire n'arrive à produire que des œuvres vulgaires, matérielles et bourgeoises. La ressemblance n'est guère dans les détails. Elle est dans la silhouette, dans l'ensemble, dans la synthèse. On reconnaît une personne à trop grande distance pour pouvoir déterminer les formes de son visage. A chacune il faut donc chercher à donner le « caractère » qui la distingue et qui seul peut mettre en lumière non seulement des lignes vraiment esthétiques, mais le genre spécial de beauté qui convient à ce modèle. En raisonnant ainsi, on parvient à donner du « style » au personnage en apparence le plus vulgaire. Le portrait n'a pas de mérite à ressembler à une photographie peinte. L'artiste reste maître devant son modèle. Il doit l'étudier, le scruter, le disséquer. Il doit atténuer certains détails pour en accuser d'autres. Il doit, en somme, « travailler » ses sujets et les observer principalement au point de vue physiologique, moral et intellectuel. Certes, la tâche est souvent ingrate et parfois le résultat ne répond guère à l'attente, car il y a des personnes que l'on ne parvient pas à placer même convena-

blement sur un siège! Dans ce cas, le travail est un véritable martyre (1) ». C'est à cette compréhension intelligente d'un genre facilement inférieur quand on se contente d'y apporter une application superficielle et banale, mais supérieur entre les mains des vrais artistes, que l'on doit plusieurs des plus belles œuvres de Cluysenaar, parmi celles qui contribueront certainement à sauver son nom de l'oubli, voire à lui faire une place très honorable dans l'histoire artistique de ces cinquante dernières années.

Cluysenaar, qui maniait le pinceau en maître, maniait aussi la plume avec dextérité; il avait un esprit délié et mordant et savait exprimer finement les idées qui bouillonnaient dans son cerveau combatif. La Classe des beaux-arts de l'Académie était en fête le jour où il lisait un de ses rapports, presque toujours plein de considérations originales, ou prenait part à quelque discussion où s'agitait l'un de ses sujets favoris. Le plus favori de tous ces sujets, faut-il le dire? c'était l'art monumental, l'art décoratif, qui lui avait tenu au cœur toute sa vie. Un jour, il envoya à la *Fédération artistique*, qui s'empressa de le publier (10 décembre 1893), un article où il exposait en cette matière ses idées et son programme. Il commençait par mettre l'art du présent en parallèle avec celui du passé, et montrait combien le premier, comparé à celui-ci, était, selon lui, en décadence : « Plus de traditions; les idées les plus subversives règnent en souveraines, et l'anarchie tend à

(1) Edm.-Louis de Taeye, *Notice sur Jean-Alfred Cluysenaer*, dans les *Artistes belges contemporains*, p. 201.

détruire toute hiérarchie basée sur le talent... » A cette sombre situation, Cluysenaar indiquait un remède : c'était la renaissance de l'art monumental, dans ses applications les plus diverses, architecture, peinture, dessin, céramique, vitraux, concourant toutes à la conception de l'ensemble. Et il insistait naturellement sur la part que devait prendre dans cet ensemble la peinture, une part d'autant plus large qu'elle avait été toujours négligée. Prévoyant l'objection de ceux qui lui eussent dit qu'aucun édifice en Belgique ne se prêterait à l'application de peintures, il proposait de « faire peindre dans l'intérieur des gares de chemins de fer les principaux épisodes historiques de la ville et de la province : les salles d'attente recevraient des paysages, des vues de ville, etc. » La proposition ne manquait assurément pas d'originalité. Nous ne pensons pas cependant qu'elle ait jamais chance de sourire à l'administration; et pour ce qui est du côté pratique, peut-être y aurait-il lieu de craindre que le jour où nos gares de chemins de fer deviendraient des musées de tableaux, les voyageurs risqueraient fort de s'y attarder plus longtemps que de raison et de rater leur train. Quant au fond même de la question, ce n'est pas le moment ici, pensons-nous, de le discuter. Cette question de l'art monumental, de la peinture appliquée aux édifices, des encouragements que l'État doit, ou ne doit pas, est complexe et peut être envisagée sous bien des faces. Il est certain que l'État pourrait faire beaucoup, s'il le voulait; mais encore faudrait-il qu'il le fît avec intelligence et avec discernement, sous peine, s'il s'y prenait mal, s'il distribuait les encouragements à l'aveuglette, de condamner nos édi-

fices à supporter des choses auxquelles l'absence de toute peinture serait mille fois préférable. En France, un grand effort a été fait dans ce sens; on a comblé les artistes de commandes et couvert les monuments de peintures. Cet exemple avait vivement frappé Cluysenaar. Nous ne savons pas s'il n'y aurait pas quelque danger à l'imiter chez nous. Il est douteux que le mouvement des idées, la préparation des esprits, l'éducation artistique, l'atmosphère du pays où nous vivons soient essentiellement favorables à l'efflorescence d'un art vers lequel les Belges n'ont jamais éprouvé une attirance bien vive et pour lequel ils n'ont jamais eu des dispositions bien marquées. Et c'est d'ailleurs ce que Cluysenaar démontrait lui-même à l'évidence, mais en accusant la « décadence » de l'art plutôt que la nature de notre tempérament, et en s'imaginant que l'enseignement, l'étude, la persuasion seraient capables de rendre notre caractère septentrional, épris d'intimités, en tout pareil à celui de nos frères du midi clair et joyeux.

Nommé en 1900 directeur de la Classe des beaux-arts, et appelé, en cette qualité, à prononcer le discours d'usage le jour de la séance publique, Cluysenaar n'eut garde, on le pense bien, de ne point parler, dans ce discours, de ce même sujet, qui le hantait toujours. Le temps avait accumulé en lui, depuis son article de la *Fédération artistique*, de nouvelles rancœurs; l'espoir de voir son rêve réalisé avait diminué encore, à mesure que les années avaient augmenté, creusant plus profondément les rides de son front et accentuant le pli attristé de sa bouche... L'occasion lui était propice de dire, cette fois, tout ce qu'il avait sur le cœur, de le dire avec l'au-

torité que lui donnaient son poste honorifique et l'importance que devaient nécessairement ajouter à ses paroles les circonstances où elles étaient prononcées. Il ne la laissa pas échapper. Sous prétexte d'étudier « les moyens de faire progresser les arts plastiques et les causes nuisibles à leur développement », il fit un tableau de la situation artistique actuelle dont la noirceur dissimulait mal l'amertume de son propre cœur. Il accusait l'art moderne et plus spécialement la « modernité » de se ravaler aux plus infimes sujets, d'avoir fait perdre aux artistes toute élévation et toute dignité, de se ridiculiser, de se fourvoyer; et il trouvait les causes de cet abaissement dans l'oubli du passé, dans l'absence de travail et dans le manque d'encouragement de la part des gouvernements. « Jadis, disait-il, le talent des peintres était utilisé pour l'achèvement et l'embellissement des édifices. Aucun effort n'était stérile ni perdu. Aujourd'hui, on ne décore plus les édifices. Aucun projet d'achèvement de l'ensemble n'est demandé aux architectes; aucun subside n'est prévu dans ce but... La peinture appropriée aux édifices modernes, on en fait fi. Tout effort individuel reste improductif. Les artistes qui font des tentatives dans ce sens finissent par se résigner devant l'indifférence, et l'exemple de leur existence de sacrifices n'est pas fait pour stimuler le zèle d'autres, plus jeunes. »

Ainsi Cluysenaar ne craignait pas de se proposer lui-même comme exemple de ces sacrifiés, de ces résignés, — car l'allusion était suffisamment transparente. Il n'y avait qu'un mot, le mot « résignés », qui ne fût pas exact.... Cluysenaar, en effet, ne se résigna jamais, — et

même, croyons-nous, loin de se consoler d'avoir perdu ses chères illusions, en mourut-il un peu plus vite...

Lucien Solvay.

PRINCIPALES ŒUVRES DE J.-A. CLUYSENAAR

Grande esquisse de l'Apocalypse.

Mazeppa. (Détruit.)

Cinq grands panneaux à la cire et sur mur, ornant le grand escalier de l'Université de Gand, et représentant : 1° La domination romaine en Gaule. Anéantissement du druidisme; 2° Le dogme de la Trinité (concile de Nicée); 3° L'Empire et la Papauté (suprématie de Grégoire VII); 4° La Réforme et la Renaissance; 5° La Pensée moderne.

Tableaux.

La vocation (portrait de son fils). (Musée moderne, à Bruxelles.)

Henri IV, empereur d'Allemagne, à Canossa. (*Ibid.*)

Carton de l'Apocalypse. (Musée des arts décoratifs au Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.)

Esquisse réduite de l'Apocalypse.

Le vrai, le bien et le beau, projet de plafond. (Esquisse peinte.)

Blondine. — Bacchante. — Après le bain. — Femme lisant. — Le liseur. — Le prélat. — L'aquarelliste, etc., etc.

Études d'Espagne et du Maroc.

Portraits.

Le lieutenant général baron Goethals. — Le statuaire G. De Groot. — Le peintre G. Van der Hecht. — Le peintre Émile Sacré. — Portrait de sa fille. — Mme de Laveleye et son fils. — Mme la princesse de C... et son fils. — Leurs Altesses Royales le prince Albert et la princesse Joséphine de Belgique. — M. Frère-Orban. — M. Van Schoor, ancien sénateur. — Le baron t' Kindt de Roodenbeke, président du Sénat. — M. Émile De Mot. — M. Doucet. — M. Cornélis père. — Mme Pelseneer. — Mme Hendrickx. — Mme Van Hoorde. — Mme De Brouckere. — Le docteur Capart. — Mlle Stiénon, etc., etc.

Aquarelles.



Imp. Ch. Wittmann

NOTICE

SUR

FRANÇOIS CRÉPIN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Rochefort le 30 octobre 1830, mort à Bruxelles le 30 avril 1903 (*).

I

La vie, les origines, l'enfance, l'éducation.

Rien n'est plus intéressant que de démêler dans les traits, dans le caractère, dans la tournure d'esprit d'un homme distingué, les multiples influences qui l'ont fait

(*) Notre regretté confrère, L. Errera, travaillait activement à cette notice lorsqu'une mort foudroyante l'a terrassé, le 1er août 1905. La première partie, ainsi que deux paragraphes de la seconde partie, étaient achevés. C'est donc son œuvre telle qu'il voulait la donner à l'Académie, écrite avec cette clarté de style et ce souci minutieux de la vérité qui le caractérisaient. Le plan de cette

tel qu'il est, afin de reconnaître par quoi il répète l'un ou l'autre de ses ancêtres et par quoi il innove dans sa lignée, ce dont il est redevable à l'éducation et ce qu'il doit au hasard des circonstances, — ou, si nous voulons parler le langage des naturalistes, — de chercher à faire en lui la part de l'hérédité, du milieu et de la variation personnelle. Mais, pour mener à bien une telle étude, il faudrait avoir su d'avance qu'un littérateur, qu'un artiste, qu'un savant naîtra un jour dans une famille donnée et s'être, comme on dit, « documenté » copieusement sur les membres de cette famille, depuis plusieurs générations.

Au sujet de l'ascendance lointaine de François Crépin, nous savons seulement que sa famille est originaire du Nord de la France : famille modeste et travailleuse, issue de Marcel Crépin [1], de Cateau-Cambrésis (France), lequel vint s'établir à Rochefort, dans l'actuelle province de Namur, au commencement du XVIIIe siècle. Le père du savant dont nous retraçons la biographie, était Jean-François-Joseph Crépin, l'aîné d'une nombreuse famille : il fit des études de droit à Bruxelles, en 1816-1817, fut nommé greffier de la justice de paix en même temps que percepteur des postes à Rochefort, sa ville natale; et y devint juge de paix en 1847. Il exerça cette fonction

notice donnait les différents points qu'il comptait encore traiter, mais sans indications directrices. Chargé de la terminer, j'ai accepté cette mission délicate, mû par un double sentiment de reconnaissance envers l'éminent confrère, si prématurément enlevé, ainsi que pour le maître aimé dont il avait accepté de retracer la vie et l'œuvre. [TH. DURAND.]

jusqu'à la mise en vigueur de la loi de 1867, qui fixait des limites d'âge pour les magistrats. Il était, en outre, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire. Il mourut à Rochefort en 1875, à l'âge de 83 ans.

Comme il arrive si souvent pour les hommes qui ont marqué par leur mérite, François Crépin doit aussi beaucoup à sa mère, née Marie-Joseph Hastire. Elle était la fille d'un médecin de Wavreille, fixé à Saint-Hubert, où il est mort du typhus, à 32 ans, en 1804. Femme de grand cœur et d'une intelligence supérieure, elle lisait énormément et fut, jusqu'à la fin de sa vie, le guide infaillible de toute la famille. C'est sans doute d'elle que François Crépin tenait surtout son caractère sérieux et son intelligence affinée.

Notre futur botaniste était l'aîné de cinq enfants : il avait trois frères et une sœur (2).

Son instruction fut assez originale (3). On l'avait fait entrer à l'école primaire à Rochefort. Mais il ne s'y plaisait pas du tout et ne montrait aucun zèle pour l'étude. Ses parents en étaient fort affligés. Que faire? On le confia, vers 1844, sur son propre désir, à un ami de la famille, jeune instituteur communal du village de Wavreille (à 5 kilomètres de Rochefort), M. Romain Beaujean, de sept à huit ans plus âgé que lui et pour qui il éprouvait une vive sympathie. Il n'est que juste de constater que M. Beaujean eut sur son développement intellectuel une grande et heureuse influence.

Le jeune François ne fréquentait point l'école de Wavreille : leçons, devoirs, exercices divers se faisaient à domicile, et cela d'autant plus aisément que l'élève et le maître occupaient la même chambre dans une maison

du village. Il étudia ainsi le français, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et surtout les sciences naturelles, pour lesquelles le maître avait un goût très marqué et qui étaient l'étude favorite de l'élève. M. Beaujean maniait habilement le crayon et le pinceau : il sut aussi faire de son élève un bon dessinateur.

L'un et l'autre n'avaient que de modestes ressources. Cependant, la petite bibliothèque de M. Beaujean renfermait, fort à propos, quelques ouvrages scientifiques solides, et le jeune François se plongeait dans leur lecture. C'étaient les *Cahiers d'histoire naturelle*, de MILNE-EDWARDS et ACHILLE COMTE, les *Nouvelles suites à Buffon;* puis la *Faune de la Moselle*, de FOURNEL, et la *Flore de la Moselle*, de HOLANDRE, ouvrage que François Crépin consultait souvent; *la Flore luxembourgeoise*, de TINANT; celle des *Environs de Spa*, du D[r] LEJEUNE, « le père de la flore belge », comme Crépin devait l'appeler plus tard; l'excellente *Flore des environs de Paris*, de COSSON et GERMAIN, etc.

Il y avait, à côté de la chambre habitée par l'élève et le professeur, une grande pièce inoccupée qu'ils eurent tôt fait de s'annexer. C'est là que l'on déterminait les plantes et les insectes rapportés des promenades, là que Crépin préparait et épinglait ceux-ci, séchait celles-là avec un soin minutieux. La collection d'insectes ne fut toutefois pas continuée très sérieusement et toute l'attention se concentra, dès lors, sur l'herbier.

Comme le maître et l'élève étaient jeunes tous deux, et tous deux animés du même feu sacré, rien ne les arrêtait dans leurs courses vagabondes. Tantôt on gravissait les coteaux escarpés et arides des terrains cal-

caires de la Famenne, tantôt, en explorant l'Ardenne toute proche, on arrivait à des gorges sauvages ou bien on risquait de demeurer enlisé au milieu des fondrières des terrains fangeux. Maintes fois, il fallut que l'un des camarades aidât l'autre à se tirer d'une position critique et lui tendît, d'une main secourable, le bâton à tête recourbée, qui est l'alpenstock des Ardennais.

Mais aussi quel bonheur de vivre ainsi au grand air, de pénétrer chaque jour plus avant dans l'intimité de la nature environnante! Les moindres découvertes d'espèces rares : fleurs non encore cueillies, insectes capturés pour la première fois, faisaient événement et stimulaient à de nouvelles recherches.

Nous pouvons assister ici par la pensée à ce spectacle toujours passionnant : une vraie vocation qui germe et s'affirme. Celle de Crépin s'annonça de bonne heure et ne cessa de s'accentuer. C'est d'abord l'enfant qui aime à collectionner les herbes ou les papillons. Puis, il se familiarise peu à peu avec eux, il en reconnaît de mieux en mieux les formes, il en distingue les variétés diverses, il les compare, il les groupe, il les classe. Il s'intéresse à leur vie. Il s'efforce de découvrir les enchaînements qui rattachent les espèces les unes aux autres, les traits communs qui s'y retrouvent, les lois qui président à leur distribution.

La curiosité enfantine s'est transformée en attention scientifique : un naturaliste est éclos.

Il nous a dépeint lui-même, dans l'introduction de son *Manuel*, les joies qu'occasionnent ces émotions juvéniles. « Quel est, dit-il, le botaniste déjà âgé qui ne se rappelle avec bonheur ses premières déterminations,

faites au milieu des campagnes, et qui ne se souvienne de sa fierté d'alors, lorsqu'il pouvait nommer une Anémone, une Renoncule, ou distinguer la Drave printanière parmi les autres Crucifères? Quel est celui qui n'a point conservé le souvenir de ces premiers temps, alors qu'on commence à balbutier le langage scientifique et à parler d'étamines, de pistil, de corolle, de feuilles caulinaires et de feuilles radicales? (1) »

L'esprit scrutateur, ingénieux du jouvenceau était toujours en éveil et se portait tour à tour sur les objets les plus variés. Il observait, d'un regard pénétrant et amusé, les mœurs et les travers des braves villageois. Il notait leur langage et leurs superstitions. Puis, il se divertissait à établir des roues hydrauliques ou d'autres ouvrages sur un petit canal de 20 à 30 centimètres de largeur qui servait à l'irrigation d'une prairie voisine de l'habitation de Wavreille. S'il découvrait un ancien instrument de musique abandonné, une horloge, un réveil-matin hors d'usage, vite il en faisait « l'autopsie », afin d'en connaître le mécanisme et l'agencement des différentes pièces. Ce désir constant de s'instruire et cette pétulance n'étaient point pour déplaire à M. Beaujean, qui déclare avoir connu, dans sa longue carrière, peu d'élèves aussi heureusement doués; mais ils jetaient dans une inquiétude permanente la bonne vieille villageoise chez qui l'on demeurait. « Je ne sais, disait-elle en soupirant au professeur, ce que vous ferez de ce garçon-là, ni ce qu'il deviendra. Il n'a pas une minute de repos et je n'ai plus aucune tranquillité : vous verrez qu'il me fera mourir !! »

II

Fonctions administratives passagères. Études en secret.

Le séjour d'un an environ à Wavreille avait donc opéré en François Crépin une révolution complète : ce jeune homme, naguère si peu studieux, ne parlait plus maintenant à ses parents que d'étude et d'achat de livres. Son rêve eût été de se consacrer uniquement à « l'aimable science », comme on disait alors. Mais il fallait songer à l'avenir et il ne semblait pas que la botanique pût constituer une carrière lucrative. (Qui oserait prétendre que c'en soit une, même aujourd'hui?)

Rentré à Rochefort, il céda aux instances de ses parents et, en attendant mieux, se fit agréer en qualité de commis au bureau local de l'enregistrement.

Le ciel me préserve de mal parler d'une administration si importante ! Mais elle fournit un aliment un peu maigre pour une intelligence avide de savoir, et le nouveau commis se consolait en se livrant, avec son frère Henri, à de véritables débauches de lecture. Ils caressaient même ensemble l'idée ambitieuse de s'initier à la connaissance du latin, en suivant la méthode Jacotot, alors très en honneur [5].

Tout leur argent de poche s'en allait chez le libraire, à Bruxelles, et c'était fête pour eux chaque fois que le facteur des messageries Van Gend leur apportait un nouveau paquet de livres. D'ailleurs, l'entomologie et la botanique n'étaient pas négligées, et les deux frères, armés de leurs sacs, boîtes et filets, faisaient de fré-

quentes excursions, qui n'étaient pas sans intriguer les bonnes gens de la commune.

Vers la fin de l'année 1849, un concours ayant été ouvert pour la nomination de plusieurs surnuméraires dans l'Administration des postes, le jeune François y réussit et put décrocher le brevet convoité, qui l'amena en avril 1850 au bureau des postes de Namur. Là, il fallait piocher dur les chiffres et les statistiques. Heureusement qu'à cette époque son frère cadet Henri entra comme commis au bureau de l'enregistrement de la même ville, dont le receveur était un ami de M. Crépin père. Grâce à ce rapprochement, les deux frères continuèrent à s'instruire de conserve. Mais l'aîné ne pouvait disposer entièrement de ses dimanches, ce qui formait obstacle aux longues excursions auxquelles ils s'étaient habitués à Rochefort. Cette circonstance, jointe au caractère trop matériel de ses occupations postales, détermina François Crépin à se démettre de ses fonctions de surnuméraire et à devenir commis de l'enregistrement dans le même bureau que son frère.

Le receveur hébergeait ses deux commis et les accueillait à sa table, en échange du travail assidu qu'il exigeait d'eux. Ils crurent pouvoir employer les soirées à leurs études favorites, et le dimanche, qui était jour de congé, était consacré à de grandes courses botaniques, d'où l'on revenait les boîtes vertes remplies de plantes destinées à l'herbier commun.

Les deux frères étaient des marcheurs infatigables : ils ne ménageaient ni leurs jambes ni leurs peines, et parvenaient ainsi à enrichir leurs collections sans grands frais. Un samedi soir, leur journée de travail achevée, ils

se mettent en route, pédestrement, pour Rochefort et parcourent pendant la nuit les 50 kilomètres qui les en séparent; ils y font une longue herborisation, puis reprennent le dimanche soir la route de Namur, afin de pouvoir recommencer leur tâche administrative le lendemain à 8 heures du matin. On peut attendre beaucoup de jeunes gens capables de rester trois jours et deux nuits sans dormir, tout en accomplissant à pied un trajet de plus de 100 kilomètres.

Mais le receveur ne l'entendait pas ainsi. C'était un bureaucrate austère et convaincu. L'amour de la science lui apparaissait, chez les deux jeunes gens placés sous son autorité, comme une infidélité coupable à l'égard de la besogne légitime. Aussi leur signifia-t-il que désormais il ne voulait plus voir de lumière dans leur chambre une fois 9 heures sonnées. Peine inutile. De cette chambre dépendait un placard, sorte de réduit servant à remiser les vêtements. Les jeunes botanistes y installèrent une petite table et, après avoir fermé la porte, ils pouvaient, à la faveur de bougies achetées en secret, s'y livrer à leurs chères études; ils dépistaient de la sorte les argus du voisinage qui renseignaient M. le receveur sur les lueurs nocturnes qu'on remarquait chez lui avant l'emploi de ce stratagème!

Une lutte si inégale ne pouvait cependant durer longtemps. Après un an de séjour chez le vieux receveur, François Crépin reconnut qu'il était tombé de Charybde en Scylla et qu'il n'avait décidément pas plus la vocation de l'enregistrement que celle des postes. Il retourna dans sa famille, qui lui fit bon accueil et lui permit de continuer ses études botaniques.

III

Herborisations et premières recherches.

Le voici, à partir du printemps de 1852, libre de suivre uniquement son penchant. Bien que l'on n'aperçût pas du tout quel parti il pourrait tirer plus tard de ses recherches scientifiques, il était encouragé par sa mère, qui voyait dans le perfectionnement intellectuel un but au moins aussi louable que la poursuite des moyens matériels d'existence. Au demeurant, elle espérait toujours que le reste viendrait par surcroît : sa confiance clairvoyante ne devait pas être déçue.

De 1852 à 1860, François Crépin explore en tous sens une grande partie de la Belgique, surtout les provinces de Namur, de Luxembourg et de Liége, le vasculum au côté, le déplantoir suspendu au poignet et, à la main, son solide bâton ardennais, en bois de chêne. Il vit parmi les herbes sauvages qui exercent sur lui une sorte de fascination, il les dissèque, il apprend de plus en plus à connaître la flore indigène, il mène l'existence qu'il souhaitait, sans nul souci du lendemain, sans nulle ambition que de savoir. Il est heureux.

Ses carnets d'herborisation, proprement lignés, méthodiquement tenus, remplis de sa petite écriture verticale et régulière, nous le montrent herborisant du printemps à l'automne, presque tous les jours. Souvent ce ne sont que des promenades dans les pittoresques environs de Rochefort et de Han-sur-Lesse, assez souvent aussi il s'agit de véritables excursions botaniques, de la durée d'une semaine environ. Il arpente les plateaux de l'Ar-

denne, il s'enfonce dans la forêt de Saint-Hubert, il escalade les rochers de la vallée de la Meuse, de la Lesse, de la Semois, de l'Ourthe, de l'Amblève... En 1854, il visite le Plateau des Tailles (baraque de Fraiture) ; en 1859, il parcourt les dunes du littoral. C'est l'Ardenne surtout qu'il étudie à fond, c'est à « son Ardenne » que vont ses plus vives sympathies. Dans une excellente monographie botanique qu'il lui consacrera plus tard ([6]), il en parle en un langage enthousiaste et coloré, qui ne lui est pas habituel. Ce passage, à propos duquel il s'excuse lui-même de s'être laissé entraîner, comme il dit, à une « description légère », mérite d'être transcrit :

« Si le paysage [ardennais] est sombre et triste sur les hautes-fagnes, il est par contre d'une fraîcheur et d'un pittoresque admirables dans les vallées. Je voudrais la palette du peintre et la plume d'un poète pour dire et peindre les beautés des bords de l'Amblève, de l'Ourthe, de l'Homme, de la Lesse et de la Semoy ; je voudrais l'œil du premier et l'enthousiasme du second pour décrire les lignes grandioses des montagnes, les contours capricieux et charmants des rivières, pour faire sentir le charme des sites si nombreux, entassés en quelque sorte dans les vallons et les gorges de l'Ardenne. Remonte-t-on l'Amblève de Mon-Jardin à Stavelot, on trouve à chaque pas de quoi admirer; à droite et à gauche sont de belles pentes, recouvertes de ces fraîches forêts où les cimes des arbres forment mille figures, semblent se confondre, mais se distinguent néanmoins suivant les essences diverses. A Coo, on est surpris, au détour d'un coude brusque de la rivière, de se trouver en face d'une cascade, admirablement encadrée dans le fouillis de verdure

de ses bords. A Trois-Ponts, on quitte la gorge profonde qu'on avait suivie depuis Remouchamps, pour se trouver dans une vallée large, où l'Amblève reçoit la Salm, sur les bords desquelles sont groupées les blanches maisons du village. Continuant la montée, on vient déboucher dans une sorte de plaine, au centre de laquelle est étendue la petite et riante ville de Stavelot, dont les nombreuses tanneries sont échelonnées le long de la rivière. Les alentours de cette localité sont intéressants par la beauté du pays et par la richesse de sa florule. Même chose peut être dite de Viel-Salm et d'Houffalize. La vallée de l'Ourthe ne le cède pas à l'Amblève, surtout vers Laroche, où viennent converger de nombreuses gorges latérales, qui rendent les environs extrêmement accidentés. Par cette foule de sentiers qui rayonnent autour de Laroche et s'élèvent en se cramponnant, pourrait-on dire, aux flancs des roches et des pentes abruptes, on jouit à chaque instant d'une nouvelle perspective. Tantôt on domine la large vallée de l'Ourthe, encaissée dans ses bois et ses rochers, tantôt l'œil plonge dans un vallon romantique, au fond duquel s'étale une fraîche prairie traversée par un ruisselet dont les eaux vont se jeter sur les roues d'un moulin. Nulle part ailleurs, en Belgique, on ne peut trouver une telle richesse de sites. Aussi Laroche est-il chaque année, pendant toute la belle saison, mais surtout aux vacances d'août et de septembre, le rendez-vous habituel des naturalistes, des dessinateurs, des simples amateurs de la nature. A cette saison, dans les auberges, les boîtes d'herborisation se cognent aux attirails du peintre, du chasseur ou du pêcheur, et, à table, le botaniste, le peintre, le poète et les simples curieux ne tarissent pas sur les ressources naturelles des environs. A l'une des

extrémités de l'Ardenne, nous pouvons encore admirer la majestueuse vallée de la Semoy, qui des Forges-Roussel, en aval de Florenville, jusqu'à Bohan, nous offre une succession d'endroits extrêmement pittoresques. Je recommande surtout à l'amateur une des gorges latérales, la vallée du ruisseau de Vresse et d'Orchimont. Là, il trouvera et des plantes rares et de belles prairies, des rochers magnifiques et de ces bois qui font regretter au botaniste de n'être pas peintre. Enfin je ne finirais pas si je voulais parler de tout ce que les Ardennes offrent de beautés naturelles... (7) ».

La lecture des journaux d'herborisation de Crépin donne l'impression d'une activité continuelle, d'un travail sérieux et opiniâtre. Il y inscrit soigneusement les espèces récoltées, celles à rechercher chaque année, les observations à faire. En vue d'un voyage à Verviers, par exemple, qu'il accomplit en juillet 1859, il prendra la peine de dresser d'avance, dans le carnet de cette année, la liste de toutes les plantes intéressantes signalées par Lejeune et d'autres dans la région : elles sont au nombre de cent douze et, pour la plupart d'entre elles, il y a des indications sur les caractères qui permettent de les reconnaître et les stations qu'elles préfèrent. Cela représente vingt-quatre pages, d'une écriture serrée, pour la préparation d'une seule course. Loin de s'attacher exclusivement aux formes rares, il se préoccupe aussi de la distribution géographique des plantes vulgaires et, dès 1854, il tient note de la nature des terrains visités. C'est vers 1855 qu'il doit avoir étudié l'ouvrage classique de Thurmann (8) sur la géographie botanique du Jura, qui agit profondément sur son esprit; et, à partir

de cette année, nous le voyons faire attention à l'exposition chaude ou froide, abritée ou ombragée, à la station sèche ou humide, à la nature des roches, etc., où croissent les divers végétaux rencontrés.

Les courses étaient rarement solitaires. Il est parfois accompagné de son frère Henri ou de son frère Joseph, qui devait devenir médecin, parfois de son maître et ami Romain Beaujean ou d'un républicain français, agronome de mérite, proscrit du 2 décembre, Pierre Joigneaux; souvent il herborise avec un autre réfugié français, le Dr Charles Moreau, médecin fort distingué, qui résidait, comme Joigneaux, non loin de Rochefort, à Saint-Hubert.

La Belgique, à qui les ambitions du Second-Empire ont fait traverser des heures si périlleuses, n'en doit pas moins à l'homme de Décembre une vive gratitude pour avoir contraint à l'exil une si grande partie de l'élite française : les réfugiés payèrent largement, par leur apport d'intelligence, de science et de culture, l'hospitalité cordiale qu'ils reçurent chez nous.

Ces réflexions se présentent d'elles-mêmes quand on voit quelle influence heureuse le Dr Moreau — fervent amateur de botanique et esprit très cultivé — a exercée sur Crépin. Celui-ci s'est plu à le déclarer : « Ses conseils, sa conversation savante ont été pour moi, — écrit-il en 1860, — depuis bientôt dix ans, un véritable enseignement (9) ».

Les bases de la connaissance de la flore belge avaient été solidement établies par Roucel, l'auteur du *Traité des plantes les moins fréquentes qui croissent naturelle-*

ment dans les environs des villes de Gand, d'Alost, de Termonde et de Bruxelles, et surtout par le Dr Lejeune, de Verviers, dans son *Compendium florae belgicae*, publié de 1828 à 1836, avec la collaboration du Dr Courtois. Cette étude avait ensuite été assez négligée pendant les vingt premières années d'existence du jeune royaume. Mais vers 1850, une génération nouvelle avait repris avec ardeur les recherches abandonnées. Des médecins, des pharmaciens, des ecclésiastiques, des professeurs de sciences, des instituteurs, des magistrats, des rentiers, quelques dames employaient leurs loisirs à collectionner des plantes. Ils étaient disséminés dans tout le pays; ne se connaissant guère, ils restaient confinés chacun dans son canton, et ne pouvaient aboutir à aucun travail d'ensemble. Peu à peu, l'actif botaniste de Rochefort entre en relations avec eux et devient le trait d'union qui leur manquait. Il se fait communiquer leurs trouvailles et leur fait part des siennes, il stimule leur zèle, il entretient avec eux une correspondance formidable et incessante, des échanges de spécimens s'établissent.

Le jeune comte Alfred de Limminghe (qui fut assassiné à Rome, en 1861) avait réuni au château de Gentinnes des herbiers considérables et de précieux livres de botanique : il les mit libéralement à la disposition de Crépin. Le R. P. Bellynck en fit autant pour la riche bibliothèque du Collège Notre-Dame de la Paix, à Namur, où il était professeur. Le baron de Sélys-Longchamps nous apprend que notre botaniste, ne se trouvant en possession que d'une bourse très modeste, copiait souvent, par économie, le texte et les planches des ouvrages qu'on lui avait prêtés (10) : c'est ainsi qu'il fit une copie des *Roses* de

Redouté et des quatre feuilles de la carte géologique d'André Dumont. Souvent il recevait des éclaircissements ou des renseignements utiles d'Édouard Morren, professeur à l'Université de Liége; de l'abbé Strail, curé de Magnée, près de Liége (chercheur de plantes si passionné que sa servante même avait acquis le flair botanique!); de Remacle, juge à Verviers; de l'abbé Eugène Coemans, paléontologiste et, surtout, mycologue de grand mérite, qui devint un de ses meilleurs amis; de Frédéric Gravet, qui explora à fond les environs de Louette-Saint-Pierre (province de Namur); de Fenninger de Gand, dont l'esprit éclairé ne fut pas sans action sur son évolution intellectuelle; de Scheidweiler, un pharmacien allemand devenu professeur de botanique à l'École d'horticulture de Gand, qui, par son véritable sens scientifique, rendit à notre horticulture des services signalés et auquel Crépin devait succéder plus tard; etc. Son cercle épistolaire ne s'arrêtait pas aux frontières de la Belgique : à l'étranger aussi, des botanistes connus, tels que le Dr Wirtgen à Coblence, Schultz de Deux-Ponts, J. Gay à Paris, Babington à Cambridge, étaient ses correspondants réguliers.

En même temps, il s'appliquait avec acharnement à acquérir la connaissance indispensable des grandes langues scientifiques étrangères : l'anglais, l'allemand, un peu d'italien, sans négliger le latin, dont il avait déjà auparavant commencé l'étude. Il réussit aussi, au début de 1853, par un réel tour de force, à rassembler la somme nécessaire (150 à 160 francs) pour acquérir un microscope de Chevalier, de Paris [11]. Afin de remplir un peu son escarcelle, il n'hésitait pas à se charger de travaux de copie et même de reliure, pour le compte de deux notaires, amis de la famille.

IV

Premières publications.

Ses premières publications scientifiques datent de cette époque.

Dès 1852, il s'était abonné au *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, et le spectacle mensuel du mouvement scientifique de notre pays ajoutait un stimulant de plus à ses recherches. « En connaissant tous les mois ce que les savants ont découvert, on est pris, écrivait-il, du noble enthousiasme de les imiter [12]. » Un an à peine plus tard, il adresse à l'Académie une Note de deux pages dont celle-ci décide l'impression, non sans exprimer quelques réserves [13]. Il s'agit d'un *Galeopsis* trouvé par lui à Ciergnon et à Rochefort, en compagnie des *Galeopsis ladanum* et *ochroleuca (= villosa)*, et qu'il tient pour un hybride de ces deux espèces : il faut bien reconnaître que les commissaires de l'Académie, Jean Kickx II et Martin Martens, n'avaient pas tort d'objecter qu'il ne fournissait pas la preuve de cette affirmation.

La même année, l'Académie accueille une autre courte Notice de lui sur deux Menthes qu'il regarde comme hybrides, et en 1859, un fascicule de « Notes sur quelques plantes rares ou critiques de la Belgique », qui fut suivi, de 1862 à 1866, de quatre autres fascicules sous le même titre.

Ce premier fascicule renferme des observations sur une cinquantaine de formes dont l'auteur discute les caractères ou la dispersion. Encore qu'il s'en soit défendu dans la suite [14], il est assez porté à admettre ici la dis-

tinction spécifique de types très voisins l'un de l'autre, d'*espèces affines* ou *petites espèces*, comme on les a nommées. C'est ainsi qu'il sépare de l'*Hypericum perforatum* l'*Hypericum lineolatum*, du *Thlaspi perfoliatum* le *Thlaspi erraticum*, du *Filago germanica* le *Filago lutescens*, le tout à l'exemple de cet excellent observateur : Alexis Jordan, dont il devait plus tard combattre vivement les idées. En fait de trouvailles nouvelles pour la flore belge, Crépin mentionne surtout une intéressante plante arctique et alpine, le *Lycopodium alpinum*, qu'il avait découverte en 1854 entre Odeigne et la Baraque-de-Fraiture, à 650 mètres d'altitude.

Les débuts de notre jeune savant furent salués avec joie par ses aînés : dès 1853, le Dr Westendorp, habile mycologue, lui dédiait un *Sphaeria Crepini;* l'année suivante, le bon Dr Moreau, dont il a été question plus haut, imprimait dans la dernière livraison du « Dictionnaire d'agriculture », au mot *Triglochin*, cette phrase élogieuse et prophétique : « Nous devons la connaissance de cette espèce à M. Crépin, de Rochefort, jeune botaniste très distingué, plein de zèle et d'ardeur pour la science, à qui il ne manque qu'une tribune ou une occasion pour se faire connaître, et qui, nous en sommes convaincu, fera un jour honneur à la Belgique ». B.-C. Du Mortier, déjà célèbre à des titres divers, lui écrivait à peu près la même chose : « ... Je suis heureux de voir de jeunes auteurs entrer dans la carrière, et je dois ajouter que je n'en connais aucun dont les travaux aient un côté plus savant que les vôtres et présagent un plus bel avenir... » Des encouragements venaient de Cambridge, par la plume de Babington; et le vieil Elias

Fries, presque septuagénaire, adressait, de la lointaine Upsal, des louanges latines : « valde laetor mihi obviam venisse botanicum juniorem, qui plantas religiose observat, nec hodierna levitate nec singulum levem lusum specie distinguit, nec omnia subsimilia sine examine coacervat (15) ».

V

Le Manuel de la Flore de Belgique.

Mais ce n'étaient que des coups d'essai, et Crépin s'était attelé à une tâche plus ardue.

On a vu qu'un renouveau se manifestait, à dater de 1850, dans l'étude de la flore indigène. Par ses herborisations nombreuses et approfondies, par ses échanges de plantes, par sa vaste correspondance et, surtout, par son coup d'œil pénétrant, joint à un esprit critique et pondéré, le botaniste de Rochefort était tout désigné pour dresser le bilan de cette activité renaissante. Nul mieux que lui ne pouvait doter le pays d'une flore vraiment moderne, digne de remplacer les livres remarquables, mais maintenant vieillis, de Roucel ou de Lejeune et Courtois.

Le projet avait grandi et mûri peu à peu dans son esprit. D'abord, il n'avait eu l'intention de rédiger qu'un catalogue.

« En reconnaissant les erreurs qui pullulent dans les ouvrages indigestes, publiés depuis quelques années sur notre flore, je viens de me décider, écrit-il dans une lettre familiale du 12 octobre 1853, à entreprendre un catalogue raisonné des plantes de ce pays, dans lequel je

passe en revue toutes nos plantes indigènes ou dites indigènes, et où je note les espèces qui, suivant les données de la géographie botanique, peuvent encore y être découvertes. Le travail que j'avais déjà commencé l'année dernière, dans l'intention de le publier, je l'ai recommencé et suis arrivé à la famille des *Rosacées*. Sur quatre cents espèces passées en revue, plus de soixante-dix sont déjà mises à l'index, pour cause de mauvaise détermination, de fausses indications, etc. »

Le mois suivant, ce catalogue est terminé. Mais, au lieu de se hâter de le faire paraître, Crépin veut étudier le sujet mieux encore et se renseigner davantage.

En 1854, il comprend l'utilité qu'il y aurait à cultiver les formes végétales dont il désire contrôler la fixité ou observer les modifications. Il crée pour cela, dans les dépendances de la maison paternelle (rue Jacquet, à Rochefort), un petit jardin botanique qu'il entretient, pendant plusieurs années, avec un soin extrême.

Il lui sembla bientôt qu'il y avait à faire autre chose qu'une simple énumération et, en 1859, il s'ouvre à son conseiller et ami, le Dr Moreau, de son intention de publier une flore belge. Le docteur ne se contenta pas de l'approuver chaudement : il lui promit que, grâce à M. Joigneaux, il lui procurerait un éditeur.

Au mois d'août de cette année, le projet relatif à un Manuel de la flore de Belgique se précise. M. Joigneaux en a parlé à l'éditeur Tarlier, qui hésite à entreprendre l'impression d'un ouvrage purement scientifique : il risquerait cependant l'entreprise si on pouvait lui assurer d'avance deux cents ou deux cent cinquante souscripteurs.

Aussitôt les amis de l'auteur mettent des listes en circulation et, après quelques mois, une centaine d'adhésions ont été réunies. C'était moins que n'exigeait l'éditeur; mais Crépin, confiant dans le succès de son œuvre, ne renonce pas seulement à demander aucun paiement (sauf cinquante exemplaires gratuits), il assume hardiment lui-même tous les risques de l'entreprise, et, quoique le manuscrit ne fût pas tout à fait achevé, l'impression commence.

Quel est l'écrivain — modeste ou glorieux, « scientiste » ou littérateur, peu importe — qui ne se souvienne avec quelque attendrissement de l'époque où s'imprimait son premier travail de longue haleine? Combien le débutant est heureux de voir se succéder et s'empiler les pages du livre, — de « son livre ! » — quelle préoccupation que la correction des épreuves et comme il les relit fiévreusement, d'un œil encore inexpert!

Puis viennent pour lui les alternatives inévitables de fierté et de crainte : aura-t-il le succès qu'il est certain de mériter, car une œuvre si tendrement couvée ne saurait être qu'un chef-d'œuvre? Le public est parfois si lent à se laisser entraîner, ou si injuste! D'ailleurs, l'auteur, pour peu qu'il soit consciencieux, se persuade bien, chemin faisant, qu'il y a des parties moins bonnes, dont il est moins satisfait, qu'il voudrait récrire en entier; et il est des moments où il souhaiterait d'enfouir le tout dans ses cartons. Mais l'imprimeur est inexorable : il faut renvoyer les « placards » corrigés le plus tôt possible, il ne s'agit point de se lancer dans les frais de trop multiples changements, il importe de hâter le « bon à tirer », afin de dégager du « caractère », il faut, sans délai, fournir de nouvelles copies...

Crépin passa, en 1860, par ces émotions diverses. Tout en corrigeant les épreuves, il travaille à l'achèvement du manuscrit : celui-ci fut terminé au mois de mai. Il ne reste plus qu'à écrire la préface. Par un sentiment louable de respect pour ses aînés, il dédie son œuvre « à la mémoire de Charles Morren et A.-L.-S. Lejeune; à MM. B. Dumortier et J. Kickx. »

C'est au mois de juin que le *Manuel* parut. L'auteur reçut la bonne nouvelle que le Gouvernement s'inscrivait pour cent exemplaires. Le Dr Moreau rédigea un beau prospectus-réclame. La vente marcha bien. L'éditeur se montrait enchanté. De toutes parts affluaient les félicitations, et la Société d'horticulture de Namur lui décerna une médaille de vermeil.

Ce fut un succès.

VI

Professorat à l'École d'horticulture, à Gand.

Cependant, il était temps de songer à se procurer quelque emploi rétribué. Crépin s'en rendait compte, et sa grande préoccupation, dont ses lettres de famille portent maintes fois la trace, était d'en trouver un qui ne le détournât point de l'étude de la botanique.

Une circonstance inattendue devait le servir presque malgré lui.

L'année qui suivit la publication de sa Flore, la chaire de botanique et d'horticulture à l'École d'horticulture de l'État, à Gentbrugge lez-Gand, devint vacante par le décès inopiné de l'excellent Scheidweiler, qui avait lui-

même succédé, en 1851, à Planchon. Des candidats à cette place se présentèrent en foule. Mais Crépin, qui ne possédait ni diplômes universitaires, ni expérience pédagogique, et qui avait la modestie des vrais savants, hésitait beaucoup à se mettre sur les rangs.

Il avait été décidé que la chaire occupée par Scheidweiler serait partagée désormais entre deux titulaires : l'un pour la botanique, l'autre pour l'horticulture. L'abbé Coemans, qui était chargé du cours de morale et de religion à l'Ecole d'horticulture et qui tenait Crépin en haute estime, l'engagea vivement à postuler la première de ces deux fonctions; sa famille l'y poussait beaucoup, et il finit par se laisser convaincre. La publication récente de sa Flore avait, du reste, attiré sur lui l'attention du directeur de l'École, Van Houtte, et, parmi les très nombreux concurrents, ce fut lui qui l'emporta (octobre 1861).

Aussitôt la nomination accomplie, il s'agissait de commencer le cours sans retard. Le mois d'octobre n'était pas expiré que le nouveau professeur avait fait ses débuts de manière très convenable, étant données son inexpérience de l'enseignement et sa timidité.

Certes la position n'était pas des plus lucratives (1,700 francs par an), mais elle avait ce double mérite de placer notre naturaliste dans un milieu propice aux études botaniques et de lui permettre de s'y consacrer exclusivement.

Son fidèle ami, le Dr Moreau, le lui écrivait avec raison : « Vous n'avez pas trop de temps pris par vos leçons et vous pouvez travailler, non seulement à préparer votre cours, mais en outre à faire avancer la science, et c'est

là, à mon avis, un des grands avantages de votre position actuelle ([16]) ».

A Gand, on l'avait très bien accueilli, et — ce qui était un fort bon signe — tout le monde avait plus de confiance en son savoir qu'il n'en avait lui-même. « Je n'ai rencontré partout ici que de la sympathie, » dit-il dans une des premières lettres qu'il adresse à sa famille ([17]).

Peu à peu il gagnait de l'assurance et se familiarisait avec le professorat, qui lui avait semblé d'abord si redoutable : la préparation de ses leçons devenait moins laborieuse et lui laissait plus de loisirs.

D'après des notes que m'a fournies obligeamment un de ses anciens collègues ([18]), on se convainc que Crépin était un professeur excellent, très dévoué, d'une exactitude exemplaire. Il a formé de bons élèves, et l'on trouve dans ses papiers des lettres débordantes de reconnaissance de plusieurs d'entre eux. Un Polonais lui écrira par exemple (en un style auquel je laisse sa saveur) : « Parmi la centaine de Belges que j'ai connus, j'ai rencontré surtout trois nobles citoyens dont je conserverai la mémoire dans mon cœur jusqu'à mes derniers jours ; et c'est votre nom, cher Monsieur le professeur, qui occupe la première place... ([19]) ».

Crépin sut inspirer à tous ces jeunes horticulteurs une vraie passion pour les herborisations. Un Anglais, M. Harry Cripps, de Tunbridge Wells, devint, sous sa direction, un botaniste de mérite; il mourut malheureusement jeune, des suites d'un refroidissement contracté dans ses courses botaniques en Angleterre.

Le directeur de l'École, Van Houtte, ne faisait à Crépin qu'un seul reproche : il regrettait qu'il ne s'intéressât pas

aux plantes exotiques; il eût souhaité l'attacher à la rédaction de sa « Flore des Serres ». Mais Crépin voulait, avec raison, concentrer son effort sur la connaissance approfondie de la végétation indigène et sur quelques autres problèmes, tels que l'étude si difficile des Roses, qu'il avait entreprise dès cette époque.

Il travaillait beaucoup chez lui, sortait peu, ne fréquentait guère la société gantoise. Mais c'était un bon camarade et il est resté en relations amicales avec tous ses collègues, même après qu'il eût quitté Gand.

VII

Préparation de la deuxième édition du Manuel.

Pendant son séjour à l'École d'horticulture, l'Académie publia les fascicules II à V de ses *Notes sur les plantes rares ou critiques de la Belgique,* travail minutieux qu'il définit lui-même : *la Flore belge étudiée par fragments.*

Une cinquantaine d'espèces font l'objet de remarques dans le deuxième fascicule, entre autres une Épervière que notre auteur décrit sous le nom d'*Hieracium mosanum,* mais qu'il ramena ultérieurement à l'*Hieracium Schmidtii* de Tausch, et une Crucifère qu'il regarde comme inédite et qu'il appelle *Thlaspi neglectum;* il devait aussi ne la considérer plus tard que comme une variété du *Thlaspi perfoliatum.* Ce fascicule est encore intéressant en ce qu'il renferme les premières observations de Crépin sur les Roses, qui devinrent son étude de prédilection.

Le troisième fascicule parut en 1863 : il est consacré, lui aussi, à une cinquantaine de formes végétales, parmi lesquelles il convient de mentionner le *Silene inflata* sur lequel Crépin avait constaté, par la culture, certaines variations brusques et assez remarquables, et l'*Isoëtes echinospora,* que l'abbé Vandenborn, de Saint-Trond, venait de découvrir en Belgique, ajoutant ainsi à notre flore une nouvelle famille de plantes vasculaires.

C'est encore une bonne cinquantaine d'espèces qui sont annotées dans le quatrième fascicule, daté également de 1863. Neuf espèces nouvelles pour la flore du pays y figurent, à la suite des trouvailles de Crépin et de ses correspondants, et sept espèces qu'on en avait exclues sont réintégrées dans leurs droits d'indigénat; plusieurs, cependant, n'ont pas pu être maintenues dans la suite, entre autres l'intéressant *Salvinia natans*.

Le cinquième fascicule, qui est de beaucoup le plus considérable, fut présenté à l'Académie en 1865 et publié par elle, non plus dans ses *Bulletins*, mais dans ses *Mémoires*. Il est complété, dans le même volume, par des « Additions ».

Ce fascicule s'occupe de quatorze espèces nouvelles pour la flore belge et de sept autres, très rares, qui en avaient été indûment rayées. Mais il mérite surtout de fixer notre attention à cause des idées sur l'espèce en général que l'auteur exprime dans la préface et sur lesquelles nous aurons à revenir, et aussi à cause de ses observations détaillées sur les *Rumex,* les *Potamogeton,* les *Carex* et les *Glyceria*. Les espèces halophiles de ce genre de Graminées y sont étudiées d'une manière approfondie; leur dispersion en Belgique est soigneuse-

ment établie; une espèce inconnue jusque-là de nos floristes, le *Glyceria Borreri*, est signalée dans nos polders, et Crépin élève au rang d'espèces une forme algérienne qu'il nomme *Glyceria expansa* et qui est très voisine du *Glyceria festucaeformis*, ainsi qu'une autre, du bassin de la Méditerranée, qu'il appelle *Glyceria pseudo-distans*, mais que l'on rattache généralement aujourd'hui au *Glyceria distans*.

Tous ces travaux, en quelque sorte préparatoires, lui permirent de faire paraître, en 1866, une deuxième édition de son *Manuel de la Flore de Belgique*, bien supérieure encore à la première. Revisée avec un soin minutieux, enrichie de l'indication de nombreuses variétés, semée de notes critiques qui ont disparu des éditions subséquentes, cette édition de 1866 est, à bien des égards, celle que les spécialistes préfèrent.

Le succès de la première édition s'était traduit d'une manière palpable, et l'auteur en avait retiré, tous comptes faits, quelques centaines de francs de bénéfice. Pour la deuxième, l'éditeur Mayolez lui fit des conditions avantageuses : on tirerait à 1,500 exemplaires et il recevrait 1,000 francs, outre 50 exemplaires, dont 10 sur papier vélin.

VIII

Nomination à Bruxelles. Direction du Jardin botanique de l'État.

Jean Kickx II, qui occupait la chaire universitaire de botanique à Gand depuis 1835, vint à mourir, le 1er sep-

tembre 1864. Crépin se mit sur les rangs pour sa succession : il ne fut pas nommé. La place échut au jeune fils du défunt, Jean-Jacques Kickx, docteur en sciences depuis un an à peine.

Une autre situation s'offrit à Crépin, un peu plus tard, et cette fois dans la capitale.

Notre savant confrère M. Éd. Dupont, déjà célèbre par ses travaux sur les populations préhistoriques de notre pays, avait été placé, en 1868, à la tête du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique et, sous son active impulsion, ce grand établissement scientifique avait été promptement réorganisé. En vue de la vaste et méthodique étude du sol belge et de ses habitants, qu'il cherchait dès lors à réaliser, il reconnut bientôt l'utilité qu'il y aurait à créer au Musée une section de paléontologie végétale : il n'existait, du reste, à cette époque, à Bruxelles, aucun dépôt public où pussent être conservées les collections de plantes fossiles appartenant à l'État. Il fit donc, en 1869, des ouvertures à F. Crépin.

Celui-ci était d'autant plus disposé à les écouter que l'École d'horticulture de Gentbrugge, par suite de diverses circonstances, subissait un déclin rapide. Très nombreux naguère, les élèves, en 1870, n'étaient même plus une dizaine. L'année suivante, les cours ne furent pas ouverts [20].

Aussi voyons-nous Crépin se fixer désormais à Bruxelles. Les démarches de M. Dupont, vivement appuyées par l'abbé Eug. Coemans, aboutirent à le faire attacher au Musée d'histoire naturelle, et un arrêté royal du 25 mars 1872 le nomme officiellement conservateur à ce Musée, pour la section de paléontologie végétale.

Coemans ne devait pas assister à ce succès de son ami : il mourut au commencement de 1871. Il avait exprimé le vœu que ses collections paléontologiques appartinssent, après sa mort, à un établissement public : le Gouvernement belge les acheta à la famille du défunt et les remit au Musée d'histoire naturelle. Vers la même époque, le Gouvernement avait acquis, grâce surtout aux efforts de B.-C. Du Mortier, le précieux herbier de von Martius de Munich, et, faute d'un endroit mieux approprié, l'avait aussi déposé au Musée.

Mais déjà au moment de cette acquisition, la reprise, par l'État, du Jardin botanique de Bruxelles était chose décidée en principe : votée à la Chambre (18 avril 1870) et au Sénat (16 mai), elle allait devenir un fait accompli par la promulgation de la loi du 7 juin de la même année et par le versement du prix d'achat, un million de francs, à la Société cédante.

Il est inutile de refaire l'histoire du Jardin botanique de Bruxelles, à partir de sa création, en 1826, par la *Société royale d'horticulture des Pays-Bas* (devenue plus tard la *Société royale d'horticulture de Belgique)* jusqu'à sa transformation en établissement public. Les vicissitudes étranges qu'il traversa, sa déchéance graduelle du rang d'institution scientifique à celui d'entreprise mercantile, les négociations laborieuses qui s'échafaudèrent autour de lui, les offres pécuniaires séduisantes que Barthélemy-Charles Du Mortier, commissaire du Gouvernement auprès de la Société, eut tant de peine à faire repousser par les actionnaires, enfin l'heureuse reprise par l'État, en 1870, dont il faut surtout faire remonter le mérite à la ténacité de Du Mortier, secondé par le bon

vouloir du bourgmestre de Bruxelles, Jules Anspach, et du Ministre de l'Intérieur, Eudore Pirmez, tout cela a été parfaitement raconté dans une Notice de J.-E. Bommer, à la suite de laquelle se trouve aussi l'excellent rapport soumis par Du Mortier à la Chambre des Représentants [21].

Lors de la reprise, J.-E. Bommer, qui était conservateur des collections de la Société propriétaire du Jardin, fut chargé provisoirement, par le Gouvernement, des fonctions de directeur, en même temps qu'un conseil de surveillance était nommé, sous la présidence de Du Mortier. Il fallut beaucoup lutter au début pour assurer au Jardin une destination purement scientifique et pour y concentrer les collections botaniques de l'État. Une société charitable, la *Société de philanthropie,* ne demandait-elle pas à disposer de la grande salle du Jardin botanique, pour y établir une exposition et y donner des concerts hebdomadaires, depuis octobre jusqu'à juillet? La *Société des Aquarellistes* formulait une requête analogue. La *Société de la Croix-Rouge pour secours aux blessés* avait son siège social dans l'orangerie et aurait voulu l'y conserver...

Quant aux herbiers de von Martius, de Lejeune, etc., c'est seulement après un an qu'on obtint leur transfert du Musée au Jardin.

Durant peu de temps (1875), la direction du Jardin botanique et celle du Musée d'histoire naturelle furent alors réunies dans les mains de M. Dupont, avec Fr. Crépin pour secrétaire et pour agent comptable du Jardin, tandis que Du Mortier, par un partage bizarre, était chargé de la « direction scientifique » [23]. Mais M. Dupont

ayant donné sa démission de directeur du Jardin au bout de quelques mois, ce fut Crépin qui lui succéda, d'abord à titre provisoire (31 mars 1876) et bientôt définitivement (24 mai de la même année) : il est resté à la tête de cet établissement durant vingt-cinq ans, ayant pris sa retraite le 31 octobre 1901.

C'est ici le moment d'envisager les services considérables que Crépin rendit au Jardin botanique pendant ce quart de siècle.

Au moment de son entrée en fonctions, comme le rappelait le regretté président du Conseil de surveillance du Jardin, Henri Doucet, lors de la fête offerte à Crépin en 1891, le personnel était un peu démoralisé par suite des changements assez nombreux qui s'étaient succédé en un court espace de temps. Il fallait le rassurer, l'harmoniser, fixer à chacun la tâche qui lui incombait dans le travail général : c'est à quoi Crépin réussit admirablement, grâce à son grand jugement, à l'aménité, à la cordialité de ses relations ([24]).

De l'établissement commercial qu'était devenu le Jardin, il sut faire un véritable foyer de science et de haut enseignement. Ceux-là seuls qui connurent le Jardin au moment où Crépin en devint directeur et qui le revoient dans son état actuel, peuvent se rendre compte de l'heureuse métamorphose accomplie.

Dès la première année (1876), la galerie des herbiers est restaurée et devient le centre de l'activité scientifique de l'établissement ; les publications périodiques courantes y sont mises à la disposition des travailleurs. L'herbier reçoit des accroissements notables : Crépin fait don au Jardin de son herbier général, comprenant

17821 numéros, et de son précieux herbier belge, fruit de vingt-cinq années de recherches et d'études, qui comptait 8564 numéros; grâce à la libéralité de la baronne Oscar de Dieudonné, de Louvain, l'important herbier d'Europe de feu son mari vint s'ajouter aussi à celui du Jardin : sur les 10500 espèces attribuées à l'Europe par le *Sylloge* de Nyman, près de 8700 y étaient représentées, et il renfermait, en outre, 1850 espèces non mentionnées par Nyman. Une section de paléontologie végétale est créée. La collection systématique de plantes de pleine terre ou « École de botanique », comme on l'appelait, est complètement replantée, mais, par une concession compréhensible, quoique regrettable au point de vue scientifique, elle est classée d'après le système, factice et suranné, inventé en 1829 par Du Mortier A cette « École » principale, le nouveau directeur en ajoute trois autres : pour les plantes officinales et vénéneuses, pour les plantes horticoles, pour les plantes alimentaires et industrielles [25].

M. Éd. Dupont avait imaginé pour le Musée d'histoire naturelle un mode d'étiquetage fort ingénieux, au moyen de planisphères, qu'il introduisit au Jardin pendant sa courte période directoriale; Crépin en étendit et en généralisa l'usage, et il a été, depuis, adopté dans beaucoup d'autres Jardins botaniques. On sait en quoi il consiste : « Les plantes herbacées, les arbres et les arbustes sont pourvus d'une étiquette à deux compartiments. Le compartiment supérieur porte les indications ordinaires, tandis que, sur le compartiment inférieur, est peint en blanc, sur fond vert ou bleu, un planisphère où l'aire de dispersion naturelle de l'espèce

est marquée par une ou plusieurs taches de carmin ou de vermillon. En cas de naturalisation, l'aire de l'espèce est marquée en bleu foncé. De plus, dans l'École de botanique, chaque famille est pourvue d'une étiquette avec planisphère sur laquelle l'aire générale de la famille est marquée au carmin. La teinte de celui-ci est d'autant plus intense, plus foncée sur les diverses régions, que les espèces de la famille y sont plus nombreuses. Par ce nouveau procédé, l'aire de dispersion, soit des espèces, soit des familles, est indiquée d'une façon plus exacte, plus complète et plus frappante que par l'ancienne méthode... ([26]) ».

Les années suivantes, l'herbier est mis en ordre; il s'enrichit des collections de Du Mortier et d'autres encore; l'herbier belge est soigneusement revisé (220 cartons, avec 22 134 feuilles); dès 1878, des espèces alpines vivantes, que Crépin va le plus souvent recueillir lui-même dans les montagnes de la Suisse, du Tyrol, du Piémont, sont réunies et plantées sur des rocailles; une petite tourbière artificielle est consacrée à des essais de culture de plantes de la Campine et de l'Ardenne; les serres se peuplent de nombreuses espèces nouvelles; la serre de la *Victoria regia* est transférée du Parc Léopold au Jardin botanique; un jardin d'hiver est édifié, puis agrandi (de manière à abriter, entre autres, les belles Fougères arborescentes qui s'y trouvent encore, don de M. P. Binot, de Pétropolis); une serre des Orchidées, une serre des Cactées sont construites, celle-ci recevant, notamment, la riche collection de Gaspard Demoulin, de Mons, qui fut donnée au Jardin par sa veuve, en 1882; l'ornementation du Jardin n'est

pas négligée. En même temps, des spécimens vivants sont distribués, avec la plus grande générosité, aux autres établissements d'enseignement : École vétérinaire de l'État, École d'horticulture de Mons, etc.; et, durant la trop courte existence du Ministère de l'Instruction publique, ce fut encore le Jardin qui alimenta, presque seul, les jardinets scolaires, si utiles pour l'instruction et la moralisation de l'enfance, et qu'un changement d'orientation politique fit si tôt disparaître.

Grâce à l'acquisition de meubles, de bocaux, d'alcool, etc., la collection des produits végétaux put être classée, installée et exhibée. La bibliothèque fut réorganisée et, malgré l'exiguïté des crédits, le nombre des ouvrages y devint plus que triple, ce qui semblerait incroyable, si l'on ne savait que Crépin fit don au Jardin de tous ses livres de botanique; le nombre des publications périodiques reçues quadrupla, surtout par suite de l'adjonction de celles de la Société royale de Botanique, à laquelle le Jardin sert de local. De même, la Société belge de Microscopie, le Club alpin belge y reçurent l'hospitalité. En 1885, le Jardin donna temporairement asile, dans deux chambrettes situées sous les combles, au Laboratoire d'anatomie et de physiologie végétales de l'Université de Bruxelles (qui les quitta en 1891 pour devenir l'Institut botanique). Plus tard, le Musée forestier de l'État trouva aussi place dans les salles du Jardin botanique, agrandies et transformées, tandis que de nouvelles salles, plus vastes et mieux aménagées, étaient construites pour les herbiers et la bibliothèque. Enfin, sur la proposition de MM. Errera et Massart, une collection éthologique et même une ébauche de collection

phylogénique furent organisées dans les « Écoles » du Jardin, en 1900.

Ainsi, non seulement par son propre labeur et par son inlassable sollicitude, mais encore en encourageant les initiatives qui lui semblaient intéressantes, Crépin n'a cessé de travailler au développement du grand établissement qu'il dirigeait.

Quelques chiffres montreront mieux l'essor qu'il sut lui imprimer et les accroissements réalisés sous son directorat (1876-1901) ([27]) :

Accroissement des herbiers.

	NOMBRE DE PAQUETS.	
	1876.	1901.
Herbier général	2,750	3,500
Herbier d'Europe	rien.	320
Herbier du Congo	rien.	280
Herbier belge	150	300
en outre, Herbier spécial des Roses (légué au Jardin, 1903)	rien.	600
TOTAL	2,900	5,000

Accroissement de la bibliothèque.

Ouvrages	877 en 1878.	2,850 en 1900.
Périodiques	25 en 1880.	Plus de 100 en 1900.

IX

Voyages dans les Alpes.

Une biographie de François Crépin serait incomplète, si l'on ne parlait du grand attrait qu'a exercé sur lui la nature alpestre.

Il avait toujours été un marcheur intrépide et, de bonne heure, il éprouva le désir de connaître et de gravir de vraies cimes. Mais ses ressources très limitées, autant que le soin d'étudier à fond la flore belge, avaient longtemps restreint ses excursions à l'exploration botanique de notre pays.

Il avait donc près de 47 ans lorsqu'il fit, en 1879, son premier voyage dans les Alpes. Il devint, de plus en plus, un fervent de la montagne : l'alpinisme, comme il le remarque lui-même, est souvent, semble-t-il, « une passion de l'âge mûr » [28].

Chaque année, il ira dorénavant parcourir quelque partie de la Suisse, du Tyrol, du Dauphiné, des Pyrénées ou du Nord de l'Italie. Tantôt il voyage simplement en touriste, mais d'ordinaire le naturaliste revendique ses droits : il herborise, il étudie sur place les multiples formes de Roses qu'il rencontre, il déterre des plantes vivantes dont il remplit des paniers, des essuie-mains, voire des mouchoirs de poche, et qu'il expédie ensuite au Jardin botanique. Et comme sa connaissance de la flore alpestre, loin d'alourdir sa plume, lui permet de faire en quelques lignes des croquis justes et colorés ! Écoutez-le :

« Il ne faut pas être botaniste pour s'enthousiasmer à la vue des pâturages alpins aux mois de juillet et d'août, mois qui représentent, en quelque sorte, le printemps et l'été confondus. Vers 2,000 et 3,000 mètres, la montagne est littéralement ensevelie sous les fleurs; l'herbe fine des montagnes disparaît même entièrement sous une prodigieuse multitude de corolles. C'est une féerie, c'est une exubérance florale sans limites. Nos jardins les plus fleuris sont ternes à côté de ce tapis des Alpes. Les fleurs remplissent les prairies et les bois; elles envahissent les torrents, s'accrochent en cohortes serrées aux flancs rocheux les plus abrupts, pullulent jusque dans les éboulis des cimes, que la neige quitte pour quelques jours à peine. Partout des gentianes aux corolles d'un bleu d'azur, des primevères et des soldanelles aux couleurs purpurines ou violacées, des anémones aux brillantes corolles, des saxifrages et des androsaces aux bouquets pressés, des roses des Alpes en immenses colonies, des renoncules blanches ou jaunes, des rosacées aux larges pétales, enfin mille autres espèces qui toutes rivalisent de formes et de teintes ([29]) ».

Il visite ainsi tour à tour, en compagnie de son frère, l'avocat Célestin Crépin, et de quelques amis, le Righi, le Simplon, les lacs italiens, les richesses de l'Engadine, les merveilles de Zermatt, les pics rosés et fantastiques des Dolomites, les environs grandioses d'Airolo, les vallées trop négligées du Dauphiné...

Sur son initiative et sur celle de son ami M. Albert Du Bois, fut fondé, en 1883, le *Club Alpin belge* dont il est demeuré, jusqu'à sa mort, l'infatigable secrétaire, et dans lequel il sut grouper ce que la Belgique compte de

voyageurs convaincus, d'ascensionnistes et d'amants de la montagne. Il a toujours été l'un des plus fidèles aux excursions — comme aux dîners — du Club.

X

Retraite, maladie, décès.

Ardennais robuste, bravant les fatigues, menant une existence réglée, consacrant ses vacances à se retremper par la vie au grand air, François Crépin avait toujours su conserver une santé excellente. Jusqu'à l'âge de 70 ans, ses proches n'ont pas souvenance qu'il eût jamais fait appeler un médecin.

C'est à cet âge avancé qu'il accomplit très gaillardement, en 1900, sa dernière excursion en Suisse, allant à pied d'Engelberg à Grindelwald, par l'Engastlen-Alp, le Saetteli, Meiringen et Rosenlaui. Mais, à partir de l'année suivante, sa santé commença à décliner. Il entreprit encore au printemps de 1901, avec quelques membres du Club Alpin, une course dans la vallée de la Semois, mais il n'était plus aussi alerte. La marche se faisait pénible. Son activité diminuait. Lui, toujours si sociable, il se repliait de plus en plus sur lui-même, et, peu à peu, il devenait silencieux.

Malgré les soins affectueux de ses frères, dont l'un habitait avec lui depuis tantôt trente ans, aucune amélioration durable ne se produisait dans son état. Il voulut essayer de l'air natal et se transporta dans la maison paternelle, chez sa sœur, à Rochefort. Assis dans le

jardin, il passait de longues heures au grand air, souriant aux visiteurs, de son bon et fin sourire, fumant sa vieille pipe, cent fois éteinte, cent fois rallumée. Il ne souffrait pas, l'appétit était bon, le sommeil paisible, mais les jambes s'obstinaient à refuser tout service. Trop consciencieux pour conserver des fonctions qu'il ne pouvait plus remplir complètement, il adressa de Rochefort, au mois de septembre 1901, sa démission de directeur du Jardin botanique.

Le mois suivant, sa démission était acceptée. Ce n'était pas une vaine formule qu'employait le Ministre de l'Agriculture en lui transmettant l'arrêté royal qui lui conférait le titre de directeur honoraire, c'était la vérité même : « Je suis heureux, à cette occasion, écrivait-il, de reconnaître les services signalés que vous avez rendus au Jardin botanique de l'État, qui s'est placé, sous votre direction, au premier rang des établissements scientifiques (30) ».

De son côté, le Conseil de surveillance du Jardin botanique, qui avait vu Crépin à l'œuvre depuis tant d'années, prenait, dès ce moment, l'initiative de demander au Gouvernement que son buste fût placé, de son vivant, auprès de celui de Du Mortier, dans la grande salle des herbiers. Ce rare et légitime hommage n'a toutefois pu être réalisé qu'après sa mort.

A la fin de 1901, une légère amélioration se produisit, et il revint de Rochefort dans son *home* de Bruxelles. Mais c'est en vain qu'il tenta à plusieurs reprises de se remettre à l'étude de son herbier des Roses.

Les soins touchants de ses proches, les efforts des

médecins, les encouragements de ses amis, qui cherchaient à lui relever le moral, ne purent empêcher le déclin graduel. Il se rendit encore à Rochefort au mois de juillet 1902 et y resta jusqu'au 15 septembre. Il rentra alors à Bruxelles. Ce fut son dernier déplacement La paralysie fit peu à peu des progrès, et il s'éteignit doucement le 30 avril 1903.

Les funérailles eurent lieu, le 4 mai, dans sa ville natale de Rochefort, au milieu du concours ému de toute la population. Il repose là, auprès des tombes de ses parents. Du cimetière, situé sur une colline, on aperçoit les pittoresques vallées de la Wamme et de la Lesse, qu'il avait jadis si amoureusement explorées, dont il chérissait chaque recoin, dont il connaissait chaque buisson.

Suivant le désir exprimé dans son testament, sa famille s'empressa de remettre ses collections et son important herbier des Roses au Jardin botanique.

Telle fut la vie du savant. Il nous reste maintenant à apprécier son œuvre scientifique.

L'ŒUVRE.

Pour les botanistes belges, Crépin restera toujours le savant qui a *mis au point* la flore de notre pays, qui l'a débarrassée d'un bagage encombrant, résultat de fausses déterminations ou d'indications accueillies trop légèrement. Que de données inexactes qui, depuis un demi-siècle et plus, traînaient dans les flores belges, ont été définitivement éliminées, grâce à ses nombreux travaux, révélant un sens critique très sûr et une grande connaissance de la géobotanique des contrées voisines.

Pour se convaincre des services que Crépin a rendus dans ce domaine, il suffit de comparer le tableau de la flore belge, tracé en 1854-1855, par Nyman, dans le *Sylloge florae Europae* et celui du *Conspectus florae Europae,* du même auteur, publié en 1878-1882 et basé sur les travaux de Crépin. Le premier donne une idée absolument fausse de la végétation de la Belgique.

A l'étranger, les mots Rosa et Crépin resteront inséparables; le premier évoquera toujours le souvenir de celui qui a consacré une vie à l'étude des Roses, et l'illustre J.-D. Hooker a bien traduit ce sentiment général, lorsqu'il a écrit : *Botanists cannot be too grateful to that author's admirable labours in this most difficult genus* (31).

Nous ne pouvons entrer dans l'examen détaillé des deux cents volumes et mémoires que Crépin a publiés. Certes, ce serait une étude intéressante et qui montrerait, chez lui, à la fois, une grande variété et une singulière unité dans l'effort, mais qui dépasserait de beaucoup le cadre de ces notices. Nous nous bornerons donc à mettre en relief certaines parties de son œuvre, renvoyant à ses travaux ceux qui désireraient se faire une idée plus complète de l'activité de celui qui a été, pendant près d'un demi-siècle, le chef incontesté du mouvement botanique en Belgique. [Th. D.]

I

La connaissance de la Flore belge.

On sait avec quelle passion Crépin s'était attaché, dès ses débuts, à l'étude de notre flore. Son canton natal d'abord, après cela toute la Famenne et toute l'Ardenne, ensuite la région jurassique belge, puis les dunes, puis les autres régions : il avait foulé presque tout notre sol. Et, grâce à ces herborisations répétées, grâce aux échanges de plantes, grâce à sa vaste correspondance, à ses lectures, à son étude critique des anciens herbiers, il avait acquis une connaissance botanique approfondie du pays entier, et il put établir, bien mieux que ses devanciers, la dispersion des espèces indigènes.

C'est là ce qui constitue le grand mérite et ce qui fit le succès de son *Manuel*, demeuré, depuis près de cinquante ans, à travers cinq éditions successives, le com-

pagnon indispensable de tous ceux qui veulent étudier la végétation de la Belgique.

Avec infiniment de raison, Crépin insistait, en 1860, dans l'avant-propos de la première édition de son ouvrage, sur l'état d'infériorité dans lequel se trouvait la botanique descriptive en Belgique. « Notre faiblesse en phytographie phanérogamique, écrivait-il, ne peut être dissimulée ; elle saute aux yeux de quiconque parcourt notre modeste bagage scientifique. Nous devons tous travailler sans relâche, si nous voulons nous élever au niveau qu'ont atteint nos voisins. »

Pour y parvenir, il fallait, à la fois, guider les chercheurs en leur fournissant une bonne flore et féconder leurs efforts par l'association. Plus que tout autre, Crépin contribua à réaliser ce double desideratum, et c'est à lui surtout qu'il faut faire honneur de la situation actuelle, si brillante en comparaison de celle de 1860.

A cette époque, l'usage des « clefs dichotomiques » pour la détermination des espèces végétales, commençait à peine à se vulgariser : nous les voyons apparaître pour les genres et les espèces, mais pas encore pour les familles, dans la *Flore du centre de la France* (1840) de Boreau, dans la *Flore de Lorraine* (1843) de Godron, et dans la *Flore des environs de Paris* (1845) de Cosson et Germain.

La méthode dichotomique, c'est-à-dire l'idée ingénieuse d'amener l'étudiant à la découverte des noms d'une série quelconque d'objets, par une succession de questions méthodiques qui se correspondent et s'excluent deux à deux, cette idée était cependant déjà ancienne. Le procédé a été inventé, semble-t-il, au milieu du XVIe siècle,

par le philosophe Ramus, l'une des victimes de la Saint-Barthélemy ; le botaniste Martin-Daniel Johren, de Francfort-sur-l'Oder, en fit l'application aux végétaux, en 1710, dans son *Vade-mecum botanicum ;* mais c'est Lamarck, surtout, qui sut en tirer un parti très heureux, à la fin du XVIIIe siècle, pour la détermination des genres et des espèces. L'illustre naturaliste en a excellemment saisi les avantages et fixé les principes : aujourd'hui encore, il y a profit à relire ses réflexions, à ce sujet, dans le « Discours préliminaire », imprimé en tête de sa *Flore française.* Il montre que la méthode dichotomique doit avoir pour seul but de nous faire arriver au nom du Végétal, par la voie *la plus sûre* et *la plus courte possible*, sans chercher le moins du monde à nous présenter l'ordre naturel des groupes ou, comme on le dit, « la suite des affinités que l'on a observées dans les plantes et la chaîne admirablement graduée qu'elles paraissent former... » : car ce sont là deux points de vue tout différents. « Il en est, ajoute-t-il, des systèmes et des méthodes destinés à nous faire connaître les noms que l'on a donnés aux plantes, comme de ces noms eux-mêmes. Ni les uns ni les autres ne sont dans la Nature ; ce ne sont que des moyens artificiels dont on est convenu pour s'entendre : tout est ici l'ouvrage de l'homme. Au contraire, un ordre fait pour nous montrer la suite de tous les rapports de ressemblance qui existent entre les plantes, considérées dans toutes leurs parties, ne peut être arbitraire. Le plus ou le moins, à cet égard, a un fondement dans la chose même. Pourquoi donc vouloir réunir, dans un même plan, deux objets tout à fait indépendants l'un de l'autre, si ce n'est que le

premier nous sert comme de degré pour arriver jusqu'au second, vers lequel il n'a point été donné à l'esprit humain de s'élever par un premier essor ([32])? »

Pour combiner les clefs dichotomiques de son *Manuel,* Crépin s'était surtout inspiré, comme il l'indique dans l'avant-propos, de celles du *Synopsis analytique de la Flore des environs de Paris,* de Cosson et Germain, mais en les modifiant et les adaptant parfaitement à la flore belge. On trouve, en outre, dans le *Manuel de la flore de Belgique* — modèle de précision et d'exactitude — des conseils utiles sur les herborisations, sur la récolte et la préparation des plantes, sur les herbiers; des indications sur la composition de « la bibliothèque du jeune botaniste »; enfin, deux chapitres intéressants, relatifs à la géographie botanique de la Belgique et à l'espèce végétale. Un petit dictionnaire des termes techniques, une liste annotée des botanistes belges ayant fourni des matériaux à l'auteur, une énumération des ouvrages qui concernent notre flore, et des explications sur l'usage des tableaux dichotomiques, complètent l'introduction ([33]). Le débutant est ainsi conduit, en quelque sorte par la main, par un guide éclairé qui — pour reprendre une expression de Lamarck — voyage partout avec lui, qu'il peut consulter à chaque instant, qui plaît même d'autant plus qu'il exige toujours des recherches de sa part et déguise des leçons qu'il donne, sous l'apparence flatteuse d'une découverte.

Les résultats ne se firent pas attendre. De toutes parts, grâce à ces facilités nouvelles, de jeunes amateurs se joignirent aux aînés pour l'exploration botanique de tous les coins du pays : catalogues, florules, monogra-

phies, descriptions de variétés, esquisses phytogéographiques de la flore indigène, se succédaient à l'envi et allaient bientôt trouver un sympathique accueil dans les publications de la *Société royale de botanique de Belgique*. [L. Err.]

II

La fondation de la Société de botanique, du Club alpin belge et du Laboratoire de l'Institut botanique.

Dès 1835, un groupe d'amateurs de l'horticulture et de l'agriculture fondait, à Bruxelles, un cercle qui s'intitula : « Les vrais amis de Linné ». L'association grandit, devint prospère et prit le nom de *Société royale linnéenne*. Elle existe encore aujourd'hui. En dehors de ses expositions périodiques, elle organise, chaque année, des herborisations et des conférences botaniques, qui contribuent à répandre, dans un cercle étendu, les connaissances élémentaires et le goût de la science.

Un autre cercle de botanistes s'était constitué à Gand, une vingtaine d'années plus tard, à l'instigation de Jean Kickx II. Crépin s'en fit recevoir (mars 1862), quelques mois après son installation à Gand.

Mais c'est en 1862 seulement que l'on songea à réunir en un faisceau les botanistes épars dans tout le pays.

L'idée émanait de trois jeunes gens qui, avec l'heureuse témérité de leur âge et sans attendre l'adhésion des gens rassis, lancèrent une circulaire, convoquant à Bruxelles les botanistes et les amateurs de botanique,

pour jeter les bases d'une société de botanique. Ces trois pionniers étaient MM. K. Grün et A. Joly, étudiants en sciences naturelles de l'Université de Bruxelles, et M. A. Wesmael, professeur à l'École d'horticulture de l'État, à Vilvorde [34]. Leur appel trouva de l'écho, et, dans une réunion préliminaire, tenue à l'établissement géographique Van der Maelen, bien connu, à cette époque, à Bruxelles, un bureau provisoire fut nommé, avec l'abbé Coemans pour président et Fr. Crépin pour secrétaire. Un projet de statuts, rédigé par eux, fut soumis à une assemblée générale, qui eut lieu le 1er juin 1862 : la Société de botanique de Belgique était définitivement fondée. [L. Errera.]

Rappelons, à ce propos, que Crépin joua aussi un grand rôle dans la fondation du Club alpin belge et de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles.

Le distingué publiciste Alb. Du Bois, ami intime de Fr. Crépin, a raconté la fondation du Club alpin belge : « Nous étions, à cette époque, l'un et l'autre affiliés au Club alpin français. Mais nous profitions peu des avantages que pouvait nous offrir la Section de Paris, trop éloignée de nous, dont nous relevions. C'est alors qu'un beau soir, en 1882, nous nous dîmes : « Pourquoi n'y aurait-il pas un Club alpin en Belgique? » Et, le 18 février 1883, cette association fut fondée. Il en devint le secrétaire et je fus désigné pour être son adjoint. Nous avions réuni une centaine de membres, parmi lesquels figurent encore des alpinistes de première valeur, au nombre desquels je me plais à citer Émile Vandervelde, Henri La Fontaine, Herbert Speyer, Peters, Ern. Solvay, etc.

» Le *Bulletin* de notre Club contient des pages char-

mantes, écrites par lui avec cette bonhomie qui le caractérisait. Car il avait horreur de la pose et du pédantisme (35). »

En 1891, lors de la manifestation organisée en l'honneur de Crépin, H. Doucet, alors président du Conseil de surveillance du Jardin botanique de l'État, rappelait en ces termes la fondation du laboratoire de botanique :

« La vulgarisation et l'extension des études botaniques ont toujours trouvé en vous un zélé défenseur. Lorsqu'un professeur de l'Université (L. Errera) conçut le projet de fonder un Institut de botanique, destiné surtout à l'étude des questions de physiologie végétale, c'est à vous qu'il s'est adressé, parce qu'il était certain d'obtenir votre bienveillant concours; son espérance n'a pas été déçue. Vous lui avez accordé, avec l'autorisation du Gouvernement, un local, dans les bâtiments du Jardin, qui a permis à cet Institut naissant de s'établir et de commencer une série de travaux très intéressants pour cette partie de la science, dans laquelle notre pays avait peut-être eu le tort de se laisser devancer un peu par les voisins.

» Aujourd'hui, grâce au don généreux d'un anonyme, cet Institut va prendre un nouvel essor ..., mais à vous, Monsieur Crépin, revient l'honneur d'avoir compris immédiatement toute l'importance de cette institution pour l'étude de la science à laquelle vous avez, sans réserve, consacré toute votre existence, et de lui avoir accordé un asile, qui a abrité ses premiers essais, et sans lequel peut-être la généreuse pensée du fondateur n'eût jamais pu recevoir d'exécution (36). » [Th. D.]

III

Travaux de Paléontologie végétale (*).

On a vu dans les pages précédentes que, en 1871, les circonstances amènent Fr. Crépin à modifier la direction de son activité officielle par l'acceptation des fonctions de conservateur de la section de paléontologie végétale, au Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles.

Il se met immédiatement à l'œuvre, travaille avec ardeur à l'étude et à l'accroissement des collections de la nouvelle section et bientôt se dégage nettement la grandeur de la tâche qu'il veut entreprendre. Crépin conçoit un vaste plan, dont la réalisation, secondée par sa remarquable puissance de travail, ne pouvait manquer d'être féconde.

Il commence, en 1874, la publication des *Fragments paléontologiques pour servir à la flore du terrain houiller de Belgique :*

« Sous le titre qui précède, écrit-il, mon intention est de publier une série de notes et de dessins qui pourront aider à l'élaboration d'une flore générale de notre terrain houiller. Les matériaux qui feront l'objet de ces notes seront principalement ceux que possède le Musée royal d'histoire naturelle, matériaux qui se composent actuellement de la collection délaissée par feu l'abbé Coemans, à laquelle sont venues se joindre des pièces provenant de diverses autres

(*) Ce chapitre est rédigé par M. le professeur Ch. Bommer.

collections et surtout les très nombreuses pièces que j'ai recueillies moi-même dans nos charbonnages, ou que j'y ai fait recueillir. Ces dernières récoltes ont plus que doublé la collection générale du Musée et l'ont enrichie d'un nombre assez considérable de nouveautés pour notre flore. Toutes les fois que je décrirai ou figurerai une empreinte, j'aurai soin d'en indiquer la provenance... De cette façon, on connaîtra la part revenant aux divers collecteurs qui ont concouru à la formation de cette collection. Dans les planches jointes aux descriptions et aux observations de ces *Fragments paléontologiques*, je me bornerai ordinairement à représenter les seules parties des empreintes indispensables à l'interprétation du texte, réservant les dessins complets de pièces entières pour une publication définitive, faite sous un grand format ([37]). »

La flore de nos gisements dévoniens, à peu près inconnue, avait aussi attiré particulièrement l'attention de Crépin, et il nous fait connaître ses principaux éléments dans deux importantes notices ([38]). Il s'occupe également des représentants exotiques de la flore houillère ([39]).

La nomination de Crépin à la direction du Jardin botanique de l'État marque la seconde étape de ses travaux paléontologiques.

Forcé, par les exigences très absorbantes de ses nouvelles fonctions, de quitter son poste du Musée d'histoire naturelle, Crépin donne une forme nouvelle à son projet de 1874. Loin d'abandonner l'idée d'un grand travail général, il la modifie en élargissant les principes qui doivent lui servir de base. Il étend donc à ses études

paléontologiques les modifications qu'ont subies ses idées dans le domaine de la botanique, sous l'influence des idées transformistes qui, dès cette époque, exercent une action de plus en plus décisive sur les sciences naturelles. C'est avec la réelle hauteur de vues que nous retrouvons dans ses travaux sur les Roses, qu'il indique le programme que doivent désormais remplir les recherches de paléontologie végétale.

C'est dans le *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* qu'il commence, en 1880, la publication des *Notes paléophytologiques* :

« Je me propose de publier, sous ce titre, une série de notes sur les végétaux fossiles et principalement sur ceux de notre terrain houiller ...

» Si la paléontologie végétale, au temps de son enfance, a été considérée comme une dépendance de la Géologie, elle a, de nos jours, repris sa véritable place dans le cadre des sciences purement botaniques. Elle ne consiste plus dans la connaissance superficielle d'un nombre restreint d'empreintes, servant aux géologues à caractériser certains étages, ... elle a conquis son indépendance et est appelée à élucider des problèmes qui touchent, non seulement à l'histoire des êtres organisés, mais encore à celle des révolutions de notre globe. C'est elle qui doit nous expliquer l'origine et la distribution des flores vivantes ; c'est elle qui nous dévoilera par quelles étapes ont passé nos grands groupes végétaux, c'est elle enfin qui fera connaître par quelles phases climatériques ont passé les continents des diverses époques géologiques ...

» ... Ces notes seront successivement suivies de *mé-*

moires, accompagnés de planches représentant les objets décrits ([40]). »

Quatre notes nous donnent seules une idée bien incomplète de l'effort de Crépin pendant cette nouvelle période de ses travaux. Dans la dernière, datée de 1881 ([41]), Crépin rappelle les peines sans nombre que lui a coûtées, depuis bientôt dix ans, l'étude de la flore houillère de la Belgique.

Cette magnifique préparation d'une grande œuvre devait demeurer sans conclusion. La direction du Jardin botanique, la monographie des Roses, s'emparent toujours davantage de la vie de Crépin et finissent par ne plus laisser de place pour aucune autre entreprise. La paléontologie perdait ainsi un de ses adeptes les plus dévoués et l'un des plus capables de résoudre, grâce à la sûreté de son jugement, les problèmes, souvent si obscurs et si compliqués, qu'elle soulève. Mais, bien avant cette époque, Crépin semble avoir senti qu'il ne pourrait suffire à la tâche qu'il avait assumée. Il communique, en effet, à ses collègues étrangers, nombre de spécimens, choisis parmi les plus intéressants, afin de leur permettre de les publier. C'est ainsi que Stur et Zeiller ont décrit des types remarquables de végétaux houillers, découverts par lui.

Nous retrouvons en ceci la générosité de caractère, le sincère désir du progrès de la science, dépouillé de tout intérêt personnel, qui furent parmi les plus belles qualités de cet homme simple et bon. [Ch. Bommer.]

IV

Classification des Roses.

En 1868, Crépin a publié un mémoire qui, bien que n'ayant que quelques pages, présente un intérêt réel, moins par le travail lui-même que par l'essai de classification qui y est donné en note. Crépin nous apprend qu'il fait « des études en vue d'une monographie générale du genre Rosa, qu'il est sans cesse préoccupé de la classification [naturelle] des espèces, et qu'il est encore loin d'être arrivé à un arrangement qui le satisfasse :

« Dans le genre Rosa, la classification des espèces et formes a une importance capitale, et tous nos efforts doivent tendre à perfectionner le classement afin d'arriver à une disposition naturelle. Les sectionnements artificiels ont entraîné et entraînent encore les botanistes dans des erreurs, dans de fausses appréciations de formes. Je ne suis pas éloigné de croire que certains types spécifiques ont des formes, des membres, répartis dans plusieurs sections ou tribus sous des noms différents ... ([42]). »

Alfred Déséglise avait apporté d'heureuses améliorations aux groupes composés par De Candolle. Crépin, à son tour, indique en 1868, dans le mémoire que nous venons de citer, puis en 1869, les modifications et changements qu'il a fait subir à la disposition adoptée par le rhodologue français :

« Ces modifications, dit-il, sont loin d'être définitives,

puisqu'il ne faut pas se dissimuler la part grande de l'artificiel dans tout ce qui précède.

» Qu'un jour on vienne à prouver — ce qui me paraît fort probable — que le même type spécifique peut revêtir plusieurs livrées, être glabre ou pubescent, glanduleux ou églanduleux sur ses feuilles, à pédicelles lisses ou hispides-glanduleux, et alors une partie de l'échafaudage taxonomique disparaît et, avec lui, une foule de prétendues espèces. Les sectionnements artificiels effacés, des formes affines, tenues aujourd'hui éloignées, seront rapprochées ou réunies ([43]). »

En 1874, cette question si importante n'a fait aucun progrès ; Crépin écrit : « Comme une bonne classification des Roses n'est pas encore trouvée, je ne m'astreindrai pas à suivre une classification quelconque », mais elle le préoccupe sans cesse. Deux ans plus tard, il en reparle, à l'occasion de la publication de son important *Prodrome d'une monographie des Roses américaines :*

« On trouvera peut-être que j'ai trop multiplié les sections, que je ne condense pas assez les espèces en larges groupes. A cette objection, je répondrai que, dans le genre *Rosa,* il n'est pas possible de constituer de grandes sections naturelles, ainsi qu'avaient voulu le faire quelques auteurs ... Ce que j'avance ici est le fruit d'une longue expérience et de travaux qui reposent sur une masse de matériaux qu'il ne sera peut-être plus donné à un autre botaniste d'examiner comme je l'ai fait ([44]). »

Ce n'est que treize ans plus tard que Crépin devait donner une classification complète du genre Rosa. En 1891, il l'a reproduite avec quelques modifications dans le *Journal des Roses* ([45]).

Sa monographie générale, dont nous reparlerons, étant restée inachevée, cette esquisse a une importance considérable, car elle permet de se rendre compte de quelle façon Crépin comprenait les sections et les espèces, dans le genre Rosa, après un travail acharné de trente-cinq ans. [Th. D.]

ROSA *Linn.*

Sect. I. Synstylae *D. C.* (13 espèces) :

R. microcarpa *Lindl.*
R. Collettii *Crép.*
R. multiflora *Thunb.*
R. Luciae *Franch. et Sav.*
R. Wichuraiana *Crép.*
R. tonquinensis *Crép.*
R. anemonaeflora *Fort.*
R. Watsoniana *Crép.*
R. setigera *Michx.*
R. phoenicia *Boiss.*
R. moschata *Herrm.*
R. sempervirens *L.*
R. arvensis *Huds.*

Sect. II. Stylosae *Crép.* (1 espèce) :

R. stylosa *Desv.*

Sect. III. Indicae *Thory* (2 ou 3 espèces) :

R. indica *Lindl.*
? R. gigantea *Collett.*
R. semperflorens *Curtis.*

Sect. IV. Banksiae *Crép.* (1 espèce) :

R. Banksiae *R. Br.*

Sect. V. Gallicae *Crép.* (1 espèce) :

R. gallica *L.*

Sect. VI. Caninae *Crép.* (9 espèces) :

R. canina *L.*
R. ferruginea *Vill.*
R. glutinosa *Sibth. et Sm.*
R. rubiginosa *L.*
R. micrantha *Sm.*
R. tomentosa *Sm.*
R. villosa *L.*
R. elymaïtica *Boiss. et Haus-knecht.*
R. Jundzilli *Bess.*

Sect. VII. Carolinae *Crép.* (4 espèces) :

R. carolina *L.*
R. nitida *Willd.*
R. humilis *Marsh.*
R. foliolosa *Nutt.*

Sect. VIII. Cinnamomeae *Crép.* (14 espèces) :

R. cinnamomea *L.*
R. nutkana *Presl.*
R. pisocarpa *A. Gray.*
R. blanda *Ait.*
R. californica *Cham. et Schlechl.*
R. rugosa *Thunb.*
R. laxa *Retz.*
R. Beggeriana *Schrenk.*
R. Alberti *Regel.*
R. gymnocarpa *Nutt.*
R. macrophylla *Lindl.*
R. Webbiana *Wall.*
R. acicularis *Lindl.*
R. alpina *L.*

Sect. IX. Pimpinellifoliae *DC.* (2 espèces) :

R. pimpinellifolia *L.*
R. xanthina *Lindl.*

Sect. X. Luteae *Crép.* (2 espèces) :

R. lutea *Mill.*
R. sulphurea *Ait.*

Sect. XI. Sericeae *Crép.* (1 espèce) :

R. sericea *Lindl.*

Sect. XII. Minutifoliae *Crép.* (1 espèce) :

R. minutifolia *Engelm.*

Sect. XIII. Bracteatae *Thory* (2 espèces) :

R. bracteata *Wendl.* | R. clinophylla *Thory.*

Sect. XIV. Laevigatae *Thory* (1 espèce) :

R. laevigata *Michx.*

Sect. XV. Microphyllae *Crép.* (1 espèce) :

R. microphylla *Roxb.*

V

Idées sur l'Espèce.

La question de l'espèce, qui a divisé et passionné les botanistes de la seconde moitié du XIXe siècle, a fait l'objet des constantes recherches de Crépin. Il est donc, non seulement intéressant, mais profondément instructif de suivre l'évolution qui s'est accomplie dans son concept de l'espèce; c'est elle que nous allons étudier chronologiquement dans les pages suivantes.

Voici deux passages qui font ressortir, avec une parfaite netteté, son attitude anti-évolutionniste d'avant 1865 :

« J'admets [donc] que l'espèce est immuable quant à son essence, qu'elle a dû et a pu arriver jusqu'à nous, depuis

l'origine des choses, par une suite non interrompue de générations et d'individus, dans chacun desquels son essence se retrouve entière et inaltérée ([46]). »

« ... Croyant à l'espèce, j'ai surtout en vue de montrer, par une étude approfondie des formes végétales, qu'il existe réellement des espèces dans la nature ; que les espèces ne sont pas de simples jouets des circonstances, des formes accidentelles, dues au hasard, se transformant sans cesse, mais qu'elles sont des êtres indépendants, immuables dans leur essence, qu'elles sont de véritables entités qui se réalisent, se manifestent dans certaines limites infranchissables ([47]). »

Partisan convaincu de l'immutabilité de l'espèce, ainsi que ces citations viennent de le démontrer, F. Crépin semble un moment devoir se rattacher à l'école dite Jordanienne ou multiplicatrice, mais il ne marche pas longtemps à la suite du botaniste lyonnais. Le synthétiste va bientôt l'emporter chez lui sur l'analyste, et cette tendance ira toujours s'accentuant, et, dès lors, jusqu'à la fin de sa vie, il combattra vigoureusement les idées de Jordan et de ses disciples ([48]).

En mai 1866, Crépin s'est, en effet, déjà ressaisi. Il examine les *Rosa dumetorum, collina, Deseglisei, obtusifolia* et *solstitialis,* et, se séparant de trois hommes dont les travaux faisaient autorité, Boreau, Déséglise et Grenier, il établit que ces Roses ne sont que des formes, en invoquant quatre sortes de preuves : 1° l'existence de variations parfaitement transitoires ; 2° la non-constance des caractères préconisés ; 3° la non-concomitance de ces mêmes caractères ; 4° l'inexactitude des descriptions ([49]).

Nous sommes en 1869, Fr. Crépin publie le premier fascicule des *Primitiae monographiae Rosarum*. Dès les premières pages, le changement profond qui s'est opéré dans ses idées sur l'espèce, est clairement exprimé :

« On pourra ici me demander quelles sont mes croyances et quel but j'ai en vue, en abordant une étude aussi longue et aussi laborieuse que celle des Roses. J'ai bien repoussé la théorie de l'évolution, mais avec le temps mes idées se sont modifiées, et aujourd'hui j'avoue que cette même théorie satisfait mieux l'esprit que la théorie contraire. Toutefois, je crois sage de réserver mon jugement sur cette délicate question (50). »

Il commence à penser que les évolutionnistes pourraient avoir raison, mais il croit à l'espèce bien tranchée, nettement séparée des espèces voisines :

« Mes premières études sur les Roses remontent à 1856, et, depuis cette époque, je n'ai cessé de réunir et de déchiffrer de nombreux matériaux. Ces études, déjà longues, me permettent d'avancer les propositions suivantes : que l'espèce [entendue dans le sens de l'école linnéenne] dans le genre Rosa, est aussi tranchée que dans tout autre type; que chaque type, selon sa dispersion, est compris dans des limites plus ou moins larges; qu'au delà de ces limites, il y a une lacune plus ou moins considérable qu'il faut sauter pour entrer dans les limites des espèces voisines; qu'une confusion véritable ne règne pas parmi les espèces. »
« ... mes études antérieures m'ont convaincu qu'un certain nombre de formes, élevées à la dignité d'espèces, ne sont que de simples variétés, ou peut-être des espèces en

voie de se caractériser, mais qui ont été créées par suite de la mauvaise entente des caractères, pour n'avoir pas tenu compte que divers types peuvent varier, être glabres ou pubescents, glanduleux ou églanduleux, nains ou géants, etc. Dans la suite, je m'efforcerai de prouver cette assertion, en discutant les caractères des formes transitoires, par l'examen des variations parallèles, par des expériences de culture ([51]). »

Dans ce premier fascicule des *Primitiae,* un chapitre curieux est consacré à une étude analytique et minutieuse de plus de cent cinquante Roses d'Europe. Crépin essaie de justifier cet essai par les considérations suivantes :

« En parcourant ces longues listes de noms, auxquels la même valeur semble être donnée, on se demandera sans aucun doute quel est mon but en caractérisant plus ou moins cette foule de formes, où je veux en venir en acceptant cette multitude de prétendues espèces, dont le chiffre va sans cesse en augmentant. Mon but, je l'ai dit, c'est de parvenir, si la chose est possible, à la connaissance des véritables espèces. Mon sentiment intime est qu'un très grand nombre de ces formes sont de simples variétés ou des variations, mais je veux essayer de démontrer cette thèse par une analyse approfondie de toutes les formes que l'on parviendra à découvrir, par la discussion de leurs caractères, par l'établissement de variétés et de variations parallèles, enfin par des essais de culture. Pour que ma démonstration soit un jour bien comprise, il faut qu'on puisse s'entendre clairement sur les objets en litige, qu'on puisse ainsi me suivre dans le développement de ma critique,

dans les comparaisons établies, et pour cela les formes doivent être caractérisées et dénommées. En second lieu, pour parvenir à la découverte de toutes les formes existantes, distinguer l'inédit du connu, il faut aussi un guide, et c'est dans cette vue que j'ai tracé les tableaux analytiques. Plus les termes de la série seront nombreux, plus parfaites pourront être la réduction et la délimitation des formes. La conviction des esprits sérieux ne sera pas emportée par de simples réductions ingénieuses ne reposant que sur des probabilités, ou des hypothèses, elle ne sera gagnée que si les réductions, les rapprochements, sont solidement fondés sur des considérations d'ordres divers, fournies par une étude prolongée et complète. Se borner à réduire aujourd'hui sur de pures hypothèses, sur des faits incomplets, c'est faire un travail qui sera repris demain et détruit [52]. »

En 1872, Fr. Crépin doit reconnaître lui-même que la tentative n'a pas été heureuse et qu'elle a été mal comprise :

« Après avoir lu le premier fascicule des *Primitiae monographiae Rosarum*, plusieurs botanistes se sont imaginé que j'étais devenu partisan de la subdivision des types, dits linnéens, que j'avais renié les principes qui m'avaient toujours guidé dans l'appréciation des formes végétales, pour adopter les principes de l'école moderne. Ces botanistes ont sans doute compris bien mal divers passages de mon travail, car j'y marque clairement, et sans ambages, mon opinion, bien connue du reste, sur la plupart des créations spécifiques de l'école moderne.

» Si, dans ce premier fascicule, j'ai à mon tour distingué spécifiquement des formes secondaires, de *petites espèces*,

ce n'est pas dans le but de les maintenir au rang des véritables espèces, mais comme je l'ai fait remarquer, c'est, au contraire, pour parvenir à démontrer plus facilement que ces formes secondaires ne sont pas de vrais types spécifiques. En employant cette méthode, j'espère arriver à convaincre les partisans de l'école moderne de l'inanité de la plupart de leurs créations et à les forcer à reconnaître que leurs principes de spécification les conduisent fatalement à la *distinction spécifique de l'individu* (53). »

Cette démonstration par l'absurde, faite trop timidement, ne pouvait réussir ! Mais un autre botaniste lyonnais, plus jordanien encore que Jordan, devait la donner, quelques années plus tard, en décrivant plusieurs milliers de Roses, à l'aide des mêmes moyens d'analyse méticuleuse et en arrivant ainsi à cette « distinction spécifique de l'individu », prédite par Crépin.

Mais revenons en 1869 ! Crépin s'efforce de définir l'espèce. Sa définition peut, à première vue, paraître un peu flottante, mais si on l'étudie attentivement, on voit qu'elle fait bien ressortir le contraste, que son auteur admet, entre la fixité de l'espèce et son polymorphisme :

« L'idée de ce que peut être l'espèce se forme ou se fortifie par l'étude attentive de la nature et par un sérieux travail de la réflexion. Pour moi, l'espèce me paraît devoir être autre chose que ce qu'entendent beaucoup d'auteurs modernes, quelque chose de plus riche, de plus complexe; les espèces me semblent être des plans, des types d'organisation, se révélant à nos yeux dans un ensemble de caractères morphologiques et biologiques, types susceptibles de se modifier en présence de milieux divers, mais conservant

toujours assez de notes communes à tous leurs individus pour se faire sentir ou reconnaître à travers leurs métamorphoses. En parlant ici de l'espèce, je n'ai en vue que nos temps géologiques modernes et n'ai pas à m'enquérir de ce qu'étaient nos espèces dans le passé et de ce qu'elles seront dans l'avenir ([54]). »

En 1872, Crépin traite, avec quelques détails, deux questions dont il avait entrevu la grande importance : la solidarité des caractères et l'existence des variations parallèles :

« Déjà, en 1861, dans la préface de la première édition du *Manuel de la flore de Belgique*, j'ai dit quelques mots touchant la solidarité des caractères. Par solidarité des caractères, j'entends la liaison qui existe entre les caractères qui se manifestent dans plusieurs organes de la même plante. Pour bien préciser ma pensée, je vais citer un exemple. Ainsi, dans les Roses, que la glandulosité apparaisse, et nous la verrons assez souvent se produire à la face inférieure des folioles, des stipules et des bractées, sur les pétioles, les pédicelles, le réceptacle et les sépales; si elle est intense, elle pourra atteindre la face supérieure des folioles, des stipules et des bractées, et même certaines portions des axes. Beaucoup de phytographes voient, dans les divers sièges de cette glandulosité, toute une série de caractères distinctifs, alors que réellement il n'existe *qu'un seul et unique caractère*, celui de la glandulosité. Celle-ci, dans les Roses, est fréquemment *liée* avec la double dentelure des folioles. La villosité, dans le genre *Rosa*, offre le même phénomène que la glandulosité. D'un autre côté, un certain degré d'hypertrophie ou d'atrophie non tératologique, l'élongation, le

nanisme, le géantisme sont, à leur tour, la source de modifications qui se produisent dans les divers organes de la même plante, modifications *liées* entre elles et dont beaucoup de phytographes constituent autant de caractères différentiels. Ici encore, au lieu de plusieurs caractères, il peut n'en exister qu'un seul et qui *disparaît de tous les organes* si la cause qui l'a produit vient à cesser. C'est certainement à l'ignorance de ces faits généraux que nous devons, en partie, la création d'une foule de petites espèces qui n'ont d'existence que dans nos livres.

» Dès 1863, dans le troisième fascicule de mes *Notes sur quelques plantes rares ou critiques de la Belgique,* j'avais fait prévoir l'heureux parti qu'on pouvait tirer, au point de vue de la spécification, de l'existence des variations parallèles. Deux ans après, M. Duval-Jouve, qui ne paraissait pas avoir eu connaissance de ce que j'avais écrit à ce sujet, a traité cette question avec beaucoup de talent, en étudiant les variétés des *Juncus.* A son tour, M. Franchet abordait ce point intéressant dans ses études sur les *Verbascum* hybrides. L'existence des variations parallèles jette un jour tout nouveau sur cette foule de petites espèces qu'on croit distinctes et qui ne sont au fond que les variations parallèles d'un nombre beaucoup plus restreint de véritables types spécifiques [55]. »

De 1872 à 1882, les travaux sur les Roses se succèdent sans interruption. Le passage suivant d'une étude sur les Roses du Caucase montre bien comment, à la fin de cette période, Crépin envisage l'*espèce :*

« La section des *Caninae,* telle qu'on l'entend habituellement, me paraît bornée actuellement à un seul type spéci-

fique qui est représenté par trois races, offrant chacune une multitude de variétés, plus ou moins rigoureusement parallèles. Je désigne ces trois races sous les noms d'*Eucaninae, Coronatae, Meridionales*. Les *Eucaninae* comprennent toutes les formes du *R. canina*, à sépales restant fléchis après l'anthèse et caducs avant la maturité des réceptacles; les *Coronatae* embrassent toutes les formes dont les *R. glauca* Vill. (*R. Reuteri* God.) et *R. coriifolia* Fries sont les chefs de file et dont les sépales se redressent après l'anthèse et persistent sur les réceptacles pendant la maturation; les *Meridionales* sont représentées par le *R. Pouzini* Tratt. et ses nombreuses variétés ([56]). »

Dans le Caucase, rien que pour les *Eucaninae*, Crépin indique plus de cinquante variations parallèles.

Cette variabilité serait-elle propre au *Rosa canina?* Non! Crépin la retrouve chez des groupes infiniment moins répandus, tels que les *Villosae* et les *Graveolentes* :

« L'étude que j'ai faite des nombreuses formes qui composent actuellement le groupe désigné sous le nom de *Villosae*, m'a démontré que du *R. pomifera* le plus typique, à folioles amples allongées, et glanduleuses en dessous, à gros réceptacles densément hispides-glanduleux, jusqu'aux formes églanduleuses les plus délicates du *R. mollis*, il existe une chaîne ininterrompue de variétés et de variations qu'il n'est pas possible de rompre en plusieurs tronçons pour en constituer des espèces.

» Les créations spécifiques se sont faites successivement et sans idées d'ensemble, au fur et à mesure des découvertes; elles sont comme autant d'étapes qui ont été faites dans la

connaissance des variations. Pour les étayer, on a employé des caractères dont on est bien forcé de reconnaître aujourd'hui la parfaite inanité.

» Mes idées de réduction seront difficilement acceptées par les botanistes qui se bornent à l'étude de flores locales, qui n'ont pu étudier que des tronçons isolés de la longue chaîne des variations; mais quant aux amateurs qui possèdent de riches matériaux qu'ils auront la patience d'analyser avec soin, je suis intimement convaincu qu'ils arriveront avec le temps aux mêmes conclusions que moi.

» ... Je ne suis moi-même arrivé à ces idées de réduction qu'après de longues années d'étude et après avoir éprouvé de nombreuses hésitations ([57]). »

C'est aussi en 1882 que Crépin est amené, par ses observations patientes, à se rallier, dans une large mesure, aux idées d'Alexandre Brum, du Dr H. Christ et de Clavaud, sur l'inégalité de valeur des types spécifiques. Il traite longuement cette question à propos de la publication de la *Flore de la Gironde*, du dernier des trois botanistes cités.

Détachons de cette étude ces quelques considérations intéressantes :

« On peut se demander si la distribution des espèces en deux catégories, les unes primaires (*stirpes*), les autres secondaires (*espèces*), est le dernier terme du progrès. Il y a lieu d'en douter. Si j'en juge par le genre Rosa, il me semble que les espèces linnéennes n'ont pas toutes une égale valeur. C'est ainsi que dans ce genre, il existe des types isolés, formant des subdivisions génériques monotypes, qui sont plus distincts, plus richement caractérisés que les types

réunis à plusieurs dans une même subdivision générique. Remarquons bien qu'ici je ne fais nullement allusion à des types de second ordre (espèces de M. Clavaud), mais bien à des espèces linnéennes. J'ai, en outre, cru reconnaître que *la valeur des caractères des types isolés égale à peu près la somme des caractères des types associés par deux, par trois ou par un plus grand nombre dans leurs subdivisions génériques respectives.* Il est vraisemblable que le même fait se reproduit dans les autres genres. Il y aurait donc inégalité de valeur spécifique parmi les types linnéens et dès lors il serait logique de leur accorder divers rangs.

» ... S'il est prouvé qu'il y a bien, comme je le pense, inégalité dans la valeur des types primaires et des types secondaires, la phytographie devra entrer résolument dans une voie nouvelle et modifier sa méthode ([58]). »

Crépin publie, en 1886, une notice sur *Le rôle de la buissonomanie dans le genre Rosa.* Elle n'a qu'une dizaine de pages, mais ce sont des pages qu'il sera toujours utile aux phytographes de méditer.

Quelle ingéniosité et aussi quelle vérité dans ce tableau de l'importance qu'un seul buisson peut acquérir en botanique systématique :

« Le buisson de Rose est une mine où le botaniste peut puiser à pleines mains; au temps de la floraison et de la fructification, et pendant des années, le même buisson peut livrer un grand nombre de spécimens destinés aux échanges et à la confection des exsiccata. C'est ainsi qu'une simple forme individuelle finit par s'imposer à l'attention et par jouer, en apparence, le rôle d'une variété ou même d'une espèce. »

« ... Il est rare de trouver deux buissons identiques; je pourrais ajouter que la complète identité est loin de se rencontrer toujours entre toutes les parties d'un même buisson (59). »

« Le travail d'analyse minutieuse reste scientifique tant qu'il a pour but de découvrir et de démontrer le degré de variabilité des organes, de distinguer ce qui est individuel ou dû à des influences locales, de ce qui est propre, commun à un groupe naturel de formes, et dont la constance se maintient malgré les circonstances. Mais dès que l'analyse quitte cette voie, elle ne peut plus guère produire que des résultats stériles (60). »

C'est encore dans cette notice que nous trouvons la description des *micromorphes*.

« La buissonomanie a eu pour origine un sentiment vrai, celui de l'existence de *micromorphes*. Ceux-ci sont de petits groupes *naturels*, de formes très affines, représentant les dernières ramifications de l'arbre généalogique des Rosiers. Les micromorphes jouent, dans l'espèce, le rôle que celle-ci joue dans le genre; comme les types dont ils sont dérivés, ils se distinguent chacun *par un ensemble de caractères;* seulement ces caractères sont d'autant moins apparents, d'autant moins marqués que les micromorphes sont d'un rang plus inférieur. Les buissonomanes sont-ils réellement parvenus à saisir les micromorphes? Je le conteste formellement... Ces analystes à outrance ne se sont pas aperçus qu'ils prennent pour des caractères essentiels et des différences spécifiques de simples *masques* sous lesquels se dissimulent plus ou moins les vrais caractères spécifiques (61). »

Crépin ajoute encore en note :

« Il faut bien se garder de confondre les micromorphes avec les variétés. Celles-ci sont ordinairement établies sur des *états* et leur délimitation est facile; mais la caractéristique des micromorphes est entourée de difficultés extraordinaires et exige de très longues recherches. La délimitation d'un micromorphe est, en somme, beaucoup plus laborieuse que celle d'une espèce (62). »

Ses observations dans la nature et dans les herbiers, ses méditations engendrent, plus fortement que jamais, dans son esprit, la conviction de l'existence des variations parallèles; aussi écrit-il, en 1886 :

« Celles-ci (les espèces dites linnéennes), à quelques rares exceptions près, et exceptions qui finiront probablement par disparaître, offrent chacune des séries de variations parallèles à :

Folioles glabres ou pubescentes;
Pétioles glabres ou pubescents;
Folioles grandes, moyennes ou petites;
Folioles ovales, arrondies ou lancéolées;
Folioles églanduleuses ou glanduleuses à divers degrés ;
Pétioles glanduleux ou églanduleux;
Pétioles inermes ou aiguillonnés;
Dents foliaires, simples, doubles ou composées glanduleuses;
Pédicelles lisses ou glanduleux;
Pédicelles glabres ou plus ou moins pubescents:
Réceptacles petits, moyens ou gros;

Réceptacles ovoïdes, arrondis, ellipsoïdes, atténués ou renflés à l'un ou l'autre bout;

Réceptacles lisses ou glanduleux;

Sépales lisses ou glanduleux sur le dos;

Sépales églanduleux ou glanduleux sur les bords [63]. »

Mais si Crépin est profondément convaincu de ce parallélisme de la variabilité des espèces, il n'a pas réussi à convaincre tous les rhodologues.

En 1887, deux spécialistes suisses bien connus font paraître une *Revision du groupe des Orientales,* dans laquelle ils émettent certaines idées générales, en opposition formelle avec les résultats que Fr. Crépin croyait avoir obtenus par ses propres recherches.

Cela amène Crépin à publier, l'année suivante, une étude critique des idées émises par MM. Burnat et Gremli [64]. Il le fait avec une grande hauteur de vues et résume les objections de ces monographes de la façon suivante : 1° le genre Rosa serait une association de formes d'une obscurité désespérante, où la distinction d'espèces existe à peine, relativement à d'autres genres connus; 2° ses espèces se relieraient entre elles par des formes plus ou moins nombreuses; 3° le genre lui-même serait malaisé à répartir en sections naturelles; 4° selon M. Christ, il n'existerait pas, dans les Roses, d'espèces absolument isolées, mais, entre tous les groupes spécifiques, on observerait des formes de transition.

Fr. Crépin commence par dire que l'opinion de M. Christ, reprise par MM. Burnat et Gremli, est *complètement fausse*, et à l'appui de cette affirmation, il cite, comme espèces isolées, cinq Roses appartenant à des

sections monotypes naturelles : les *R. microphylla* Roxb., *laevigata* Michx, *minutifolia* Engelm., *sericea* Lindl. et *Banksiae* R. Br.; et comme espèces isolées appartenant à des sections pleiotypes : les *Rosa carolina* L., *foliolosa* Nutt., *microcarpa* Nutt., et *setigera* Michx.

Puis il examine les autres points dans des pages qui seront toujours méditées avec profit par les monographes, car on y sent une conviction sincère, basée sur une étude longue et minutieuse des faits.

Une brève citation pour montrer le point de vue, toujours le même d'ailleurs, de Crépin, en 1892 :

« Aujourd'hui, il est devenu à peu près superflu de rappeler que les groupes de formes, avec lesquels on constitue les espèces, sont, dans chaque genre, de valeur spécifique très inégale. Ils représentent des stades variés d'évolution...

» Parmi ces espèces, il en est, d'ordre supérieur, devenues parfaitement isolées, très distinctes, et d'autres, d'un ordre subordonné, conservant encore des liens qui les relient plus ou moins étroitement entre elles ([65]). »

En 1892 et 1894, Crépin scrute, avec le concours des botanistes genevois Buser, Paiche et Schmidely, la florule rhodologique du Salève, étudiée avant lui par une pléiade de bons observateurs; elle comprend six espèces montagnardes, neuf espèces de la plaine et dix hybrides. Il se rallie aux vues exprimées par le Dr H. Christ, de Bâle, qui avait reconnu l'existence d'un groupe de formes intermédiaires entre les variations de la plaine et celles de la montagne, et il les décrit ainsi :

« Ces formes montagnardes, on le sait, sont ordinairement

caractérisées par un port plus trapu, par des fleurs assez brièvement pédicellées, à coloration d'un rose assez vif, par des sépales se redressant après l'anthèse, par des styles très velus ou tomenteux et par une maturation plus précoce. Mais, chose que l'on sait encore, c'est qu'entre ce groupe de formes montagnardes et le *R. canina* des plaines, il existe un groupe de formes intermédiaires qui relie en quelque sorte ce premier groupe à celui des plaines. Ce groupe intermédiaire, comprenant les *R. glauca* forma *subcanina* Christ et *R. coriifolia* forma *subcollina* Christ, embarrasse beaucoup l'observateur. »

Puis, une fois encore, il proteste contre le préjugé du polymorphisme *exceptionnel* des Roses :

« Je ne cesserai pas de répéter que le polymorphisme des Roses est une véritable légende, propagée par l'ignorance ou la routine et aussi, reconnaissons-le, par un grand nombre de travaux superficiels ou puérils, publiés sur le genre. »

C'est aussi en 1894 que Crépin publie un mémoire important : *Rosae hybridae*. Après avoir avancé que « l'existence de Roses hybrides méconnues a été l'une des causes qui ont retardé la connaissance des espèces véritables », il dit que cela s'explique aisément :

« Une hybride méconnue jette le trouble dans l'esprit de l'observateur qui est à rechercher les caractères distinctifs de deux types ayant servi de générateurs à l'hybride. Celle-ci, en effet, par ses caractères plus ou moins intermédiaires et assez vacillants, semble affaiblir ou détruire la constance des caractères spécifiques des deux ascendants, et, de plus, elle

peut obscurcir la distinction réelle qui existe entre des sous-sections du genre (66). »

Dans ce mémoire, l'auteur passe au crible d'une critique sagace tous les hybrides indiqués dans le genre Rosa, et la conclusion de ce mémoire de cent cinquante pages est formulée comme suit :

« J'ai la conviction que, dans l'avenir, l'hybridité jouera un rôle considérable dans les travaux de systématique et nous donnera l'explication de bien des faits qui touchent à l'évolution des espèces (67). »

Deux ans plus tard, à l'occasion de la description d'une nouvelle espèce, découverte au Turkestan (*R. algoiensis*), Crépin se demande si elle constitue un type différent du *Rosa laxa*, et ce doute l'amène à écrire :

« Il paraîtra peut-être étrange qu'avec l'expérience que j'ai acquise, je puisse rester plus ou moins perplexe dans ce cas-ci. Je n'ai cessé d'affirmer, depuis des années, que les espèces dans le genre *Rosa* sont aussi distinctement caractérisées que dans tout autre genre...

» C'est à la fragmentation de l'individu qu'on doit attribuer, en grande partie, la lenteur avec laquelle le genre *Rosa* sort de l'état chaotique, amené par les multiples travaux dont il a été l'objet depuis trois quarts de siècle. Grâce à des recherches approfondies dans la nature, grâce à des comparaisons extrêmement nombreuses et répétées, les espèces européennes commencent à se dégager d'une façon suffisamment nette, et les types vraiment spécifiques ne sont plus dans le cas de se voir confondus les uns avec les autres (68). »

En 1898, alors que Crépin est encore en pleine possession de sa lucide intelligence, il écrit sur cette question, qui n'a jamais cessé de le préoccuper :

« Entre les espèces actuelles et leur ancêtre commun, l'espèce primitive du genre, il s'est écoulé un temps dont on ne peut supputer la durée, mais qui a dû être considérable. Pendant ce temps, les diverses lignées du genre se sont peu à peu constituées, les unes en ne cessant de progresser dans le temps et l'espace, en multipliant leurs représentants; les autres, contrariées par les circonstances ou moins plastiques, ayant été moins heureuses dans leur développement. On peut admettre, en outre, que certaines lignées ont disparu sans parvenir jusqu'à nos temps. Si, comme on doit le supposer, les chaînons successifs, qui ont relié l'espèce ancestrale aux espèces actuelles, ont disparu comme celle-ci, sans laisser de traces, nous nous trouvons devant un hiatus, devant un champ où toute trace de descendance fait défaut. Que faire dès lors pour retracer la marche suivie par les lignées du genre, pour découvrir à quels stades d'évolution les branches successives d'une même lignée ont pris naissance? Nous sommes réduits aux hypothèses pour remonter du présent au passé, pour fixer la place que, dans la ramure de l'arbre généalogique, les sections doivent occuper, pour rattacher les dernières ramifications de cet arbre, qui nous sont seules connues, aux branches qui leur ont donné naissance. L'ignorance du passé nous expose fatalement à de fausses appréciations sur les choses du présent. Aussi n'a-t-on pas lieu de s'étonner des tâtonnements, des doutes et des hésitations des classificateurs (69). »

Ces citations peuvent paraître longues à ceux que la

question de l'espèce n'a jamais troublés; nous ne les croyons pas inutiles. Nous avons essayé, bien imparfaitement nous le sentons, de montrer Crépin s'acharnant à la solution de ce problème.

Ce n'est pas banal et c'est instructif d'avoir pu suivre, en quelque sorte pas à pas, cette conscience de savant à la recherche du vrai ! Toute son œuvre est une œuvre de bonne foi; aussi ne se considère-t-il jamais comme lié par ce qu'il a écrit, *si de nouvelles observations lui montrent qu'il a erré*. Ce qu'il découvre, il le dit; ce qu'il ressent, il l'exprime ! En voici encore une preuve. Crépin avait décrit, en 1869, un Rosa de l'Asie Mineure, le *R. Boissieri*, et il avait pensé alors que c'était une espèce bien distincte. Écoutez-le en 1882 :

« Je croyais avoir, à cette époque, assez d'expérience pour ne pas être dupe de caractères individuels, et cependant je me trompais complètement. Il est toujours dangereux, je dirai même téméraire, d'établir une espèce nouvelle sur un spécimen unique ou sur des matériaux insuffisants. Si, dans ce cas, on juge utile de proposer un type nouveau, alors on doit faire des réserves. C'est ce que je n'ai pas fait et j'ai eu tort ([70]). »

Plus on relira ces pages, dans lesquelles nous avons essayé de faire parler Crépin lui-même sur cette question primordiale de l'espèce, plus elles acquerront d'importance pour celui qui réfléchit. Elles nous font assister à l'élaboration progressive de la notion de l'espèce, qui s'est faite dans son esprit. Cette condensation de son œuvre constitue un enseignement d'une haute portée,

mais ce n'est pas sans une longue et forte préparation que l'on peut apprécier un semblable effort.

Partisan convaincu, au début, de l'espèce immuable, ses études l'amènent à admettre les idées évolutionnistes, comme projetant le plus de clarté sur ce problème qui le hante, et nous retiendrons les conclusions suivantes, qui nous tracent les grandes lignes de ce qu'aurait été cette monographie, rêvée comme le couronnement d'une vie de labeur incessant :

« Après avoir épuisé presque toutes les sources d'informations, je me trouve seulement en mesure de conclure et de démontrer :

» Que les espèces, dans le genre Rosa, sont de valeur spécifique inégale; qu'elles se distinguent parfaitement les unes des autres; qu'elles présentent, en général, les mêmes séries de variétés et de variations parallèles; qu'elles constituent des sections très naturelles et que, enfin, le genre n'offre aucunement ce polymorphisme exceptionnel, ce désordre, que certains observateurs ont cru y avoir découvert (71). »

Complétons ces conclusions, formulées en 1888, en rappelant quelle importance, dans les dernières années, Crépin attribuait, avec Kerner, à l'hybridité dans la genèse de formes fixées. Cette théorie a de chauds partisans et de plus nombreux adversaires. Nous sommes convaincu que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'avenir donnera raison à notre grand botaniste belge qui, quelle que soit la hauteur de vues à laquelle il s'est souvent élevé, a encore mieux pressenti la vérité qu'il n'a su l'exprimer. [Th. D.]

VI

Encore quelques pages sur les Roses.

Dans ses nombreux travaux sur les Roses, Crépin a étudié ce genre sous tous les points de vue : classification, descriptions d'espèces ou de formes nouvelles, distribution géographique, expériences de culture, clefs analytiques, revues critiques ou bibliographiques. De 1869 à 1882, Crépin a publié cinq fascicules des *Primitiae monographiae Rosarum,* plus de huit cents pages, renfermant notamment de véritables travaux monographiques sur les Roses d'Asie et d'Amérique ; mais ce n'est qu'une partie de ses contributions rhodologiques. Bornons-nous à mettre en relief quelques pages écrites dans les dernières années, et pleines de réflexions judicieuses.

En 1892, à propos d'une étude sur la distribution géographique du *Rosa stylosa* Desv., il dit :

« Les botanistes qui se sont occupés de la distribution géographique des espèces, en se basant sur des documents authentiques, savent combien les recherches de ce genre présentent de difficultés, combien elles exigent de temps et de démarches. Pour arriver à la connaissance suffisamment complète de l'aire d'une espèce quelconque, il ne suffit pas de relever les indications bibliographiques, il faut remonter aux sources, c'est-à-dire aux herbiers. Il faut, de plus, s'adresser à tous les botanistes capables de fournir de nouvelles indications appuyées de preuves.

» Dans ces derniers temps, on s'est beaucoup préoccupé de géographie botanique. Dans un congrès, on a émis l'idée de faire dresser des cartes de distribution spécifique par des commissions internationales; il s'est même fondé tout récemment une Académie de géographie botanique. Cela dénote quelle importance est attachée à ces recherches spéciales. Mais les projets en vue sont prématurés et condamnés à un prompt avortement : leurs auteurs ne semblent pas avoir soupçonné les difficultés énormes, et pour ainsi dire insurmontables, de leur entreprise.

» A notre avis, le travail projeté ne peut guère être tenté que par des monographes très expérimentés, et encore ceux-ci sont-ils appelés à rencontrer de nombreux obstacles. L'expérience que j'ai du genre *Rosa* m'autorise peut-être à me donner ici comme exemple.

» Voilà plus de trente ans que je m'occupe, avec activité, de ce groupe pour lequel j'ai utilisé une masse extraordinaire d'informations; or, malgré cela, je ne suis pas encore à même de tracer exactement l'aire de distribution de nos quelques Roses européennes.

» Certes des commissions internationales ou les académiciens, auxquels je viens de faire allusion, pourront, sans trop de peines et assez rapidement, dresser des cartes de géographie botanique en se bornant à relever les renseignements fournis par les livres et par un certain nombre d'herbiers, mais ce sera là une œuvre de compilation tellement remplie d'erreurs, de lacunes et d'inexactitudes qu'il est à désirer, dans l'intérêt de la science, qu'elle ne soit même pas commencée ([72]). »

Dans les années suivantes, Crépin se livre à de longues

et patientes recherches sur la forme et la composition de l'inflorescence dans le genre Rosa, et il en donne le résumé en 1895.

Nous avons toujours eu l'impression que les recherches extrêmement laborieuses faites dans son immense herbier et qui sont condensées dans son mémoire : *Remarques sur l'inflorescence des roses,* l'avaient extrêmement fatigué et avaient marqué le déclin de sa puissance extraordinaire de travail et aussi de sa confiance à mener à bonne fin la tâche qu'il avait entreprise, depuis bientôt quarante ans.

Ce mémoire donne l'impression d'un effort immense qui n'a à peu près rien donné; Crépin lui-même l'a ressenti ; de là, sa conclusion assez mélancolique :

« En terminant l'exposé des faits amenés par le dénombrement des inflorescences d'une masse considérable de ramuscules florifères ou fructifères, je me demande si je ne me suis pas livré à des recherches assez vaines et sans grande valeur. Je sais combien souvent les statistiques sont trompeuses et qu'on doit, en général, être très défiant à leur égard. Mais il me paraît, dans ce cas-ci, qu'on peut attacher une certaine importance aux résultats que j'ai exposés [73]. »

Toute l'année 1896 est consacrée à la revision du genre Rosa des grands herbiers publics ou privés; celle des Roses des herbiers de Lejeune et de Mlle Libert présente un intérêt tout spécial pour la flore belge. Crépin y établit définitivement la synonymie des types créés par ces deux observateurs sagaces. Il parle aussi, dans ce travail, de la revue critique qu'il a faite des Roses de l'herbier de

Du Mortier, ce qui lui a permis de reconnaître que le *R. campestris* de cet auteur est le *R. trachyphylla Rau*, espèce qui n'a jamais été revue ni en Belgique ni dans le Grand-Duché de Luxembourg.

En 1897, Crépin aborde la question de la recherche des noms princeps spécifiques, devenue brûlante depuis la publication de la *Revisio Generum*, du Dr Kuntze. Dans un mémoire intitulé : *La question de la priorité des noms spécifiques envisagée au point de vue du genre Rosa*, il montre, par une série d'exemples, combien la recherche des noms princeps présente de difficultés et exige d'investigations, et l'on sent combien il a raison d'écrire en terminant :

« Je me demande si les botanistes qui sont à la tête du *mouvement prioritaire* et qui réclament la publication à bref délai d'un *Index général*, devant former code, ont entrevu l'immensité de la tâche et l'extrême difficulté des recherches à faire (74). »

La dernière publication de Fr. Crépin sur les Roses a pour objet l'examen d'un mémoire considérable de M. P. Parmentier, intitulé : *Recherches anatomiques et taxinomiques sur les Rosiers*. La foi de l'auteur français dans les données anatomiques est telle, qu'il avait écrit dans l'introduction : « Il faut bien se pénétrer de cette vérité rigoureusement scientifique, qu'il est impossible de déterminer l'espèce sans le concours des caractères anatomiques ». Dans une étude d'une cinquantaine de pages, Crépin soumet à une critique serrée les affirma-

tions de M. P. Parmentier. Il constate, entre autres, que c'est sur des sections, considérées par lui comme artificielles, que ce botaniste a voulu établir une descendance naturelle.

Crépin rappelle aussi que, grâce à l'anatomie, M. Parmentier prétend être parvenu à définir ce que doit être l'espèce végétale et à établir sur des bases certaines deux catégories distinctes d'espèces : des espèces primaires ou réelles et des espèces morphologiques.

Que valent en réalité ces espèces primaires? Sont-elles, comme leur auteur l'assure, des entités effectives et irréductibles ? A ces questions, Crépin répond :

« Je crains beaucoup que les distinctions spécifiques établies par cet anatomiste, du moins dans le genre Rosa, ne reposent que sur des faits insuffisamment observés et interprétés à l'aide de principes dont la valeur est loin d'être démontrée (75). »

Pourtant Crépin tient à faire remarquer que, s'il critique la valeur des *caractères spécifiques,* préconisés par les anatomistes, ainsi que la méthode suivie par eux pour les obtenir, il n'est jamais entré dans sa pensée de contester l'utilité de l'anatomie pour les recherches taxinomiques en général. [Th. D.]

VII

Monographie du genre Rosa.

De 1856 à 1865, alors que Crépin semble concentrer tous ses efforts sur la connaissance de la flore belge, il a fixé son attention sur un sujet bien autrement vaste; il veut publier une *Monographie générale des Roses*. Il semble déjà, en 1868, que ce travail paraîtra bientôt, mais à mesure que ses études s'étendent, que ses connaissances spéciales augmentent, Crépin saisit mieux la grandeur de la tâche entreprise. C'est un genre ardu que le genre *Rosa;* bien des spécialistes de la plus grande valeur en ont abordé l'étude sans arriver à un résultat satisfaisant. Il veut que ce genre soit scruté, fouillé, comme jamais genre ne l'aura été et comme, nous ne craignons pas de l'affirmer, jamais genre ne le sera plus :

« Creuser le même sujet avec une patience à toute épreuve et sans se préoccuper du temps, y faire converger toutes ses méditations et tout ce qu'on peut acquérir d'expérience, s'acharner au même travail jusqu'au moment où la lumière soit devenue complète, nous paraît plus utile au progrès de la science que de disperser son activité sur des objets variés dont l'étude ne peut être achevée par un seul homme ([76]). »

En 1898, embrassant d'un regard les quarante-deux années déjà consacrées à la préparation de sa *Monogra-*

phie, Crépin résume ainsi ses travaux préparatoires :

« Durant ce très long espace de temps (de 1856 à 1898), j'ai eu l'occasion d'étudier sur le vif une prodigieuse quantité de buissons, non seulement en Belgique, mais encore dans la plupart des massifs montagneux de l'Europe centrale, la Suisse, la Bavière, le Tyrol, l'Italie du nord, la Savoie, le Dauphiné, les Vosges, le Jura, l'Auvergne et les Pyrénées françaises; j'ai cultivé un assez grand nombre d'espèces et de variétés; je me suis mis en rapport avec une foule de spécialistes qui m'ont communiqué de riches matériaux, recueillis sur tous les points de l'hémisphère boréal; j'ai été à même d'étudier à peu près toutes les récoltes des botanistes voyageurs; j'ai, enfin, fait la revision des collections de *Rosa*, conservées dans tous les herbiers publics ou privés d'Europe et d'Amérique ayant quelque importance et dans lesquels j'ai peut-être étiqueté près de cent mille numéros.

» L'examen de ces immenses matériaux, joint à l'étude de ceux composant mon propre herbier de Roses, qui comprend actuellement au delà de quarante mille feuilles, m'a successivement fourni matière à de nombreux travaux préparatoires qui, réunis, forment aujourd'hui un volume de deux mille pages [77]. »

A la fin de 1894, on avait pu croire que cette monographie, attendue impatiemment, car l'on savait avec quelle conscience elle serait faite et quelle somme de travail elle représentait, allait enfin paraître. Crépin en annonça la publication, pour l'hiver de 1894-1895, par les lignes suivantes :

« Le genre *Rosa* est certainement le groupe de plantes

sur lequel on a le plus écrit; sa bibliographie compte plusieurs centaines d'ouvrages. Il semble que parmi cette richesse littéraire, le botaniste ou l'amateur de Roses puisse trouver un guide propre à lui faire bien connaître ce genre : or, ce guide manque complètement.

» Les ouvrages généraux, tels que les *Species* et les *Dendrologies*, renferment bien la description des Roses successivement connues, mais ces sortes de travaux ne permettent à personne de s'initier d'une façon satisfaisante à la connaissance des espèces et de leurs nombreuses variétés.

» En présence des nombreux travaux monographiques consacrés depuis quelques années à des genres ou à des familles, on a lieu de s'étonner que les *Rosa* n'aient pas fait l'objet d'une histoire complète et détaillée. Cette lacune regrettable a sans doute eu pour cause les difficultés peu ordinaires du sujet. Parmi ces difficultés, on peut mettre en première ligne l'extrême divergence des auteurs sur le rang à accorder aux membres constituant le genre Rosier, et sur la classification des espèces. Si certains botanistes n'ont admis qu'un nombre restreint de types spécifiques, d'autres ont décrit les espèces par centaines. Il en est résulté une sorte d'anarchie qui a rendu l'étude des Roses à peu près impossible à la grande majorité des botanistes et des amateurs, et a même fait naître l'idée qu'il n'existait pas de véritables espèces dans le genre.

» Mes premières recherches m'ayant donné la conviction que les *Rosa* ne sont pas en réalité plus polymorphes qu'une foule d'autres plantes, je me proposai dès lors de donner la démonstration de cette vérité. Depuis 1862, j'ai successivement publié, dans ce but, une longue série de

travaux qui ont peu à peu rectifié les idées fausses professées sur le genre *Rosa*.

» Aujourd'hui, grâce à des recherches poursuivies pendant plus de trente ans et qui m'ont permis d'épuiser à peu près toutes les sources d'informations, je crois être en mesure de donner une monographie complète et détaillée du genre. »

Mais la crainte de l'à-peu-près harcèle cet esprit avide de clarté et de précision. Il voudrait qu'il n'y eût plus de points douteux dans son exposé. Grâce à ses voyages, il est maître du sujet pour l'Europe occidentale et centrale, mais l'Espagne, la Sicile, le Caucase présentent encore bien des formes embarrassantes. Il sent qu'*en face du buisson* il découvrirait la vérité : « Si je pouvais voir ces Roses sur place », nous répète-t-il sans cesse, et il attend de nouveaux matériaux, il multiplie ses demandes de renseignements aux botanistes des régions qu'il n'a pas encore visitées, il revise tous les herbiers qu'il peut obtenir en communication.

De 1895 à 1898, ce travail de bénédictin se poursuit. Ses amis, ses correspondants commencent à s'effrayer : s'il allait disparaître sans avoir donné la synthèse de ses travaux ! Crépin, lui, a confiance, et il le dit : la maladie, il ne l'a jamais connue, il a encore devant lui quelques bonnes années. Il ne reprendra plus d'autre sujet. Pourquoi alors ne pas parachever celui-ci? La rédaction de sa monographie ne sera qu'un jeu.

La polémique avec M. P. Parmentier, sur l'importance de l'anatomie en systématique, marque son dernier effort. Dès 1900, il est visible pour tous ceux qui l'approchent, et bientôt aussi pour lui, que, si tous les matériaux sont

à pied d'œuvre, l'édifice ne sera jamais élevé, au moins par lui.

Les fruits de ce travail intensif de près d'un demi-siècle sont-ils donc perdus ? Heureusement non !

Crépin prévoyait-il qu'il ne pourrait rédiger ce que j'appellerai son testament scientifique, je ne le crois pas. Mais il avait vu tant de vides se faire dans les rangs des hommes de science, que déjà en 1869 il écrivait :

« J'estime que lorsqu'on entreprend un travail de longue haleine, il est prudent de faire connaître successivement d'avance les résultats partiels de ses recherches; il peut arriver que l'auteur soit mis dans l'impossibilité de terminer son œuvre et alors on pourrait voir se perdre des choses intéressantes ou précieuses (78). »

Un simple regard jeté sur la liste si considérable de ses travaux montre qu'il a suivi ce mode de faire qu'il estimait prudent.

Espérons qu'un jour un botaniste, épris de grandes choses, reprendra la question au point où Crépin l'a amenée, et s'appuyant sur son admirable herbier (78), si riche en annotations précieuses, sur ses manuscrits et sur ses travaux, nous donnera, enfin, cette *Monographie générale des Roses,* que sa main défaillante a laissé inachevée. [Th. D.]

VIII

Distinctions honorifiques

Fr. Crépin, l'homme modeste par excellence, ne rechercha jamais les honneurs, les honneurs vinrent le chercher. Le Roi le nomma chevalier de l'Ordre de Léopold en 1876 et il fut promu officier, en décembre 1891, dans des circonstances qu'il est bon de rappeler. Depuis 1866, Fr. Crépin était secrétaire de la Société royale de botanique de Belgique, et l'on peut dire que, pendant ce quart de siècle, il avait été l'âme de la Société qui lui devait la plus large part de sa situation florissante et du renom qu'elle avait conquis à l'étranger par ses publications. On saisit le prétexte de ce jubilé pour organiser une manifestation, destinée à montrer à Crépin en quelle haute estime il était tenu dans son pays. Mais dès que ce projet fut connu, des botanistes étrangers voulurent s'y associer. Il fallut en élargir le cadre, et ce qui ne devait être, au début, qu'une fête de famille des botanistes belges, devint une manifestation d'universelle sympathie du monde botanique. Mais là encore Crépin montra son désintéressement : il ne permit l'organisation d'une souscription qu'à la condition que les sommes recueillies serviraient à fonder un prix à décerner par la Société royale de botanique de Belgique. Le 6 décembre 1891, dans une séance solennelle, au Jardin botanique de l'État, M. le professeur Aug. Gravis, président du Comité d'organisation, remit au jubilaire un

album contenant les portraits de tous les fondateurs du prix Crépin.

Le Gouvernement prit une part officielle à la fête; M. De Bruyn, alors Ministre de l'agriculture, après avoir rendu un éclatant hommage au savant et au fonctionnaire, lui attacha sur la poitrine la croix d'officier de l'Ordre de Léopold ([80]).

Crépin reçut la médaille civique de 1re classe en 1890, la croix civique de 1re classe en 1898. Il fut aussi commandeur des ordres royaux de Serbie et de Roumanie, mais il accordait certainement au moins autant de prix aux distinctions scientifiques qui lui étaient accordées par ses pairs. Il fut membre titulaire de l'Académie royale, membre effectif, correspondant ou honoraire de presque toutes les Sociétés scientifiques de Belgique et d'un grand nombre d'Associations savantes de l'étranger. Qu'il nous suffise de rappeler : les *Sociétés des sciences naturelles de Cherbourg et de Nancy;* la *Société des Naturalistes du Grand-Duché de Luxembourg;* la *Société Murithienne,* du Valais; la *Nederlandsche Botanische Vereeniging;* l'*Accademia di Scienze, Lettere ed Arti*, de Palerme; la *Linnean Society of London* et la *Royal Horticultural Society,* de Londres; la *Deutsche Botanische Gesellschaft;* la *Botanischer Verein der Provinz Brandenburg;* la *Botaniske Forening,* de Copenhague, etc., etc.

En 1901, lorsque la maladie força Crépin à résigner ses fonctions de directeur du Jardin botanique, le Conseil de surveillance prit l'initiative d'une souscription pour placer son buste dans cet établissement qu'il avait

vivifié par son travail et son intelligente direction. Les adhésions arrivèrent nombreuses, mais cette manifestation ne put avoir lieu que le 6 décembre 1904, après la mort de celui qui devait en être le héros.

Dans une séance solennelle, tenue dans la Salle du Dôme du Jardin botanique, M. le comte Oswald de Kerchove de Denterghem, président, retraça éloquemment la carrière de Fr. Crépin. M. Ém. Beco, secrétaire général, remplaçant M. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture, parla au nom du Gouvernement, qui s'était associé à la manifestation par une importante subvention.

Le buste, en marbre blanc, œuvre de God. Devreese, est maintenant placé dans la Salle des Herbiers.

Grâce au Club alpin belge, une stèle, entourée de vasques ornées de fleurs, supportant le buste en bronze du Maître, s'élève dans sa ville natale, sur l'ancienne place Verte, à laquelle, par un suprême hommage, l'administration communale de Rochefort a donné le nom de François Crépin [81]. [Th. D.]

Leo Errera et Th. Durand.

NOTES.

(1) Le nom de la famille Crépin s'écrit réellement sans accent sur l'*e*. C'est ainsi qu'il est orthographié dans l'acte de naissance de François Crépin et dans les premières publications de notre confrère; il n'a commencé à l'écrire avec *é* qu'à partir de 1865.

(2) Jean-François-Joseph Crépin est né à Rochefort en 1792 et décédé en 1875; sa femme, née Marie-Joseph-Henriette Hastire, est née en 1799 et décédée en 1871. Leurs cinq enfants sont : François, né le 30 octobre 1830, mort le 30 avril 1903; Henri, directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines, à Bruxelles, né en 1833; Joseph, né en 1835, docteur en médecine à Rochefort, mort en 1891; Louise, née en 1838; Célestin, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, né en 1841. Le seul d'entre eux qui se soit marié est le second; il n'a point d'enfants.

(3) Outre les détails qu'ont bien voulu me fournir les deux frères de François Crépin, j'ai reçu sur cette période de sa vie d'intéressants souvenirs de M. Romain Beaujean; je l'en remercie vivement. Tous ces renseignements m'ont été fort utiles.

(4) *Manuel de la Flore de Belgique*, 1re édit., 1860, pp. XII-XIII.

(5) Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'exposé de la « Méthode Jacotot », qui eut, pendant un certain temps, un si grand succès et rendit assurément des services, « en permettant, comme l'a dit un des disciples, à tout père de famille de faire apprendre à ses enfants ce qu'il ignore lui-même ». Le volume dans lequel étu-

dièrent, vers 1845, les deux jeunes Crépin était intitulé : *Manuel complet de l'enseignement universel,* ou application de la méthode Jacotot à l'étude de la langue maternelle, latine, grecque, anglaise, allemande et italienne; à la géographie, la chronologie, l'histoire; à l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'application de l'algèbre à la géométrie, la statique, le calcul différentiel et intégral, la mécanique; la physique, la chimie, l'histoire naturelle; le droit; le dessin, la peinture et la musique; précédé d'une Introduction par P.-Y. DE SÉPRÉS. Paris, 1840; un volume de XXIV-et 828 pages.

(6) *L'Ardenne sous le rapport de la végétation.* (BULL. DE LA FÉDÉRATION DES SOC. D'HORTICULTURE. Gand, 1863, pp. 313-366.)

(7) *Loc. cit.*, pp. 323-324.

(8) J. THURMANN, *Essai de phytostatique appliqué à la chaine du Jura et des contrées voisines,* Berne, 1849, 2 vol.

(9) F. CRÉPIN, *Manuel de la Flore de Belgique,* 1re édit., 1860, p. LXVII.

(10) Discours de M. le baron EDMOND DE SELYS LONGCHAMPS, dans le *Compte rendu de la Manifestation en l'honneur de M. F. Crépin,* du 6 décembre 1891, publié par L. Errera et Th. Durand. Gand, 1892, p. 28.

(11) IBID., et notes manuscrites de M. F. Crépin.

(12) Citation rapportée dans les notes manuscrites de M. F. Crépin.

(13) *Rapport de MM. Kickx et Martens.* (BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, t. II, 3e partie, 1853, pp. 24, 26 et 272.)

(14) Voir *Notes sur quelques plantes rares ou critiques de la Belgique,* 5e fasc., 1866, pp. 5-6.

(15) Lettres de Du Mortier à Crépin, du 1er mai 1860, et d'El. Fries, du 4 septembre 1862. Mme Léo Errera m'a beaucoup secondé dans le dépouillement de la volumineuse correspondance conservée par Crépin.

(16) Lettre du docteur Moreau, datée de Saint-Hubert, 11 novembre 1861.

(17) Lettre de F. Crépin, du 8 novembre 1861.

(18) M. Fréd. Burvenich père, à qui je renouvelle ici mes remerciements.

(19) Lettre de M. K..., du 6 décembre 1866.

(20) *Annales parlementaires.* (MONITEUR BELGE, Chambre des Représentants, séance du 7 mars 1871, pp. 739-740.)

(21) J.-E. BOMMER, *Notice sur le Jardin botanique de Bruxelles.* (BULL. SOC. ROY. BOT. BELG., t. IX, 1871, pp. 418-455.) Cette notice contient aussi des détails complets sur l'acquisition de l'herbier de von Martius. Au sujet de l'histoire des jardins botaniques de Bruxelles (dont le premier remonte à 1797), Crépin a également rassemblé quelques renseignements dans son *Guide du botaniste en Belgique,* 1878, p. 281.

(22) Arrêté royal du 1er mai 1875.

(23) Arrêté royal du 2 mai 1875.

(24) Discours de H. DOUCET, le 6 décembre 1891. (*Bull. Soc. roy. bot. Belg.*, t. XXXI, 1892, p. 25.)

(25) Voir CRÉPIN, *Rapport au Ministre de l'Intérieur.* (MONITEUR BELGE, 18 avril 1877.)

(26) CRÉPIN, *Guide du botaniste en Belgique,* 1878, p. 286.

(27) Ces détails me sont, pour la plupart, connus de source personnelle ou par les renseignements que m'a fournis, avec une obligeance dont je le remercie vivement, le successeur de Crépin, M. Th. Durand.

(28) CRÉPIN, *Fêtes des alpinistes suisses à Altdorf en 1884.* (BULL. CLUB ALPIN BELGE, t. I, p. 215.) Plusieurs des courses de François Crépin dans les Alpes ont été résumées d'une plume alerte par son frère, M. l'avocat C. Crépin, dans un article, malheureusement inachevé, intitulé : *Çà et là dans les Alpes* (BULL. CLUB

ALPIN BELGE, t. III, 1896, p. 113). et notre botaniste en a décrit quelques-unes lui-même, avec bonhomie et finesse, dans les publications du Club alpin belge.

(29) CRÉPIN, *Notice sur la flore alpestre* (dans ALB. DU BOIS, *Croquis alpins*, Mons, 1883, p. 496).

(30) Lettre de M. van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture, du 29 octobre 1901.

(31) Sir J. D. HOOKER, in *Bot. Mag.*, CXVI (1890), sub I, 7119.

(32) LAMARCK, *Flore française*, t. I, an III de la République (1794), pp. II, LVII, LVIII, LIX.

(33) *Manuel de la Flore de Belgique*, 1860, 1re sér.

(34) Karl Grün, devenu docteur en sciences et pharmacie, s'établit à Verviers; il s'est surtout signalé par ses recherches sur la flore belge; il mourut en 1879. M. Auguste Joly est aujourd'hui professeur de chimie analytique à l'Université de Bruxelles. Alfred Wesmael, connu par sa monographie des *Populus*, était architecte de jardins; il est mort, à Nimy près de Mons, le 9 novembre 1905. Sur l'histoire de la Société de botanique, on consultera : CRÉPIN, *Guide du botaniste en Belgique*, 1878, p. 304.

(35) *Bull. Club alpin belge*, t. III, 1903, p. 331.

(36) *Bull. Soc. roy. bot. Belg.*, t. XXXI, 1892, p. 26.

(37) *Bull. Acad. roy. Belg.*, t. XXXVIII, 1874, 2e sér.

(38) *Ibid.* et *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XIV, 1875.

(39) *Note sur le Pecopteris odontopteroïdes Morris* (dans BULL. ACAD. ROY. BELG., 2e sér., t. XXXIX, 1874) et *Nouvelles observations sur le Pecopteris odontopteroïdes Morris* (in BULL. SOC. BOT. BELG., t. XV, 1876).

(40) *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XIX², 1880.

(41) *Ibid.*, t. XXI², 1881.

(42) *Ibid.*, t. VII, 1868.

(43) *Ibid.*, t. VIII, 1869.

(44) *Ibid.*, t. XV, 1876, p. 85.

(45) *Sketch of a new Classification of Roses* (in JOURN. OF THE ROYAL HORTICULTURAL SOCIETY. London, 1889) et *Nouvelle classification des Roses* (in JOURN. DES ROSES, 1891, nos 3, 4, 5).

(46) *Manuel de la Flore de Belgique*, 1re édit., 1860, p. L.

(47) *Notes sur les plantes rares ou critiques de la flore belge*, 5e fasc., 1865, p. 5. — *Toujours l'espèce.* (BELG. HORT., 1863.)

(48) *Ibid.*, pp. 4 et 5.

(49) *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. V, 1866, pp. 13 à 27.

(50) *Ibid.*, t. VIII, 1869, p. 227.

(51) *Ibid.*, t. VIII, 1869, p. 229.

(52) *Ibid.*, t. VIII, 1869, p. 302.

(53) *Ibid.*, t. XI, 1872, p. 104.

(54) *Ibid.*, t. VIII, 1869, p. 302.

(55) *Ibid.*, t. XI, 1872, p. 111.

(56) *Ibid.*, t. XXI, 1882, p. 12.

(57) *Ibid.*, t. XXI, 1882, p. 113.

(58) *Ibid.*, t. XXI, 1882, p. 193.

(59) *Ibid.*, t. XXV2, 1886, pp. 53, 55.

(60) *Ibid.*, t. XXV2, 1886, p. 56.

(61) *Ibid.*, t. XXV2, 1886, p. 57.

(62) *Ibid.*, t. XXV2, 1886, p. 57 *in nota.*

(63) *Ibid.*, t. XXV2, 1886, p. 59.

(64) *Ibid.*, t. XXVII2, 1888.

(65) *Ibid.*, t. XXXI2, 1892, p. 92.

(66) *Ibid.*, t. XXXIII, 1894, p. 8.

(67) *Ibid.*, p. 148.

(68) *Bull. Herb. Boiss.*, t. IV, 1896, p. 718.

(69) *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXVII, 1898, p. 155.

(70) *Ibid.*, t. XXI, 1882, p. 40.

(71) *Bull. Acad. roy. Belg.*, 3e série, t. XVI, 1888.

(72) *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXI, 1802, p. 133.

(73) *Ibid*, t. XXXIV, 1893, p. 52.

(74) *Bull. Herb. Boiss.*, t. V, 1897, p. 103.

(75) *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXVII, 1898, p. 159.

(76) *Bull. Acad. roy. Belg.*, 3e série, t. XVI, 1888.

(77) *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXVII, 1898, p. 9.

(78) *Ibid.*, t. VIII, 1869, p. 231.

(79) Cet herbier comprend environ 600 paquets, dans un ordre admirable; il contient les récoltes de plus de cent botanistes de l'Ancien et du Nouveau Monde.

Fr. Crépin a aussi préparé deux collections de Roses, sous le nom de *Herbier des Roses*, données l'une à M. Ém. Burnat, l'autre au Musée d'histoire naturelle de Vienne. Elles comprennent chacune 677 numéros. (Conf. *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXVIII, 1889, p. 144; t. XXX, 1891, p. 98; t. XXXII, 1893, p. 44, et t. XXXIV, 1895, p. 52.)

Il a aussi collaboré à l'*Herbarium Rosarum*, du Dr Pons. (Conf. *Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXIV, 1895, p. 54.)

(80) *Manifestation en l'honneur de M. Fr. Crépin* (66 pages), in BULL. SOC. BOT. BELG., t. XXXI, 1892.

(81) *Inauguration du buste de François Crépin au Jardin botanique de l'État* (46 pages), in BULL. DU JARD. BOT. DE L'ÉTAT, t. I, 1905.

LISTE

DES

OUVRAGES DE FR. CRÉPIN

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Bulletins et Mémoires.

Note sur le *Galeopsis Ladano-ochroleuca.* (1re série, t. XX, 1853.)

Notice sur deux nouvelles hybrides. (*Ibid.*, 1853.)

Notes sur quelques plantes rares ou critiques de la Belgique, 1er fasc. (2e sér., t. VII, 1859, 27 p.)

Ibid., 2e fasc. (*Ibid.*, t. XIV, 1862, 75 p.)

Ibid., 3e fasc. (*Ibid.*, t. XV, 1863, 40 p.)

Ibid., 4e fasc. (*Ibid.*, t. XVI, 1864, 63 p.)

Ibid., 5e fasc., avec 6 pl. (*Mémoires* in-8°, t. XVIII, 1865, 274 p.) — Avec une note additionnelle : Nouvelles remarques sur les *Glyceria* du groupe *Heleochloa* et description d'une espèce inédite.

Note sur un *Caulinites* récemment découvert dans l'assise laekenienne. (*Bull.*, 2e sér., t. XXXVI, 1873.)

Description de quelques plantes fossiles de l'étage des psammites du Condroz (Dévonien supérieur). (*Ibid.*, t. XXXVIII, 1874.)

Fragments paléontologiques pour servir à la flore du terrain houiller de Belgique. Fragment 1er. (*Ibid.*)

Note sur le *Pecopteris odontopteroides* Morris. (*Ibid.*, t. XXXIX, 1875.)

Discours prononcé aux funérailles d'Édouard Morren. (*Bull.*, 3e sér., t. XI, 1886, p. 129.)

Rapport sur une réclamation de priorité de M. Chicandard à propos d'un travail de M. Ém. Laurent. (*Ibid.*, t. XI, 1886.)

Les Roses aux prises avec les savants, discours. (*Ibid.*, t. XVI, 1888, p. 698.)

Rapport sur une note de M. Ém. Laurent : *Sur les nodosités chez le pois à la suite d'inoculations.* (*Ibid.*, t. XIX, 1890, p. 737.)

Rapport sur le travail de M. Éd. Nihoul : *Sur le Ranunculus arvensis.* (*Ibid.*, t. XXI, 1891, p. 791.)

Note bibliographique sur le livre de M. Cogniaux : *Melastomaceae.* (*Ibid.*, t. XXII, 1891, p. 192.)

Rapport sur le travail de M. John Briquet : *Sur le genre Galeopsis.* (*Ibid.*, t. XXIV, 1892, p. 6.)

Note bibliographique sur le livre de MM. Th. Durand et H. Schinz : *Conspectus florae Africae.* (*Ibid.*, t. XXVIII, 1894, p. 405.)

Note bibliographique sur le livre du comte O. de Kerchove : *Le livre des Orchidées.* (*Ibid.*, t. XXIX, 1895, p. 470.)

Rapport sur le travail de MM. Th. Durand et H. Schinz : *Études sur la flore du Congo.* (*Ibid.*, t. XXX, 1895, p. 194.)

Note bibliographique sur le livre de M. E. Pâque : *De vlaamsche volksnamen der planten.* (*Ibid.*, t. XXXI, 1896, p. 635.)

Rapport sur le mémoire de concours en réponse à la question : *On demande de nouvelles recherches sur le mécanisme de la cicatrisation chez les végétaux.* (*Ibid.*, t. XXXII, 1896, p. 792.)

Note bibliographique sur la première partie de la troisième édition du *Cours de botanique* de feu A. Bellynck, par E. Pâque. (*Bull. Class. sci. Acad.*, 1899, p. 148.)

Note bibliographique sur l'ouvrage intitulé : *Plantae Thonnerianae congolenses,* par MM. De Wildeman et Durand. (*Ibid.*, 1900, p. 370.)

Note bibliographique sur la *Flore analytique et descriptive des provinces de Namur et de Luxembourg.* (*Ibid.*, 1902, p. 526.)

Annuaire.

Notice sur Auguste-Alexis-Alphonse-Alexandre Bellynck. (Année 1878.)

Notice sur Barthélemy-Charles-Joseph Du Mortier. (Année 1879.)

Notice sur Joseph Decaisne. (Année 1884.)

Notice sur Édouard Morren. (Année 1887.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Phytographie.

Manuel de la Flore de Belgique. Bruxelles, 1860; 1 vol. de 312 p. in-12; — Deuxième édition. Bruxelles, 1866; 427 p. in-12; — Troisième édition. Bruxelles, 1874; 624 p. in-18; — Quatrième édition. Bruxelles, 1882; 543 p. in-12; — Cinquième édition. Bruxelles, 1884; 564 p. in-12.

Elodea canadensis Rich. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. I, 1862.)

Petites annotations à la flore de Belgique. 1er fasc. (*Ibid.*, t. I, 1862); 2e fasc. (*Ibid.*, t. II, 1863); 3e fasc. (*Ibid.*, t. V, 1866).

Les Characées de Belgique. (*Ibid.*, t. II, 1863.)

Catalogue de la flore belge (avec Gravet et Delogne), 1873, in-8°.

Nomenclature.

Sur un vice de la nomenclature botanique. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. III, 1864.)

Révision de l'Herbier des Graminées, des Cypéracées et des Joncées, publié par P. Michel. (*Ibid.*, t. VI, 1867.)

La nomenclature botanique au Congrès international de botanique de Paris. Rochefort, 1867; 28 p. in-8°.

Géographie botanique.

Un coup d'œil sur la florule des environs de Han-sur-Lesse. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. I, 1862.)

Considérations sur l'étude de la flore indigène. (*Ibid.*, t. II, 1863.)

L'Ardenne au point de vue botanique. (*Bull. Fédér. soc. hortic. Belg.*, 1863; 60 p.)

Quelques mots sur la dispersion de l'*Helichrysum arenarium* D. C. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. II, 1863.)

Matériaux pour servir à l'histoire de la géographie botanique de la Belgique. (*Ibid.*, t. III, 1864, et t. IV, 1865.)

Lappa tomentosa Lam. est-il rare ou commun dans l'ouest de l'Europe? (*Ibid*)

Observations sur la *Flora von Nord- und Mittel-Deutschland* de M. A. Garcke, à propos de la Belgique. (*Ibid.*, t. IV, 1865.)

La flore du Palatinat comparée à celle de Belgique. (*Ibid.*)

Coup d'œil sur la flore du département des Ardennes. (*Ibid.*, t. VI, 1867.)

Géographie botanique de la Belgique. (*Patria Belgica*, 1873.)

Observations sur quelques espèces devenues douteuses pour la flore de Belgique. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XX^2, 1881.)

Tératologie.

Recueil de faits tératologiques. 1er fasc. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. II, 1863); 2e fasc. (*Ibid.*, t. IV, 1865); 3e fasc. (*Ibid.*, t. V, 1866).

Descriptions of some vegetable Monstruosities. (*The Naturalist*, 1865.)

Note sur un *Ophrys* monstrueux. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XVIII^2, 1879.)

Études sur le genre Rosa.

Études sur les Roses. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. V, 1866.)

Primitiae monographiae Rosarum. — Matériaux pour servir à l'histoire des Roses. — 1er fasc. (*Bull. Soc. roy. bot. Belg.*, t. VIII.) Gand, 1869; 124 p. in-8°.

Ibid., 2e fasc. (*Ibid*, t. XI.) Gand, 1872; 130 p. in-8°.

Ibid., 3e fasc. (*Ibid*, t. XIII.) Gand, 1874-1875; 124 p. in-8°.

Ibid., 4e fasc. (*Ibid.*, t. XV.) Gand, 1876; 87 p. in-8°.

Ibid., 5e fasc. (*Ibid.*, t. XIX.) Gand, 1880; 200 p. in-8°.

Ibid., 6e fasc. (*Ibid.*, t. XXI.) Gand, 1882; 194 p. in-8°.

Rosae hispanicae (article Rosa dans *Willkomm et Lange, Prodr. Fl. Hisp.*, 1874).

Deux nouvelles Roses américaines. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXI, 1875.)

Description d'une nouvelle espèce de Rose américaine [R. Durandii]. (*Ibid.*, t. XXII, 1875.)

Histoire du *Rosa multiflora* Thunbs. (*Rev. hortic. belge et étrang.*, 1876.)

Quelques mots sur les *Rosa rugosa* Thunb. et *R. Iwara* Sieb. (*Journ. des serres et des jardins*, t. XXII, 1877.)

La découverte du *Rosa Sabini* Woods dans le département de l'Isère. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XX², 1881.)

Note sur les *Rosa Pissarti* Carr. et *R. Sabini* Woods. (*Ibid.*, t. XX², 1881.)

Les études de M. Borbas sur les Roses de la Hongrie. (*Ibid.*, t. XX², 1881.)

Voyage botanique de MM. V. F. et A. H. Brotherus dans le Caucase [Rosa]. (*Ibid.*, t. XXI², 1882.)

Note sur les récentes découvertes de Roses en Amérique. (*Ibid.*, t. XXI², 1882.)

Note sur le *Rosa anemonaeflora* Fortune. (*Ibid.*, t. XXII², 1883.)

Les Roses de l'herbier de Rau. (*Ibid.*)

L'étude des Roses en Autriche. (*Ibid.*)

Sur la valeur que l'on peut accorder au mode d'évolution des sépales après l'anthèse dans le genre *Rosa*. (*Ibid.*, t. XXIV², 1885.)

Les *Rosa* du Yun-Nan. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXV², 1886.)
Nouvelles remarques sur le *Rosa oxyacantha* MB. (*Ibid.*)
Le rôle de la buissonomanie dans le genre *Rosa*. (*Ibid.*)
Rosae synstylae. — Études sur les Roses de la section des Synstylées. (*Ibid.*)
Nouvelles remarques sur les Roses américaines. (*Ibid.*, t. XXVI², 1887.)
Nouvelles recherches à faire sur le *Rosa obtusifolia* Desv. (*Ibid.*)
Les Roses des îles Canaries et de l'île Madère. (*Ibid.*)
Rosae helveticae. — Observations sur les Roses de la Suisse. (*Ibid.*, t. XXVII, 1888.)
Examen de quelques idées émises par MM. Burnat et Gremli sur le genre *Rosa*. (*Ibid.*, t. XXVII², 1888.)
Le *Rosa villosa* L. (*Ibid.*)
Novae Rosae descriptio. (*Ibid.*)
Observations sur les Roses décrites dans le *Supplementum Florae orientalis* de Boissier. (*Ibid.*)
Description d'une nouvelle Rose asiatique, *R. gigantea* Collet. (*Ibid.*)
Sur des restes de Roses découverts dans les tombeaux de la nécropole d'Arsinoë de Fayoum (Égypte). (*Ibid.*)
Considérations sur quelques faits concernant le genre *Rosa*. (*Ibid.*, t. XXVIII, 1889.)
Mes excursions rhodologiques dans les Alpes en 1889. (*Ibid.*)
Nouvelles observations sur le *Rosa gigantea* Collett. (*Ibid.*, t. XXVIII², 1889.)
Nouvelles remarques sur les Roses américaines. (*Ibid.*)
Découverte du *Rosa moschata* Mill. en Arabie. (*Ibid.*)
Rosa Colletti. — Une Rose nouvelle découverte par M. le général Collett dans le Haut-Burma. (*Ibid.*)
Recherches pour établir exactement les époques de floraison et de maturation des espèces dans le genre *Rosa*. (*Ibid.*)
L'odeur des glandes dans le genre *Rosa*. (*Ibid.*)
Note sur la situation des ovaires et des akènes dans la coupe réceptaculaire des *Rosa*. (*Ibid.*)

Observations sur le *Rosa Engelmanni* Wats. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXVIII^2, 1889.)

Recherches sur l'état du développement des grains de pollen dans diverses espèces du genre *Rosa*. (*Ibid.*)

Sketch of a new Classification of Roses. (*Journ. of the Royal horticultural Society*, 1889.)

Les Roses récoltées par M. Paul Sintenis, dans l'Arménie turque, en 1889. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXIX^2, 1890.)

Les stipules peuvent-elles offrir des caractères distinctifs dans les *Rosae caninae ?* (*Ibid.*)

Le *Rosa rubiginosa* L. var. *decipiens* Sagorski. (*Ibid.*)

Classification des Roses européennes par le docteur E. Ripart (œuvre posthume), accompagnée d'observations par François Crépin. (*Ibid.*)

Nouvelle classification des Roses. (*Journ. des Roses*, 1891.)

Notes sur diverses Roses des Pyrénées. (*Bull. Soc. bot. France*, t. XXVIII, 1891.)

Mes excursions rhodologiques dans les Alpes en 1890. (*Bull. Soc. roy. bot. Belg.*, t. XXX, 1891.)

Les Roses de l'île de Thasos et du mont Athos. (*Ibid.*, t. XXXI^2, 1892.)

La distribution géographique du *Rosa phoenicia* Boiss. (*Ibid.*)

Tableau analytique des Roses européennes. (*Ibid.*)

La distribution géographique du *Rosa stylosa* Desv. (*Ibid.*)

Die Rosen von Tirol und Vorarlberg. (*Bericht. des naturwiss.-mediz. Verein. in Innsbruck*, 1892.)

Les Roses valaisannes. (*Bull. Soc. Murithienne*, 1892.)

Les Roses recueillies en Anatolie et dans l'Arménie turque par MM. Paul Sintenis et J. Bornmüller. (*Bull. Herbier Boissier*, t. I, 1893.)

Quelques mots sur les Roses de l'herbier de Besser. (*Ibid.*)

En för svenska floran ny Rosa-art. (*Botaniska Notiser*, 1893.)

Mes excursions rhodologiques dans les Alpes en 1893. (*Bull. Soc. roy. bot. Belg.*, t. XXXII, 1893.)

L'obsession de l'individu dans l'étude des Roses. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXII[2], 1893.)

Les Roses de l'herbier de Koch, l'auteur du *Synopsis florae germanicae et helveticae*. (*Ibid.*)

Quelques mots sur les Roses de l'herbier du Tarn, de Martrin-Donos. (*Ibid.*)

Rosa Fischeriana Bess. et *R. gorenkensis* Bess. (*Ibid.*, t. XXXIII[2], 1894.)

Sur la nécessité d'une nouvelle monographie des Roses de l'Angleterre. (*Ibid.*)

Rosae hybridae. — Études sur les Roses hybrides. (*Ibid.*, t. XXXIII, 1894.)

Quelques considérations sur la distribution géographique des *Rosa* en Scandinavie. (*Botaniska Notiser*, 1894.)

Mes excursions rhodologiques dans les Alpes en 1891 et 1892. (*Bull. Herbier Boissier*, t. V, 1894.)

Les Roses du Mont Salève. (*Bull. Soc. bot. Genève*, t. VII, 1894.)

Remarques sur le *Rosa oxyodon* Boiss. (*Bull. Herbier Boissier*, 1895.)

Remarques sur l'inflorescence des *Rosa*. (*Bull. Soc. roy. bot. Belg.*, t. XXXIV[2], 1895.)

Mes excursions rhodologiques dans les Alpes en 1894. (*Ibid.*, t. XXXIV, 1894.)

Révision des *Rosa* de l'herbier Babington. (*Journ. of Botany*, 1896.)

Description d'une nouvelle espèce de Rose chinoise. (*Bull. Soc. roy. bot. Belg.*, t. XXXV[2], 1896.)

Révision des Roses des herbiers de Lejeune et de Mlle Libert. (*Ibid.*, t. XXXV, 1896.)

Le *Rosa algoiensis*, espèce nouvelle du Turkestan. (*Bull. Herbier Boiss.*, t. IV, 1896.)

Révision de quelques vieux herbiers suisses. (*Ann. Conserv. bot. de Genève*, t. I, 1897.)

La question de la priorité des noms spécifiques envisagée au point de vue du genre *Rosa*. (*Bull. Herbier Boiss.*, t. V, 1897.)

Nouvelles Roses chinoises. (*Bull. Soc. bot. Ital.*, 1897.)

Les Roses recueillies en Thessalie par M. P. Sintenis. (*Bull. Herbier Boiss.*, t. V, 1897.]

Gen. Rosa [*Fl. analitica d'Italia*, de Fiori et Paoletti]. (1898.)

Observations sur le *Rosa stellata* Wooton. (*Bull. Herbier Boiss.*, t. VI, 1898.)

L'anatomie appliquée à la classification. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXVII, 1898.)

Les idées d'un anatomiste sur les espèces du genre *Rosa* et sur leur classification. (*Ibid.*)

Herborisations.

Une herborisation dans la vallée du Bocq (art. signé ***). (*Belg. hort.*, 1863.)

Fleurs du Bas-Luxembourg. (*Ibid.*, 1863.)

Herborisations printanières. (*Ibid.*, 1863.)

Les marais de Berlaere et l'abbaye d'Afflighem. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. II, 1863.)

Plateaux et vallées du nord-est de l'Ardenne. (*Ann. Soc. phytol. et microgr. d'Anvers*, 1866.)

Une excursion botanique dans la Campine limbourgeoise. (*Belg. hort.*, 1866.)

Compte rendu de la 5e herborisation générale (env. de Stavelot). (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. V, 1866.)

Compte rendu de la 7e herborisation générale (env. de Heyst). (*Ibid.*, t. VIII, 1869.)

Compte rendu de la 8e herborisation générale (Grand-Duché de Luxembourg). (*Ibid.*, t. VIII, 1869.)

Compte rendu de la 12e herborisation générale (en collaboration avec M. Baguet : env. de Hasselt et de Han-sur-Lesse). (*Ibid.*, t XII, 1873.)

Compte rendu de la 19e herborisation générale (env. de Bouillon). (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XX², 1881.)

Compte rendu de la 20e herborisation générale (env. de Mariembourg). (*Ibid.*, t. XXI², 1882.)

A travers le pays des Dolomites. (*Ibid.*, t. XXI², 1882.)

Compte rendu de la 21e herborisation générale (env. de Virton). (*Ibid.*, t. XXII², 1883.)

Compte rendu de la 22e herborisation générale (env. de Maeseyck et de Genck). (*Ibid.*, t. XXIII², 1884.)

Compte rendu de la 24e herborisation générale (Campine anversoise). (*Ibid.*, t. XXV², 1886.)

Compte rendu de la 37e herborisation générale (env. de Poix et de Saint-Hubert). (*Ibid.*, t. XXXVIII, 1899.)

Biographies.

Biographie de Louis-Al.-H.-Jos. Piré. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXIX, 1890.)

Notice bibliographique sur le Dr Em. Cosson. (*Ibid.*, t. XXIX², 1890.)

Paléontologie.

Paléontologie végétale de la Belgique. (*Patria Belgica*, 1873.)

Observations sur quelques plantes fossiles des terrains dévoniens rapportés par Dumont à l'étage quartzo-schisteux inférieur de son système eifelien. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XIV, 1875.)

Nouvelles observations sur le *Pecopteris odontopteroides* Morris. (*Ibid.*, t. XV, 1876.)

Les études de M. Grand'Eury sur la flore carbonifère. (*Ibid.*, t. XVI, 1877.)

La photographie appliquée à la paléontologie végétale. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t XVIII², 1879.)

Notes paléontologiques. Fasc. I et II. (*Ibid.*, t. XIX², 1880); III (t. XX², 1881).

Sur l'emploi de la photographie pour la reproduction des empreintes végétales. (*Ibid.*, t. XX², 1881.)

Mélanges.

De l'étude de la botanique. (*Belg. hort.*, 1862.)

Causeries botaniques. (*Rev. popul. des sciences*, 1863.)

Notes extraites d'un vieil herbier. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. II, 1863.)

Toujours l'espèce ! (*Belg. hort*, 1863.)

Un petit procès à propos d'horticulture et de botanique (art. signé E. Prince). (*Ibid.*, 1863.)

Sur quelques contradictions botaniques. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. III, 1864.)

Dimorphism and Atrophy. (*The Naturalist*, 1865.)

Des réductions spécifiques. (*Assoc. phyt. et microgr. d'Anvers*, 1865.)

Considerations on the term « Species » à propos of a new Work of M. Jordan. (*The Naturalist*, 1865.)

Éléments de botanique. (*Bull. Cercle arboric. Belg.*, 1867-1870.)

La synonymie au Congrès de botanique de Paris. (*Assoc. phytol. et microgr. d'Anvers*, 1868.)

Guide du touriste : Rochefort et ses environs (ouvrage signé F.-C. de la Famenne). Rochefort, 1870; 208 pages.

Notions élémentaires de botanique, à l'usage des écoles (en collaboration avec J. Poncin). Bruxelles, 1876; 83 p. in-18. — Deuxième édition. Bruxelles, 1882; 83 p. in-18.

Flore médicale de la Belgique. (*Patria Belgica*, 1873.)

L'expédition belge dans l'Afrique centrale. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XVI, 1877.)

Guide du botaniste en Belgique (plantes vivantes et fossiles). Bruxelles, 1878; 504 p. in-18.

Petit guide du Jardin botanique de Bruxelles. Bruxelles, 1877; in-18.

Les noms populaires wallons ou flamands appliqués aux plantes indigènes, naturalisées ou introduites en Belgique. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XVII², 1878.)

Quelques arbres remarquables du parc de Bockenberg, à Deurne. (*Ibid.*, t. XXI², 1882.)

Quelques réflexions sur la situation actuelle de la botanique descriptive. (*Ibid.*, t. XXVII². 1888.)

Sur le polymorphisme attribué à certains groupes génériques. (*Ibid.*)

La botanique de l'avenir (art. signé : Un botaniste du passé). (*Fl. des serres*, t. XXVIII, 1883.)

Notice sur la flore alpestre (dans ALB. DU BOIS, Croquis alpins. Mons, 1883).

Sur l'inégalité de valeur des espèces dites linnéennes. (*Bull. Soc. bot. France*, t. XXXII, 1885.)

Faut-il supprimer la publication des catalogues de graines des Jardins botaniques? (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXV², 1886.)

Les excursions alpestres dans leurs rapports avec l'histoire naturelle. (*Bull. Club alpin belge*, t. I, 1886.)

Le col de Gries. (*Ibid.*)

Fêtes des alpinistes suisses à Altdorf, en 1884. (*Ibid.*, pp. 209-215.)

La vallée de la Murg et sa flore. (*Ibid.*, pp. 277-291.)

Quelques mots d'un botaniste belge sur les nouvelles flores du nord de la France et de la Belgique. (Bruxelles, 1888, 3 pages in-8°.)

Deux botanistes chinois partisans du libre échange. (Bruxelles, 1888, 4 p. in-8°.)

Excursion du Club alpin belge dans les Vosges en 1892. (*Bull. Club alpin belge*, t. II, 1893.)

Dans l'Oetzthal et le val Maggia. (*Ibid.*, t. III, 1894.)

Excursion du Club dans la vallée de l'Ahr (Eifel). (*Bull. Club alpin belge*, t. III, 1894.)
Les variations parallèles. (*Bull. Soc. bot. Belg.*, t. XXXVI, 1897.)
Visite des collections botaniques à l'Université de Bruxelles. (*Ibid.*, t. XXXIX², 1900.)



NOTICE

SUR

JOSEPH SCHADDE

ARCHITECTE

MEMBRE DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

né à Anvers le 3 août 1818, y décédé le 3 novembre 1904.

Joseph Schadde, qu'une apoplexie foudroyante terrassa le 3 décembre 1894, jour où il apprit que le Gouvernement venait de l'élever à la dignité de commandeur de l'Ordre de Léopold, naquit à Anvers, le 3 août 1818. Sa jeunesse fut des plus studieuses, comme celle de tous ceux qui ont la propension et le réel goût de la carrière artistique qu'ils veulent entreprendre. Son assiduité et ses heureuses dispositions au travail lui firent obtenir bientôt de flatteuses récompenses à l'Académie d'Anvers où il parfit son éducation et où il dut donner un jour le cours d'architecture. Personne mieux que lui ne pouvait être chargé de perpétuer en matière pareille les traditions de cette Institution, et d'inculquer aux généra-

tions nouvelles les principes d'un enseignement dont il avait su profiter avec tant d'éclat. En donnant une chaire à son ancien élève, l'Académie des beaux-arts faisait une chose ratifiée déjà par l'opinion publique en choisissant celui qui devait devenir un jour membre du corps académique de la Fondation de Teniers. Les succès de Schadde furent aussi le résultat de son application à écouter et à tâcher de suivre les conseils des Maîtres de la matière qui le préoccupait déjà et qui présidèrent à son éducation d'art.

Nommé architecte provincial en 1853, depuis cette année jusqu'en 1869, il construisit ou restaura seize églises, vingt et une écoles et plusieurs bâtiments communaux. Il reconstruisit aussi l'ancien hôtel Busleyden, devenu le mont-de-piété de Malines.

Depuis 1848 (il avait 30 ans alors) jusqu'en 1846, on connaît de lui, en fait de constructions et d'agrandissements, quarante châteaux dans les provinces de Brabant, d'Anvers, de Limbourg, de Namur, de Liége et des deux Flandres; la Bourse d'Anvers, les gares de Bruges et de Trooz, le vestibule de la salle Leys ou salle de réception de l'hôtel de ville d'Anvers; les églises de Saint-Amand, à Roulers, de Ham-sur-Heure, d'Yves-Gomezée et de Senzeilles; les hôpitaux de Borgerhout, de Puers et de Bornhem; le monastère des Rédemptoristes à Roulers et le couvent des Dames Irlandaises à Ypres; la restauration du monastère des Rédemptoristes à Malines et celle de l'abbaye de Bornhem; divers hôtels particuliers à Bruxelles, à Anvers et à Gand.

C'est à Anvers même qu'il entreprit ses travaux les plus considérables.

Nommé architecte de la cathédrale Notre-Dame, lors du remplacement de l'architecte François Durlet, en 1867, Schadde marcha sur les traces de son éminent prédécesseur pour en faire disparaître les injures du temps et faire resplendir de nouveau de son brillant costume ogival cet édifice que Napoléon Ier comparait à la plus fine dentelle et que Charles-Quint déclarait valoir un royaume et mériter d'être renfermé dans un écrin pour n'en sortir qu'aux jours de grandes fêtes et de solennités publiques.

Son œuvre la plus considérable et qui mit le sceau à sa renommée est la Bourse d'Anvers. Le premier édifice, construit par Dominique de Waghemakere, en 1531, fut occupé l'année suivante; il fut détruit en 1585, c'est-à-dire une année après la construction de l'étage, différent du style des galeries. C'est cette première Bourse, dit-on, qui a servi de modèle pour celles de Londres et d'Amsterdam.

La construction actuelle, toujours sur le même emplacement, est dans le style de l'ancienne, mais dans des proportions considérablement plus grandes. Elle s'étend aussi au milieu d'un pâté de maisons, tout en étant accessible des quatre côtés. C'est une vaste et haute salle, couverte en verre, de 51 mètres de long sur 46 mètres de large, entourée d'une double galerie à soixante-huit colonnes.

P.-P. Génard, dans son copieux *Anvers à travers les âges,* donne tome II, pages 437 et suivantes, le rez-de-chaussée de la maison « De Coevoet », au coin de la Bullinckstrate, aujourd'hui, dit-il, la vieille Bourse, propriété, en 1589, du négociant Denis l'Hermite (dessin de

Louis Titz); la Bourse d'Anvers, pendant la nuit des fêtes de l'inauguration du chemin de fer rhénan, le 13 octobre 1843, réduction d'une lithographie de J.-B.-J. Vanden Nest, d'après un exemplaire appartenant à M. René Della Faille ; la Bourse d'Anvers, après la reconstruction, en 1852-1853, par l'ingénieur Charles Marcellis (de Liége), d'après une lithographie réduite de Granello, appartenant aux archives communales d'Anvers; les ruines de la Bourse, après l'incendie du 2 avril 1858, d'après un dessin de E. Puttaert; la Bourse d'Anvers, après sa reconstruction en 1869-1872, sur les plans de l'architecte Joseph Schadde, et dont les arcades sont découpées, vers le milieu, en trèfles, d'un style gothico-moresque. Au-dessus règne une autre galerie de trente-huit colonnes, sur lesquelles dominent le tribunal de commerce et les bureaux du télégraphe. A l'intérieur, le plafond est supporté par une belle ferme en fer forgé. Dans le haut, les armes d'Anvers alternent avec le Lion de Belgique et les armes des différentes provinces du royaume, et sur les pendentifs, celles des principales puissances voisines.

Joseph Schadde fut élu directement, le 10 janvier 1878, membre titulaire de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Assidu aux séances jusqu'au moment où la mort l'a frappé, ses avis furent toujours écoutés, surtout à cause de son expérience technique de constructeur.

L'excellent confrère avait été élu membre titulaire de l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, le 28 octobre 1872.

Appelé par ses confrères, en 1882, à occuper le fau-

teuil de la présidence annuelle de cette institution, Joseph Schadde prit comme objet de son discours à lire en assemblée générale, l'intéressant et toujours palpitant thème pour nous, Belges, de la conservation et de la restauration des monuments. Il s'y éleva vivement, dès le début, contre l'esprit dominant encore alors de son temps, de la démolition de monuments importants sous le prétexte qu'ils ne constituent que des ruines devenues sans intérêt, dont les vestiges n'étaient qu'un embarras pour le rajeunissement des villes. Ses paroles, sévères mais justes, avaient pour but de protester contre le positivisme qui a dominé si longtemps en Belgique, positivisme qui avait obscurci en nous, sous prétexte de faire du nouveau, le respect de l'art glorieux du passé, et conséquemment refroidi le sentiment de la beauté. Il s'en est suivi que l'on ne considérait déjà plus les monuments de jadis, qui ont eu leurs jours de gloire, que comme des vieilleries tout au plus dignes d'être démolies pour faire place à la modernité ! Il visait surtout la disparition, sans motifs plausibles, de la célèbre « Tour bleue » d'Anvers, dont la démolition suscita ses anathèmes justifiés, surtout par l'admiration que Viollet le Duc et d'autres archéologues éminents avaient professée pour ce monument.

C'est dans ce discours très bien écrit et surtout documenté, que Schadde émit cette réflexion si frappante : « L'ensemble des monuments aux divers âges n'est-il donc » plus une histoire? On l'a dit, c'est l'histoire bâtie! » Il ajoutait avec raison : « Les édifices publics révèlent » la pensée et le sentiment d'un peuple ; ils varient avec » les modifications que le peuple subit ; ils fixent les

» divers éléments de l'histoire, et quand pour faire
» entendre ces vérités les artistes et les archéologues
» élèvent la voix, on ne les écoute point. Il semblerait
» que leurs réclamations et leurs doléances soient inté-
» ressées et égoïstes, alors que ceux qui se livrent avec
» amour aux études archéologiques ne poursuivent
» d'autre but que le progrès de l'art et de la science his-
» torique. »

Schadde donne ensuite un aperçu d'actes de vandalisme du même genre que celui subi par la « Tour bleue » d'Anvers, tant à l'étranger qu'en Belgique ; il parle du respect de la France, de l'Italie et de la Grèce pour leurs monuments du passé. Il conclut en ces termes, aux applaudissements de ses confrères et de tous les archéologues et des amis du passé : « Pour qu'on respecte
» dans l'avenir l'art tel qu'il se manifeste aujourd'hui,
» respectons à notre tour l'art tel qu'il s'est produit
» autrefois. »

Huit années après (1890), la Classe des beaux-arts appelait, à son tour, Joseph Schadde à diriger ses travaux. L'éminent architecte, dans son discours prononcé en séance publique annuelle du dimanche 26 octobre, prit pour thème un sujet plein d'actualité en présence du grand mouvement social qui s'est fait en Belgique depuis plus de vingt-cinq ans. Il s'occupa de la classe ouvrière par *Quelques considérations sur l'enseignement donné aux artisans au point de vue de leur profession.* C'était entrer en plein dans les idées de la fin du XIXe siècle, lequel s'est caractérisé par la recherche de la solution à donner à l'un des problèmes les plus ardus que l'organisation économique et sociale moderne

ait imposés : « l'amélioration du sort de l'ouvrier et,
» en général, de tous ceux qui demandent au travail
» manuel les moyens d'existence ».

Schadde était d'autant plus à même de traiter, académiquement, cette question, qu'il était fils, comme il se faisait un devoir filial de le dire, d'un charpentier et qu'il avait commencé sa carrière dans l'atelier de son père; conséquemment, en raison de la communauté d'idées et de sentiments qui s'établit entre les ouvriers, il avait appris, dès son jeune âge, et plus tard il en fit l'expérience personnelle lorsqu'il eut sous ses ordres un nombreux personnel de travailleurs de la pierre et du bois, quels sont leurs réels besoins aussi bien intellectuels et moraux que matériels. Ses idées sont à lire et à retenir, car elles peuvent fortement influencer, par leur côté pratique, les idéologues et les théoriciens qui s'occupent, sans avoir passé par l'atelier, de l'amélioration du sort des travailleurs

Voici sa péroraison : « En résumé, au point de vue
» des intérêts de l'ouvrier, de son bien-être, de son
» amélioration sociale, comme aussi au point de vue de
» l'État en général, il convient que l'enseignement pro-
» fessionnel soit mieux dirigé, davantage spécialisé ;
» que l'on s'efforce de faire de l'artisan un artiste dans
» son métier. Ainsi, non seulement l'artisan se créera
» des ressources, mais encore le goût artistique se déve-
» loppera dans les masses, et l'on n'aura plus à regretter
» les déplorables dégradations dont nos monuments
» publics, nos hôtels, nos maisons et nos parcs ont été
» l'objet. »

Lors des funérailles de Schadde, M. le président

Blomme prononça le discours au nom de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. C'est avec raison qu'il a dit, entre autres, que chez Schadde l'architecte était doublé d'un archéologue ; l'intuition du passé lui permettait de restituer les monuments anciens, de démêler les difficiles problèmes que soulève l'application des styles. Anvers lui avait confié son antique cathédrale, le joyau de sa commune ; elle ne pouvait remettre en des mains plus pieuses et plus expérimentées, aurait pu dire l'excellent président du tribunal de première instance de Termonde, un dépôt aussi précieux.

La science de Schadde, sa compétence, ajouterons-nous, lui avait valu de faire partie de la Commission provinciale des monuments de la province d'Anvers, ainsi que de la Commission du Musée d'antiquités (le Steen), reconstruit à la suite des grands travaux maritimes.

EDMOND MARCHAL.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES

EXPOSÉ DE LA SITUATION

au 31 décembre 1905, par M. H. Hymans, secrétaire.

Messieurs,

La Caisse centrale des artistes vient d'accomplir la cinquante-septième année de son existence. Réalisant le vœu de son illustre promoteur, elle a servi des pensions aux veuves de ses membres décédés sans fortune, attribué des secours à des personnes nécessiteuses appartenant à la famille artistique. Actuellement, le nombre de ses pensionnaires est de dix-neuf. Si le taux des pensions est uniforme, il appartient néanmoins au Comité de le mettre, autant que possible, en harmonie avec la situation des bénéficiaires. La veuve chargée de famille, ayant pour ressource unique la rente que nous pouvons lui servir, aura droit, en bonne justice, à une

subvention d'import plus élevé que telle autre, déjà titulaire d'une pension à charge de l'État, d'une commune ou d'une institution publique.

Le règlement, conçu dans cet esprit, appelle le Comité à prononcer dans tous les cas sur le chiffre de la pension, et le taux minime des versements de nos membres lui en fait en quelque sorte le devoir. A l'heure présente, le nombre des adhérents à la Caisse est de *soixante et onze,* dont treize membres honoraires. Il était plus du double il y a vingt ans. Les membres se répartissent comme suit : vingt-huit peintres; neuf sculpteurs; quatre architectes; un graveur; douze musiciens et quatre hommes de lettres. D'où un total de recettes de moins de *neuf cents francs.*

En constatant cet état de délaissement de la part de ceux en faveur de qui fonctionne l'institution, l'on en cherche vainement la cause. Force est de croire à l'insouciance des lendemains presque inhérente aux professions où les gains sont aléatoires, où les années prospères ont vite fait oublier les mauvaises.

Au moment de la fondation de la Caisse, l'Europe se relevait à peine de la commotion de 1848. Les artistes en subissaient cruellement le contre-coup. Depuis, les œuvres de prévoyance se sont multipliées; on peut donc attribuer, en quelque mesure, à leur intervention l'étrange désintéressement des artistes d'une œuvre constituée en vue de leur bien et gratuitement administrée à leur profit.

Grâce surtout à l'intervention de généreux donateurs, l'avenir se présente, pour nous, avec une stabilité suffisante pour garantir le maintien des pensions au minimum actuel. Aussi enregistrons-nous avec bonheur les libéralités faites en faveur de la Caisse et dont bénéficient ses associés.

Tandis que la Société royale pour l'Encouragement des beaux arts, à Anvers, conformément à ses généreuses traditions, nous allouait une somme de fr. 745,50 prélevée sur ses recettes, un don de 3 000 francs nous était fait par Mme Ve Eugène Marlier et ses enfants, en souvenir de leur époux et père, ami chaleureux des arts.

En portant le nom de Marlier sur la liste des bienfaiteurs de notre œuvre, nous sommes certain d'être votre interprète en consignant ici la respectueuse expression de notre gratitude envers la famille qu'un pieux souvenir amène à associer la mémoire de son chef vénéré à une œuvre instituée pour assurer le sort de cette autre famille, famille d'élection qu'avait voulu se faire le défunt : la famille artistique.

***ÉTAT GÉNÉRAL** des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1905, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.*

I. — RECETTES.

1. Cotisations des membres honoraires et effectifs.	895 »	
2. Intérêts des fonds placés, en 4 1/2 p. %, au Crédit communal	20,452 50	
3. Intérêts des fonds placés, en 3 p. %, au Crédit communal	2,046 »	
4. Intérêts des fonds placés en rente belge, 2 1/2 p. %	1,500 »	
5. Reliquat de l'exercice 1904	802 82	
6. Don de Mme Ve Marlier.	3,000 »	
7. Don de la Société d'encouragement des beaux-arts d'Anvers	745 50	
8. Soulte de la conversion en 3 p. % du Crédit communal, des obligations à 4 1/2 p. % comprises dans le tirage au sort de 1905	408 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		29,849 82

II. — DÉPENSES.

1. Pensions de dix-sept veuves à 600 francs chacune et solde de deux pensions éteintes pendant l'exercice.	10,940 85	
2. Secours	1,075 »	
3. Achats : dix-huit obligations de 1,000 fr., 3 p %.	17,043 »	
4. Écritures et frais divers	350 »	
5. Reliquat le 31 décembre 1905	440 97	
ENSEMBLE . . . . . fr.		29,849 82

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$ du Crédit communal, le 31 décembre 1904, fr. 454,500, réduit le 31 décembre 1905 à . . . . fr.	444,300 »	19,993 50
par suite de la conversion en 3 p. $^0/_0$ de 10,200 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.		
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. $^0/_0$ du Crédit communal, augmenté des 10,200 francs précités et de 18,000 fr. d'achats en 1905.	88,300 »	2,649 »
Capital inscrit au Grand-livre 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$ de la Dette publique belge	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr.	592,600 »	24,142 50
Numéraire en caisse le 31 décembre 1905.	440 97	»
Ensemble. . . . fr.	593,040 97	24,142 50

Progression des intérêts : 387 francs.

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1906.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. M. Rooses, directeur;
J. Winders, vice-directeur;
Marchal (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. Éd. Fétis;
H. Hymans, secrétaire du Comité;
J. Robie;
H. Maquet;
Ern. Acker;
Ém. Janlet.

Sous-comité d'Anvers.

N. . . . .

Sous-comité de Gand.

M. F. van der Haeghen, président.

Sous-comité de Liége.

M. Radoux, président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(10 janvier 1906.)

Haut Protecteur.

SA MAJESTÉ LE ROI.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
DE HAAS, J.-H.-L., peintre, place du Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, le comte C., rue des Meuniers, 64, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
ERRERA (Mme Jacques), rue Royale, 14, à Bruxelles . . .	20
FOLOGNE, Égide, architecte du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles	12
MAQUET, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 20, à Bruxelles.	12

MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12
MARKELBACH, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek 24
PRISSE, le baron É., rue Gallait, 146, à Schaerbeek . . . 12
ROBIE, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 147, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 97, à Ixelles . . 12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

ABRAS, Philippe-Gustave-Ghislain, professeur à l'Académie de musique, rue du Collège, 25, à Namur 12
ALLAERT, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12
ANTOINE, Charles-Léon, professeur à l'École de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12
AUDELHOF, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12
BASELEER, Richard, peintre, rue des Images, 126, à Anvers. 12
BRAECKE, Pierre, statuaire, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12
CANTILLON, Émile, sculpteur, rue du Chœur, 31, à Molenbeek-Saint-Jean 12
CHARLIER, Guillaume, statuaire, avenue des Arts, 16, à Bruxelles 12
COPPENS, Omer, peintre, rue des Coteaux, 10, à Saint-Josse-ten-Noode 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), statuaire, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12

DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
DE RUDDER, Isidore, statuaire, rue de Hennin, 74, à Ixelles . 12
DE RUYTER, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
DEWAELE, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard de la Citadelle, 59, Gand 12
FARASYN, Edgar, artiste peintre, rue du Moulin, 30, à Anvers 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles 12
GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, place du Petit-Sablon, 18, à Bruxelles. 12
GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles . . . 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue le Titien, 22, à Bruxelles . . 12
HERBO, Léon, peintre, rue Wiertz, 65, à Ixelles 12
HERMANS, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
HERTOGS, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
HOUYOUX, L., artiste peintre, Green Cottage, à Rhode-Saint-Genèse 12
HUBERTI, Gustave (de l'Académie), professeur au Conservatoire royal, 30, avenue Rogier, à Schaerbeek 12
JANLET, Émile (de l'Académie), architecte, rue de la Concorde, 58, à Ixelles 12
KERCKX, Jean, statuaire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers 12
LAGAE, Jules, statuaire, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12
LAMORINIÈRE, J.-P.-J., peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12
LUFFIN, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12

Lynen, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12
Mathieu, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12
Motte, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons 12
Pion, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12
Portielje, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12
Portielje, Gérard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. . . . 12
Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, 29, à Liége 12
Rooses, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers 12
Rul, Henri, artiste peintre, à Cappellen lez-Anvers . . . 12
Soubre, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Keyenveld, 106, à Ixelles 12
Stobbaerts, Jean, peintre, rue Vifquin, 54, à Schaerbeek . 12
Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
Timmermans, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers. 12
Tombu, Léon, directeur de l'École de dessin académique et artiste peintre, à Huy 12
Van Biesbroeck, L., statuaire, professeur honoraire à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 17, à Gand . . . 12
Van Damme-Sylva, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 64, à Schaerbeek. 12
Vanden Eycken, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Van Engelen, Pierre, peintre, rue du Moulin, 50, à Anvers . 12
Van Halen, Henri, graveur, rue des Ailes, 58, à Schaerbeek. 12
Van Kuyck, Fr., peintre, longue rue d'Argile, 200, à Anvers. 12
Van Lamperen, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire royal, rue de Florence, 43, à Ixelles 12

VAN LEEMPUTTEN, Frans, peintre, rue du Grand Chien, 24, à Anvers 12
VAN STRYDONCK, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Souveraine, 90, à Ixelles 12
VERPLANCKE, Bern., ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Belle-Vue, 108, à Gand 12
VINÇOTTE, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
VULNERS, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique, rue de l'Étoile, 8, à Namur. 12
WAUTERS, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12
WINDERS, Jacques (de l'Académie), architecte, 85, rue du Péage, à Anvers 12
WOTQUENNE, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal de Bruxelles, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles 12

Avis essentiel. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. La Caisse centrale des Artistes belges n'ayant pas la personnification civile, ne peut entrer en possession de legs en sa faveur que pour autant que ceux-ci aient été faits à la Classe des beaux-arts de l'Académie avec affectation à la Caisse.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

—

1907

SOIXANTE-TREIZIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

—

MDCCCCVII

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.

CHRONOLOGIE

L'année 1907 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6620 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leide);

la troisième de la 671e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler*, Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377;

l'an 2660 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1907.

Nombre d'or	8	Indiction romaine	5
Épacte	XVI	Lettre dominicale	F
Cycle solaire	12		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est XXVIII, et la lettre dominicale G, pour l'année 1907.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2654

L'année 1325 des Turcs commence le 14 février 1907, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1907 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5667 des Juifs a commencé le 20 septembre 1906, et l'année 5668 commencera le 9 septembre 1907.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	27 janvier.	Quatre-Temps.	22, 24 et 25 mai.
Cendres	13 février.	Trinité	26 mai.
Quatre-Temps.	20, 22 et 23 fév.	Fête-Dieu	30 mai.
Pâques.	31 mars.	Quatre-Temps.	18, 20 et 21 sept.
Ascension. . . .	9 mai.	1er dim. de l'Avent . .	1 déc.
Pentecôte	19 mai.	Quatre-Temps.	18, 20 et 21 déc.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars,	à 6 h.	33 m.	du soir.
Été	le 22 juin,	à 2	23	du soir.
Automne	le 24 sept.,	à 5	9	du matin.
Hiver	le 22 déc.,	à 11	52	du soir.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 1er avril. — Lundi de Pâques.
* 9 mai. — Ascension.
* 20 mai. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
15 novembre. — Fête patronale du roi régnant Léopold II.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses

Il y aura, en 1907, deux éclipses de Soleil, une totale et une annulaire, invisibles en Belgique; deux éclipses partielles de Lune, dont une en partie visible en Belgique, et un passage de Mercure sur le disque du Soleil, visible en Belgique.

Le 14 janvier, éclipse totale de Soleil, invisible à Uccle : commencement de l'éclipse générale, à 3 h. 53 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 8 h. 18 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans le Nord-Est de l'Afrique, dans l'Europe orientale et en Asie, à l'exception de la moitié orientale de la Sibérie.

Le 29 janvier, éclipse partielle de Lune, invisible à Uccle : premier contact avec l'ombre, à 12 h. 6 m. du soir; milieu de l'éclipse, à 1 h. 38 m. du soir; dernier contact avec l'ombre, à 3 h. 10 m. du soir. Cette éclipse sera visible dans l'Amérique du Nord, dans le Grand Océan, en Australie, en Asie, dans l'océan Indien et dans l'Europe orientale.

Le 10 juillet, éclipse annulaire de Soleil, invisible à Uccle : commencement de l'éclipse générale, à 12 h. 34 m. du soir; fin de l'éclipse générale, à 6 h. 14 m. du soir. Cette éclipse sera visible dans la partie Sud-Est du Grand Océan, dans l'Amérique du Sud, dans la moitié méridionale de l'océan Atlantique et sur les côtes Sud-Ouest de l'Afrique.

Le 25 juillet, éclipse partielle de Lune, en partie visible à Uccle : premier contact avec l'ombre, à 3 h. 3 m. du matin; milieu de l'éclipse, à 4 h. 22 m. du matin; dernier contact avec l'ombre, à 5 h. 41 m. du matin. Le premier contact avec l'ombre se fera à 41° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 305° vers l'Est. A Uccle, la Lune se couchera, partiellement éclipsée, à 3 h. 55 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans la moitié occidentale de l'Europe, en Afrique, dans l'océan Atlantique, en Amérique et dans la moitié orientale du Grand Océan.

Le 14 novembre, passage de Mercure sur le disque du Soleil, visible à Uccle : premier contact extérieur, à 10 h. 23 m. du matin; plus courte distance, à 12 h. 6 m. du matin; dernier contact extérieur, à 1 h. 50 m. du soir. Le phénomène sera visible dans la moitié occidentale de l'Asie, en Europe, en Afrique, dans l'Amérique du Sud et dans la moitié orientale de l'Amérique du Nord.

Janvier.

—

1 M. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 J. Ste Geneviève, vierge.
4 V. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 S. S. Télesphore, pape.
6 D. Épiphanie ou les Rois.
7 L. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 J. S. Agathon, pape.
11 V. S. Hygin, pape.
12 S. S. Arcade, martyr.
13 D. Ste Véronique de Milan.
14 L. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 J. S. Antoine, abbé.
18 V. Chaire de s. Pierre à R.
19 S. S. Canut, roi de Danem.
20 D. SS. Fabien et Sébastien.
21 L. Ste Agnès, v. et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 J. S. Timothée, év. d'Eph.
25 V. Conversion de s. Paul.
26 S. S. Polycarpe, év. et m.
27 D. *Sept.* S. Jean Chrysost.
28 L. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 J. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 29.

Février.

—

1 V. S. Ignace, év. et mart.
2 S. Purif. ou Chandeleur.
3 D. S. Blaise, év. et mart.
4 L. S. André, Ste Jeanne, v.
5 M. Ste Agathe, vierge et m.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 J. S. Romuald, abbé.
8 V. S. Jean de Matha.
9 S. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 D. Ste Scholastique, vierge.
11 L. S. Séverin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. *Les Cendres.* Ste Euphros.
14 J. S. Valentin, p. et m.
15 V. SS. Faustin et Jovite, m.
16 S. Ste Julienne, vierge.
17 D. SS. Théodule et Julien.
18 L. S. Siméon, évêque et m.
19 M. S. Boniface, évêque.
20 M. *Q.-temps.* S. Éleuthère.
21 J. Le Bap. Pépin de Landen.
22 V. *Q.-temps.* C. de s. Pierre.
23 S. *Q.-temps.* S. Pierre Dam.
24 D. SS. Mathias et Modeste.
25 L. Ste Walburge, vierge.
26 M. Ste Adeltrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 J. S. Julien, martyr.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 28.

Mars.		
1	V.	S. Aubin, év. d'Angers.
2	S.	S. Simplice, pape.
3	D.	Ste Cunégonde, impérat.
4	L.	S. Casimir, roi.
5	M.	S. Théophile.
6	M.	Ste Colette, vierge.
7	J.	S. Thomas d'Aquin.
8	V.	S. Jean de Dieu.
9	S.	Ste Françoise, veuve.
10	D.	Les 40 Mart. de Sébaste.
11	L.	S. Vindicien, év. d'Arras.
12	M.	S. Grégoire le Grand, p.
13	M.	Ste Euphrasie.
14	J.	Ste Mathilde, reine.
15	V.	S. Longin, soldat.
16	S.	Ste Eusébie, vierge.
17	D.	*Passion.* Ste Gertrude, ab.
18	L	S. Gabriel, archange.
19	M.	S. Joseph, patr. de la B.
20	M.	S. Wulfran, év. de Sens.
21	J.	S. Benoit, abbé.
22	V.	S. Basile, martyr.
23	S.	S. Victorien, martyr.
24	D.	*Rameaux.* S. Agapet, év.
25	L.	Annonciat. S. Humbert.
26	M.	S. Ludger, év. de Munster.
27	M.	S. Rupert, év. de Worms.
28	J.	S. Sixte III, pape.
29	V.	*Vend.-Saint* S. Eustase.
30	S.	S. Véron, abbé.
31	D.	PAQUES. S. Benjamin.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 22
Pleine Lune le 29.

Avril.		
1	L.	S. Hugues, év. de Grenob.
2	M.	S. François de Paule.
3	M.	S. Richard, év. de Chich.
4	J.	S. Isidore de Séville.
5	V.	S. Vincent Ferrier.
6	S.	S. Célestin, pape.
7	D.	S. Albert, ermite.
8	L.	S. Perpétue, év. de Tours.
9	M.	Ste Waudru, abbesse.
10	M.	S. Macaire, évêque
11	J.	S. Léon le Grand, pape.
12	V.	SS. Jules I, p., et Arcade.
13	S.	S. Herménégilde, mart.
14	D.	S. Justin, martyr.
15	L.	SS. Anastasie et Basilisse.
16	M.	S. Drogon, ermite.
17	M.	S. Anicet, p. et martyr.
18	J.	S. Ursmar, év. et abbé.
19	V.	S Léon IX, pape.
20	S.	Ste Agnès, vierge.
21	D.	S. Anselme, archev.
22	L.	SS. Soter et Cajus, p. et m.
23	M.	S. Georges, martyr.
24	M.	S. Fidèle de Sigmaring.
25	J.	S. Marc, évangéliste.
26	V.	SS. Clet et Marcellin, p.
27	S.	S. Antime, évêq. et m.
28	D.	S. Vital, martyr.
29	L.	S. Pierre de Milan, mart.
30	M.	Ste Catherine de S., v.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 20
Pleine Lune le 28

Mai.

—

1 M. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 J. S. Athanase, évêque.
3 V. Invention de la Croix.
4 S. Ste Monique, veuve.
5 D. S. Pie V, pape.
6 L. S. Jean Porte-Latine.
7 M. S. Stanislas, év. et mart.
8 M. Apparition de S. Michel.
9 J. ASCENSION. S. Grég.
10 V. S. Antonin, arch. de Flor.
11 S. S. Franç. de Hiéronymo.
12 D. SS. Nérée et Achillée, m.
13 L. S. Servais, év. de Tongr.
14 M. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 J. S. Jean Népomucène, m.
17 V. S. Pascal Baylon.
18 S. S. Venant, martyr.
19 D. PENTECOTE. S. P. Cél.
20 L. S. Bernardin de Sienne.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 M. *Q.-temps.* Ste Julie, v.
23 J. S. Guibert.
24 V. *Q.-temps.* N. D. Sec. des C.
25 S. *Q.-temps.* S. Grég VII, p.
26 D. La Trinité. S. Philippe.
27 L. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, év. de Paris.
29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
30 J. La Fête-Dieu. S. Ferdin.
31 V. Ste Pétronille, vierge.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 27.

Juin.

—

1 S. S. Pamphile, martyr.
2 D. SS. Marcellin et Érasme.
3 L. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 J. S. Norbert, évêque.
7 V. S. Robert, abbé.
8 S. S. Médard, év. de Noyon.
9 D. S. Prime.
10 L. Ste Marguerite, r. d'Écosse
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 J. S. Antoine de Padoue.
14 V. S. Basile le Gr., archev.
15 S. SS. Guy et Modeste, m.
16 D. S. Jean-François-Régis
17 L. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falconieri.
20 J. S. Sylvère, pape.
21 V. S. Louis de Gonzague.
22 S. S. Paulin, év. de Nole.
23 D. Ste Marie d'Oignies.
24 L. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
28 V. S. Léon II, pape.
29 S. SS. Pierre et Paul, ap.
30 D. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 25.

Juillet.

1 L. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 J. S. Théodore, évêque.
5 V. S. Pierre de Luxemb.
6 S. Ste Godelive, martyre.
7 D. S. Willebaud, évêque.
8 L. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 J. S. Pie I, pape.
12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
13 S. S. Anaclet, pape et m.
14 D. S. Bonaventure, évêque.
15 L. S Henri, emp. d'Allem.
16 M. N.-D. du Mont Carmel.
17 M. S Alexis, confesseur.
18 J. S. Camille de Lellys.
19 V. S. Vincent de Paule.
20 S. S. Jérôme Émilien.
21 D. S. *Sacr. de Mir.* à Brux.
22 L. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, év. de R.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 J. S. Jacques le Majeur, ap.
26 V. Ste Anne, mère de la Vier.
27 S. S. Pantaléon, martyr.
28 D. S. Victor, martyr.
29 L. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 25.

Août.

1 J. S. Pierre-ès-Liens.
2 V. S. Alphonse de Liguori.
3 S. Invention de S. Étienne.
4 D. S. Dominique, confess.
5 L. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 J. S. Cyriaque, martyr.
9 V. S. Romain, martyr.
10 S. S. Laurent, martyr.
11 D. S. Géry, év. de Cambrai.
12 L. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, martyr.
15 J. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 V. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 S. SS. Joachim et Libérat, a.
18 D. Ste Hélène, impératrice.
19 L. SS. Louis Florés, Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 J. S. Timothée, martyr.
23 V. S. Philippe Béniti.
24 S. S. Barthélemi, apôtre.
25 D. S. Louis, roi de France.
26 L. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 V. Ste Rose de Lima, vierge.
31 S. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23
Dernier Quartier le 30.

Septembre.

—

1 D. S. Gilles, abbé.
2 L. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Remacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 J. S. Laurent Justinien.
6 V. S. Donatien, martyr.
7 S. Ste Reine, vierge.
8 D. NATIVITÉ DE LA VIERGE.
9 L. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 J. S. Guy d'Anderlecht.
13 V. S. Amé, év. Sion en Val.
14 S. Exaltation de la Croix.
15 D. S. Nicomède, martyr.
16 L. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. S. Lambert, év. de Maest.
18 M. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 J. S. Janvier, martyr.
20 V. *Q.-temps.* S. Eustache, m.
21 S. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 D. S. Maurice et ses comp.
23 L. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. N.-D. de la Merci.
25 M. S. Firmin, év. et martyr.
26 J. S. Cyprien et Ste Justine.
27 V. SS. Côme et Damien, m.
28 S. S. Wenceslas, martyr.
29 D. S. Michel, archange.
30 L. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 29.

Octobre.

—

1 M. S. Bavon, patr. de Gand.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 J. S. Gérard, abbé.
4 V. S. François d'Assise.
5 S. S. Placide, martyr.
6 D. S. Brunon, confesseur.
7 L. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 J. S. François de Borgia.
11 V. S. Gommaire, p. de Lier.
12 S. S. Wilfrid, év. d'York.
13 D. S. Édouard, roi d'Angl.
14 L. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 J. Ste Hedwige, veuve.
18 V. S. Luc, évangéliste.
19 S. S. Pierre d'Alcantara.
20 D. S. Jean de Kenti.
21 L. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 J. S. Raphaël, archange.
25 V. SS. Crépin et Crépinien.
26 S. S. Evariste, pape et m.
27 D. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 L. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 J. S. Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 29.

Novembre.

—

1 V. TOUSSAINT.
2 S. *Les Trépassés.*
3 D. S. Hubert, év. de Liège.
4 L. S. Charles Borromée, év.
5 M. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 M. S. Winoc, abbé.
7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 V. S. Godefroi, év. d'Am.
9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 D. S. André Avellin.
11 L. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 V. S. Léopold, confesseur.
16 S. S. Edmond, archevêque.
17 D. S. Grégoire Thaumatur.
18 L. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth de Thuring.
20 M. S. Félix de Valois.
21 J. Présentat. de la Vierge.
22 V. Ste Cécile, vierge et mar.
23 S. S. Clément I, pape et m.
24 D. S. Jean de la Croix.
25 L. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, évêque.
28 J. S. Rufe, martyr.
29 V. S. Saturnin, martyr.
30 S. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 28.

Decembre.

—

1 D. *Avent.* S. Éloi, év. de N.
2 L. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François-Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 J. S. Sabbas, abbé.
6 V. S. Nicolas, év. de Myre.
7 S. S. Ambroise, év. et doct.
8 D. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 L. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 J. S. Valéry, abbé en Pic.
13 V. Ste Lucie, vierge et m.
14 S. S. Nicaise, évêque.
15 D. S. Adon, arch. de Vienne.
16 L. S. Eusèbe, évêque.
17 M. Ste Begge, vierge.
18 M. *Q.-temps.* Expect. de la V.
19 J. S. Némésion, martyr.
20 V. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 S. *Q.-temps.* S. Thomas, ap.
22 D. S. Hungère, év. d'Utr.
23 L. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 J. S. Étienne, premier m.
27 V. S. Jean, apôt. et évang.
28 S. SS. Innocents.
29 D. S. Thomas de Cantorb.
30 L. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 27.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Programme du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1909.

Questions pour le programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences*, pour 1908.

Élection des jurys : de la 8e période pour le *Prix Gantrelle;* de la 3e période pour le *Prix Théophile Gluge;* de la 2de période pour le *Prix Emile de Laveleye* et pour la 1re période du XIVe Concours pour les *Prix De Keyn.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Adoption du programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences*, pour 1908.

Mars. — Le 21 de ce mois expire le délai pour la remise des ouvrages destinés à la 3e période pour le *Prix Bergmann.*

Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1907); *Prix De Keyn* (XIVe Concours, 1re période); *Prix Gantrelle* (8e période); *Prix de Laveleye* (2e période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la présentation des candidas aux places vacantes.

Mai. — Élection des membres, associés et correspondants dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative* de l'Académie.

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours littéraire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Juin — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme du Concours annuel; désignation des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours littéraire de la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 30 de ce mois expire le délai pour la participation au Concours pour le *Prix Charles Lemaire.*

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences*.

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences*.

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au Concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (partie littéraire et sujets d'art appliqué).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts* : distribution des récompenses (1).

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques;* à la 7e période du *Prix de Stassart pour l'histoire national,* et à la 4e période du *Prix de Saint-Genois.*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

(1) Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance a lieu le dernier dimanche de novembre.

Novembre. — Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences :* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 2de période du XIVe Concours pour les *Prix De Keyn;* à la 9e période pour le *Prix Adelson Castiau;* à la 4e période du *Prix Edouard Mailly ;* et à la 1re période du *Prix Charles Duvivier.*

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

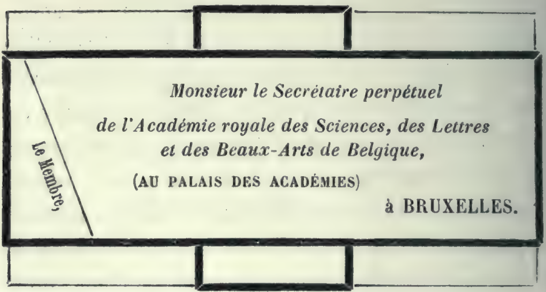
N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions, sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :



ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BANG (W.), rue des Récollets, 18, à Louvain.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BLOCKX (Jan), avenue du Commerce, 80, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 19, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), chaussée de Charleroi, 228, à St-Gilles lez-Bruxelles.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue Montoyer, 75, à Bruxelles.
DANSE (Auguste), rue J.-B. Labarre. 18, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles, et à Vienne, Albrechtgasse (Autriche).
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron Jules), rue des Augustins, 31, à Liége.
DE GREEF (Guillaume), rue Émile Banning, 86, à Ixelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue Léopold, 38, à Louvain.
DEMOULIN (Alphonse), rue de la Vallée, 79, à Gand.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 34, à Ixelles.
DERUYTS (Jacques), rue Sainte-Marie, 5, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.

De Smedt (Ch.), au Collège Saint-Michel, boulevard Militaire, 775, à Etterbeek.

De Vriendt (Juliaan), rue des Fagots, 29, à Anvers.

Discailles (Ern.), avenue Louise, 492, à Bruxelles; rue de Flandre, 35, à Gand.

Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.

Durand (Théophile), rue Albert De Latour, 28, à Schaerbeek.

Duvivier (Ch.), place de l'Industrie, 26, à Bruxelles.

Fétis (Éd.), rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles.

Fraipont (J.), Mont-St-Martin, 35, à Liége.

Francotte (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.

Francotte (Ch.-J.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.

Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.

Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.

Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.

Gevaert (A.), place du Petit-Sablon, 18, à Bruxelles.

Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.

Giron (Alfr.), rue Goffart, 16, à Ixelles.

Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.

Gossart (Ernest), à La Hulpe.

Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.

Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.

Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.

Huberti (Gustave), avenue Rogier, 30, à Schaerbeek.

Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.

Janlet (Ém.), rue de la Concorde, 58, à Ixelles.

Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, à Liége.

Khnopff (Fernand), avenue des Courses, 41, à Bruxelles.

Kurth (G.), à Asche (Brabant).

Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.

Lambeaux (Jef), avenue Brugmann, 49, à Saint-Gilles.

Lameere (Auguste), avenue du Haut-Pont, 10, à Ixelles.

Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.

Lamorinière (J.-P.-J.), rue de la Province, 163, à Anvers.

LAMY (Th.), rue des Moutons, 153, à Louvain.
LANCASTER (Albert), avenue Brugmann, 297, à Uccle.
LAUWERS (François), rue Général Van Merlen, 33, à Anvers.
LECLERCQ (Jules), rue de la Loi, 89, à Bruxelles.
LENAIN (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.
LE PAIGE (C.), à l'Observatoire de Liége.
LOHEST (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
MALAISE (C.), rue Latérale, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
MAQUET (Henri), rue du Trône, 20, à Bruxelles.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 14, à Liége.
MASSART (Jean), rue Albert De Latour, 44, à Schaerbeek.
MASSAU (Junius), avenue des Arts, 43, à Gand.
MATHIEU (Émile), rue Haut-Port, 56, à Gand.
MELLERY (Xavier), rue Mellery, 80, à Laeken.
MERCIER (Désiré), au Palais de l'Archevèché, à Malines.
MESDACH DE TER KIELE (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
MONCHAMP (Georges), rue de l'Évêché, 12, à Liége.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
NEUBERG (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
NYS (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
PELSENEER (Paul), boulevard Léopold, 53, à Gand.
PIRENNE (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand.
PLATEAU (Félix), chaussée de Courtrai, 148, à Gand.
PRINS (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
RADOUX (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
ROBIE (J.), chaussée de Charleroi, 147, à St-Gilles.
ROLIN (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
ROUSSEAU (Victor), avenue Van Volxem, 173, à Forest (Bruxelles).
RUTOT (A.), rue de la Loi, 177, à Bruxelles.
SMITS (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
SOLVAY (Lucien), rue Scailquin, 12, à St-Josse-ten-Noode.

SPRING (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.
STECHER (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
SWARTS (Frédéric), rue Guillaume Tell, 21, à Gand
TARDIEU (Ch.), rue de la Tulipe, 38, à Ixelles.
TERBY (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
THOMAS (Paul), rue Plateau, 41, à Gand.
TINEL (Edgar), boulevard Ste-Catherine, 2, à Malines.
VAN BAMBEKE (Ch.), rue Haute, 7, à Gand.
VAN BENEDEN (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.
VAN DEN EEDEN, rue d'Enghien, 20, à Mons.
VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure (rive gauche), 131, à Gand.
VAN DER STAPPEN (Ch.), avenue de la Joyeuse-Entrée, 15, à Bruxelles.
VAN DUYSE (Flor.), rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
VANLAIR (C.), boulevard d'Avroy, 53, à Liége.
VAUTHIER (Maurice), place de Jemblinne de Meux, 1, à Schaerbeek.
VERCOULLIE (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.
VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.
WALTZING (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.
WAUTERS (A.-J.), rue Paul Lauters, 71, à Ixelles.
WAUTERS (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
WAXWEILER (Ém.), avenue de la Couronne, 152, à Ixelles.
WILLEM (Victor), rue Willems, 8, à Gand.
WILLEMS (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à Schaerbeek.
WILMOTTE (Maurice), rue Raikem, 22, à Liége.
WINDERS (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

RAUÏS (N.), *chef de bureau*, rue des Patriotes, 6, à Bruxelles (N.-E.).
MEIRSSCHAUT (Pol.), *sous-chef de bureau*, rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.
TOBAC (H.), *huissier de 1re classe*, avenue Beckers, 43, à Etterbeek.
TOBAC (L.), *huissier*, rue du Viaduc, 61, à Ixelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(16 Janvier 1907.)

LE ROI, PROTECTEUR.

Président de l'Académie pour 1907 : DISCAILLES (Ern.).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : le chev. MARCHAL (Edm.).

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1907.

Le directeur de la Classe des Sciences, LE PAIGE (C.).
» » des Lettres, DISCAILLES (Ern.).
» » des Beaux-Arts, WINDERS (J.).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.)
Le délégué de la Classe des Sciences, N . . .
» » des Lettres, MESDACH DE TER KIELE (Ch.).
» » des Beaux-Arts, FÉTIS (Éd.).

CLASSE DES SCIENCES.

LE PAIGE, C., directeur pour 1907.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ O.; à Gand . . . . Élu le 14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ O.; à Liége. . . — 15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ C.; à Louvain . . . . — 15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand. . . . . — 15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége. . . — 14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége . . . . — 15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠; à Louvain . . — 15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠; à Ixelles . . — 15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége. . . — 15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1897.
LANCASTER, Albert-B., ✠; à Uccle . . . — 15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J., ✠; à Liége. . . — 15 décem. 1903.
DELACRE, Maurice; à Gand . . . . . . — 3 juin 1905.
CESÀRO, Giuseppe-R.-P.; à Cheratte. . . — 14 décem. 1906.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DUPONT, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort. . Élu le 15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ C.; à Liége. . — 16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux . . . . — 15 décem. 1873.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand . . — 15 décem. 1874.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand. — 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠; à Liége . . — 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J.-F., ✠ O.; à Bruxelles. — 15 décem. 1886.
FREDERICQ, Léon, ✠; à Liége . . . . — 14 décem. 1894.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége . — 15 décem 1896.
VANLAIR, Constant.-F., ✠ O.; à Liége . . — 16 décem. 1899.
FRAIPONT, Julien-J.-J., ✠; à Liége. . . . — 16 décem. 1901
FRANCOTTE, Ch.-J., ✠; à St-Josse-t.-Noode. — 15 décem. 1903.
PELSENEER, Paul; à Gand . . . . — 15 décem. 1903.
GRAVIS, A., ✠; à Liége . . . . — 15 décem. 1905.
LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles . . . . — 2 juin 1906.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.; à Louvain . Élu le 15 décem. 1898.
MASSAU, Junius, ✠ O.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1902.
SWARTS, Frédéric; à Gand . . . . — 4 juin 1904.
DEMOULIN, Alphonse; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1905.
N . . . .

Section des Sciences naturelles.

DURAND, Théophile, ✠; à Schaerbeek . . Élu le 4 juin 1904.
LOHEST, Max.; à Liége. . . . . — 4 juin 1904.
MASSART, Jean; à Schaerbeek . . . . . . — 4 juin 1904.
RUTOT, Aimé-Louis, ✠; à Bruxelles. . . — 2 juin 1906.
WILLEM, Victor; à Gand . . . . — 14 décem. 1906.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

KELVIN (lord) [William THOMSON], ✠ C.; à Glasgow. . . . . Élu le 16 décem. 1878.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. . — 15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague . . . . — 15 décem. 1887.
BERTHELOT, Marcel.-P.-E., ✠ G. C.; à Paris — 16 décem. 1889.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . . — 15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington . . . . — 15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, Jean-D.; à Amsterdam. . — 15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin . . . . — 15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . . — 14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, Jacques-Henri; à Berlin . . — 14 décem. 1894.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome . . . . — 13 décem. 1895.
MENDELÉEFF, Dmitri-Ivanowitch; à Saint-Pétersbourg. . . . . — 15 décem. 1896.
JANSSEN, Pierre-Jules-César; à Paris . . — 15 décem. 1896.
KLEIN, Félix; à Gœttingue . . . . . . — 15 décem. 1897.
MOISSAN, Henri; à Paris . . . . — 16 décem. 1899.
JORDAN, M.-E.-Camille; à Paris. . . . . — 16 décem. 1899.
MITTAG-LEFFLER, Magnus-Gustave; à Djursholm-Stockholm . . . . — 16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux. — 15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris . . . . — 15 décem. 1902.
DARWIN, Sir George-Howard; à Cambridge (Angleterre) . . . . — 6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin . . . . — 15 décem. 1903.
LENARD, Philippe; à Kiel. . . . . — 4 juin 1904.
VAN DE SANDE BAKHUYSEN; à Leyde . . . — 15 décem. 1905.
LE BON, Gustave; à Paris. . . . . — 15 décem. 1905.
DARBOUX, Jean-Gaston; à Paris . . . . — 14 décem. 1906.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

HOOKER, Sir Jos.-Dalton; The camp, Sunningdale, Berkshire (Angleterre) . . . Élu le 16 décem. 1872.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
GAUDRY, Jean-Albert, ✠ O.; à Paris. . . — 16 décem. 1889
ENGELMANN, Th.-W.; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1893.
SUESS, Édouard; à Vienne . . . . — 14 décem. 1894.
STRASBURGER, Édouard, ✠ O.; à Bonn. . — 13 décem. 1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres . . . — 13 décem. 1895.
TREUB, Melchior; à Buitenzorg (Batavia) . — 15 décem. 1896.
HAECKEL, Ern.-Henri; à Iéna . . . . . . — 15 décem. 1897.
CHAUVEAU, J.-B.-Aug.; à Paris . . . . — 15 décem. 1897.
PFEFFER, Wilhelm; à Leipzig . . . . . . — 15 décem. 1897.
DE LAPPARENT, A.-A.; à Paris. . . . . — 15 décem. 1897.
LANKESTER, Edwin Ray; à Londres . . . — 15 décem. 1898.
KARPINSKY, Alexandre; à St-Pétersbourg . — 15 décem. 1898.
MURRAY, Sir John; à Édimbourg . . . . — 16 décem. 1899.
MAUPAS, E.; à Alger . . . . — 16 décem. 1899.
GIARD, Alfred, ✠; à Paris . . . . — 16 décem. 1901.
PFLÜGER, Édouard-Fred.-Wilhelm; à Bonn. — 15 décem. 1902.
ROUX, Wilhelm; à Halle-s/S. . . . . . — 15 décem. 1903.
LÉVY, Auguste-Michel; à Paris . . . . — 15 décem. 1903.
VON KOENEN, Adolphe; à Gottingen . . . — 4 juin 1904.
DE VRIES, Hugo; à Amsterdam . . . . . — 15 décem. 1904.
METCHNIKOFF, Elie; à Paris . . . . . . — 3 juin 1905.
KOCH, Robert; à Berlin. . . . . — 15 décem. 1905.
BÜTSCHLI, Otto; à Heidelberg . . . . . — 2 juin 1906.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DISCAILLES, Ern., directeur pour 1907.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.

(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . .	Élu le 5 mai 1879.
STECHER, Jean-A., ✠ C.; à Liége	— 9 mai 1881.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand	— 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode.	— 5 mai 1891.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le bon J.-R.-M.-Jules, ✠; à Liége	— 8 mai 1893.
FREDERICQ, Paul, ✠; à Gand.	— 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ O.; à Assche (Brabant).	— 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . .	— 10 mai 1897
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Gand. .	— 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠; à Etterbeek . . .	— 7 mai 1900.
WILLEMS, Alphonse, ✠ O.; à Bruxelles . .	— 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠; à Bruxelles	— 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice; à Liége.	— 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠; à Gand	— 4 mai 1903.
N.	

Section des Sciences morales et politiques.

(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. O.; à Vienne.	Élu le 12 mai 1873

LAMY Thomas-J., ✠ C.; à Louvain . . .	Élu le	8 mai 1882.
GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles (Bruxelles)	—	5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles	—	4 mai 1891.
GIRON, Alfred, ✠ G. O.; à Ixelles	—	9 mai 1892.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles.	—	6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles	—	6 mai 1895.
DESCAMPS, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Louvain	—	11 mai 1896.
MONCHAMP, George-M.-M.-J., ✠; à Liége. .	—	11 mai 1896.
DUVIVIER, Charles-A., ✠ O.; à Bruxelles . .	—	9 mai 1898.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠ O.; à Louvain .	—	8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles.	—	8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠ O.; à Bruxelles	—	5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ O.; à Malines	—	5 mai 1902.
N.		

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

GOSSART, Ernest, ✠; à La Hulpe	Élu le	9 mai 1898.
CUMONT, Franz-Valérie-Marie, ✠; à Bruxelles.	—	1 déc. 1902.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand.	—	1 déc. 1902.
WALTZING, J.-P.; à Liége.	—	7 déc. 1903.
FRANCOTTE, Henri, ✠; à Liége	—	5 déc. 1904.

Section des Sciences morales et politiques.

LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . .	Élu le	4 déc. 1899.
ROLIN, Albéric, ✠; à Gand.	—	6 mai 1901.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Schaerbeek. . .	—	6 mai 1901.
WAXWEILER, Émile; à Ixelles	—	1 déc. 1902.
DE GREEF Guillaume; à Ixelles	—	1 déc. 1902.

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

D'ANTAS, le chev. MARTINS, ✠ G. C.; à Rome.	Élu le	6 mai 1872.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	—	10 mai 1875.
BOHL, Joan, ✠; à Amsterdam	—	9 mai 1881.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris . .	—	5 mai 1884
SULLY PRUDHOMME, René-François-Armd; à Paris.	—	4 mai 1885.
PERROT, Georges; à Paris	—	10 mai 1886.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	—	6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam.	—	5 mai 1890.
LAVISSE, Ernest; à Paris	—	8 mai 1893.
VOLLGRAFF, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	—	6 mai 1895.
HOMOLLE, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . .	—	6 mai 1895.
FRIEDLAENDER, Louis; à Strasbourg . . .	—	6 mai 1895.
REINACH, Théodore; à Paris.	—	11 mai 1896.
LEMAÎTRE, Jules-E.-J.; à Paris	—	10 mai 1897.
MEYER, Paul; à Paris.	—	9 mai 1898.
DIELS, Hermann-Alex.; à Berlin	—	5 mai 1902.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Marie-Henry; à Paris.	—	1 déc. 1902.
PARISOT, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	—	1 déc. 1902.
NABER, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	—	7 déc. 1903.
MONOD, Gabriel-J.-J.; à Paris	—	7 déc. 1903.
CHEVALIER, Cyr.-Ulysse-Joseph; à Romans.	—	9 mai 1904.
LAMPRECHT, K.; à Leipzig	—	9 mai 1904.
SUCHIER, Hermann; à Halle-s/S.	—	8 mai 1905.
KRUMBACHER, Joh.-Karl-Michel; à Munich.	—	8 mai 1905.
BANG, M.-J.-J.-Willy; à Louvain	—	4 déc. 1905.

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	—	10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . .	—	9 mai 1887.
CANONICO, Tancrède; à Florence	—	7 mai 1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	—	7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon-Frédéric; à Paris . . .	—	7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	—	7 mai 1888.
WORMS, Émile; à Paris	—	6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c[te] Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris	—	5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin.	—	8 mai 1893.
DE MARTENS, Frédéric; à Saint-Pétersbourg.	—	8 mai 1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford. . . .	—	8 mai 1893.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève	—	7 mai 1894.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres.	—	6 mai 1895.
BRYCE, James; à Washington	—	11 mai 1896.
WESTLAKE, John; à Londres	—	9 mai 1898.
BODIO, Luigi; à Rome	—	9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch.; à La Haye. . .	—	8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis; à Christiania .	—	8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G.; à Amsterdam	—	7 mai 1900.
LEHR, Paul-Ernest; à Lausanne.	—	6 mai 1901.
TONIOLO, G.; à Pise	—	7 déc. 1903.
HOLLAND, Thom.-Erskine; à Oxford . . .	—	7 déc. 1903.
BERTHELOT, fils, René; à Paris.	—	7 déc. 1903.
VON LISZT, Franz; à Charlottenbourg (Berlin)	—	8 mai 1905.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

WINDERS, J., directeur pour 1907.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles.	Élu le	5 janv. 1882.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) .	—	8 janv. 1891.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier. ✠ O.; à Bruxelles.	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ O.; à St-Josse-t.-Noode .	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon, ✠ O.; à Schaerbeek.	—	7 juill. 1904.
DE VRIENDT, Juliaan, ✠ C.; à Anvers	—	10 janv. 1907.

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles .	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek .	—	12 mai 1886.
LAMBEAUX, Jef, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	9 janv. 1902.
VAN DER STAPPEN, Ch., ✠ O.; à Bruxelles .	—	6 juill. 1905.

Section de Gravure :

LENAIN, Louis, ✠ O.; à Ixelles.	Élu le	8 janv. 1903.
DANSE, Auguste, ✠ O.; à Uccle	—	6 juill. 1905.

Section d'Architecture :

WINDERS. J.-Jacques, ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à Ixelles . . . . . — 9 janv. 1896.
MAQUET, Henri-J., ✠ O.; à Bruxelles. . . — 9 janv. 1896.
ACKER, Ernest, ✠; à St-Gilles (Bruxelles) . — 7 juill. 1904.

Section de Musique :

GEVAERT, F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles. Élu le 4 janv. 1872.
RADOUX, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . . — 3 avril 1879.
HUBERTI, L.-Gustave, ✠ O.; à Schaerbeek . — 2 avril 1891.
MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ O.; à Gand . . . — 10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ O.; à Malines . . . . . . — 9 janv. 1902.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard-L.-F., ✠ C.; à Bruxelles. . Élu le 8 janv. 1847.
HYMANS, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . . . — 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G.. ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . . — 10 janv. 1889.
TARDIEU, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles . . . — 5 janv. 1893.
VAN DUYSE, Florim., ✠ O.; à Gand. . . . — 6 juill. 1905.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

CLAUS, Émile, ✠; à Astene (Fl. orient.) . . Élu le 7 janv. 1904.
LAMORINIÈRE, J.-P.-J., ✠ C.; à Anvers . . — 5 janv. 1905.
KHNOPFF, Fernand, ✠ O.; à Bruxelles . . — 10 janv. 1907.

Sculpture :

Rousseau, Victor; à Forest lez-Bruxelles. Élu le 6 juillet 1905.

Gravure :

Lauwers, François, ✠; à Anvers . . . Élu le 4 janvier 1906.

Architecture :

Brunfaut, J., ✠; à St-Gilles (Bruxelles). Élu le 5 janvier 1905.

Musique :

Van den Eeden, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
Blockx, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . — 9 janvier 1902.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Solvay, Lucien, ✠; à St-Josse-ten-Noode. Élu le 4 janvier 1900.
Wauters, A.-J., ✠; à Ixelles . . . . — 4 janvier 1906.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

Hébert, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris . Élu le 12 janvier 1871.
Frith, William-Powell, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874
Alma Tadema, Sir Lawrence, ✠ O.; à Londres . . . . — 8 janvier 1891.
Lefebvre, Jules-Joseph, ✠ C.; à Paris . — 8 janvier 1891.
Israëls, Joseph, ✠ C.; à La Haye. . . — 5 janvier 1899.
Cormon, Fernand; à Paris. . . . . . — 9 janvier 1902.
Bonnat, Léon-Joseph-Florentin; à Paris. — 7 juillet 1904.

VON GEBHARDT, E.; à Dusseldorf. . . . Élu le 6 juillet 1905.
LAURENS, Jean-Paul; à Paris . . . . — 4 janvier 1906.
MESDAG, H.-W.; à La Haye . . . . . — 4 janvier 1906.
BESNARD, Paul-Albert; à Paris . . . . — 10 janvier 1907
SARGENT, John-Singer; à Londres . . . — 10 janvier 1907

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . Élu le 8 janvier 1874.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.
MERCIÉ, Marius-Jean-Antonin; à Paris . — 5 janvier 1893.
FRÉMIET, Emmanuel; à Paris . . . . — 10 janvier 1901.
SAINT-GAUDENS, Augustus; à Windsor (Vermont), E.-U.-d'A. . . . . — 6 juillet 1905.
MARQUESTE, Louis-Honoré; à Paris . . — 6 juillet 1905.
RODIN, Aug.; à Paris. . . . . — 4 janvier 1906.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . . Élu le 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris. . . — 5 janvier 1888.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne. — 5 janvier 1893.
FLAMENG, Léopold, ✠ O.; à Paris. . . — 4 janvier 1900.

Architecture :

RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . Élu le 5 janvier 1882.
VAUDREMER, Joseph-Aug.-Émile; à Paris. — 3 mars 1892.
DAUMET, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . . — 10 janvier 1895.
AITCHISON, George; à Londres . . . . — 7 janvier 1897.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde — 5 janvier 1899.
NORMAND, Alfred-N.; à Paris . . . . — 9 janvier 1902.
WEBB, Sir Aston; à Londres . . . . — 4 janvier 1906.
CAJRATI, Michel; à Milan. . . . . . — 5 juillet 1906.

Musique :

SAINT SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris . Élu le 8 janvier 1885.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert; à Paris . . . . — 6 janvier 1887.
MASSENET, Jules-E.-J., ✠; à Paris. . . — 5 janvier 1893.
REYER, L.-Et.-Ernest; à Paris . . . . — 11 janvier 1894.
CUI, César; à Saint-Pétersbourg . . . — 9 janvier 1896.
D'INDY, Vincent, ✠; à Paris. . . . . . — 7 janvier 1897.
GRIEG, Edw.-Hagerup; à Copenhague. . — 6 janvier 1898.
SVENDSEN, Johan-Severin; à Copenhague — 8 janvier 1903.
RIMSKY-KORSAKOW, Nicolas; à Saint-Pétersbourg . . . . — 7 juillet 1904.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta . . . . Élu le 4 janvier 1877.
BODE, Guillaume; à Berlin . . . . . . — 10 janvier 1889.
GONSE, Louis; à Paris. . . . . — 11 janvier 1894.
WEALE, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres — 9 janvier 1896.
LAFENESTRE, Georges-Édouard; à Paris . — 10 janvier 1901.
COLVIN, Sidney; à Londres . . . . . . — 10 janvier 1901.
JUSTI, Charles-N.-H.; à Bonn. . . . . — 10 janvier 1901.
MICHEL, Franç.-Em.; à Paris. . . . . — 2 juillet 1903.
BREDIUS, Abraham, ✠ O.; à La Haye. . — 7 janvier 1904.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Vice-président, VAN DER MENSBRUGGHE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

LANCASTER (A.),	délégué de la	Classe des Sciences.
LE PAIGE,	id.	id.
MANSION (P.),	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
BORMANS,	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
STECHER (J.),	id.	id.
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROBIE,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
VAN DUYSE (Florim.),	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
LAGRANGE (Ch.).	BORMANS.	DE GROOT.
LANCASTER.	DESCAMPS (Bon).	HUBERTI.
MOURLON.	GIRON.	HYMANS.
SPRING.	LAMY.	MAQUET.
VAN DER MENSBRUGGHE.	N	ROBIE.

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . , président.
Lancaster, membre.
Spring, membre.
Van der Mensbrugghe, id.
N. . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Éd. Fétis. N. . . . N. . . . .

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

Gevaert, *président.*
Fétis, *secrétaire.*
Radoux, membre.
Huberti, membre.

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

Fétis.
Gevaert.
Hymans.
Marchal.
Tardieu.
Vinçotte.
Winders.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

BORMANS (S.), président.

KURTH (God.), membre.

DEVILLERS (Léopold), id.

DE PAUW (N.), id.

PIRENNE (H.), id.

CAUCHIE (A.), membre suppléant.

BERLIÈRE (Ursmer), id

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

DE TILLY (le lieutenant général Joseph-M.), membre titulaire, décédé à Schaerbeek, le 4 août 1906.

CESÀRO (Ernest), associé, décédé à Naples, le 12 septembre 1906.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

VANDERKINDERE (Léon), membre titulaire, décédé à Uccle, le 9 novembre 1906.

DE PAEPE (Polydore), membre titulaire, décédé à Bruxelles, le 16 janvier 1907.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

MARKELBACH (Alex.-P.-J.), membre titulaire, décédé à Schaerbeek, le 20 juillet 1906.

BRETON (Jules-A.), associé, décédé à Courrières (France), le 5 juillet 1906.

STEVENS (Alfred), associé, décédé à Paris, le 24 août 1906.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b[on] de Feltz.	1816-1820.	Nerenburger	1855.
Le p[nce] de Gavre	1820-1832.	Le baron de Gerlache	1856.
Ad. Quetelet.	1832-1835.	de Ram	1857.
Le baron de Stassart	1835.	d'Omalius d'Halloy	1858.
Le baron de Gerlache	1836.	F. Fétis	1859.
Le baron de Stassart.	1837.	Gachard	1860.
Le baron de Gerlache	1838.	Liagre	1861.
Le baron de Stassart.	1839.	Van Hasselt	1862.
Le baron de Gerlache	1840.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Le baron de Stassart.	1841.	Schaar	1864.
Le baron de Gerlache	1842.	Alvin	1865.
Le baron de Stassart.	1843.	Faider	1866.
Le baron de Gerlache	1844.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Stassart.	1845.	F. Fétis	1868.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Borgnet	1869.
Le baron de Stassart.	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst.	1848.	Gallait	1871.
F. Fétis	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Thonissen	1873.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	De Keyzer	1874.
Le baron de Gerlache	1852.	Brialmont	1875.
Le baron de Stassart.	1853.	Faider.	1876.
Navez	1854.	Alvin	1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	Van Bambeke	1893.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	Ch. Loomans	1894.
Gallait	1880.	F.-A. Gevaert	1895.
P.-J. Van Beneden	1881.	A. Brialmont	1896.
Le Roy	1882.	le c[te] Goblet d'Alviella	1897.
Éd. Fétis	1883.	Ch. Tardieu	1898.
Dupont	1884.	W. Spring	1899.
Piot	1885.	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
Alvin	1886.	Éd. Fétis	1901.
De Tilly	1887.	Éd. Van Beneden	1902.
Bormans	1888.	P. Mansion	1903.
F.-A. Gevaert	1889.	le chev. Éd. Descamps	1904.
J.-S. Stas	1890.	F.-A. Gevaert	1905.
G. Tiberghien	1891.	J.-B.-V. Masius	1906.
Éd. Fétis	1892.	Ern. Discailles	1907.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835.
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin. . . . . . 1846.
Wesmael. . . . . . 1847.
Verhulst. . . . . . 1848.
Le vte Du Bus . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
De Hemptinne . . . . 1851.
Kickx. . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . 1855.
Dumont . . . . 1856.
Gluge . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens . . . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck . . . . . 1862.
Wesmael . . . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le vte Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge . . . . 1873.
Candèze . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . 1876.
Maus . . . . 1877.
Houzeau . . . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879.
Stas . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden. . . 1883.
Éd. Dupont . . . . . 1884.
Morren . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly. . . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas . . . . 1890.
F. Plateau . . . . . 1891.
F. Folie. . . . . . . 1892.
Van Bambeke. . . . 1893.
M. Mourlon . . . . . 1894.
G. Van der Mensbrugghe. 1895.
A. Brialmont . . . . 1896.
Alfr. Gilkinet . . . . 1897.
Éd. Dupont. . . . . . 1898.
W. Spring . . . . . . 1899.
Ch. Lagrange . . . . 1900.
Jos. De Tilly . . . . 1901.
Éd. Van Beneden. . . 1902.
P. Mansion. . . . . . 1903.
L. Fredericq . . . . 1904.
P. De Heen. . . . . . 1905.
J.-B.-V. Masius . . . 1906.
C. Le Paige. . . . . 1907.

Classe des Lettres.

Le b^{on} de Gerlache . . 1846.
Le b^{on} de Stassart . . 1847.
Le b^{on} de Gerlache . . 1848.
Le b^{on} de Stassart . . 1849.
de Ram. . . . . . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
Le b^{on} de Gerlache . . 1852.
Le b^{on} de Stassart . . 1853.
de Ram . . . . . . 1854.
M.-N.-J. Leclercq . . 1855.
Le b^{on} de Gerlache . . 1856.
de Ram. . . . . . 1857.
M.-N.-J. Leclercq . . 1858.
Le b^{on} de Gerlache . . 1859.
Gachard . . . . . . 1860.
de Ram. . . . . . . 1861.
De Decker. . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
Gachard . . . . . . 1864.
Grandgagnage. . . . 1865.
Faider . . . . 1866.
Roulez . . . . 1867.
Le b^{on} Kervyn de Lettenhove . . . . . 1868.
Borgnet . . . . . . 1869.
Defacqz . . . . . . 1870.
Haus . . . . 1871.
De Decker. . . . . . 1872.
Thonissen. . . . . . 1873.
Chalon . . . . 1874.
le b^{on} Guillaume. . . 1875.
Ch. Faider . . . . . 1876.
Alphonse Wauters . . 1877.
de Laveleye . . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1879.
Nypels . . . . 1880.
H. Conscience . . . 1881.
Le Roy . . . . . . 1882.
Rolin-Jaequemyns . . 1883.
Wagener . . . . . . 1884.
Piot . . . . 1885.
P. Willems . . . . . 1886.
Tielemans. . . . . . 1887.
Bormans . . . . . . 1888.
Potvin . . . . 1889.
Stecher. . . . . . . 1890.
G. Tiberghien. . . . 1891.
T. Lamy. . . . . . 1892.
Paul Henrard . . . . 1893.
Ch. Loomans . . . . 1894.
L. Vanderkindere . . 1895.
A. Henne . . . . . . 1896.
le c^{te} Goblet d'Alviella . 1897.
F. vander Haeghen . . 1898.
A. Giron. . . . . . . 1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele . . 1900.
P. Fredericq . . . . 1901.
G. Kurth . . . . . . 1902.
N. . . . . 1903.
le chev. Éd. Descamps . 1904.
G. Monchamp. . . . . 1905.
P. Thomas. . . . . . 1906.
Ern. Discailles . . . 1907.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Alvin	1877.
Navez	1847.	Portaels	1878.
Alvin	1848.	Le chev. de Burbure	1879.
F. Fétis	1849.	Gallait	1880.
Baron	1850.	Balat	1881.
Navez	1851.	Siret	1882.
F. Fétis	1852.	Éd. Fétis	1883.
Roelandt	1853.	Slingeneyer	1884.
Navez	1854.	Pauli	1885.
F. Fétis	1855.	Alvin	1886.
De Keyser	1856.	Fraikin	1887.
Alvin	1857.	Robert	1888.
Gme Geefs	1858.	Gevaert	1889.
F. Fétis	1859.	Schadde	1890.
Baron	1860.	H. Hymans	1891.
Suys	1861.	Éd. Fétis	1892.
Van Hasselt	1862.	Samuel	1893.
Éd. Fétis	1863.	J. Stallaert	1894.
De Keyser	1864.	F.-A. Gevaert	1895.
Alvin	1865.	Th. Radoux	1896.
De Busscher	1866.	Th. Vinçotte	1897
Balat	1867.	Ch. Tardieu	1898.
F. Fétis	1868.	J. Robie	1899.
De Keyser	1869.	Alfr. Cluysenaar	1900.
Fraikin	1870.	Éd. Fétis	1901.
Gallait	1871.	H. Maquet	1902.
Éd. Fétis	1872.	G. Huberti	1903.
Alvin	1873.	Le comte J. de Lalaing	1904.
De Keyser	1874.	F.-A. Gevaert	1905.
Balat	1875.	Max Rooses	1906.
Gevaert	1876.	J. Winders	1907.

NOTICES BIOGRAPHIQUES



J. de Witte

LE BARON

JEAN-JOSEPH-ANTOINE-MARIE DE WITTE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

ASSOCIÉ DE L'INSTITUT DE FRANCE

né à Anvers le 24 février 1808, mort à Paris le 29 juillet 1889.

La Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique a eu l'insigne honneur de comprendre dans ses rangs, comme membres titulaires, les deux plus illustres représentants belges de l'archéologie gréco-romaine.

D'abord Joseph-Emmanuel-Ghislain Roulez, né à Nivelles le 6 février 1806, décédé à Gand le 16 mars 1878. Roulez avait été nommé administrateur-inspecteur de l'Université de Gand en 1863, à la mort de Philippe Derote; il y donna brillamment les cours d'antiquités romaines, de logique, de littérature grecque, de littérature latine, d'archéologie et d'histoire de l'art chez les anciens, d'encyclopédie du droit, d'histoire du droit romain, d'histoire politique moderne et d'histoire de la littérature ancienne. Le cours auquel il semble avoir

donné le plus de soin et avoir apporté le plus d'attention a été celui qui avait pour objet l'enseignement des antiquités romaines. On dit même que c'est le meilleur qui, pendant des années, ait été donné en Belgique, et ce n'est pas sans raison, car lorsque Roulez le commença, on ne possédait pas encore l'admirable Manuel de W.-A. Becker, de l'Université de Leipzig, continué et édité de nouveau par J. Marquardt et Th. Mommsen, ouvrage qui a rendu les plus grands services à l'enseignement des antiquités romaines (1).

Roulez fut élève et ami du professeur de philologie classique G.-J. Bekker; celui-ci était né à Waldurn (Grand-Duché de Bade), le 22 décembre 1792; il professa d'abord à l'Université de Louvain, puis à celle de Liége; il mourut en cette ville le 27 mai 1837. Il a aussi appartenu à la Classe des lettres, comme membre titulaire, depuis le 7 mai 1834.

C'est en 1834 que furent élus pour la première fois à l'Académie des correspondants regnicoles pour renforcer les rangs trop éclaircis des membres par suite de la séparation en deux parties, du Royaume des Pays-Bas.

Roulez fut élu correspondant l'année suivante, le 8 août 1835. A cette époque, l'Académie comblait les vides produits dans ses rangs par la démission de ses membres habitant la Hollande et qui, à la suite des événements de 1830, cessèrent leurs relations directes avec la Belgique. Roulez, à la mort de son professeur Bekker,

(1) *Handbuch des Römischer Alterthümer*, Leipzig, 1871-1879, 7 vol. in-8°.

le remplaça comme membre titulaire, le 15 décembre 1837.

Auguste Wagener, qui a succédé à Roulez dans la Classe des lettres pour l'archéologie, et que nous avons eu le regret de perdre le 15 mai 1896, a rendu un pieux et solennel hommage à son ancien confrère et collègue, lors de ses funérailles (1); de son côté, le baron de Witte a consacré à Roulez une notice des plus émues dans l'*Annuaire* de l'Académie pour 1879.

Le baron Jean-Joseph-Antoine-Marie de Witte naquit à Anvers le 24 février 1808. Il était fils de Jean-Joseph de Witte et de Marie-Thérèse-Antoinette-Joséphine Herry; sa famille est originaire du Brabant. Il avait à peine deux ans de moins que Roulez.

Il alla habiter Paris en 1821, c'est-à-dire à l'âge de 13 ans. Il fut élu correspondant de la Classe des lettres le 7 mai 1840; il en devint membre titulaire le 6 mai 1851. Il s'était consacré tôt à l'étude de l'archéologie classique. Il mourut à Paris le 29 juillet 1889.

Ces deux émules, Roulez et de Witte, qui depuis longtemps déjà poursuivaient la même route scientifique, ne se rencontrèrent pour la première fois qu'au printemps de 1840, déclare le second, au retour, dit-il, d'un voyage qu'il venait de faire en Hollande.

A l'exemple de de Witte, qui, comme nous l'avons vu, a payé sa dette d'amitié à Roulez en écrivant sa notice académique dans laquelle il a mis tout ce que son cœur

(1) Son discours a paru dans le tome XLV, page 534, de la 2e série des *Bulletins*, 1878.

renfermait, Auguste Wagener avait pris l'engagement d'écrire la notice du célèbre Anversois; il avait toute la compétence voulue comme archéologue et comme brillant écrivain pour rendre à sa mémoire un solennel hommage. Mais déjà à l'époque de la mort de de Witte, Wagener se ressentait de l'affection cardiaque qui devait l'emporter sept années plus tard (le 15 mai 1896).

Ancien ami du baron de Witte, j'avais recherché les documents pour sa notice que M. le comte Goblet d'Alviella avait promis de rédiger. M. le comte Goblet d'Alviella, à qui je fis la demande d'utiliser pour moi mes recherches, m'a répondu que non seulement il ne voit pas d'inconvénient à le remplacer « dans l'accomplissement de la tâche que l'absence de documents l'avait empêché d'accomplir, mais qu'il me remercie de lui enlever ce remords ». J'espère que la Classe ne me trouvera pas trop audacieux en lui présentant cette notice. Je fais donc appel à sa haute bienveillance et je me mets sous son égide pour la prier d'excuser ma témérité et, conséquemment, d'accepter mon travail. Je tiens à déclarer que cette notice est faite plutôt par de Witte lui-même, en ce sens que j'ai utilisé, pour tout ce qui se rapporte à ses voyages, à ses relations scientifiques, ce qu'il avait écrit en ce qui le concerne dans ses notices des *Annuaires* de l'Académie sur ses anciens maîtres et amis : Théodore Panofka (1859); Charles Lenormant (1861); Edouard Gerhard (1871); Joseph Roulez (1879); Adrien de Longpérier (1884) et François Lenormant fils (1887).

PREMIÈRE PARTIE

Biographie du baron J. de Witte.

Nous n'en sommes plus au temps des préjugés contre l'archéologie, surtout l'archéologie classique, et même du dédain ou de l'indifférence pour cette science cultivée parmi nous avec tant de supériorité par Roulez et de Witte. La raison, c'est qu'en général on ignorait encore en Belgique, il y a à peine trois quarts de siècle, les services que la connaissance du passé, dans la plus large acception du mot, peut rendre aux études historiques et aux études classiques (1).

L'amour de la science en l'homme est comme la vocation chez le prêtre : c'est un sacerdoce pour tous les deux. Toutefois la vie du savant n'offre pas, en général, une suite d'événements propres à émouvoir ou à exciter vivement la curiosité; elle se résume (et en cela je suis d'accord avec de Witte, qui a émis cette réflexion dans

(1) **Rossignol**, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques.* Paris, 1878; in-8°.

sa notice sur Roulez) tout entière dans ses études, dans ses travaux, dans ses relations avec d'autres savants, et enfin dans ses voyages. Cette réflexion trouve sa plus belle application dans la vie même de notre confrère de Witte, dont nous allons nous occuper.

De Witte, comme les Lenormant, les Roulez, les Panofka, les Gerhard, comme tant d'autres illustrations de la science de l'antiquité, ne vécut que pour elle : il n'a eu toute sa vie d'autre but que les progrès de l'archéologie, qu'il a aimée avec passion; il ne pensait qu'à étendre ses propres connaissances; ses nombreux écrits ont exercé une immense influence sur l'étude de l'antiquité figurée; considérés dans leur ensemble, ils peuvent donner une idée du développement et des progrès de la science pendant plus de trois quarts de siècle. Avant de commencer sa belle carrière, de Witte avait acquis des connaissances étendues en philologie, en histoire et en géographie. Ce fut pour lui une préparation excellente pour apprécier à leur réelle valeur les œuvres d'art chez les anciens.

Dans le discours de M. Heuzey aux funérailles de François Lenormant, voici, dit-il, ce que celui-ci exigeait d'un archéologue : « Avant tout, ce sont les monuments de l'antiquité figurée que l'archéologue doit savoir classer et distinguer; par monuments de l'antiquité figurée, on n'entend pas seulement les marbres, mais encore les bijoux, les pierres gravées, les médailles. L'initiation à l'antique par les monuments devra accompagner l'initiation littéraire, si elle ne la précède pas. Si le grec et le latin, les deux langues classiques, lui sont indispensables, l'archéologue doit également connaître les

langues modernes de l'érudition : l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol. A ces connaissances, il devra joindre l'étude des langues sémitiques ou araméennes qui semblent de plus en plus nécessaires aux progrès de l'archéologie, car la famille des langues sémitiques représente la plus large part des origines de notre civilisation. L'étude du zend et du sanscrit semble moins nécessaire et toutefois, en Allemagne, l'habitude a prévalu de recourir à ces langues comme à la source ordinaire de toute étymologie. A ces connaissances philologiques, il faudra joindre l'étude de l'*épigraphie*, science intermédiaire entre celle des langues et celle des antiquités. »

La torpeur des idées sous la Restauration cherchait des aliments intellectuels nouveaux, l'enthousiasme suscité par les guerres de l'Empire n'étant pas encore éteint. C'est dire l'émoi qui se produisit lorsque les Grecs commencèrent, en 1821, la guerre de leur indépendance : secouer le joug des Turcs, maîtres d'Athènes et de la Morée depuis 1456-1460, était devenu le but suprême de leurs aspirations. La victoire navale de Navarin du 20 octobre 1827 décida de la délivrance du pays; la proclamation de la Constitution hellénique eut lieu le 3 février 1830. Cette Constitution ouvrit une ère nouvelle pour les voyages, les investigations locales et les études savantes dans toute l'étendue du territoire et de ses îles. Un engouement général surgit alors : tout était à la grecque, à la Léonidas comme l'on disait, pour rappeler le souvenir du célèbre héros des Thermopyles, qui hantait toujours toutes les imaginations.

L'archéologue danois Broendsted fut un de ceux qui avec une certaine chaleur poétique s'était attaché à

retrouver les souvenirs de l'antique Hellas dans l'enveloppe trop souvent défigurée de la Grèce (1).

C'était en 1810 qu'il partit pour la Grèce et l'Asie-Mineure, en compagnie des savants allemands le baron Haller von Hallerstein, Linckh et le baron de Stackelberg. Le résultat de leurs recherches et de leurs fouilles, pendant trois années, fut de la plus haute importance pour les antiquités classiques.

Dans sa notice académique sur François Lenormant, de Witte déclare que c'est au père de celui-ci, à Charles Lenormant, plus âgé que lui de six ans (Charles était né à Paris le 1er juin 1801), qu'il doit toute sa carrière scientifique. « Je ne l'oublierai jamais, écrit-il, j'ai eu le privilège de profiter de ses leçons et de ses vastes connaissances, de collaborer même à ses travaux; et je le dis hautement, Charles Lenormant a été mon maître, et j'ai le droit d'en être fier. »

Ce fut à la fin de l'année 1829 que de Witte eut l'occasion de voir pour la première fois à Paris Charles Lenormant : de Witte avait alors vingt-cinq ans. « Je le rencontrai, dit-il, chez le chevalier E. Durand, le célèbre collectionneur qui possédait une des plus belles collections d'antiquités que jamais particulier ait réunie et qui fut vendue aux enchères en avril 1836. »

A partir de l'hiver de 1835, les relations entre de

(1) Son ouvrage, publié en français, porte pour titre : *Voyages en Grèce*, accompagnés de recherches archéologiques et suivis d'un aperçu sur toutes les entreprises scientifiques qui ont eu lieu en Grèce depuis Pausanias jusqu'à nos jours, avec un grand nombre de monuments inédits, ainsi que de cartes et vignettes. Paris, Firmin Didot, 1826-1830, 2 vol. in-4°.

Witte et Charles Lenormant devinrent plus fréquentes et plus intimes. « J'avais entrepris, dit-il, à la sollicitation des héritiers du chevalier Durand, mort à Florence, au mois de mars de l'année précitée, la rédaction du catalogue de sa collection d'antiquités. » Charles Lenormant, en qui le goût des arts était inné, qui s'intéressait aux monuments anciens de tout genre, qui avait vu se former, pour ainsi dire, sous ses yeux, cette merveilleuse collection et qui, d'un autre côté, se rappelait ses relations avec M. Durand, relations qui s'étaient établies dès 1824, lors d'un voyage fait avec lui en Italie et en Sicile, avait révélé, au dire de de Witte, toute sa destinée à Lenormant; celui-ci voulut bien venir en aide à de Witte dans la confection de ce catalogue. « On sent combien étaient précieux pour moi, assure notre confrère, les conseils d'un savant qui, à cette époque, s'était déjà acquis une grande réputation par ses travaux archéologiques, qui avait beaucoup voyagé et qui avait visité presque tous les musées et vu toutes les collections de l'Europe. C'est avec un sentiment de bonheur, de joie et de reconnaissance que je me rappelle nos entretiens si instructifs. De jour en jour, j'apprenais à connaître davantage les éminentes qualités de Charles Lenormant, sa prodigieuse mémoire et les ingénieuses ressources de son imagination. Il savait discerner l'intérêt d'un monument avec une promptitude et une sûreté de coup d'œil qui formaient un des traits les plus caractéristiques de cet esprit éminent. Bien des hommes d'élite n'ont pas la faculté de savoir communiquer aux autres les connaissances qu'ils ont acquises. Charles Lenormant avait le don de faire apprécier et goûter la science et de rendre intéressantes toutes les

questions qu'il traitait. Nous passions des heures au milieu de la magnifique collection Durand, à examiner les vases peints, à discuter sur les sujets, à déchiffrer des inscriptions tracées sur ces manuscrits fragiles et délicats. C'était un véritable cours pratique d'archéologie qui avait lieu plusieurs fois par semaine. »

Dans le courant du même hiver de 1835 à 1836, Charles Lenormant ouvrit à Paris le cours d'histoire de la Faculté des lettres, où l'avait appelé la confiance du Ministre Guizot. De Witte assistait régulièrement aux leçons du nouveau professeur, qui, à son début, sut captiver l'attention de son auditoire et apporter dans l'enseignement public des considérations aussi neuves que spirituelles. Un peu plus tard, Charles Lenormant voulut bien l'associer à ses études sur la mythologie quand il entreprit sa « Nouvelle galerie mythologique », puis quand il commença son « Trésor de numismatique et de glyptique » ; cet ouvrage est resté inachevé.

L'archéologue Théodore Panofka devait à son tour exercer une grande action sur la carrière de de Witte. Il était né à Breslau le 25 février 1801 ; il était donc plus âgé de sept années que de Witte. Il avait été présenté en 1825 au duc de Luynes lors d'un voyage de celui-ci aux ruines de Métaponte (1). Peu après, Panofka fit la connaissance du duc de Blacas, qui lui confia bientôt la publication du catalogue de sa collection d'antiquités.

Le duc Casimir de Blacas d'Aulps, qui avait accompagné

(1) Actuellement Torremare ou Torre di Mare, sur la côte orientale de la Lucanie, près des embouchures du Braddane et du Casuente (prov. de Potenza).

Louis XVIII à Gand, se plaisait à protéger et à favoriser les archéologues. Ce fut, assure-t-on, dans son cabinet que Champollion aurait fait les premières découvertes qui lui révélèrent les secrets de l'écriture hiéroglyphique. Le duc de Blacas fit de Panofka son antiquaire attitré. Celui-ci était arrivé à Paris, en 1826, pour examiner la collection de son auguste mécène et en préparer la publication. Il accompagna ensuite le duc dans son ambassade à Naples, prit une part active aux fouilles faites par ses ordres, et eut une grande influence sur les nombreuses acquisitions qui vinrent enrichir les collections de son noble et illustre protecteur. On sait que la première livraison du « Musée Blacas » est consacrée aux vases peints : elle parut en 1830; ce ne fut qu'en 1833 que parut encore une livraison; le nouveau départ du duc de Blacas pour son ambassade de Naples fit abandonner l'ouvrage. Or, en 1829, au moment des grandes découvertes d'antiquités dans l'ancienne Étrurie, la création de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, dont Théodore Panofka et Édouard Gerhard ont été les véritables fondateurs, donna un nouvel et puissant essor aux études archéologiques.

A l'époque où Panofka arriva à Paris, l'indépendance de la Grèce, proclamée le 3 février 1830 par la Conférence de Londres, attirait l'attention sur tout ce qui se rapportait à ce pays de si glorieuse mémoire. On étudiait son histoire et ses monuments; la mode du jour voulait que l'on prît intérêt à tout ce qui touchait de loin ou de près à la péninsule hellénique. De là, une grande partie de la faveur dont jouirent alors les anciens monuments grecs ainsi que les hommes qui s'occupèrent de les expliquer.

De Witte, dans sa notice sur Théodore Panofka, ne peut s'empêcher de proclamer à tous, déclare-t-il, ce que plus qu'un autre il doit à cet illustre maître. « Je me rappelle les journées entières passées ensemble dans le travail et l'étude. Je me souviens de ce que j'ai appris pendant les cinq années (de 1830 à 1834), lorsque, disciple zélé, voué sincèrement à l'archéologie, je travaillais sous sa direction aux publications de l'Institut de correspondance archéologique. On ne saurait que difficilement se faire une idée du rare talent que Panofka possédait pour stimuler l'ardeur de ceux qui montraient le désir d'étudier ; il encourageait les plus timides ; il dirigeait ceux qui étaient les plus hardis et il savait entretenir autour de lui l'activité qu'il avait provoquée. Il faut l'avoir connu, il faut avoir vécu véritablement dans son intimité pour savoir apprécier ses rares qualités. Aussi c'est une dette de reconnaissance que j'acquitte en consacrant cette notice (la notice ci-dessus citée) à la mémoire d'un homme excellent, d'un savant distingué qui, avec une bienveillance particulière, m'a ouvert les voies de la Science. »

Ce fut également dans le cabinet du célèbre collectionneur Durand, à Paris, que de Witte rencontra pour la première fois Panofka au mois de juin 1829.

Comme nous l'avons déjà dit, Panofka avait fondé à Rome, en 1828, avec son compatriote Édouard Gerhard (1), l'Institut de correspondance archéologique. Le but de ce recueil (2) était de mettre en relation, par la publi-

(1) Né à Posen le 29 novembre 1795, mort à Berlin le 12 mai 1867.

(2) En 1886, à la place des *Annali*, du *Bulletino*, des *Monumenti* inédits, ainsi que de l'*Archeologische Zeitung* de l'Institut impérial

cation de leurs écrits, les archéologues de tous les pays qui s'occupaient de la science des antiquités qui venait de prendre un si prodigieux développement. Le prince de Prusse, qui devait devenir roi en 1840 sous le nom de Frédéric-Guillaume IV, voulut bien accéder au désir qui lui avait été exprimé de pouvoir mettre l'institution sous sa protection. Les deux premiers présidents furent le duc de Blacas et le prince de Metternich. Les intérêts de la section française étaient gérés par le duc de Luynes; Jacques Millingen, né à Londres en 1755, d'une famille hollandaise, et qui mourut à Florence en 1835, fut le secrétaire de la section anglaise. Son livre, *Ancient unedited monuments*, publié en 1822, avait été le dernier ouvrage de valeur qui ait paru avant celui de Samuel Birch (*History of the ancient pottery,* 1858) en Angleterre, sur les vases peints; il est antérieur aux découvertes subséquentes de Vulci et d'autres localités italiennes. Frédéric Welcker était le secrétaire de la section allemande. Parmi les premiers collaborateurs figuraient Charles Lenormant, Petit-Radel, Letronne, Raoul-Ro-

allemand de correspondance *archéologique*, parurent un *Jahrbuch* ou annuaire, publié en allemand, à Berlin, et auquel est annexé un *Atlas des Monuments;* des *Mittheilungen* ou communications de l'Institut impérial allemand, section romaine, publiées en italien, à Rome. D'autre part, à Athènes, les recueils déjà existants et publiés par le même Institut poursuivaient leur cours; ce sont : les *Mittheilungen* ou communications de l'Institut impérial allemand d'Athènes, recueil qui paraît en allemand, et l'*Ephemeris epigraphica,* publié en grec moderne. L'Institut possède à Rome, via di Monte tarpeo, nº 23, un local qu'il s'est fait bâtir de 1872 à 1876.

chette, Lajard, le Danois Broendstëd, E. de Laglandière et Léon Faucher, qui devint plus tard ministre. C'était un admirable ensemble d'hommes d'élite pour l'étude des antiquités gréco-romaines de toute nature, au milieu duquel figurait de Witte avec ses deux illustres maîtres : Charles Lenormant et Panofka. De Witte en fut correspondant dès la fondation en 1828, membre en 1832, secrétaire suppléant en 1833 et membre de la direction en 1844.

Ce fut avec Gerhard, le duc de Luynes et Millingen que l'ordre fut établi dans les travaux de l'Institut.

Notre confrère était en correspondance avec Gerhard au sujet de l'Institut archéologique, lorsqu'en 1834 il eut pour la première fois l'occasion de voir le celèbre Allemand à Paris, où celui-ci était venu passer quinze jours. Pendant cette durée, tous les deux visitèrent les musées et les collections particulières. « Je me rappelle encore, raconte de Witte, avec quel plaisir j'accompagnais le savant archéologue; sa conversation avait un charme tout particulier; on apprenait tant de choses dans ces courses et les heures s'écoulaient avec rapidité en présence des monuments. »

De retour à Paris en 1835, Gerhard, après une excursion en Hollande et à Londres, y était arrivé peu de jours après l'attentat de Fieschi (28 juillet); il n'y resta que huit jours, qu'il employa à visiter avec son ami de Witte les musées et les collections, entre autres la célèbre collection de vases peints et d'antiquités de tout genre, rassemblée par le chevalier E. Durand, dont nous avons déjà parlé, et qui venait de mourir à Florence.

La collaboration entre le baron de Witte et Charles Lenormant pour le catalogue Durand fut le point de

départ d'une autre d'un plus grand caractère : ils entreprirent, en 1837, la publication d'un vaste ouvrage qu'ils intitulèrent : « Élite des monuments céramographiques, matériaux pour l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité. » Le premier volume, accompagné de cent douze planches, porte la date de 1844, le deuxième, aussi de cent douze planches, celle de 1857, le troisième, également de cent douze planches, le millésime de 1858; le quatrième n'a que cent trois planches. Cet ouvrage resta inachevé par la mort presque tragique de Charles Lenormant, à Athènes, le 22 novembre 1859.

Déjà en 1841, de Witte avait pris part au « Trésor de numismatique et de glyptique » avec Anatole Chabouillet, et dont Charles Lenormant avait annoncé la publication dès 1834 (1). Leurs noms sont dans les avant-propos des *Médailles allemandes* des XVIe et XVIIe siècles et de la *Nouvelle galerie mythologique*, ainsi que dans l'épilogue, qui est placé à la fin de ce dernier volume. La *Nouvelle galerie mythologique* date de 1850.

De Witte, de passage à Berlin au mois de juin 1836, y fut reçu, déclare-t-il, de la manière la plus cordiale par Gerhard et par Panofka; il alla visiter ensuite les musées de Dresde et de Munich. Il était de nouveau à Berlin en 1838, lorsqu'il y revit son ami et ancien maître Panofka, qu'il devait rencontrer à Francfort en 1843, et puis à Paris l'année suivante.

(1) Cet ouvrage, publié chez Lenormand, rue de Seine, à Paris, comprend 20 volumes in folio. Son titre est : *Trésor de numismatique et de glyptique,* ou recueil général de médailles, monnaies, pièces gravées, bas-reliefs, tant anciens que modernes, les plus intéressants sous le rapport de l'art et de l'histoire.

De Witte était à Florence en septembre 1838; il y dissertait avec Millingen sur un vase célèbre appartenant à celui-ci et représentant Hercule et Géryon Il visite alors, avec Charles Lenormant et J.-J. Ampère, Pise, Lucques, Florence, Sienne et Volterre, la Volaterrae des anciens.

Au mois d'avril 1840, de Witte accompagna Charles Lenormant en Angleterre, à l'époque où M. Guizot était ambassadeur à Londres. Leur but était surtout de voir avec soin les monuments antiques du Musée britannique. Grâce à l'obligeance des directeurs, de Witte et Lenormant parvinrent à déchiffrer les inscriptions de la célèbre Hydrie, peinte par Midias, dont le nom a été découvert en 1839, par Gerhard et qui date de l'époque la plus brillante de l'art grec; elle est certainement sortie d'un des meilleurs ateliers, assurent-ils ; les peintures rappellent les dessins les plus élégants et les plus délicats de l'art attique lors de son plus grand développement.

Ils avaient eu pour compagnon un magistrat éminent, M. Ferey, conseiller à la Cour royale de Paris. Des excursions à Oxford, à Windsor, à Hampton-Court et dans quelques autres localités voisines de Londres, complétèrent ce voyage, au terme duquel, pendant que Charles Lenormant rentrait en France, de Witte s'embarquait pour la Hollande.

C'est le 7 mai 1840 que de Witte fut élu correspondant de l'Académie; il en reçut la nouvelle à Leide, où, comme nous venons de le voir, il était allé étudier les produits céramiques du célèbre Musée d'antiquités après avoir vu les antiquités de la Zélande. Lors de son retour à Paris, il ne dut pas s'arrêter à Bruxelles, car ce n'est que dans la séance du 5 juin 1841 que nous voyons figurer son nom pour la première fois dans nos procès-verbaux.

C'est alors qu'il entra directement en relation avec Roulez, qu'il ne connaissait, dit-il, que de réputation, Roulez qui était déjà célèbre et qui devait doter la science archéologique de son beau travail avec planches sur les vases du Musée d'antiquités de Leide.

Le souvenir du récent voyage de Roulez en Italie et surtout son long séjour à Rome fut principalement l'objet de leur premier entretien. « Il me parla avec enthousiasme, dit de Witte, des monuments, ainsi que des musées et de tout ce qu'il avait pu admirer. Dès ce moment, nos relations devinrent plus fréquentes, et plus je connus Roulez, plus je sentis grandir pour lui mes sentiments d'amitié et une admiration pour ses solides connaissances. » Ces premiers et si chaleureux rapports avec Roulez durent être le motif déterminant du grand voyage de de Witte en Italie, en Grèce et en Orient, dont nous allons parler et dont les résultats eurent la plus heureuse influence sur sa carrière d'archéologue, d'autant plus que, comme Panofka, il avait une grande sûreté de coup d'œil, une finesse d'appréciation remarquable et une connaissance profonde des vases peints qui avaient déjà passé entre ses mains, et ce sans compter son érudition en la matière par les travaux qu'il connaissait de Millin, de Millingen, de Visconti et de Raoul-Rochette.

Quand on aime les grands et nobles souvenirs, qu'on est sensible aux belles créations de l'art et qu'on se passionne pour la connaissance de l'antiquité, l'Italie et la Grèce sont les pays que tout archéologue désire voir de ses propres yeux. Rome, Athènes sont des noms qui ont le privilège de produire un effet magique sur tout homme

voué aux études sérieuses. A cette réflexion de de Witte, j'ajouterai ce qu'il disait aussi dans sa notice sur Roulez, comme quoi les voyages entrepris dans un but scientifique ont une influence des plus heureuses sur les hommes préparés par de bonnes et solides connaissances.

La première communication du baron de Witte à l'Académie a pour titre : *La double Minerve,* explication d'un vase peint appartenant à M. le comte Albéric du Chastel ; elle a été faite dans la séance du 9 janvier 1841 (1). La seconde, dans la séance du 5 juin suivant, a pour titre : *Hercule et Géryon*, explication d'un vase appartenant à M. le vicomte Léon de Laborde (2). C'est dans la deuxième partie du même tome VIII que figurent (p. 139) sa notice sur quelques antiquités du Midi de la France, extrait d'une lettre adressée de Marseille à M. Roulez ; sa lettre d'Athènes, au même, sur les antiquités de l'île de Malte et de la Grèce (p. 273), et sa communication également à Roulez, sur quelques excursions en Grèce (p. 539). De Witte parle principalement, dans sa dernière lettre, de Corinthe ainsi que de Delphes, où se trouve la fontaine de Castalie.

C'est dans la deuxième partie du tome IX, page 93 des mêmes *Bulletins*, que se trouve son rapport daté de Paris le 26 mai 1842, à M. le baron Nothomb, sur son voyage en Italie et en Grèce.

Il avait été souvent question entre de Witte et Charles Lenormant d'entreprendre ensemble un voyage en Orient. Ce projet put être mis à exécution en 1841.

(1) *Bulletin,* 1re série, t. VIII, 1re partie, p. 28.
(2) *Ibidem,* p. 437.

Lenormant, chargé d'une mission politique par M. Guizot, alors Ministre des Affaires étrangères, retournait pour la seconde fois en Grèce. De Witte, évidemment sur la demande du même ministre au Gouvernement belge, obtint, à cette occasion, du baron J.-B. Nothomb, alors Ministre de l'Intérieur, une mission officielle en Italie et en Grèce. J.-J. Ampère et Prosper Mérimée se joignirent à de Witte et à Charles Lenormant pour visiter ces pays aux antiques et glorieux souvenirs.

De Witte, en sa qualité de Belge, ne pouvait, comme ses compagnons, être couvert par les conventions diplomatiques françaises pendant ce long voyage, où il s'agissait non seulement de traverser mais aussi de séjourner quelque temps dans les États du Pape, dans le royaume de Naples, à Malte, en Grèce, en Asie-Mineure (Smyrne) et enfin à Constantinople. On n'en était pas encore arrivé au temps où, avec un simple passeport, on pouvait aborder toutes ces contrées sans être inquiété par les autorités ou dévalisé par les brigands; la protection gouvernementale était donc d'absolue nécessité, surtout pour ce groupe de jeunes savants qui désirait se voir ouvrir toutes les portes, tous les sanctuaires, afin que ce voyage leur fût des plus profitables. C'est ce qui explique comment il se fait que de Witte vint d'abord à Bruxelles prendre le firman d'État (je n'ai pas d'autre mot pour m'exprimer) que venait de lui délivrer le Ministre Nothomb au nom du Gouvernement belge. Avec un document semblable, tous les consuls font appel aux autorités des pays pour vous protéger et vous faire ouvrir tous les sanctuaires des arts.

Voici un rapide résumé de ce rapport, daté de Paris le 26 mai 1842, et qui, à la demande de de Witte, a paru

dans le *Bulletin* de l'Académie de la séance du 2 juillet de l'année 1842 (1). Nous n'avons tenu compte des considérations de notre confrère qu'en ce qui concerne les vases ou, autrement dit, la céramographie, l'objectif préféré de ses études, par la raison que tant d'illustres auteurs se sont occupés des grands monuments ou édifices de Rome et de la Grèce, de leurs statues, marbres, etc., qu'il aurait été oiseux de ma part d'en reparler ici.

Parti de Bruxelles le 16 juin 1841, de Witte s'arrêta d'abord un mois à Paris pour faire les préparatifs que nécessitait le long voyage qu'il allait entreprendre. Le 18 juillet, il prenait avec ses compagnons la route de Marseille; sur son parcours, il eut l'occasion d'examiner les monuments romains et chrétiens de Vézeloz (?) (2), de Saulieu, d'Autun, de Tournus, d'Avignon et d'Arles. Il visita également les musées de Lyon, d'Avignon et de Marseille.

Embarqués à Marseille le 1er août, ils arrivèrent le 4 à Rome. « Il me serait impossible de vous dire ce qu'on éprouve lorsque Rome vous apparaît tout à coup, disait Chateaubriand. La multitude de ses souvenirs, l'abondance des sentiments vous oppressent, votre âme est bouleversée à l'aspect de cette Rome qui a recueilli deux fois la succession du monde comme héritière de Saturne et de Jacob ! » Ceux qui ont eu le bonheur de voir cette cité, dit de Witte, connaissent les émotions qu'on

(1) Première série, tome IX, 2e partie, pages 94 à 120.

(2) Dit le rapport imprimé. Or, ce ne peut être que Vezelay, célèbre par son abbaye de cisterciens où saint Bernard prêcha la seconde croisade en 1149 et où apparaît pour la première fois (1130 ?), au porche de l'église, le style gothique.

éprouve en présence de ses monuments. C'était un avantage inappréciable pour moi, déclara-t-il, que cette visite, guidé par un archéologue qui avait vécu dans cette grande capitale, avec un ami en compagnie de qui j'avais déjà fait plusieurs voyages scientifiques et dont depuis six années j'étais devenu le collaborateur actif. Comme Gerhard, aux approches de la porte du Peuple, de Witte aurait volontiers entraîné ses compagnons à sortir de voiture pour entrer à pied dans la ville des papes. Ils y passèrent vingt jours à se rendre compte de toutes ses richesses archéologiques, surtout celles du Musée du Vatican, créé en 1740 par Benoît XIV, ainsi que les magnifiques galeries étrusques et égyptiennes fondées en 1836 par Grégoire XVI, lesquelles occupent douze salles et comprennent beaucoup d'antiquités découvertes pour la plupart de 1828 à 1836, à Vulci, à Toscanella, à Chiusi et dans d'autres villes étrusques, toutes du plus grand intérêt pour l'histoire de l'art en Italie et pour la connaissance des usages des Étrusques; la collection seule des vases peints, occupe quatre salles. Le séjour prolongé de de Witte à Rome fut des plus propices pour son genre d'études; « car vivre au milieu des monuments, c'est apprendre à les connaître, comme il le disait dans sa notice académique sur Gerhard. Faire des comparaisons; rapprocher les compositions diverses d'un même sujet, tout en tenant compte de la nature d'un monument, c'est là un moyen infaillible pour arriver à comprendre les lois qui ont présidé à leur exécution, pour saisir les intentions des artistes! » D'autre part, toujours selon lui : « Rapprocher les textes et les monuments figurés; rétablir la vie des anciens en montrant leur culte,

leurs usages, leurs mœurs, tracer des règles pour étudier la mythologie et l'archéologie, chercher à connaître le style des monuments et leur âge, apprécier leur travail, c'est là le but qu'on doit se proposer ! Il faut aussi remonter aux sources les plus éloignées pour retrouver ce qui a été exprimé dans les mythes, le culte, la poésie et l'art des anciens. Conséquemment, ce n'est pas dans l'histoire altérée par des systèmes philosophiques, dans des récits inventés par des prêtres, c'est dans la nature humaine que se développent les systèmes religieux plus ou moins parfaits », pensait-il. Aussi, comme son ami Gerhard, il se tenait en garde contre les interprétations systématiques. Tous ses écrits se ressentent de la prudence, de la circonspection et de la modération de son caractère.

De Witte déclare qu'il était impossible, à cette époque, de trouver dans aucune ville une collection aussi précieuse, aussi intéressante, aussi bien choisie que celle du Musée grégorien. Celui-ci était déjà d'une importance exceptionnelle par les milliers de vases peints enrichis souvent d'inscriptions grecques qui, retirés des hypogées des nécropoles de l'ancienne Vulci et de l'ancienne Caere (actuellement Cervetri), changèrent la face de la science archéologique. C'est dans ce musée que sont les vases en terre noire, en forme de *buttes*, des environs d'Albano, regardés pour la plupart comme provenant des aborigènes italiotes.

Selon notre confrère, on entre ensuite dans les salles des vases peints. On y voit les vases à figures noires sur fond jaune. Au centre de la première salle est placé, sur un socle d'albâtre oriental fleuri, un des

plus beaux vases qui existent, cratère à fond blanc sur lequel sont tracées des figures dessinées avec un goût exquis, rehaussées de plusieurs couleurs, et, ce qui est extrêmement remarquable, distinguées des produits ordinaires de la céramographie par des lumières et des ombres. Le sujet de cette précieuse peinture est Mercure qui porte le petit Bacchus à Silène. Au revers sont représentées trois Muses qui célèbrent par leurs chants la naissance du fils de Jupiter.

La salle qui suit renferme des vases du plus grand mérite et de la plus grande beauté : Apollon assis sur le trépied fatidique; Achille et Ajax qui jouent aux dés, peint par Exékias ou Esechias, ou plutôt qui consultent le sort, suivant une ingénieuse explication de M. le chevalier Visconti (1). Vient ensuite la galerie en hémicycle dans laquelle sont rangés de grands vases, la plupart à figures rouges sur fond noir. On y remarque l'amphore sur laquelle est représenté Hector qui prend congé de Priam et d'Hécube, le Stamnos où se trouvent Jupiter et Égine, l'hydrie sur laquelle sont peints Neptune et Éthra, une autre amphore qui montre Achille et Briséis, une hydrie qui offre la dispute de Thamyris avec les Muses, etc. « Mais il faudrait, dit-il, nommer tous les sujets si on se laissait entraîner, car tous les vases placés dans cette galerie sont du plus grand intérêt. Parmi les vases à figures noires sur fond jaune, rangés dans la même galerie, je me contenterai de citer l'amphore qui figure

(1) Roulez s'est occupé de ce vase dans une notice publiée dans les *Bulletins de l'Académie* de 1840, 1re sér., t. VII, 1re partie, p. 109.

le corps de Memnon étendu à terre et l'Aurore, debout près de lui, qui pleure la mort de son fils. »

De Witte parle ensuite longuement des autres richesses de ce musée, surtout des bronzes et des miroirs formant des collections magnifiques où, dit-il, on remarque les miroirs de Thamnus, sur lequel il avait déjà publié une longue dissertation, de la nécromancie d'Ulysse, de Calchas qui consulte les entrailles d'une victime, d'Hercule et d'Atlas, de l'Aurore qui enlève Céphale, du Soleil accompagné de Neptune et de l'Aurore, etc.

Nos illustres voyageurs arrivèrent à Naples le 24 août.

« La galerie des vases peints, dit-il, du Musée bourbonien, presque tous produits par l'art hellénique, est sans contredit une des plus nombreuses qui existe. Le fameux vase de la Cassandre restera toujours un des monuments les plus parfaits. Celui des Bacchantes est d'un dessin qui décèle les plus beaux temps de l'art chez les Grecs. Parmi les acquisitions faites alors par le roi de Naples, on doit surtout distinguer le vase des Amazones et ceux d'Archémore et de Térée, Térée (à cheval poursuivant Progné et Philomèle), tous trois déjà publiés par les soins de l'Institut archéologique de Rome; c'est Roulez qui a expliqué le dernier (1). Au nombre des acquisitions d'alors, je ne dois pas oublier, continue-t-il, de mentionner le fameux vase qui reproduit des combats entre les Grecs et les Amazones. L'un des sujets me semble offrir les Amazones dans l'Attique. Au-dessus de cette peinture est représenté Thésée. Le second tableau me

(1) Voir *Nouvelles Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, t. II.

paraît devoir se rapporter au siège de Troie, et, ce qui me détermine à adopter cette explication, c'est le sujet de l'enlèvement de Thétis. Ainsi les deux tableaux accessoires qui ornent le col de ce magnifique vase servent à donner l'intelligence des deux grandes compositions, système qui, du reste, est tout à fait conforme au goût des anciens. Quoi qu'il en soit de cette explication, termine-t-il, ce vase, en tout semblable, par la forme et par le style des peintures, au fameux vase Gualtieri du Musée du Louvre, sera prochainement publié par un savant antiquaire allemand, M. le Dr Schulz. »

De Witte et ses compagnons firent ensuite l'excursion classique à Herculanum, à Pompéi, à Pouzzoles et à Baïes.

En fait de collections particulières d'alors à Naples, il parle de celle de M. de Saint Angelo, ministre de l'intérieur. Les vases remplissent plusieurs salles; presque tous sont inédits et décorés de sujets neufs du plus grand intérêt. Il cite : le magnifique vase représentant la couche funèbre d'Adonis, pleuré par Vénus, en présence d'une nombreuse assemblée de dieux; Actéon changé en cerf, amphore à mascarons; la course de Pélops et d'Hippodamie, amphore de Bovillae, près du lac d'Albano; une coupe trouvée à Capoue, ornée de têtes de divinités dessinées au trait et où on remarque les noms de Dionysos et de Sémélé; un très beau vase de Sorrente à figures rouges, représentant un repas, etc.

Il parle aussi de la collection de M. Torrusio, qui était alors à vendre, et où se trouvaient un choix de vases de Nola du plus beau style et quelques vases à figures noires avec des inscriptions qui étaient, selon lui, du plus grand intérêt pour les recherches archéologiques.

« Je me rappellerai toujours, ajoute de Witte, la magnifique amphore panathénaïque qui, d'un côté, montre Minerve et Apollon et de l'autre Neptune et Mercure. Plusieurs autres amphores mériteraient une mention particulière, entre autres celles qui représentent Circé avec un des compagnons d'Ulysse, Mars et Minerve, Achille et Patrocle, etc. M. Catalano, enfin, possède aussi quelques vases peints avec des sujets intéressants pour la mythologie. »

Embarqués à Naples le 5 septembre, les voyageurs abordèrent à Malte le lendemain; ils en repartirent le 8 pour arriver bientôt au centre de l'Archipel. De Syra, on se rendait alors en une nuit au Pirée. Là, en mettant le pied sur le sol de l'Attique, de Witte rencontra M. Mary, le chargé d'affaires de Belgique, avec lequel il avait déjà fait la traversée de Marseille à Civita-Vecchia, un mois auparavant. De Witte arriva le 12 septembre à Athènes.

« Personne, dit Mérimée, n'a touché sans émotion cette terre sacrée de l'Hellénie, où tant de grands souvenirs s'accumulent dans de si étroits espaces. » L'Attique n'a pas l'étendue d'un département de France, mais le nombre des monuments rassemblés sur l'Acropole, autour du Parthénon, est prodigieux et l'on a peine à comprendre, ainsi que le remarquait de Witte, comment les temples, les portiques, les édicules, les statues peuvent s'y tenir sans confusion et sans nuire à l'effet général. L'Aréopage est un rocher calciné par les ardeurs du soleil et qui, ailleurs, n'obtiendrait pas la plus mince attention; Delphes est situé dans un étroit vallon de l'aspect le plus sauvage et à peine accessible. Quant au défilé des Thermopyles, il n'a pour ainsi dire pas changé d'aspect,

estimait notre confrère, depuis le jour où Léonidas le défendit contre les Perses, à la tête de ses trois cents Spartiates.

Dès le jour même du débarquement, les voyageurs firent le tour des monuments qui se trouvent à l'extérieur de l'Acropole « Notre journée, dit de Witte, commença par la visite du portique d'Hadrien. Nous nous dirigeâmes ensuite vers le temple de Thésée, puis nous passâmes à côté du rocher de l'Aréopage et de la colline des Nymphes et nous nous arrêtâmes au Pnyx : ce lieu célèbre, où Démosthènes a prononcé ses harangues, est une tribune taillée dans le roc et qui est encore d'une merveilleuse conservation. Le tombeau de Philopappus, placé sur une hauteur, est d'un accès difficile. De là on aperçoit les grandes colonnes du temple de Jupiter Olympien; on voit de loin le Parthénon, l'Odéon d'Hercule Atticus et les ruines du théâtre de Bacchus, où ont été représentés les chefs-d'œuvre de l'art dramatique grec. On descend ensuite vers le temple de Jupiter Olympien, situé aux bords de l'Ilissus, dans lequel il n'y a pas une goutte d'eau pendant l'été.

» Le 13 septembre, après avoir obtenu un permis, nous montâmes à l'Acropole. » De Witte parle ensuite des Propylées, du Parthénon, de l'Erechthéion, de la Pinacothèque. « Les monuments antiques de Rome, s'écrie-t-il, étonnent par leurs masses imposantes, mais aucune expression ne saurait rendre l'effet que produisent les temples de la Grèce. La majesté s'y unit à l'élégance et à la perfection dans les moindres détails. »

En ce temps-là, la collection des vases peints d'Athènes était encore peu riche. L'Écossais Skene possédait certai-

nement, selon de Witte, le plus beau choix de vases attiques. A Athènes, de Witte eut l'avantage d'étudier avec soin et de mettre en ordre avec Charles Lenormant le médailler du roi Othon. Sir Edmond Lyons, ministre d'Angleterre à Athènes, avait, entre autres, quelques vases de la plus grande beauté, notamment un lécythus avec sujet funèbre.

Le 17 septembre, de Witte et ses compagnons visitèrent Éleusis. Ils quittèrent Athènes le 24 pour faire une tournée par Corinthe, Delphes et les Thermopyles. Le retour à Athènes, en passant par Lamia, Stylidi, Chalcis et Oropo, s'effectua avec beaucoup de difficultés, partie à dos de mulet, partie par mer. Les voyageurs rentrèrent à Athènes le 8 octobre, après un voyage très fatigant, ne purent-ils s'empêcher de déclarer, mais plein d'intérêt. A Athènes, Ampère et Mérimée abandonnèrent de Witte et Charles Lenormant pour aller visiter les ruines d'Éphèse, de Magnésia, sur le Méandre, et Sardes.

Le 20 octobre, de Witte et Lenormant s'embarquèrent pour Smyrne, où ils arrivèrent le 23 et qu'ils quittèrent le 28 pour Constantinople. Partis de Constantinople le 27 novembre, ils durent subir la quarantaine à Malte, et, le 22 décembre, de Witte s'arrêtait à Rome où il passa l'hiver. Le résultat de ce magnifique voyage fut un volumineux portefeuille rempli de dessins, la plupart de vases peints destinés à l'ouvrage qu'il avait entrepris avec son ami Charles Lenormant : *L'élite des monuments céramographiques.*

Le 19 avril 1843, de Witte épousait à Orléans Mlle Anne-Louise-Marie de Crespin de Billy, issue d'une des familles les plus honorables de l'Orléanais.

Dans ce même mois d'avril, de Witte se rencontrait à Francfort avec ses vieux amis Gerhard et Panofka.

En 1845, notre illustre confrère obtint une mention honorable à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour un travail sur les médailles inédites de l'empereur Postume, qui avait été publié dans la *Revue numismatique* de 1844. Il en était correspondant depuis 1843; il en devint associé en 1864.

De Witte était à sa campagne de Billy (Loir-et-Cher) lorsque Gerhard arriva à Paris, vers la fin d'avril 1847, où il se rendait pour passer quelques jours avec son vieil ami. En 1851, de Witte de nouveau revit Gerhard à Bruxelles au mois de septembre, lors du retour de celui-ci d'une excursion à Londres et à Paris.

C'est en 1855 que notre illustre confrère entreprit, avec Adrien de Longpérier, la publication du *Bulletin archéologique* de l'*Athenæum français*. La plupart des savants les plus éminents y prirent part; malheureusement l'*Athenæum* ne trouva pas d'éditeur : aussi n'eut-il que deux années d'existence. Les nombreuses vignettes dans le texte ont toutes été dessinées par de Longpérier.

En 1856, de Witte, en présence de la renonciation, par son ami Louis de la Saussaye, de la direction de la *Revue numismatique*, fondée à Blois en 1836, et qui avait déjà rendu de grands services à la science, obtint l'assentiment d'Adrien de Longpérier pour reprendre et continuer avec celui-ci cette publication, qui fut interrompue par les événements de 1870-1871. La seconde série est composée de quinze volumes publiés de 1856 à 1877. Y prirent part plus de cent collaborateurs, non seulement de la France, mais aussi de toute l'Europe.

En septembre 1862, de Witte alla à Gand pour y rencontrer Gerhard de retour d'une villégiature à Blankenberghe ; ils furent on ne peut plus affectueusement reçus par Roulez, leur ami commun. En cette même année 1862, il prend part à l'arrangement et au classement de la collection Campana (Musée Napoléon III), acquise par l'Empereur et exposée alors au Palais de l'Industrie. Il est ensuite nommé membre de la commission instituée par le Ministre d'État et présidée par le comte de Nieuwerkerke, pour la répartition des objets d'art de cette collection entre le Musée du Louvre et les musées départementaux.

La Belgique ne fut pas oubliée en la circonstance. Dans le catalogue Th. Juste, du Musée royal d'antiquités de Bruxelles, publié en 1864, figure, page 128, la note suivante : « Les vases qui viennent d'être décrits (n°s 1 à 76) ont été acquis à Rome en 1863. Ils proviennent d'une part réservée de la célèbre collection qui avait été formée par le marquis Campana. »

En 1864, de Witte assista, avec François Lenormant et la mère de celui-ci, au Congrès catholique de Malines. Les Lenormant vinrent loger à Wommelghem. Ils visitèrent ensemble Bruxelles, Gand, Bruges et Ostende.

En 1865, de Witte, accompagné de son fils Raymond, alla à Bonn pour y rencontrer Gerhard et faire avec celui-ci une visite au professeur Welcker et revoir en même temps le musée de l'Université. De là, dit de Witte, nous nous rendîmes avec le baron de Reumont à Rolandseck, où nous nous arrêtâmes pour dîner dans un des sites les plus pittoresques des bords du Rhin. Rolandseck, au pied de la dernière des hauteurs impor-

tantes de la rive gauche du Rhin, est, en effet, un des endroits les plus magnifiques et les plus fréquentés. De nombreuses maisons de campagne avec des jardins charmants l'entourent et s'échelonnent sur le versant boisé de la colline. C'est contre l'hôtel Roland, près d'une grotte (Rolandsborn), qu'en quinze à vingt minutes, on arrive au « Rolandsbogen », la seule arcade qui reste du château de *Rolandseck*, isolée sur un haut rocher de basalte (105 mètres au-dessus du Rhin, 153 mètres d'altitude). La vue, surtout belle au soleil couchant, n'est pas aussi étendue que celle du Drachenfels, mais elle est plus pittoresque parce qu'on y voit les Sept-Montagnes.

De Witte raconte que le 19 janvier 1867, au moment où il se disposait à partir de nouveau pour Rome, pour assister à la réunion annuelle de l'Institut archéologique, Gerhard, déjà malade, lui écrivait de Berlin : « Je me sens comme électrisé, mon cher et fidèle ami, à la pensée que vous allez partir pour l'Italie ! » Cet enthousiasme pour la ville éternelle se comprend chez Gerhard, dont le dernier séjour à Rome datait du commencement de l'année 1846, et qui a été un de ceux qui ont publié le plus d'ouvrages d'archéologie classique.

De Witte vint habiter son château de Wommelghem, près d'Anvers, durant le siège de Paris et le terrible hiver de 1870-1871. La paix signée, il revint dans son hôtel de la rue Fortin, n° 5, à Paris, qu'il n'a plus guère quitté que pour revenir faire acte de présence chaque année aux séances de mai de la Classe des lettres. Il assista avec son collègue Egger, de l'Institut de France, comme délégués de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la célébration du centenaire de l'Académie royale de Belgique, en mai 1872.

En ouvrant la séance du 8 juin 1887 de la Société des Antiquaires de France, M. Héron de Villefosse s'est exprimé en ces termes (1) :

« Messieurs,

» J'ai une communication importante à vous faire au nom du Bureau de la Compagnie.

» Nous avons l'honneur de compter au nombre de nos associés correspondants étrangers, depuis plus de quarante ans, un des maîtres les plus éminents de l'archéologie antique, un savant illustre, Français de cœur et de sentiments, qui est et restera le créateur incontesté de la céramographie grecque et l'un des plus friands et des plus brillants érudits de notre temps. Profondément attaché à la Société des Antiquaires de France depuis l'année 1846, vivant au milieu de nous, assidu à toutes nos réunions, il nous donne l'exemple du dévouement et de la régularité; sa parole est pour nous comme un enseignement de tous les instants. Il a enrichi nos *Mémoires* et nos *Bulletins* de communications précieuses, dont plusieurs concernent nos antiquités nationales; l'histoire et les monuments de notre Gaule n'ont pas eu d'interprète plus dévoué ni plus heureux. Vous savez avec quelle générosité il a enrichi nos musées et nos collections publiques; son nom y est inscrit à la place d'honneur et, il y a quelques jours, vous lui témoigniez par vos applaudissements toute votre reconnaissance et votre affectueux respect.

» Deux grandes revues françaises, la *Revue numisma-*

(1) *Bulletins de la Société des Antiquaires de France*, année 1887, 5e série, t. VIII, p. 202.

tique et la *Gazette archéologique*, lui doivent leur existence. Par la noblesse de son caractère et l'élévation de ses sentiments, il a su conquérir à un haut degré l'estime et l'attachement de tous ceux qui le connaissent. Votre Bureau a pensé que la Société des Antiquaires de France devait considérer comme un grand honneur d'inscrire M. le baron de Witte au nombre de ses membres honoraires, et je suis chargé de vous en faire la proposition. »

Cette proposition est immédiatement votée par acclamation.

Le Président continue en ces termes :

« En conséquence du vote que vous venez d'émettre, j'ai l'honneur de proclamer M. le baron de Witte associé correspondant étranger honoraire, et de lui offrir, au nom de la Compagnie, le diplôme qui mentionne ce titre. Le nom de notre illustre confrère prendra place dans notre liste à la suite des membres honoraires, et avant les membres résidents. »

La correspondance de la séance du 15 juin suivant renferme la lettre suivante du baron de Witte (1) :

« MON CHER PRÉSIDENT,

» Permettez-moi de vous remercier pour la manière si courtoise et si flatteuse dont vous m'avez fait connaître le nouveau titre que la Société des Antiquaires de France a bien voulu m'accorder. Je remercie bien la savante Société de cette faveur, et saisis avec empressement

(1) Mêmes *Bulletins*, p. 209.

cette occasion, mon cher Président, pour vous prier d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

» Ce 14 juin 1887. » J. DE WITTE. »

Dans la séance du 18 mai 1887, M. E. Babelon, membre résident, s'exprima en ces termes (1) : « M. le baron de Witte a acheté à la vente des monnaies romaines de la collection de M. Ponson d'Amécourt, sept pièces d'or des empereurs Postume, Laelien, et Victorin père, dont il a fait don au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. » M. E. Babelon donne l'énumération de ces sept pièces.

« En offrant généreusement ces monnaies au Cabinet des médailles, continue-t-il, M. le baron de Witte a voulu compléter une donation antérieure qu'il avait déjà faite au même établissement. En effet, dans le courant de l'année dernière, il avait donné toutes les monnaies d'or, de billon et de bronze de sa collection qui ne figuraient pas sur les tablettes du Cabinet. La donation de M. de Witte, qui comprend en tout trente-neuf pièces de la plus grande rareté, quand elles ne sont pas uniques, fait que notre série des monnaies des empereurs qui ont régné dans les Gaules au IVe siècle, est devenue exceptionnellement riche, nous pouvons dire incomparable.

» Rappelons que M. de Witte n'a cessé, durant sa longue carrière scientifique, d'être un généreux donateur du Cabinet des médailles. Parmi les nombreux monuments antiques qu'il a offerts dans ces dernières années, nous citerons particulièrement le bracelet en or

(1) Mêmes *Bulletins*, p. 169.

sur lequel sont figurées les divinités des jours de la semaine et le magnifique camée qui représente le divin Mélampos guérissant les filles de Praetus, roi d'Argos, en immolant un porc sur leur tête. »

Sur la proposition du Président, la Société s'associa aux sentiments de reconnaissance exprimés par M. Babelon, et, à l'unanimité, des remerciements sont votés au généreux donateur.

Dans la séance du 6 juillet suivant, M. Babelon annonça que le baron de Witte a complété le don généreux qu'il a fait au Cabinet des médailles par un aureus inédit de Victorin, à fleur de coins, dont il donne la description (1).

Chaque année, le baron de Witte se faisait tout à la fois un plaisir et un devoir de venir assister à nos réunions académiques du mois de mai, lesquelles comprennent, non seulement la séance ordinaire de la Classe des lettres, dans laquelle ont lieu le jugement des concours et les élections, mais aussi, le lendemain, l'assemblée générale statutaire des trois Classes en commémoration du rétablissement de l'Académie, le 7 mai 1816, par le roi Guillaume, et, enfin, le surlendemain, la séance publique de la Classe des lettres où, avec le discours du directeur, l'un ou l'autre membre désigné d'avance fait une lecture.

Indépendamment de ces réunions, le baron de Witte, lorsqu'il allait passer en famille ses vacances dans son beau château de Wommelghem, près d'Anvers, venait nous serrer la main lors de son passage en Belgique, lequel coïncidait toujours avec la séance d'août. Lors de

(1) Page 237 des Procès-verbaux de la Société des Antiquaires de France en 1887.

son retour en France, il ne manquait jamais non plus de le faire correspondre soit avec la séance de rentrée de vacances, soit, pour peu qu'il se fût attardé à Wommelghem, avec une des réunions suivantes.

L'année 1888 ainsi que les sept premiers mois de l'année 1889 s'étaient écoulés sans que nous eussions eu le bonheur de jouir de sa présence, lorsque dans la première semaine d'août 1889, mon éminent prédécesseur M. le Secrétaire perpétuel Liagre reçut la lettre suivante :

« Paris, 5 août 1889.

» Monsieur,

» J'ai la douleur de vous annoncer officiellement, en regrettant de n'avoir pu le faire plus tôt, que mon pauvre père a succombé dans la journée du lundi 29 juillet; après dix-sept mois de souffrances, il s'est éteint doucement et si subitement qu'aucun de ses enfants n'a pu arriver à temps pour recueillir son dernier soupir ; ma mère seule se trouvait près de lui dans ce cruel moment.

» Je vous prie de bien vouloir faire part de cette triste nouvelle à l'Académie, dont mon père suivait avec tant d'intérêt les séances lorsqu'il se trouvait en Belgique et dans laquelle il comptait tant d'amis.

» La cérémonie des obsèques et de l'inhumation ont eu lieu à Paris jeudi dernier, mais nous ferons célébrer, dans quelques jours, à Wommelghem (province d'Anvers), un service auquel l'Académie sera conviée.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

» *Signé :* Jehan de Witte,

» 5, rue Fortin, Paris. »

D'après les dispositions prises par la famille, l'inhumation se fit, en effet, à Paris, le 1er août. Quant à la cérémonie de Wommelghem, elle eut lieu le 12 août suivant, à onze heures.

M. le général Liagre, par une lettre du 8 août, s'empressa d'exprimer les condoléances de l'Académie à M. Jehan de Witte, précité, le quatrième fils du défunt.

Lors des funérailles, M. Barbier de Meynard, président en exercice de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en rendant hommage, au nom de cette institution, à notre illustre confrère, après avoir parlé entre autres de l'œuvre colossale : *L'élite des monuments céramographiques,* entreprise avec Charles Lenormant, et dont le quatrième volume appartient tout entier à de Witte, ajoutait : « Si les articles, les notices, les comptes rendus qu'il semait à profusion dans les recueils savants auraient pu faire craindre qu'il ne dispersât les trésors de son érudition, ce livre prouve que cette érudition savait, au besoin, prendre un essor plus élevé, adopter une méthode plus rigoureuse et substituer à la simple description des monuments une interprétation large et profonde. Supérieur au *Journal archéologique* de Gerhard par l'étendue des recherches, par la beauté et le fini des planches qui l'accompagnent, il a été pendant longtemps le meilleur ou, pour mieux dire, le seul travail d'ensemble dans un ordre d'études dont le champ s'accroissait à vue d'œil. Il est juste de reconnaître que le baron de Witte a contribué à régénérer l'étude de la mythologie, en substituant aux fades et prétentieuses allégories, chères à Desmoutiers, un ensemble de documents positifs qui ont leur place marquée dans le domaine de l'histoire. »

D'autre part, ajoute M. Barbier, « l'étude des monnaies des empereurs romains du IIIe siècle dans la Gaule fut son sujet de prédilection, et le livre qu'il leur a consacré mérite d'être considéré comme un monument national; malheureusement l'auteur n'a pas eu le temps de l'achever. »

Voici la péroraison de ce discours : « Favorisé des dons de la fortune, de Witte en faisait le plus noble usage. Qui de nous a oublié le beau cadeau qu'il fit au Cabinet des médailles de sept monnaies d'or romaines achetées par lui à grands frais dans une vente publique pour compléter une première donation dont le Cabinet de France lui était déjà redevable? Le baron de Witte était de la race des grands seigneurs érudits du temps jadis : à l'exemple des Caylus et des Blacas, la science et ceux qui la cultivent trouvaient en lui un protecteur dévoué, et il ne leur mesurait pas ses libéralités (1). Il en rehaussait le prix par une courtoisie exquise, des dehors les plus affables et une simplicité d'allures qui s'alliait chez lui aux plus rares qualités du cœur et de l'esprit. »

Lors de la séance publique annuelle du 22 novembre 1889 de la même Académie, M. Barbier, dans son discours d'ouverture, renouvela à peu près dans les

(1) Sa générosité s'étendit aussi à la Belgique : dans la série des vases grecs et étrusques, page 129 du Catalogue Th. Juste du Musée royal d'antiquités de Bruxelles, publié en 1864, figure, sous le nº 83, la mention suivante : « Cratère de fabrique campanienne à peintures rouges et blanches sur fond noir. *A*. Un repas de cinq éphèbes; *B*. Un amour jouant avec la spherae entre deux éphèbes nus. — Donné par M. le baron J. de Witte, d'Anvers. »

mêmes termes l'hommage dû à la mémoire du baron de Witte.

Après avoir parlé de la mort de Charles Nisard, « il est juste, continue-t-il, de rendre le même hommage à M. le baron de Witte, qui nous a été enlevé quelques jours plus tard. Il était le doyen de nos associés étrangers et le plus assidu depuis qu'il avait fait de la France sa patrie d'adoption. Je n'ai pas à vous rappeler les services qu'il a rendus à l'étude des monuments antiques, où il exerçait l'autorité d'un maître : la *Revue archéologique*, qu'il avait fondée, la *Revue numismatique*, qu'il dirigeait de concert avec Longpérier, sont là pour l'attester. Par le noble usage qu'il faisait de sa fortune, il s'est acquis de nouveaux titres à nos plus sympathiques souvenirs (1). »

Voici le touchant hommage que le célèbre archéologue français Anatole de Barthélemy, de l'Institut, a rendu à la mémoire du baron de Witte, en tête du Catalogue de sa bibliothèque :

« Il y a quelques mois, lorsque j'entrai pour la dernière fois dans la bibliothèque du baron de Witte, je me sentis saisi par une des plus tristes émotions que j'aie ressenties. Dans cette grande salle, édifiée par mon savant et regretté ami, tout exprès pour ses chers livres, je parcourais du regard ces beaux volumes, soigneusement reliés, rangés sur leurs tablettes, si souvent feuilletés par lui ; puis un peu partout, sur les meubles, les bureaux, par terre, des monceaux de livres, les uns

(1) *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1889, p. 441.

épars, les autres encore en ballots. C'étaient ceux que, par suite d'une longue maladie et de l'affaiblissement de sa vue, le savant académicien n'avait pu, depuis de longues semaines, ni lire ni classer. Je me rappelais alors le temps où, dans cette tranquille retraite, je voyais cet homme aimable, aussi érudit que courtois, butiner gaiement au milieu de ces trésors bibliographiques, toujours prêt à écouter patiemment, à encourager, à conseiller les jeunes; consulté par les maîtres de la science, donner modestement son avis; préparant ses lumineuses communications, destinées à l'Académie à laquelle il avait voué un dévouement sans bornes.

» Tous ceux qui ont connu le baron de Witte savent jusqu'à quel point il était complaisant et désintéressé. Pour rendre des services qu'il ne savait pas refuser, et alors qu'il avait en train des travaux personnels de haute importance, il interrompait ceux-ci pour donner de longues traductions d'ouvrages étrangers, pour rédiger des catalogues de collections dans lesquels il mettait les trésors de son érudition. C'est cette grande obligeance qui ne lui laissa pas le loisir de terminer son bel ouvrage sur les *Empereurs gaulois,* attendu pendant des années et resté inachevé. Mais, hâtons-nous de le dire, il a laissé néanmoins une œuvre très considérable.

» M. de Witte avait formé une bibliothèque qui était, peut-être, la plus riche de France, au point de vue de l'étude de l'antiquité. Le véritable archéologue, et il en fut un, doit avoir sous la main tout ce qui peut servir à ses recherches et les éclairer. M. de Witte l'avait compris, et sa bibliothèque, riche surtout en ouvrages relatifs à l'histoire, aux antiquités, à la géographie, contenait aussi

de nombreux volumes qui, au premier abord, ne semblaient pas se rattacher à ses études; je fais allusion à la *théologie,* à la *jurisprudence,* aux *belles-lettres :* tout se tient dans l'histoire du passé. Là, on rencontre la plupart des publications éditées en France et à l'étranger jusqu'à ce jour; aussi, la bibliothèque de M. de Witte est une collection unique.

» Des ouvrages introuvables dans nos collections publiques se trouvent sur les tablettes de M. de Witte; les recueils périodiques d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie; les grandes collections, que sais-je, une véritable encyclopédie. Le catalogue de cette bibliothèque restera chez les savants pour les guider dans la recherche des sources à consulter pour leurs travaux.

» Les livres de M. de Witte étaient à ses amis; tous ceux qui l'ont approché savent que son caractère était une grande bonté et une inépuisable libéralité. Le Cabinet des médailles de France et le Musée du Louvre ont reçu de lui des dons princiers. Il n'est pas de numismatiste qui n'ait profité de ses doctes avis; personnellement, je lui suis reconnaissant d'une amitié de près de cinquante ans qui a eu une heureuse influence sur ma modeste carrière scientifique. ... »

« Les Grâces au trône de Jupiter font agréer au Souverain des dieux les témoignages de reconnaissance des mortels. Puissent ces gracieuses déesses être les interprètes de ma reconnaissance », écrivait Gerhard, dans sa *Gazette archéologique* (1), lorsqu'il remerciait les

(1) *Arch. Anzeiger*, octobre 1865, p. 67.

amis qui lui avaient offert un banquet à Berlin, le 1er août 1865, pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa promotion au doctorat ès lettres.

A mon tour, je dirai comme l'illustre archéologue allemand : Puissent ces gracieuses déesses être les interprètes de mes sentiments envers ceux qui auront bien voulu faire un accueil indulgent à ma notice sur de Witte, l'une des gloires de la Belgique lettrée! Le baron de Witte, chez qui j'ai puisé, dans sa notice académique sur Gerhard, la citation ci-dessus, rappelle que jusqu'aux derniers moments de son existence son illustre ami conserva la plénitude de ses facultés intellectuelles. Épuisé par une longue maladie, mais sans souffrir, sachant parfaitement qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, il s'intéressait encore à la science, à l'Institut archéologique ; il pensait à ses amis, à sa correspondance; il réglait et terminait ses affaires comme un négociant qui met ses comptes en ordre avant d'entreprendre un long voyage! Reconnaissant envers Dieu pour tout ce que la vie lui a offert de bon et d'heureux, il quitta la terre sans trouble, sans regrets, sans douleur. Comme ces paroles s'appliquent bien à la fin de la belle existence de notre vénéré et bien-aimé confrère!

DEUXIÈME PARTIE

Bibliographie du baron J. de Witte.

Les ouvrages du baron J. de Witte ont pour objet la céramographie grecque, la numismatique, les miroirs gravés, les bronzes et les marbres. C'est surtout la céramographie ou la peinture des vases grecs qui a été l'objet de ses préférences; elle a suscité le plus grand nombre de ses écrits.

« La céramique (Κεραμεια), l'art du potier, a été connue de tous les peuples de l'antiquité. Les Grecs, qui avaient l'habitude d'attribuer les inventions utiles à leurs dieux ou, du moins, à des personnages homériques de race divine, disaient que Céramus était petit-fils de Bacchus et d'Ariadne ou de *Terre à potier* (τροχος) et de la Terre. C'était de là que le Céramique, quartier d'Athènes habité par les potiers, tirait son nom. Et pourquoi Bacchus était-il considéré comme le père du héros protecteur des potiers? C'était sans doute pour donner à entendre que l'on conservait le vin dans des vaisseaux de terre et que des coupes de terre servaient à porter aux lèvres la liqueur bachique? » Telle est l'opinion que nous donne le baron de Witte sur les origines grecques de la

céramique, dans une autographie qui figure en tête de sa notice biographique parue dans l'ouvrage : *Panthéon des illustrations du XIX[e] siècle,* par Victor Frond (1).

D'abord de la plus grande simplicité de style comme dessin, sur une terre jaunâtre à peine lustrée, l'influence de l'Asie (2) se manifesta sur les vases par la combinaison, entre autres, de représentations d'animaux répartis par zones, d'après les produits de fabrication phénicienne. Les Grecs furent les premiers à faire un art

(1) Paris, 1865, in-folio. Voir aussi PAUSANIAS, livre I, chap. 3.

(2) Sur le mur de droite de l'hypogée 15 (excavation souterraine dans laquelle les anciens déposaient leurs morts) de Beni-Hassan, localité située sur le Nil, à 270 kilomètres du Caire, figurent des potiers au travail devant leur tour. Cette représentation, la plus ancienne de ce genre, date de la XI[e] dynastie, c'est-à-dire d'avant l'empire moyen ou premier empire thébain (2200 à 1600 avant J.-C.). D'autre part, Adrien de Longpérier, dans sa notice des antiquités assyriennes du Louvre, 3[e] édition, Paris, 1854, p. 17, raconte qu'une peinture de Thèbes exécutée sous le règne de Thoutmès III, et par conséquent antérieure à l'ère chrétienne d'environ quatorze siècles, représente divers peuples qui apportent au roi des présents. Une de ces députations, composée d'Asiatiques nommés Koufa dans le texte hiéroglyphique (nation qui vraisemblablement appartient à la Mésopotamie), offre, pour sa part, un nombre très considérable de beaux vases de toutes grandeurs, dont les formes et les ornements sont précisément ceux que les Grecs ont adoptés sept ou huit siècles plus tard, et n'ont jamais été employés par les Égyptiens. Ces vases sont décorés de rosaces babyloniennes, de lignes d'eau ; on retrouve parmi eux la cylix, l'oenoché, le canthare, l'amphore bachique, le lécythus et plusieurs de ces formes que nous ont fait connaître les fouilles de Santorin et de Milo. De Longpérier a oublié de citer le temple où se trouve cette peinture!

véritable de la peinture des vases, ou céramographie; ils y introduisirent une ornementation spéciale en peignant aussi l'intérieur, procédé qui en assurait l'étanchéité et qui en garantissait l'usage. Athènes et Corinthe ont été célèbres par leurs vases qui s'importaient dans toute la Grèce d'alors. Aussi les vases grecs ont un intérêt spécial non seulement par leur beauté, mais plus encore parce qu'ils ont été d'un grand secours pour l'histoire de la peinture chez ce peuple si éminemment doué au point de vue du sentiment des arts. Sous ce rapport, leurs vases remplissent une lacune que rien ne saurait combler dans la connaissance de l'antiquité. En effet, ce qui reste de la sculpture grecque peut bien permettre, jusqu'à un certain point, de juger les maîtres de cette branche. Les métopes de Sélinonte, les marbres d'Égine, du Parthénon, de Phigalie (1), d'Halicarnasse, non seulement donnent une idée claire et définie des progrès de la statuaire, mais ils nous mettent aussi en état d'apprécier les œuvres grandioses qui faisaient déjà l'admiration des anciens. Ce qui distingue surtout les productions des céramographes, c'est leur art de combiner et de ranger les figures ; ce sentiment rappelle la disposition des statues décorant les frontons des grands monuments. Par contre, les peintures de la Grèce, entre autres du temps de Phidias et de Praxitèle, sont totalement perdues. Quelques rares notions, quelques anecdotes apocryphes conservées par Pline et par d'autres écrivains d'une époque postérieure aux artistes, ainsi qu'une sèche description, par Pausanias, de quelques œuvres particulières, voilà tout

(1) Aujourd'hui Paulitza ou Phanari, en Arcadie.

ce qui reste de Polygnote, de Parrasios, de Zeuxis ou d'Apelle! Le professeur Frédéric Welcker, de l'Université de Bonn, à propos d'une magnifique amphore de Munich ayant pour sujet : *L'enlèvement d'Orithyie par Borée*, a établi des rapports ingénieux entre le style de cette composition et celui de Polygnote (1). Charles Lenormant a souscrit « sans hésiter », déclare-t-il, à ce jugement (2).

Les vases sont donc indubitablement, par la pensée qui a présidé à leur décoration, l'œuvre de contemporains des plus célèbres peintres que nous venons de citer, d'hommes qui avaient connu les fresques de Polygnote, aussi bien que les bas-reliefs de Phidias, et auxquels les peintures de Zeuxis et d'Apelle devaient être aussi familières que les statues de Praxitèle ou de Lysippe (3).

La peinture des vases grecs a inspiré à Beulé les réflexions suivantes, qu'il n'a pu s'empêcher d'écrire, toutefois, sans les empreindre quelque peu de son

(1) *Nouvelles Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, t. II, pp. 358-397.

(2) Voir page 26 de son mémoire « sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la *Lesché de Delphes* ». (MÉM. DES MEMBRES DE L'ACAD. ROYALE DE BELGIQUE, coll. in-4°, 1864, t. XXXIV.) — Voir, également pour Polygnote : BEULÉ, *Peintres grecs : Polygnote et Apelle*. (CAUSERIES SUR L'ART, pp. 177 et suivantes)

(3) D'après O. Müller, *Manuel d'archéologie*, § 346, le costume guerrier des peuples de l'antiquité ne se trouve représenté d'une manière un peu complète que dans les peintures des vases les plus anciens.

enthousiasme habituel pour tout ce qui touche à l'antiquité hellénique.

Selon le brillant membre de l'École d'Athènes (1) qui devait devenir secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, « la peinture des vases se rattachait à l'art par un lien étroit; de là sa grandeur. Cette industrie empruntait à l'art ses compositions et son style; elle était exercée quelquefois par de véritables artistes qui signaient leurs œuvres. Les figures sont belles, savamment dessinées, d'une proportion noble. Les dieux, les prêtres, les vieillards appuyés sur leur bâton, les guerriers mourants, les jeunes gens dans le gymnase, les vierges à la fontaine, les enfants poussant leur balle ou leur cerceau, les personnages des scènes familières aussi bien que ceux des tableaux héroïques, tous révèlent, malgré la rapidité du pinceau, je ne sais quel instinct de l'idéal ou quelle science des modèles déjà créés qui reproduit des originaux admirables, de sorte que si les antiques des musées venaient à périr, si Pompeï et ses dépouilles recueillies à Naples étaient ensevelies de nouveau par le Vésuve, si l'Europe retournait à la barbarie, les vases seuls suffiraient pour assurer à la nation grecque l'honneur immortel de sa beauté (2)! »

Il ne faut pas, cependant, exagérer le mérite véritable de ces peintures; elles sont très loin, cela n'est pas dou-

(1) Les membres de l'École d'Athènes ont créé entre eux, en 1876, l'*Institut de correspondance hellénique*, lequel publie aussi un bulletin. Voir pages 58-59 précédentes.

(2) *Les vases chinois et les vases grecs*, pp. 102-103. (CAUSERIES SUR L'ART.)

teux, d'approcher des chefs-d'œuvre dont nous avons parlé plus haut. Elles étaient le produit d'une classe inférieure d'artistes spécialement voués à ce travail; mais, toutefois, ceux-ci ont su, avec leurs connaissances et leurs moyens restreints, donner tant d'expression, d'originalité et même de grâce à leurs peintures, que ces vases, dont se moquent sans doute les ignorants, rendent un témoignage éclatant en leur faveur et sont un reflet du grand art qui a fleuri à Athènes.

D'autre part, quelque intéressants que soient les vases grecs au point de vue de la peinture antique, ils le sont bien plus encore au point de vue de leurs rapports avec la mythologie et les légendes poétiques de l'Hellénie. Les mythes étant aussi familiers aux artistes de toutes les classes de la société d'alors qu'aux écrivains, ils ont été une mine inépuisable pour la décoration céramographique.

Il ne faut pas oublier que les anciens Grecs considéraient les légendes comme des réalités vivantes et non comme des fictions poétiques; les artistes d'alors n'admiraient pas seulement les récits des poètes, ils y croyaient.

Comme l'a fait remarquer Max. Collignon (1), « les sujets qui décorent les vases, grâce à leur variété, sont comme le commentaire illustré de toute l'antiquité grecque : scènes mythologiques où figurent toutes les divinités de l'Olympe, légendes héroïques, cérémonies religieuses et funéraires, exercices du gymnase, scènes de repas, de

(1) *Manuel d'archéologie grecque.* Édit. Quantin, p. 254. — Voir aussi du même : *Mythologie figurée de la Grèce.*

fiançailles, de noces, de toilette, etc., tous ces sujets se déroulent sur les vases et font revivre l'antiquité dans sa vie religieuse ou familière ». Toutefois, il est à remarquer que les peintres donnaient à leurs compositions une forme symbolique; aussi l'étude de ces vases est l'une de celles qui offrent le plus de difficultés pour la connaissance de l'art antique. Il semble que ces peintres se soient complus à envelopper leur pensée sous un voile épais et à dissimuler même les divinités les mieux connues, sous une forme héroïque; leurs compositions ont été conçues avec le dessein que tout ce qui touche aux mystères, aux secrets de l'initiation, doit rester caché au vulgaire.

Ce qui constitue la gloire de de Witte et de ses émules dans la connaissance de la science du passé, c'est d'être parvenus, à force de recherches et de comparaisons, à rétablir la science du symbolisme employée par les peintres dans la céramographie; ils furent les adeptes les plus fervents de l'école fondée par Winckelmann (1), lequel considère ces vases comme « les prodiges de l'art chez les anciens » et qui, le premier, en a reconnu l'origine hellénique, ainsi que par James Millingen, qui en a ramené la critique à des formes justes et simples; de cette école, enfin, ajouterai-je, qui s'était formée il y a trois quarts de siècle à peine, après les grandes découvertes de Vulci, de Corneto, de l'ancienne Agylla phénicienne *(ville ronde)* devenue la Caere Vitus ou

(1) *Histoire de l'art chez les anciens.* Traduction française publiée par H.-J. Jansen, t. Ier, pp. 274-314, Paris, an II-1803, 3 parties en 2 vol. in-4°.

Cervetri, en Étrurie (1), entre autres, pour rechercher dans les produits de la céramique antique autre chose que le côté esthétique ou pittoresque, c'est-à-dire le gracieux des formes, la beauté ou l'originalité des figures, ainsi que l'expression élégante de la composition.

Devant la quantité si considérable de vases retrouvés (2), on s'est demandé quelle pouvait être leur destination. Étaient-ils employés aux usages communs de la vie? En très petit nombre, pense-t-il. Presque tous servaient à la décoration, et l'on peut dire que, pour la plupart, ils ont fait l'ornementation d'une demeure pour aboutir dans un tombeau.

Quand le corps du défunt était placé dans son tombeau, les parents et les amis en faisaient le tour à la suite l'un de l'autre, chacun portant un vase rempli d'essence dont il aspergeait le cadavre et qu'il déposait ensuite à côté de celui-ci; usage qui survécut jusqu'au XIII[e] siècle, époque où l'on mettait encore près du mort un vase à col étroit, plein d'eau bénite, et un vase à encens (3).

(1) Un bœuf, en labourant, enfonça la voûte d'une chambre sépulcrale à Vulci en 1820. Le mobilier de celle-ci, notamment les vases, attirèrent l'attention sur ce tombeau qui faisait partie de la nécropole de l'ancien Vulci, qui s'étendait sur les deux rives de la Fiora et où on peut avoir accès par Montalto. Les fouilles commencées en 1828 par Lucien Bonaparte, prince de Canino, amenèrent la découverte de plus de deux mille vases. La nécropole de Corneto, non loin de Vulci, fut découverte en 1823 : un Anglais en commença les fouilles. Quant à la découverte de Caere ou Cervetri, elle date de 1829.

(2) 20,000 environ, selon BIRCH, *Hist. of ancient pottery*, 2[e] édit., 1873, p. 169.

(3) *Revue archéologique*, novembre 1868, p. 369.

Lorsqu'il s'agissait d'une personne riche, on garnissait souvent l'intérieur de la tombe de beaux, grands et précieux vases remplis d'offrandes. Les lécythes consacrés aux funérailles se fabriquaient spécialement à Athènes, selon Aristophane. Dans une de ses comédies, un jeune vaurien confie une maîtresse dont il ne veut plus « aux tendres soins de l'artiste qui a peint les vases destinés aux morts » (1).

Winckelmann (2) raconte qu'on a trouvé de ces sortes de vases dans les tombeaux situés au milieu des monts Tiphatins (?), à dix lieues et demie au-dessus de l'ancienne Capoue (actuellement Monte Tifata), près d'une localité appelée Trebbia. Sir William Hamilton, ministre d'Angleterre à Naples, s'étant transporté, dit-il, dans cette contrée sauvage, fit ouvrir quelques-uns de ces tombeaux pour voir si ces monuments écartés ne renfermeraient pas quelques vases curieux. Le squelette était étendu les pieds tournés vers l'entrée du sépulcre et la tête rangée contre la muraille, sur laquelle étaient attachées six baguettes de fer, courtes et plates, qui, assujetties à un clou, étaient mobiles comme les branches d'un éventail. Dans le même endroit, au-dessus de la tête du mort, étaient placés deux grands chandeliers de fer tout criblés par la rouille, et un peu plus haut étaient suspendus à des clous de bronze *quelques vases*, dont l'un était à côté de chaque chandelier et une couple d'autres étaient rangés à la droite du squelette vers les pieds.

Cette pratique a subsisté dans nos provinces. On a

(1) *Ecclesiaz*, 995, 996.

(2) WINCKELMANN, *Œuvres complètes*, t. Ier, p. 295.

trouvé dans une sépulture belgo-romaine devant l'église du hameau de Borsu (Bois-et-Borsu, arrondissement de Marche) un vase en bronze avec des reliefs représentant des génies ou des amours occupés à la vendange ; il est en la possession de M. Félix Frésart, dit la *Chronique archéologique du pays de Liége,* organe de l'Institut archéologique liégeois, juin 1906. D'autre part, on vient de déposer au Musée d'Arlon un vase en terre trouvé au cimetière, également belgo-romain, de cette ville, un vase en terre avec joueurs de cornemuse, oiseaux, génies, etc. (1).

A Vulci, on a trouvé toute une série de vases appartenant par leur forme aux hydries ou cruches à eau et ornés de figures en noir dans le style archaïque, représentant des femmes puisant de l'eau à une fontaine ; or sur l'une de ces hydries se trouvait l'inscription ΚΑΛΛΙΡΕ ΚΡΕΝΕ. Otfried Muller en a conjecturé que c'étaient des *vases de mariage* destinés à aller chercher à la fontaine athénienne de Callirhoé, l'eau pour la fiancée le matin des noces (2) !

Voici la classification des vases peints établie par Jacquemart dans son *Histoire de la céramique* (3). Nous

(1) Voir, au surplus, le Guide sommaire des Musées du Cinquantenaire pour d'autres vases trouvés en Belgique dans des conditions semblables.

(2) *Handbuch der Archeol.*, 2e édition allemande, p. 693, § 429. Ce paragraphe fait défaut dans l'édition française de Roret.

(3) *Histoire de la céramique. Étude descriptive et raisonnée des poteries de tous les temps et de tous les peuples,* pp. 234 250. Paris, 1873, gr. in-8o.

suivrons, dit-il, le « lumineux travail de M. le baron de Witte, le savant le plus expérimenté sur la matière ».

Nous avons élagué de cette classification tout ce qui nous a paru inutile en la circonstance.

I. — *Vases peints de style primitif*, de terre blanchâtre ou jaunâtre. Ils portent, en brun ou en noir rougeâtre, des zones, des chevrons, des damiers et, plus rarement, tracés au trait, des poissons, des oiseaux et des serpents. Trouvés la plupart dans les îles de l'Archipel (Santorin [Théra], Mélos ou Milo, Corfou, Rhodes et Chypre), on en a rencontré aussi dans les tombeaux étrusques. Exécutés les uns en Grèce, les autres en Asie Mineure (plaine de Troie), ils remontent à dix ou douze siècles avant J.-C. (1).

II. — *Vases asiatiques à reliefs*, généralement de terre rouge, relevés de cannelures et de bas-reliefs comme frises ; ils sont d'exécution assez grossière et ornés d'animaux, processions, courses de chars; ils servaient pour le vin et l'huile. Le Louvre en possède une riche

(1) En dehors d'Athènes, de Corinthe et des îles de l'Archipel, Rhodes, Chypre, Mélos ou Milo, Samos, Santorin, etc., les plus importantes trouvailles ont été faites dans l'Étrurie (ancienne Toscane), dans le sud de l'Italie (Grande Grèce) et en Sicile : Arezzo, Cortone, Chiusi, Veïes ou Veïi, Vulsini près de Bolsena, Corneto (Tarquinies), Canino, Vulci, Pérouse, Caere ou Cervetri, au nord de Rome; Nola, Canosa, Capoue, Ruvo, Cumes, dans les alentours de Naples. On en a également découvert un nombre considérable à Kertsch, l'ancienne Panticapée, sur le Bosphore, et à Bérénice de Cyrénaïque (actuellement Ben Ghazi en Afrique), c'est-à-dire aux deux extrémités de la colonisation grecque.

série provenant, entre autres, des tumulus de l'antique Agylla (Caere ou Cervetri).

III. — *Vases peints de style asiatique.* Longtemps qualifiés d'égyptiens, à figures et ornements gravés ou peints, ils sont de la même terre jaunâtre et colorés de la même manière que ceux de la première catégorie. On y voit des animaux réels ou fantastiques, des monstres moitié homme, moitié animal, sphinx, sirènes, oiseaux à tête humaine; des déesses ailées qui tiennent des animaux, des oies, des cygnes; dans les fonds, des rosaces, des plantes ou des fleurs sont semées comme sur la plupart des monuments assyriens Ces vases se subdivisent en trois classes correspondant chacune à une époque : les plus anciens ont un aspect terne, les peintures sont d'un orangé faux sans reflet ; la deuxième est à dessins d'un noir terne ; la troisième a les figures noires colorées par des teintes d'un rouge violacé, ainsi que d'un blanc mat. Les vases de ce genre ont été imités au moment de la plus grande expansion de l'art, et l'archaïsme de ces copies rend souvent leur détermination très difficile. Dans les productions primitives, on voit simplement des superpositions de zones d'animaux réels ou fantastiques ; plus tard des scènes mythologiques s'encadrent entre les zones. Selon Adrien de Longpérier, ce seraient des espèces de tissus de diverses couleurs ou des tapisseries dont Aristote parle en décrivant le péplos fabriqué par Aleisthènes de Sybaris. « Dans le haut étaient les animaux sacrés des Susiens, dans le bas ceux des Perses. » Des coupes en métal précieux décorées de manière semblable ont été rapportées de Citium en Chypre, de Caere ou Cervetri, de Preneste, de Ninive, etc. Des vases

doriens à scènes mythologiques et zones d'animaux ont été découverts dans l'île de Mélos; ils semblent être du VIIe siècle avant J.-C. Au Louvre figurent la naissance de Minerve, Bacchus assis au milieu d'un groupe de Ménades, un combat de Grecs et d'amazones, etc.

IV. — *Vases corinthiens.* Très voisins des précédents, ils portent les premières inscriptions connues; elles sont en caractères grecs de la plus ancienne forme. Les fouilles de Caere ou Cervetri en ont mis au jour un grand nombre que possède le Louvre. Voici comment on explique leur présence en pleine Étrurie : Demarade ou Demaratos Tarquin, chef des Bacchiades, la plus puissante tribu de Corinthe, avait amassé de grandes richesses. Menacé par une sédition excitée par le tyran Cypselus, il quitta sa ville natale et alla se réfugier à Tarquinies, vers la deuxième année de la troisième olympiade (655 avant J.-C.) (1), dans la Tyrrhénie (Étrurie ou Toscane), sur la colline de Corneto (Turchina). Il y épousa une femme d'une des premières familles du pays, qui fut mère de Tarquin, le premier roi de Rome. Or, Demaratos s'était fait suivre par des artistes qui introduisirent les goûts artistiques grecs en Italie, comme le dit Pline (2), qui cite les noms du peintre Cléophante et de trois modeleurs ou potiers, Eucheir, Diopus et Eugramme (3). Le Louvre a de ces vases : un

(1) Voir MARTHA, *L'art étrusque,* p. 118.

(2) *Histoire naturelle.* Édit. Nisard, chap. XXXV, §§ 5 et 43.

(3) Le nom légendaire d'Eugrammos (*qui trace de belles lignes*), paraît signifier simplement, dit Max. Collignon, que Démarate amenait avec lui des ouvriers céramistes habiles dans l'art de la terre. (*Manuel d'archéol. grecque,* p. 256.)

cratère en forme de Kélébé représentant la famille de Priam; une hydrie: les adieux d'Hector et d'Andromaque; des Kélébés : les préparatifs de la procession des Panathénées, Pélée et les Néréides, le repas d'Hercule; Hercule et Cacus; une amphore : Tydée et Ismène. C'est sur ces vases de style corinthien que se trouvent les plus anciens noms d'artistes : Charès et Timonidas, qui, tous les deux, ont figuré des héros de la guerre de Troie. On a découvert dans le tombeau lydien de Caere ou Cervetri (1) une quinzaine de vases de styles et d'époques différents; il y en a qui rappellent par leurs peintures les vases d'origine asiatique; d'autres, à couverte noire, ont des peintures rouges, blanches et brunes superposées; ces vases sont d'une fabrication toute particulière et paraissent remonter à une très haute antiquité.

V. — *Vases noirs à gravures et à reliefs.* Ce sont les véritables productions étrusques trouvées dans les tombeaux de Caere, Chiusi, Vulci et Veies, actuellement Veji. En pâte noire et de formes variées parfois très bizarres, les uns sont réellement anciens, tandis que les autres visent à l'archaïsme; ces derniers se ressentent de la décadence. Ce genre de travail a été exécuté jusqu'au seuil de l'ère chrétienne. La plupart du temps, ces vases sont

(1) C'est-à-dire comme ceux que les Lydiens élevaient à leurs rois et qui se composaient d'une chambre sépulcrale entourée d'un soubassement en pierre sur lequel on élevait un monticule ou tumulus. Otfried Muller, paragraphes 172 et 245, a parlé amplement des tombeaux étrusques. — Cfr. aussi MARTHA, pp. 176 et suivantes.

ornés en relief au moyen d'estampilles et de rouleaux que l'on passait sur la pâte lorsqu'elle était encore molle ; les sujets ainsi obtenus sont de style oriental : oiseaux, lions, sphinx, cerfs, poissons, centaures, génies et déesses ailés, cortèges s'avançant vers des divinités assises. Certaines pièces figuratives ont la forme de poissons à face humaine; on remarque encore des fourneaux compliqués et des brasiers carrés décorés de figures bizarres; des urnes funéraires, sortes de canopes, ont pour couvercle une tête humaine; des bras s'adaptent dans les anses au moyen de chevilles.

VI. — *Vases italo-grecs à peintures noires*, développement de la IIIe section. Sur le fond jaune et plus souvent rouge de la terre se détachent des dessins noirs du plus brillant émail. Le nombre trouvé de ces vases est considérable : la période de leur fabrication paraît s'étendre du Ve au IVe siècle avant le Christ (490 environ à 340). Ils sont généralement désignés sous le nom de vases d'ancien style, pour les distinguer de ceux à peinture rouge sur fond noir qui datent du plus grand développement de l'art grec. Les formes deviennent de plus en plus élégantes; le galbe se perfectionne, le col, le pied, les anses se rattachent avec grâce; les contours du dessin sont tracés avec une pointe; la peinture est égayée par des rehauts blancs et rouge violacé; les parties nues du corps des femmes sont toujours blanches, ainsi que la barbe et les cheveux des vieillards; les chevaux des chars ou ceux montés par des éphèbes sont alternativement noirs ou blancs; les cochers ou auriges ont de longues tuniques blanches; les emblèmes du

centre (épisèmes) des boucliers sont ordinairement en blanc. Ces choses conventionnelles forment une espèce de règle qui n'est peut-être pas sans liaison avec les lois de la sculpture polychrome. Toutes les têtes sont dessinées de profil et sans grâce ; les saillies des muscles sont exagérées; les formes anguleuses et les mouvements forcés et violents. Les compositions sont mal étudiées; les personnages sont rangés en files régulières, comme dans les bas-reliefs primitifs. Toutefois, malgré la manière dont les peintures sont traitées et quelles que soient les proportions réduites des sujets, les détails sont reproduits avec une grande netteté; les broderies, les costumes, les armures sont scrupuleusement rendus. On reconnaît l'influence d'Athènes sur ces vases par leurs sujets empruntés à la religion de l'Attique. Les scènes sont accompagnées le plus souvent des noms des personnages.

Les principales peintures en noir offrent des réunions de divinités : Apollon, Diane et Latone, protecteurs de Delphes, s'y rencontrent souvent. Les scènes bachiques sont plus fréquentes encore; on y rencontre Bacchus et Ariadne. Les combats de géants contre les dieux viennent ensuite; la naissance de Minerve se voit souvent, indice de l'influence d'Athènes. Dans les mythes héroïques on rencontre les travaux d'Hercule, des épisodes de la guerre de Troie, les scènes de la Thébaïde, Thésée et le Minotaure, Triptolème et son cortège, Persée et les Gorgones, la chasse de Calydon, etc. Les coupes ont longtemps montré à l'intérieur le gorgonium, et à l'extérieur deux grands yeux placés près des anses et qui servaient d'encadrement à la peinture. Selon O. Jahn, ces grands

yeux servaient à déjouer le « mauvais œil » (1). On estime que ces vases appartiennent à des fabriques diverses. Le Louvre en possède un grand nombre à figures noires, de Nicosthènes, d'Amasis, de Timagoras (celui-ci a pour sujet la lutte d'Héraclée contre Triton ou Nérée), ainsi que d'autres artistes non moins renommés, tels que Tléson, fils de Néarque, Hermogènes, Panthaios, Phanphaios. Les vases panathénaïques à noms d'Archontes sont la dernière expression de cette forme d'art; ils étaient donnés en prix aux vainqueurs des jeux (2).

VII. — *Vases italo-grecs à peintures rouges.* Quelques-uns ont toutes les perfections; le rouge violacé est la seule couleur de rehaut; la couleur blanche a été employée sur les pièces à figures rouges, pour les ornements, les détails et les inscriptions, mais sa présence indique une époque plus récente. On cite de ce temps Andocidès, Épictète. Ces vases ont dû être fabriqués peu de temps après le siècle de Périclès, soit du commencement du Ve siècle jusqu'à peu après le commencement du IVe. L'influence de Phidias est manifeste.

Au surplus, c'est sur les vases à figures rouges qu'on peut suivre la marche progressive de l'art. Peu à peu les formes conventionnelles disparaissent, le talent individuel se substitue au poncif de l'école; la grâce des contours, l'expression des physionomies commencent à distinguer les sexes et à rendre les passions qu'indiquent les mou-

(1) *Ueber den Aberglauben des bösen Blicks bei den Alten.* (MONATS. DER LEIPZIGER SOCIETAT, 1855, pp. 39-40.)

(2) OTFRIED MULLER, *Handbuch*, § 62.

vements des personnages. A ces progrès de l'art répond la perfection du travail manuel (1); l'argile, plus fine, est mieux tournée, le galbe des vases s'épure, le vernis est merveilleux; des appendices délicats les accompagnent, d'élégantes rotules balancent les courbes trop prolongées; l'œnochoé replie son embouchure en trèfle gracieux, le cratère ouvre ses bords en campanule flexueuse. Les progrès de la céramographie ne peuvent, du reste, offrir qu'un reflet de l'évolution naturelle du grand art et l'on peut dater les premiers par les époques de l'autre; les peintres du Ve siècle, Polygnote, Micon, avaient modifié la décoration monumentale. Cimon de Cléones, contemporain de Dionysos de Colophon (2) qui avait imité Polygnote avec talent, passait pour avoir rendu le premier les figures de trois quarts. Après la défaite des Perses, la civilisation hellénique se développa rapidement et l'apparition de Phidias opéra toute une révolution dans les œuvres de la sculpture. Les vases à figures rouges du style primitif ont donc été fabriqués du commencement du Ve siècle aux premières années du IVe siècle, peu de temps après le siècle de Périclès. Lorsque les peintres Zeuxis et Parrasios commencèrent à traiter des scènes réduites ou des figures isolées qui prenaient leur intérêt d'une expression particulière et individuelle ou de la manifestation des passions humaines, l'art céramographique entra dans la même voie. Les héros ne furent plus des hommes robustes à la barbe touffue,

(1) C'est au duc de Blacas qu'on doit la connaissance des procédés de fabrication de la céramique. (*Ann. dell' Instituto di corresp. archeol.*, t. IV, pp. 138 et suiv.)

(2) BOETTIGER, *Ideen zur Arch. der Malerei*, p. 236.

mais des éphèbes aux formes élégantes; le nu se substitua aux riches costumes, surtout chez les femmes, et lors même qu'on devait les envelopper de vêtements on choisissait les étoffes transparentes, en ajustant d'ailleurs les plis de manière à faire ressortir l'harmonie des proportions, la délicatesse des contours. Si le nu prédomine aussi dans cette période de l'art, c'est qu'il s'est formé dans la foule une éducation nouvelle, une sorte de culte pour le vrai beau; aussi, dans les groupes d'éphèbes reçus par les jeunes filles qui leur versent à boire, de femmes se livrant au plaisir du bain, la modestie naïve, l'honnêteté sont exprimées d'une manière charmante. Plus tard, vers la fin du même siècle, le goût du luxe affaiblit le sentiment élevé de l'art; le gracieux plaît plus que le beau; le simple contraste du noir et du rouge ne suffit plus aux yeux; le jaune, le violet, l'or s'ajoutent, avec le blanc, aux teintes primitives.

VIII. — *Rhytons et vases de formes singulières.* Les époques de luxe sont celles où le génie individuel tend à se manifester par des inventions sans nombre; il faut bien satisfaire au besoin de nouveauté, au caprice du riche qui veut se singulariser en montrant des œuvres semblables dans sa demeure; il faut surtout surexciter les esprits blasés en leur offrant des choses inconnues, curieuses par leur côté original. Tel fut le rhyton, vase droit à deux têtes, ainsi qu'il s'en trouve une série des plus rares au Louvre; et surtout le vase courbé pourvu d'une anse et rappelant les cornes percées des temps primitifs : la partie pointue a la forme d'une tête d'animal; l'évasement est couvert de sujets peints et d'orne-

ments ; un certain nombre n'ont que l'évasement pour ouverture.

IX. — *Décadence de l'art grec en Italie.* Les vases de la Lucanie (Italie méridionale où était Sybaris) et ceux de l'Apulie, pays de la Grande-Grèce sur l'Adriatique (actuellement la Pouille), sont regardés, généralement, comme les produits du déclin de la céramique, notamment les vases de Sant'Agata dei Goti (sur l'emplacement de l'ancienne Saticola), ceux de Ruvo et ceux d'Armento. Cette décadence se trahit par l'exagération des proportions et, surtout, dans la surabondance de décoration.

X. — *Vases noirs ornés de blanc.* Parmi les derniers vases fabriqués dans l'Italie méridionale, on doit ranger les vases noirs à ornements blancs et rouges violacés. Les uns montrent des masques scéniques, des têtes accompagnées d'inscriptions; d'autres ont de simples guirlandes de pampre et de lierre. Quelques petites pièces portent des légendes latines. Des raisons paléographiques leur assignent comme date d'exécution 300 ou 260 ans avant le Christ, époque où l'Étrurie était tout à fait latinisée; c'est à cette époque donc que l'on doit les derniers vases peints.

XI. Nous ne parlerons que pour mémoire ici des vases d'ornementation religieuse en terre cuite enluminée que l'on trouve particulièrement dans l'Apulie. Ces vases sont toujours de grand style, mais la céramographie n'y tient presque plus de place. A mesure que se développe l'art du céramiste, la peinture, selon de Witte, n'occupe plus

qu'un espace restreint. Aussi, sur les vases de grandes dimensions, le col seul est décoré (1).

On était arrivé au déclin de la fabrication des vases historiés en terre, par la raison que cet art était tombé aux mains d'une classe inférieure d'artisans. L'énorme accroissement des métaux précieux, par suite des conquêtes d'Alexandre le Grand, avait introduit l'emploi de l'or et de l'argent dans d'immenses proportions : on ne se contentait plus de vases de terre, aussi artistiques qu'ils fussent; leur décoration fut bientôt abandonnée; dès lors, les artistes qui, autrement, eussent continué à chercher le succès et la réputation dans les productions de cette espèce, ne s'adonnèrent généralement plus qu'à produire des œuvres en métal. Non seulement la fabrication des vases tomba bien vite en décadence, mais on cessa d'en faire. Quelque étrange que cela puisse paraître, il est démontré que cet art se perdit tout à fait longtemps avant la fin de la république romaine. Du temps de Jules César, quand on en découvrit dans les tombeaux de Corinthe trouvés, selon Strabon, par les colons romains et, ensuite, à Capoue, les amateurs d'alors se les disputèrent à poids d'or, tout comme de nos jours il arriva pour

(1) *Études sur les vases peints*, p. 90. — Quant à la nomenclature des vases grecs, sujet trop étendu pour s'en occuper ici, un travail de Panofka, discuté et complété par Raoul-Rochette, Ch. Lenormant et le baron de Witte, en a posé les vrais principes : Voir PANOFKA, *Recherches sur les véritables noms des vases grecs;* LETRONNE, *Observations sur les noms des vases grecs;* USSING, *De nominibus vasorum;* CH. LENORMANT et DE WITTE, *Introduction de l'Élite des monuments céramographiques*, etc.

les vases de Nola et de Vulci. A Herculanum, à Pompéi, à Stabies, on n'a pas découvert un seul vase peint.

Les vases avaient abondé dans les tombeaux étrusques jusqu'à la décadence. A ce moment, pour des raisons inconnues et qui n'ont rien à faire, quoi qu'on en ait dit, avec le sénatus-consulte du Sénat l'an 568 de Rome (186 ans avant le Christ) abolissant les bacchanales, les vases peints disparurent de l'ancienne Toscane (1).

A Rome, les fêtes d'automne consacrées à Bacchus étaient appelées Bacchanales : elles duraient depuis le 23 jusqu'au 29 octobre; on y voyait à peu près toutes les cérémonies des Grecs dans leurs dionysiaques. Selon Dulaure, lors des premiers temps de cette institution à Rome, les femmes seules présidaient à la solennité; les hommes y furent admis ensuite, et les mystères nocturnes de Bacchus dégénérèrent en débauches affreuses. Outre les excès du libertinage, on y commettait même des assassinats, des empoisonnements. Les initiés formaient une grande partie de la population de Rome; l'ordre public était menacé; aussi le Sénat, l'an 568 de la fondation de la ville, abolit les bacchanales par un sénatus-consulte. Mais, ajoute cet auteur, dans la suite, elles reparurent avec une licence égale à celle des dionysiaques de la Grèce (2).

Ce sénatus-consulte est gravé sur une table de bronze qui se trouve au Musée impérial de Vienne; elle a été retrouvée en 1692 dans les environs de Tiriolo, dont le nom rappelle l'*ager Taurianus*. Tiriolo (province de

(1) MARTHA, *L'art étrusque*, p. 479.

(2) *Des divinités génératrices*. Paris, 1805, in-8°, p. 136.

Catanzaro, Calabre) est situé sur une hauteur et à la limite des bassins du Corace, qui se jette dans le golfe de Squillace, et du Lamato, qui débouche dans celui de S. Eufemia, en latin Sinus Terinaeus. Ce précieux document finit en ces termes : « Et s'il existait quelques bacchanales, à moins qu'elles ne soient consacrées par la religion, ainsi qu'il a été dit plus haut, vous ferez en sorte que dans les dix jours de la réception de ce décret, elles aient disparu du territoire de Teura (1). »

Arrivons à la question du nom des potiers et des peintres des vases.

Il est à remarquer, dit le baron de Witte (2), que rarement les plus beaux vases peints sont signés. Ni les magnifiques vases de la collection Vivenzio au Musée de Naples (la *Dernière nuit de Troie,* les *Bacchantes*), ni le fameux vase Gualtieri au Musée du Louvre, ni celui des *Amazones* qui forme son pendant au Musée de Naples, ne portent aucun nom d'artiste. Les coupes à fond blanc de la collection de Canino, qui se trouvent aujourd'hui à la Pinacothèque de Munich, la célèbre coupe d'*Anésidora,* l'amphore qui montre le roi de Lydie *Crésus* sur son bûcher, au Musée du Louvre, l'amphore pointue sur laquelle est représentée la famille de *Cécrops,* le cratère à fond blanc et sujet polychrome du Musée grégorien, à Rome, représentant l'éducation de *Dionysos*, les deux hydries du Musée de Berlin représentant *Cadmus* et le

(1) TITE LIVE, livre XXXIX, chap. XVIII et XIX.

(2) *Noms des fabricants et dessinateurs de vases peints.* (REVUE DE PHILOLOGIE, 1848, vol. II, pp. 6 et 7 du tiré à part.)

Jugement de Pâris, les vases de la collection Pannetieri, aujourd'hui à la Pinacothèque de Munich, le cratère sicilien de la collection de M. le duc de Luynes, montrant *Neptune* assis sur son trône, liste à laquelle on pourrait ajouter beaucoup d'autres exemples, tels que les vases les plus fins et les plus délicats fabriqués dans l'Attique : tous ces vases n'offrent la trace d'aucune signature. Il est vrai que certaines coupes décorées avec élégance, et distinguées par les dessins dont elles sont enrichies, comme les coupes de *Sosias* et d'*Épictète*, portent des noms de fabricants et de dessinateurs. A la tête des plus beaux vases signés, il faut placer, sans contredit, l'hydrie de *Midias*, au Musée Britannique, connue depuis environ un siècle par plusieurs publications. Le nom de l'artiste qui avait produit ce chef-d'œuvre de l'art céramographique était resté inconnu jusqu'à ces dernières années; ce ne fut qu'en 1839 que Gerhard, se trouvant alors à Londres, y découvrit le nom de *Midias*. Quant aux nombreuses inscriptions tracées sur ce magnifique vase, inscriptions sur l'existence desquelles on ne s'était pas encore entendu jusqu'alors, elles furent expliquées par de Witte et Charles Lenormant qui étaient allés exprès, à ce sujet, à Londres, en 1840, comme nous l'avons vu page 20 précédente.

C'est vers le VIIe siècle avant l'ère chrétienne qu'on a commencé à tracer des inscriptions dans le champ à côté des figures.

D'autre part, selon de Witte, il est incontestable que sur les vases le nom du fabricant marche de pair avec celui du dessinateur; leurs noms sont placés à la suite l'un de l'autre : l'un occupe souvent une des faces exté-

rieures d'une coupe, tandis que l'autre est tracé sur la face opposée.

« On se demande pourquoi on ne connaissait qu'un très petit nombre de noms d'artistes avant les découvertes de l'Étrurie. Ce sont, en effet, les vases tirés des nécropoles étrusques qui fournissent la plupart des noms d'artistes qu'on a recueillis. Pourquoi les noms d'artistes sont-ils si rares en Grèce, en Sicile, dans les villes grecques de la péninsule italique, tandis qu'ils sont très communs en Étrurie? C'est là un problème qu'il est assez facile de résoudre, ce me semble. Le plus grand nombre de vases à inscriptions ont été trouvés dans les tombes étrusques; les noms propres qui indiquent les personnages représentés, les acclamations et les inscriptions en général sont assez rares dans les peintures des vases de la Grande Grèce, excepté sur ceux qui appartiennent à la dernière période de la fabrication céramographique. Les artistes qui travaillaient pour les Étrusques cherchaient, autant que possible, à reproduire les vases exécutés dans la Grèce même. Pour mieux atteindre ce but, on multipliait les inscriptions, ce qui donnait aux imitations un goût de terroir plus prononcé. Une circonstance qui prouve jusqu'à quel point les Étrusques recherchaient les vases à inscriptions, c'est que certains vases de fabrique étrusque faits à l'imitation des vases grecs portent souvent des lignes de points noirs au lieu de lettres, ou bien des inscriptions tout à fait inintelligibles (1).

» Les noms des artistes, continue de Witte, sont écrits

(1) Cf. CHARLES LENORMANT, *Élite des monuments céramographiques*, t. II.

de diverses manières sur les vases peints. Les uns sont tracés simplement avec la couleur noire ou violette dont on se servait pour indiquer les noms des personnages représentés. Les autres sont soigneusement peints en grands caractères noirs sur le bord supérieur ou sur le pied, ou bien encore sur les anses. D'autres artistes ont employé la pointe d'un instrument aigu pour graver leur nom, soit au-dessus des sujets, soit sur une anse, soit encore sur le pied ou sous le pied même du vase (1). »

Voici les publications du baron de Witte ayant pour objet la céramographie grecque (2) :

CÉRAMOGRAPHIE GRECQUE.

Vases grecs vendus à Paris le 7 février 1832. Deux articles. (*Bull. de l'Institut archéologique*. Rome, 1832; in-8°.)

Pélée et Thétis, dissertation mythologique. (*Ann. de l'Institut archéologique*. Paris, 1832; in-8°.)

Fragments de vases peints appartenant à M. le duc de Luynes. (*Ibid.* Paris, 1834; in-8°.)

(1) M. Jean De Mot, attaché aux Musées du Cinquantenaire, s'occupe en ce moment du catalogue des vases de cet établissement. Je me suis abstenu de parler de cette importante collection, voulant laisser au jeune savant la priorité de faire valoir ces productions.

(2) Nous avons compris dans cette catégorie les catalogues où il est parlé de céramographie.

Description des antiquités et objets d'art qui composent le cabinet de feu M. le chev. E. Durand, et supplément concernant les noms des acquéreurs et les prix de la vente. (Paris, 1836; 1 vol. in-8°.)

La naissance et l'éducation de Bacchus, vase de la collection du duc de Luynes. (*Nouv. Ann. de l'Institut archéologique*. Paris, 1837; in-8°.)

Description d'une collection de vases peints et bronzes antiques provenant des fouilles de l'Étrurie. Musée du prince de Canino. (Paris, 1837; 1 vol. in-8°.)

Élite des monuments céramographiques (avec Charles Lenormant). (Paris, 1837-1861; 4 vol. gr. in-4°, avec 455 planches.)

Description des vases peints et des bronzes antiques qui composent la collection de M. de M... (de Magnoncour). (Paris, 1839; 1 vol. in-8°.)

Description de la collection d'antiquités de M. le vicomte Beugnot. (Paris, 1840; 1 vol. in-8°.)

Amphore à sujet comique. — Bas-reliefs d'Assos. (*Ann de l'Institut archéologique*. Paris, 1841; in-8°.)

Hercule et Géryon, explication d'un vase peint appartenant à M. le comte Léon de Laborde. (*Bull de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. VIII, 1re partie; in-8°.)

La double Minerve, explication d'un vase appartenant à M. le comte Albéric de Chastel. (*Ibid.*, 1re série, t. VIII, 1re partie; in-8°.)

Étude du mythe de Géryon. (*Nouv. Ann. de l'Institut archéologique*. Paris, 1841; in-8°.)

Lettre à M. le professeur Th. Panofka sur une amphore de Nola représentant Pénélope. (*Ann. de l'Institut archéologique*. Paris, 1843; in-8°.)

Pélops, vase peint. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. X, IIe partie, p. 91; in-8°.)

Énée sauvé par Vénus, amphore de la collection Feoli, à Rome. (*Ann. de l'Institut archéologique.* Paris, 1844; in-8°.)

Scènes de la Psychostasie homérique. (Pesée des âmes dans la balance de Jupiter.) (*Revue archéologique.* Paris, 1845; in-8°.)

La consécration de la massue d'Hercule. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XVIII. Paris, 1846; in-8°.)

Sur les représentations d'Adonis, lettre à M. Otto Jahn, professeur à Greifswald. (*Ann. de l'Institut archéologique*, t. XVII, pp. 386-417. Paris, 1846; in-8°.)

La consécration de la massue d'Hercule. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. XIV, 2e partie, p. 278; in-8°.)

Noms des fabricants et des dessinateurs de vases peints. (*Revue de philologie*, t. II. Paris, 1847; in-8°.)

L'expiation d'Oreste, explication d'un vase peint. (*Ann. de l'Institut archéologique*, t. XIX, pp. 413-434. Paris, 1850; in-8°.)

Le jugement de Pâris, cylix de Brylus (Βρύλος). (*Ann. de l'Institut archéologique*. Leipzig, 1856; in-4°.)

Le jugement de Pâris représenté sur une coupe peinte de la fabrique de Brylos. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, année 1857, p. 269.)

Le sacrifice des poissons. — Hercule et Omphale, vase peint. *Bull. archéologique de l'Athenæum français.* Paris, 1856; in-4°.)

Choix de terres cuites antiques du Cabinet de M. le vicomte de Janzé. (Paris, 1857; 1 vol. in-folio.)

Notice sur les vases peints et à reliefs du Musée Napoléon III. (Paris, 1862; in-12.)

Éros et Pâris, vase peint à ornements dorés, trouvé à Corinthe. *Revue archéologique*, janvier 1863. Paris; in-8°.)

La trahison d'Ériphyle. (*Ann. de l'Institut archéologique.* Rome, 1863; in-8°.)

Vase corinthien portant la signature de Charés. (*Arch. Zeitung*. Berlin, 1864; in-4°.)

Études sur les vases peints. (*Gazette des beaux-arts*, années 1862 à 1865. Paris, 1865; in-8°.)

Notice sur quelques vases peints de M. Alexandre Castellani, provenant de Capoue. (Paris, 1865; in-8°.)

Catalogue de la collection d'antiquités de M. Alexandre Castellani. (Paris, 1866; in-8°.)

Communication d'une inscription grecque tracée à la pointe sur un vase du Musée Napoléon III. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, année 1866, p. 383.)

Observations sur les monuments étrusques en plomb. — Inscription grecque, tracée à la pointe, sous un vase peint. — Note sur une arme figurée dans quelques peintures de vases. (*Ibid.* Paris, 1866; in-8°.)

Note sur quelques amphores panathénaïques du Musée Britannique trouvées à Benjazi, l'ancienne Bérénice (région de Tripoli). (*Ibid.*, année 1868, p. 178.)

Note sur quelques amphores panathénaïques. — Note sur un miroir grec du Musée de Lyon. (*Ibid.* Paris, 1868; in-8°.)

Note sur un vase de terre décoré de reliefs, du Musée d'Orléans. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXXI. Paris, 1869; in-8°.)

Amphore panathénaïque de la collection de M. le commandant Oppermann, à Paris. (*Revue archéologique*, 1871; in-8°.) — Cet article a été reproduit dans l'*Archæolog. Zeitung* de Berlin de 1871; in-4°.

Note sur le mot étrusque « Hinthial ». (*Comptes rendus de l'Acad des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1872; in-8°.)

Les exploits de Thésée, coupe peinte par Euphronius. (*Annuaire de l'Assoc. pour l'encouragement des études grecques en France*. Paris, 1872; in-8°. — Tiré à part in-4°.)

Note sur deux amphores panathénaïques trouvées à Corneto. — Peintures céramiques de la Grèce propre, ouvrage de M. Albert Dumont. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1873, pp. 209, 238 et 243; in-8°.)

A propos d'un mémoire de M. Albert Dumont intitulé : « Peintures céramiques de la Grèce propre ». (*Ibid.*, 1874, pp. 442-444.)

Dionysus et les Tyrrhéniens. — Cronos et Rhéa, vase peint de la collection de M. le comte Edmond de Pourtalès, aujourd'hui au Louvre. — Hercule et Achéloüs, Thésée et le Minotaure, vases peints du Musée Britannique. — Fragments de vases à reliefs relatifs à Trajan. — Persée et les Gorgones, vase peint de la collection Pembroke. — Camée représentant Octavie, sœur d'Auguste, de la collection de M. le baron Roger. (*Gazette archéologique.* Paris, 1875, gr. in-4°, et *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1875, in-8°.)

Note sur deux amphores panathénaïques portant le nom de l'archonte Pythodélus. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1875; in-8°.)

Gravure d'un vase dont les peintures et les reliefs représentent la dispute d'Athénée et de Pœsidon. (*Ibid.*, 1876, pp. 17 et 80-89.)

Le dieu tricéphale gaulois. (*Revue archéologique,* 1875; in-8°.)

Sur le dieu tricéphale gaulois. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1875, pp. 291 et 325-340.)

Cronos et Rhéa, vase de la collection de M. le comte Edmond de Pourtalès. (*Gazette archéologique.* Paris, 1875, p. 30; in-4°.)

Hercule et Achelotis, Thésée et le Minotaure, vase du Musée Britannique. (*Ibid.*, 1875, p. 84.)

Fragments de vases à reliefs relatifs à Trajan, Musée de Saint-Germain et collection de M. Aymé Rambot, à Vichy. (*Ibid.* Paris, 1875, p. 93; in-4°.)

Persée et les Gorgones, peinture de vase (ancienne collection Pembroke). (*Ibid.*, 1875, p. 113; in-4°.)

Hercule et les oiseaux de Stymphale, vase peint du Musée Britannique. — Hercule et la biche Cérynite, vase peint du Musée Britannique. — Adonis, figurine de bronze de Cypre. — L'enlèvement de Ganymède, miroir trouvé à Corinthe et faisant partie de la collection de M. Sabouroff. — Arès et Aphrodite, lécythos trouvé dans un tombeau à Athènes. (*Gazette archéologique.* Paris, 1876; gr in-4°.)

Aphrodite et Adonis. — Lettre à M. Fr. Lenormant sur les apothéoses privées chez les anciens — Vases peints de la collection Paravey. (*Ibid.*, 1877; in-4°.)

Les deux Jupiters, coupe peinte de la collection Blacas. — Satyre trouvé à Dodone, figurine de bronze de la collection de M. Carapanos. — Les formes lunaires de E et de Σ, dans la paléographie grecque. (*Ibid.*, 1877; gr. in-4°.)

Vase à incrustations d'argent découvert à Gap (Musée de Lyon). (*Ibid.*, 1877, pp. 50 et 77; in-4°.)

Les deux Jupiters (vase), figures rouges (ancienne collection Pembroke). (*Ibid.* Paris, 1877, p. 18; in-4°.)

Vases panathénaïques. (*Annales de l'Institut archéologique*, vol. XLIV et L. Rome, 1877 et 1878; in-8°.)

Les divinités des sept jours de la semaine. Vase (*Gazette archéologique.* Paris, 1877 et 1879; gr. in-8°.)

Vases peints portant des signatures d'artistes. (*Bull. de correspondance hellénique*, 1878; in-8°.)

Aphrodite et Adonis. Terre cuite. (*Gazette archéologique.* Paris, 1878, p. 64; in-4°.)

Vases peints de la collection Paravey. (*Ibid.*, 1878, p. 141; in-4°.)

Catalogue de la collection d'antiquités de M. Charles Paravey, ancien conseiller d'État. (Paris, 1879; 1 vol. in-8°.)

Achille et Thétis, scarabée étrusque. — L'enlèvement d'Hélène. Hélène et Ménélas à la prise de Troie, vase peint portant les signa-

tures de Hiéron et de Macron. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1880, in-8°, et *Gazette archéologique.* Paris, 1880, gr. in-4°.)

Hélène et Ménélas à la prise de Troie. Peinture d'un vase de la collection de M. le baron Spinelli au Bosco d'Acevra. (*Gazette archéologique.* Paris, 1880, p. 37; in-4°.)

Situla étrusque de bronze. Collection du prince Ladislas Czartorynski. (*Ibid.* Paris, 1881-1882, 7e année, p. 6; gr. in-4°.)

Pâris et Hélène. Vase. (*Ibid.* Paris, 8e année; gr. in-4°.)

L'expiation ou la purification de Thésée. Vase. (*Ibid.* Paris, 1884, 9e année, p. 352; gr. in-8°.)

Description des collections d'antiquités conservées à l'hôtel Lambert, à Paris. (Paris, 1886; 1 vol. gr. in-4°, avec 36 planches.)

MIROIRS DE TOILETTE.

Ces sortes de disques métalliques offrent, d'un côté, une surface polie et recouverte d'une couche argentifère et brillante, de l'autre, des compositions gravées qui ont trait à la mythologie. Les nombreuses inscriptions qui souvent accompagnent ces compositions jettent un jour tout particulier sur l'épigraphie. A cette classe d'objets se rattachent les cistes ou coffrets de toilette, que l'on ne trouve que dans les tombeaux de Préneste.

« Les miroirs ont été connus dès une très haute antiquité. Tout ce que les arts, le luxe, le raffinement peuvent inventer de plus élégant, de plus recherché, de plus délicat était employé dans la toilette des femmes en Orient et plus tard en Grèce et à Rome. Que si l'on consulte les écrivains de l'antiquité, on rencontre de nombreux

passages qui font mention des miroirs, et ces textes montrent l'importance que les femmes attachaient à cet objet qui leur servait à se parer. Ce sont surtout les poëtes qui parlent des miroirs, et il y a des vers de l'Anthologie (*Analect.*, II, p. 494. Cf. DIOGÈNE LAERCE, II, 84) qui célèbrent le miroir de la courtisane Laïs. Le miroir est un des attributs de Vénus (ATHÉNÉE, XV, p. 687), et aujourd'hui encore dans les signes calendaires, c'est le miroir figuré par le signe ♀ qui sert à indiquer la planète Vénus (BECKMAN, *Gesch. der Erfindungen*, t. III, p. 369). » Telle est l'introduction d'une communication sur *Les Miroirs chez les Anciens*, faite par le baron de Witte en 1872 à l'Académie royale d'archéologie de Belgique, à Anvers (*Annales*, t. XXVIII, 2e sér., in-8o).

Miroir étrusque. (*Ann. de l'Institut archéologique.* Paris, 1834; in-8o.)

Lettre à M. le professeur Éd. Gerhard sur quelques miroirs étrusques. (*Nouv. Ann. de l'Institut archéologique.* Paris, 1838; in-8o.)

Le monstre gardien de l'oracle de Delphes. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XX. Paris, 1851; in-8o.)

Monuments relatifs au mythe d'Adonis. Lettre à M. le professeur Éd. Gerhard. (*Mém. de l'Institut archéologique*, t. II. Leipzig, 1865; in-8o.)

Miroir trouvé à Corinthe. — Le génie des combats de coqs. (*Revue archéologique.* Paris, 1868; in-8o.)

Note sur un miroir trouvé à Préneste. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1869; in-8o.)

Les miroirs chez les anciens. (*Ann. de l'Acad. royale d'archéologie de Belgique*, t. XXVIII. Anvers, 1872; in-8o.)

Enlèvement de Ganymède. Boîte de miroir trouvée à Corinthe. Collection de M. Sabouroff, à Athènes. (*Gazette archéologique*. Paris, 1876, p. 69.)

Miroir trouvé dans l'île de Crète. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1876; in-8o.)

Mélicerte. Miroir étrusque. (*Gazette archéologique*. Paris, 1879, p. 217; in-4o.)

Apollon, statuette de bronze. — Note supplémentaire relative au miroir étrusque publié à la page 218 de la *Gazette archéologique*, 1879. — Monuments d'argent trouvés en Syrie. — Note sur un miroir étrusque sur lequel est représenté Mélicerte. — Melcarth à cheval qui se précipite dans les flots. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1880; in-8o.)

GÉNÉRALITÉS.

Fouilles des îles de la Grèce. Deux articles. (*Bull. de l'Institut archéologique*. Rome, 1830; in-8o.)

Sur quelques monuments anciens récemment découverts dans les îles de la Grèce. Collection de M. Panofski. (*Ibid.*, 1830, septembre, p. 193; décembre, p. 225.)

Monuments d'antiquité envoyés de la Grèce à Paris. (*Ibid.* Rome, 1830, janvier, p. 91; in-8o.)

Monuments de la Grèce. Deux articles. (*Ibid.* Rome, 1831; in-8o.)

Monuments de l'Asie Mineure et de la Grèce. (*Ibid.* Rome, 1832; in-8o.)

La mort d'Alcyonée. (*Ann. de l'Institut archéologique*. Paris, 1833; in-8o.)

Monuments de Tchafder. Extrait d'une lettre de M. Ch. Texier. (*Bull. de l'Institut archéologique*. Rome, 1834; in-8o.)

Mosaïques de Saint-Rustice, près Toulouse. — Opuscules de M. Schröder. — Collection Panckoucke. (*Bull. de l'Institut archéologique.* Rome, 1834; in-8°.)

Article sur un travail intitulé : « Éclaircissements sur le cercueil memphite Mycérinus », par M. Ch. Lenormant. (*Journ. Asiatique.* Paris, 1839; in-8°.)

Extraits d'une lettre adressée d'Athènes à M. Roulez. Antiquités de l'île de Malte et de la Grèce. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. VIII, 1re partie, p. 273; in-8°.)

Notice sur quelques antiquités du Midi de la France (bronzes). Extrait d'une lettre adressée de Marseille à M. Roulez. (*Ibid.*, 1re série, t. VIII, 2e partie, p. 139; in-8°.)

Lettres relatives aux antiquités de Smyrne et de Constantinople (Constantinople, le 12 novembre 1841; Malte, le 3 décembre suivant). (*Ibid.*, 1re série, t. IX, 1re partie, p. 50.)

Monuments de l'île de Malte. — Hercule attaqué par les Ligures. — Fouilles du Morvan (département de la Nièvre). — Sur le nom de Thamu, qui se lit sur un miroir étrusque du Musée grégorien, au Vatican. (*Bull. de l'Institut archéologique.* Rome, 1842; in-8°.)

Le Musée grégorien, à Rome. (*Revue archéologique.* Paris, 1844; in-8°.)

Le dieu marin Glaucus. (*Ibid.* Paris, 1845; in-8°.)

Musée d'antiquités de Leyde. (*Ibid.* Paris, 1845; in-8°.)

Figurines de bronze et de fer. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique,* 1re série, t. XII, 1re partie, p. 544; in-8°.)

Sammlung des Herzogs von Luynes. — Der Delphische Drache. (*Archæologische Zeitung,* 1850. *Anzeiger,* nos 21-22, Berlin, 1850; in-4°.)

Notice sur l'église abbatiale de Celles-Saint-Eusice. (*Mém. de la Soc. archéologique de l'Orléanais.* Orléans, 1851; in-8°.)

Figurine de bronze représentant Cycnus. — Antiquités recueillies par M. Pérétié. (*Bull. archéologique de l'Athenæum français.* Paris, 1856; in-4°.)

Doubles têtes. (*Ann. de l'Institut archéologique.* Leipzig, 1858; in-4°.)

Compte rendu des fouilles faites à Éleusis par François Lenormant. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1860, pp. 99 et 173.)

Présentation des rapports sur le mémoire de feu Ch. Lenormant sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes. (*Ibid.*, 1863, p. 316.)

Présentation et résumé d'un mémoire de M. le duc de Blacas sur les vases d'Albano, p. 15. Présente le Dictionnaire des antiquités chrétiennes de l'abbé Martigny, p. 68, et la traduction française du duc de Blacas de l'Histoire de la monnaie romaine par Mommsen, p. 142. Lecture d'une notice sur une médaille de Trajan, etc. (*Ibid.*, 1865; in-8°.)

Note sur le colosse d'Hercule trouvé au théâtre de Pompée, à Rome. (*Ibid*, 1867, pp. 293-299.)

Monument de l'ancienne langue latine, découvert à Palestrina. — Note sur une plaque de terre cuite peinte, trouvée à Athènes. — Note sur le colosse d'Hercule trouvé au théâtre de Pompée, à Rome. (*Ibid.*, 1867; in-8°.)

Note sur une plaque de terre cuite peinte trouvée à Athènes. (*Ibid.*, 1867, pp. 164-167.)

La victoire de Pélops. (*Arch. Zeitung*, 1867; in-4°.)

Discours lu au Capitole, le 26 avril 1867, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de Rome. (Paris, 1867; in-8°.)

Notice sur un vase d'argent. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXX. Paris, 1868; in-8°.)

La statue colossale de bronze, représentant Hercule, trouvée au théâtre de Pompée. (*Ann. de l'Institut archéologique*, t. XL. Rome, 1868; in-8°.)

Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au troisième siècle de l'ère chrétienne. (Paris, 1868; 1 vol. gr. in-4°, avec 49 planches.)

A propos d'un médaillon d'or de Domitien. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1869, p. 22.)

A propos de l'envoi par M. Helbig de photographies d'une statue d'amazone trouvée au cours du « vicolo di San Nicolà in Tolentino ». (*Ibid.*, 1869, p. 132.)

Note sur le mot étrusque « Hinthial ». (*Ibid.*, 1870, pp. 30-41.)

Présentation d'un mémoire intitulé : « Recherches sur une statue colossale d'Hercule, dite l'Hercule Mastaï ». (*Ibid.*, 1870, p. 71.)

Apollon, bronze d'ancien style trouvé dans les environs d'Athènes. (*Revue archéologique*, t. XXX. Paris, 1873; in-8°.)

Dionysos et Silène, plaque d'or à MM. Rollin et Feuardent. (*Gazette archéologique*. Paris, 1875, p. 1.)

Dessin d'un bas-relief du Musée du Vatican (marbre), relatif aux apothéoses privées, communiqué à l'Académie des inscriptions. (*Comptes rendus*, 1877; in-8°.)

Explication d'un médaillon de terre cuite représentant le Génie de la ville de Lyon. (*Ibid.*, 1877, pp. 65-69.)

Pollux et Lyncée, plaque de bronze trouvée à Dodone. (*Monuments grecs publiés par l'Assoc. pour l'encouragement des études grecques en France*. Paris, 1877; in-4°.)

Satyre, statuette en bronze d'ancien style, trouvée à Dodone. Catalogue de M. Carapanos. (*Gazette archéologique*, 1877, p. 124.)

Lettre à M. F. Lenormant sur les apothéoses privées. (*Ibid.*, 1878, p. 6; in-4°.)

Dans « Dodone et ses ruines », de M. Carapanos (Paris, 1878; 1 vol. in-4°), M. de Witte a décrit dans l'annexe A les statuettes et les bas-reliefs en bronze de la première et de la deuxième catégorie du catalogue (pp. 177 et suivantes).

Sur une plaque d'argent trouvée à Galaxidi, dans l'ancienne Locride, et acquise par le Musée du Louvre. (*Comptes rendus de l'Acad des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1879, p. 200.)

Mélampos et les Prœtides. — La naissance d'Aphrodite. — Note complémentaire sur quelques monuments représentant les dieux des jours de la semaine. — Mélicerte. (*Gazette archéologique,* 1879; gr. in-4°.)

Apollon, statuette archaïque trouvée à Tarente. Collection Carapanos, à Paris. (*Ibid.*, 1880, p. 77; in-4°.)

Le tireur d'épine, statuette grecque. Cabinet de M. le baron Édouard de Rothschild. (*Ibid.*, 1881-1882, 7e année, p. 127; gr. in-4°.)

Le tireur d'épine, statuette de travail gallo-romain, appartenant à M. Fenardont. (*Ibid.*, 1881-1882, 7e année, p. 82.)

Situla étrusque de bronze de la collection du prince Ladislas Czartorynski. (*Ibid*, 1881-1882; gr. in-4°.)

Note sur un groupe de bronze représentant Hermès et Dionysos. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1883, pp. 284-285.)

Vénus Génitrix. Bronze. (*Gazette archéologique,* 1885; gr. in-4°.)

NUMISMATIQUE. — MONNAIES, MÉDAILLES, ETC.

La numismatique est le préliminaire indispensable et comme la base de toute étude relative aux anciens temps. Il est incontestable qu'elle fournit sur la chronologie, l'iconographie et l'histoire des religions des données d'une sûreté incomparable; cette science jette un jour nouveau sur la géographie et sur les faits historiques; il est encore vrai que l'on y puise mille renseignements

sur les institutions, les costumes, la langue, l'architecture des peuples antiques; enfin, on ne saurait concevoir, sans y avoir recours, d'idées exactes sur les arts. Il n'y a pas de connaissance qui procure plus de notions justes, en fait de style, que la numismatique, car, dans les monnaies, l'œuvre de l'artiste apparaît toujours inhérente à la date et au lieu d'origine. Tel est l'avis émis sur cette science par François Lenormant (1).

Diane Éginéa. (*Ann. de l'Institut archéologique.* Paris, 1830; in-8o.)

Le géant de Milet. (*Ibid.* Paris, 1835; in-8o.)

Aphrodite Colias. (*Ibid.* Paris, 1836; in-8o.)

Le lion de Vélia. — Le géant de Milet. — Vénus Colias. (*Revue numismatique.* Blois, 1838; in-8o.)

Le chasseur Æsarus. (*Ibid.* Blois, 1839; in-8o.)

Les Dioscures. — Le chien de Crète. — Le taureau à face humaine. (*Ibid.* Blois, 1840; in-8o.)

Le héros Alenas. (*Ibid.* Blois, 1842; in-8o.)

Note sur une médaille d'Eurymenæ de Thessalie. (*Ibid.* Blois, 1843; in-8o.)

Le géant Ascus, dissertation sur les médailles frappées à Damas. (*Ibid.* Blois, 1844; in-8o.)

Médailles inédites de Postume. (*Ibid.* Blois, 1844; in-8o.)

De quelques empereurs romains qui ont pris les attributs d'Hercule. (*Ibid.* Blois, 1845; in-8o.)

Médailles d'Héraclée de Lucanie. (*Ibid.* Blois, 1847; in-8o.)

Note sur une médaille d'Aphrodisias de Carie. (*Ibid.* Blois, 1849; in-8o.)

(1) *Revue numismatique*, 1856, pp. 1 et suiv.

Le géant Valens, dissertation sur un denier de la famille Valeria. (*Revue numismatique.* Blois, 1850; in-8°.)

Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire. (Paris, 1850; 1 vol. in-8°, avec planches.)

Annotation, par le baron de Witte, des lettres suivantes : Lettre XXVIe. Médailles de la famille Lollia, de Domitien, de Julia Soæmias, de Julia Mamæa, de Philippe II, de Trébonien Galle, etc. — Lettre XXVIIe. Du système monétaire introduit par Dioclétien et monnaies de Carausius. — Lettre XXXIe. Monnaies de la famille de Valérien.

Médailles de Carausius. — Annonce d'un ouvrage sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle. (*Revue numismatique.* Blois, 1850; in-8°.)

Explication de trois bagues d'or de travail étrusque. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. XVIII, 1re partie p. 242; in-8°, avec planche.) Les dessins se rapportent à une peinture de style étrusque trouvée sur une amphore, à figures noires, de la collection du duc de Luynes.

Mémoire sur l'impératrice Salonine (à propos d'une légende gravée sur une médaille de Salonine.) (*Mém. des membres de l'Acad. royale de Bruxelles*, t. XXVI. Bruxelles, 1851; in-4°.) L'auteur, dans la première partie, cherche à démontrer par les calculs chronologiques et par le rapprochement des faits : 1° que Salonine, la femme légitime de Gallien, ne doit pas et ne peut être confondue avec Pipa, la concubine de ce prince; 2° que l'on ne peut nier que les médailles et les monnaies épigraphiques ne célèbrent à l'envi ses louanges et proclament ses vertus; 3° que cette princesse avait été chrétienne, comme il résulterait d'une légende gravée sur une médaille en son honneur.

Médailles de Salonine. (*Revue de la Numismatique belge*, t. II de la 2e série, 1852. Bruxelles, 1853; in-8°.)

Lettre à M. R. Chalon sur les monnaies des empereurs gallo-

romains. — Remarques sur les monétaires chez les Romains. (*Revue de la Numismatique belge*, t. III, 2e série. Bruxelles, 1853; in-8o.)

Du christianisme de quelques impératrices romaines avant Constantin. (*Mélanges d'archéologie* des Pères Ch. Cahier et Arthur Martin, t. III. Paris, 1853; in-4o.)

Note sur des monnaies gauloises de Tournai. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XXI, 1re série, 2e partie, p. 116.)

Monnaies gauloises de Tournai. (*Revue de la Numismatique belge*, t. IV de la 2e série. Bruxelles, 1854; in-8o.)

Le sacrifice du chien. — Les filles de Pélias. — Hercule et Omphale, pierre gravée étrusque. (*Bull. archéologique de l'Athenæum français*. Paris, 1855; in-4o.)

Lettre à M. R. Chalon à propos des quinaires romains décrits par M. De Coster. (*Revue de la Numismatique belge*, t. V de la 2e série, Bruxelles, 1855; in-8o.)

Description des médailles et des antiquités du cabinet de M. l'abbé H. G*** (Greppo). (Paris, 1856; in-8o, avec 3 planches.)

Annales et *Bulletin de l'Institut archéologique*. Rome et Paris, 1843-1853. — *Revue numismatique de Paris*, nouvelle série, t. I, 1856, pp. 202-207, 277-281.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, 1842-1856; même recueil, même tome, 1856, pp. 281-289.

Le cachet de Childéric. (*Revue numismatique*. Paris, 1857, nouvelle série, t. II, p. 198; in-8o.)

Médailles impériales romaines inédites (Auguste, Caligula, Domitien, Dioclétien). (*Ibid.* Paris, 1857, nouvelle série, t. II, pp. 205-211.)

Apollon Sminthien, dissertation sur les monnaies d'Alexandria-Troas. (*Ibid.* Paris, 1858, nouvelle série, t. III, p. 1-51; in-8o.)

Mémoire sur une découverte de monnaies, de bijoux et d'ustensiles des IIe et IIIe siècles, faite en Vendée par Benjamin Fillon. (*Ibid.* Paris, 1857, nouvelle série, pp. 65-70.)

Lettre à M. R. Chalon : Tessères (tablettes) palmyréniennes. (*Revue de la numismatique belge*, t. II et III de la 3e série. Bruxelles, 1858 et 1859; in-8o.)

Médailles de Bonosus. (*Revue numismatique.* Paris, nouvelle série, t. IV, pp. 148-157; in-8o.)

Observations sur Agrippine et Postume. (*Ibid.* Paris, 1859, nouvelle série, t. IV, pp. 428-432.)

Note sur les médailles de Lappa de Crète. (*Ibid.* Paris, 1860, nouvelle série, t. V, pp. 195-196.)

Vente de médailles grecques de la collection de lord Northwich. (*Ibid.*, pp. 82-94.) — Découverte de pièces d'argent de la république romaine, à Arbanats (Gironde). (*Ibid.*, pp. 230-231.) — Découverte de deniers romains à Sarwar, en Hongrie. (*Ibid.*, pp. 157-159.) Ces articles sont signés J. W.

Rapport sur deux mémoires présentés au concours de 1860 : Sur les localités des XVII provinces des Pays-Bas et du pays de Liége où l'on a frappé monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'émancipation des grands feudataires. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. IX, p. 460; in-8o.)

De quelques médailles supposées, Victorina, Lollianus, L. Ælianus. (*Revue numismatique.* Paris, 1861, nouvelle série, t. VI, pp. 201-210; in-8o.)

Description générale des médaillons contorniales par J. Sabatier. (*Ibid.*, pp. 238-274.)

Communication sur deux camées trouvés dans un tombeau de Kertch, en Crimée. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1861, p. 130.)

Médailles romaines : Agrippa et Auguste, Vespasien, Hadrien, Ælius César, Faustine la Jeune, Caracalla. — Médailles de Cologne (Colonia Agrippinensis). — Collection de M. le duc de Luynes. (*Revue numismatique.* Paris, 1862, nouvelle série, t VI, pp. 41-50 et 104-112; in-8o.)

Analyse par M. de Longpérier d'une note sur une mesure dont le nom HEMIXONEI est exprimé dans l'inscription tracée sur le vase même qui la représente et qui fait partie du nouveau Musée Napoléon (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1861, pp. 71-72.)

Mesure grecque. (*Revue archéologique,* mai. Paris, 1862; in-8°.)

Médailles d'Amphipolis. (*Revue numismatique.* Paris, 1864, nouvelle série, t. IX, pp. 90-102; in-8°.)

Apollon Cillæus. — Médaille d'Amphipolis. (*Ibid.*, pp. 16-33.)

Notice sur une médaille restituée par Trajan. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1865, nouvelle série, pp. 228-230; in-8°.)

Médailles autonomes romaines de l'époque impériale, lettre à M. le duc de Blacas. (*Revue numismatique.* Paris, 1865, nouvelle série, t. X, pp. 167-177; in-8°.)

Médailles gauloises attribuées à Tournai et aux Éburons. (*Revue de la Numismatique belge,* t. IV de la 4e série. Bruxelles, 1866; in-8°.)

M. le baron de Witte, après la mort du duc de Blacas (1866), a publié les trois derniers volumes de la traduction française, entreprise par le duc de Blacas, de l'« Histoire de la monnaie romaine » de Th. Mommsen. (Paris, 1870, 1873, 1875; formant ensemble 4 vol. in-8°, avec 40 planches.)

Lettre à M. R. Chalon sur une inscription portant le nom de Tétricus. (*Revue de la Numismatique belge*, t. V de la 4e série. Bruxelles, 1867; in-8°.)

Nécrologie. Le duc de Blacas. (*Revue numismatiqae.* Paris, 1866, nouvelle série, t. XII, pp. 66-70.)

Ouvrages et articles sur la numismatique publiés par Celestino Cavedoni. (*Ibid.*, 1866, t. XII, pp. 378 et 473; 1867, t. XIII, pp. 80, 158-168 et 318-328.)

Nécrologie. M. Prosper Dupré. (*Ibid.*, 1867, t. XII, pp. 474-477.)

Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne. (Lyon, 1868; vol. in-4°, avec planches.)

Observations sur les pièces d'argent et d'or fourrées, aux temps de la République romaine et de l'Empire. (*Revue numismatique*. Paris, 1868, nouvelle série, t. XIII, pp. 177-187; in-8°.)

Monnaies romaines de l'époque impériale (Germanicus, Britannicus, Mæsa, Postume, Vabalathe). — L'attribut d'Uberitas. (*Ibid.*, 1869-1870, t. XIV, pp. 133-136 et 403-413.)

Le cachet de Childéric. (*Revue de la Numismatique belge*, t. IV de la 5e série. Bruxelles, 1872; in-8°.)

Camée représentant Octavie. Collection de M. le baron Roger. (*Gazette archéologique*. Paris, 1875, p. 121; in-4°.)

Sur un camée antique représentant Octavie, sœur d'Auguste. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1875, pp. 302 et 352-356; 1877, p. 178.)

Lettre à M. Chalon sur les monnaies égyptiennes trouvées en Belgique. (*Revue de la Numismatique belge*, 1875, t. VI de la 5e série; in-8°.)

Adonis, bronze. Cabinet des médailles de Paris. (Paris, 1876, p. 50; in-4°.)

Explication d'un médaillon de terre cuite représentant le Génie de la ville de Lyon. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1877, 4e série, t. V, pp. 65-69; in-8°. *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1877, p. 107; in-8°.)

Bracelet d'or trouvé en Syrie appartenant à M. J. de Witte. (*Gazette archéologique*. Paris, 1877, p. 83.)

Médailles grecques inédites ou rares de la collection de M. Philippe Margaritis. — Don fait par le baron d'Ailly au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. — Trouvaille de monnaies romaines au Lycée Corneille. — Trouvaille de monnaies romaines

dans le bois de Fai (Eure). (*Revue numismatique.* Paris,1874-1877, nouvelle série, t. XV, pp. 322-324, 437-456, 456-474, 474-476.)

Milon de Crotone. (*Ibid.*, pp. 181-183.)

La naissance d'Aphrodite. Plaque d'argent. (*Gazette archéologique.* Paris, 1879, p. 170; in-4°.)

Mélampsos et les Prœtides. La naissance d'Aphrodite (anses et plaque d'argent). (*Ibid.*, 1879; gr. in-4°.)

Achille et Thétis, incrustés sous le plat d'un scarabée étrusque. Collection de M. Danicourt, à Péronne. (*Ibid.*, 1880, p. 8; in-4°.)

Têtes représentées sur les monnaies gauloises des chefs Lucinacios et Vlatos. Collection Danicourt, à Péronne. (*Ibid.*, 1880, p. 136.)

L. Munantius Plancus et le Géant de la ville de Lyon. Médaillon. (*Ibid.*, 1884; gr. in-4°.)

Les légions de Victorin. (*Revue numismatique*, 1884, 3e série, t. II, pp. 293-298.)

François Lenormant. Notice. (*Ibid.*, pp. 165-166.)

DISCOURS. RAPPORTS. NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Compte rendu de l'ouvrage : « Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie Sassanide », par Adrien de Longpérier. (*Revue numismatique.* Blois, 1841; in-8°.)

Rapport sur un voyage archéologique fait en Italie et en Grèce, adressé à M. Nothomb, Ministre de l'Intérieur. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1842, 1re série, t. IX, 2e partie, p. 94; in-8°.)

Deux articles sur les « Nouvelles Annales » publiées par la section française de l'Institut archéologique. (*Revue numismatique.* Blois, 1844; in-8°.)

Article sur le « Bulletin de l'Institut archéologique » pour l'année 1841. (*Ibid.*, 1844.)

Notice sur l'ouvrage : « Musaeum etruscum Gregorianum ». (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. XI, 1re partie, p. 244; in-8o.)

Article sur le « Bulletin de l'Institut archéologique » pour l'année 1842. (*Revue numismatique*. Blois, 1845; in-8o.)

Cinq articles sur les « Annales de l'Institut archéologique », tomes XIII, XIV et XV. (*Ibid.*, 1846.)

Rapport sur des comptes rendus de M. Wagener : « Études et explorations faites en Grèce et dans l'Asie Mineure ». (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1re série, t. XXI, 1re partie, p. 229, et 2e partie, p. 590; in-8o.)

Rapport sur une notice de M. Wagener concernant un monument météorologique découvert en Phrygie et sur un mémoire de M. Roulez : « Pélops et OEnomaüs ». (*Ibid.*, 1re série, t. XXII, 1re partie, p. 319.)

Rapport sur un mémoire de M. Félix Nève : « Exposé des guerres de Tamerlan et de Schah-Rokh ». (*Ibid.*, 2e série, t. V, p. 309.)

Rapport sur un mémoire de M. Wagener intitulé : « Inscriptions recueillies en Asie Mineure ». (*Ibid.*, t. VII, p. 462.)

Rapport sur un mémoire de Charles Lenormant ayant pour titre : « Sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes ». (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XVI, p. 95; in-8o.)

Composition gravée sur un miroir trouvé à Corinthe et appartenant au Musée de Lyon. (*Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1868, p. 190.)

Sur un miroir trouvé dans les environs de l'antique Préneste. (*Ibid.*, 1869, p. 105.)

Discours prononcé à Anvers, le 15 mai 1870, à l'Académie royale d'archéologie de Belgique. (Extrait des *Bull. de l'Acad. d'archéol.* Bruxelles, 1870; in-8o.)

Rapport sur une note de M. Constantin Rodenbach concernant l'étalon prototype universel des mesures de longueur. (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XXIX, p. 543; in-8o.)

Rapport sur une note de M. Schuermans concernant la découverte d'objets étrusques en Belgique. (*Ibid.*, 2e série, t XXXIII, p. 518.)

Rapport sur des notes de M. Schuermans : Découvertes d'ambre en Belgique. — Sur la déesse Viradéthis. — Sur des inscriptions trouvées en Belgique. (*Ibid.*, 2e série, t. XXXIV, p. 530.)

Discours prononcé à Anvers, le 31 août 1873, à l'Académie d'archéologie de Belgique. (Extrait des *Bull. de l'Acad.*, 1873, in-8o.)

Discours prononcé à Anvers, le 28 juin 1874, à l'Académie d'archéologie de Belgique. (*Ibid.*, 1874.)

Discours prononcé à Anvers, le 27 mai 1877, à l'Académie royale d'archéologie de Belgique. (Bruxelles, 1877; in-8o.)

Rapport sur un travail de M. Van Bastelaer : « Les enduits, engobes, etc., des poteries romaines ». (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XLIV, p. 241 ; in-8o.)

Rapport sur une note de M. Galesloot sur la découverte d'une tombe romaine à Lovenjoul, et un mot sur les vestiges d'une villa de cette époque à Laeken. (*Ibid.*, 2e série, t. XLVII, p. 854.)

Notice nécrologique sur Th. Panofka. (*Annuaire de l'Académie* pour 1859.)

Notice nécrologique sur Charles Lenormant. (*Ibid.*, 1861.)

Notice nécrologique sur Éd. Gerhard. (*Ibid.*, 1871.)

Notice nécrologique sur Joseph Roulez. (*Ibid.*, 1879.)

Notice nécrologique sur Adrien de Longpérier. (*Ibid.*, 1884.)

Notice nécrologique sur François Lenormant (*Ibid.*, 1887.)

Notice sur l'abbé Greppo. (*Revue numismatique.* Paris, 1863; in-8o.)

M. de Witte a publié, en outre, un grand nombre d'articles et de comptes rendus d'ouvrages d'archéologie dans la *Revue numismatique* et dans la *Revue archéologique.*

Il a inséré des communications dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris*, les *Bulletins de la Société des antiquaires de France*, les *Bulletins de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, les *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, les *Bulletins de l'Académie d'archéologie de Belgique*, etc.

Diplômes académiques et ordres de chevalerie du baron de Witte.

1829. Correspondant de l'Institut de correspondance archéologique fondé à Rome sous les auspices du prince de Prusse, plus tard roi sous le nom de Guillaume IV, membre en 1832, secrétaire suppléant en 1833; membre de la direction en 1840.

1840, le 7 mai, correspondant de l'Académie royale de Belgique, membre le 6 mai 1851.

1841, le 3 octobre, correspondant de la Société archéologique d'Athènes.

1842, le 30 décembre, correspondant de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement du chevalier A. Bröndsted. — Le 2 décembre 1864, associé en remplacement de William Cureton, de Londres.

1844, le 7 juin, correspondant de l'Académie pontificale d'archéologie, à Rome.

1845, février, correspondant de l'Académie royale des sciences de Berlin.

1846, le 19 mai, associé étranger de la Société des antiquaires de France, puis le 8 juin 1887, associé correspondant honoraire.

1852, le 13 août, correspondant de l'Académie d'Herculanum.

1857, le 5 juillet, membre de la Société royale de numismatique de Belgique.

1861, le 17 mai, membre de la Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.

1861, le 31 mai, correspondant de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne.

1867, membre titulaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, à Anvers.

1841, le 20 octobre, chevalier de l'Ordre du Sauveur de Grèce.

1851, le 26 mai, chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

1854, le 15 décembre, chevalier de la Légion d'honneur, puis promu officier en 1888.

1863, le 18 octobre, décoré (2e classe) de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie.

Le chevalier Edmond MARCHAL.

CAISSE CENTRALE

DES

ARTISTES BELGES

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1906, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Reliquat de l'exercice 1905	440 97	
2. Legs Markelbach	10,000 »	
3. Cotisations des membres honoraires et effectifs.	953 »	
4. Intérêts des fonds placés, en 4 1/2 p. %, au Crédit communal	19,993 50	
5. Intérêts des fonds placés, en 3 p. %, au Crédit communal	2,866 50	
6. Intérêts des fonds placés en rente belge, 2 1/2 p. %	1,500 »	
7. Soulte de la conversion en 3 p. % du Crédit communal, des obligations 4 1/2 p. % comprises dans le tirage au sort de 1906.	336 25	
Ensemble . . . . . fr.		36,090 22

II. — DÉPENSES.

1. Pensions de seize veuves à 600 francs chacune, et solde d'une pension éteinte avant la fin de l'exercice	10,080 40	
2. Secours : 1° à Mlle J... D.., 700 francs; Mlle O..., 50 francs	750 »	
3. Écritures et frais divers	330 »	
4. Achats : vingt-six obligations de 1,000 fr., Crédit communal 3 p %	24,501 85	
5. Reliquat le 31 décembre 1906	427 97	
Ensemble . . . . . fr.		36,090 22

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$ du Crédit communal, le 31 décembre 1905, fr. 454,300, réduit le 31 décembre 1906 à . . . . fr. par suite de la conversion en 3 p. $^0/_0$ de 17,500 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.	436,800 »	19,656 »
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. $^0/_0$ du Crédit communal, augmenté des 17,500 francs précités et de 15,000 fr. d'achats en 1906.	113,800 »	3,414 »
Capital inscrit au Grand-livre 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$ de la Dette publique belge	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr	610,600 »	24,570 »
Numéraire en caisse le 31 décembre 1906.	427 97	»
Ensemble. . . . fr.	611,027 97	24,570 »

Progression des intérêts : fr. 427 50.

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1907.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. J. Winders, directeur;
Tinel, vice-directeur;
Marchal (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. Éd. Fétis;
H. Hymans, secrétaire du Comité;
J. Robie;
H. Maquet;
Ern. Acker;
Ém. Janlet.

Sous comité d'Anvers.

N. . . . .

Sous-comité de Gand.

M. F. van der Haeghen, président.

Sous-comité de Liége.

M. Radoux président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(10 janvier 1907.)

Haut Protecteur.

SA MAJESTÉ LE ROI.

Donateurs.

VAN CUTSEM (feu HENRI);
MARKELBACH (feu ALEXANDRE);
MARLIER (Madame Veuve —) et ses enfants.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
ACKER, Ernest (de l'Académie), architecte, chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
DE HAAS, J.-H.-L., peintre, place du Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
ERRERA (Mme Jacques), rue Royale, 14, à Bruxelles . . .	20
FOLOGNE, Égide, architecte du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles	12
LAMBERT (le baron), rue d'Egmont, 2, à Bruxelles	20

Maquet, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 20, à Bruxelles 12

Marchal (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Prisse, le baron É., rue Gallait, 146, à Schaerbeek . . . 12

Robie, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 147, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12

Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 97, à Ixelles . . 12

vander Haeghen, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

Abras, Philippe-Gustave-Ghislain, professeur à l'Académie de musique, rue du Collège, 25, à Namur 12

Allaert, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12

Antoine, Charles-Léon, professeur à l'École de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12

Audelhof, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12

Baseleer, Richard, peintre, rue des Images, 126, à Anvers. 12

Braecke, Pierre, statuaire, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12

Cantillon, Émile, sculpteur, rue du Chœur, 31, à Molenbeek-Saint-Jean 12

Charlier, Guillaume, statuaire, avenue des Arts, 16, à Bruxelles 12

Coppens, Omer, peintre, rue des Coteaux, 10, à Saint-Josse-ten-Noode 12

De Groot, G. (de l'Académie), statuaire, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12

DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
DE RUDDER, Isidore, statuaire, rue de Hennin, 74, à Ixelles . 12
DE RUYTER, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
DEWAELE, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard de la Citadelle, 59, Gand 12
FARASYN, Edgar, artiste peintre, rue du Moulin, 30, à Anvers 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles 12
GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, place du Petit-Sablon, 17, à Bruxelles. 12
GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles . . . 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue le Titien, 22, à Bruxelles . . 12
HERBO, Léon, peintre, rue Wiertz, 65, à Ixelles 12
HERMANS, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
HERTOGS, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
HOUYOUX, Léon, artiste peintre, rue Ernest Allard, 35, à Bruxelles 12
HUBERTI, Gustave (de l'Académie), professeur au Conservatoire royal, 30, avenue Rogier, à Schaerbeek 12
JANLET, Émile (de l'Académie), architecte, rue de la Concorde, 58, à Ixelles 12
KERCKX, Jean, statuaire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers . . . 12
LAGAE, Jules, statuaire, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12
LAMORINIÈRE, J.-P.-J., peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12
LUFFIN, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12

LYNEN, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12
MATHIEU, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12
MOTTE, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons, avenue Haveskerke, 19, à Forest lez-Bruxelles . . 12
PELLENS, Édouard, professeur de gravure sur bois à l'Académie royale des beaux-arts, rue Coppens, 4, à Anvers . 12
PION, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12
PORTIELJE, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12
PORTIELJE, Gérard, peintre, rue de l'Harmonie, 80. à Anvers. 12
RADOUX, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, 29, à Liége 12
ROOSES, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers 12
RUL, Henri, artiste peintre, rue de la Loi, 42, à Anvers . . 12
SOUBRE, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Keyenveld, 106, à Ixelles 12
STROOBANT, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
TIMMERMANS, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers. 12
TOMBU, Léon, directeur de l'École de dessin académique et artiste peintre, à Huy 12
VAN BIESBROECK, L., statuaire, professeur honoraire à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 17, à Gand . . . 12
VAN DAMME-SYLVA, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 64, à Schaerbeek. 12
VANDEN EYCKEN, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
VAN ENGELEN, Pierre, peintre, rue du Moulin, 50, à Anvers . 12
VAN HALEN, Henri, graveur, rue des Ailes, 58, à Schaerbeek. 12
VAN KUYCK, Fr., peintre, rue Albert von Bary, 13, à Anvers. 12
VAN LAMPEREN, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire royal, rue de Florence, 43, à Ixelles 12

VAN LEEMPUTTEN, Frans, peintre, rue du Grand Chien, 24, à Anvers 12
VAN STRYDONCK, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Souveraine, 90, à Ixelles 12
VERPLANCKE, Bern., ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Belle-Vue, 108, à Gand 12
VINÇOTTE, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
VULNERS, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique, rue de l'Étoile, 8, à Namur. 12
WAUTERS, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12
WINDERS, Jacques (de l'Académie), architecte, 85, rue du Péage, à Anvers 12
WOTQUENNE, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal de Bruxelles, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles 12

Avis essentiel. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. La Caisse centrale des Artistes belges n'ayant pas la personnification civile, ne peut entrer en possession de legs en sa faveur que pour autant que ceux-ci aient été faits à la Classe des beaux-arts de l'Académie avec affectation à la Caisse.